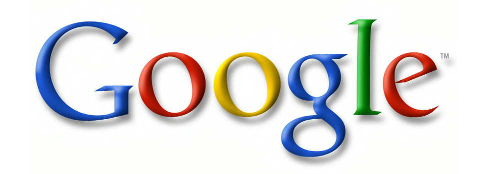
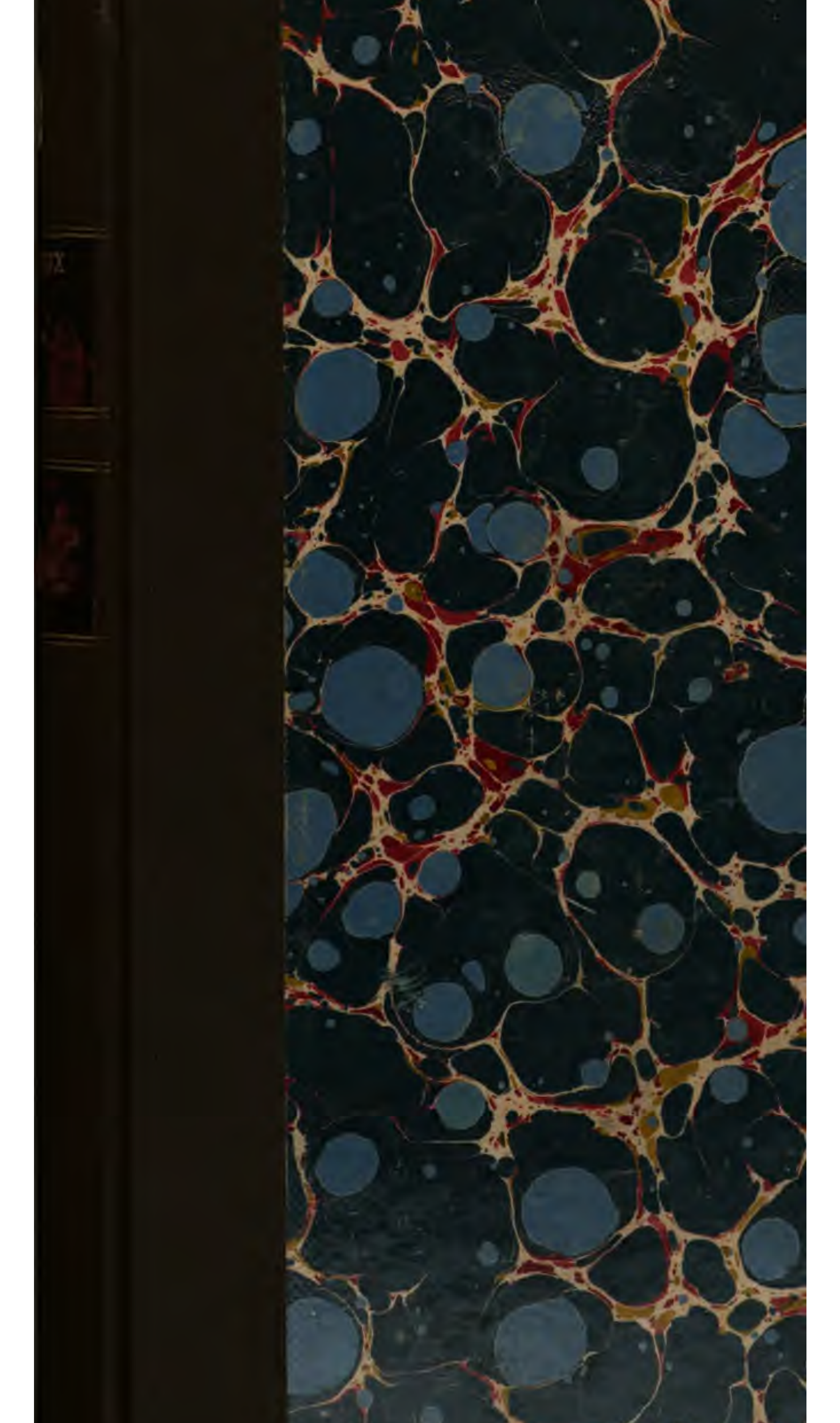
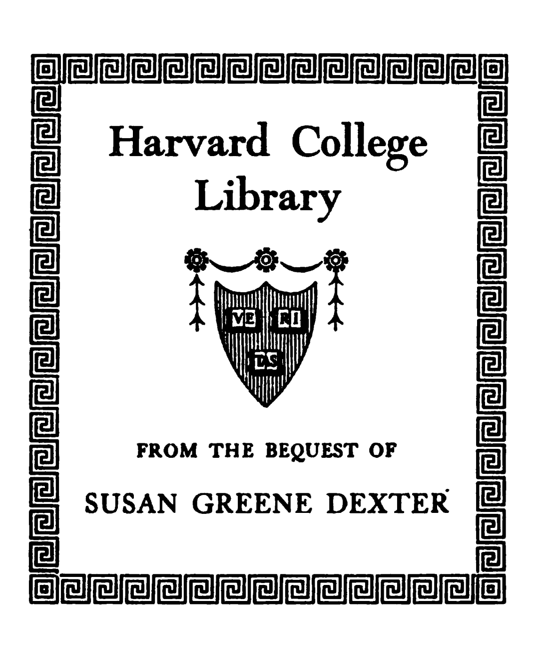
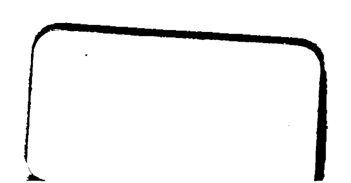

Google




Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
SUSAN GREENE DEXTER



PROCÈS-VERBAUX

DE L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1866-67.

NIMES,
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMPe,
RUE PRADIER, 12.

1867

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 3 *novembre* 1866.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Maurin, Pagézy, Aurès, Ollive-Meinadier, abbé Azaïs, Viguié, C. Liotard, Bigot, Liquier, Em. Causse, G. de Clausonne, *secrétaire-adjoint, membres résidants ;*

Eug. Brun, Irén. Ginoux, *associés-résidants.*

Les procès-verbaux de la séance du 25 août et de la séance publique du 1er septembre sont lus et adoptés.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le docteur Crimotel, de la Faculté de Paris, a envoyé deux exemplaires de son mémoire sur l'épreuve galvano-magnétique ou bioscopie-électrique, et a accompagné cet envoi d'une lettre contenant, avec quelques explications, l'expression de son désir que l'Académie veuille bien faire de ce travail l'objet d'un examen. Le secrétaire est chargé d'en-

voyer la lettre et la brochure à M. Courcière, avec invitation de lui en présenter un rapport.

Le secrétaire-général du Congrès scientifique qui doit se réunir à Aix, du 12 au 21 décembre prochain, a écrit à l'Académie pour lui demander son adhésion comme corps et pour l'inviter à se faire représenter aux séances par quelques-uns de ses membres. L'Académie donne l'adhésion désirée, et délibère de faire circuler l'invitation parmi les membres non présents à la séance. S'il en est à qui leurs loisirs permettent de s'y rendre, elle s'empressera de les déléguer. Il sera répondu dans ce sens au secrétaire-général du congrès, en l'assurant de la sympathie de l'Académie pour la solennité annoncée.

M. Gr. Charvet, auteur de la *Monographie de Remoulins*, couronnée, et M. Sausse-Villiers, auteur d'un *Mémoire sur Aimargues*, demandent la remise de leurs manuscrits, pour avoir la facilité d'en prendre copie. Une discussion s'engage, en principe, sur le sort des mémoires après le résultat des concours. Mais, en l'absence de dispositions formelles du réglement, et sur l'observation que ces messieurs ne demandent qu'à être mis provisoirement en possession de leurs manuscrits et prennent l'engagement de faire retour des originaux, aussitôt qu'ils en auront pris copie, l'Académie, à l'unanimité, autorise son secrétaire à faire, sous cette condition, la remise désirée.

M. l'abbé Azaïs communique une demande analogue de la famille de Salelle, au sujet de *Recherches historiques sur Sauve*, dont l'auteur, M. de Salelle, est décédé depuis le jugement du concours. En considération de cette dernière circonstance, et pour satisfaire au vœu de la

famille, qui désire conserver entre ses mains le manuscrit même du membre qu'elle vient de perdre, l'Académie autorise la remise de l'original contre copie.

La Société impériale de Lille a envoyé un *bon* pour retirer le volume de ses Mémoires qui vient d'être publié. M. Germer-Durand est chargé d'opérer cette rentrée.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus pendant les vacances :

Discours sur les lettres, suivi d'un Hommage à l'Impératrice des Français, par Adolphe Cazalet.

La Morte è premio ai boni, castigo ai tristi, canto didascalico, dal commendatore Salvator Fenicia.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, nouv. série, tome VII, 1865.

Note sur le système métrique des Gaulois. Rapport à la Commission de la Topographie des Gaules, par M. Aurès, broch. in-8, 1866. (Extrait de la *Revue Archéologique).*

Etude des dimensions du tombeau de Josué, par le même, broch. in-8, 1866. (Extrait de la *Revue Archéologique).*

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, t. II, année 1864; t. III, année 1865.

Académie des sciences et lettres de Montpellier :

1. *Mémoires de la section des sciences,* 1864.
2. *Mémoires de la section des lettres,* 1863.
3. *Idem* 1864.
4. *Mémoires de la section de médecine,* 1863.
5. *Idem* 1864.
6. *Idem* 1865.
7. *Section des sciences. — Extrait des procès-verbaux,* 1863.
8. *Idem* 1864.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er trimestre 1866.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente , t. XLVIII, n. 1, janvier, février et mars 1866.

Société agricole , scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales, t. XIV, 1866.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 3e série, t. I, n. 3; *idem,* n. 9.

Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes (Nord), t. II, p. 21-52.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, août et septembre 1866,

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-mer, 1864-1865.

Congrès scientifique de France , 33e session, Aix-en-Provence.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, juillet 1866, n. 7.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, t. XVII, juillet et août 1866.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1866, 1er et 2e trimestres.

Le Moniteur de l'archéologue, paraissant le 1er de chaque mois , sous la direction M. J.-G. Coustou, 2e scrie. t. I, n. 2, août 1866.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente, t. XLVIII, n. 2, avril, mai et juin 1866.

Journal de l'agriculture, par Barral, 20 septembre 1866, n. 5.

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux, 3e série, 28e année, 1er trimestre 1866.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1er semestre 1866.

Revue des sociétés savantes, t. IV, juillet et août 1866.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 31 et 32e année (1864-65) , 1 vol. in-8 de 675 pages.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1er semertre 1866.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2e trimestre 1866.

Annales de l'Académie de la Rochelle, section des Sciences naturelles, 1864-65, n. 7.

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1866.

Congrès de la Société scientifique de France.

M. le secrétaire informe l'Académie que la médaille d'or pour le prix n'est arrivée de Paris qu'une quinzaine de jours après la séance publique, et qu'il s'est empressé de la remettre à M. G. Charvet, auteur du mémoire couronné.

M. Liquier lit la traduction suivante de l'ode d'Horace à Thaliarque : *Vides ut alta stet nive candidum Soracte :*

Vois comme, du Soracte élevant le niveau,
La neige en a blanchi le faîte ;
Comme languissamment, sous ce pesant fardeau,
Les forêts ont courbé leur tête,
Et des ruisseaux la glace a suspendu le cours.
Au foyer qu'un grand feu s'allume!
A ton vin de quatre ans tu dois avoir recours ;
Que de ton celfier on l'exhume !
Abandonne le reste aux êtres tout-puissants
Qui tiennent la vague asservie,
Et peuvent apaiser ou déchaîner les vents
Dont l'orme altier craint la furie.
Evite de prévoir ce qui sera demain ;
Qu'au présent ton cœur s'abandonne,
Et sache, Thaliarque, estimer comme un gain
Chaque jour que le sort te donne.
La danse et des amours l'enivrante douceur,
Enfant, surtout doivent te plaire,
Tant que de ces plaisirs tu restes possesseur,
Loin de l'âge qui les altère.

Figure au champ de mars; et, dans les rendez-vous
Où l'amour t'invite à l'attendre,
Murmure ces accents mystérieux et doux
Qu'au soir un amant laisse entendre.
Vole où la jeune fille a feint de se cacher,
Quand d'être vue elle désire,
Et trahit le réduit où tu dois la chercher
Par un folâtre éclat de rire.
Que ta main de son bras enlève l'ornement,
Pour prix de la foi qui t'engage,
Ou ravis à son doigt, qui résiste en cédant,
De sa constance un nouveau gage.

M. Viguié donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres de Jean Reboul, par M. *Ad. Cazalet*, associé-correspondant à Orthez.

Après une courte esquisse des circonstances de famille et des épreuves austères au milieu desquelles la muse religieuse de Reboul prit son essor, M. Cazalet passe à l'appréciation de son œuvre :

« En 1829, *L'Ange et l'Enfant,* dit-il, paraît dans *la Quotidienne.* Reproduit par divers journaux de la capitale, ce petit chef-d'œuvre donne en quelque sorte le signal des applaudissements et promet, comme *la Chute des feuilles* de Millevoye, de sauver un nom de l'oubli. Lamartine, étonné, chante *le Génie dans l'obscurité ;* le poète de Nimes répond. Et bien hardi qui oserait, dans ce gracieux tournoi poétique, proclamer le nom du vainqueur ! Le haut patronage d'Alexandre Dumas et du suave auteur des *Harmonies ;* la visite courtoise et chevaleresque du vicomte de Châteaubriand ; quelques mots d'éloge enregistrés dans les *Mémoires d'outre-tombe*, mais connus des habitués du salon de Mme Récamier bien longtemps avant la mort du vicomte ; le singulier caprice, aux yeux de la foule, d'une muse, d'une pythonisse qui fait son trépied de la huche d'un boulanger...,

en fallait-il davantage pour arracher de son obscurité, et précipiter, pour ainsi dire, dans la gloire le poète naissant ? Sans doute, les couronnes que l'enthousiasme et la vogue tressèrent d'abord sur le front plus humilié qu'enorgueilli de Reboul perdirent bientôt une portion de leur première fraîcheur ; mais les mérites réels de l'homme, du penseur, du poète, sont restés et n'ont pas été ébranlés par le choc de la réaction, grâce à la force et à la noblesse d'un style cornélien et original tout ensemble, parfois un peu âpre et incorrect, il est vrai, mais soutenu souvent par une pensée neuve, naïve, profonde, pleine des sucs divins de l'Evangile, grâce aussi, sans doute, au précieux et trop rare exemple d'une vie sans tache, d'une vie d'action et de charité. La gloire du poète, plus modeste et plus vraie que sa renommée, a poursuivi son chemin d'elle-même, sans avoir besoin de la voix des protecteurs, ni des critiques, ni du contraste piquant d'une profession à laquelle le public ne songeait plus guère depuis longtemps ».

M. Cazalet continue à passer en revue diverses pièces poétiques de Reboul, et arrive aux *Traditionnelles,* qui parurent en 1857, et « qui constituent, dit-il, un des plus beaux fleurons de la couronne poétique de Reboul.

« Ce recueil me semble tout à fait digne du premier, et ce n'est pas un médiocre éloge. En des temps comme les nôtres, où règnent l'industrialisme en tout genre et la passion sans frein des intérêts matériels, non seulement il y a du courage à lancer, dans ce tourbillon d'affaires, des volumes de vers lentement amassés dans le silence de la méditation et de l'étude ; mais encore il est beau de

retrouver, après un assez long intervalle, notre poète glorieux, égal à lui-même et contre-balançant ses pertes par de nouveaux bénéfices. C'est que, fidèle à sa mission, pour lui la poésie est chose sainte, sacrée ; c'est qu'il n'a pas oublié ce qu'il disait, il y a près de quarante ans, à la divine confidente de ses peines et de ses plaisirs :

D'une faveur tumultueuse
Que d'autres soient fiers de jouir :
D'une palme ignominieuse
Ma tête saura s'affranchir.
Que la vertu daigne sourire,
Voilà le prix où je prétends.
Souviens-toi du ciel, ô ma lyre !
Car c'est du ciel que tu descends.

» La poésie de Reboul est lyrique, subjective, intime, tout en laissant une assez large place au didactique et au descriptif. C'est ainsi que s'établit, en particulier dans les *Traditionnelles,* une agréable variété, enrichie, cette fois, par d'heureux essais de *poésie familière.* Le voile de mélancolie et de deuil qui assombrit une bonne partie des recueils antérieurs, surtout du premier, a presque disparu dans celui-ci. Plus d'une plaie s'est cautérisée avec le temps ; plus de calme et de sérénité a pénétré dans l'âme du poète. Mais ce qui frappe, ce que nous louons dans tous ces recueils, c'est le ton de vérité, de sincérité qui les anime. Le factice en est banni ; ce sont bien là, en effet, de vraies larmes et de vrais sourires partant du cœur ; et l'on note avec bonheur la marche progressive, sinon de la poésie dans son essence, du moins de cette foi agissante qui s'affermit de plus en plus sur ses racines profondes, et qui tend à s'épanouir dans une radieuse et chaude lumière.

. . . .

» *Les Petites Sœurs des pauvres, la Fille de Sion, un Baiser de Satan,* sont des pièces religieuses qui laissent bien peu à désirer, pour être excellentes. *La Cueillette des olives, Un Excentrique, la Marraine magnifique,* tout autant de petits tableaux achevés qui, pour la sensibilité, la force ou la grâce, mériteraient d'être cités en entier et perdraient singulièrement à une froide analyse. On ne lira pas, non plus, sans un vif intérêt et sans un délicieux sourire, dans les *Poésies familières, la Chèvre de saint Pierre, les Pois chiches,* d'une forme rustique et naïve, fabliaux, contes charmants, qui ont le bonheur de rappeler parfois, sans trop de désavantage, *le Meunier de Sans-Souci,* ou le *Glaucon* d'Andrieux. Au risque de perdre de leur valeur dans ma prose, voici *les Pois chiches :* « Un curé de village, en ayant une abondante récolte, annonce, un jour, à ses ouailles qu'il en réserve un double décalitre pour tous les ménages vivant en parfaite intelligence. Nul ne se présente ; cependant, vers le soir, arrive Madelon. Bien reçue, elle étend une serviette pour loger le généreux présent du bon pasteur, qui lui fait observer qu'un sac eût été plus commode. — C'est vrai, répond la paroissienne ; c'était l'avis de mon homme Richard, et nous nous sommes même un peu échauffés là-dessus, mais j'ai tenu bon. — En ce cas, réplique le curé, mon légume n'est pas pour vous. Pour achever la chronique, le curé, ne voyant venir personne, fit une contre-épreuve à la messe suivante, et ses pois disparurent dans un clin d'œil ».

Après avoir exprimé son jugement sur la nature du talent de Reboul, M. Cazalet termine ainsi :

« J'ai exprimé, un peu longuement peut-être, mon sentiment sur ce poète, et me suis interdit de raconter cette noble vie. Qu'il me soit permis, toutefois, en finissant, de dire que, comme homme, il n'est pas un seul de nos illustres qui m'inspire plus haute estime. C'est que Reboul était, avant tout, un penseur sérieux, un homme aux principes fermes, élevés, un homme de foi, un chrétien. Quand on se place sincèrement aux pieds de la croix du Sauveur, toutes les divergences s'effacent ; il est alors aisé de s'entendre, il est naturel de s'aimer. Il n'y a que l'indifférence, les fluctuations d'un esprit mal assis, le fanatisme intolérant qui répugnent au vrai disciple de Jésus-Christ. On respecte, on honore toutes les opinions, quand, au dessus de toutes les bannières, flotte la sainte bannière de l'Evangile. Enfant soumis et obéissant de l'Eglise romaine, Reboul, je le sais, n'abondait pas moins dans ces principes de large charité qu'il avait puisés, avant tout, dans l'Evangile, et puis après, à l'école de Fénelon, de Fléchier, de François Cart, ce pieux, ce saint évêque, mort en 1856, et que pleurent encore les catholiques et les protestants de Nimes. Aussi, si j'honore le poète, l'homme ne me paraît pas moins honorable ; et voilà pourquoi je n'hésite pas à déposer sur sa tombe le très humble hommage de ma vive et chrétiennesympathie ».

Séance du 17 *novembre* 1866.

Présents : MM. Deloche, *président;* Abric, Pagézy, Maurin, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, abbé Azaïs, C. Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants.

Eug. Brun, Ir. Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu est adopté.

M. le secrétaire-adjoint communique à l'Académie la lettre qu'il a reçue de M. Charles de Ribbes, secrétaire-général du congrès scientifique d'Aix, pour la remercier de son adhésion et lui accuser réception du montant de sa cotisation.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de La Farelle qui envoie deux ouvrages dont M. de Larcy l'a chargé de faire hommage à l'Académie, et qui exprime le désir d'en rendre compte dans une prochaine séance. L'envoi et l'offre sont également acceptés.

Il s'agit :

1. D'une brochure intitulée : *Louis XVI et Turgot,* d'après des documents inédits.

2. D'études historiques sur les nécessités politiques de la France.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la séance du 3 novembre :

1. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXVIII.

2. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes.*

3. *Société médicale de l'Aube*, année 1866, bulletin n. 2.

4. *Bulletin de la Société protectrice des animaux.*

5. *Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme*, 1re année, 1866, 3e livre.

6. *Revue des Sociétés savantes*, août 1866.

7. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, tome VI, 3e trimestre de 1866.

8. *Revue archéologique du midi de la France*, publiée à Toulouse par M. B. Dusan, année 1866, numéros 1-7.

9. *Memoir of the litterary and philosophical Society of Manchester*, 1865, *third serie.*

10. *Proceedings of the litterary and philosophical Society of Manchester*, tomes III - IV, 1864 et 1865.

11. *Note sur le système métrique des Gaulois*, brochure par M. Aurès.

M. le président rappelle à l'Académie que la démission de M. Maurin de ses fonctions de secrétaire-perpétuel est un fait malheureusement accompli depuis plusieurs mois, et que, dans la séance du 16 juin dernier, la nomination de son remplaçant et les questions qui peuvent s'y rattacher ont été ajournées au mois de novembre. Il propose en conséquence, et l'Académie délibère de procéder à l'élection dans la prochaine séance.

M. Pagézy donne lecture d'une étude sur l'état actuel de l'agriculture. Sans méconnaître les nombreux éléments de prospérité au milieu desquels elle est appelée à se développer dans notre pays, il signale les causes qui, se-

lou lui, expliquent quelques-unes de ses souffrances, et il indique les remèdes qui lui paraîtraient les plus propres à les faire disparaître.

Dans la première partie de son travail, M. Pagézy a, d'abord, fait connaître que la richesse de la terre constitue la plus puissante industrie, qu'elle fait la force des Etats ; et, pour justifier cette assertion, il rappelle que, « *dans l'antiquité, l'agriculture fut partout honorée comme la nourrice et la bienfaitrice du genre humain* », et que, dans tous les temps, les gouvernements ont manifesté un vif intérêt à l'égard des propriétés rurales, attendu que ce sont leurs possesseurs qui constituent la plus large base de l'ordre social. Aussi voilà pourquoi notre premier Empereur, ce moderne César, aimait à dire : *C'est le seul sol qui ne tremble pas.* Et ce qui le démontre parfaitement, c'est que Napoléon III a déclaré que « *de l'amélioration de l'agriculture ou de son déclin date la prospérité ou la décadence des empires* ».

Après cette exposition de son important sujet, l'auteur défend un droit sacré, celui de la propriété, contre les socialistes, qui signalent cette faculté comme la principale cause des souffrances populaires. Mais pour démontrer qu'en France c'est tout à fait le contraire, il suffit de faire connaître que ce prétendu monopole serait constitué par des millions d'individus, c'est-à-dire à l'inverse d'un petit nombre ; ce qui dément les socialistes.

Dans la deuxième partie, il s'agit de démontrer l'extrême différence qui existe, sous tous les rapports, entre la propriété agricole de l'Angleterre et celle de la France. Ainsi, dans le Royaume-uni, sur une population de 29 millions, on ne compte que 32,000 propriétaires, ce qui est très aristocratique ; tandis qu'en

France, dès 1851, il y en avait déjà plus de 7 millions, ce qui est, au contraire, fort populaire. Quant aux propriétés britanniques, il y en a d'une telle immensité que, dans la distance de vingt lieues, qui sépare Londres de Portsmouth, il n'en existe que dix-sept, qui produisent, annuellement, 39 millions aux possesseurs; tandis que, dans la majorité du peuple, sur six individus, il y en a cinq dans la détresse. S'il s'agit des propriétés secondaires, le terme moyen s'élève à 222 hectares, tandis qu'il n'est que de 6 hectares 3 ares dans notre empire; et comme le climat et la terre productive sont également fort différents, il résulte de ces deux situations très opposées, qu'on ne devrait pas prendre, en France, à l'égard de l'agriculture, l'Angleterre pour modèle, ainsi qu'on le fait par trop souvent; car les travaux agricoles sont dominés, dans la Grande-Bretagne, par des moyens mécaniques de haute valeur, dont les grandes fortunes peuvent seules disposer dans l'intérêt de leurs immenses propriétés; tandis qu'en France ce serait beaucoup trop cher pour les petits propriétaires qui constituent la plus grande partie des possesseurs de terre, et dont 3 millions ont si peu qu'ils ne peuvent payer leur contribution mobiliaire.

Dans la troisième partie, qui traite de l'agriculture en France, M. Pagézy, après avoir signalé, d'après des documents officiels, l'heureuse influence des petits propriétaires, a fait connaître, avec éloge, les nombreuses dispotions prises par le pouvoir dans l'intérêt de l'agriculture, tout en s'affligeant que la situation de celle-ci n'en soit pas moins devenue assez difficile pour qu'il ait paru nécessaire au gouvernement d'en faire l'objet d'une enquête.

A cet égard, après quelques observations

sur l'organisation de l'enquête dans l'intérêt de la vérité, et par conséquent de l'utilité, M. Pagézy, afin de signaler, avec plus de précision, les principales causes de cette grave transformation, a répondu à deux questions générales, numéros 157 et 161 du *Questionnaire ministériel*; et, en concluant, il a dit : « C'est par les importantes modifications administratives que je viens de faire connaître, bien plus que par de nombreux détails relatifs au travail de la terre, *que l'agriculture*, *cette source de toutes les richesses*, ainsi que l'a déclaré Napoléon III, lorsqu'il était président, marcherait dans l'heureuse voie du progrès, bien qu'on ne puisse en garantir la permanence; car le changement est une des grandes lois de ce bas monde ».

M. Ginoux lit une traduction en vers de la 6e satire du IIe livre d'Horace, celle où le poète se plaît à célébrer les douceurs de la vie des champs qu'il oppose aux ennuis de la ville, et termine par le joli épilogue du Rat de ville et du Rat des champs. Nous en avons extrait les fragments suivants :

Mes vœux s'étaient bornés à posséder un champ
De modeste étendue et jardin attenant;
Tout près de la maison une source d'eau vive,
Dont un petit bosquet couronnerait la rive.
Les dieux m'ont donné plus et mieux que tout cela.
Grâce leur soit rendue! O fils de Maïa!
Je ne demande plus à ta haute puissance
Que de m'en assurer longtemps la jouissance.

A d'injustes moyens je n'ai voulu devoir
Aucun accroissement de mon petit avoir;
Je n'y veux rien ôter non plus par inconduite.
Ma prière vers toi jamais ne s'est traduite
En ces vœux insensés : « Oh! sans aller bien loin,
« Si mon champ se pouvait arrondir de ce coin! »
. . . .

Si ce qu'on m'a donné suffit à mon bien-être ,
Je ne demande plus qu'une seule faveur :
Reste, comme toujours, mon puissant protecteur :
Rends mes troupeaux épais et tout dans mon domaine,
Excepté mon esprit ! Quand l'été me ramène
De Rome et de son bruit , sur mes monts, dans mon fort,
Que pourrais-je de mieux cultiver tout d'abord,
Si ce n'est la satire ou ma pédestre muse ?
Là, de l'ambition nul souci ne m'abuse ;
Je ne redoute plus ni l'auster accablant ,
Ni Libitine en quête ou son cruel agent.

....

A peine suis-je entré dans la sombre Esquilie ,
Que j'ai de tous côtés la cervelle assaillie.
— Au putéal, avant sept heures du matin ,
Roscius vous attend, pour l'assister demain.
— Une affaire de corps, importante et nouvelle,
A Rome, cher Quintus, aujourd'hui vous appelle ;
Pour vous le rappeler les greffiers sont ici.
— De Mécène obtenez qu'il me signe ceci ;
Dites-lui : J'essaîrai. Vraiment, dit l'homme en quête ,
Si vous le voulez bien, la chose est déjà faite.

Voilà près de huit ans , Mécène m'a permis
De trouver une place au rang de ses amis ,
Dans le but seulement d'avoir , dans sa litière,
Un compagnon de route et pour trouver matière
A dire de ces riens : Quintus, quelle heure est-il ?
Sirus était bien fort ; Gallina le vaut-il ?
La fraîcheur du matin déjà commence à mordre,
Si l'on n'y prend pas soin..... Et secrets du même ordre,
Que pourrait recevoir l'homme le moins discret.
Et l'envie a pourtant de moi fait son objet !!

Chaque jour et chaque heure ajoute à son empire.
Nous voit-on au spectacle , aux jeux ? chacun de dire :
Ah ! celui-là du sort est un heureux mignon !
Un bruit fâcheux circule au sortir du forum ;
Sans me questionner, personne ne m'aborde.
— Vous devez être instruit, vous à qui l'on accorde
D'approcher jusqu'aux dieux ! Des Daces savez-vous
Quelque chose ? — Non, rien — Vous vous moquez de nous.
— Si j'en sais un seul mot, que l'enfer me punisse ! —
— Mais ces biens par César promis à la milice,

Où les donnera-t-il, sur le sol italien,
Ou bien dans la Sicile ? — Oh ! vrai, je n'en sais, rien,
Et j'en fais le serment !... Je vois que l'on s'étonne
Que pour mystérieux mortel chacun me donne.
Cependant, tout mon temps, malheureux que je suis,
Se consume et se perd au milieu des ennuis.
Non sans que, bien souvent, fatigué je m'écrie :
Quand donc te reverai-je, ô campagne chérie !
Etude des anciens, sommeil, oisiveté,
Quand pourrez-vous m'avoir en toute liberté !

. . . .

« — Un jour, un rat des champs reçut dans son taudis
Un hôte, un rat de ville, ami de vieille date.
Sobre et soigneux surtout pour que rien ne se gâte,
Il savait néanmoins, dans l'hospitalité,
S'affranchir des soucis, prendre de la gaîté.
Bref, il ne plaignit rien : ni ses meilleurs pois-chiches,
Ni l'avoine qu'il prit dans ses tas les plus riches.
Il apporta, dit-on, au bout de son museau,
Des grains de raisins secs, un assez beau morceau
De lard presque tout neuf. Quand il s'est mis en quatre
Pour varier ses mêts, dans l'espoir de combattre
D'un convive blasé le superbe dédain,
Lui, maître du logis, à l'écart du festin,
Dont il laisse les plats savoureux à son hôte,
Sur de la paille fraîche, avec bonheur grignote
Quelques grains noirs d'ivraie ou de mauvais froment.
Enfin le citadin lui dit : « Ami, comment
Peux-tu t'accommoder d'une si dure vie,
Dans ces bois, sur ces monts ? Ne sens-tu pas l'envie
De quitter des forêts les sauvages séjours,
De passer avec nous le reste de tes jours ?
Crois-moi, quitte ces lieux et viens, mon camarade :
Tout ce qui sur la terre ou végète ou parade
Est sujet à la mort et nul ne peut la fuir.
Tandis que tu le peux, vis au sein du plaisir,
Mon cher, et souviens-toi combien courte est la vie ».
Le rustre, à ce discours, sent son âme attendrie.
Sans s'arrêter à rien, il est hors du logis.
En route les voilà, n'ayant d'autres soucis
Que de passer de nuit sous les murs de la ville.
Or, de nos voyageurs le nouveau domicile,

Le soir, le même soir déjà, se trouvait pris
Sur des tapis de pourpre et sous riches lambris.
Non loin d'un lit d'ivoire était une corbeille,
Contenant les débris d'un festin de la veille.
Dès que le campagnard sur la pourpre est placé,
Le citadin alors, comme un hôte empressé,
Va, vient; fait qu'à ce plat un autre plat succède,
S'acquitte des détails avec l'art que possède
Un esclave élevé jeune dans la maison,
S'assurant le premier de la bonne cuisson.
Mollement étendu, l'autre se félicite
Du sort qui le transforme en heureux sybarite.

. . . .

De la porte soudain s'ouvrent les deux battants,
Qui renversent du lit nos deux amis tremblants.
Les voilà de courir tous les deux dans la salle,
Transis, à demi morts, surtout lorsque la dalle
Retentit à la voix des dogues irrités.
« Fi ! dit le rustre alors, du bonheur des cités.
Adieu ! La paix des bois, du trou qui m'a vu naître
Au plus frugal repas va rendre le bien-être ! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er décembre 1866.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Maurin ; de La Farelle ; Fontaines ; Plagniol ; Aurès ; Pagezy ; Ollive-Meinadier ; Alph. Dumas ; baron de Daunant ; C. Liotard ; Liquier ; E. Causse ; Bigot ; abbé Azaïs ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint,* membres résidants.

MM. Eug. Brun, Quesnault-Desrivières, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre du Ministre de l'instruction publique qui avise l'Académie d'une allocation de 350 francs. En remerciant le Ministre au nom de la Compagnie, le secrétaire indiquera M. C. Liotard, trésorier, comme la personne au nom de qui la somme devra être ordonnancée.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1866, numéros 2 et 3 ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XVIII de la collection, IIe série, 1865-1866 ;

Revue des Sociétés savantes des départements, IVe série, t. IV, septembre 1865 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1866, numéro 3 ;

Des indications de l'emploi de la diète lactée dans le traitement de diverses maladies, par le docteur Pécholier ;

Mémoires sur le quarantième des Gaules, à propos d'une inscription du département des Pyrénées-Orientales, ayant trait à la perception de cet impôt, par M. le professeur Ch. Revilloud, de Montpellier.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un secrétaire-perpétuel et d'un secrétaire-adjoint. Il est procédé à un scrutin secret qui donne :

Pour les fonctions de secrétaire-perpétuel,

à M. de Clausonne. . . . . . . 15 voix
à M. Liquier. 1

Pour les fonctions de secrétaire-adjoint,

à M. l'abbé Azaïs. . . . . . . 15 voix
à M. Gaspard 1

MM. de Clausonne et Azaïs sont, en conséquence, respectivement investis des fonctions dont s'agit.

M. le président expose que la nomination à laquelle il vient d'être procédé lui paraît être une occasion opportune de vider quelques questions relatives aux attributions du secrétaire-perpétuel, qui ont déjà été soulevées d'autres fois, notamment celle des comptes-rendus en séance publique, et celles des notices nécrologiques. A la suite de quelques observations qu'il présente à ce sujet, et auxquelles M. de Clausonne, invité à exprimer son opinion, déclare donner son entière adhésion, l'Académie arrête, à l'unanimité, qu'il sera consigné au procès-verbal:

Sur le premier point, qu'elle entend laisser toute latitude à son secrétaire-perpétuel sur la forme et l'étendue des comptes-rendus en séance publique, sous la réserve de l'approbation mentionnée dans l'article 48 du réglement.

Sur le second point, qu'elle estime que les notices nécrologiques auront à gagner à être confiées aux amis particuliers des membres décédés, soit qu'ils expriment eux-mêmes le désir de se charger de ce soin, soit que l'Académie les y invite.

M. de Clausonne exprime à l'Académie sa reconnaissance du témoignage de confiance qu'elle vient de lui accorder, et la crainte de son insuffisance dans l'accomplissement d'une tâche rendue difficile par les récents souvenirs de M. Nicot.

M. Maurin a commencé la lecture d'une étude antique sur *Octavie*, la sœur de l'empereur Auguste, qui, douée des plus belles qualités, n'eut pas le sort qu'elles semblaient lui promettre.

Il a fait précéder son récit de quelques réflexions sur la méthode qu'il a employée pour relier les fragments épars qu'il a recueillis dans les historiens de l'antiquité. Il a cherché, d'autre part, à indiquer que l'intérêt d'une composition biographique de ce genre se trouve dans les points de contact qui se rencontrent entre le présent et le passé, lesquels peuvent être mis en relief sans que la couleur locale soit altérée.

Après avoir raconté les circonstances qui précédèrent et suivirent le mariage d'Octavie avec Antoine, il s'est arrêté au moment où, son intervention ayant réconcilié une première fois les deux triumvirs, qui étaient sur le point

d'en venir aux mains, elle quitte son mari, qui va en Orient pour combattre les Parthes, afin de rester auprès de son frère. Elle croyait, en se séparant de lui, lui offrir l'assurance que ses intérêts auraient en elle un défenseur vigilant auprès de son frère, et ne se doutait pas que, privé de sa femme, il allait retomber dans des égarements qui lui coûteraient la vie avec le pouvoir.

Plus rien n'étant à l' ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 *décembre* 1866.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Pagézy ; baron de Daunant ; Maurin ; Alph. Dumas ; Salles ; Ollive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Viguié ; Ch. Liotard; Bigot; Courcière; Liquier; Causse; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Irén. Ginoux, *associé-résidant ;* Bosc, *associé-correspondant.*

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées, par M. Paul Raymond, archiviste de ce département ; Paris, impr. imp., 1863, vol. in-4°.

Id. du département de la Nièvre, par Georges de Soultrait, membre non-résidant du Comité impérial des sociétés savantes ; Paris, impr. imp., 1865, 1 vol. in-4.

Id. du département de l'Hérault, par M. Eugène Thomas, archiviste de ce département ; Paris, impr. imp., 1865, 1 vol. in-4.

Mémoires de l'Académie de la Somme.

Mémoires de la Société d'agriculture, lettres, etc., de Rochefort.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1866.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France.

Revue agricole, industrielle, etc., de Valenciennes, août et septembre 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, t. XVII, septembre et octobre 1866.

Notice sur une inscription du XIe *siècle, provenant de l'abbaye de Corbie*, par M. l'abbé J. Corblet (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*); broch. in-8.

Marc de Vintimille ou *les chevaliers de Rhodes,* drame historique en cinq actes et en prose, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans.

Documents and Bulletin of the United Stats sanitary commission, 3 gros vol. in-8. New-York, 1866.

Ungedruckte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel, herausgegeben und erlaütert von Dr. C.-P. Caspari. — Documents inédits et originaux pour servir à l'histoire du symbole du baptême et des confessions de foi, édités et expliqués par le docteur C.-P. Caspari, professeur de théologie à l'Université de Norwège, Christiania, 1866, t. I.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution. Washington, 1865, 1 vol. in-8.

Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology, at Harvard college, in Cambridge, 1864 et 1865. Deux brochures, Boston, 1865 et 1866.

Bulletin of the Museum of comparative Zoology, Cambridge, Massachusetts. Brochure in-8 de 70 pages, publiée en juin 1865.

Illustrated catalogue of the Museum of comparative zoology, at Harvard college. Cambridge,

1865. 2 vol. in-4. — T. I, *Ophiuridæ and Astrophytidæ*, by Theodore Lyman; — T. II, *North-American Acalephæ*, by Alexander Agassiz.

M. Ollive-Meinadier demande la parole pour appeler l'attention de l'Académie sur l'utilité qu'il y aurait, selon lui, à revenir à l'ancien système des présidences annuelles.

M. le président et M. Pagézy font observer que ceci impliquerait la révision du réglement, dont il convient en général d'être sobre ; mais qu'il demeure loisible à l'Académie d'atteindre le but désiré par M. Ollive-Meinadier, en usant de la faculté de réélection, qui n'a jamais été mise en question.

M. de Clausonne indique la connexité de la question soulevée par M. Ollive-Meinadier avec celle de deux séances publiques par an, au lieu d'une. Il croit que l'une et l'autre se produiront de nouveau ; mais, pour le moment actuel, il pense, avec MM. Deloche et Pagézy, que la possibilité de la réélection répond suffisamment aux besoins du moment.

L'incident n'a pas d'autre suite.

M. COURCIÈRE fait le rapport dont il avait été chargé sur l'opuscule du docteur Crémontel, de Paris, intitulé : *De l'épreuve galvano-plastique, ou Bioscopie électrique*. Il s'agit d'un procédé, présenté comme infaillible, pour s'assurer, au moment d'une inhumation, de la cessation complète de la vie. L'importance d'un tel résultat, dit M. Courcière, n'a pas besoin d'être signalée ; mais l'Académie n'est pas en position d'en faire elle même l'épreuve, et doit attendre, en conséquence, pour émettre une opinion, que des expériences faites en présen-

ce des juges naturels de la matière aient eu un plein et entier succès.

M. Liotard donne lecture d'une lettre de M. Ph. Eyssette, membre non-résidant, accompagnant l'envoi de deux pièces ; l'une, qui est une traduction en vers latins de la fable de La Fontaine : *la Laitière et le Pot au lait ;* l'autre, aussi en latin, contenant, en style lapidaire et sous la forme de l'épigraphie chrétienne, l'éloge de Mgr Cart, si universellement regretté.

Voici la fable de *la Laitière :*

Lacte coronatam bene strato in vertice testam
Dulce gerebat onus vicinam Phyllis ad urbem.
Quid metuat tentare vias, jam nescia lapsus,
Lævibus et soleis aptata et simplice panno ?
Ibat in accinctu breviori lactifera ; alta
Ambitiosa movens sub mente, revolvit eundo
Quid pretii cadat in manibus ; gravis ære futuro
Æstuat ; ex vacuo dives, sibi comparat ova
Centum, parva quidem, sed magni exordia fructus.
Incubitus curat triplices, partus fovet.... omnia fausta.
« Hoc facili cultu pullorum adolenda propago.
» Aligeri spes quanta gregis circumstrepit arvum !
« O miræ vulpinæ artes, si de stipe porcum
» Jam succi plenum et satiandum furfure parvo
» Non habeam ... pretioque bovem (præstantior illa),
» Lactantem, et vitulum (proh ! delectabile visu !)
» In medio pecori saltantem, quis vetat ?...» Ipsa
Exsultante, cadens effrangitur urna... Valete,
Glandivorax, armenta boum, pullique fugaces !
Effusi niveum lactis disperdit honorem
Infelix ; fluxas et opes eversaque regna
Respiciens, Phyllis meditatur tristia : Clades
Quanta ruet scapulis, qua sit placabilis arte
Ira viri ? Risere omnes et fabula narrat.

L'Académie charge M. Liotard de remercier M. Eyssette de son tribut, qu'elle a accueilli avec intérêt.

M. CAUSSE a lu à l'Académie une étude sur le château de Saint-Privat, situé sur la rivière du Gardon, un peu au dessus du Pont du Gard.

L'auteur a consacré la première partie de son œuvre à décrire les lieux tels qu'ils sont aujourd'hui : le château avec ses vieilles tours, les terres, les usines, les bois, l'ermitage rustique dont on peut encore contempler les ruines, le Pont du Gard, sa facade dentelée.

L'auteur dépeint « la petite chapelle de for-
» me gracieuse et attenante au manoir ; le
» jour arrive dans le sanctuaire par des vi-
» traux en losange, sur lesquels on a repré-
» senté des scènes évangéliques : la résurrec-
» tion de Lazare, le mystère de la multipli-
» cation des pains ; le Christ sur la montagne
» des Oliviers. Les murs sont décorés par des
» peintures ascétiques ; les marches de l'autel
» sont usées.

» Derrière l'église, le cimetière ; le repos
» après le combat ; le néant à côté de la puis-
» sance ; à côté de la vie, la mort ! Telle est
» la destinée de l'homme ici bas ! »

Dans une deuxième partie, M. Causse recherche quelle a été l'origine du château de Saint-Privat, quels sont les faits historiques qui se rattachent à son histoire.

Au dire de Sidoine Apollinaire, dans ses *Lettres*, les premières assises du château de Saint-Privat existaient déjà en 472 ; mais le château proprement dit n'aurait été construit qu'en l'année 736, par un lieutenant de Charles Martel, après la victoire remportée à Sernhac (?) sur les Sarrasins.

Saint-Privat a été successivement la propriété des ducs de Guienne, de Louis-le-Jeune, d'Henri II roi d'Angleterre, des comtes de Toulouse, des Templiers, des seigneurs de Laudun, alliés à la famille des Guise.

Il a été visité par Charles IX, Catherine de Médecis, Henri IV, Louis XIII, Richelieu, etc.

Dans le milieu du XVIe siècle, l'astrologue Nostradamus avait établi là le théâtre de ses prophéties.

L'œuvre de M. Causse se termine par les amours de Guillaume de Ramnols, troubadour du XIIe siècle, avec Marguerite, fille de Raymond V, comte de Toulouse.

Guillaume, devenu passionnément amoureux de Marguerite, désespérant d'obtenir sa main, s'enferme dans le couvent de Montmajour, au territoire d'Arles.

L'auteur nous représente le malheureux troubadour se livrant aux travaux les plus rudes, afin de faire diversion à sa peine morale, n'osant élever ses plaintes jusqu'à Dieu lui-même.

Marguerite meurt; Guillaume obtient du comte de Toulouse l'autorisation de passer le reste de ses jours sur le domaine de Saint-Privat, dans un ermitage escarpé, qu'il construit lui-même, afin d'aller s'agenouiller, chaque jour et à chaque instant du jour, sur la tombe de celle qu'il avait tant aimée.

M. Causse a soulevé incidemment une question d'archéologie fort intéressante, et qui ne pouvait pas manquer de trouver place dans une étude sur Saint-Privat.

Quel est le personnage inconnu qui a présidé à la construction du Pont-du-Gard? Est-ce Agrippa? Est-ce l'empereur Antonin?

Selon lui, le Pont-du-Gard serait l'œuvre d'Antonin ou d'Adrien, son père adoptif. Si cette conclusion n'est pas certaine, elle est, du moins, très vraisemblable. Les arguments de M. Causse ne sont pas sans valeur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 décembre 1866.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Plagniol; Maurin ; Pleindoux ; de La Farelle, Pagézy; Dumas; J. Salles ; Aurès; Bousquet ; Ollive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Viguié ; C. Liotard ; Bigot ; Liquier ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

L. Alègre, membre non-résidant ;

Quesnault-Desrivières ; Dan. Grasset ; Eug. Brun ; Lenthéric ; Ir. Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie de Toulouse.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer, numéros 16-21, avril-septembre 1866.

Revue des Sociétés savantes, tome IV, septembre 1866.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, t. XI, 1re partie, pages 1-295.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 3e série, t. VI. Travaux de 1864 à 1866.

Partie officielle et tables extraites de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'Archéologie, pour 1855, 48 pages grand in-8.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. VII. Versailles, 1866.

Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, de l'année 1701 *à l'année* 1754, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles; recueilli et édité, avec introduction et notes, par J.-A. Le Roi. Versailles, 1866, in-8 de 659 pages.

M. le président dépose, en outre, un *bon* qu'il a reçu pour retirer le IXe volume des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*

M. de La Farelle lit un rapport sur deux ouvrages de M. de Larcy, intitulés : l'un, *Des vicissitudes politiques de la France ;* l'autre, *Louis XVI et Turgot, d'après des documents inédits.* Le premier de ces ouvrages a pour objet principal l'examen de cette question historique, si débattue de nos jours : Pourquoi la France n'a-t-elle pas su ou pu concilier son passé et son avenir, ses traditions et le développement de ses destinées ? L'étudiant dans ses origines, M. de Larcy fait d'abord justice, avec l'appui de Tacite, de nos plus anciens documents et de nos plus grands historiens contemporains, de l'opinion qui voudrait que la société française fût exclusivement composée de deux éléments rivaux ou plutôt ennemis, les vainqueurs et les vaincus, l'élément germain, source de la noblesse, et l'élément gallo-romain, source de tout le tiers-état. Il établit que l'un et l'autre peuple, les Barbares et les Romains, avaient des nobles, des ingénus et des esclaves, devenus plus tard des serfs; mais que l'un a été, chez nous, le principe de l'individualité, de la *liberté;* l'autre, celui de la discipline civile, de l'*autorité.*

M. de Larcy explique ensuite, avec une grande nouveauté de vues, les origines, la composition et les fonctions de notre ancienne pairie féodale, le premier-né de notre constitution comme peuple, sous l'ère capétienne; et il la compare avec la pairie anglaise, issue de la conquête de Guillaume Ier. De cette comparaison des deux institutions, si diverses sous le rapport de l'origine, de la composition, du rôle historique, il déduit, comme une conséquence naturelle, la différence de leurs destinées dans les deux pays et du rôle qu'elles jouent dans leurs annales. Abordant, enfin, l'histoire de nos Etats-généraux, il montre la France au moment d'atteindre plusieurs fois à l'établissement d'un régime représentatif, mais échouant toujours dans cette noble entreprise, tantôt par suite de circonstances historiques malheureuses, tantôt par la faute des mœurs, du caractère, de l'esprit national; et cela, jusqu'à l'époque où ce regrettable avortement se trouve définitivement consacré par la majesté et l'éclat sans pareils de la couronne posée sur le front radieux du grand roi. Suit un tableau brillant du règne de Louis XIV, auquel l'auteur rend pleine justice, mais dont il ne dissimule pas les fautes, notamment la révocation de l'édit de Nantes, qualifiée par l'auteur de *décret fatal que réprouvent la justice et l'humanité*. Voici, du reste, comment M. de Larcy apprécie l'ensemble de sa politique intérieure :

« Louis XIV manqua de logique et de prévoyance. La confusion des classes était le résultat nécessaire de l'état social qui se formait sous sa main ; il aurait dû aller jusqu'au bout et ne pas laisser traîner, dans une société à moitié nivelée, des restes de priviléges hors d'état

de se défendre, ne devant servir, par leurs trompeuses apparences, qu'à provoquer, un jour, une révolution infaillible ; il fallait ou rendre l'égalité complète, ou ennoblir ou justifier les privilèges en les mettant au service de la liberté.

» On a voulu, depuis, avoir à la fois et d'un coup l'égalité et la liberté. L'opération était périlleuse, la liberté y a péri avant de naître. Si une marche plus patiente et plus sûre eût été suivie, si les citoyens avaient appris à trouver plus de satisfaction dans le respect de leurs propres droits que dans la destruction des droits d'autrui, la justice aurait obtenu ce que la jalousie a arraché ; on serait arrivé à l'égalité raisonnable par la liberté vraie, et on les aurait gardées toutes deux... ».

Dans une seconde partie, M. de Larcy se livre à une étude, aussi complète et détaillée que possible, sur la vie, le caractère et les dispositions politiques du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, et sur Adélaïde de Savoie, sa femme. Quand on a lu ce récit touchant et émouvant au suprême degré, que l'auteur fait *con amore,* on ne peut guère se défendre de partager sa conviction, savoir que, sous un tel règne, substitué à la régence du duc d'Orléans et à une grande partie du règne de Louis XV, avec l'influence de ses trois éminents conseillers, Fénelon, Beauvilliers et Chevreuse, le régime représentatif pouvait fort bien triompher en France, trois quarts de siècle au moins avant la tempête qui éclata aux derniers jours du dix-huitième siècle.

Avec un titre modeste et sans prétention, la nouvelle brochure de M. de Larcy, *Louis XVI et Turgot, d'après des documents inédits,* peut à la rigueur être considérée comme un supplément

à son premier ouvrage, comme la reprise, pour une époque plus récente encore, de la grande question historique traitée dans celui-ci : la révolution française pouvait-elle être évitée et à quelles conditions ? Ces deux grands personnages, Louis XVI et Turgot, nous y apparaissent bien à peu près tels que nous avons l'habitude de les juger d'après la tradition historique ; mais les papiers confidentiels de l'abbé de Véry, livrés à M. de Larcy par sa famille, nous font assister au drame intime qui se déroulait dans les coulisses pendant les années immédiatement antérieures à 89. C'est le compte-rendu exact du dernier effort tenté par des esprits généreux et prudents pour éviter une révolution sanglante. Déjà grondait le torrent révolutionnaire tout prêt à déborder et qui ne devait trouver en face, pour tout obstacle à ce débordement, qu'une royauté avilie par le long règne de Louis XV, qu'un clergé affaibli et discrédité politiquement par la philosophie irréligieuse de l'époque, qu'une noblesse uniquement jalouse d'éclat militaire, mais sans influence politique comme sans expérience des affaires. Aussi tout fut-il emporté et renversé : religion, monarchie, aristocratie, parlements, bourgeoisie même, tout absolument. Une seule chose resta debout et nous a été léguée comme un dédommagement à tant de sacrifices : les grands principes de liberté connus sous le nom de principes de 89, et auxquels il serait certes bien difficile de refuser un légitime hommage. A travers ces deux ouvrages, et du commencement jusqu'à la fin, règne un courant incontestable d'idées et d'opinions vraiment libérales, un esprit de largeur, d'impartialité et d'équité pour tous les partis consciencieux, pour toutes les convictions politiques franches et loyales. C'est ce

qui a été déjà reconnu, du reste, dans quelques paroles bien senties, par un éminent orateur, M. Odilon Barrot, chargé de présenter le volume des *Vicissitudes politiques de la France* à l'Académie des sciences morales et politiques.

En finissant, messieurs, permettez-moi de vous demander, pour l'auteur, une place dans votre sein, en qualité de membre non-résidant. L'Académie s'honorera en s'adjoignant l'une des plus saillantes notabilités du pays et en lui donnant le poste resté vide beaucoup trop tôt, hélas ! d'un autre de mes amis et des siens, M. Marette, le docte et modeste annaliste de la ville d'Alais ».

Cette proposition est appuyée par MM. Plagniol et Maurin, et la candidature de M. de Larcy est, en conséquence, inscrite sur le registre.

Est également inscrite au registre, sur la proposition de M. Viguié, appuyée par MM. Deloche et Azaïs, la candidature de M. Gr. Charvet, auteur du mémoire couronné sur Remoulins, pour le titre d'associé-correspondant.

M. Maurin continue la lecture de son *Etude historique sur Octavie.* Il peint le retour chez Antoine de sa passion pour Cléopâtre, aussitôt qu'Octavie l'a quitté pour retourner à Rome, afin d'y surveiller ses intérêts auprès de son frère. Vainement Octavie et ses propres amis s'efforcent de l'arracher aux piéges tendus à sa vanité ; sa faiblesse y succombe et ne peut plus s'en dégager. Ses meilleurs amis finissent par l'abandonner, et il n'a plus devant lui que l'Egyptienne et les flatteurs qu'elle paie. Le dénouement ne pouvait se faire attendre. La bataille d'Actium décide de son sort.

Après avoir raconté les malheurs de l'épouse, il reste, pour compléter l'œuvre historique tentée par l'auteur, à raconter les malheurs de la mère. Ce sera l'objet d'une troisième lecture.

Sous le titre (qui est celui d'une des meilleures comédies de Shakespeare : « Much ado about nothing ») — *Beaucoup de bruit pour rien*, M. Dan. GRASSET a écrit une fable, ou plutôt un conte, dont l'idée principale est la mise en action de ce proverbe populaire :

Tonneau vide retentit,
Tonneau plein fait peu de bruit.

La première moitié du conte est consacrée au récit, à la fable proprement dite ; la seconde moitié :

Ah ! que de tonneaux en ce monde
Vides et retentissants !.. .

contient une série d'applications diverses, dont chacune forme une sorte de couplet se terminant par le refrain inévitable : « Beaucoup de bruit pour rien ». L'auteur reproche à la foule de se laisser prendre à

Ce foudre harmonieux dont l'écho la séduit,

lequel néanmoins est complétement vide; tandis que, au contraire,

.... Le fût dédaigné, qui sourdement résonne,
Enserre dans ses flancs le nectar le plus doux,
Ces liquides trésors que le fertile automne
De la grappe mûrie a fait couler pour nous.

Après avoir passé en revue les nombreux personnages auxquels peut s'appliquer le proverbe qui sert de titre et de moralité à la pièce, l'auteur termine sa lecture par les vers suivants, qui renferment une courte digression,

toute de circonstance, puisque cette séance du 29 décembre était la dernière de l'année 1866 :

Oui, messieurs, ainsi font bien des gens — et moi-même
Qui, pour blâmer autrui, me donne un mal extrême,
N'ai-je point trouvé le moyen
De faire un peu — sinon beaucoup — de bruit pour rien ?
Encor, valait-il bien la peine
De lire de longs vers au moins une centaine ?
Mais je voyais l'année, hélas ! toucher au but
Sans avoir acquitté mon modeste tribut.
Puisque enfin ma muse pédestre
Devance encor la Saint-Sylvestre,
Qu'on lui permette, avant de clore le bilan,
De vous offrir, messieurs, ses vœux de nouvel an :
Du fond du cœur et d'une voix amie,
Je souhaite à l'Académie
Doctes travaux, heureux concours,
Beaux livres, éloquents discours,
Des vers — puisqu'il en faut — agréables, mais courts,
Afin que la critique, ou même la satire
De ce qu'on lit ici jamais ne puisse dire,
Même en y regardant trop bien :
C'est là beaucoup de bruit pour rien !

Avant de se séparer, l'Académie procède à la désigation des membres d'une députation qu'elle charge de porter l'expression de ses vœux à M. le préfet du département et à M. le maire de la ville, à l'occasion du nouvel an.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 janvier 1867.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Plagniol; Maurin ; de La Farelle ; baron de Daunant; Alph. Dumas ; J. Salles ; Aurès ; Bousquet ; Ollive-Meinadier ; Viguié ; C. Liotard ; Courcière ; Gaspard ; Causse ; Bigot ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint,* membres-résidants.

MM. Quesnault-Desrivières ; Eug. Brun et Dan. Grasset, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1866 est lu et adopté.

M. J. Salles fait hommage à l'Académie de sa brochure sur le *Musée de Nimes*, Marseille, 1866.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1. *Société des sciences naturelles de Rouen*, 1re année, 1865.
2. *Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle,* 1er, 2e et 3e trimestres de 1866.
3. *Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle,* 1865, numéro 30.
4. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* in-4o, tome VI.
5. *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen,* année 1865.
6. *Revue archéologique du midi de la France*, décembre 1866, numéro 8.

7. *Bulletin de la Société de médecine de Poitiers,* 4e série, numéro 31.
8. *Pour et contre,* prologue dialogué, par M. L. Chalmeton, Clermont-Ferrand, 1866.
9. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône,* tome 5, 1re partie, vol. gr. in-4o.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un président et d'un vice-président. L'Académie, frappée des inconvénients que présente le changement de président à chaque semestre, réélit, par un vote unanime, MM. Deloche et Alphonse Dumas, président et vice-président actuellement en fonctions, et déclare que leurs pouvoirs seront prorogés jusqu'au commencement de l'année 1868.

M. Liotard, trésorier, a soumis à l'Académie les comptes de l'année 1866. L'Académie en reconnaît l'exactitude, et ajoute à son approbation des chiffres des remercîments pour le zèle que M. le trésorier a montré dans ses fonctions.

M. Deloche commence la lecture d'une *Etude sur le choléra.* Ce travail est divisé en deux parties. La première, celle dont M. Deloche a donné connaissance à l'Académie, présente un exposé de ce que nous savons aujourd'hui des symptômes du choléra et des moyens de nous en préserver ou de nous en guérir.

Il résulte de cet exposé les conséquences suivantes :

1. Le choléra annonce son arrivée dans une localité par des malaises d'estomac ou d'entrailles qui se font sentir, plus ou moins, à toute la population.

2. On est à peu près sûr de lui échapper, si, étant d'ailleurs dans un état ordinaire de santé,

on est assez avisé pour introduire, quand il en est besoin, quelque amélioration ou quelque réforme dans son régime alimentaire et dans ses habitudes.

3. Dans le cas où on vient à être saisi par le mal, il y a vingt-quatre à parier contre un que les symptômes ne s'aggraveront que peu à peu, et il est presque certain qu'on s'en delivrera, si on se hâte d'y porter remède.

4. Il n'y a nul danger à communiquer avec les cholériques, pourvu que la maison où ils se trouvent ait été aérée et désinfectée.

M. Maurin achève la lecture de son *Etude sur Octavie*. Après avoir raconté les malheurs de l'épouse délaissée par Antoine, qui retourne à sa passion pour Cléopâtre, il peint le caractère de cette noble femme, qui reste irréprochable dans l'accomplissement de ses devoirs vis-à-vis de l'époux infidèle et des enfants de celui-ci.

Il arrive à ce moment où, la bataille d'Actium ayant été suivie de la mort d'Antoine, Octavie concentre tous ses soins dans l'éducation de ses enfants. Le jeune Marcellus, qu'elle avait eu d'un premier mariage, est particulièrement l'objet de sa sollicitude. Il est pour elle un sujet de consolation et d'orgueil. Marié à la fille de l'empereur, son oncle, le jeune Marcellus était destiné, dans la pensée d'Auguste, à lui succéder, lorsque une mort inattendue vint le ravir aux espérances de Rome et à la tendresse de sa mère.

Après avoir exploré les auteurs de l'antiquité qui se sont occupés de ce jeune homme, M. Maurin montre sa mère se réfugiant dans une sombre solitude pour y épancher sa douleur en toute liberté. Dégageant ensuite la pensée qui résume la vie d'une femme à qui ses quali-

tés semblaient mériter un bonheur sans nuages et qui n'eut en partage qu'une vie d'amertume, M. Maurin termine en mettant dans la bouche d'un Campanien, mêlé dans la foule qui assistait aux funérailles, des paroles prophétiques sur l'avénement prochain du christianisme, qui vient apporter aux hommes l'explication du problème de la vie.

M. Bigot termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante, qu'il a intitulée *la Chanson de la mer* :

Mon vaste sein, de Dieu béni,
Palpitait quand naquit le monde.
Des abîmes, que nul ne sonde,
Ma voix s'élève, tonne et gronde.
Comme un écho de l'infini.

Douce brise, ouragan terrible
Me font chanter, bondir, pleurer ;
Le silence m'est impossible ;
Harpe immense, il me faut vibrer
Au contact d'un doigt invisible.

Et je vais, disant tour à tour
L'espoir qui suit la voile errante,
Les vœux ardents d'une âme aimante,
Et les angoisses de l'attente,
Et les ivresses du retour.

Un rien m'irrite, un rien m'apaise.
Mes flots bleus, que le calme unit,
Quand la tempête au front les baise,
S'insurgent contre la falaise
Et mordent son flanc de granit.

J'ai, quand la lune au ciel s'élève,
Des chants d'amour pour les amants,
Et, le front penché vers la grève,
Le poète note son rêve
A mes joyeux frémissements.

Je pleure les nobles victimes,
Les cœurs vaillants à Dieu liés,
Martyrs des conquêtes sublimes,
Héros qui dorment oubliés,
Ensevelis dans mes abîmes!

J'applaudis ces hardis chercheurs
Que l'inconnu sans cesse entraîne,
Et qui, de la famille humaine
En agrandissant le domaine,
Rapprochent les mains et les cœurs.

Au loin, je berce, caressante,
Mes bruns et rudes matelots;
Puis, mes soupirs et mes sanglots
Pour eux évoquent sur les flots
L'ombre de la patrie absente.

Des proscrits j'endors les douleurs
En baisant la rive étrangère;
Et puis, je bondis vers la terre,
Jetant, terrible en ma colère,
Une menace aux oppresseurs!

Ainsi chantait le gouffre immense,
Un soir qu'au pied du rocher nu
Il secouait, comme en démence,
Ses flots qui n'ont jamais connu
Ni le repos ni le silence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 janvier 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Plagniol ; Maurin ; Pleindoux ; de La Farelle ; baron de Daunant ; J. Salles ; Aurès ; Alph. Dumas ; Ollive-Meinadier ; Viguié ; Ch. Liotard ; Bigot ; Courcière ; Liquier ; Gaspard ; Causse ; abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière seance :

1. *Congrès scientifique de France*, XXXIIIe séance, à Aix. — Discours prononcé par M. de Larcy, président de la section d'agriculture, 22 déc. 1866.

2. *Les travaux historiques de la ville de Paris.* Etude critique sur les deux premiers volumes de la collection par M. Urb. Doschartes, in-8°.

3. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1866.

4. *Journal de l'Agriculture,* tome I, n. 5.

5. *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère,* nov. 1866.

6. *Revue savoisienne*, journal publié par la Société Florimontane d'Annecy, 8me année, n° 1.

7. *Programme des concours ouverts par la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.*

M. Deloche continue la lecture de son étude sur le choléra. Cette seconde et dernière partie a pour objet l'examen de la question au point de vue de l'origine et de la propagation du fléau. Sur ce dernier point, l'auteur s'est attaché à démontrer que le virus épidémique est apporté par les voyageurs venus des pays infectés, et aux preuves déjà connues de cette doctrine, il en a ajouté une nouvelle puisée dans les conditions particulières où se trouve la ville de Nimes. Admettant que les hôtels de voyageurs deviennent des foyers d'infection d'où le virus épidémique s'échappe dans la direction du vent, M. Deloche a dressé *a priori* une liste des sections urbaines dans l'ordre des quantités de ce virus qu'elles ont dû recevoir pendant les quatre épidémies que la ville de Nimes a subies; et cette liste s'est trouvée dans un accord remarquable avec celle que l'on forme d'après la mortalité totale que ces quatre épidémies ont occasionnée.

Quant aux corpuscules qui, disséminés dans l'air, sont la cause du choléra, on ne sait pas encore très bien quelle est leur nature ; mais tout indique que ce sont des animalcules microscopiques ou vibrions.

Les conséquences que M. Deloche tire des faits dont son travail est le complet développement, c'est que les épidémies cholériques deviendraient très rares, si le système des quarantaines était rigoureusement appliqué ; que celles que les chemins de fer pourraient encore nous apporter seraient très peu redoutables, si on organisait des mesures propres à tenir constamment désinfectés les lieux d'aisance dans les hôtels de voyageurs ; et que, dans tous les cas, en appliquant ces mesures chez soi et en y joignant les précautions hygiéniques recommandées en temps d'épidé-

mie, chacun peut facilement se mettre à l'abri du fléau.

M. Liquier lit la traduction suivante de la VIe ode de l'Horace, liv. II : *Septimi, Gades aditure mecum.*

Ami, qui me suivrais jusqu'aux lointains rivages
Du Cantabre indompté, rebelle à nos faisceaux,
Jusqu'aux bords de Gadès, jusqu'aux syrtes sauvages
De la mer africaine où bouillonnent les eaux,

Plaise aux dieux que Tibur, dont Argos est la mère,
Septime, soit l'asile ouvert à mes vieux jours !
Las des camps, las d'errer et sur mer et sur terre,
Puissé-je de ma vie y terminer le cours !

Des Parques cependant si la main malfaisante
M'éloigne de ces lieux, pour mon cœur sans rivaux,
Je gagnerai les champs gouvernés par Phalante,
Ou ceux que le Galèse arrose de ses eaux.

Ce coin de terre étroit me charme et me captive ;
A l'abri des frimas et des vents en courroux,
Là, non moins qu'au Vénafre, on voit mûrir l'olive,
Et l'Hymette n'a pas un miel qui soit plus doux.

L'hiver n'a pour Tibur que de tièdes haleines ;
Le printemps y vient vite et le quitte à regret,
Et des coteaux d'Aulon les opulentes chaînes
Se couvrent de raisins que Falerne envîrait.

Dans ces lieux fortunés, près de moi viens te rendre ;
Et, lorsque je serai dans la tombe endormi,
Va mouiller d'une larme et réchauffer la cendre
Du poète qui t'aime et mourra ton ami.

M. l'abbé Azaïs rend compte, de la manière suivante, d'études archéologiques sur Montpellier, publiées par M. Germain, doyen de la Faculté des lettres, associé-correspondant :

« Les splendides transformations qui s'ac-
» complissent aujourd'hui au sein de nos villes,

» auront bientôt fait disparaître les traces de
» leur ancien état. J'applaudis à ces embellisse-
» ments ; ils marquent d'un cachet grandiose
» notre époque, et, en donnant à nos principaux
» centres de population plus d'air et de salu-
» brité, attestent un bien-être et un progrès
» social, qu'un Français vraiment ami de son
» pays ne saurait voir avec indifférence.

» Mais si l'histoire n'a pas trop à se plaindre
» de nos modernes transformations, elle ne
» saurait se défendre d'un certain sentiment
» de malaise, en voyant s'effacer chaque jour
» les vestiges d'un passé que la physionomie
» primitive de nos villes contribuait à faire
» mieux comprendre ; et le devoir de l'histo-
» rien est, en pareille circonstance, de re-
» cueillir et de fixer, avant qu'ils aient com-
» plétement disparu, ces souvenirs si uti-
» les pour la parfaite intelligence des vieux
» temps (1) ».

» Ces lignes, les premières de cette étude dont nous venons rendre compte, nous font parfaitement comprendre le motif qui a porté M. Germain à entreprendre de reconstruire l'ancienne topographie de la ville où il a si bien conquis, par ses doctes travaux, le droit de cité. Montpellier, comme plusieurs de nos grandes villes, va bientôt être sillonné par de grandes artères. Les anciennes habitations, les hôtels historiques tombent sous le marteau pour faire place à des constructions nouvelles. Les vestiges du vieux Montpellier s'en vont, la physionomie de la ville du moyen âge s'efface tous les jours, et le devoir de l'historien et de l'archéologue est de recueillir fidèlement ces débris du passé et de reconstruire

(1) *Etudes archéologiques sur Montpellier*, par M. A. Germain.

avec leur secours la topographie de l'ancienne cité.

» On ne peut le nier, un intérêt puissant nous attache à ces lieux où ont vécu ceux qui nous ont précédés, à ces pierres qui ont vu passer tant de générations, et nous aimons à citer, avec M. Germain, ce beau passage de Cicéron, dans son *Traité des Lois :* « Movemur » enim, nescio quo pacto, locis ipsis, in qui- » bus eorum, quos diligimus aut admiramur, » adsunt vestigia. Me quidem ipsæ illæ nos- » træ Athenæ — ajoutait-il — non tam » operibus magnificis exquisitisque antiquo- » rum artibus delectant, quam recordatione » summorum virorum, ubi quisque habitare, » ubi sedere, ubi disputare sit solitus; stu- » dioseque eorum sepulcra contemplor (1) ». Car nous éprouvons je ne sais quelle émotion religieuse à l'aspect des lieux où se trouvent les vestiges de ceux que nous aimons, que nous admirons. Pour moi, ajoutait-il, dans Athènes même, ce qui me charme, c'est moins la magnificence des monuments, ses antiques et merveilleux chefs-d'œuvre, que le souvenir de ses grands hommes, le lieu où chacun d'eux habitait, où il se reposait, où il aimait à discourir; leurs tombeaux mêmes, je les considère avec intérêt. »

» Il est temps de prévenir l'entière disparition des derniers restes du moyen âge. L'œuvre de destruction est déjà bien avancée dans la ville de Montpellier : « Qui se douterait ac- » tuellement, dit M. Germain, si l'histoire ne » le révélait, que le monticule où s'élevait le » centre et comme le noyau de la ville de » Montpellier, était jadis entouré d'un mur » d'enceinte défendu par 1,757 créneaux ? Qui

(1) Cic., *de Legibus*, lib. II, n° 2.

» supposerait qu'il existait là un réseau de for-
» tifications à l'antique, percé de onze portes
» grandes ou petites et surmonté de vingt-
» cinq tours ; et qu'en avant régnait, vers la
» campagne, une seconde ceinture de mu-
» railles, entrecoupée de *portalières*, enfer-
» mant et protégeant de vastes faubourgs ? A
» peine subsiste-t-il, de tout cet ensemble,
» quelques rares pans de murs, enchâssés dans
» de vieilles maisons. Deux tours seulement,
» celle des Pins, et celle de la Babotte trans-
» formée au XVIIIe siècle en observatoire, ont
» survécu ». Les souvenirs les plus précieux n'ont point trouvé grâce devant le marteau destructeur. Les dernières pierres du palais des anciens rois de Majorque et de l'ancien hôtel de ville, ce foyer de la vie communale au moyen âge, ont été dispersées, il y a peu d'années, sans qu'une seule soit restée debout pour marquer la place où s'élevaient ces monuments. Aussi est-ce une entreprise bien laborieuse que d'essayer de reconstruire topographiquement une ville, lorsqu'on achève de la démolir. Hâtons-nous donc, avec l'éminent historien de la commune de Montpellier, de relever ce qui existe encore et de faire l'inventaire de ce qui n'est déjà plus qu'un souvenir.

» La commune de Montpellier comprenait deux bourgs soumis à deux juridictions féodales distinctes, Montpellier et Montpelliéret : le premier, sous la dépendance de seigneurs laïques, l'autre relevant au temporel, de même qu'au spirituel, des évêques de Maguelone. Un bayle, *bajulus*, remplissait les fonctions de chef de la justice dans la première de ces bourgades, au même titre qu'un recteur les exerçait dans l'autre. De là l'usage de désigner par les noms de *baylie* et de *rectorie* les

juridictions respectives des évêques de Maguelone et des rois d'Aragon et de Majorque, seigneurs de Montpellier.

» M. Germain s'attache d'abord à la description de l'ancien quartier de Montpelliéret : « Sans doute, au point de vue territorial, c'é-
» tait, comme son nom l'indique, la plus petite
» partie de la ville; mais, au point de vue féo-
» dal, c'était la plus importante, puisque le
» droit de suzeraineté y était attaché. Ce fut
» aussi, par l'acquisition qu'en firent nos rois,
» la portion la plus anciennement française,
» quand le reste demeurait encore espagnol ».

M. l'abbé Azaïs indique la limite qui séparait Montpellier de Montpelliéret et nous fait pénétrer au cœur de cette portion de la cité, en signalant les principaux monuments qu'on y voyait : le palais des évêques de Maguelone, la cour du Petit-Scel, la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, construite à l'endroit où descendit le courrier qui, en 1429, apporta aux habitants de Montpellier l'heureuse nouvelle de la délivrance d'Orléans par l'héroïque courage de Jeanne-d'Arc, et les restes de l'ancienne maison de Jacques Cœur, le célèbre argentier de Charles VII.

Il montre, dans le faubourg de Lattes, l'emplacement de l'ancien hôpital de Saint-Eloi, fondé en 1183 par un pieux bourgeois de Montpelliéret, cent trente ans avant qu'un autre généreux bourgeois, Raymond Ruffy, fondât l'Hôtel-Dieu à Nimes. Il décrit ensuite le magnifique couvent franciscain qui s'élevait à côté de l'hospice, avec ses trois grands cloîtres et son église monumentale consacrée, en 1264, par le cardinal Guido Fulcodi, de Saint-Gilles, devenu plus tard pape sous le nom de Clément IV,

M. l'abbé Azaïs termine ainsi sa lecture :

« La topographie que nous a tracée M. Germain est le complément de sa belle *Histoire de la commune de Montpellier.* Il appartenait au savant historien de la cité de la reconstruire devant nous, dans une intéressante étude archéologique. Nul ne pouvait, aussi bien que lui, retrouver, à travers lès constructions modernes, les vestiges de la ville du moyen âge. Il a su interroger tous ces débris confus du passé, ces fragments de murailles, ces ogives perdues dans les habitations nouvelles ; et les pierres elles-mêmes ont pris une voix pour lui raconter les souvenirs des vieux âges. Sous sa plume ingénieuse, l'ancien Montpelliéret est sorti de la poussière où il était couché, et il s'est dressé devant nous avec sa curieuse physionomie d'autrefois. L'auteur a su mettre à contribution de précieux documents, les archives municipales, celles de la préfecture, la chronique du *Grand et du Petit Thalamus*, les traditions locales, les indications archéologiques, et il a fait revivre l'antique cité avec ses monuments, ses institutions, sa vie primitive.

» Ce que M. Germain vient de faire pour Montpelliéret, il se propose de le faire aussi pour Montpellier ; ce sera une seconde histoire de cette ville, écrite dans les monuments, les restes de murs antiques et les pierres elles-mêmes.

» Après avoir parcouru avec tant d'intérêt cette belle étude topographique de notre docte confrère, ma pensée se reporte sur notre vieille cité de Nimes, et j'appelle de tous mes vœux un semblable travail pour elle. Elle a déjà subi de grandes transformations ; ses boulevards, ses promenades, ses faubourgs, nés d'hier, ses deux nouvelles églises, lui donnent une physionomie moderne. Bientôt peut-être le marteau et la pioche pénétreront au cœur de la

cité pour y ouvrir de larges voies de communication. Bien des maisons auxquelles se rattachent des souvenirs historiques, ou qui conservent quelques vestiges d'ancienne architecture, disparaîtront pour faire place à des contructions modernes. C'est le moment de recueillir ces souvenirs, de faire l'inventaire de ces restes du passé, avant que la démolition ait achevé son œuvre. Ce que notre dévoué confrère, M. Pelet, a fait avec un zèle infatigable pour l'épigraphie romaine, pourquoi un autre ne le ferait-il pas pour la cité du moyen âge ?

» Je sais qu'un de nos confrères, M. Germer-Durand — il me pardonnera cette confidence — a conçu la pensée d'une étude semblable. Nul ne saurait, mieux que lui, remplir cette tâche. Il a compulsé nos archives, étudié les constructions anciennes, interrogé leurs blasons, recueilli des documents. Il connait notre vieux Nimes, et il est à même de nous en donner la description topographique. Mais qu'il se hâte, et qu'avant que la première pierre tombe, il achève un travail qui est digne de son érudition historique. Nous pourrons alors lui adresser ces paroles de Cicéron, à l'occasion de l'ouvrage de Varron sur Rome, que notre historien Ménard rappelle avec à-propos dans son histoire : « Nos, nostra in » urbe peregrinantes errantesque, tamquam » hospites, tui libri quasi domum deduxerunt, » ut possemus aliquando, qui, et ubi essemus, agnoscere (1) ». Nous étions étrangers dans notre patrie, nous étions égarés dans son enceinte ; grâce à vos soins, nous connaissons nos maisons, nous savons qui nous sommes et quelle ville nous habitons ».

(1) Cic., *Sec. Acad.*, n° 3.

L'Académie, sur la proposition de son président, nomme MM. de Daunant, Teulon, Maurin, Aurès, Germer-Durand et de Clausonne, membres de la commission qui sera chargée de régler le choix des lectures de l'année 1865-1866 à insérer dans le volume des mémoires de cette époque. Aux termes du réglement, M. le président fera partie, de droit, de cette commission.

L'Académie met à l'ordre du jour de sa prochaine séance l'élection de MM. de Larcy et Charvet, présentés pour candidats dans la séance du 29 décembre dernier : le premier, comme membre non-résidant ; le second, comme associé-correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 février 1867.

Présents : MM. Deloche, *président;* Teulon ; Plagniol ; baron de Daunant ; de La Farelle ; Aurès ; Ollive-Meinadier ; Alph. Dumas ; abbé Azaïs ; Viguié ; C. Liotard ; Bigot ; Liquier ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel,* membres-résidants.

Eug. Brun, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui réclame le concours de l'Académie pour la création de collections scientifiques ou petits musées locaux, propres à faciliter l'étude de l'histoire naturelle dans les lycées et colléges.

L'Académie, en regrettant de ne pas trouver dans son propre sein des ressources qui la mettent à même de satisfaire directement au vœu du Ministre, a pensé qu'elle pourrait concourir indirectement et d'une manière utile à sa réalisation, en appelant l'attention de l'autorité municipale sur la pensée qu'il renferme.

En conséquence, l'Académie a délibéré qu'il sera écrit à M. le Maire de la ville de Nimes pour lui soumettre l'idée dont s'agit, et lui demander s'il lui paraîtrait possible de détacher des collections d'histoire naturelle de la ville les objets qui s'y trouveraient en double, de manière à faire tourner ce superflu au profit de l'enseignement public, sans que, d'ailleurs,

les collections elles-mêmes en éprouvassent du dommage.

Pareille demande sera adressée aux directeurs ou ingénieurs des principaux établissements houillers ou métallurgiques de notre département.

Le secrétaire-perpétuel demeure chargé, en outre, d'informer M. le Ministre des délibérations prises par l'Académie.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 109 et 110.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 2e trimestre 1866.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, année 1865-1866.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, octobre 1866.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 3e trimestre 1866.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, IIe série, tome VIII.

Il est procédé au scrutin convenu dans la dernière séance pour les candidatures de M. le baron de Larcy et de M. Charvet. A la suite de ce double scrutin, le titre de membre titulaire non-résidant est conféré au premier de ces Messieurs, et celui d'associé-correspondant au second.

M. E. Causse rend compte à l'Académie d'un ouvrage de M. Hugues, président du Consistoire d'Anduze, intitulé : *Histoire de l'E-*

glise réformée d'Anduze, d'après des documents complétement inédits.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la Réforme, sur les événements qui l'ont précédée ou qui l'ont suivie, M. Causse examine l'œuvre de M. Hugues :

« L'auteur, dit-il, nous montre, avec une vérité saisissante, les luttes des nouveaux convertis contre les armées régulièeres de nos rois, les espérances qu'avait fait naître la promulgation de l'édit de Nantes, les déceptions, les misères de toute nature qui furent la conséquence de sa révocation, la foi des néophytes, les assemblées du désert.

» C'est un tableau varié où les événements se succèdent sans se ressembler ni se confondre, où chaque fait prend la place qui lui appartient, apportant avec lui son témoignage.

» Le style de M. Hugues, ajoute le rapporteur, est simple, limpide, correct; il s'élève rarement : c'est le calme, j'allais presque dire le froid de l'histoire ».

M. Causse rend hommage à la haute impartialité de l'auteur, impartialité qui n'était pas sans difficulté dans sa position ; il met en relief les recherches très considérables auxquelles M. Hugues a dû se livrer.

Après cet exposé, M. Causse propose à l'Académie de conférer à M. Hugues le titre de membre titulaire non-résidant.

Cette proposition est appuyée par M. de La Farelle. Elle l'est aussi par M. Maurin, qui avait eu déjà occasion de prendre connaissance de l'ouvrage, et qui, retenu chez lui aujourd'hui par un deuil de famille, a écrit à l'Académie pour annoncer son intention de patroner la candidature de M. Hugues.

Cette candidature est, en conséquence, inscrite sur le registre.

M. Viguié lit une étude de géographie historique sur l'ancienne Alexandrie, en prenant pour base le chef-d'œuvre classique en cette matière, la *Géographie* de l'écrivain grec Strabon.

La pensée qui a inspiré ce travail, c'est que l'Alexandrie intellectuelle et philosophique doit se retrouver en quelque mesure dans l'Alexandrie matérielle et géographique. Or, l'esprit général de l'école d'Alexandrie, c'est le syncrétisme, la fusion des idées de l'Orient et de l'Occident. Ce même esprit apparaît dans Alexandrie, considérée au point de vue extérieur et physique. Le caractère universaliste et syncrétique d'Alexandrie se montre, en effet, dans sa fondation par Alexandre, dont le rêve fut la fusion de l'Orient et de l'Occident; dans sa position géographique, Alexandrie touchant d'un côté à l'Europe, de l'autre à l'Asie ; dans son commerce, qui amenait dans ses murs les représentants de toutes les nations ; dans sa population, mélange des races diverses entraînées à la suite du héros macédonien ; dans la haute et libérale sympathie des Ptolémées, qui attirèrent tous les savants étrangers ; enfin, dans les institutions littéraires qui offraient à tous les esprits avides de science les monuments du savoir universel.

M. C. Liotard présente à l'Académie l'analyse d'une œuvre poétique nouvelle qui vient de paraître en idiôme provençal :

« Mistral, dit-il, vient de donner un frère à *Mirèio*. — Riche de forme, brillante de ton, comme le premier poème, qui a jeté un si vif éclat sur le le chantre de Maillane, cette nou-

velle œuvre semble, par la nature du sujet et par la grandeur de la pensée, affecter de plus hautes visées que son aîné.

» Calendal, simple pêcheur de la côte de Cassis, a rencontré, sur les hauteurs du mont Gibal, une femme d'une beauté splendide et surprenante, et en est tombé subitement épris ; mais elle se hâte d'arrêter les élans de la brûlante passion du jeune homme par l'indication des obstacles qui les séparent : Esterelle est du sang des comtes des Baux ; Esterelle est mariée : séduite par des dehors trompeurs, elle a épousé, en bravant la malédiction de son père, le comte Séveran, gentilhomme débauché, qui s'est fait chef de bandits, et qui désole, à la tête d'une troupe de réprouvés, comme lui, tous les parages de la Provence.

» Trahie et revenue de ses illusions, Esterelle s'est réfugiée dans la montagne, où elle s'est fait une existence à part ; habitant les grottes et les forêts, elle ne se montre que rarement, et comme une apparition surnaturelle. Calendal a cru d'abord avoir affaire à une fée : *la Fado Esterello*. Mais, au récit de ses malheurs, il conçoit le projet de se faire le vengeur et le nouvel époux de la princesse des Baux.

» S'élever par des actes glorieux à la hauteur de sa noble amie, rencontrer et tuer le comte Séveran, voilà désormais le programme et le but de sa vie. Esterelle entendra bientôt le bruit de ses hauts faits.

» Calendal accomplit dès lors, sous l'impulsion de cette grande pensée, et pour conquérir celle qu'il aime, une série de folles et gigantesques entreprises qui rappellent involontairement au lecteur tantôt les travaux d'Hercule, tantôt les exploits aussi fabuleux du héros de l'Arioste. On se croit, par mo-

ments, transporté au temps des grandes épopées du cycle de Charlemagne et des aventureuses prouesses de la chevalerie errante.

» A l'issue de chacun de ses exploits, Calendal vient rendre compte du succès à celle qui l'inspire et dont il espère ainsi se rapprocher de plus en plus. Esterelle lui montre chaque fois un but plus noble et plus élevé à atteindre : elle n'admire pas les triomphes de la force brutale ; elle commande l'accomplissement des grands devoirs : les services rendus à la patrie, à l'humanité sont seuls capables de toucher son cœur.

» Que fera cependant Calendal pour répondre aux exigences de cette nature éthérée ? Trouvera-t-il, comme Charles-Martel, l'occasion de refouler au delà des monts une horde de barbares, ou, comme le grand citoyen de Marseille, Libertat, d'écraser l'oppresseur de son pays ?

» Le poète ne sortira pas du cadre de sa chère Provence, dont il connaît si bien tous les aspects ; il promènera son héros des bouches du Rhône aux bouches du Var. La forêt de l'Estéron, les gorges du Verdon retentiront du bruit de ses exploits.

» Au lieu des brillants tournois où les chevaliers accomplissaient, sous les regards des dames de la cour, d'élégantes passes d'armes ; au lieu des formes courtoises qu'on apprenait par les leçons ou les arrêts des cours d'amour, nous ne devons attendre, au sein de ces peuplades de pêcheurs de la côte de Provence, que des tableaux de mœurs rudes et grossières, ennoblis cependant par le souffle poétique qui anime et colore toujours la pensée du grand écrivain qui nous occupe ; sa langue est, comme il le dit, la langue des pâtres et des marins : c'est dans les mœurs et dans la vie de ces

deux races d'hommes qu'il va puiser les éléments de ses brillants tableaux. Sa parole portera l'empreinte des passions populaires, mais elle sera rayonnante et imagée, et comme illuminée par les feux du grand soleil qui dore et brûle parfois les arides côteaux de la Provence.

» Avant d'aborder les deux grandes compositions de *Mireïo* et de *Calendaoù*, Mistral s'est fortement abreuvé aux sources de l'antiquité : s'il s'est qualifié, en tête de son premier poème, *umble escoulan dou grand Oumèro*, vous allez voir qu'il possède aussi bien son Virgile :

» De même que le début de l'*Enéide* nous reporte aux gracieusetés des *Bucoliques*,

Ille ego qui quondam gracili modulatus avena...,

le début de *Calendaoù* est un souvenir ou un rappel de *Mireïo*, œuvre charmante, où l'idylle tient une large place :

Ieu d'une chato enamourado,
Aro qu'ai dit la maou-parado,
Cantarai, se Diou vou, un enfan de Cassis.

» Si je retrouve, dans la chanson de Magali, un souvenir des transformations de Protée, le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, les jeux du roi René, les joûtes sur mer me reportent aux descriptions du v[e] livre de l'*Enéide* : les jeux funèbres célébrés en Sicile à l'occasion de la mort d'Anchise.

» Les formes du poème de *Mireïo* se reproduisent identiques dans le poème de *Calendaoù* : même coupe, même rhythme ; les tableaux seulement sont changés.

» Nous avons eu, dans *Mireïo* :
» La Cueillette des olives ;
» L'Arrivée des Moissonneurs ;
» La Descente des Bergers ;

» La Course de taureaux ;

» La Fête des Saintes-Maries.

» Nous aurons, dans *Calendaoù,* comme parties correspondantes :

» Les Armements des Pêcheurs ;

» La Tuerie des thons dans la madrague ;

» La Joûte sur mer ;

» L'Orgie des contrebandiers ;

» La Fête-Dieu d'Aix.

» Ne demandons pas à Mistral des descriptions éthérées, les dissertations spiritualistes qui sont les sujets ordinaires du chantre des *Harmonies* et des *Méditations*. Sa muse pourra bien, de temps en temps, reproduire les grâces naïves de ses confrères et compatriotes, Roumanille et Aubanel ; mais il se trouve bien mieux à l'aise dans les peintures fortes et sauvages de la lutte contre les hommes farouches ou contre les éléments déchaînés.

» La nature de son génie, la langue qu'il parle, les tableaux qu'il affectionne, enchaînent Mistral à sa chère Provence ; et il a trouvé jusqu'à ce jour dans ce coin du monde des éléments d'intérêt suffisants, et matière aux plus riches descriptions.

» Elles abondent dans *Calendaoù* : la plus vigoureuse et la plus hardie est, sans contredit, la scène de folles réjouissances et de débauche au château d'Eyglun (chant XI[e]), où le comte Séveran s'efforce de pervertir, par les convoitises de la table et de la chair, l'âme et les sentiments de Calendal, qui se maintiennent, sous l'influence et les encouragements d'Esterelle, dans les sublimités de la plus austère vertu. Il y a, dans la peinture de cette orgie, une fougue étonnante et une merveilleuse abondance de riches détails.

» Les épisodes tirés de l'Histoire des Femmes illustres et galantes de la Provence, ra-

contés à l'occasion des peintures décoratives des faïences de Moustiers, sont empreints d'un charme ravissant; c'est par là que le chant XI[e] se revêt, comme les autres, d'une délicieuse teinte de couleur locale.

» La lutte finale, où périt le comte Séveran dans le siége et l'incendie de la montagne, est pleine de grandeur et de sombre majesté.

» Je ne prétends pas que tout soit également beau et irréprochable dans le nouveau poème de Mistral.

» A ne considérer que la disposition de l'œuvre, on pourra trouver que le comte Séveran, qui nous est donné pour un sacripant ne craignant ni Dieu ni diable, pousse bien loin la complaisance, en se laissant conter, pendant la moitié du livre, les prouesses d'un jouvenceau venu tout exprès pour le braver et exciter sa colère, et qu'il devrait tarder moins longtemps, comme il s'y décide à la fin, à le faire jeter dans une basse-fosse.

» A ne se préoccuper que de l'expression, il en est plus d'une qui me paraîtrait justifier certain reproche fait aux poètes provençaux, de prendre quelquefois hors de leur propre fonds quand un terme leur fait défaut. Je n'oserais affirmer que la langue de Mistral lui-même soit tout à fait *princesse* et ne doive absolument rien aux idiomes modernes. J'avouerai encore que l'expression *lou jouine Eros* (Le jeune héros) représente plutôt l'amour adolescent (Eros) que le vaillant émule d'Alcide et de Thésée.

» On pourra reconnaître, en général, à la lecture de *Calendaoù*, que les développements sont trop considérables en regard du fond des choses, et hors de proportion avec les sujets traités.

» L'épisode de la conquête des rayons de miel

fait penser à une espièglerie d'enfant dénichant des merles, malgré les détails épouvantables des difficultés de l'entreprise. La dévastation de la forêt de mélèzes du mont Ventoux, et la dispersion des abeilles de la roche de cire, qui remplissent le chant VIIe du poème, me paraissent les inventions les moins heureuses.

» La première de ces vaillantises par lesquelles Calendal a cru gagner les bonnes grâces de sa dame, est fortement blâmée par Esterelle, qui s'est faite la protectrice des forêts. Elle donne lieu à une échappée d'économie agricole, où la prétendue fée indique les ravages des torrents descendant des montagnes dénudées, comme un effet du courroux de la nature, outragée par l'œuvre du déboisement.

» Ce qui répond mieux aux exigences de la fée inspiratrice des grandes vertus, c'est le triomphe sur le génie du mal représenté par la capture du brigand Marco-Maou; c'est la pacification des deux camps des compagnons du devoir, qui cessent, à la voix de Calendal, une guerre d'extermination. Dans cet épisode vient prendre place un exposé intéressant de l'œuvre du compagnonnage rattachée à la fondation du temple de Salomon.

» Tout cela est traité de main de maître et dans un langage hardi, vigoureux, noble et saisissant.

» Avec tous ses mérites, cette œuvre puissante peut-elle se permettre de franchir le cercle étroit où elle a chance d'être actuellement comprise : la Provence et le Languedoc? — Forcera-t-elle tout le monde des lettrés à l'étude d'une langue, où la plupart s'obstinent à ne voir qu'un stérile effort vers une renaissance impossible ?

» Nous ne le pensons pas.

» *Calendaoù*, comme *Mireïo*, ne sera com-

pris et apprécié que par les populations de la France méridionale — et je suis heureux d'être du nombre.

» Pour les autres — et c'est dommage — ce sera toujours œuvre d'érudit, quand ils en voudront prendre la peine, de rechercher et de constater ce que renferment de sève et de splendeur ces strophes pleines d'images étincelantes.

» Faute de pouvoir saisir l'accent prosodique accusé par la prononciation locale, la compréhension des harmonieux effets du langage provençal leur sera toujours lettre close.

» Je ne doute pas cependant que les mêmes critiques, si prompts à reprocher à Mistral de s'obstiner dans le culte d'une langue prétendue morte, qui le considèrent comme attardé et perdu dans un sentier sans issue, ne fussent tout disposés à l'admiration, si la même œuvre était exhumée par MM. Guessard ou Paulin Paris de la poudre du moyen-âge.

» Ce n'est pas à nous, messieurs, de faire ni réserves ni objections de cette nature. Nous sommes tous Languedociens, ou à peu près : jouissons de notre privilége, et estimons-nous heureux de rencontrer, dans des productions de la valeur de celles de Mistral, l'occasion d'une jouissance délicate et peu commune.

» J'exprime, en finissant, un désir et un espoir : nous concédons le titre d'*associé* aux hommes d'élite qui se révèlent à nous par des communications qui répondent aux goûts ou aux aspirations de chacun de nous. Nous avons concédé ce titre, sans qu'ils l'aient brigué, à MM. Jeannel et Revillout, à la suite de leur généreuse incursion dans notre ville, il y a deux ans.

» A peu près à la même époque, nous nous sommes rattaché Roumanille, un des plus intrépides vulgarisateurs de l'idiome provençal. Qu'il me soit permis de demander la même distinction pour Mistral, le plus brillant et le plus glorieux de ses interprètes ».

Cette proposition de M. Liotard est appuyée par MM. Azaïs et Bigot, et la candidature de M. Mistral au titre d'associé-correspondant est inscrite sur le registre.

M. Liquier lit la traduction suivante de l'ode d'Horace : *Parcus Deorum cultor*, la 34e du livre I :

Trompé par les lueurs d'une folle sagesse,
J'ai longtemps négligé ce que l'on doit aux dieux ;
Mais je tourne aujourd'hui ma voile vers les lieux
Doù l'erreur m'éloigna sans cesse.
Car le Dieu, qui ne fend de traits éblouissants
Que des cieux dont l'espace est voilé par la nue,
A poussé dans l'azur de la vaste étendue
Son char et ses coursiers tonnants.
Tout en a tressailli ; les profondeurs de l'onde,
La masse de la terre et les fleuves errants,
Le Styx, le noir Ténare et ses gouffres brûlants,
Et l'Atlas, limite du monde.
A changer nos destins le bras des dieux est prompt ;
Ce qui rampe est grandi, ce qui plane succombe,
Et la fortune arrache au monarque qui tombe
Son bandeau pour un autre front.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 février 1867.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Teulon ; Maurin ; de La Farelle ; baron de Daunant ; Pagézy ; Aurès ; Ollive-Meinadier ; C. Liotard ; Révoil ; Bigot ; Courcière ; Liquier ; Gaspard ; Causse ; de Clausonne , *secrétaire-perpétuel ,* membres-résidants.

Quesnault-Desrivières, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, du 5 février dernier , annonce que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements , à la suite du concours de 1866, aura lieu à la Sorbonne, le 27 avril prochain. Cette distribution sera précédée de quatre séances de lectures publiques. La circulaire fait connaître les conditions auxquelles ces lectures seront soumises.

Une lettre du même ministre, du 21 février, en accusant réception de 25 exemplaires des derniers mémoires de l'Académie , destinés à diverses sociétés savantes, fait observer que cet envoi aurait dù être précédé d'une lettre d'avis, avec liste générale des sociétés destinataires. M. le ministre envoie une instruction qui indique les formalités à suivre pour la transmission gratuite, sous son couvert, des publications des sociétés.

M. le baron de Larcy et M. Charvet ont écrit à l'Académie pour la remercier de leur nomination.

En réponse à la lettre relative à la création, désirée par le ministre, de petits musées locaux dans les lycées et colléges, pour l'enseignement de l'histoire naturelle, M. le maire de Nimes écrit qu'il eût été heureux de concourir à la réalisation de ce projet, mais que les collections de la ville ne contiennent aucun objet en double qui puisse être détaché.

Une lettre de M. le directeur des mines de la Grand-Combe, sur le même sujet, annonce que des mesures seront prises pour envoyer, dans quelque temps, des échantillons de divers fossiles et des roches les plus caractéristiques des concessions houillères de la Société.

MM. Pagézy, Aurès et Liotard déposent sur le bureau, pour être soumise à l'observation des formalités prescrites par l'article 89 du réglement, une proposition écrite ayant pour objet d'élever de dix à quinze le nombre des associés-résidants.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1866.

Annales de la Société académique de Nantes, 1866, 1er semestre.

Revue archéologique du Midi de la France, nº 9, janvier-février 1867.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre 1866, nº 52.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1866.

Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France, IIIe série, tome II, n° 1.

Séance publique de la même Société.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, octobre, novembre et décembre 1866.

M. Révoil rend compte à l'Académie des objets plus ou moins précieux trouvés en grand nombre dans les sépultures mises à découvert par les fouilles qui viennent d'être commencées à l'île d'Orange, en face de la porte d'Auguste, pour la construction de la nouvelle église de Saint-Baudile.

« Les nécropoles de l'antiquité, dit-il, précédaient presque toujours l'entrée des grandes cités. Cette coutume romaine, mentionnée par les auteurs anciens, se confirme chaque jour par de nouveaux exemples.

» A Rome, la *Via Appia* étalait de superbes mausolées sur une longueur de dix milles en avant de la porte *Appienne* ; à Pompéï, la voie des tombeaux, traversant le faubourg *Augusto-Félix*, servait d'avenue à la porte d'Herculanum, et à Pouzolles, la *Via Campana*, comme à Baïes le *mercato del Sabato*, étaient bordés de tombeaux.

» L'orgueil des familles ne fut pas étranger sans doute à cet usage dans les villes de l'antique Italie, voisines de Rome, et même dans les colonies moins opulentes ; bien que des citoyens éloignés du faste partageassent sans doute le vœu exprimé par Properce, qui, désireux de reposer en paix, loin des regards, loin du bruit des cités, s'écriait :

Non juvat in media nomen habere via.

» Jusqu'à ce jour, nous n'avons retrouvé, autour de notre cité, que des cippes fort sim-

ples, ou des sépultures bien modestes comme apparence.

» Cependant la découverte récente, dans les fouilles de la nouvelle église de Saint-Baudile, de quelques sépultures antiques remplies d'objets riches et précieux, nous permet aujourd'hui de supposer que Nimes avait, comme Arles, des *Champs-Elysées,* et peut-être aussi sa voie des tombeaux, en avant de la porte d'Auguste.

» Toutes ces sépultures, renfermant des os incinérés, appartiennent à l'époque de l'ustion romaine, qui dura chez nous pendant près de trois siècles, en commençant sous l'empire des Césars.

» La coutume de brûler les corps, dit l'abbé Cochet, dans son ouvrage remarquable de la *Normandie souterraine,* n'a pu s'appliquer qu'aux classes riches ou aisées de la société gallo-romaine ; car enfin, il fallait avoir un peu de fortune pour faire face à des funérailles toujours somptueuses par les éléments mêmes qui les composaient. Il y avait des frais de bûcher *(ustrinum)*, de bustiaire, de pleureuses *(præficæ),* de parfums, de libations et de bois sacré. Ce bois était du larix, du pin, du frêne, du cyprès, et surtout de l'if, si cher à nos ancêtres qu'ils ont voulu en planter dans leurs cimetières, afin d'ombrager leurs tombes pendant des siècles. Quant aux parfums et aux libations, nul doute qu'on n'en jetât sur le corps embrasé ; car, dans tous nos cimetières romains, nous avons reconnu au fond des vases un gravois provenant du foyer éteint.

» Plusieurs des sépultures de l'île de l'Orange étaient formées d'auges en pierres carrées ou rectangulaires. Pour l'une d'elles, on s'était servi d'un *dolium* dont on avait cassé la partie upérieure pour en former un couvercle. L'ab-

bé Cochet cite plusieurs types pareils, qu'il a découverts en Normandie. Enfin, deux étaient faites avec des briques plates de grand moule, d'un arrangement tout particulier.

» Je laisserai à notre honorable confrère, M. Aurès, le soin de vous parler de ces dernières tombes ; il a pu en voir au moins les traces et les empreintes dans la terre, et nous lui devons le moulage d'un de ces sarcophages en poterie.

» Je me suis réservé, seulement, le soin de faire connaître à l'Académie les objets précieux trouvés en grand nombre dans ces sépultures. Leur usage et leur rareté donneront, j'espère, quelque intérêt à cette rapide description ; et cependant elle sera encore bien incomplète, car il m'a été impossible de recueillir des renseignements assez authentiques pour inventorier séparément chacune de ces tombes ; ce qui eût été important, au point de vue archéologique. Je n'ai quelque certitude à cet égard qu'en ce qui concerne la tombe d'une jeune fille, dont je vous parlerai tout à l'heure. Encore M. Aurès croit-il que, en avant de l'auge en pierre qui renfermait les restes de cette enfant, s'élevait une sorte de stèle portant une inscription qui aurait été brisée par les ouvriers.

» Voici donc l'inventaire de ce sépulcre intéressant ; il contenait :

Une grande urne en verre bleu avec son couvercle, remplie à moitié d'ossements calcinés. Dans cette urne se trouvait un anneau d'or, orné d'une pierre gravée représentant un Amour ; cette bague ne pouvait aller qu'au petit doigt d'un enfant de six ans.

» On a retiré également de cette tombe deux vases en verre, avec col allongé et anses, classés parmi les *unguentaria;*

» Un *infundibulum* et un vase à col très allongé, tous deux en verre ;

» Un petit rhyton et deux petites coupes en verre ;

» Une patère en verre ;

» Une boîte à parfum ou à fard, en bronze ;

» Une petite lampe en bronze avec manche formant croissant ;

» Deux poignées de plateau d'une balance avec ses chaînettes en bronze ;

» Une fiole à parfum en bronze avec son couvercle ;

» Un petit *ceriolarium* en bronze ;

» Deux strigiles dans leur anneau, en bronze ;

» Une spatule de bain en os ;

» Un petit rat en os, un petit chien et un petit bas-relief en ambre rouge.

Commençons la description de ces objets par ce dernier, vrai chef-d'œuvre d'art. Il représente, sur l'une de ses faces, une sorte de caverne : un lion lacère de ses dents et de ses griffes le corps d'un homme qu'il a terrassé ; la lionne, debout derrière ce petit groupe, contemple cette scène avec impassibilité. Une panthère, ou plutôt un lionceau, rampant sur la crête de cet antre, semble convoiter sa part du butin et vouloir s'élancer à son tour sur la victime. Au revers de ce bas-relief, un lapin sort d'une fente de rocher.

» J'ai pu recueillir sur ce dernier objet l'opinion du R. P. Garrucci. Dans une visite qu'il a bien voulu me rendre et dont j'ai fait, avec une joie de disciple, une longue leçon d'archéologie, le savant romain me disait avoir trouvé, à Palestrino et dans quelques tombeaux étrusques, de petites figurines en ambre, mais jamais aussi importantes ni aussi merveilleusement travaillées.

» L'ambre, selon Pline, était placé dans les sépultures romaines pour chasser le mauvais air et éloigner les mauvais esprits.

» Nous avons tous vu, dans les mains de nos enfants, ces petites grenouilles garnies d'une barrette passée dans une corde à boyaux tordue pour faire ressort et retenue à peine à son extrémité par de la poix. Le petit rat en os qui servait à la jeune Romaine est un jouet presque semblable.

» Quelle touchante coutume que celle de placer ainsi, auprès des restes de ces êtres chéris, les jouets qui avaient récréé leur jeune âge! Plus d'une mère de nos jours ne fait-elle pas le sacrifice d'un souvenir aimé de son enfant pour le mettre près de lui dans sa dernière couche, comme s'il devait se réveiller encore et le reprendre avec joie dans ses petites mains, pour charmer la solitude de la tombe?

» L'*infundibulum* en verre de ce sépulcre est un vase très rare; les Grecs donnaient le nom de χώνη à cette sorte d'entonnoir, qui devait servir d'alambic pour distiller des plantes aromatiques ou médicales dans la fiole au long cou qui l'accompagnait. Ce vase servait aussi, d'après Pline (*Hist. Nat.*, XXIV, 85), à aspirer de la vapeur pour guérir de la toux : on plaçait l'extrémité étroite sur la bouche et l'autre sur l'objet d'où s'élevait la vapeur.

» Le musée de Naples possède un *infundibulum* pareil, gravé dans l'ouvrage sur Herculanum et Pompéï de Roux, tome VII, page 147 et planche 78. Nous trouvons, dans cette gravure, trois types d'autres vases dont nous parlerons plus tard.

» Le rhyton en verre, malheureusement ébréché, et plus petit que ceux employés dans les repas funèbres comme vases à boire,

servait à verser de l'huile ou des essences sur les mets préparés.

» C'est à tort que très souvent on a prétendu que les petits trépieds en bronze en forme de candelabres servaient de support aux petites lampes trouvées dans les ossuaires. Le *ceriolarium* (son nom l'indique) servait à brûler de petits cierges en cire piqués à son extrémité. Celui de la tombe de la jeune Romaine est assez élégant ; sa tige représente une branche avec les attaches coupées de ses rameaux. Au bout de la tige de ce petit trépied, était quelquefois fixée une sorte de petite coupe servant à brûler de la graisse mêlée avec des parfums ; il se nommait alors *sebaculum*, du mot *sebum*, suif. On plaçait le *ceriolarium*, avec la cire allumée, dans le sarcophage, avant de déposer les ossements du défunt dans la sépulture, pour purifier l'air ; c'était comme une sorte de consécration.

» L'ensemble des autres objets découverts dans les tombeaux gallo-romains de l'île de l'Orange formerait presque un petit musée, tellement ils sont nombreux et admirablement conservés.

» Nous trouvons,

1° Parmi les objets en verre :

» Sept urnes blanches ou bleues, de grande dimension, avec leurs anses légères et élégantes, et toutes remplies d'ossements incinérés ;

» Huit fioles pansues, an col allongé avec anses ;

» Six vases à parfum ;

» Sept *unguentaria*, improprement appelés lacrymatoires ;

» 2° Parmi les objets en bronze :

» Deux *ceriolaria* ;

» Deux petites lampes avec anses en forme de croissant ;

» Une spatule pour puiser les parfums dans les *unguentaria ;*

» Deux *scaphia,* ou patères destinées à l'usage des thermes ;

» Deux fragments de coquilles en bronze, ayant servi à faire cuire les mets du repas funèbre.

» A cet inventaire, il faut ajouter :

» Huit vases et une grande cassole en terre;

» Quatre lampes en terre ;

» Quatre boîtes à parfum ou à fard en os, de forme cylindrique ;

» Une coupe en terre de Samos ;

» Une plaque d'ardoise de 14 centimètres sur 10 centimètres.

» On m'a donné aussi comme authentique le classement des objets suivants trouvés dans une des tombes en briques :

» Elle contenait :

» Deux urnes en verres remplies d'ossements incinérés ;

» Deux *ceriolaria ;*

» Deux fioles carrées, à col allongé et anses en verres ;

» Les deux coquilles, les deux *unguentaria,* et les deux lampes précités ;

» Un vase dit *sténostome ;*

» Trois coupes en terre ;

» Deux lampes en bronze ;

» Un *scaphium* de même métal ;

» Un fuseau, des aiguilles à tricoter, des épingles à cheveux et d'autres dites *discernicula,* et une ardoise.

» Examinons, parmi ces objets, ceux qui présentent un intérêt particulier :

» D'abord la spatule en bronze, ayant une de ses extrémités arrondie pour étendre l'on-

guent sur la peau et l'autre en forme de cure-oreille (*auriscalpium*).

» Les boîtes cylindriques en os, faites au tour, renfermant les parfums, le fard, sont d'une forme élégante. On les appelait *acerræ*; elles contenaient aussi l'encens qu'on répandait sur le bûcher.

» Les épingles à cheveux en ivoire (*acicrinales*) se passaient dans les tresses ou les rouleaux formés derrière la tête, et servaient à les maintenir.

» Dans le petit faisceau de ces objets de toilette, on en remarque un dont l'extrémité représente Vénus tenant sa chevelure dénouée; d'autres épingles, plus longues, appartiennent à l'espèce dite *discerniculum*. Les dames romaines s'en servaient pour séparer leurs cheveux sur le milieu de la tête : le peigne achevait ensuite la disposition de leur coiffure.

» Il me reste à vous parler de cette plaque d'ardoise sur laquelle étaient peut-être inscrites quelques paroles d'adieu — effacées par le temps ou par la manche de l'ouvrier — et des deux plaques en ivoire qui semblent profiler les formes d'un griffon ; la partie supérieure de ces plaques était dentelée, et leur partie inférieure réunie par deux traverses.

» Etait-ce là une sorte de double chevalet servant à tendre des cordes métalliques ou sonores, ou plutôt un petit métier garni de fils tendus pour une sorte d'ouvrage de femme? Je n'ai rien vu d'analogue dans les collections antiques. Je ne puis cependant admettre que ce soient les extrémités d'une boîte à bijoux, d'une *pyxis*.

» Vous le voyez, Messieurs, voilà une ample moisson qui va enrichir les vitrines du musée de Nimes.

» Tout ce que nous possédons de plus beau

dans les produits de l'art antique provient des tombeaux (1). Les théâtres, les temples, les palais, les villas, les maisons de l'ancien monde, ont été pillés et détruits par les mains des barbares ; tous les vases que renfermaient ces édifices ont péri avec eux, et nous ne retrouvons aujourd'hui sous leurs ruines que d'admirables fragments qui nous font davantage regretter leur perte. Il n'en est pas ainsi de la tombe ; elle nous rend intact le dépôt qui lui fut confié par la piété des peuples. Entourée du respect des générations, elle a vu couvrir son fragile contenu de cette vénération que lui ont vouée partout et toujours les diverses nations du globe. »

» L'Académie apprendra avec satisfaction que, sur la proposition de quelques membres du conseil municipal de Nimes, cette assemblée a émis le vœu que les fouilles de l'Ile de l'Orange soient poursuivies. On ne peut qu'applaudir à une pareille pensée, car le succès des premières recherches assure presque de nouvelles et précieuses découvertes ».

M. Aurès, à la suite de ce compte-rendu, présente à l'Académie l'un des deux tombeaux en tuiles découverts en creusant les fondations de la nouvelle église Saint-Baudile.

Ce petit monument est composé de sept tuiles plates *(tegulæ)* et d'une tuile creuse *(imbrex)*. Ces tuiles sont disposées de la manière suivante :

Une repose directement sur le sol, quatre sont placées de champ, suivant les quatre côtés de cette première tuile, et les deux dernières sont mises par dessus le tout, de ma-

(1) Cochet, *Archéol. céramique.*

nière à figurer un couvercle, les rebords saillants de toutes les tuiles étant constamment tournés du côté extérieur.

En dernier lieu, la tuile creuse sert à recouvrir le joint qui existe, au milieu même du couvercle, à la réunion des deux tuiles plates qui le forment.

Ces diverses tuiles avaient été plus ou moins brisées par les ouvriers du chantier; mais leurs fragments ont été soigneusement recueillis par M. Aurès, et, en les ajoutant les unes aux autres, il a pu, avec le secours du sieur Pocheville, artiste mouleur aussi habile qu'intelligent, parvenir à reconstituer le monument tout entier.

Ce travail a été exécuté pour le compte et aux frais du Musée impérial de Saint-Germain, aux galeries duquel il est destiné.

M. Teulon donne lecture d'une traduction en vers du second chant du poème de Lucrèce. En voici le début :

Il est doux, quand les vents troublent les mers pro-
[fondes,
De contempler du port, luttant contre les ondes,
Les pâles matelots que la mort va saisir.
Non pas que leurs tourments soient pour nous un
[plaisir;
Mais on aime à sentir, dans ce moment suprême,
De quels maux le destin nous affranchit nous-
[même.
Il est doux, quand on est à l'abri du danger,
De voir des légions au combat s'engager.
Mais rien n'est aussi doux que d'élever sa vie
Jusqu'au temple serein de la philosophie;
De regarder de là les mortels soucieux
Errer dans les chemins qui s'offrent à leurs yeux,
Esclaves insensés de l'ardeur qui les presse,
Disputer de talents, de rang et de noblesse,
Et consumer les jours et les nuits en efforts
Pour de vaines grandeurs ou de honteux trésors.

Misérables humains ! aveugles que vous êtes !
Dans quelle obscurité, parmi quelles tempêtes
S'écoule votre vie et son rapide cours !
Au cri de la nature, hélas ! vous êtes sourds,
Elle qui ne prescrit à votre obéissance
Que d'être sains de corps et sains d'intelligence,
D'écarter la douleur, et de vous maintenir
Sans chaînes du présent, sans peur de l'avenir.

Nos besoins sont bornés : il faut peu de richesses
Pour bannir la souffrance et les noires tristesses,
Et procurer aux sens des plaisirs savoureux :
Ce peu suffit toujours à rendre l'homme heureux.
Si, pour luire aux banquets dont ces nuits sont [repues,
Tu ne possèdes pas ces superbes statues
Qui tiennent à leur main des feux étincelants ;
Si l'or ne pare pas tes foyers opulents ;
Si la lyre en tes murs ne se fait pas entendre ;
Mollement étendu sur l'herbe fraîche et tendre,
A l'ombre d'un grand chêne, aux bords des clairs [ruisseaux,
Tu peux, du moins, goûter un tranquille repos ;
Surtout quand la saison n'a rien qui ne sourie,
Et de l'éclat des fleurs émaille la prairie.
Mais si la fièvre en toi jette son lent poison,
Malade, espères-tu trouver ta guérison
Sous la robe de pourpre et sous le laticlave,
Plutôt que sur le lit du pauvre ou de l'esclave ?

Puisque le plus haut rang, la gloire, les trésors
Ne sauraient des douleurs garantir notre corps,
Ces biens ne sont pas moins inutiles à l'âme.
Quand tu vois bouillonner, comme un fleuve de [flamme,
Dans la plaine épandus des bataillons nombreux
Déployant au soleil leurs étendards poudreux ;
Lorsque tu vois la mer écumer à la cîme
Sous le poids des vaisseaux manœuvrant sur [l'abime ;
Crois-tu que l'appareil des fières légions
Mette en fuite l'amas des superstitions ?
Crois-tu que de la mort la peur s'évanouisse,
Et que ton âme en paix d'elle même jouisse ?

Si les soucis rongeurs ne disparaissent pas
En présence du fer et du bruit des combats ;
Si des maîtres du monde ils forment le cortége,
Suivant toujours les rois comme par privilége ;
S'ils ne sont pas chassés par les rayonnements
De l'or où la splendeur des riches vêtements ;
Qui peut douter, devant ce mal qui nous obsède,
Que la raison ne soit le plus puissant remède ;
Surtout lorsque la vie est un sentier obscur,
Où les hommes jamais ne marchent d'un pas sûr ?

Car, comme les enfants qu'aveugle la nuit sombre
Tremblent à chaque objet qu'ils ont touché dans l'ombre,
De même, vieux enfants, à la clarté des cieux,
Tout glace nos esprits, épouvante nos yeux.
Contre ce vain effroi, cette erreur si profonde,
Sans emprunter l'éclat du grand flambeau du monde,
Je vais de la nature étudier les lois,
Interroger son âme et recueillir sa voix.

M. Deloche communique à l'Académie une curieuse application de sa théorie précédemment exposée sur la manière dont le choléra se propage dans la ville de Nimes. Cette application consiste en ce que la section 2 et la section 6 sont plus exposées aux atteintes de l'épidémie, lorsque, pendant sa durée, les vents du Nord ont prédominé sur les vents du Sud. Ce résultat théorique est confirmé par l'expérience.

M. Aurès rend compte à l'Académie de la découverte récente d'un étalon du pied gaulois, sur une romaine antique en bronze, à côté d'un étalon du pied romain, et communique à cette occasion à la Compagnie une note qu'il destine aux lectures publiques de la Sorbonne et qui se rapporte à la légende à l'aide de laquelle on attribue aujourd'hui à Charlemagne la détermination de la longueur du

pied-de-roi, en supposant qu'il a pris, pour fixer la longueur de cette unité de mesure, la longueur même de son pied.

Depuis la découverte, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, de cet étalon du pied gaulois, l'explication de la légende semble facile à M. Aurès, parce qu'il résulte, à son avis, d'une manière certaine, du seul fait de l'existence simultanée du pied gaulois et du pied romain, dans les Gaules, pendant toute la durée de l'occupation romaine, que de graves embarras ont dû surgir, dans la suite, à cause de la différence qui existe entre les longueurs de ces deux unités de mesure.

Il lui paraît dès lors très rationnel de croire que Charlemagne, qui a tant fait pour constituer fortement son empire, a tenu à y rétablir une seule unité métrique et qu'il a donné naturellement la préférence à la plus ancienne des deux.

Il admet ainsi, sans aucune peine, que la dénomination de *Pied de Charlemagne* a pu être substituée dans la suite à celle de *Pied Gaulois*, et qu'en dernier lieu, lorsque l'ancienne origine de ce pied a été oubliée à son tour, des hommes ignorants ont pu être conduits à donner à cette locution abrégée : *Pied de Charlemagne,* la signification absurde que la légende lui attribue aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 mars.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Maurin, Pagézy, Aurès, Ollive-Meinadier, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, membres-résidants.

M. Jeanjean, membre non résidant.

MM. Brun, Albert Meynier, E. Im-Thurn, Ginoux, associés-résidants.

En l'absence de MM. de Clausonne et Azaïs, empêchés, M. Liotard est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

M. Alphonse Dumas a écrit à l'Académie pour lui communiquer la mort de M. Benjamin Valz, un de ses membres honoraires, ancien directeur de l'Observatoire de Marseille. L'Académie charge son secrétaire de témoigner sa vive sympathie à la famille de M. Valz, dans cette douloureuse circonstance, et délibère que ses registres contiendront l'expression de son profond regret de la perte d'un membre aussi distingué, qui s'était fait, par ses travaux astronomiques, une place remarquable dans le monde savant.

Il est donné lecture d'une lettre de la Société des sciences historiques de Semur (Côte-d'Or), qui annonce l'intention d'échanger ses publications avec celles de l'Académie.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, tome IV, novembre et décembre 1866.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1866, no 4.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société de Valenciennes, 18e et 20e année, no 11.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances des 4, 5 et 6 avril 1866. — Histoire, Philologie et Sciences morales, 1 vol. in-8o de 506 pages. — Impr. impér., 1867.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 2e année, 1865.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XXVIIIe, 2e fascicule; tome XXIXe, 1er et 2e fascicules.

Analyse et synthèse de l'épidémie cholérique, par le docteur Selim. Ernest Maurin.

Bulletins de la Société médicale d'émulation de Paris.

Mémoires de la Société dunkerquoise, 1865-1866, 11e volume.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1865.

M. E. Im-Thurn fait une lecture sur l'art de la peinture. Il raconte comment il a pris naissance, il en signale les apparitions les plus glorieuses ; et, de là, il arrive rapidement à l'art contemporain, le détaille plus spécialement dans sa vie, ses tendances, son activité en Allemagne, et le personnifie enfin dans trois figures importantes qui le résument : Cornélius, Owerbeck et Kaulbach. Il s'arrête particulièrement à la description du tableau des quatre cavaliers apocalyptiques, la peste,

la guerre, la famine et la mort, « bataille formidable livrée à l'humanité par les anges » de la colère » , et la plus belle œuvre de Cornélius, celle où il se montre le plus véritablement élevé et possédé du vieil élément national.

M. Ch. Liotard fait la lecture suivante , à l'occasion d'un article récent de M. Léonce de Lavergne sur les octrois :

« Je n'ai pas l'habitude, dit-il, de vous entretenir d'études économiques : cette science, un peu nouvelle, n'est pas précisément dans mes goûts, et m'est, partant, peu familière. J'ai été toutefois tellement saisi de ce qu'il y a de contestable, j'oserai dire d'inadmissible, dans les idées émises par un penseur très distingué, M. Léonce de Lavergne, sur le moyen de remplacer l'octroi, que je ne saurais résister au désir de le combattre.

» M. de Lavergne, se référant aux opinions de MM. Frédéric Passy, Cochut, Bénard, etc.., insérées au *Journal des Economistes*, dans le sens de l'abolition des octrois, donne une complète adhésion à leurs théories. Ces messieurs paraissent avoir fait des raisonnements très concluants, pour établir combien peut être regrettable parfois, dans ses effets, ce genre de perception. Ce n'est pas ce que je veux contester, pour le moment du moins; mais ils s'arrêtent devant les difficultés du remplacement ; car tout le monde est d'accord sur la nécessité de fournir aux communes des ressources nouvelles en compensation.

» C'est ici que M. de Lavergne arrive pour compléter le système des économistes ses confrères. La difficulté signalée par ces messieurs n'existe plus : il a trouvé le moyen de

remplacement. C'est ce qui résulte de sa lettre au secrétaire-perpétuel de la Société d'économie politique (22 octobre 1866). *Journal des Economistes, livraison de novembre* 1866.

» Voici le texte des propositions de M. de Lavergne :

» Je suppose une ville où l'octroi rapporte 100,000 fr. Je partagerais cette somme en quatre parts égales.

» Le premier quart se composerait des frais de perception, qui s'élèvent en moyenne à 12 °/o, et d'une réduction de 13 °/o, que la ville consentirait sur son revenu, soit ensemble 25,000 fr.

» Pour le deuxième quart, l'Etat abandonnerait à la ville le principal de l'impôt foncier qu'il y perçoit, jusqu'à concurrence de 25,000 fr.

» On obtiendrait le troisième quart par des centimes additionnels sur les contributions (personnelle et mobilière) de la commune, ci, 25,000 fr.

» Le dernier quart serait pris sur des centimes additionnels aux trois autres contributions directes, ci. 25,000 fr.

» Voyons quelles seraient les conséquences de ce système, en le supposant praticable, si l'on en fait l'application à la ville de Nimes.

» Sur un budget normal de 1,100,000 fr., le produit de l'octroi figure à Nimes pour 800,000 fr.

» Chaque quart de la subdivision de M. de Lavergne représente donc 200,000 fr.

» Procédons par ordre :

» Le premier quart est remplacé d'une manière négative.

» Les frais de perception, que M. de Lavergne évalue à 12 pour °/o, n'atteignent pas tout à fait, à Nimes, 10 pour °/o, 76,800 fr. pour une recette de 800,000 fr.. Mettons néanmoins

10 pour °/o, soit 80,000 fr. Vous supprimez 80,000 fr. de dépense ? Point d'inconvénient, point d'embarras à prévoir par le retranchement correspondant de 80,000 fr. de revenu : il y a équilibre; mais la suppression dans les ressources générales du budget des 120,000 fr. qui sont la différence pour parfaire le premier quart (200,000) ne serait pas une légère difficulté, dans une ville où les recettes balancent très exactement les dépenses les plus nécessaires. Proposer à l'administration municipale de retrancher 120,000 fr. de ses recettes, *sans compensation*, c'est lui demander l'impossible.

» Indépendamment des dépenses auxquelles chaque budget fait face annuellement, il existe toujours à Nimes 400,000 fr. environ de dépenses flottantes, *en perspective,* résultant d'engagements pris, de votes acquis, et qui doivent s'échelonner, par annuités, sur les exercices futurs. Cette situation n'a pas varié depuis trente ans, elle a passé à l'état ordinaire, et l'on ne prévoit pas qu'elle puisse se modifier : les services les plus essentiels sont faiblement dotés, et les administrations, qui se succèdent depuis quelque temps, subissent toutes le reproche de ne pas accomplir assez d'améliorations.

» Un retranchement brutal sur les recettes ordinaires ne serait pas plus facile ailleurs qu'à Nimes. Toutes les grandes villes comptent sur la permanence de leurs revenus, ou plutôt elles escomptent ces ressources, dont la persistance leur paraît assurée, et elles prennent, en conséquence, des engagements dont l'Etat étend aujourd'hui sans difficulté la durée jusqu'à trente et cinquante ans.

» Passons au second quart :

» 200,000 fr. seront prélevés, au profit de

la ville, sur le produit de l'impôt foncier revenant à l'Etat. Je le veux bien, si l'Etat le veut et le peut. C'est le seul élément des combinaisons de M. de Lavergne où je n'aie rien à dire. Il a calculé que le sacrifice à demander au budget de l'Etat, pour ce retranchement d'un quart sur le produit de tous les octrois de France réunis, pourrait s'élever à 40 millions. Mais M. de Lavergne assure qu'il ne serait pas embarrassé pour réaliser, dans les dépenses publiques, des économies suffisantes pour compenser ce déficit de 40 millions.

» Soit : passons.

» Mais voici le plus difficile, à mon sens :

» Le troisième quart (200,000 fr.) sera obtenu par des centimes additionnels sur la contribution personnelle et mobilière. Or, calculons combien il faudrait de centimes additionnels à Nimes pour former le chiffre de 200,000 fr. dérivé de cette source de revenu.

» Le principal de l'impôt (personnelle et mobilière) s'élève, en l'état, pour la ville de Nimes, à 93,000 fr.; de sorte que 1 centime additionnel sur cette partie des quatre contributions directes donnerait 930 fr. Mettons 1,000 fr. pour 1 centime.

» Il faudrait donc, pour produire 200,000 fr. par ce moyen, une imposition de 200 centimes additionnels. Rien que ça !

» Les trois autres contributions (foncière, portes et fenêtres et patentes) qu'il faudrait grever de centimes additionnels pour former le dernier quart (200,000 fr.), s'élèvent ensemble en principal à 600,000 fr. environ.

» 1 centime additionnel représente donc 6,000 fr.

» Pour former un revenu de 200,000 fr. par ce moyen, il faudrait donc une imposition de 33 centimes environ.

» Mais je veux bien, pour entrer dans les idées de M. de Lavergne dans les conditions les plus favorables, pour lui faire beau jeu, pour simplifier, améliorer son système en ce qui touche aux centimes additionnels, confondre les quatre impositions indirectes, et leur demander à la fois, sans distinction de tel ou tel élément à grever, les *deux quarts* ou 50 °/₀ du produit de notre octroi soit 400,000 fr. : à quoi arrivons-nous dans cette hypothèse ?

» Le principal des quatre contributions directes réunies, pour la ville de Nimes, forme une somme de 700,000 fr.

» 1 centime additionnel donne 7,000 fr.

» Pour produire une somme de 400,000 fr., il faut donc une imposition sur l'ensemble de 57 centimes additionnels; et notez que la ville de Nimes en supporte déjà, pour les nécessités de sa situation actuelle, 28, indépendamment des centimes ordinaires : 28 et 57 ; total, 85 centimes. Nous sommes loin des 45 centimes de 1848, et encore ces derniers n'étaient que transitoires ; et il s'agirait, dans le système de M. de Lavergne, d'une surtaxe qui deviendrait impôt permanent.

» Je vous laisse, messieurs, tirer les conclusions. Impôt pour impôt, lequel vaut le mieux ?

» Je n'ajouterai qu'un mot sur le fond de la question.

» Voulez-vous savoir dans quelle proportion l'octroi de Nimes grève la population ?

» 800,000 fr. répartis sur 60,000 têtes donnent une capitation de 13 fr. 30 ; mais hâtons-nous de dire que cet impôt pèse proportionnellement beaucoup plus sur les riches et sur les aisés, parce que les objets essentiels de consommation des pauvres familles en sont affranchis.

» Les droits, en effet, ne pèsent pas sur les blés et farines, le fromage, les œufs, le beurre, les pommes de terre, les légumes, les fruits frais, les harengs fumés, la morue, etc.

» De sorte qu'on peut avancer que la capitation du pauvre pour les impôts de consommation peut se réduire à Nimes de 1/3 au moins, peut-être de moitié ; ce qui ferait descendre à 7 ou 8 fr. environ la quote-part pour chaque individu.

» Tandis qu'une surcharge quelconque de l'impôt direct atteint gravement le petit propriétaire et l'industriel, qui représentent à Nimes deux catégories importantes de la population.

» Un grand nombre d'ouvriers et de travailleurs de terre possèdent une maison, une vigne-olivette. Les petits commerçants, assujettis à la patente, sont nombreux et relativement très imposés.

» L'impôt sur la denrée se confond dans le prix de l'objet et se paie journellement et par fractions inappréciables, sans que le consommateur s'en aperçoive.

» Tandis que l'impôt direct se révèle par l'avertissement du percepteur, qui est toujours mal venu dans les petits ménages.

» Tous les propriétaires ne sont pas de gros propriétaires ; tous les industriels ne sont pas de grands manufacturiers. La moindre surcharge sur la propriété et sur l'industrie affecte le cultivateur et le petit marchand, d'une façon bien autrement sensible que la minime taxe d'octroi, qu'il acquitte sans en connaître seulement le chiffre ».

M. Liquier lit la traduction suivante des deux odes d'Horace :

A LAMIA.

Aux muses dévoué, je livre au gré des vents,
Qui les disperseront sur les mers de la Crète,
Les craintes, les ennuis, les chagrins dévorants;
Sans que mon âme s'inquiète

S'il est au pôle un roi dont on craint les fureurs,
Ou si le roi du Pont aux terreurs est en proie.
Tresse à mon Lamia des couronnes de fleurs,
Muse aimable qui fais ta joie

Des gazons émaillés et des limpides eaux.
Sans tes sœurs et sans toi, que puis-je pour sa
[gloire ?
Fais que le luth d'Alcée, en des accords nouveaux,
Consacre à jamais sa mémoire.

(Ode 26, liv. I.)

A LICINIUS.

Crois-moi, Licinius, évite, en homme sage,
D'aller en pleine mer trop souvent t'engager,
Ou, des vents orageux redoutant le danger,
De serrer de trop près les écueils du rivage.

D'un modeste destin celui qui vit content
N'attache pas à l'or le bonheur de la vie ;
Il ne possède pas ces palais qu'on envie,
Mais ne s'abrite pas sous le chaume indigent.

Ce sont les pins altiers qu'attaque la tempête ;
Les tours, dont le sommet semble toucher les
[cieux,
Croulent avec fracas, et des monts sourcilleux
La foudre de ses traits souvent frappe le faîte.

Une âme forte espère au milieu des revers
Et craint l'adversité dans un état prospère ;
Jupiter tour à tour ramène sur la terre
Et repousse Borée et les sombres hivers.

Est bien le lendemain ce qui fut mal la veille.
Apollon ne tend pas toujours son arc divin,
Et le luth quelquefois ne tente pas envain
D'éveiller par ses sons la muse qui sommeille.

Sois ferme et résolu contre les coups du sort,
Si jamais de son poids l'infortune t'accable ;
Et si ta voile s'enfle au vent trop favorable,
Sache la replier pour regagner le port.

(Ode 10, liv. II.)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 *mars* 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Fontaines, de La Farelle, de Daunant, Pagézy, Aurès, Ollive-Meinadier, Viguié, C. Liotard, Bigot, Liquier, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants.*

MM. Eug. Brun, Alb. Meynier, E. Im-Thurn, Ginoux, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

M. Liotard fait hommage à l'Académie, au nom de M. Jules Canonge, membre honoraire, d'un recueil de lettres reçues et publiées par celui-ci. Elles portent presque toutes la signature d'hommes de lettres distingués de notre époque, et présentent ainsi un sujet de lecture intéressant. L'Acadamie charge M. Liotard de remercier M. Jules Canonge de son envoi.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, année 1866-1867, nº 1 et nº 2.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, tome xx, 18e année.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, année 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11e série, tome x, 4e trimestre 1866.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle, 1er et 2e trimestres 1867.

M. Aurès est délégué, sur sa demande, pour représenter l'Académie à la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes du département, qui aura lieu à la Sorbonne, le 27 avril prochain. M. le secrétaire-perpétuel est chargé d'aviser M. le ministre de l'instruction publique de cette délégation. En outre, et pour satisfaire aux conditions exigées par sa circulaire du 5 février, mentionnée au procès-verbal du 23, l'Académie charge aussi son secrétaire-perpétuel d'adresser au ministre, comme agréé par elle, un mémoire sur le pied gaulois dont M. Aurès désirerait être admis à faire la lecture dans les séances qui précéderont celles de la distribution des récompenses.

M. *Albert Meynier* lit un travail sur Pierre Puget, le sculpteur provençal. Après avoir rendu hommage à l'obligeance avec laquelle M. Mouttet, secrétaire de la Société des sciences et arts de Toulon, a bien voulu mettre à sa disposition des documents rares et utiles, M. Meynier raconte d'abord la vie agitée de l'artiste et ses divers séjours en Italie ou en France. Il le montre tour à tour peintre ou architecte, décorateur des vaisseaux du roi, ou travaillant à de grandes œuvres de sculpture dignes de son talent et de l'admiration de la postérité.

La seconde partie du travail est consacrée à l'étude de ces œuvres. Les *Cariatides* de Toulon, le *Saint Sébastien* et l'*Immaculée-Conception* de Gènes, le *Milon* et l'*Andromède* de Paris, sont les principaux objets de cet examen. On retrouve dans tous ces ouvrages la fougue et le génie de leur auteur. Les chairs sont rendues avec une perfection incroyable ; et, à travers l'enveloppe corporelle, l'âme même des personnages devient sensible à notre esprit. Toutes ces œuvres sont pleines d'action, de mouvement et de force ; elles ont toutes l'accent de la vie. C'est ainsi que l'artiste mérite l'éloge qu'un critique a fait de lui :

« Puget se distingue par la hardiesse et la vigueur. S'il eût étudié plus soigneusement les formes pures de l'antique, il aurait surpassé tous les statuaires modernes ».

M. *Ginoux* lit la traduction suivante de l'ode d'Horace à Postumus, la 14e du livre II.

Postumus, Postumus, les ans tombent rapides.
Ah ! des dieux l'amitié
Ne retardera pas la vieillesse, les rides
Et la mort sans pitié !
Quand tu devrais offrir une triple hécatombe
Par jour au dieu Pluton,
Espères-tu jamais que sa rigueur succombe,
Lui qui tient Géryon
Et le géant Titye enchaînés à son onde
Aux livides couleurs,
Fleuve qu'il faut passer, tous, enfants de ce monde,
Et rois et laboureurs ?
En vain nous évitons la sanglante Bellone,
Les brisants de la mer ;
En vain nous échappons, pendant les vents d'au-
Au souffle de l'Auster ; [tomne,
Il faudra visiter un jour le noir Cocyte
Et ses flots corrompus ;

Il faudra retrouver votre race maudite,
Sisyphe et Danaüs !
Adieu, terres, palais ; adieu, femme chérie !
Des arbres préférés
Point ne suivra son maître au seuil de l'autre vie;
Seul, l'odieux cyprès.
Un plus sage héritier goûtera les délices
Du Cécube encavé,
Et fera ruisseler le vin des sacrifices,
A rougir le pavé.

M. Liquier lit la traduction suivante de l'ode d'Horace à Dellius, la 3e du livre II.

Souviens-toi de garder, dans les temps de détresse,
Une âme égale et ferme en sa sérénité,
Et d'amortir l'ardeur d'une joyeuse ivresse,
Au sein de la prospérité.

Tu mourras, Dellius ; que tu passes ta vie
Consumé de tristesse, ou que tu sois heureux
De boire ton falerne en ta verte prairie,
Dans les jours consacrés aux dieux.

Aux lieux où, mariant leur ombre hospitalière,
L'aube et le pin altier confondent leurs rameaux,
Près du lit sinueux, caché sous la bruyère,
Où murmurent de fraîches eaux,

Fais apporter des vins, des parfums ; que la rose
Qui se fane trop vite, y mêle ses couleurs,
Tant que te le permet la vieillesse morose,
Et le noir fuseau des trois sœurs.

Ta demeure, tes bois, ta maison de plaisance,
Assise aux bords du Tibre, il faudra tout quitter,
Tout ; et de ces doux lieux et de ton opulence
Un héritier va profiter.

Obscurs, n'ayant pour toit que la céleste voûte,
Riches, issus du fils de l'ancien Inachus,
La mort nous pousse tous sur la funeste route
Des noirs abîmes de l'Orcus.

Notre sort est jeté dans son urne fatale,
D'où, tôt ou tard, sa main doit le tirer un jour,
Sans pitié nous livrant à la barque infernale,
Qui nous emporte sans retour.

M. Rodier de la Bruguière, membre non-résidant, a fait hommage à l'Académie, par l'intermédiaire de M. de La Farelle, d'une notice sur Galilée. Il est donné lecture de cette étude où l'auteur passe en revue la vie et les travaux de Galilée. Arrivé au moment où, convaincu de l'erreur du système astronomique admis jusqu'alors, Galilée se propose d'y substituer celui que Copernic avait conçu, M. de la Bruguière s'exprime comme suit :

« Ce sera toujours en vain qu'on essaiera de s'opposer à ce qu'un savant s'efforce de propager ce qu'il croit la vérité. Galilée voulut faire participer l'Italie à sa doctrine. La faire adopter n'était pas, à cette époque, chose facile. Pour y réussir, il fallait d'abord prouver que les doctrines nouvelles n'avaient rien de contraire à la foi religieuse. Galilée s'arma de passages de l'Ecriture sainte. Il argua de l'autorité des écrivains ecclésiastiques. Il inaugura, en quelque sorte, les conférences religieuses. Il en présenta du moins dans ses écrits le modèle, à peu près tel qu'on pourrait le retrouver dans les conférences imprimées de feu M. l'abbé Frayssinous. La thèse soutenue par l'astronome du XVIIe siècle est la même que celle du prédicateur du XIXe. Ces deux époques sont bien éloignées l'une de l'autre ; néanmoins, les raisonnements des deux auteurs ne diffèrent que par la forme.

» Cependant les œuvres astronomiques de Galilée furent déférées au tribunal de l'Inquisition. Elles furent condamnées comme *hérétiques*

et *absurdes*. Il fut expressément défendu à l'auteur de soutenir la doctrine du mouvement de la terre. Elle devait rester immobile au centre de l'univers. Galilée avait fait les plus grands efforts pour éviter cette condamnation. Il avait rédigé, pour éclairer ses juges, des mémoires remplis d'érudition théologique. On ne lui imposa cette fois que le silence. On n'alla pas encore jusqu'à exiger de lui une rétractation. Il se soumit. Il eut la résignation de se taire pendant plus de seize ans. Enfin, il parla de nouveau. Il avait épuisé toute sa patience ; peut-être pensait-il que le temps était moins défavorable pour l'exposition de vérités encore débattues. Il publia des dialogues sur notre système planétaire.

» Il fut cité de nouveau devant l'Inquisition. Il ne désespéra pas d'amener ses juges à comprendre la vraie science astronomique. Il se rendit à Rome ; mais ses espérances s'évanouirent bientôt. Cette fois, le tribunal se montra rigoureux. Le système exposé dans les dialogues fut déclaré absurde et impie, contraire à la bonne philosophie et à la foi. L'auteur fut déclaré relaps ; il fut condamné à la réclusion. Il dut, pendant trois ans, réciter chaque matin un des psaumes de la pénitence. Le condamné dut faire abjuration publique de ses erreurs , à genoux , les mains sur l'Evangile. Nous ne l'eussions pas fait ; Galilée le fit , il subit l'humiliante cérémonie. En se relevant, il dit, à ce qu'on prétend : *E pur si muove* (Et pourtant elle se meut.)

» Le grand-duc de Toscane fit beaucoup pour son mathématicien ; c'est-à-dire, il crut beaucoup faire. Il obtint que ce septuagénaire fût ramené en Toscane. Il adoucit tant qu'il put sa détention , toutefois autant que l'Inquisition voulut bien le tolérer. Ainsi ce tribunal a

frappé de stérilité la majeure portion de la vie d'un des plus grands hommes de son siècle. Quel temps perdu pour ses éminentes facultés ! De quel accroissement ont peut-être été privées par là nos richesses intellectuelles ! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 avril 1867.

Présents : MM. Deloche, *président ;* de Labaume, Maurin, Fontaines, de La Farelle, Pagézy, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, Viguié, Ch. Liotard, Bigot, Courcière, Liquier, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, *membres-résidants.*

Eug. Brun, Ch. Lenthéric, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 23 mars est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre d'invitation de M. le préfet du Gard pour la solennité agricole de la distribution des prix, qui aura lieu le 9 avril courant, à la suite du Concours annuel d'animaux de boucherie ;

2° D'une lettre de M. le directeur des mines de Bessèges, en réponse à la nôtre du 13 février dernier, pour nous informer qu'il s'entendra avec M. l'inspecteur d'académie, au sujet des envois d'échantillons de terrains et de fossiles désirés par M. le ministre de l'instruction publique, pour la création de petits musées locaux ;

3° D'un avis du congrès scientifique de France, annonçant l'ouverture de la 34e session, à Amiens, le 3 juin prochain.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique, 14e année, livraisons 55 à 60.

Dissertazione sul cholera-morbus.

Bulletin de l'Académie delphinale, 3e série, tome II.

Catalogue des brevets d'invention, 1866, no 11.

Le Calvaire et Jérusalem, d'après la Bible et Josèphe, par M. l'abbé Coulomb, missionnaire apostolique.

Sur la proposition de M. le président, M. l'abbé Azaïs est invité à présenter un rapport sur ce dernier ouvrage.

L'Académie met à l'ordre du jour de sa prochaine séance, par suite des présentations faites dans celle du 9 février dernier, l'élection d'un membre non-résidant et d'un associé-correspondant.

M. Causse donne lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches archéologiques sur la ville d'Uzès.*

L'auteur cherche à établir que le philosophe de Samos, le chef consacré de la philosophie en Grèce, Pythagore, avait habité à Uzès, vers l'an 508 avant Jésus-Christ, à l'époque où Junius Brutus expulsa les Tarquins. Il s'y serait mis en rapport avec les druides, qui avaient, dans la contrée, un vaste établissement dont les traces existent encore.

La preuve de cette assertion résulterait, selon M. Causse, de la découverte faite, en 1484, dans l'une des tours du château ducal, à Uzès, d'un vase antique en marbre blanc, sur lequel on lisait l'inscription suivante :

PYTHAGORAS FUIT IN UCETIA TEMPORIBUS IISDEM
QUIBUS L. BRUTUS PATRIAM LIBERAVIT

M. Causse raconte ensuite que Marcus Porcius Caton, fils de Caton d'Utique, arrière-petit-fils de Caton le Censeur, serait mort à Uzès, où il aurait été envoyé pour représenter la république romaine en qualité de proconsul (?)

Ce fait, d'après l'auteur du mémoire, ne peut être contesté ; il est établi par une pierre tumulaire sur laquelle on lit :

D. M
MARCII PORCII CATONIS
CONSULARIS.

Dans cette exploration des annales d'Uzès, M. Causse signale un troisième personnage, S. Firmin, le patron du pays des Usèges, qui a donné son nom à la foire tenue chaque année dans cette ville, le 11 octobre, et qu'il représente comme un petit-fils de Clovis et de Clotilde : « La foire de Saint-Firmin touche-
» rait donc, dit-il, au berceau même de la
» monarchie, à cette époque à jamais glo-
» rieuse, où la France, sur les pas de sainte
» Clotilde, s'engagea dans la voie lumineuse
» du christianisme ».

M. Causse offre ensuite, incidemment, à ses collègues, d'abord, un tableau abrégé de l'histoire d'Uzès, ensuite une analyse succincte mais substantielle des doctrines de Pythagore. Pythagore était un grand philosophe, un grand mathématicien. M. Causse le considère, en outre, comme un des plus illustres précurseurs du christianisme : « La *monade des monades,*
» comme il s'exprimait lui-même, n'était au-
» tre chose que l'unité de Dieu si profondé-
» ment défigurée par le panthéisme ».

M. Causse termine son travail en mettant les recherches du genre de celles dont il vient

d'entretenir l'Académie à l'abri du reproche d'occuper de personnes et de choses qui ne présentent plus de lien avec notre époque. Il fait ressortir, au contraire, l'intérêt de semblables retours sur un passé lointain, qui ne cesse jamais de servir de juste aliment à notre curiosité : « L'homme, dit-il en finissant, n'est » qu'un point imperceptible entre deux infi- » nis. Dieu a voulu agrandir pour lui le théâ- » tre, en lui donnant l'intelligence du passé, » le pressentiment de l'avenir. Quand nous » portons nos regards en arrière ou que nous » cherchons à prévoir l'avenir, nous obéis- » sons à un noble instinct, nous marchons » dans les voies de Dieu ».

A la suite de cette lecture, M. Maurin émet quelques doutes sur l'authenticité ou la portée des inscriptions monumentales dont M. Causse a fait la base de son étude.

M. *Eug. Brun* lit une pièce de vers intitulé *Némausus*, où il montre la cité nimoise ressaisissant aujourd'hui, par les arts et l'industrie modernes, son éclat des anciens temps. Voici les dernières strophes, où, après des regrets donnés, dans les précédentes, à sa période de décadence, le poète se réjouit de la perspective de ses nouvelles destinées :

Fille de Rome, ô ma patrie !
Némausus, ma mère chérie,
Que ta gloire à la fin sorte de son tombeau !
De ta puissance tu déclines ;
Remonte sur tes sept collines
Et de tes arts mourants rallume le flambeau !

Le sort pour dominer t'a faite ;
Un beau soleil luit sur ta tête.
La muse aime à chanter sous ton limpide ciel.
Tu possèdes de riches plaines,

Où soufflent de douces haleines
Et le génie heureux de l'art industriel.

L'eau, premier besoin de la vie,
Est le seul bien que Dieu t'envie.
Ton peuple généreux en est déshérité,
Depuis que de sources fécondes
Cesse de t'apporter les ondes
L'aqueduc qui longtemps fit ta prospérité.

Ta fontaine en été s'épuise.
De l'eau d'Eure, qu'elle t'a prise,
Uzès boit les flots purs; et ton regard errant
Cherche, du haut de ta Tourmagne,
Sur la plaine et sur la montagne,
Pour te désaltérer, quelque vaste courant.

Près de toi coulent de grands fleuves,
C'est là qu'il faut que tu t'abreuves.
De ton ardente soif le Rhône altier se rit.
Par un effort patriotique,
Digne de ta grandeur antique,
Détourne ce torrent, qui jamais ne tarit

Que l'eau, par de longues arcades,
Tombe en bouillonnantes cascades
Dans tes murs altérés qu'enrichit son trésor,
Et ranimant, presque flétries,
Tes glorieuses industries
Imprime à tous tes arts un magnifique essor!

Je vois tes collines arides,
Que brûlent des étés torrides,
Comme des oasis, en tout sens verdoyer,
Des vergers, mêlés aux prairies,
Ombrager leurs pentes fleuries,
Et de belles moissons à leur cîme ondoyer.

J'entends le fracas des machines
De tes florissantes usines
Roulant, sans s'interrompre, après un long som-
Et des métiers de toute espèce, [meil,
Qui, te dotant de leur richesse,
Sont accourus de loin pour chercher ton soleil.

Sur ton vieux sol qui se nivelle
Naît une Nemausus nouvelle,
Qui se meut à l'étroit dans tes anciens remparts,
Et qui, sans cesse grandissante,
Dans sa pompe resplendissante,
Sur ta plaine et tes monts s'étend de toutes parts.

O Nimois ! soutenons la gloire
De ce nom, d'illustre mémoire.
La nature nous a comblés de tous ses dons.
De nos aïeux gardons la place,
Et montrons-nous la digne race [cendons !
De ces fameux Romains, desquels nous des-

M. Liquier lit la traduction suivante de l'ode d'Horace : *Diffugere nives*, la 17e du du livre IV :

La neige qui s'enfuit fait place à la verdure ;
Des charmes du printemps la terre s'embellit ;
Les arbres ont repris leur brillante parure ;
Les fleuves débordés ont regagné leur lit.

De leurs simples attraits les trois Grâces parées,
Des nymphes vont guider la danse au fond des
[bois ;
L'heure, le jour qui fuit, le déclin des années
Rappellent de la mort les inflexibles lois.

Les zéphyrs de l'hiver tempèrent l'inclémence ;
L'été vient après eux, et l'automne le suit,
Du trésor de ses fruits épanchant l'abondance,
Et l'automne à son tour devant l'hiver s'enfuit.

L'astre des nuits décroît et reprend sa lumière ;
Mais nous, aux sombres bords une fois descendus,
Que sommes-nous, humains ? Hélas ! ombre et
[poussière,
Comme le sont Enée et le riche Tullus.

Savons-nous si des dieux la volonté suprême
A nos jours écoulés réserve un lendemain ?
Tout ce que ta main donne à ceux que ton cœur
D'un ardent héritier fuira l'avide main. [aime

Quand tu ne vivras plus, quand Minos sur ta tête,
Torquatus, lancera son arrêt solennel,
Ton nom, ton éloquence et ta vertu parfaite,
Rien ne te sauvera du sommeil éternel.

Car vainement Diane à son chaste Hippolyte
Tente de faire ouvrir les portes des enfers,
Et de Pirithoüs, qu'enchaîne le Cocyte,
Thésée a, sans succès, voulu rompre les fers.

M. *Lenthéric* dépose sur le bureau, pour être conservés aux archives, des tableaux contenant des observations fort détaillées sur la quantité de pluie tombée, sur l'état de l'atmosphère, et sur la direction et la force des vents, pendant ces dernières années, au salin du Perrier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 avril 1867.

Présents : MM. Pagézy, présidant la séance, en l'absence de M. Deloche, empêché ; Maurin, Ollive-Meinadier, abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants.*
Im-Thurn, *associé-résidant.*

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Annuaire de la Société philotechnique (année 1866), tome XXVIII.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer (octobre, novembre et décembre 1866).

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (janvier et février 1867).

Bulletin de la Société protectrice des animaux (janvier 1867).

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 3e série, tome II.

Compte-rendu des travaux de la Société médicale d'émulation de Montpellier (1865-1866).

Extrait des procès-verbaux des séances de la Société archéologique de Nantes (fin de l'année 1866).

Mémoires de la Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, tome VII.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille (années 1858-1864).

Mémoires de la Société d'émulation du Jura — section de l'Association philotechnique (année 1866).

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 4, 5 *et* 6 *avril* 1866. — *Archéologie.*

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux , 3e trimestre 1866.

Revue des sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique (janvier 1867).

Journal de Savoie, mars 1867.

L'ordre du jour appelle les scrutins pour les candidatures de M. le pasteur Hugues , président du consistoire de l'Eglise réformée d'Anduze , et de M. Mistral , l'auteur des poèmes de *Miréio* et de *Calendau.* A la suite de ce double scrutin , le titre de membre titulaire non-résidant est conféré au premier de ces messieurs , et celui d'associé-correspondant au second.

M. Liquier lit la traduction suivante de deux odes d'Horace :

LIV. I, ODE 22, A ARISTIUS FUSCUS.

Qu'a besoin l'homme pur et de remords exempt
D'armes pour sa défense au Numide empruntées,
De l'arc, des javelots et du carquois pesant
Plein de flèches empoisonnées ;

Des syrtes bouillonnants qu'il traverse les flots,
Fuscus, ou le Caucase et ses cîmes neigeuses,
Ou les champs que l'Hydaspe arrose de ses eaux
Riches de merveilles fameuses ?

Car, dans les bois sabins, un jour que je rêvais,
Franchissant de mes pas l'ordinaire limite
Et chantant Lalagé gaîment, j'apercevais
Un loup qui soudain prit la fuite.

Et quel loup ! Non, jamais n'a vu monstre pareil,
Dans ses vastes forêts, la guerrière Daunie,
Ni le sol libyen, brûlé par le soleil,
Des lions aride patrie !

Que je vive exilé dans ces climats glacés
Dont l'été n'a jamais ranimé la verdure,
Sous les brouillards épais et les cieux courroucés
Qui couvrent de deuil la nature ;

Aux lieux où l'on ne voit se dresser aucuns toits,
Sous le char du soleil, au cœur de son empire,
J'aimerai Lalagé, le doux son de sa voix,
Et l'attrait de son doux sourire.

—

LIV. III, ODE 13, A LA FONTAINE DE BANDUSIE.

Bandusie, ô limpide et brillante fontaine ,
Digne du plus doux vin, mes mains t'immoleront,
Non sans l'orner de fleurs, un chevreau, dont à
[peine
La corne tendre encor vient de percer le front.

C'est en vain qu'il s'apprête à l'amour, à la guerre,
Ce généreux enfant de mon joyeux troupeau ;
Car, dès demain, son sang arrosera la terre
Sur ta rive fleurie, et rougira ton eau.

L'été brûlant ne peut traverser ton feuillage
Pour enflammer ton lit de ses feux dévorants,
Et tu fais reposer sous le plus doux ombrage
Les taureaux las du joug et les troupeaux errants.

Quand mes chants, Bandusie, auront peint la verdure
Tapissant mollement le creux de ton rocher,
Sous ton chêne incliné l'eau qui fuit et murmure,
L'éclat d'un nom célèbre à toi va s'attacher.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 mai 1867.

Présents : MM. Deloche, *président*; Teulon, Maurin, Pagézy, Alphonse Dumas, Aurès, abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, *membres-résidants*.

E. Brun, Ch. Lenthéric, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hugues, président du Consistoire de l'Eglise réformée d'Anduze, qui remercie l'Académie de sa nomination au poste de membre titulaire non-résidant.

M. Liotard communique à l'Académie une lettre par laquelle M. P. Blanc, conservateur de la bibliothèque publique de Montpellier, lui annonce l'envoi du catalogue des livres légués à cette ville par feu M. l'abbé Flottes, et exprime le désir de recevoir pour ladite bibliothèque une portion de nos publications qu'il indique comme ayant fait défaut jusqu'à présent à cet établissement.

M. Liotard est chargé de remercier M. Blanc de son envoi, et de lui adresser, pour la ville de Montpellier, un exemplaire de ceux de nos mémoires indiqués et désirés dont l'édition ne serait pas épuisée.

M. le président dépose sur le bureau les

ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue archéologique du Midi de la France, 1867, nos 10 et 11.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e semestre, 1866.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, tome XXIX.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1865-1866.

Bulletin de la Société d'encouragement dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle, 4e trimestre 1866.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 1867, 2e trimestre.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, mars 1867.

Catalogue des livres donnés à la Bibliothèque de Montpellier par l'abbé Flottes, rédigé par M. Paulin Blanc.

M. le secrétaire perpétuel dépose un volume intitulé : *Pensées grises*, adressé à l'Académie par M. le vicomte d'Yzarn-Fraissinet. M. Liquier est invité à présenter un rapport sur cet ouvrage.

M. Pagézy demande la parole pour signaler deux articles du *Moniteur* des 25 et 28 avril dernier, à propos de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, section d'archéologie. Dans le premier, il est fait mention de la lecture par M. Aurès de la notice sur le pied gaulois qui avait été accueillie par l'Académie, et il est ajouté que « M. le ministre de l'instruc-
» tion publique a félicité l'auteur, dont il dé-
» clare le mémoire écrit et pensé avec une
» netteté de méthode et une sûreté d'exposi-
» tion qu'on rencontre rarement dans les étu-

» des archéologiques. L'assemblée s'associe
» aux éloges donnés par M. le ministre au
» savant académicien du Gard ».

Dans l'article du 28 avril, il est dit que M. Germer-Durand, notre honorable confrère, qui avait été déjà nommé officier d'académie à la date du 15 août 1860, vient de recevoir la nouvelle distinction d'officier de l'instruction publique.

M. Liotard communique à son tour un extrait du compte-rendu des séances de la même réunion (*Moniteur* du 24 et du 26 avril), constatant que M. Barry, l'un de nos associés-correspondants, a captivé l'attention de l'assemblée par la lecture de deux mémoires : l'un, sur l'histoire de la *Stathmétique* aux époques barbare et féodale; l'autre, sur la chapelle et les inscriptions visigothiques de Gléon.

M. Maurin lit quelques observations qui ont pour but de développer les doutes qu'il a conçus, et qu'il a déjà énoncés dans la séance du 6 avril, sur l'authenticité et la portée de l'inscription *aux mânes de Porcius Caton, consulaire*, dont M. Causse a induit le double fait du séjour et de la mort d'un fils de Caton d'Utique, à Uzès.

M. Maurin fait observer que l'inscription *aux mânes de Porcius Caton*, consulaire, n'est connue que par la mention qu'en ont faite Gruter dans son *Corpus inscriptionum*, publié à la fin du XVIe siècle, et les bénédictins D. Martène et Durand dans leur *Voyage littéraire*, imprimé au commencement du XVIIIe siècle. Ménard ne la cite que d'après eux; et, depuis que son travail historique a vu le jour, on n'a pas appris que la découverte de la pierre sur laquelle elle aurait figuré ait été opérée

On peut donc concevoir quelque doute sur l'authenticité de l'inscription.

Gruter, qui n'a pas évidemment vérifié toutes les inscriptions de son *Corpus* et a dû s'en remettre plus d'une fois aux lumières et à la bonne foi de ses correspondants, n'aurait-il pas été induit en erreur par l'un d'eux dans cette circonstance, et les deux savants bénédictins n'auraient-ils pas accueilli l'inscription sur la foi de Gruter ?

Ce qui est certain, c'est qu'il existe à Uzès, dans l'ancienne maison Pujolas, une inscription dédiée à *Lucius Porcius*. Personne n'ignore que Porcius était le nom de famille du personnage historique que les modernes connaissent sous celui de Caton d'Utique ; Caton était un surnom pour les Porcius, comme Cicéron l'était pour les Tullius.

Ne serait-ce pas l'inscription à *Lucius Porcius* qui aurait été dénaturée dans la communication faite à Gruter ? Celle-ci concerne un soldat porte-enseigne de la légion II augustale, et elle fournit l'indication *Volt,* qui se retrouve trop fréquemment sur nos pierres tumulaires pour qu'il soit nécessaire de rappeler qu'elle impliquait le vote dans la tribu Voltinie, tribu réservée à nos provinciaux qui obtenaient le droit de cité romaine.

Or, il suffit, je crois, d'énoncer un pareil fait pour qu'il soit bien avéré qu'il n'y avait rien de commun entre les Porcius de Rome et le Porcius dont il s'agit dans l'inscription. Il faut ajouter que les Porcius et les Porcia sont assez nombreux sur nos monuments épigraphiques, comme aussi bien d'autres noms empruntés aux familles patriciennes de Rome.

Cela s'explique aisément quand on sait non seulement qu'il était d'usage que les affranchis portassent le nom de leurs patrons, mais en-

core qu'il était permis de prendre un nom quelconque, sans que la loi y mît obstacle, contrairement à ce qui se passe de nos jours, où le nom est une propriété de famille. De là, dans les provinces, on ne se faisait faute de choisir, selon ses goûts, parmi les noms les plus illustres pour en décorer son origine obscure.

Du reste, quant à l'hypothèse présentée par l'auteur de l'attachante et ingénieuse communication qui vient d'être faite à l'Académie, à savoir qu'on pourrait induire de l'inscription qu'un fils de Caton d'Utique serait venu à Uzès et y serait mort, il est à remarquer :

Que l'histoire ne connaît que deux enfants de Caton d'Utique :

1° Une fille, Porcia, mariée d'abord à Bibulus, mort dans l'exercice du commandement des forces navales de Pompée, et remariée à Brutus ;

2° Un fils, Marcus Porcius, qui périt à Philippes, en combattant vaillamment à côté de Brutus, son beau-frère.

M. Lenthéric dépose sur le bureau les tableaux pluviométriques et météorologiques qu'il avait promis dans une précédente séance. Ces tableaux s'appliquent aux années 1863, 1864 et 1865.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 *mai* 1867.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Teulon, Pagézy, Jules Salles, Aurès, abbé Azaïs, C. Liotard, Bigot, Liquier, Causse, de Clausonne, *secrétaire perpétuel, membres-résidants.* Brun, E. Roussel, Ginoux, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de Larcy, membre non-résidant, qui fait hommage à l'Académie d'une notice historique sur Louis XVI et les successeurs de Turgot, et de deux rapports qu'il a présentés au Congrès des Sociétés Savantes sur la question des octrois et sur la viticulture. L'Académie charge son secrétaire-perpétuel d'adresser ses remerciements à M. de Larcy.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture de France, 3e série, tome II, no 4.

Assises scientifiques du Bourbonnais, 1re session, novembre 1866.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, année 1866, XXe volume, 3e et 4e trimestres.

Société de Valenciennes, janvier 1867.

Découverte d'une fonderie celtique près Lons-le-Saulnier.

Société d'encouragement. — Programme des prix et médailles.

Revue des Sociétés Savantes, 4e série, tome v, février-mars 1867.

Annales de la Société des Alpes-Maritimes, tome Ier.

Bulletin de la Société académique de Poitiers, no 113 et no 114, janvier et février 1867.

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, 1867.

Actes de l'Académie de Bordeaux, 3e série, XXVIIIe année, 1866, 4e trimestre.

Journal des savants, février et avril 1867.

M. le secrétaire-perpétuel appelle l'attention de l'Académie sur la vacance d'une place d'associé-résidant occasionnée par le changement de domicile de M. le censeur *Grasset*, qui a été nommé proviseur du Lycée de Tarbes, et qui a quitté Nimes, depuis environ deux mois, pour prendre possession de ses nouvelles fonctions.

L'Académie fixe à sa prochaine séance l'élection du successeur de M. Grasset, lequel continuera à lui être attaché de plein droit, à titre d'associé-correspondant.

M. l'abbé AZAÏS présente à l'Académie le rapport suivant sur l'ouvrage de M. l'abbé Coulomb, missionnaire apostolique, intitulé : *le Calvaire et Jérusalem, d'après la Bible et Josèphe* :

« Bien des livres ont été publiés sur la Terre-Sainte, depuis l'itinéraire du pélerin de Bordeaux au IVe siècle, jusqu'à l'itinéraire de Châteaubriand. Les caravanes qui, depuis 1853, se sont succédé sur le chemin de Jérusalem,

ont livré au public le récit de leur pélerinage. Mais ce sont des ouvrages de piété plutôt que de science, qui retracent fidèlement, dans des pages attachantes, les impressions pieuses des pélerins.

» L'ouvrage de M. l'abbé Coulomb, dont vous m'avez confié le rapport, est moins un récit de pélerinage qu'une démonstration ingénieuse et savante en faveur de l'authenticité du Calvaire et du Saint-Sépulcre. Le caractère dominant de ce travail, c'est la discussion, l'interprétation des textes, la controverse et le raisonnement.

» Le but que s'est proposé l'auteur a été de rétablir la vraie topographie de Jérusalem, à l'aide de la Bible et de l'historien Josèphe, et de venger les traditions chrétiennes qui se rattachent au Calvaire et au Saint-Sépulcre des attaques injustes dont elles ont été l'objet.

» Que disent nos traditions chrétiennes? Elles affirment que la basilique de la Résurrection, bâtie par Constantin, renversée par les infidèles et restaurée au temps des croisades, renferme réellement le rocher du Golgotha, où s'éleva la croix du Sauveur, et le tombeau creusé dans le roc où fut déposé le corps de l'auguste Victime.

» Qu'opposent nos adversaires à cette affirmation consacrée par les siècles? Une objection empruntée à la topographie de Jérusalem. Jésus-Christ, disent-ils, a été crucifié, suivant le texte évangélique, en dehors de la ville : or, l'endroit regardé aujourd'hui comme le Calvaire et consacré par la piété des fidèles, se trouve renfermé dans l'enceinte de la ville; il n'y a donc pas identité entre ce lieu et celui du crucifiement, et la tradition chrétienne repose sur une erreur ou une fraude pieuse.

» A ce raisonnement, étayé de preuves plus

ou moins spécieuses , l'histoire et la science donnent une réponse qu'on ne saurait réfuter. L'histoire d'abord nous dit par la bouche d'Eusèbe, dans la vie de Constantin, de Sozomène et de Socrate, que le Calvaire se trouvait là où le place aujourd'hui la tradition chrétienne. A ce raisonnement si formel , ajoutons celui de l'archéologie. Depuis quelques années, on a beaucoup étudié le sol et les monuments de la ville sainte. Des fouilles ont été pratiquées; on a mis à nu les assises inférieures des anciens remparts, et il a suffi de ces débris exhumés pour donner un éclatant démenti aux assertions de ceux qui attaquaient l'authenticité du Saint-Sépulcre. En effet, ce vieux rempart, dont les vestiges ont été constatés par des archéologues distingués, MM. Perroti, de Vogué, de Saulcy , laisse le Calvaire et le saint tombeau en dehors de son tracé et confirme ainsi les traditions chrétiennes.

» Après cette réponse de l'histoire et de l'archéologie, il en restait une troisième à donner : elle nous est fournie par la topographie de Jérusalem, et c'est à l'exposition de cette dernière réponse qu'est consacré l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Coulomb.

» Selon l'historien Josèphe, disent nos adversaires, Jérusalem comprenait dans son enceinte quatre collines principales : le mont Moriah ou montagne du Temple , à l'est ; le mont Sion ou la ville haute , au sud ; Bezetha ou la ville neuve , au nord, et Acra ou la ville basse, en face de Sion. Le prétendu Calvaire des chrétiens ne serait autre que l'Acra , et comme, dans cet hypothèse , il ne serait plus en dehors de la ville, c'est ailleurs qu'il faudrait chercher son emplacement.

» C'est à cette objection, qui vient s'appuyer de l'autorité de Josèphe, que M. l'abbé Coulomb

va répondre, à l'aide de Josèphe et de la Bible.

» Voici l'épisode qui a déterminé l'auteur à entreprendre ce travail. (Voir page 18)

» Telle est l'origine et tel est le but du livre dont nous venons rendre compte. L'auteur commence par nous présenter la topographie actuelle de Jérusalem. Il nous décrit successivement l'aspect extérieur de la ville moderne, son mur d'enceinte avec ses créneaux et ses tours, ses rues principales, les accidents de terrain, et enfin les collines et les montagnes qui l'environnent.

» De cette première étude, il remonte à celle de la Jérusalem ancienne, et il nous donne la description que nous en a laissée Josèphe au ve liv. de la *Guerre des Juifs* : « La ville » était munie de trois murailles, excepté aux » côtés, où elle était entourée de collines inac» cessibles. Là, elle n'avait qu'une seule en» ceinte... » (Page 75.) De l'étude de ce texte, M. l'abbé Coulomb déduit des conclusions qu'il est difficile de ne pas accepter. D'après le passage de l'historien juif, il existait entre les monts Sion et Acra une vallée dont les deux versants étaient couverts de nombreuses habitations. Or, si on veut identifier le mont Acra avec le Calvaire de la tradition chrétienne, on ne trouve aucune trace de cette vallée intermédiaire qui, d'après Josèphe, séparait les deux collines. Le même historien nous assure que la colline d'Acra, comme celle de Sion, devait aboutir à la fontaine de Siloë. Or, le Calvaire chrétien est du côté opposé. Le mont Acra, toujours d'après l'auteur de la *Guerre des Juifs*, devait être beaucoup plus bas que le mont Sion, puisque c'est là que se trouvait la ville basse. Or, ceux qui ont visité la ville Sainte savent que le Calvaire est aussi élevé que le mont Sion. Enfin, selon Josèphe, Acra

et Sion étaient entourés de vallées profondes et de précipices qui rendaient toute approche impossible. Or, on cherche vainement autour du Calvaire ces vallées profondes et escarpées qui rendaient cette colline inaccessible ».

M. l'abbé Azaïs, après avoir montré avec l'auteur du *Calvaire et Jérusalem* que le système qui veut identifier le Golgotha avec le mont Acra est repoussé par toutes les inductions de l'historien Josèphe, cherche à assigner à ce mont un emplacement qui réponde à toutes les exigences de l'histoire et de la topographie. Il le trouve, avec M. l'abbé Coulomb, au sud du Temple, à l'est du mont Sion. Il retrace ensuite, d'après l'auteur, la position topographique de Jérusalem et les divers siéges qu'elle a soutenus. Il en étudie les diverses enceintes, et, après avoir rendu hommage à l'érudition et aux recherches de M. l'abbé Coulomb, à tout ce qu'il y a de logique et de clarté dans sa démonstration, de neuf et d'ingénieux dans son système, il signale son livre comme un ouvrage sérieux, élevé, qui restera, sinon comme le dernier mot de la science sur la vraie topographie de Jérusalem, du moins comme un monument d'une valeur réelle et incontestable.

Après ce compte-rendu, M. l'abbé Azaïs propose à l'Académie d'accorder à M. l'abbé Coulomb le titre d'associé-correspondant. Cette présentation, appuyée par MM. Deloche et Liquier, est inscrite au registre.

M. Bigot lit une imitation en vers patois de la fable de Lafontaine : *le Corbeau voulant imiter l'Aigle*. Nous regrettons que M. Bigot n'ait pas jugé à propos, pour le moment, de livrer à l'impression cette pièce, qui, comme les autres du même genre de l'auteur, se dis-

tingue par des traits heureux et par une verve piquante.

M. Liquier lit la traduction suivante de l'ode d'Horace à Virgile, *Quis desiderio sit pudor?* la 24e du livre Ier :

On ne peut trop pleurer une tête si chère !
Exprime nos regrets par de lugubres chants,
O Melpomène ! toi, qui reçus de ton père
La lyre et de nobles accents !

Hélas ! c'en est donc fait ; le destin inflexible
Plonge Quintilius dans l'éternel sommeil ;
Vérité, bonne foi, justice incorruptible,
Pourrez-vous trouver son pareil ?

Pleuré des gens de bien, de toi surtout, Virgile,
En vain ta piété le redemande aux dieux.
Ce n'est pas pour toujours que ce dépôt fragile
Te fut confié par les cieux !

Les doux chants que jadis faisait entendre Orphée
Aux arbres de la Thrace émus de sa douleur
Ne ranimeraient pas la dépouille glacée
De celui que pleure ton cœur.

Rien ne détournerait la verge inexorable
Du Dieu poussant son ombre au séjour de la mort.
Un mal est allégé, lorsqu'il est incurable,
Pour qui se résigne à son sort.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er *juin* 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Teulon ; Maurin ; de Daunant ; Pagézy ; Jules Salles ; Aurès ; Ollive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Viguié ; Ch. Liotard ; Bigot ; Liquier ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

MM. Eug. Brun, Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est lu et adopté.

La Société impériale d'émulation d'Abbeville a écrit pour demander quelques volumes de nos publications qui lui manquent. M. Liotard est chargé de lui adresser ceux dont l'état du dépôt permettra de disposer.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de Rivière, membre non-résidant, qui appelle l'attention et l'intérêt de l'Académie sur l'œuvre d'un de ses compatriotes. M. Roussillon, de Saint-Gilles, a reproduit en relief tout ce qui reste de l'ancienne basilique abbatiale de cette ville, à l'instar et selon les procédés de feu M. Auguste Pelet. Ce travail va être bientôt porté à Nimes ; M. de Rivière, au nom de M. Roussillon et au sien propre, exprime le désir que l'Académie veuille bien lui accorder quelques heures d'examen.

La lettre de M. de Rivière se termine par le vœu que l'Académie priât le gouvernement de faire étudier, à cette occasion, la création d'un

cabinet ou musée des monuments historiques de France en relief, analogue à ce qui existe pour les places fortes.

Il sera répondu à M. de Rivière que l'Académie est prête, sur sa recommandation, à s'entendre avec M. Roussillon pour le jour et l'heure où elle pourra visiter son œuvre. Quant au surplus de la lettre, l'Académie, tout en sympathisant à l'idée qui y est émise, ne croit pas qu'il lui appartienne de faire acte d'initiative à cet égard auprès du ministre.

M. Causse dépose sur le bureau la publication qu'il vient de faire de ses *Recherches archéologiques sur la ville d'Uzès*. L'Académie remercie M. Causse de son hommage.

M. de Daunant offre à l'Académie le 8e volume des *Mémoires de M. Guizot*, au nom et de la part de l'auteur. L'Académie charge son président d'exprimer à M. Guizot le profond intérêt avec lequel elle accueille cet envoi.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société protectrice des animaux, février et avril 1867.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1867.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1867.

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, tome VII, 1866.

Journal d'agriculture pour le midi de la France, janvier et février 1867.

Le Roussillon, discours, par M. A. Germain.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, IIe série, 3e volume.

Bulletin de la Société de la Sarthe, XIe série, tome XI, 1867-1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de France, IIIe série, tome II, no 5.

Rapport de M. Trouessart, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers.

Note sur les surfaces gauches du deuxième degré, par M. Durrande, professeur au Lycée.

Il est donné lecture, au nom de M. Germer-Durand, absent, de la communication suivante :

« Le *Courrier du Gard* du 30 mai a publié une note relative à une prétendue inscription grecque découverte à Beaucaire en 1809. Cette note, que j'avais déjà rencontrée dans la *Revue de l'instruction publique* du 23 mai et dans l'*Opinion nationale* du 25, a dû paraître ou paraîtra dans bien d'autres journaux. Comme elle risquerait d'égarer quelque archéologue de bonne foi et de grossir le nombre de ces monuments apocryphes qu'on voit surgir de temps en temps pour *préparer des tortures* aux Saumaises, ou servir de thème à des élucubrations plus ou moins fantaisistes ; comme, d'ailleurs, il s'agit d'un monument trouvé dans notre département et qui intéresse l'histoire locale, permettez-moi de vous en entretenir un instant.

» Quelque ingénieuse que paraisse l'interprétation du nouvel historien de Beaucaire, je m'assure qu'elle ne sera point admise par les juges compétents. L'épigraphie a fait trop de progrès, depuis vingt-cinq ans, pour qu'il soit permis aujourd'hui d'avoir recours au procédé qui consistait à prendre pour l'initiale d'un mot chacune des lettres d'une inscription ; et c'est ce que fait presque constamment M. Alexandre Eyssette.

» Mais je vais plus loin : je crois que les fragments découverts en 1809 à Beaucaire ne por-

taient pas l'inscription telle qu'elle est donnée dans la note en question, et que, pour la constituer, il a fallu déplacer ou dénaturer plusieurs caractères, ou en négliger d'autres. Ceci ne met point en cause la bonne foi de M. Alexandre Eyssette. Il aura été induit en erreur, comme il arrive presque toujours en pareil cas, par les copies fautives et les renseignements de seconde ou de troisième main sur lesquels il a travaillé.

» Si je me trompe, M. Alexandre Eyssette a un moyen bien simple de démonstration. Puisque, « en terminant sa dissertation (*Histoire » de Beaucaire*, t. II, appendice), il exprime le » vœu que les précieux débris de la colonne » votive, restés depuis cinquante-huit ans » dans un oubli complet, soient transférés au » Musée d'antiquités gauloises, fondé par Na- » poléon III dans le château de Saint-Germain- » en-Laye », il doit savoir où se trouvent ces « précieux débris ». Qu'il veuille bien nous en indiquer l'emplacement. Nous ne lui promettons pas de nous joindre à lui pour demander qu'ils soient transportés au Musée de Saint-Germain : non, nous estimons plus convenable qu'ils soient conservés à Beaucaire même, dans la chapelle Saint-Louis, à côté de la précieuse inscription des *Centonarii Ugernenses ;* mais nous lui promettons de faire un ou plusieurs estampages de ces fragments et d'appeler sur eux l'attention des épigraphistes du Comité des Sociétés Savantes.

» Permettez-moi maintenant, messieurs, de vous dire ce que je sais des fragments découverts en 1809. Il est bien vrai que, à cette époque, en creusant pour asseoir les fondements de l'écluse de prise d'eau du canal de Beaucaire à Aiguesmortes, on trouva les débris, non pas d'*une*, mais de *plusieurs* colonnes an-

tiques, portant, non pas les deux lignes de caractères grecs publiées et interprétées par M. Alexandre Eyssette, mais trois mots séparés ou plutôt trois séries de caractères grecs.

» Un dessin de ces fragments et un fac-simile des caractères qui y étaient tracés furent immédiatement adressés par M. P..., conducteur des ponts-et-chaussées, à l'ingénieur en chef, feu M. Grangent, qui s'empressa de les soumettre à l'examen de ses confrères de l'Académie du Gard. L'inscription leur parut indéchiffrable.

» L'auteur de la note insérée dans le *Courrier du Gard* nous apprend que « M. Alex. Eys-
» sette ne s'est pas laissé décourager par l'in-
» succès de ses devanciers ». De quels devanciers veut-il parler ? La découverte de 1809 ne reçut, dans le temps, aucune publicité, et la prétendue inscription grecque qu'on croit avoir déchiffrée ne fut connue que de l'Académie du Gard. Ces *devanciers moins heureux* seraient donc nos prédécesseurs de 1809. Or, il est bon qu'on sache que l'Académie du Gard, en 1809, était l'une des sociétés savantes les plus distinguées de l'Empire, et qu'elle a bien mérité de la science épigraphique, soit en recueillant dans ses *Mémoires* toutes les inscriptions trouvées dans les déblais de l'Amphithéâtre, soit en en interprétant un certain nombre. Quant à la réserve dont elle a fait preuve à l'endroit de l'inscription en caractères grecs découverte alors à Beaucaire, nous croyons qu'on eût sagement agi en l'imitant, et nous ne pouvons que l'en féliciter. Nos prédécesseurs se bornèrent, en effet, à ordonner que les dessins qui leur avaient été soumis par M. Grangent seraient déposés dans leurs archives.

» C'est là que je les ai retrouvés, il y a neuf

ans, en m'occupant, avec notre regrettable confrère, M. Jouvin, du classement de ces archives. Depuis lors, je me suis mis en quête pour retrouver les fragments eux-mêmes, qui seraient en effet du plus haut intérêt; mes efforts sont demeurés sans résultat. A ma prière et sur mes indications, mon savant confrère M. Aurès a bien voulu les rechercher lui-même et les faire rechercher par les employés des ponts et chaussées. Rien n'a été trouvé. J'en ai conclu que ces pierres avaient été réenterrées ou noyées dans les nouvelles constructions. Peut-être mes craintes sont-elles mal fondées. *Potius opto quam spero.*

» Quoi qu'il en soit, je n'ai pu, je l'avoue, trouver aucun sens aux caractères grecs tracés sur le fac-simile signé de M. P...

» Ma conviction est qu'il s'agit là non d'une inscription grecque, comme l'a cru le nouvel historien de Beaucaire, mais d'une inscription celtique en caractères grecs, du même genre et de la même époque que celle que nous possédons au Nymphée (Voir les *Mémoires de l'Académie du Gard,* année 1850). Mais, en l'absence d'un estampage qui mettrait à la disposition des *celtistes* un texte authentique, je ne conseillerai à personne d'y toucher ».

M. Liquier fait le rapport suivant, dont il avait été chargé, sur le volume de M. le vicomte d'Yzarn de Fraissinet intitulé *Pensées grises* :

« L'ouvrage dont il s'agit, messieurs, consiste en une collection de réflexions et de maximes semblables à celles dont nos grands moralistes ont donné le modèle. Le titre dont son auteur a fait choix indique clairement la nature de l'œuvre et la période de la vie où elle a été écrite par son auteur.

» Une des pensées qui y sont formulées, la 305e, est l'explication la plus significative de ce titre ; en voici les termes : « *A mesure qu'on » avance dans la vie, la couleur grise se substitue » à toutes les couleurs* ».

» Ce que je viens de dire vous fait déjà assez connaître que le livre dont il vous est fait hommage est une œuvre sérieuse et digne, sous ce premier rapport, de trouver bon accueil auprès de vous ».

Après quelques réflexions sur le format modeste, mais commodément portatif de ce livre, M. Liquier continue ainsi :

« Vous vous êtes peut-être demandé, messieurs, comment l'auteur a pu, après Théophraste, Publius Syrus, Montaigne, Charron, Pascal, et surtout Larochefoucauld, Labruyère et Vauvenargues, trouver quelque chose de nouveau pour intéresser ses lecteurs.

» Il faut, en effet, des ressources peu communes et un certain courage pour entreprendre de s'engager dans les voies suivies par ces grands moralistes, et risquer une comparaison périlleuse pour tout penseur moderne.

» Labruyère lui-même, dans ses *Caractères*, exprime ainsi cette pensée : « *Dans cette » matière, tout est dit, et l'on vient trop tard, depuis plus de* 7000 *ans qu'il y a des hommes, et » qui pensent. Sur ce qui concerne les mœurs, le » plus beau et le meilleur est enlevé. L'on ne fait » que glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes* ».

» M. d'Yzarn-Fraissinet n'a pas reculé devant cette pensée, et le courage qu'il a eu mérite d'autant plus d'être applaudi qu'il a été accompagné d'une circonspection et d'une modestie non moins louable que ce courage même. M. d'Yzarn n'a d'abord donné qu'une publicité restreinte à son œuvre, en la sou-

mettant à l'épreuve de l'appréciation des salons du grand monde parisien, et ce n'est qu'après avoir été enhardi par un accueil non équivoque qu'il s'est décidé à lui donner une publicité complète. Trois éditions successivement épuisées et les suffrages les plus flatteurs ont pleinement signalé le succès dont il s'était prudemment défié.

» Après vous avoir fait connaître ce succès, j'ai à vous dire ce qui l'a légitimé.

» Tous les esprits, même entre les moins frivoles, n'ont pas un goût égal pour les œuvres de nos grands moralistes. J'en ai vu ayant une prédilection particulière pour ces œuvres; d'autres, n'ayant pour elles que de la tiédeur et même de l'éloignement. N'y a-t-il pas lieu de faire aux uns et autres leur part de justification, sans nuire à la cause du livre de M. de Fraissinet?

» Il est de fausses théories (qui, du reste, si elles étaient vraies, devraient demeurer voilées) auxquelles, dans les maximes de Larochefoucauld, par exemple, des âmes élevées et délicates ne sauraient applaudir, telles que celles qui présentent *l'amour propre,* comme *l'unique mobile des actions humaines; la vieillesse* comme *aimant à donner de bons préceptes pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples; presque toutes les honnêtes femmes comme lasses de ce métier,* etc. etc.

» Mais par combien de pures et nobles pensées sont rachetées celles qui viennent d'être citées et bien d'autres qu'il serait trop long de citer! »

Après avoir mis en parallèle, à ce point de vue, Larochefoucauld, Labruyère et Vauvenargues, et cité les belles réflexions de Mme Guizot sur les maximes de ce dernier *(Essais*

de littérature et de morale), M. Liquier continue ainsi :

« Outre les divers mérites de l'œuvre philosophique de M. de Fraissinet, elle a celui de ne contenir aucune de ces maximes contre lesquelles se révoltent la raison ou le sentiment.

» Dans une carrière déjà longue, qui remonte à la naissance du siècle présent, au milieu du mouvement des affaires administratives et politiques auxquelles par état il a été appelé à prendre part, dans les relations que lui ont faites, au sein du grand monde parisien, son mérite littéraire et sa position sociale, M. d'Yzarn-Fraissinet a été à même d'observer à l'œuvre des mœurs, des usages et des hommes nouveaux ; et c'est dans ces observations fécondes qu'il a trouvé des sujets de pensées qui sont bien moins une imitation qu'une continuation des écrits du même genre qui les ont précédées.

» Ce n'est pas par l'érudition que ces pensées se font remarquer, comme celles de Charron et de Montaigne, par exemple; mais l'érudition n'est pas une nécessité pour le moraliste, qui doit puiser ses inspirations dans l'observation du monde plus que dans les livres et les observations d'autrui. Aussi, sous ce rapport, M. d'Yzarn-Fraissinet est-il le moraliste de son temps, qui, en général, préfère à l'érudition le bon sens uni à l'esprit, l'élégance et la grâce.

» La monotonie est, a-t-on dit avec raison, l'écueil ordinaire des œuvres philosophiques de ce genre. On peut dire qu'on sent peu ce défaut dans le livre de M. d'Ysarn, par l'effet de l'art avec lequel il a entre-mêlé les sujets divers dont il s'est occupé, et par le tour élé-

gant et spirituel qu'il a su leur donner, tout en les formulant avec la concision recommandée par le poète latin : *Quidquid præcipies, esto brevis*, etc.

» Une femme qui s'est fait un nom dans les lettres par le sentiment, l'élégance et la pureté des pensées de ses écrits, a dit de l'œuvre qui nous occupe (1): « *Les pensées de M. le* » *vicomte d'Yzarn sont moins arides, mais aussi* » *spirituellement caustiques que celles de Laroche-* » *foucauld*, » etc.

» Un publiciste distingué, a dit aussi (2): « Il » y a de tout dans ces pensées ; *il y a de la mo-* » *rale, il y a de la critique, il y a de la misan-* » *thropie, il y a de l'étude, il y a de la frivoli-* » *té, il y a de tout ce qui révèle un homme du* » *monde : de la légèreté, de la finesse, un air* » *d'aristocratie*, » etc.

» Cette appréciation, messieurs, est aussi l'expression de ma propre pensée ; mais pouvais-je mieux faire que de vous la présenter sous la forme heureuse qui lui a été déjà donnée par des plumes habiles ?

» Je n'en doute pas, messieurs, cette appréciation deviendra aussi la vôtre par les lectures que je vais vous faire, tout en regrettant de ne pouvoir les étendre davantage ».

Ici M. Liquier lit à l'Académie une série de pensées du livre de M. d'Ysarn, parmi lesquelles on remarque celles-ci :

« *On dit : S'il y a un Dieu, pourquoi le mal ?* » *On peut répondre : S'il n'y a pas de Dieu, pour-* » *quoi le bien ?* »

(1) M[me] de Lourdoueix.

(2) M. Laurentie.

» *En philosophie, on en sait assez pour cher-*
» *cher, pas assez pour trouver* ».

« *Le scepticisme a un certain semblant de su-*
» *périorité intellectuelle, et cependant il est l'hu-*
» *milité de la philosophie* ».

« *L'espérance est une crainte qui se colore d'une*
» *illusion* ».

« Je borne là mes citations, messieurs, pour lesquelles je n'ai que l'embarras du choix.

» Je crois toutefois vous avoir assez initiés à la connaissance du mérite du livre de M. d'Ysarn-Fraissinet, pour motiver à vos yeux la proposition que j'ai l'honneur de faire à l'Académie d'admettre l'honorable auteur de ce livre au nombre de ses associés-correspondants ».

Cette proposition de M. le rapporteur est appuyée par MM. Maurin et Azaïs. La candidature de M. le vicomte d'Yzarn-Fraissinet est en conséquence inscrite au registre.

M. Pagézy donne lecture du complément de ses études sur les intérêts matériels des peuples, en examinant, en faveur du plus grand nombre, l'importante et grave question du monopole. M. Pagézy se propose de livrer ce mémoire à l'impression, et n'a pas jugé en conséquence qu'il y eut lieu à en faire l'analyse au procès-verbal.

M. Ginoux lit une traduction en vers d'une satire d'Horace, la 3e du livre I. Nous en extrayons la partie où le poète émet des réflexions et des conseils pleins de tant d'indulgence et de support à l'égard des défauts d'autrui :

Ici, quelque lecteur peut-être me dira :
« Êtes-vous sans défaut, vous faiseur de satires ?
— J'en ai, je ne dis pas, mais j'en connais de pires.

Ménius parlait mal de Novius absent.
— Holà ! reprit quelqu'un, serais-tu si content
De toi que tu le dis ? Ou ce langage étrange
Ne devrait-il servir qu'à nous donner le change ?
— Sur moi, dit Ménius, je passe indulgemment.
C'est bien. Cette indulgence aura son châtiment
Et ce sera justice. Ah ! votre œil de myope,
Pour vos propres défauts d'un bandeau s'enveloppe ;
Sur ceux de vos amis, vous portez, sans égard,
De l'aigle ou du serpent l'inflexible regard !
Mais vos amis, un jour, vous rendant la pareille,
Voudront qu'à vos travers chacun prête l'oreille.
Un tel à se fâcher est un peu trop dispos,
Et ne se prête point à de malins propos ;
On pourrait plaisanter ou de sa chevelure
Rustiquement taillée, ou bien de sa chaussure,
Sur le point de vouloir à son pied dire adieu ,
De sa robe qui va de travers. Cet aveu ,
Entre nous, je le fais ; mais ajoutez qu'en somme
On ne saurait trouver plus parfait honnête homme,
Et que c'est votre ami ; que ces grossiers dehors
Cachent d'un grand talent les sublimes efforts.
... Sondez bien votre cœur, si sur ses terres hermes
N'ont pas été jetés quelques vicieux germes,
Par la nature ou bien par vos mauvais penchants.
L'herbe au feu destinée, en ces sortes de champs
Grandit. Mais voici mieux : ayez une maîtresse;
Ses plus vilains défauts n'auront rien qui vous blesse ;
Un amant aveuglé s'y complait : Balbinus
Au polype d'Hagna trouve un charme de plus.
Ah ! pourquoi l'amitié n'est-elle pas atteinte
De cet aveuglement ? Alors cette erreur sainte
Pourrait de la vertu recevoir un beau nom.
Mais traitons nos amis de la même façon
Qu'un père son enfant. Or, se voit-il qu'un père
Se choque des défauts de son fils ? Au contraire,
A le défigurer un enfant loucherait ,
Le père vous dira . — C'est dans l'œil un faux trait.
— Est-ce un nain contrefait, avorton de nature,
Un sisyphe nouveau ? — C'est une miniature.
— Un bancroche ? — En dedans il marche en vérité.
— Pied-bot ? — Sur ses talons, il n'est pas bien planté,
Il est un peu boiteux, murmure le brave homme...

. . . .
Un tel vit chichement, qu'il soit dit économe ;
Cet autre est-il un sot un peu trop sans façon,
Dites : « Pour ses amis, c'est le meilleur garçon.
— Mais il est fanfaron et libre outre mesure !
— C'est un homme de cœur et rempli de droiture. »
Croyez en mon secret, tel est, à mon avis,
Le talent de se faire et garder des amis.
Mais pour nous la vertu même se défigure ;
Le vase précieux prend une couche impure :
— Un tel de nos amis est un homme de bien ;
Mais il n'est pas d'esprit plus étroit que le sien.
— Tel autre est réfléchi ; c'est un lourd personnage.
— Mais celui-là du moins passera pour un sage :
Répandu dans un monde où l'envie est partout,
Il voit un piége à temps et ne va pas au bout ;
Il ne donne jamais prise à la médisance.
Non, non, ne croyez pas qu'on vante sa prudence,
Cela s'appellera ruse et duplicité.
Cet autre est maladroit (je l'ai moi-même été
Ainsi, plus d'une fois, Mécène), et d'aventure
Trouble notre repos ou bien notre lecture
Par un propos en l'air Peste de l'importun !
Cet homme, disons-nous, n'a pas le sens commun.
Pour nos taches, grands dieux ! nous nous montrons [sévères.
Quiconque cependant porte les plus légères,
En ce monde toujours restera le meilleur.
Un ami bienveillant devra tenir à cœur
D'amoindrir un défaut par la vertu contraire ;
Oui, s'il veut être aimé, c'est ainsi qu'il doit faire.
Il devra, comparant travers à qualité,
Ajouter plus de poids à ce dernier côté....
Oh ! l'imprudent ami qui fixe ma verrue,
Et pour sa bosse croit que j'aurai la berlue !
Celui-là trouvera bienveillance pour lui,
Qui sait fermer les yeux sur les défauts d'autrui.
Enfin, puisqu'on ne peut extirper la colère,
Ni les autres travers de notre caractère,
Proclamons que du moins la raison interdit
La disproportion entre peine et délit.
Quoi ! parce qu'un esclave, en desservant ta table,
Sera surpris, un jour, s'être rendu coupable

De toucher de ses doigts les débris d'un poisson,
Ou d'avoir d'une sauce essayé la cuisson,
Faut-il que pour cela, vite, on le crucifie ?
Faut-il de Labéon surpasser la folie ?
Eh ! combien vont plus loin, en fait d'absurdité !
Votre ami par un tort aura démérité,
Un de ces torts pourtant qu'on a mauvaise grâce
De ne pas pardonner, à moins que l'on ne passe
Pour un esprit mal fait que rien ne peut fléchir.
Eh bien ! ce n'est assez pour vous de le haïr ;
Vous le fuyez, ainsi qu'au retour des calendes
Un pauvre débiteur fuirait les réprimandes
Du créancier Ruson, s'il n'a pu ramasser
Capital, intérêts, de quoi faire cesser
Les histoires sans fin qu'il est tenu d'entendre ;
Car, une fois captif, au joug il doit se rendre.
Un hôte, par mes soins un peu trop abreuvé,
Aura souillé son lit, ou bien sur le pavé
Renversé le vieux plat qui me venait d'Evandre ;
Ou bien, mourant de faim, j'aurai pu le surprendre
Me happant un poulet qu'on allait me servir :
Et j'irais pour cela me mettre à le haïr !
Mais que ferais-je donc si, misérable drôle,
Il commettait un vol et faussait sa parole ?

L'ordre du jour appelle l'élection d'un associé-résidant, en remplacement de M. *Grasset*, Le dépouillement du scrutin donne pour résultat la nomination de M. *Fernand Verdier*, auteur d'un ouvrage sur la transcription hypothécaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 *juin* 1867.

Présents : MM. Deloche, *président*; Teulon; Maurin ; Pagézy ; Jules Salles ; Aurès ; Bousquet ; Ollive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Charles Liotard ; Liquier ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants.*
Eug. Brun, Ginoux, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté.

M. *Fernand Verdier*, nommé associé-résidant dans la précédente séance, a écrit à l'Académie pour lui adresser ses remerciements.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XXXe, 5e de la 6e série.
De l'état sanitaire du département de la Seine-Inférieure, en 1866.
Revue agricole de l'arrondissement de Valenciennes, février 1867.
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n°s 53 et 54.
Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, n°s 1, 2, 3, 4, 1867.
Nouveaux mémoires de la Société du Bas-Rhin, tome III, 3e fascicule.
Coup d'œil sur les lettres de Jean Reboul.

Au nom de M. Germer-Durand, absent, il est donné lecture d'une communication dont le but est de contester l'authenticité des inscriptions relatives à Pythagore et au fils de Caton d'Utique, dont il a été question dans les séances des 6 avril et 4 mai.

A la suite d'une nouvelle lettre de M. le baron de Rivière, qui annonce l'arrivée à Nimes de M. Roussillon et de son plan en relief de l'ancienne basilique de Saint-Gilles, l'Académie décide qu'une commission, composée des membres du bureau et de MM. Aurès et Révoil, se transportera au lieu où ce travail est déposé, pour procéder à son examen, en présence de l'auteur, et qu'elle présentera son rapport à la prochaine séance.

M. Bousquet lit la fable suivante, de sa composition :

LE ROSSIGNOL, LE MILAN ET LE CHASSEUR.

Caché sous un épais feuillage,
L'œil tourné vers son nid, un Rossignol chantait.
Emerveillé de son ramage,
Le bec ouvert, un Milan écoutait.
Tel, autrefois, au sombre empire
Pour Eurydice descendu,
Orphée aux accords de sa lyre
Tenait Cerbère suspendu.
Mais tout génie a sa part de misère ;
Et lorsque ce Milan, fléchi dans sa colère,
A celui-ci sacrifiait sa faim,
Un musicien d'une tout autre sphère
De ce prodige, hélas ! se faisait un chagrin.
A deux pas embusqué, le fusil à la main :
Quoi ! c'est là, disait-il, ce chanteur sans émule,
Qui fait foule partout, que partout on adule !
C'est pitoyable, en vérité !
Du second rang il serait digne à peine.
Au premier, cependant, la mode l'a porté ;
Oh ! que parfois sotte est l'espèce humaine !...

Un coup de feu suivit de près ,
Comme vous le pensez, cette folle sortie :
Le Rossignol tombe sans vie ;
Le Milan, effrayé , regagna ses forêts...
Un regret le suivit au gîte.
Je n'en suis pas surpris : on a vu le talent
Parfois attendrir un Milan ;
Mais un jaloux, jamais, n'a fait grâce au mérite.

M. Liquier lit la traduction suivante de deux odes d'Horace :

A VALGIUS.

Livre II , ode 9.

On ne voit pas toujours s'épancher des nuages
Les eaux qui de nos champs suspendent les travaux ,
Ou des lointaines mers les violents orages
Sans cesse tourmenter les flots.

Aux monts arméniens n'est pas toujours la neige :
L'ormeau n'est pas, tout l'an, de feuillage privé ;
Le chêne du Gargan, que l'aquilon assiége ,
Parfois des vents est préservé.

Pour toi, cher Valgius, ton amitié plaintive
Pleure Mystès plongé dans l'éternelle nuit ;
En proie à ta douleur, lorsque Vesper arrive,
Tu pleures encor, quand il fuit.

Nestor n'a point gémi durant sa vie entière
Sur Antiloque éteint au printemps de ses jours,
Et du jeune Troïle et les sœurs et la mère
Ne le pleurèrent pas toujours.

A ton abattement sache porter remède.
Ah ! plutôt de César célébrons les hauts faits ,
Le Niphate indocile et le fleuve du Mède
Soumis par nos nouveaux succès ,

Qui, devant leur vainqueur abaissant leur audace,
Roulent sous notre joug des flots moins orgueilleux
Et le Gélon réduit, dans un étroit espace,
A lancer son coursier fougueux.

AU VAISSEAU DE VIRGILE PARTANT POUR ATHÈNES.

Livre Ier, ode 3.

Puissante déité, que dans Chypre on adore,
Et vous, fils de Léda, des nuits brillants flambeaux,
Et toi, père des vents, l'amitié vous implore ;
Faites que l'Iapyx règne seul sur les eaux.

Par son souffle hâté sur une mer tranquille,
Vaisseau, de mes amis qui me dois le meilleur,
Sain et sauf, je t'en prie, en Grèce rends Virgile,
Cette moitié de moi la plus chère à mon cœur.

Et de chêne et de bronze une triple ceinture
Sans doute armait le sein du nautonnier ardent
Qui, sur un frêle esquif voguant à l'aventure ,
De la mer le premier brava le flot grondant,

Et l'aquilon luttant contre le vent d'Afrique,
Les hyades, la brume, et le notus fougueux
Qui soulève à son gré la mer Adriatique
Ou calme de ses flots les transports furieux.

Nul aspect de la mort ne troublait la pensée
De celui qui, l'œil sec, dans les gouffres profonds
Vit les monstres nageant, et l'onde courroucée,
Et les écueils d'Epire en naufrages féconds.

C'est en vain qu'un dieu sage, entre les divers mondes,
Des flots de l'Océan plaça l'immensité,
Si de hardis vaisseaux osent franchir les ondes
Qu'opposa sa prudence à leur témérité.

L'audace aspire à tout et fait tout entreprendre;
Elle combat des dieux les décrets éternels ;
Au céleste séjour Prométhée osa prendre
Le feu dont il dota les malheureux mortels.

Au jour où s'accomplit ce larcin sacrilége
Succéda pour la terre un affreux lendemain,
Amenant la famine et son hideux cortége,
Et les fléaux divers, effroi du genre humain.

La mort, qui dans sa marche autrefois était lente,
Précipita ses pas; dans le vague des airs
Dédale s'élança sur une aile imprudente ;
Et d'Hercule le bras entr'ouvrit les enfers.

A l'orgueil des mortels rien ne semble impossible.
Insensés ! Le ciel même est attaqué par nous ;
Et le dieu reste armé de sa foudre terrible,
Sans cesse nos forfaits allumant son courroux.

M. Aurès rend compte à l'Académie d'une visite qu'il vient de faire aux dolmens de la commune de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, mentionnés dans la *Statistique du Gard* et dans les *Recherches sur les monuments celtiques* de M. de Baumefort. Ces dolmens, qui sont situés sur les deux rives du ruisseau d'Amoux, et dont le nombre était autrefois très considérable, ont été maintes fois fouillés et sont aujourd'hui complétement détruits.

M. Aurès annonce, en second lieu, qu'il a visité et fouillé, pendant la même excursion, un autre dolmen, moins connu que les précédents, situé dans la commune de Générargues, limitrophe de celle de Saint-Sébastien, sur le versant oriental d'une montagne nommée mont Luziers, dépendant du hameau de Viala. Il a trouvé, dans ce dolmen, à côté d'une pointe de flèche en silex blanc, divers petits objets en bronze qu'il présente à l'Académie et parmi lesquels il fait remarquer deux bagues de femme.

Il signale spécialement ce fait à l'attention, parce qu'il suffit pour constater, une fois de plus, que l'usage d'ensevelir dans les dolmens ne correspond pas seulement à l'âge de la pierre, mais s'est prolongé, au contraire, au moins jusqu'aux premiers temps de l'âge du bronze.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 juin 1867.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Maurin, Jules Salles, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants.*

Eug Brun, Fern. Verdier, associés résidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris.

Catalogue des brevets d'invention.

Analyse des eaux de Vergèze.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1865-66.

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége, 1867.

Discours prononcé dans la séance publique du 19 *mai* 1867 *de l'Académie d'Aix.*

Mémoires de la Société impériale de Douai, 1863-65.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, mars 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Orange.

Bulletin des séances de la Société impériale d'agriculture de France, 3e série, tome II, no 6.

Précis analytique des travaux de l'Académie

impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1865-66.

Journal des savants, mai 1867.

Il est donné lecture du rapport suivant, adressé par M. H. Révoil à l'Académie, au nom de la commission chargée de l'examen du plan en relief de l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles.

« Cette délégation, dit M. Révoil, nommée dans la séance du 15 juin, et à laquelle se sont adjoints plusieurs membres de l'Académie, s'est rendue le surlendemain dans la salle où se trouvait exposé l'intéressant modèle de M. Roussillon.

» Citée comme un type des plus complets de l'architecture religieuse du XIIe siècle, l'église de Saint-Gilles a été plus d'une fois retracée et mesurée par des architectes ; le modèle en liége de M. Roussillon, d'une fidélité scrupuleuse, complète ces études intéressantes. Cet artiste n'a reproduit que les parties anciennes; il a dégagé cette immense construction de toutes les additions postérieures qui ont dénaturé sa forme primitive; et, grâce à son travail, il devient facile, même aux personnes étrangères à l'art de bâtir, de reconstituer par la pensée l'ensemble de l'œuvre signée par le moine Brunus.

» L'importance de l'échelle adoptée pour ce relief (0^m,04 c. p. mètre) permet en effet d'en apprécier les moindres détails et d'en étudier tous les appareils. Mais c'est surtout la *vis de Saint-Gilles*, si connue de tous les constructeurs, qui a été interprétée avec une adresse et une habileté rare par M. Roussillon.

» L'artiste, dans son imitation, n'a rien négligé; les couleurs variées des voussoirs de la grande rose, attenant à cette partie de l'é-

difice, les moindres indications de moulures et d'ornementation ont été copiées par lui avec un rare succès. L'œil parcourt avec une vive curiosité les trois nefs inégales de cette belle crypte que la découverte récente de la tombe d'Ægidius a rendue plus intéressante encore ; les pénétrations de ses fenêtres, chefs-d'œuvre de stéréotomie, n'ont point échappé à M. Roussillon; il a coupé son liége avec la rectitude et le savoir de l'appareilleur le plus habile.

» Consciencieux et persévérant, il a courageusement abordé l'extrême difficulté de reproduire la belle façade qui sert de frontispice à ce vaste monument, quelque ingrate que fût l'écorce du chêne pour donner à son modèle les finesses de cette décoration si riche et si variée; et bien que cette partie de son travail n'atteigne pas la perfection de tout le reste, il faut reconnaître que l'ensemble en est harmonieux et satisfaisant comme aspect et comme exactitude.

» Notre commission, en se retirant, a donc adressé à M. Roussillon ses félicitations et ses éloges les plus sincères. L'Académie voudra certainement s'associer tout entière à des encouragements si bien mérités, en exprimant le vœu que ce beau relief trouve place dans le musée de notre ville ».

L'Académie, à l'unanimité, adhère aux conclusions de M. le rapporteur, et délibère que l'expression de son vœu sera consignée au procès-verbal.

M. Maurin fait part à l'Académie de quelques recherches sur les rosiers cultivés dans les jardins des Romains.

Après avoir montré combien la rose était en grand honneur chez eux, ce qui la fit tomber dans une sorte de disgrace auprès des pre-

miers chrétiens, ainsi qu'en font foi Tertullien et S. Clément d'Alexandrie, il essaie, à l'aide du naturaliste Pline l'Ancien et du poète Virgile, de déterminer les types connus dans l'antiquité.

Après avoir procédé par voie d'élimination, pour mettre en dehors des recherches des espèces comme le rosier bengale, le rosier thé, le rosier noisette, le rosier île-bourbon, les rosiers sarmenteux, comme le banks et le multiflore, d'introduction toute récente, il arrive aux résultats suivants :

« Les anciens ne connaissaient que : 1° le rosier cent-feuilles, nommé chez eux le *rosier de Campanie ;* 2° le rosier-provins, qu'ils appelaient le *rosier de Milet ;* 3° le rosier perpétuel, qui portait le nom de *rosier de Préneste* ou *rosier bifère*. Cette dernière dénomination se retrouvait naguère dans nos classifications modernes.

» Les anciens ne possédaient donc que trois espèces sur huit qui sont le partage de notre horticulture actuelle, enrichie par les importations exotiques.

» Mais ce n'est pas tout encore.

» Sommes-nous bien sûrs aujourd'hui d'avoir les mêmes variétés qu'autrefois? »

Ici l'auteur entre dans quelques détails sur le procédé de l'hybridation, à l'aide duquel les *rosistes* ont obtenu tant de sujets divers, et il se demande si, avant que les hommes en fissent un usage artificiel, la nature ne le pratiquait pas en grand, et si son action, exercée dans le cours de dix-sept à dix-huit cents ans, n'a pas pu modifier les variétés, à tel point que celles que nous avons peuvent bien n'être plus celles qu'on avait jadis.

Il suffit pour cela qu'il tombe dans l'ovaire

de la fleur de la matière fécondante détachée des étamines d'une autre fleur qui en diffère, et que les graines obtenues par le mélange lèvent et produisent un nouveau sujet florifère.

L'auteur cite un fait de fécondation à distance qui se passe dans un jardin des environs du palais de justice de Nimes, à l'appui de sa thèse.

Sa conclusion dernière, c'est donc que si, trois espèces peuvent être déterminées, il n'en est pas de même des variétés, qui restent toujours douteuses, en ce qui touche la question qu'il a cherché à résoudre.

M. Aurès communique à l'Académie une étude détaillée des dimensions des haches celtiques en bronze découvertes à Vauvert en 1851.

Ces haches, au nombre de trente-huit, présentent quatre types qui diffèrent les uns des autres par leurs grandeurs et par les principaux détails de leur construction.

En comparant entre elles les dimensions de ces quatre types, M. Aurès croit reconnaître qu'on peut les exprimer toutes en fonction d'une seule unité métrique ou *pied*, ayant la même longueur que notre pied de roi actuel, et divisé, comme lui, non seulement en 12 pouces, mais encore en 144 lignes.

De précédentes recherches l'avaient conduit à prouver que le pied français, tel qu'il a été réglé par Charlemagne, et tel que nous le possédons encore aujourd'hui, est une reproduction aussi exacte que possible du pied gaulois primitif, et le mémoire dont il a donné connaissance à l'Académie lui semble de nature à confirmer cette opinion.

M. Ch. Liotard fait lecture de la communication suivante :

« A pareille époque, l'an passé, je produisais devant vous le résultat de mes recherches relatives aux écrivains où se rencontrent, avant et après La Fontaine, les idées ou sujets qui constituent le fond de quelques-uns de ses apologues ; ce petit mémoire vous a paru digne d'être inséré dans le volume de nos travaux de 1865-66.

» Je vous apporte aujourd'hui une note supplémentaire à cet opuscule, qui pourrait s'augmenter de jour en jour par l'effet de quelque découverte semblable.

» Les quatre fables dont j'ai eu, depuis l'an passé, l'occasion de signaler une reproduction dans des ouvrages peu connus parmi vous, sont :

Le Coq et la Perle.
Le Cheval s'étant voulu venger du Cerf.
Phébus et Borée.
La Laitière et le Pot au lait.

LE COQ ET LA PERLE.

» Je ne suppose pas que La Fontaine ait cherché ou trouvé, en dehors de Phèdre, l'idée de cette fable.

» L'auteur latin la tenait peut-être des Orientaux.

» Marie de France l'a insérée dans son *Ysopet*.

» Les notes de l'abbé Guillon signalent, en outre, un manuscrit du XIIIe siècle, existant à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, sous le numéro 1830.

» Serait-ce le même manuscrit de l'*Image du Monde,* que M. Cocheris vient de relater dans une note de sa réimpression du *Philobiblion* de Richard de Bury, et dont il indique

l'existence à la bibliothèque Mazarine, sous le numéro 602 ?

» A l'occasion du parallèle entre l'amour des livres d'une part, et de l'autre l'ignorance ou la négligence de certains possesseurs de livres, M. Cocheris cite ce passage de l'auteur (inconnu, je crois) de l'*Image du Monde*, dans lequel on retrouve la pensée de Phèdre et de La Fontaine :

S'i a mains clerc qui riche sont,
Qui les grans mons de livres ont....
Et as bons clers qui plus n'en quièrent,
Mais qui le los des gens acquièrent.....
Et font einsi comme li cos (le coq)
Qui sa viande porcaçoit
Au femier, quant grater aloit,
Tant qu'il trova la riche jamme
Qui de clartei jetoit grant flamme.
Lors la commence a esgarder,
Et puis tantost la laisse ester ;
Car de gemme point ne demande :
Miex aime querre sa viande.
Ensi est d'aucuns convoiteus
Qui ont les livres précieus
Et aornés et bien et bel,
Qui n'en regardent fors la pel. ...etc.

LE CHEVAL S'ÉTANT VOULU VENGER DU CERF.

» M. Guillon cite, avant La Fontaine, Stésichore, les fables de Gabrias et de Phèdre, l'épitre 10 du 1er livre d'Horace.

» Nodier n'a pas oublié, non plus que M. Guillon, la belle application de cet apologue, dans la vigoureuse harangue insérée par Pithou, sous le nom de M. d'Aubray, dans la *Satire Ménippée*.

» J'ajoute à ces indications un emblème qui figure dans le *Pegme* de Pierre Coustau

(page 232 de l'édition latine originale), sous le titre :

In certamen equi et tauri,

avec la légende :

Libertatem vendit qui beneficium accipit.

» Un mot sur ce livre peu connu : *Petri Costalii pegma*, publié en 1555, à Lyon, par Macé Bonhomme.

» Le mot *pegma* désigne, en grec, un mécanisme pour la manœuvre des décorations scéniques, d'où, par extension, on a pu lui donner la signification de scène, théâtre.

» Le pegme, ou le *théâtre* de Pierre Coustau, représente une série de tableaux figurés, accompagnés d'une ou plusieurs épigrammes, et suivis d'une longue dissertation philosophique. Cette dernière circonstance distingue ce livre des *Adagia* d'Erasme et des *Emblèmes* d'Alciat, avec lesquels il a, d'ailleurs, beaucoup de rapport.

PHÉBUS ET BORÉE.

» L'idée première paraît ici, encore, appartenir aux Orientaux (fables de Lockman). M. Guillon cite, en outre, chez les Grecs, Plutarque (*Préceptes du mariage*), ensuite les fables d'Aviénus.

» Avec Plutarque, il était sur la voie d'une reproduction qui lui a échappé, ainsi qu'à Nodier, et que je trouve dans un de ces recueils de dissertations singulières qui abondent au XVI[e] siècle.

» Les *Neuf matinées du seigneur de Cholières*. Paris, J. Richer, 1585, réimprimé en 1863, à Bruxelles, dans la collection des *Raretés bibliographiques*.

» On lit à la page 217 de cette réimpression, au chapitre des *Lettrez et des guerriers*, traitant la

question : S'il convient mieux de marier une fille à un homme de lettres ou à un homme de guerre :

« Le soleil, dit-on, surmonte la bise, laquelle tant plus qu'elle s'efforce d'oster, par force, la robe à l'homme, d'autant plus l'homme se serre et restreint son habillement. Quand le soleil vient à estre chaud après le vent, l'homme, se sentant eschauffé, despouille sa robe, puis son saye, et le reste de ses accoustrements.

» Aussi, si les maris veulent ranger leurs femmes de leur seule autorité et par force, elles combattent à l'encontre ; au contraire, quand on leur remonstre avec la raison, elles quittent d'elles-mesmes ».

» Cette conclusion, qui rappelle celle de La Fontaine : *Plus fait douceur que violence,* ne persuade pas l'autre interlocuteur qui préfère mettre en pratique le dicton :

Qui bat sa femme, il la fait braire;
Qui la rebat, il la fait taire.

LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT.

» Enfin, je ne m'explique pas que Ch. Nodier, qui a, comme M. Guillon, signalé les origines et les nombreuses imitations de ce délicieux apologue, chez les Orientaux : Starkius, Pilpay, dans *les Mille et une Nuits*, dans *Rabelais*, etc., ait oublié de noter la reproduction qui se rencontre, sous une forme charmante, dans les *Nouvelles* de Desperriers, nouvelle XIV du livre Ier, et qui forme le chapitre :

Comparaison des alquemistes à la bonne femme qui portoit une potée de lait au marché.

» Je termine en vous recommandant la lec-

ture de cette petite boutade, page 141 du tome Ier de l'édition de Desperriers, donnée par La Monnoye, à Amsterdam, 1735.

M. Bousquet lit la fable suivante, de sa composition :

LES DEUX LIVRES.

Que fais-tu près de moi ? veux-tu te retirer ?
Disait un livre enflé de sa parure
A son voisin, livre sans couverture,
Et qu'on laissait par les vers dévorer.
— D'où peut venir votre colère ?
Je croyais que les malheureux
Inspiraient d'habitude un sentiment contraire
Aux livres les moins généreux.
— Sans t'offenser, il m'est permis, je pense,
De t'inviter à déloger.
Ainsi le veut le monde ; à moins de déroger,
Le grand doit du petit se tenir à distance.
Ecoute cependant, je voudrais te servir,
Et, mieux encor, t'aider à réussir.
Voyons ; pendant que je suis agréable
Aux princes, à leurs favoris,
Et que je cherche à capter les esprits
De quiconque à nos fins peut être favorable,
Toi, que fais-tu ? — Merci de la leçon.
J'enseigne une philosophie
Qui, s'appuyant sur la raison,
En tout, partout, prend le faux à partie.
— Eh, mon ami, le moyen d'arriver,
A moins de frais tu pouvais le trouver.
Le sentiment du vrai n'est rien moins que vulgaire.
On compte les esprits assez grands pour s'y plaire.
Le reste, surtout aujourd'hui,
N'a qu'un but : se soustraire aux langueurs de l'ennui.
Heureux l'écrit dont l'adroite souplesse
De ses instincts secrets chatouille la faiblesse !
Il court de mains en mains, de succès en succes.
Regarde autour de toi. — Brisons-là, c'est assez :
Du fond, je le comprends, la forme est solidaire.

Mais qui vise plus haut que vous ne semblez voir
S'inspire d'un esprit qui du vôtre diffère.
Le véritable savoir-faire
N'est que la grâce du savoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 juillet 1867.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Maurin, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Liquier, Gaspard, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants.*

L. Alègre, *membre non-résidant ;* Quesnault Desrivières, Eug. Brun, Ginoux, Fern. Verdier, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. *Mistral*, qui, en expliquant le retard qu'une série de voyages a occasionné à sa réponse, remercie l'Académie de sa nomination au titre d'associé-correspondant.

L'Académie a reçu communication de la mort de M. *Dominique Magalon*, homme de lettres, un de ses associés-correspondants, décédé à Bagnols, le 1er courant.

M. le ministre de l'instruction publique, en avisant l'Académie de la distribution du dernier volume de ses mémoires, à laquelle il a fait procéder, demande qu'à l'avenir les exemplaires destinés aux sociétés de Paris portent l'adresse de ces sociétés.

M. de Crozant-Bridier, membre de la Société impériale archéologique du Midi de la

France, en souvenir du bon accueil qu'il se félicite d'avoir reçu à Nimes, a adressé à l'Académie deux brochures qu'il a lues à la Société Archéologique, intitulées : l'une, *Aiguesmortes;* et l'autre, *Etude archéologique et historique sur l'Afrique française.*

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Annales de la Société académique de Nantes, 1866, 2e semestre.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1866, 2e semestre.

Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France, 3e série, tome II, no 7.

Actes de l'Académie de Bordeaux, 3e série, 29e année, 1867, 1er trimestre.

La vérité sur les objets de l'âge de la pierre polie des cavernes de Tarascon (Ariége), par le Dr F. Garrigon.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire, tome X, année 1866, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

M. Maurin dépose également sur le bureau un spécimen d'un dictionnaire languedocien, de M. Boucoiran, dont l'avant-propos, présenté d'abord sous le voile de l'anonyme, avait fait l'objet, en 1866, de deux ou trois lectures qui furent écoutées alors avec intérêt.

Sur l'avis, donné par M. Causse, de la découverte d'une quantité considérable d'objets antiques, faite, près de Lafoux, dans des fouilles entreprises pour certaines constructions sur le terrain de M. Chazotte, l'Académie désigne MM. Aurès et L. Alègre pour se rendre sur les lieux et vérifier avec M. Causse la nature et l'importance de ces objets.

M. L. Alègre a donné lecture d'une notice biographique sur M. J.-Dom. Magalon, né à Bagnols en 1794, dont le décès a été ci-dessus mentionné.

M. Alègre rappelle que Magalon était, sous la Restauration, un ardent journaliste défendant, dans la presse parisienne, les idées libérales. Des condamnations multipliées épuisèrent son patrimoine. Notre confrère a retracé le souvenir d'une scène de violence qui fit beaucoup de bruit à cette époque. A l'occasion d'une simple poursuite correctionnelle pour délit de presse, Magalon fut attaché à la chaîne des malfaiteurs et transféré de la sorte à Poissy. La révolution de juillet le fit sortir des prisons de Sainte-Pélagie.

Revenu dans son pays natal en 1835, il occupa ses loisirs en fondant un journal. Il publia une *Histoire du Languedoc* en 1846, époque où il fut nommé associé correspondant de l'Académie. La révolution de 1848 le ramena à la vie active et politique. Il fut nommé successivement à la commission administrative du collége et à la mairie de Bagnols. Des infirmités précoces l'obligèrent bientôt à renoncer à ses travaux. Retiré dans cette ville, où il vivait d'une pension de l'Etat, il s'est éteint, après huit ans de cécité complète, entouré des soins pieux de sa compagne et de l'inaltérable dévouement de ses amis.

M. Viguié lit une étude sur les causes de la fondation de Constantinople.

Après des considérations générales sur les controverses modernes suscitées à l'occasion du rôle historique de l'empereur Constantin, l'auteur aborde la discussion au sujet de la fondation de Constantinople. A son avis, trois causes principales expliquent la création de la

nouvelle Rome : une cause religieuse, la volonté déterminée de Constantin d'établir la domination de l'Eglise chrétienne, domination alors bien difficile dans l'ancienne capitale, tout imprégnée de paganisme ; une cause militaire, le souci de la conservation et de la défense de l'empire, empire dont le centre n'était plus Rome, reléguée au fond d'une province, mais Constantinople, entre l'Asie et l'Europe, et par ses deux mers touchant au Nord et au Midi ; enfin, une cause politique, le dessein d'établir le système savant et compliqué de la monarchie héréditaire et absolue, dessein impossible à réaliser dans la vieille Rome, la ville de la république, de la révolution et de la dictature.

Quant à l'occasion de la fondation de Constantinople, M. Viguié l'expose de la manière suivante :

« Tout grand événement historique, en même temps qu'il a une cause profonde, a une occasion qui le détermine et le produit à tel moment donné. Après avoir considéré la triple cause de la création de la nouvelle Rome, recherchons-en l'occasion. Pourquoi, à cette date de la vie de Constantin, la cité nouvelle prit-elle naissance ? Pourquoi pas avant 330, et pourquoi pas après ? Pourquoi cette précipitation et cette fièvre que nous voyons aux années 328 et 329 chez le fondateur de la ville du Bosphore ?

» L'occasion qui détermina Constantin à se construire sur le champ la cité qu'il méditait et qu'il rêvait, fut l'irritation, la haine, le dépit et la honte qu'il rapporta de son séjour à Rome en 326. Ces sentiments s'emparèrent de son âme à la suite de deux événements qu'il faut rappeler ici : une scène populaire où éclata la désaffection de Rome pour son chef, et une

tragédie domestique, la plus terrible qui fût jamais.

» Constantin arrivait à Rome ne se faisant pas illusion sur les dispositions des Romains à son égard, mais décidé à user de ménagements et de support. Quelques jours à peine se passent et l'irritation du peuple se montre violemment : le peuple de Rome n'aimait pas cet empereur, qui méprisait ses dieux, qui refusait de se joindre à ses fêtes, qui se raillait de ses dévotions; cet empereur qui voulait fonder une monarchie stable et absolue, qui se présentait dans le faste de la puissance, le diadème au front ; cet empereur enfin qui dédaignait Rome et n'y faisait que de rares apparitions. Le mécontentement général se produisit avec éclat : le peuple insultait le cortége impérial, se formait en groupes menaçants et enfin en venait à frapper les statues du souverain. On est étonné du calme de Constantin dans cette circonstance, quand on connait son caractère d'ordinaire si ardent. On cite un mot célèbre qu'il aurait prononcé à cette occasion. Un courtisan étant venu lui dire que le peuple avait frappé ses statues à la tête, lui, souriant et dédaigneux, passa la main sur son visage, et dit : « C'est étonnant, je ne me sens pas blessé ». Mais un ressentiment profond se cachait sous cette apparence sereine, l'âme de l'empereur était ulcérée, la haine et la vengeance étaient dans son cœur ; et c'est ce qui explique peut-être, en une certaine mesure, les crimes effroyables qu'il accomplit sur les siens.

» Crispus était le fils aîné de Constantin, qui l'avait eu d'un premier mariage. Cet enfant était l'objet de la tendresse de son père et de celle de son aïeule, Hélène, la mère de Constantin : il méritait de tous points les fa-

veurs et l'affection dont il était entouré. Jeune (il périt à trente ans), brillant, victorieux, il était devenu l'idole du peuple. Le père jouissait en secret des succès du fils. Bientôt ces sentiments changèrent. Fausta, la seconde femme de Constantin, et son entourage, accablèrent Crispus de leur haine et de leurs calomnies. On le représenta comme un rival dangereux pour la puissance paternelle ; on insinua que bientôt le peuple le proclamerait empereur, on l'accusa de sédition. Constantin, l'âme aigrie par les dernières scènes de Rome, ne voyant partout que conspirations, obsédé des dénonciations de sa femme sans cesse à ses côtés, ouvrit son cœur à ces sinistres soupçons. Crispus fut conduit à Pola, en Istrie, et là, en prison, il périt par ordre de son père, par le glaive ou par le poison. Ce crime épouvanta l'empire, la consternation fut dans tous les esprits.

» Aussitôt Hélène arrive d'Orient, la douleur dans l'âme, l'indignation sur les lèvres ; elle accable son fils coupable de ses reproches et de ses invectives, elle lui demande compte du sang de son enfant de prédilection, elle lui représente la grandeur de son forfait, elle lui montre terrible la main du Dieu vengeur. Constantin épouvanté reconnaît sa criminelle erreur ; mais, hors de lui, ne pouvant trouver le repentir, il trouve la vengeance. De tous les conseillers perfides qui l'ont entraîné au meurtre de son cher Crispus, il fait un carnage épouvantable ; mais cette boucherie ne suffit pas à ses fureurs : il cherche la plus haute victime, et cette victime c'est Fausta elle-même, sa femme, la mère de ses deux jeunes enfants. Fausta périt étouffée, par ordre de son mari, dans un bain brulant. Sous le poids de ses remords et sous le poids de l'exécration,

publique, Constantin demeure éperdu, cherchant la paix et ne la trouvant pas. Il multiplie ses pratiques de dévotion, il vient se jeter aux pieds des autels, il fonde des églises sans nombre; mais, avant tout, il quitte Rome, il la quitte pour n'y plus revenir jamais, il ne peut plus vivre dans cette ville abhorrée. Rome lui est odieuse, Rome, le théâtre de ses crimes ! C'est alors, et dès qu'un peu de calme est rentré dans son âme, qu'il exécute le projet de se bâtir aussitôt la capitale dont il avait caressé depuis longtemps la pensée. Avec ardeur, avec hâte, avec emportement, il fonde Constantinople ».

M. Viguié conclut ainsi son travail :

« Si j'ai réussi à mettre quelque netteté dans cette exposition, il résulte que les causes historiques et profondes de la fondation de Constantinople sont le dessein d'assurer la domination de l'Eglise, le souci de la défense de l'Empire, le projet d'établir le système de la monarchie absolue ; et que l'occasion est l'aversion que Constantin ressentit pour son ancienne capitale. Constantinople s'éleva donc magnifique sur les rives du Bosphore. Ses destinées, dont je n'ai pas à m'occuper dans le sujet spécial qui est ici traité, ne furent pas proportionnées à l'effort de sa construction. Son rôle dans l'histoire a été surtout un rôle de conservation : elle a tenu en dépôt et a rendu, au moment de la Renaissance, les trésors littéraires et artistiques des grands jours de l'antiquité. Mais la vie, la vertu, la liberté, l'esprit lui ont manqué : de là sa chute progressive. Cette contemplation de la décadence de ces cités, reines du monde, a quelque chose de triste et de consolant à la fois. Une grande instruction s'en dégage. Nous y ap-

prenons que les choses extérieures et les formes du dehors, si brillantes soient-elles, ne sont rien, s'il n'y a en elles le principe intérieur. La vie vient du dedans au dehors, et, dès que l'esprit de vie se retire, les plus grandes magnificences, s'appelassent-elles Constantinople, sont déjà des ruines ».

M. le président DELOCHE lit à l'Académie un rapport sur les travaux de M. Pasteur relatifs à la maladie régnante des vers à soie, et sur les heureux succès pratiques auxquels ils ont abouti, pour prévenir d'une manière efficace l'invasion annuelle du fléau. Ce rapport a déjà été imprimé en entier dans les colonnes du *Courrier du Gard*. Nous nous bornerons donc à reproduire le dernier paragraphe : « L'Académie, dit M. Deloche en terminant, ne voudra pas rester en dehors du concours de félicitations qui sont adressées en ce moment à M. Pasteur. Elle a, dans la liste de ses membres, des places d'honneur qu'elle réserve à ceux de nos compatriotes qui, ne résidant plus dans le département, se sont illustrés dans les sciences ou dans les lettres. Une de ces places est occupée, à ce double titre, par M. Dumas. Nous proposons à l'Académie d'inscrire à côté de ce nom glorieux celui de M. Pasteur, dont la réputation scientifique est déjà faite, et qui s'est acquis droit de cité dans le département du Gard par l'immense service qu'il lui a rendu ».

L'Académie accueille à l'unanimité la proposition de M. Deloche. Elle charge en conséquence son secrétaire-perpétuel d'offrir en son nom à M. Pasteur le titre de membre honoraire, et de lui exprimer en même temps ses sentiments de sympathie et de reconnaissance.

pour les travaux qu'il vient d'accomplir avec tant de persévérance et de dévouement dans l'intérêt de nos contrées, ainsi que ses félicitations pour le succès qui les a couronnés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Séance du 27 juillet 1867.

Présents : MM. Deloche, *président ;* Alphonse Dumas, abbé Azaïs, Pagézy, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, Viguié, Ch. Liotard, Bigot, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants.*

Eug. Brun, *associé-résidant.*

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

M. le secrétaire-perpétuel expose à l'Académie que le volume sous presse de ses mémoires pour l'année 1865-1866 sera prêt, selon toute apparence, à la fin du mois d'août prochain, et qu'il serait à propos de commencer, sitôt après, l'impression du volume de 1866-1867, afin de pouvoir le présenter à la prochaine séance du mois d'avril ou du mois de mai 1868, et de nous trouver ainsi à jour.

L'Académie accueille cette ouverture, et charge en conséquence son président de nommer la commission qui devra arrêter le choix des morceaux à insérer dans le nouveau volume. M. le président désigne pour en faire partie, outre les membres du bureau, MM. Maurin, Aurès et Viguié.

Il est donné lecture d'une lettre de M. *Pasteur*, qui exprime à l'Académie sa reconnaissance de sa nomination en qualité de membre honoraire.

M. le président dépose sur le bureau les ou-

vrages suivants, reçus depuis la dernière éance :

Mémoires de l'Académie impériale de Dijon, tomes XI, XII et XIII.

Mémoires de la Société académique et départementale de l'Oise, tome VI.

Mémoires de la Société académique et départementale de l'Aube, tome III.

Mémoires de la Société libre d'émulation de Liége, tome III.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome X.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, tome XI.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai 1867.

Bulletins de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 115 et 116.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, avril, mai et juin 1867.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, avril et mai 1867.

Revue des sociétés savantes des départements, mai 1867.

Revue archéologique du midi de la France, juillet 1867, numéro 12.

Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, année 1866.

Journal des savants, juin 1867.

M. Causse lit à l'Académie un discours qu'il se propose de prononcer à la prochaine distribution des prix des écoles primaires d'Aigues-vives. M. Causse s'attache principalement dans

ce discours à faire ressortir l'importance du travail, et à réfuter les erreurs trop répandues sur le prétendu tort que le capital lui ferait éprouver, tandis que l'un et l'autre sont appelés à se rendre un mutuel service.

M. Aurès, au nom de la commission chargée d'apprécier l'importance des découvertes archéologiques faites récemment, par M. Chazotte, dans la propriété qu'il crée avec tant d'intelligence et de bon goût, sur les bords du Gardon, à Lafoux, annonce à l'Académie qu'on a retiré des fouilles une quantité assez variée de débris de poteries romaines et même quelques médailles en bronze de l'époque impériale, mais qu'il n'existe rien, malgré cela, qu'on puisse considérer comme susceptible d'être signalé d'une manière spéciale.

Un petit sifflet de théâtre en os et deux fragments de flûte antique, pareillement en os, sont, parmi les divers objets recueillis, ceux qui présentent le plus d'intérêt, et M. Aurès les dépose sur le bureau, au nom de M. Chazotte, qui a bien voulu s'en dessaisir pour en faire hommage à l'Académie.

L'Académie a écouté cette communication avec intérêt, et charge M. Aurès de remercier M. Chazotte de son offrande.

M. Liotard fait part à l'Académie d'un rapport qui a été inséré dans *la Revue des sociétés savantes des départements* sur le volume de nos mémoires, année 1864-1865. Ce rapport mentionne spécialement la notice de M. l'abbé Azaïs, sur l'œuvre de la rédemption des captifs à Alger, et les tableaux statistiques de M. Pagézy, relatifs aux travaux de l'Académie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 août 1867.

Présents : MM. Pagézy, appelé à la présidence en l'absence du président et du vice-présiden , titulaires ; Bousquet , Aurès , Salles , Ollive-Meinadier , Liquier , Causse , Liotard , faisant fonction de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages adressés à l'Académie depuis la dernière séance.

Ce sont :

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 6e et 7e années , 1865 et 1866.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, tome IX , 2e partie.

Plusieurs fascicules des publications de la Société archéologique d'Avesnes.

M. Aurès , en déposant un volume des mémoires du comité archéologique de Senlis, fait remarquer , à propos d'un article sur des fouilles entreprises aux environs de cette ville, qu'on y signale, comme une singularité dans les restes d'un amphithéâtre, l'abaissement du sol de l'arène relativement au sol intérieur , tandis que cette disposition du sol intérieur se rencontre d'ordinaire dans un grand nombre d'édifices de ce genre ; c'est donc la disposition

contraire qu'il y aurait lieu de faire ressortir comme une exception, si elle venait à se rencontrer.

M. Liotard donne lecture d'un résumé du dernier dénombrement de la population effectué en 1866, en ce qui concerne en particulier la ville de Nimes.

Après avoir signalé, en passant, quelques faits intéressants dans les résultats du dénombrement général de l'empire, et notamment les accroissements les plus frappants constatés dans la population de quelques centres industriels, tels que Roubaix, Mulhouse et le Creuzot, et dans les villes maritimes, Marseille, Brest, Saint-Nazaire, M. Liotard rend compte, avec plus de développement, du dénombrement opéré au chef-lieu du département du Gard.

D'après les documents officiels, la ville de Nimes occupe, dans la classification des grandes villes de France, le dix-septième rang avec une population de 60,240 individus, qui se décompose comme suit :

Population normale ou indigène agglomérée,	53,323
Population éparse dans la banlieue,	2,400
Total de la population municipale portée aux états individuels,	55,723
Inscriptions en bloc formant les divers éléments de la population flottante (garnison, élèves pensionnaires des écoles, prisons et hôpitaux),	4,517
Population totale,	60,240

Les agglomérations secondaires de Saint-Césaire et Courbessac figurent dans le chiffre de 2,400 :

Saint-Césaire pour 671 ;
Courbessac pour 548.

La population normale se décompose, au point de vue des divers cultes professés dans la commune, savoir :

Catholiques,	40,072
Protestants,	15,370
Israélites,	281
	55,723

Répartie entre les trois cantons de Nimes, elle donne :

Pour le 1er canton,	22,115
Pour le 2e canton,	19,621
Pour le 3e canton,	13,987
	55,723

Comparé au dénombrement de 1861, celui de 1866 constate une augmentation totale de population pour la ville de Nimes de 3,111 individus.

L'augmentation la plus forte se révèle, comme on devait s'y attendre, dans la section 12.

M. Liotard termine sa communication par les détails relatifs à l'origine, au dégré d'instruction de cette population et au classement des individus par profession.

M. Liquier donne lecture de sa traduction de trois odes d'Horace, que nous reproduisons ici :

Ode 7. — Livre 1er. — A MUNATIUS PLANCUS.

Que les uns vantent Rhode, Ephèse ou Mitylène,
Corinthe entre deux mers, Delphes qu'aime Apollon,
Ou Thèbes qu'illustra l'élève de Silène,
Ou de Tempé le frais vallon.

Qu'ils célèbrent la ville à Pallas consacrée,
Le front ceint d'olivier cueilli de toutes parts ;
Qu'un autre chante Argos, où Junon vénérée
Veille en tout temps sur ses remparts,

Et ses ardents coursiers, et Mycène opulente.
Pour moi, Lacédémone, esclave du devoir,
La fertile Larisse et sa plaine riante
Ont sur mon cœur moins de pouvoir

Qu'Albunée et sa grotte et son joyeux murmure,
L'Anio bondissant, Tibur et ses côteaux,
Et les vergers couverts d'une riche parure,
Qu'arrosent de limpides eaux.

Le Notus constamment n'amène pas la pluie,
Souvent des voiles noirs il dégage les cieux ;
Ainsi chasse, Plancus, les ennuis de la vie
A l'aide d'un vin généreux ;

Soit qu'au milieu des camps tu suives, toujours sage,
Les drapeaux illustrés par de nombreux succès ;
Soit que de ton Tibur tu savoures l'ombrage,
Couché sous le feuillage épais.

Teucer, fuyant au loin Salamine et son père,
Ceignait de peuplier son front baigné de vin,
Et par ces mots, faisait oublier leur misère
Aux compagnons de son destin :

La fortune, bien moins que mon père, cruelle,
Sur l'abîme des flots, amis, nous guidera.
Espérez, votre chef Teucer vous est fidèle;
Apollon nous protégera.

Ce Dieu vous a promis une autre Salamine,
Après tant de périls et tant de maux soufferts,
Aujourd'hui dans le vin noyez l'humeur chagrine,
Demain, encore à nous les mers !....

A Pompeius Varus. — (Ode 7, liv. II).

O toi qui fus si près du terme de la vie,
Aux combats où Brutus nous menait autrefois,

Qui te rend à tes dieux, au ciel de l'Italie ?
Du citoyen romain qui t'a rendu les droits ?

Pompée, ô le plus cher de mes compagnons d'armes,
Avec qui je goûtais, en des jours fortunés
Et la coupe à la main, un repos plein de charmes,
Les cheveux ceints de fleurs et de parfums baignés ?

A Philippes rendant ma fuite plus légère,
Je jetai sans rougir mon faible bouclier,
Quand de braves guerriers mordirent la poussière,
Le sort sous nos vainqueurs nous forçant de plier.

En ce fatal moment, dans un épais nuage,
Mercure m'enleva de frayeur éperdu.
Toi, des flots inquiets t'arrachant au rivage,
Aux hasards des combats bientôt tu fus rendu.

D'une victime aux dieux vas acquitter la dette,
Puis viens sous mes lauriers te délasser gaîment
De tes rudes travaux, et des vins que j'apprête
Pour te bien recevoir, t'abreuver largement.

Du massique à pleins bords que ta coupe s'emplisse ;
Il procure la joie et l'oubli de tous maux ;
Qu'à sa liqueur vermeille un doux parfum s'unisse,
Du vase aux larges bords s'épanchant à grands flots.

Qui pour nous tressera le myrte et l'ache humide ?
Qui, pour roi du festin, Vénus a-t-elle admis ?
Qu'aux assauts de Bacchus le Thrace soit mon guide ;
Que ma raison chancelle en fêtant mes amis !

—

A Lydie. — (Ode 8, liv. I.)

Au nom de tous les dieux, dis-moi, je t'en supplie,
Pourquoi t'empresses-tu, par de folles amours,
De perdre Sybaris ; du Champ-de-Mars, Lydie,
Pourquoi s'éloigne-t-il toujours ?

Lui qui bravait les feux de l'arène poudreuse,
Pourquoi néglige-t-il d'imiter ses égaux,
Qui domptent d'un coursier l'ardeur impétueuse,
Et du Tibre craint-il les eaux ?

Pour lui le javelot, le disque ont peu de charmes,
Et l'huile de l'athlète est un objet d'horreur;
Son bras n'est plus meurtri par le poids de ses armes
La gloire n'émeut plus son cœur.

Il demeure caché : tel le fils de Pélée
Se cachait dans Scyros sous un habit trompeur,
Evitant Ilion par le sort condamnée
A tomber sous son bras vengeur.

L'Académie procède à la nomination de deux candidats proposés pour le titre d'associés-correspondants :

MM. d'*Izarn-Freissinet* et l'abbé *Coulomb*, missionnaire apostolique, dont les travaux justificatifs ont été analysés dans deux précédentes séances.

Ils sont nommés à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 août.

Présents : MM. Pagézy, appelé à présider l'assemblée en l'absence du président et du vice-président titulaires ; Salles, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, Bigot, Tribes, Liotard, faisant fonction de secrétaire.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages adressés à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Bulletin de la Société archéologique de Sens, tome IX, 1867.

Bulletin de la Société impériale d'agriculture de France, 3e série, tome II, numéro 8.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, tome IV, 2e livraison.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, tome IX, 1re livraison.

L'Archéologue chrétien, cours d'archéologie catholique, par M. l'abbé Gareiso, tome II, Nimes, 1867.

M. le secrétaire général du congrès scientifique d'Aix ayant fait connaître que le premier volume du compte-rendu des travaux du congrès est en distribution, M. le trésorier est invité à faire retirer ce volume, en acquittant les frais de transport.

Sur la proposition de M. Aurès, l'Académie décerne une médaille d'argent à M. Souchon,

comme témoignage de gratitude pour l'abandon qu'il a fait à l'Académie de divers objets antiques trouvés à Aubussargues.

Par sa dépêche du 21 août, M. le ministre de l'instruction publique annonce qu'il a attribué à l'Académie du Gard une allocation de 350 fr. qui est mise dès à présent à sa disposition.

M. le trésorier est invité à faire les diligences nécessaires pour le recouvrement de cette somme.

M. le docteur Tribes donne lecture d'un rapport sur le travail de MM. Béchamp et Miaulet, relatif aux sources de Vergèze, envisagées au double point de vue de l'analyse chimique et de la thérapeutique.

Vu l'importance de ce rapport et son caractère d'intérêt local, l'Académie décide que le travail de M. Tribes sera inséré dans le prochain volume de ses mémoires.

Elle accueille aussi avec empressement la proposition, faite par son rapporteur, d'inscrire MM. les docteurs Béchamp et Miaulet au nombre des candidats, au titre d'associé-correspondant.

M. Bigot donne lecture du rapport suivant, sur le projet d'un nouveau Dictionnaire des idiomes méridionaux de la France, parlés de Nice à Bayonne et des Pyrénées au centre de la France, œuvre de M. Louis Boucoiran, de Nimes :

« Pour entreprendre une œuvre pareille, il faut du courage ; pour la mener à bonne fin, il faut avoir beaucoup de patience à mettre au service de beaucoup d'érudition.

» M. Boucoiran a courageusement abordé le

vaste programme qu'il s'est tracé. Son long *avant-propos*, semé de considérations sur le langage humain et sur les diverses transformations qu'il a subies dans nos contrées, annonce un esprit sérieux, ami des recherches et de l'étude ; ses fréquents appels aux langues anciennes et modernes pour étayer son opinion sur la racine ou la formation de tel ou tel mot patois, démontrent qu'il possède, sinon une connaissance parfaite, du moins la clé de ces diverses langues.

» Je ne suivrai pas l'auteur sur ce terrain. Je me déclare incompétent, surtout pour apprécier le degré de parenté qui existe ou peut exister entre le grec ou le sanscrit, par exemple, et certains mots de la langue de nos faubourgs. C'est au point de vue nimois, ou de l'idiome général du Gard, en prenant les mots tels qu'ils sont et pour ce qu'ils valent de nos jours, que je me suis occupé du travail dont il s'agit. L'Académie voudra bien me pardonner le terre à terre de mon point de vue, dans les appréciations que j'ai l'honneur de lui soumettre ce soir.

» Parmi les définitions justes et heureuses que j'ai trouvées dans le spécimen du dictionnaire de M. Boucoiran, je dois citer celle des mots suivants :

Abéna, achever, épuiser, vider, user, consommer, tirer parti.

Aïsséja, geindre, se plaindre, soupirer, gémir, faire : Aïe !

Assousta, mettre à couvert, abriter, garantir, protéger, mettre sous.

Bada, ouvrir la bouche pour manger, bâiller ou admirer, crier à tue-tête.

Bandi, lancer, renvoyer, chasser.

Cambrasso, société ouvrière, réunion populaire pour boire et souper en commun.

Caouto à caouto, en tapinois, à la dérobée, tout doucement, avec prudence.

S'escarabilha, s'évertuer, s'éveiller, s'égayer, se dégourdir, se déniaiser.

Rescondre, cacher, dérober à la vue, mettre en un lieu secret, dissimuler.

Faïsso, langue de terre retenue par un mur sur un terrain en pente.

Gaoubi, esprit, adresse, biais, aptitude, dextérité, grâce.

Gargouta, bouillir, cuire à gros bouillons.

Gouver, ordre, direction, économie, soin du ménage.

Maliciado, giboulée, orage subit.

Ni tus, ni vous, locution familière pour dire indécis, incertain, irrésolu : — Es ni tus ni vous ! Il n'est ni chair ni poisson. Il n'a pas d'opinion.

Noro, belle-fille, bru.

Pacho, marché, pacte, convention, accord.

» L'auteur a été moins bien inspiré quand il a traduit *de longo*, par *quelques fois, de temps en temps* ; — *flousino*, par *sac de toile à raies ou à fleurs qui contient les plumes d'un oreiller*. — *De longo*, veut dire *continuellement* ; la *flousino* n'est pas un sac, mais une étoffe, l'étoffe qui sert à faire le sac dont il est question.

» Je me permettrai aussi une légère observation à propos du mot *déraba*. *Déraba* signifie bien *arracher*, comme l'auteur le dit ; mais non pas, *emporter*, *gagner*, comme il l'ajoute.

» En somme, tel qu'il est, le travail de M. Boucoiran mérite l'attention. Si, d'après le spécimen qu'il vous en a soumis, il est permis d'entrevoir dans son dictionnaire certaines lacunes pour ainsi dire inévitables ; si l'auteur n'atteint

pas précisément le but, on peut chez lui constater et encourager certains efforts qui l'en rapprochent parfois ».

A la fin de la séance, M. AURÈS donne quelques explications sur une nouvelle carte dressée par M. Minard, inspecteur-général des ponts et chaussées, pour faire apprécier le mouvement successif de l'importation du coton, de diverses provenances en Europe, avant, pendant et après la guerre d'Amérique.

Cet état comparatif se rapporte aux années 1858, 1864 et 1865.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, et l'Académie déclare suspendre ses travaux, suivant l'usage, jusqu'au mois de novembre prochain.



gl 7e

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1867 — 1868.

NIMES
DE L'IMPRIMERIE SOUSTELLE
Boulevart St-Antoine, 9.

—

1868.

PROCÈS - VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 9 novembre 1867.

Présents : MM. Deloche, président; Teulon, de Labaume, Maurin, Pagézy, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, *membres résidants* ;

E. Brun, Ch. Lenthéric, *associés-résidants*.

Sur la proposition de son président et avant d'aborder tout autre sujet, l'Académie délibère que le procès-verbal de ce jour contiendra l'expression des profonds et unanimes regrets que lui cause la perte de M. le baron de Daunant, l'un de ses membres les plus anciens, décédé à Nimes le 23 septembre dernier. L'élévation de son caractère, la variété de ses connaissances, sa collaboration

toujours intéressante, son goût sûr et éclairé pour toutes les choses de l'esprit, réunis à la facilité de son commerce et à l'urbanité de son caractère, lui avaient acquis depuis longtemps une place éminente dans le sein de la Compagnie, qui conservera soigneusement un précieux et durable souvenir de tant de qualités.

L'Académie décide en même temps qu'il n'y a pas lieu de pourvoir encore au remplacement.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Alexandre de Lamothe, qui donne sa démission d'associé-résidant, motivée sur la multiplicité de ses occupations, qui ne lui permet pas de participer aux travaux de la Compagnie. L'Académie, en acceptant la démission, charge son secrétaire-perpétuel d'exprimer à M. de Lamothe le regret qu'elle éprouve de ne plus avoir à le compter au nombre de ses membres.

M. le président fait part à l'Académie d'une lettre contenant communication de la mort de M. le chevalier le Bidart de Thumaide, un de ses associés-correspondants, décédé à Herstal.

M. Léonce Destremx, membre non-résidant, et M. Charvet, associé correspondant, ont adressé à l'Académie, le premier, un ouvrage intitulé : *Agriculture méridionale, le Gard et l'Ardèche*; le second, *Une Notice sur le Château de Saint-Privat-du-Gard.*

M. Maurin dépose sur le bureau un ouvrage de M. Roux-Ferrand, membre honoraire, ayant pour titre : *Le Bonheur dans le Devoir.*

M. le secrétaire-perpétuel est chargé de remercier MM. Destremx, Charvet et Roux-Ferrand de leurs envois.

Le même M. Maurin dépose aussi sur le bureau un volume publié tout récemment par un de nos

compatriotes, contenant un certain nombre de diverses pièces, lettres et documents intéressants, se référant à l'époque de la Terreur, à Nimes, qu'il a recueillis et dépouillés au greffe de la Cour impériale.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la fin du mois d'août :

Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux, (3e série. — 29e année. — 1867.)

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy. (Tome XXVII. — 1864-1865.)

Le Bibliophile français. (1867. nos 17-18, sixième année — 15-30 septembre.)

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie (seizième année. — 61e et 62e livraisons, — janvier à juin 1867.)

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France. (1866.)

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire Inférieure. (Tome 7e, 2e trimestre 1867.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), (8e année 1867, no 8.)

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, (no 117, bulletin du 10 mai 1867.)

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (année 1867. — 21e v.— 1er et 2e trimestres.)

Catalogue des brevets d'invention (année 1867, nos 3 et 4.)

Catalogue général de la librairie française pendant 25 ans (1840-1865).

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844. (Tome 58.)

De l'Anthrax, par le docteur P.-S. Payan.

Journal d'Agriculture pratique (3e série, tome XVIII, septembre 1867.)

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. (Tome XXIX, 1re et 2e partie.)

Mémoires de la Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône (complément du tome IV.)

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (6e série, tome V.)

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Marseille, (années 1865-1866-1867.)

Société des Sciences et Arts de Vitry-le Français (19 février 1861 — 14 février 1867.)

Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen (2e année, 1866.)

Revue archéologique du midi de la France, (vol. 2, septembre 1867, no 1.)

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, (4e série, tome V, juin 1867; tome VI, juillet, août et septembre 1867.)

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, (4e série, 2e volume, 1866.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest (*Poitiers*) (2e trimestre 1867.)

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, (1er trimestre 1867.)

Bulletin de la Société protectrice des animaux, (juin et juillet 1867.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (1867, nos 1 et 2.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (8e année, 1867, 6 numéros.)

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (3e année 1866.)

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, d'Orléans (3e trimestre 1867.)

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, (nos 6, 7, 8, 1867.)

La mission du Poète, pièce de poésie par M. L. CHALMETON, *associé-correspondant.*

Des Idées innées, de la Mémoire et de l'Instinct, par M. Boucher de Perthes, *associé correspondant.*

Discours de M. Boucher de Perthes, aux ouvriers en 1833, à l'occasion d'une exposition des produits de l'industrie (3e édition, 1867).

Libro decimoterzo della Politica, par Salvatore FENICIA, (Bari, 1867.)

Travaux de l'Académie impériale de Reims, (années 1863-1864, 1864-1865, 40e et 41e vol.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Lettres de la Lozère (décembre 1866, mars, avril, mai, juin, juillet 1867).

Bulletin des Séances de la Société d'Agriculture de France, no 9, 1867.

Société littéraire et scientifique de Castres. — Mémoires. — 6e volume.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely (4e année. Exercice 1866).

Bulletin de la Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche (n° 3, 1866).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (1er trimestre de 1867, n° 55).

Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature recueillies dans le Morbihan.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie (3e série, tome 1er, 1867).

Compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques (3e et 4e trimestres 1866, 5e série, tome 7 et 8).

Compte-rendu du Congrès scientifique d'Aix, le 1er volume publié en 1867.

Rapports de l'Institut Smithsonian, pour l'année 1865. 1 vol. Washington, 1866.

L'Exposition universelle, poème didactique en quinze chants, par Gaspard Bellin. Paris, 1867.

M. Pagézy expose qu'il fut invité, le 31 août dernier, à convoquer, en l'absence du président et du vice-président, le très-petit nombre de membres de l'Académie présents à Nimes à cette époque, pour recevoir communication d'une proposition que M. Causse avait été chargé de faire à la Compagnie de la part de M. Talabot, président du Conseil Général.

Cette proposition consistait dans la mise au concours de la question suivante :

Histoire de la Sériciculture et des diverses phases qu'elle a traversées dans le département du Gard et les départements voisins, depuis son origine jusqu'à nos jours.

La réunion du mois d'août accueillit cette communication avec la faveur qu'elle méritait. Elle chargea M. Causse de remercier vivement M. Talabot, et, répondant à l'intention qu'il avait manifestée de laisser à l'Académie le soin de fixer

elle-même le prix du concours, de lui demander si celui de 1,000 fr. lui paraîtrait convenable.

M. Causse complète l'exposé de M. Pagézy, en donnant lecture de la lettre qu'il a écrite à M. Talabot, et de la réponse de celui-ci, qui donne son plein assentiment à cette fixation et déclare tenir la somme à la disposition de l'Académie.

L'Académie, réunie aujourd'hui en séance ordinaire pour la première fois depuis la fin des vacances, exprime sa satisfaction de ce qu'elle vient d'entendre, et délibère que sa reconnaissance d'une offre aussi généreuse sera expressément mentionnée au procès verbal.

Elle délibère en même temps qu'une commission spéciale sera chargée des préliminaires relatifs à la mise au concours de la question dont s'agit, soit pour la rédaction du programme et la publicité à lui donner, soit pour la fixation du délai à assigner aux concurrents, et par conséquent pour celle de la séance où le résultat du concours devrait être proclamé.

Il est procédé à la nomination de cette commission, qui sera composée de MM. Deloche, président; Pagézy, de Labaume, Abric, Ollive-Meinadier, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel.

M. Teulon demande la parole pour lire à l'Académie quelques pages qu'il a senti le besoin de consacrer à la mémoire de M. *de Daunant*, en souvenir de ses anciennes relations avec lui comme membre de la Chambre des députés, de la Cour impériale et de l'Académie.

« Messieurs,

» Des circonstances que j'ai vivement regrettées et qui étaient au-dessus de ma volonté, ne m'ont pas permis de me joindre au cortége d'amis, de

magistrats et de membres de cette Compagnie qui ont rendu à M. de Daunant les honneurs funèbres. Des voix plus autorisées que la mienne se sont fait entendre sur les bords de sa tombe ; et, si je n'avais à consulter que les intérêts de cette mémoire vénérée, le silence m'aurait peut-être paru plus convenable que cet hommage, malgré moi, un peu tardif.

» Mais je ne puis oublier que j'ai été le collègue de M. de Daunant à la Chambre des députés ; que j'ai été son subordonné et ensuite son successeur dans la magistrature ; que j'ai été son confrère à l'Académie ; et, à tous ces titres, j'ai cru qu'il devait m'être permis, bien que je n'aie pas eu l'honneur de vivre dans sa plus grande intimité, d'exprimer mes regrets personnels sur la perte de ce grand homme de bien. Dans tous les cas, la reconnaissance m'en eût imposé le devoir.

» Ceci n'est point un éloge ni une notice biographique. Ce ne sont que quelques notes jetées au hasard et sans ordre, à mesure que mes impressions pourront me les inspirer.

» Ce qui me frappe au premier abord dans physionomie morale de M. de Daunant, c'est la cette simplicité de langage, de manières et d'habitudes, qui est presque toujours la marque des caractères privilégiés, et qui se rencontre souvent aussi avec un esprit supérieur : simplicité de bon sens et de bon goût, qui est comme l'image sensible de la droiture du cœur. Personne ne poussa plus loin que lui l'éloignement pour le charlatanisme et l'affectation. Aussi ne courait-il pas après les succès de salon, et sa conversation, sensée et nourrie d'une instruction solide, était-elle dépourvue de ces mots à effet que recherchent tant les causeurs à la mode, et qui n'ont pas même toujours le mérite d'une véritable improvisation. Mais dans les sujets

d'un intérêt sérieux, il retrouvait vite une supériorité qui laissait bien loin derrière elle ces futiles avantages. Il ne transigeait jamais avec la morale, pas plus dans ses appréciations politiques que dans ses jugements sur les relations privées. Je me souviens que, dans une conversasion assez longue que j'eus avec lui à l'époque de la guerre du Schleswig-Holstein, il qualifia avec une sévérité et une indignation que je partageais du reste complètement, la politique de fraude et de violence pratiquée par le cabinet qui avait pour chef M. de Bismark.

» C'est en 1833, je crois, après quelques années passées à la Chambre des députés, où il rentra plus tard comme représentant d'un autre arrondissement, qu'il fut nommé premier président de la Cour royale. Il remplaçait un homme qu'il n'était pas aisé de faire oublier et dont le nom pouvait être un écueil. M. de Cassaignolles appartenait à cette forte race de magistrats dont on va, comme par habitude, chercher le modèle dans les souvenirs des anciens parlements. Député en même temps que premier président, il avait fait preuve à la Chambre d'une indépendance qui lui avait valu la défaveur du gouvernement de la Restauration. Cette récompense que l'on a trop prodiguée peut-être à quelques époques, la croix d'honneur, il ne l'avait obtenue que plusieurs années après sa nomination à la première présidence; et j'ai ouï raconter que, au sacre du roi Charles X, il était le seulhomme de l'immense réunion remplissant la basilique de Reims, qui ne fût pas décoré de cette distinction. Pour tout dire, en un mot, M. de Cassaignolles était l'ami de M. Royer-Collard, et il était digne de cette illustre amitié.

» Tel était l'homme auquel succédait M. de Daunant, et la tâche n'était pas facile. Il se mon

tra tout de suite à la hauteur de cette nouvelle position, en y déployant des qualités qui, sans être les mêmes que celles de son prédécesseur, pouvaient les balancer avec avantage ; et les souvenirs qu'il y a laissés (qui le sait mieux que moi ?) ont dû paraître redoutables à ses successeurs.

»Je ne parle pas du soin vigilant et attentif qu'il apportait à l'expédition des affaires, de la netteté et de la précision qui se faisaient remarquer dans la rédaction de ses arrêts, de l'urbanité et de la bienveillante politesse qui présidaient à ses relations avec ses collègues et avec les membres du barreau, du défaut absolu de morgue qui caractérisait tous ses actes et toutes ses paroles. Ce sont là des qualités qui, pour être précieuses, ne sont pas, grâce au Ciel, tellement rares qu'elles méritent des louanges exceptionnelles. Mais je ne serai démenti par personne, quand je dirai que M. de Daunant excellait et aurait trouvé peu de rivaux dans l'art de rendre à la fois intéressantes et ingénieuses, instructives et piquantes, ces courtes allocutions dont les occasions naissent si souvent pour un chef de compagnie, dans lesquelles il est si difficile d'éviter le lieu commun ou l'emphase, et qui étaient toujours empreintes dans sa bouche d'un cachet d'élégance, de délicatesse, de distinction et de bon goût littéraire. Ces avantages ne viennent sans doute qu'en seconde ligne. Toutefois ils ne sont point à dédaigner, et le chef de compagnie qui en serait dépourvu laisserait quelque chose à désirer.

»Mais c'est là, pour ainsi dire, la partie luxueuse des qualités du magistrat. M. de Daunant avait su montrer de bonne heure que, chez lui, le fond répondait aux formes, et que, sous cette extrême bienveillance, il y avait, au besoin, une grande

indépendance de caractère. Dans les premières années de la Restauration, lorsqu'il n'était encore que conseiller-auditeur attaché au parquet, le procureur général de cette époque, dans une affaire à laquelle l'élément politique n'était probablement pas étranger, lui enjoignit de porter la parole dans un sens qu'il lui indiqua. La conscience de M. de Daunant résistait à cette pression; il s'y refusa avec respect, mais avec fermeté. Le procureur-général insista; le conseiller-auditeur offrit sa démission, qui ne fut pas acceptée, et l'affaire n'eut pas de suites.

»Une occasion plus solennelle, une épreuve plus difficile devait se présenter pour M. de Daunant, dans laquelle il aurait à déployer cette force et cette indépendance dont je viens de parler. Quand la Révolution de 1848 éclata, il n'hésita pas à donner sa démission. Il prit cette résolution de prime-abord, d'instinct, sans recourir à la réflexion, qui, du reste, n'aurait fait que confirmer le sentiment énergique auquel il cédait. M. de Daunant aimait la liberté; car quel cœur généreux pourrait ne pas aimer la liberté? Mais les formes sous lesquelles elle se présentait ne pouvaient lui convenir. Il annonça donc publiquement son intention de résigner ses fonctions, et il le fit.

» D'autres le firent aussi; mais ce que je ne crains pas d'avancer, c'est que nul ne mit dans cet acte, autant que lui, de simplicité, de modestie et, en quelque sorte, d'effacement. Renoncer à une grande position judiciaire, à l'influence et au crédit qui en sont les conséquences ordinaires, lui parut une chose si naturelle, si facile, qui allait tellement de soi-même, qu'il n'aurait pas compris que sa conduite pût être l'objet d'un éloge ou d'une félicitation. Sans doute M. de Daunant, en agissant ainsi, obéit à

des opinions politiques qui avaient en lui de vieilles et profondes racines ; peut-être céda-t-il aussi à cette secrète douceur qu'éprouvent les nobles âmes à se ranger du côté du parti vaincu.

» Je ne dois pas oublier que c'est dans l'enceinte de l'Académie que je parle, et je me reproche de n'avoir pas encore rappelé les titres de l'académicien. Aucun de nous, Messieurs, ne peut avoir perdu le souvenir de ces études si attachantes et si substantielles qui occupaient la verte et saine vieillesse de M. de Daunant, et dans la confidence desquelles il aimait à mettre l'Académie. Je me bornerai à mentionner ici la dissertation sur le procès des Templiers, parce que, après tant de plaidoyers pour et contre sur cette question qui a exercé la sagacité de tous nos historiens, le travail de M. de Daunant me paraît contenir le dernier mot sur ce grand fait historique. Il n'est personne qui, après l'avoir lu avec attention, puisse conserver le moindre doute (au point de vue juridique du moins), sur l'innocence de ces illustres victimes, sacrifiées à l'ambition, à la jalousie, à l'avarice et à la cruauté du pouvoir de cette époque.

» Quelque temps après, M. de Daunant nous initia à quelques détails pleins d'intérêt sur l'histoire locale de la Révolution, détails qu'il avait groupés avec habileté autour d'une figure des plus sympathiques, celle de M. Griolet, proscrit lui même, et dont le père périt victime de la Terreur ; car on ne peut faire un seul pas dans l'histoire sans se heurter contre des martyrs.

» Je ne dois pas non plus passer sous silence des observations pleines de justesse et de vérité sur les Mémoires de notre caustique historien et grand écrivain, le duc de Saint-Simon.

» Je n'ai rien dit, Messieurs, de la vie politique si honorable de M. de Daunant. Il y a vingt ans,

son éloge eût été prononcé à la tribune de la Chambre des pairs avec l'éclat qui accompagnait ces solennités funèbres. Ces temps ont fait place à d'autres temps. Et d'ailleurs, pourquoi craindrais-je de l'avouer ? La ligne politique suivie par M. de Daunant n'a pas toujours été celle que j'ai suivie moi-même ; et peut-être, bien malgré moi assurément, il me serait plus difficile qu'à tout autre d'apprécier avec une impartialité complète cette partie de la carrière de M. de Daunant. Un silence respectueux m'est commandé par cette situation.

» Messieurs, il y a à peine quelques mois que, dans cette enceinte et à cette même place, M. de Daunant, me parlant d'un ami commun que nous venions de perdre, me répéta plusieurs fois avec émotion : *Il était bon, il était bon.* Ces paroles, qu'il prononçait alors à-propos de la mort de M. Madier de Montjau, je les lui applique à lui-même dans toute leur latitude, avec toute la portée qu'elles sont susceptibles de recevoir. Oui, Messieurs, M. de Daunant fut bon. Il posséda au plus haut degré cette vertu mère, cette vertu suprême qui est tellement, au-dessus de toutes les autres, que les hommes, dans leur langue à la fois si imparfaite et si hardie, ont cru devoir en ajouter l'expression au nom de la Divinité elle-même, comme étant le plus excellent de ses attributs.

» Telle m'apparaît dans mes souvenirs la figure de M. de Daunant. Je donne ici mes impressions sincères. Si j'avais été capable d'altérer la vérité à son profit, il me semble qu'il se lèverait du fond de la tombe pour repousser un éloge immérité, et qu'il m'adresserait ces paroles que Fléchier met dans la bouche du duc de Montausier : « Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne » ?

» Grâce au Ciel, ma conscience n'éprouve aucun trouble à cet égard.

» Après avoir si bien rempli sa tâche comme homme privé, comme citoyen, comme député, comme pair de France, comme premier président et qu'il me soit permis d'ajouter, ici, comme membre de cette Compagnie, M. de Daunant s'est éteint doucement, non sans quelques souffrances toutefois, avec la sérénité d'un sage, au milieu d'une famille qui était justement fière de lui, et qui lui rendait en soins empressés et affectueux, en tendre vénération, le dévouement qu'il lui avait porté et le surcroît de considération qu'il avait fait rejaillir sur elle.

»Peut-on couronner une belle vie par une mort plus désirable ? »

M. Maurin rend compte, comme suit, d'un ouvrage de M. Salvador, secrétaire-général de la préfecture du Gard, intitulé : *Marseille et le littoral de la Méditerranée* :

« Voici un livre qui cause une agréable surprise au lecteur; je dirai pourquoi tout-à-l'heure. Quand j'ai ressenti pour la première fois cette impression, j'ignorais que l'auteur fût, dans notre cité, revêtu de hautes fonctions ; et aujourd'hui que je le sais doublement, d'abord par la notoriété publique, puis par un don qui m'est précieux, je ne vois pas pourquoi je tairais le sentiment de la première heure, quand une seconde lecture, sans le modifier en rien, n'y a ajouté que celui de la reconnaissance.

» *Le Littoral de la Méditerranée*, *Marseille moderne et son avenir*, c'est le titre du livre; et il y a bien là, on en conviendra, de quoi affriander la curiosité la plus exigeante.

» Sans avoir même un entraînement de prédi-

lection pour les recherches de l'économie politique et de la statistique, on ne peut que se sentir attiré par la fécondité exceptionnelle du sujet; car qui ignore tout ce qui s'est accompli ou tout ce qui est en voie de s'accomplir, à l'heure actuelle, d'améliorations de tout genre dans cette région favorisée qui nous touche?

» Voyez plutôt :

» Dans un premier chapitre, l'auteur nous entretient de la Camargue, de la Crau, des canaux d'irrigation qui les fertilisent, des projets conçus ou déjà réalisés en partie pour l'accroissement des zônes cultivables, du canal de Provence, dont les dérivations sont en voie de transformer le sol sec et poudreux des environs de Marseille. Puis, des canaux d'irrigation il passe aux canaux de navigation de Bouc, de Martigues, de Saint-Louis, le dernier en construction. Par le canal des Martigues une fois approfondi, il montre que la mer de Berre pourrait devenir, en cas de guerre maritime, un port de refuge non-seulement pour la marine marchande, mais encore pour une partie de notre marine militaire, idée que nous ont rendue familière les communications de notre confrère M. le baron de Rivière. A côté des progrès accomplis dans le mouvement commercial qui s'opère à l'aide de cette canalisation reliée à la mer et au Rhône, il nous fait connaître les industries nouvelles qui se sont créées autour de la mer de Berre et qui sont venues à la suite de l'approfondissement du canal de Bouc à Martigues.

» Dans le second chapitre de son ouvrage, l'auteur aborde Marseille et n'en sort plus. Il décrit ses monuments publics, ses rues nouvelles et les constructions privées qui les décorent, ses ports récemment ouverts, ses docks, ses paque-

bois qui font rayonner son commerce dans l'extrême Orient et dans l'Amérique Australe ; enfin, ses forges où se traite le riche minerai de fer magnétique importé d'Afrique.

» Je ne sais, messieurs ; mais, quand on a lu avec quelque attention les deux chapitres que je viens de condenser en quelques mots, on se demande s'il eût été possible de recueillir plus de faits et de les présenter avec une précision plus saisissante.

» Et, cependant, si là est le profit qu'on recueille à la lecture du livre, là n'est pas son attrait principal ; et vous me croirez sans peine, quand je vous dirai que ce n'est pas ce qui peut expliquer le sentiment d'agréable surprise dont je témoignais tout à-l'heure.

» Ce sentiment, il est né tout entier de la forme essentiellement littéraire de la composition. Le sujet étant donné, on n'eût rencontré qu'une expression un peu terne et sèche dans son exactitude, qu'on ne s'en fût pas étonné ; mais il n'en est rien, et voilà ce qui charme. Tous les documents arides qui dormaient dans la poussière des états officiels ont revêtu une physionomie vivante, grâce aux ressources d'un merveilleux pinceau.

» On le comprend bien vite, l'auteur n'en est pas à ses débuts. Si nous ne le savions déjà, nous l'eussions deviné à l'aisance flexible et svelte de son style ; mais je me tromperais bien si, à ses débuts, ce style n'était pas chaud et coloré comme il l'est aujourd'hui ; car l'habitude ne donne pas ce que la nature prodigue à ceux qu'elle favorise de ses dons.

» Il y a quelque chose qui me plaît plus encore que l'application de ces belles formes de l'art d'écrire à des sujets qui ne les comportent guère d'ordinaire : c'est que l'auteur ne se laisse pas

éblouir par la riche exubérance des intérêts matériels qui se dévident avec tant d'éclat sous sa plume. Parfois une échappée de vue s'ouvre à l'horizon, qui nous rappelle que le culte de ces intérêts ne saurait asservir l'homme et lui faire oublier la poésie, les arts, tout ce qui ennoblit et épure son intelligence et son cœur, tout ce qui le ramène dans une région plus saine et plus haute ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 *novembre* 1867.

Présents : MM. Deloche, président ; Pagézy, Jules Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Liquier, Tribes, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, *membres-résidants ;*

Eugène Brun, Albert Meynier, *associés-résidants*,

Bosc, *associé-correspondant*.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté.

M. le président lit une lettre de M. le docteur Fontaines qui exprime ses regrets que le mauvais état de sa santé ne lui permette plus d'assister aux séances et l'oblige à donner sa démission.

M. Ch. Liotard en communique une autre de

M. Bousquet, qui annonce son changement de domicile à Marseille, et regrette de se trouver par là en dehors des conditions nécessaires pour conserver sa position actuelle dans la Compagnie.

L'Académie a écouté ces deux communications avec un profond sentiment de peine. Il lui en coûte de voir cesser ses relations accoutumées avec deux membres qui lui étaient chers à tant de titres et dont l'assiduité à ses séances lui était si précieuse. Elle constate d'ailleurs que, en perdant M. Bousquet comme membre-résidant, elle le conserve de plein droit comme membre non-résidant ; et, pour maintenir son lien de vieille date avec M. Fontaines, elle lui décerne à l'unanimité, séance tenante et sans s'astreindre aux formalités d'usage, le titre d'académicien-vétéran pour en jouir avec toutes les prérogatives qui y sont attachées.

M. le secrétaire perpétuel portera cette délibération à la connaissance de MM. Fontaines et Bousquet, chacun en ce qui les concerne.

Il sera pourvu au remplacement de la double vacance, en même temps qu'à celui de la vacance de M. de Daunant.

M. Florian Romer, secrétaire de la Commission d'archéologie de l'Académie des Sciences hongroises de Pesth, a écrit à M. Germer-Durand pour offrir un échange de publications à la Compagnie. Cette offre est acceptée, et M. Germer-Durand demeure chargé d'adresser à M. Romer les derniers volumes de nos Mémoires en retour de ceux publiés par l'Académie de Pesth.

M. Germer Durand dépose un ouvrage de M. Jacques Foulc, de Nimes, membre de plusieurs sociétés savantes et professeur au lycée de Mâcon, qui fait hommage à l'Académie de la 1re livraison qu'il a publiée d'un *Recueil de Chants nationaux des*

deux Mondes, précédés d'un avant-propos et d'un Chant à l'occasion de l'Exposition universelle.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Août 1867.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — 3e série, tome 2e.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, — Mai, juin, juillet et août 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture de La Rochelle. — 3e trimestre 1867.

Catalogue des brevets d'invention. — Année 1867.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. — Septembre 1867.

A la suite d'un rapport de la commission spéciale nommée dans la dernière séance, l'Académie arrête comme suit le programme du concours proposé et du prix offert par M. Paulin Talabot, directeur-général de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, député et membre du Conseil général du Gard :

« Histoire de la sériciculture et des diverses phases qu'elle a traversées dans le département du Gard et les départements voisins, depuis son origine jusqu'à nos jours.

» Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétaire-perpétuel de l'Académie, avant le premier février 1869, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

» Le prix, dû à la générosité de M. Talabot, sera décerné par l'Académie dans sa séance publique du mois de mai 1869. Il consiste en une somme de 1,000 francs.

» Les Académiciens ordinaires et vétérans sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu (*art. 74 du Réglement.*) ».

Le programme ci-dessus sera inséré dans tous les journaux du département du Gard, dans ceux des départements voisins et dans les principaux journaux de Paris. Il sera également adressé aux diverses sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en relation.

A la suite de la fixation de ce programme, l'Académie, en témoignage de sa gratitude, délibère, séance tenante et à l'unanimité, de conférer à M. *Paulin Talabot* le titre de membre honoraire, sans s'assujétir aux formalités préalables ordinaires, comme elle l'a fait pour MM. Dumas et Pasteur. M. le secrétaire-perpétuel est chargé d'aviser M. Talabot de cette délibération.

M. Liquier annonce à l'Académie la mort de M. le vicomte *d'Yzarn-Freissinet*, l'auteur des *Pensées grises*, qu'elle venait de nommer associé-correspondant à la fin du mois d'août.

M. E. Causse donne lecture à l'Académie d'un mémoire sur le vieux couvent de Psalmodi, près d'Aiguesmortes :

« Ce couvent fut fondé, au commencement du VIe siècle, par les religieux de Saint-Victor-des-Fossés, à Marseille.

» Détruit par les Sarrasins, dans les premières années du VIIIe siècle, il fut reconstruit par Charlemagne en 791.

» Charlemagne confia à Corbilien, supérieur du couvent, son petit-fils Théodemir, afin qu'il fût élevé dans la vie monastique et servit Dieu dignement.

» Détruit de nouveau par une horde de Sarrasins vers le milieu du xe siècle, des âmes pieuses, notamment Frotaire II, évêque de Nimes, et Dalila, l'un des gouverneurs de la Septimanie, le firent édifier une troisième fois.

» Les moines du couvent de Psalmodi eurent à soutenir des luttes nombreuses contre leurs voisins, notamment contre Raymond VI, comte de Toulouse, et un certain Louët, seigneur de Lunel et de Massillargues.

» S. Louis se fit céder par Romundus, abbé de Psalmodi, le lieu où fut plus tard bâtie la ville d'Aiguesmortes, ainsi que la plage que l'on appelle depuis cette époque *Grau-du-Roi*; il leur abandonna lui même, en contre-échange, une belle terre qu'il possédait près de la ville de Sommières, connue sous le nom de la *Condamine.*

» Après la mort de S. Louis, les religieux de Psalmodi tombèrent dans un grand relâchement; ils furent sécularisés par une Bulle de Paul III (1537) et définitivement attachés à l'évêché d'Alais, en 1694.

» En 1789, les biens de Psalmodi furent vendus comme biens *appartenant à la Nation*, et les rentes conférées a l'hospice d'Alais, qui les perçoit encore aujourd'hui.

» Le couvent de Psalmodi a vécu douze cents ans. »

M. Causse termine son mémoire de la manière suivante :

« Le 15 juin 1867, je fis un dernier pélerinage aux ruines de Psalmodi. Au moment où j'atteignis

la partie supérieure du tertre pierreux, l'horloge de Saint-Laurent-d'Aigouse sonnait la onzième heure du jour, le temps était splendide; l'alouette vaniteuse, perdue dans les hauteurs de l'atmosphère, faisait entendre ses gazouillements d'amour ; des taureaux sauvages, à demi-cachés dans les herbes palustres, ruminaient à mes pieds ; j'avais en face de moi les remparts d'Aiguesmortes, cette couleur rougeâtre parsemée de noir, que la main de l'homme n'a jamais pu reproduire ; un flamant s'éleva lourdement dans les airs, étalant au soleil ses ailes resplendissantes. Ces décombres empreints des souvenirs du passé ; cet horizon sans fin : le vol de cet oiseau du ciel se dirigeant vers un autre climat, image saisissante de notre vie qui s'enfuit; tout cela offrit à mes yeux un spectacle que la parole humaine est impuissante à décrire. Que peuvent nos faibles ressources de l'art en présence des grandes scènes de la nature ? »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 décembre 1867.

Présents : MM. Deloche, président; de Labaume, Maurin, Pagézy, Alphonse Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, Tribes, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, *membres-résidants* ;

Eug. Brun, Albert Meynier, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. le ministre de la marine a exprimé le désir de recevoir les Mémoires de l'Académie, qui font défaut à la bibliothèque de son ministère depuis l'année 1856 (1863 excepté). MM. Liotard et de Clausonne sont chargés de pourvoir à cette lacune et de répondre à M. le ministre.

M. Coulondre, maire de Villeneuve-lez-Avignon, a fait part à l'Académie de la découverte qu'il a faite, dans sa propriété de la commune de Saint-Thibéry (Hérault), d'une borne milliaire qui se trouve au bord de l'ancienne voie domitienne et sur laquelle on lit une inscription latine se référant à l'époque de Tibère. M. le secrétaire est chargé de remercier M. Coulondre et de l'inviter à adresser sa communication à la Société Archéologique de Montpellier.

M. PAGÉZY soumet à l'Académie un état statistique de ses travaux pendant l'année 1866-1867, et il propose de les faire imprimer et distribuer aux membres et associés-résidants, comme moyen de leur faciliter les recherches du volume des procès-verbaux, et aussi de leur remplacer jusqu'à un certain point l'envoi, qui a été supprimé, des exemplaires du journal.

M. Pagézy fait observer que de semblables états annuels seraient des éléments tout trouvés pour les tableaux statistiques décennaux qu'il conviendrait d'annexer, en leur temps, aux volumes de nos *Mémoires*, en continuation de ceux qui ont été imprimés dans le volume de l'année 1863-1864.

Il est rappelé que ce dernier point a déjà fait l'objet d'une précédente délibération. Quant aux

travaux de l'année 1866-1867, l'Académie approuve l'état qui en a été dressé par M. Pagézy, et en ordonne l'impression et la distribution, conformément au vœu par lui exprimé.

Le même M. PAGÉZY dépose sur le bureau deux autres tableaux statistiques, contenant l'état des présences et absences aux séances, pendant les deux dernières années, ainsi que celui des lectures qui ont été faites. Il en extrait certains rapprochements sur le plus ou moins d'exactitude des membres de l'Académie à s'acquitter de l'obligation prescrite par l'article 63 du règlement.

Sur la proposition de son président, l'Académie décide qu'il sera procédé, dans la première séance de février, à la nomination aux places vacantes de MM. de Daunant, Fontaines et Bousquet. M. le secrétaire rappelle, à cette occasion, que l'élection ne pourra porter que sur des candidatures inscrites au registre des présentations vingt-huit jours au moins auparavant.

Sur l'observation de M. le président que l'hommage plein d'intérêt rendu par M. Teulon à M. de Daunant, dans la première séance depuis la rentrée, n'avait pas eu cependant, aux yeux mêmes de son auteur, le caractère de la notice nécrologique accoutumée, l'Académie invite M. de Clausonne à se charger de ce travail.

M. MAURIN donne lecture de la première partie d'une étude sur le philosophe payen Thémiste, qui vivait à Constantinople au IVe siècle. Il fait ressortir les pensées élevées et les sentiments pleins de tolérance dont ses œuvres portent la trace, et il le présente comme une sorte de type de la tournure d'esprit et du travail intérieur des hommes distingués de cette époque, qui n'avaient pas encore embrassé le christianisme.

M. Liquier lit la traduction suivante de l'ode d'Horace, *Beatus ille* :

ODE II. — EPODES.

Heureux celui qui, loin du souci des affaires,
Comme à l'âge d'Astrée et des premiers humains,
Cultive avec ses bœufs l'humble champ de ses pères,
Affranchi de l'usure , ou dédaignant ses gains !
Il n'est point réveillé par le clairon terrible ;
Une mer en courroux ne l'épouvante pas ;
Ecarté du forum par son humeur paisible,
Des palais orgueilleux il détourne ses pas.
Tantôt au peuplier avec soin il marie
Des vignes sans appui les ceps adolescents ;
Tantôt il suit de l'œil, dans l'étroite prairie
Du vallon sinueux, ses troupeaux mugissants ;
Tantôt son fer supprime une branche inutile ;
Tantôt il soude à l'arbre un plus fécond rameau,
Ou loge son miel pur dans les vases d'argile,
Ou d'une laine épaisse allége son troupeau.
Mais,quand l'automne,aux champs,de doux fruits se cou-
Quel plaisir il éprouve à cueillir ces primeurs, [ronne,]
Que, sans aucun travail, la nature lui donne,
Les poires, les raisins aux brillantes couleurs,
Dont il te fait, Priape, une offrande joyeuse,
Comme à Silvain, des champs le gardien vigilant !
Il aime à se coucher sous une antique yeuse ,
Ou bien sur le tapis d'un gazon verdoyant.
Le torrent cependant roule ses eaux profondes ;
Il entend dans les bois les oiseaux gazouiller ;
Et la claire fontaine, au doux bruit de ses ondes,

Coulant auprès de lui l'invite à sommeiller.
Puis, lorsqu'avec l'hiver le Dieu tonnant ramène
Et la pluie, et la neige, et les frimas glacés,
Sa meute au loin poursuit, sur les monts, dans la plaine,
Les sangliers fougueux vers ses toiles poussés.
Son filet, suspendu sur la perche légère.
Trompe le tourdre avide et le retient captif,
Son lacet prend la grue à nos cieux étrangère,
Heureux prix de sa peine, ou le lièvre craintif.
Parmi ces doux plaisirs que goûte l'homme sage,
D'oublier les amours qui n'aurait pas raison?
Mais que sa chaste épouse au sein de son ménage
Prenne soin des enfants, dirige sa maison,
Telle que la Sabine, active et vigilante,
Ou que l'Apulienne, au visage hâlé;
Que de bois, par ses mains, le foyer s'alimente,
Quand son époux revient de fatigue accablé;
Qu'assemblant ses brebis qu'une claie environne,
De leur mamelle enflée elle exprime le lait;
Qu'elle joigne le vin de la dernière automne
Aux mets qui n'ont coûté que le plus simple apprêt;
Ces douceurs au turbot sont pour moi préférables,
Aux huitres du Lucrin, au sarget, que l'hiver,
Qui soulève en grondant les vagues indomptables
Des mers de l'Orient, pousse vers notre mer.
Non, la poule d'Afrique. ou l'oiseau d'Ionie
Ne sont pas à mon gré des mets plus succulents
Que l'olive jûteuse en mon verger choisie
Sur des rameaux chargés de produits abondants,
La mauve, de nos jours qui recule le terme,
L'oseille, don des prés, sous le gazon caché,
Ou l'agneau qu'on immole aux fêtes du dieu Terme,

Ou le chevreau qui fut à des loups arraché.
A table, qu'il est doux de voir, à la soirée,
Les brebis au bercail revenir pesamment;
Entraînant la charrue à demi-renversée
Les bœufs, le cou penché, rentrer languissamment;
L'essaim des serviteurs d'une maison aisée,
Près du foyer qui brille assis joyeusement!
Ayant ainsi parlé, tout entier à l'idée
De vivre campagnard, Alphius l'usurier,
Aux ides, de ses fonds opéra la rentrée;
Aux calendes, il cherche à les négocier.

Séance du 21 décembre 1867.

Présents : MM. Deloche, *président*; de Labaume, Maurin, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Liquier, Causse, Tribes, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, *membres-résidants*.

Alègre, *membre non-résidant* ;

Quesnault-Desrivières, E. Brun, Al. Meynier, Im-Thurn, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est lu et adopté.

M. Marius Topin, associé-correspondant, a écrit à l'Académie pour lui offrir un exemplaire

de son livre : *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, en témoignage de sa profonde estime et de son affectueuse sympathie. M. le secrétaire-perpétuel est chargé de répondre à la lettre de M. Topin et de le remercier.

MM. *Ernest Roussel* et l'abbé *de Cabrières* ont fait hommage à l'Académie : le premier, de ses Rapports sur l'exposition de 1865 et 1867 présentés à la commission municipale des Beaux-Arts de la ville de Nimes ; le second, d'une Allocution prononcée dans l'église paroissiale de Brignon (Gard), à l'occasion du service funèbre de M. Henri Pascal, sergent de la 1re compagnie du 1er bataillon des zouaves pontificaux, mort à Mentana, le 2 novembre 1867.

Les remerciements de l'Académie seront consignés au procès-verbal.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse). — 3e année, 1865-1866.

Annales de l'Académie de Mâcon, société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — Tome 6.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. — 4e année.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France. — 1867, 1er trimestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — 1867-1868, 3e trimestre 1867.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et bélles-lettres. — Tome IX, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Septembre 1867.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — Compte-rendu mensuel, 3e série, tome 2e.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — Tome 18e, août et septembre 1867.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique. — 4e série, tome VI, octobre 1867.

Journal des Savants. — Novembre 1867.

M. Jules Salles informe l'Académie que M. *Fernand Verdier*, un de ses associés-résidants, vient d'obtenir un prix qui avait été mis au concours par l'Académie de législation de Toulouse, sur la question des dons et gains de survie entre époux.

M. Liotard lit le rapport suivant sur le volume de *Chants nationaux*, dont M. Jacques Foulc, de Nimes, professeur au Lycée impérial de Mâcon, a fait hommage à l'Académie, ainsi qu'il a été mentionné au procès-verbal de la séance précédente :

« Le livre que j'ai sous les yeux a pu paraître, au premier abord, placé sous le patronage de l'esprit de révolte et de désorganisation, et quelques personnes auront pu penser que certains parrains lui apporteront, à son entrée dans le monde, un appui plus compromettant que solide.

» Une des pièces qu'il contient est dédiée à Victor Hugo ; telle autre à Michelet ; il en est une à l'adresse de Garibaldi. Quoi d'étonnant ? ce livre est un recueil de chants nationaux.

» Mais, d'une part, une dédicace ; de l'autre, un mot flatteur, une réponse polie ne constituent pas

une profession de foi ; le choix d'un nom dans l'envoi d'un poète ne saurait devenir *a priori* un motif de proscription; et d'ailleurs le mot *patriote* n'est pas rigoureusement synonyme de *révolutionnaire*.

» Je me hâte donc d'écarter de mon examen ce revêtement, trop sonore peut-être, mais après tout fort accessoire de l'œuvre qui vous est soumise, pour n'y voir qu'un travail exclusivement littéraire.

» Nous ne possédons encore qu'une livraison de ce recueil, qui comprend une collection de chants nationaux des Deux-Mondes : la France, l'Angleterre, l'Italie, la Péninsule ibérique, l'Allemagne, la Hongrie, l'Amérique, etc., y prennent place successivement.

» Le contingent français réclamait nécessairement la *Marseillaise*. Je m'attendais à trouver à la suite le *Chant du départ*, dont je constate l'absence et je m'étonne d'y rencontrer *Partant pour la Syrie*. L'auteur explique, dans une note,qu'il a inséré cette fade romance, quoique les paroles en soient tout-à-fait dépourvues de couleur locale, parce que la mélodie de la reine Hortense est devenue l'air national de l'empire.A ce point de vue, on pourrait faire observer que la musique aurait dû accompagner ou mieux remplacer les paroles.

» Le *Rule Britannia*, de Thompson, le *God save the Queen* y représentent la part de l'Angleterre.

» Ainsi des autres nations.

» Quelle est, dans ce travail, la part de notre poète? C'est la traduction en vers français de ces hymnes patriotiques étrangers : il n'aurait pas trop mal réussi, si l'on peut appliquer à tous les morceaux l'éloge que fait M. dall'Ongaro de la traduction en français d'un des derniers chants de guerre de la jeune Italie.

» M. Foulc a-t-il également bien rendu soit le

texte, soit l'allure caractéristique des autres chants? Je ne saurais le dire, faute de suffisante compétence, lors même que j'aurais sous les yeux les pièces originales de la Suède, de la Moldo-Valachie, etc.

» Mais, d'ailleurs, les textes originaux dont M. Foulc avait annoncé l'insertion en regard de son œuvre personnelle, je les ai vainement cherchés dans cette première livraison, qui n'est pourtant pas une simple annonce, mais bien la forme définitive d'une partie de l'œuvre.

» En attendant le complément de la publication, je me borne à recommander M. Jacques Foulc à vos sympathies de compatriote.

» M. Foulc est de Nimes; il appartient à l'Université (professeur de langues vivantes au Lycée de Mâcon); à ce double titre, il a droit à des égards et non à un ordre du jour qui condamnerait son livre sur l'étiquette.

» Son intention, annoncée dans une courte préface, suffirait d'ailleurs à l'absoudre, en supposant même que, comme traducteur, il fût resté au-dessous de sa tâche.

» Que se propose-t-il en effet? Faire entendre aux jeunes générations des accents inspirés par le sentiment national, substituer aux chansons énervantes ou corruptrices des modernes Alcazars ou Eldorados des hymnes patriotiques, destinés à pousser l'homme aux grandes choses, à provoquer de nobles élans; et, dès lors, je me sens disposé à lui pardonner s'il manque ou s'il dépasse le but.

» Les chants rassemblés par M. Foulc représentent les nations animées du désir de la conservation plutôt que de la conquête : l'amour du sol natal en est la pensée dominante et presque exclusive. Le chant national de la Hollande, celui de la Suède entre autres, confondent dans un même amour le souverain et la patrie.

» Eh ! messieurs, si la fraternité des peuples doit être longtemps, toujours peut-être, une utopie, compromise par les instincts et les convoitises individuelles, ne contristons pas ceux qui, dans leur candeur, s'obstinent à en caresser le rêve.

» A la suite des chants qui sont pour chaque peuple la glorification de l'honneur national, M. Foulc, puisant dans son propre cœur une pensée morale, pour marquer le terme de sa première étape, a placé une pièce traduite de l'anglais, qui me paraît contenir une belle aspiration à la patrie céleste.

» Vous le jugerez comme poète sur ce spécimen, qui rappelle la forme de notre regretté Reboul :

CHANT DE LA MEILLEURE PATRIE (1).

I.

L'ENFANT.

La meilleure patrie, où sont donc ses rivages ?
Tu dis que les enfants y sont heureux et sages ;
Irons-nous habiter ces bords délicieux
Où l'on ne pleure plus ? N'est-ce pas là, mon père,
Que l'oranger en fleurs parfume au loin la terre
Et que les mouches d'or voltigent dans les cieux ?

LE PÈRE.

L'âme en ce séjour souffre encore,
Un Dieu comme ici l'exila ;

(1) Ce chant, devenu, dans le texte original, populaire en Angleterre, n'est pas à proprement parler un chant national; mais comme tout auteur en écrivant doit se proposer un but moral, nous avons pensé utile de clore notre collection des hymnes nationaux par ce chant de paix et d'espérance qui montre que la meilleure patrie, pour l'homme, c'est le ciel. (*Note du traducteur.*)

La soif, comme ici, la dévore.
Non, mon enfant, ce n'est pas là !

II.

L'ENFANT.

Est-ce donc le pays où le palmier s'élève,
Où le flot doucement vient caresser la grève,
Où la datte mûrit dans un climat de feu ?
Où les parfums des bois embaument les vallées ;
Où d'étranges oiseaux aux ailes étoilées
S'envolent, en chantant, à travers le ciel bleu ?

LE PÈRE.

L'âme en ce séjour souffre encore,
Un Dieu, comme ici, l'exila ;
L'ennui, comme ici, la dévore.
Non, mon enfant, ce n'est pas là !

III.

L'ENFANT.

Alors, c'est loin ! bien loin ! dans ces riches campagnes
Où sur des sables d'or coule l'eau des montagnes ;
Où sont les diamants, les saphirs, les rubis ;
Dans la belle contrée où le corail abonde ;
Où la perle grossit sous la vague profonde ;
La meilleure patrie, est-ce donc ce pays ?

LE PÈRE.

L'âme en ces beaux lieux souffre encore,
Là, comme ici, Dieu l'exila ,
Et l'ardent désir la dévore.
Non, mon enfant, ce n'est pas là !

IV.

LE PÈRE.

L'œil humain ne peut voir cette terre bénie ;
L'oreille n'entend pas sa suave harmonie ;
Le rêve ne saurait peindre un monde si beau ;
On n'y connut jamais la mort, ni la souffrance ;
Le temps n'y peut flétrir les fleurs ni l'espérance ;
Sous le souffle de Dieu tout survit au tombeau !

Loin de ce monde inaccessible,
La mort à jamais s'envola !
La sainte patrie invisible,
C'est là, mon enfant, oui, c'est là !

» Je prie l'Académie, en attendant la fin de l'œuvre de M. Foulc, de répondre à l'hommage de l'auteur au moins par un remerciement ».

L'Académie charge son secrétaire de satisfaire au vœu de M. Liotard.

M. Maurin continue la lecture de son étude sur Thémiste.

Cet orateur philosophe lui a servi de type pour peindre l'état du paganisme au IVe siècle de l'ère chrétienne.

Dans la première partie de son travail, il avait montré le paganisme se transformant, chez les esprits éclairés, en une doctrine éclectique, qui n'avait rien de commun avec celle des Alexandrins, et où il lui a paru facile de reconnaître la trace des idées chrétiennes.

Dans la seconde partie, l'auteur s'est attaché à reproduire l'état politique du paganisme transformé au sein de la société telle que l'avait faite le christianisme triomphant.

« Grâce, a dit M. Maurin, aux souvenirs d'une littérature immortelle, dont l'autorité n'était pas diminuée par un antagonisme qui n'existait pas avec la foi évangélique, puisque l'éclectisme cherchait un trait-d'union avec elle, cet état politique ne pouvait pas être amoindri. De là, un empereur, même intolérant comme Théodose, ne devait pas avoir de l'éloignement pour des païens que leurs lumières désignaient à son choix pour les fonctions publiques et dont les opinions religieuses ne pouvaient éveiller ses ombrages.

» Cet état de transition entre une société qui s'en allait et une société qui venait à la lumière, tantôt se combattant, tantôt se rapprochant pour aboutir à une rupture définitive, non sans avoir laissé des traces profondes dans le cours des âges, est un sujet plein d'intérêt et d'un intérêt qui n'est pas épuisé, encore qu'il ait été bien des fois abordé ».

L'Académie a paru trouver quelque chose de nouveau dans les recherches qu'a faites M. Maurin pour établir l'influence des idées chrétiennes sur les discours de Thémiste, influence qui ne semble pas avoir été remarquée par les critiques qui se sont occupés de ce philosophe.

M. Viguié lit une étude historique sur les origines de la fête de Noël :

« Cette fête, dit il, universellement acceptée au ive siècle, fut, dès lors, célébrée avec un grand empressement et prit rang parmi les solennités les plus considérables de l'Eglise ». L'auteur en montre l'origine dans le sentiment universel des fidèles et dans le développement intime de la conscience chrétienne. « Elle apparaît, dit-il, d'abord sous une double forme : la forme de l'Eglise d'Orient, le 6 janvier, l'Epiphanie ; et la forme de

l'Eglise d'Occident, la Noël proprement dite, le 25 décembre. Suivant le génie des deux Eglises, la forme orientale, l'Epiphanie, insiste plus particulièrement sur l'apparition de Jésus, Fils de Dieu, et la forme occidentale, la Noël, sur la naissance de Jésus, Fils de l'Homme. — Ces deux formes se pénètrent réciproquement jusqu'à ce que la forme occidentale vienne à prévaloir dans l'Eglise entière ».

» Le jour de la naissance de Jésus étant, selon M. Viguié, absolument inconnu, la date adoptée par l'Église est une date spirituelle et symbolique. Le 6 janvier a son origine dans le parallélisme entre Jésus, le second Adam, l'auteur du salut, et Adam, le premier homme, l'auteur du péché, créé le sixième jour du monde. Le 25 décembre a son origine dans la fête juive, la fête des lumières, la fondation du temple célébrée le 25 décembre et préfigurant la naissance de Jésus, le temple éternel qui doit abriter l'humanité tout entière ».

Telles sont les principales idées qui ressortent du travail de M. Viguié.

M. Aurès communique à l'Académie, pour être admis au concours de 1867, un nouveau mémoire sur la métrologie gauloise.

Il s'applique, d'abord, à constater, en citant plusieurs exemples, qu'un monument épigraphique construit en se servant d'un pied romain permet toujours de déterminer avec exactitude, non-seulement la longueur de ce pied, mais encore son mode de division en 12 onces ou en 16 doigts.

Il démontre, ensuite, que tous les monuments épigraphiques de l'époque gallo-romaine n'ont pas été construits à l'aide du pied romain, et que

plusieurs, au contraire, ont été faits au moyen d'un pied ayant 32 centimètres 1|2 ou environ de longueur, comme notre pied-de-roi, et divisé, comme lui, en 12 pouces.

En dernier lieu, enfin, il établit que tous les monuments épigraphiques de l'époque celtique ont été faits en se servant du même pied. Il cite notamment les inscriptions de Guéret, de Vaison, de Volnay et d'Autun. Et de tous ces faits il conclut :

« 1° Que les Gaulois possédaient, avant l'arrivée des Romains dans les Gaules, une unité métrique linéaire, ou pied, que les Celtes leur avaient apportée d'Asie et dont ils se servaient dans toute l'étendue du territoire gaulois ;

» 2° Que ce pied était exactement conforme à notre pied-de-roi actuel, tant par sa longueur que par sa division en 12 pouces ;

» 3° Que cette même unité de mesure a été employée, concurremment avec le le pied romain, pendant toute la période gallo-romaine,

» Et 4°, enfin, que ce pied national, toujours préféré par le peuple, a repris naturellement le dessus, après la chute de la puissance romaine, et s'est conservé jusqu'à nous, sans altération sensible, sous le nom de pied-de-roi ».

L'Académie, après avoir pris connaissance de ce travail, décide qu'il sera envoyé à M. le ministre de l'instruction publique pour être présenté au concours de 1867.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 janvier 1868.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Alphonse Dumas, Jules Salles, Ollive-Meinadier, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, *membres-résidants* ;

Albert Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Verdier, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est lu et adopté.

En l'absence de M. de Clausonne, éloigné momentanément par un deuil récent, M. Liotard est prié de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

M. le président donne lecture d'une lettre qui annonce officiellement à l'Académie la mort de M. le docteur *Fontaines*, arrivée le 1er de ce mois. L'Académie s'était déjà fait un devoir de donner un témoignage de sympathie au souvenir de cet excellent confrère, en assistant en corps à son convoi funèbre. Il y a six semaines, elle insérait au procès-verbal l'expression des regrets que sa démission lui avait causée. Elle délibère aujourd'hui d'y consigner celle du profond chagrin qu'elle ressent de sa perte.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — 1865.

Même société : *Programme général des concours. — 1867.*

Revue archéologique du Midi de la France. — Volume II, n° 2, 14ᵉ livraison.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes : *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.* — 19ᵉ année, tome XXI, n° 10.— Octobre 1867.

Mémoires de la Société linnéenne du Nord de la France. — 1866.

Annuaire du département du Gard, pour l'année 1867, par MM. Ernest et Charles Liotard.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Octobre 1867.

Société des antiquaires de la Morinie : *Bulletin historique.* — 16ᵉ année, 63ᵉ et 64ᵉ livraisons. Juillet à décembre 1867.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. — 1ᵉʳ volume de la 2ᵉ série, 1867. 11ᵉ volume de la collection.

L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du bureau, par la nomination d'un président et d'un vice-président.

Avant qu'il soit procédé à cette nomination, M. le président Deloche reçoit, à la sortie de sa charge, les remerciements de tous ses confrères présents à la séance.

M. le vice-président actuel Alphonse Dumas, que les usages et les précédents de l'Académie appelleraient naturellement à occuper le fauteuil de la présidence, expose à l'Académie que les fréquents déplacements auxquels l'obligent ses affaires, ne lui permettent d'accepter ni l'honneur ni les charges attachées à ces fonctions.

Le choix de l'Académie se porte alors sur M. Léonce Maurin, qui sera invité, en conséquence, à la présider pendant l'année 1868. La nomination

du vice-président est renvoyée à la prochaine séance.

M. *Albert Meynier* lit une étude sur « la sculpture française et Jean Goujon. » Après avoir résumé l'histoire de l'art statuaire en France pendant le moyen-âge, il examine quelle action l'arrivée des artistes Italiens, appelés par François Ier et ses successeurs, a pu exercer sur notre propre génie. Leur influence a été par-dessus tout une influence d'émulation. Les grands artistes français, Germain Pilon, Jean Cousin, Jean Goujon, tout en s'inspirant des Italiens et en profitant de leur science, savent demeurer originaux.

Parmi eux Jean Goujon est le plus grand. M. Meynier raconte les rares détails connus de sa vie; il étudie ensuite ses œuvres : la Diane du château d'Anet ; les sculptures du Louvre ; celles de l'hôtel Carnavalet ; la Fontaine du Marché des Innocents; etc. — Dans tous ces ouvrages, se retrouve la même délicatesse et la même habileté. Les bas reliefs sont exécutés avec une dextérité merveilleuse, les figures sont gracieuses et souples ; les draperies se font remarquer par leurs lignes aussi ingénieuses que variées. Jean Goujon prend à la nature la précision admirable de ses contours ; il s'inspire, autant qu'il le peut, de l'antique, et s'efforce ainsi de combler le vide que laissaient en lui les défauts de son éducation. Il serait plus grand sans doute s'il avait suivi plus fidèlement ces divins modèles, gardant toujours dans ses œuvres une juste mesure de simplicité.

Tel qu'il est pourtant, il a mérité d'être mis au rang de ces maîtres dont Gœthe disait : « Qu'on ne peut garder en soi la grandeur de leurs œuvres. — Il faut, ajoutait-il, que de temps en temps nous retournions vers elles pour rafraîchir nos impressions ».

M. Liquier donne lecture de la traduction suivante de deux odes d'Horace :

AD POSTHUMIUM : *Eheu, fugaces.*

ODE XIV. — LIVRE II.

Posthume, cher Posthume, hélas ! de nos années
L'inexorable temps précipite le cours;
Les rides, par nos vœux, ne sont pas éloignées ;
Rien ne peut reculer le terme de nos jours.

Offrirais-tu par jour une triple hécatombe,
Tu ne fléchirais pas l'implacable Pluton,
Qui n'a jamais rendu ce qu'a reçu la tombe
Et qui tient enchaînés Titye et Géryon

Au milieu de cette onde, invincible barrière,
Que chacun sans retour traverse avec terreur,
Qu'il soit le plus puissant monarque de la terre,
Ou qu'il ne soit qu'un humble et pauvre laboureur.

Que sert d'ouïr de loin rugir l'Adriatique ;
De s'éloigner des champs de carnage fumant,
Et du vent du midi, sur la terre italique,
De fuir, après l'été, le souffle malfaisant ?

Il ne faudra pas moins visiter le Cocyte,
Qui roule en noirs replis ses languissantes eaux,
L'infâme Danaüs et sa race maudite,
Et Sisyphe accablé par d'incessants travaux.

A tes champs, ta maison, ton épouse chérie,
Tu devras quelque jour dire adieu pour jamais,
Et, des arbres qui font le charme de ta vie,
Il ne te restera que l'odieux cyprès.

De ton vin, qu'un pontife envîrait pour sa table,
Ton héritier plus sage un jour profitera,
Et ce vin, que cent clés rendent inviolable,
Sur ton brillant pavé souvent ruissellera.

AD LYRAM.

ODE XXXII. — LIVRE I.

Si souvent avec toi j'ai joué sous l'ombrage,
Je t'en prie, ô ma lyre, accorde-moi des chants
Dignes du nom latin, qui passent d'âge en âge
Aux derniers de nos descendants;

Des chants tels que jadis les fit entendre Alcée,
Dans ses plus doux loisirs ou ses rudes travaux,
Soit qu'il tînt sa nacelle au rivage fixée,
Soit dans les camps, ou sur les flots;

Lorsqu'il chantait Bacchus, les filles de Mémoire,
Et Vénus, et l'enfant qui marche à son côté,
Et Lycon, ses yeux noirs, sa chevelure noire,
Et sa ravissante beauté.

O gloire d'Apollon, de Jupiter chérie,
Ame de ses banquets dans le séjour divin,
Salut! pour adoucir les chagrins de la vie,
Jamais je ne t'appelle en vain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 janvier 1868.

Présents : MM. Maurin, *président*; de La Farelle, Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Bigot, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, *membres-résidants* ;

Alègre, *membre non-résidant* ;

Ginoux, *associé-résidant*.

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Jacques Foulc, professeur au Lycée de Mâcon, remercie l'Académie de l'accueil bienveillant qu'elle a fait à son volume des *Chants nationaux des Deux-Mondes*.

M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des manuscrits de M. Aurès, et annonce que son Étude sur les dimensions du Parthénon sera soumise à la commission chargée d'examiner les travaux archéologiques pour le concours de 1867.

L'Académie d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, appelle l'attention de l'Académie du Gard sur sa récente publication d'une statistique agricole pour toute la France, et provoque nos observations et rectifications sur les chiffres et résultats relatifs à notre département. M. Alphonse Dumas est invité à procéder à cet examen.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — *Programme des sujets mis au concours.*

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes : *Revue agricole, etc.* (19e année. Tome XXI, n° 11.)

Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles Lettres, Sciences et Arts de Poitiers. (Nos 119 et 120. Juillet et août 1867.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. (8e année, 1867, nos 9 et 10.)

Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie. (3e série, 6e volume ; XXVIe volume de la collection, 2e partie.)

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844. (Tome 60e.)

Catalogue des brevets d'invention. (1867. — n° 8.)

L'ordre du jour appelle la nomination d'un vice-président. Le choix de l'Académie se porte sur M. *Viguié*, qui sera invité à remplir ces fonctions pendant l'année 1868.

M. Liotard, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de l'année 1867. La vérification en est confiée aux soins de M. Ollive-Meinadier.

M. Germer-Durand informe l'Académie que M. *Gaston Ducros*, pasteur à Saint-Gilles, ayant dû, par suite d'une convention conclue avec la ville de Nimes, détruire le barrage du moulin qu'il possède sur le ruisseau de la Fontaine ou Vistre de Nimes, au delà du viaduc du chemin de fer, et

qui est connu sous le nom de *Moulin-Rey* (et plus anciennement sous celui de *Moulin-de-la-Reynette*), y a découvert quatre pierres tumulaires romaines. Il a bien voulu en informer M. Germer-Durand, dans une lettre du 6 janvier, où il exprime l'intention de « faire hommage à l'Académie », pour les collections épigraphiques de la ville, de ces quatre monuments lapidaires.

L'un d'eux malheureusement est totalement fruste, par suite du frottement des eaux qui ont passé, pendant plus de quatre siècles, sur la face de la pierre qui portait l'inscription ; et c'est à peine si un œil exercé peut y distinguer les linéaments incertains de quatre ou cinq lettres. Mais il n'en est pas de même des trois autres, qui furent engagés dès l'origine dans une maçonnerie qui a protégé l'inscription. M. Germer-Durand met sous les yeux de ses confrères l'estampage qu'il a pris sur celle des pierres qui est, en ce moment, complètement dégagée. En voici le texte :

D.M
C·VIREI·C FILI
VOL·VIRILIS
IIIIVIR·IVR·DIC
MARIA·CRESIME
MARITO·OPTIMO

Dis] *M*[*anibus*] *C*[*aii*] *Virei*, *C*[*aii*] *fili*[*i*], *Vol*[*tinia tribu*], *Virilis*, *quartumvir*[*i jur*[*i*] *dic*[*undo*]. *Maria C*[*h*] *resime marito optimo.*

« Aux dieux mânes de Caius Virius Virilis, fils de Caius, de la tribu Voltinia, quartumvir judiciaire. Maria Chrésimé à son excellent époux ».

C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un des premiers magistrats de la cité nimoise, auquel sa femme a élevé ce tombeau. A propos de cette

inscription, M. Germer-Durand promet de communiquer prochainement à l'Académie le résultat des recherches auxquelles il se livre en ce moment sur les magistrats de la colonie nimoise qui ont porté tantôt le titre de *Quartumviri juri dicundo*, tantôt celui de *Quartumviri ab œrario*.

Le même membre propose à la Compagnie de décerner à M. *Gaston Ducros*, en remercîment de son offre généreuse, une médaille d'argent, qui lui serait délivrée, suivant l'usage, dans la prochaine séance publique.

M. Révoil formule une pareille demande en faveur de M. *Dussaud*, entrepreneur de bâtiments, et de M. *Carcassonne*, charpentier, qui, l'un et l'autre, ont mis aussi, il y a peu de temps, des inscriptions importantes à la disposition de l'Académie.

Les propositions de MM. Germer-Durand et Révoil sont adoptées.

M. Ginoux lit une satire intitulée : *Le monde à l'envers.* C'est une petite trilogie dans laquelle il exprime d'abord le regret que les hommes soient souvent si exclusifs, les uns, en dénigrant le temps présent, les autres, en louant le temps passé outre mesure.

Hier est frère d'aujourd'hui,
Demain aura pour sœur la veille ;
Quand le même soleil a lui,
C'est la même lune qui veille.
Chaque trois mois, même saison
Dans l'almanach se renouvelle ;
C'est toujours le même horizon
Bornant notre pauvre cervelle.
Nous naissons et puis nous mourons

En tout de la même manière ;
Et, certes, si nous différons,
Ce n'est pas par notre poussière.

La seconde partie est un tableau de certaines mœurs de la société au moyen-âge, qui, d'après l'auteur, sembleraient justifier les regrets du *laudator temporis acti*, mais qui, dans tous les cas, auraient pu survivre sans inconvénient pour la société nouvelle.

Que de travers pourraient disparaître des mœurs contemporaines, sans nuire à l'harmonie générale et au progrès ! tel est l'objet de la troisième partie de la satire de M. Ginoux.

III.

Notre siècle est trop brocanteur ;
Nul ne veut rester à sa place ;
Il n'est pas de si grand bonheur
Qui, bientôt, ne pèse et ne lasse.
Tel passait pour savant docteur...
Il est heureux de pouvoir dire
Qu'il est poète par le cœur
Et que son âme est une lyre.
Le poète, las de rimer,
Cherche des succès de tribune ;
La muse qu'il sut tant aimer
Se fait trop vieille et l'importune.
Plus d'un orateur est jaloux
De passer pour un agronome,
Pour un fameux planteur de choux,
Pour un éleveur qu'on renomme.
En échange d'un étalon,
Il troquerait, sans nulle peine,

La faconde de Cicéron
Et la verve de Démosthène.

. . . .

Mais moi-même, en faisant des vers,
Avant qu'on songe à me le dire,
Ne suis-je pas, dans ce travers,
Un des héros de ma satire?
Le libre métier d'écrivain
Se recrute de mercenaires,
Pour leur esprit du lendemain,
La veille, courant les salaires.
On en voit qui changent, du soir
Au matin, sans nulle vergogne;
Dire blanc ou bien dire noir,
Pour eux, c'est la même besogne.
Je sais bien qu'un homme d'esprit,
Pour expliquer ces volte-face,
(C'est Dupin, je crois) nous a dit:
« Laissez les bornes à leur place. »
Le mot est plus joli que vrai;
Car si je veux changer de route,
La borne je transporterai
Juste à l'endroit que je redoute.

Ah! plût à Dieu que nos guerriers,
Puisque changer c'est la coutume,
Ne voulussent que des lauriers
Pris à la pointe de leur plume!
Hélas! dans les arts de la paix
Nous nous lassons de nous instruire;
Aujourd'hui, nos plus grands progrès
Se font tous dans l'art de détruire.

Chassepots et canons rayés,
Que les combattants par cent mille
D'un seul coup restent balayés.
Et votre œuvre sera fertile !
Il ne me reste qu'un espoir :
C'est que notre loi militaire
Ici-bas ne fera pleuvoir
Que des Bernardin de Saint-Pierre.

Quelle rage, quelle fureur !
Quelle soif de remu-ménage !
De son livre, chaque lecteur,
Sans lire, veut changer de page.
Il est une tâche pourtant
Que nul aujourd'hui n'abandonne,
Ni le seigneur, ni le manant,
Dans l'échoppe ou tout près du trône.
Toujours, partout, chercher de l'or,
Se montrer âpre à la curée.
En avoir, en chercher encor,
C'est le seul travail de durée.
Le monde est un vaste comptoir
Où tout se vend, où tout s'achète ;
La conscience et le devoir
Font souvent l'objet d'une emplette.
On rive de fer et d'acier
Des cœurs qu'on force à vivre ensemble
Et qu'on oblige à se plier
Au joug où rien ne les rassemble !
On jette en pâture au hasard,
Sous prétexte de convenance,
Une jeune fille au vieillard,

Les soucis à l'insouciance.
La coquette à l'homme d'honneur
Qui rêve au bonheur d'être père,
La femme pleine de pudeur
Au faquin coureur d'adultère.
Or , tout ne va pas pour le mieux ,
Dans ce pitoyable amalgame,
Et l'on jure contre les dieux,
Contre son cœur, coutre son âme.
Et puis... commerçant, écrivain,
Soldat, orateur ou poète,
Quiconque a peur du lendemain
Loge une balle dans sa tête.

Nos pères avaient mieux compris
Le livre de nos destinées.
Ils portaient plus haut leurs esprits
Qu'aux soins de nos courtes années.
Pourquoi tant tourmenter son cœur ,
Lorsque si court est le passage?
Pourquoi ces rêves de bonheur ,
Lorsque si près est le naufrage?
Pourquoi tant retourner son lit
Pour ne dormir que quelques heures ?
Pourquoi torturer son esprit,
Afin d'embellir ces demeures
Qu'il nous faudra quitter demain ?
Bandelettes du sacrifice,
Telles sont les fleurs du chemin
Qui nous conduit au précipice !!

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée.

Séance du 1er février 1868.

Présents : MM. Maurin, *président* ; Teulon, Deloche, de La Farelle, Pagézy, Alphonse Dumas, Aurès, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, *membres-résidants*.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier est lu et adopté.

Est également adopté celui de la séance administrative du même jour, qui consacre la délibération du 16, en vertu de laquelle MM. les anciens associés-résidants ont été nommés membres-résidants.

M. le Président adresse des paroles de bienvenue aux membres ainsi nommés, MM. Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, présents à la séance. Il leur exprime sa satisfaction du lien plus complet qui les attache désormais à la compagnie.

Il est donné lecture des lettres d'acceptation et de remercîment des trois autres membres de la même catégorie, MM. Albert Meynier, Ernest Roussel et l'abbé de Cabrières, non présents à la séance.

M. l'abbé Azaïs fait hommage à l'Académie, au nom de M. l'abbé de Cabrières, d'un exemplaire de l'édition originale des *Panégyriques et sermons*

procureur impérial près le Tribunal de Nimes, *Gustave Balmelle*, premier adjoint à la mairie, avocat, *Léon Penchinat* et *Ernest Rédarès*, également avocats, sont élus à l'unanimité.

M. Emile Im-Thurn lit une étude sur un volume d'*Agriculture méridionale*, publié récemment par M. Léonce Destremx, l'un de nos collègues, le continuateur persévérant des belles traditions de sa famille. Cette étude nous initie aux travaux de M. Destremx, soit dans le Gard, soit dans l'Ardèche, où il a obtenu une prime d'honneur. Elle établit d'une manière succincte et générale la situation agricole de ces deux départements. Elle entre aussi dans quelques considérations ayant pour but de parer aux désastres de l'industrie séricicole si fortement compromise. Elle conseille à cet effet des cultures temporaires variées, et demande, en attendant un nouvel état de choses, un allégement des contributions dans ces contrées dont les intérêts ont besoin en ce moment d'une protection particulière. M. Im-Thurn, frappé des beaux résultats obtenus par M. Destremx, recommande les irrigations, la mise à profit de toutes les eaux qui peuvent être utilisées, l'accroissement des fourrages et par conséquent l'engraissement des bestiaux sur une grande échelle, le développement des fumures et des assolements; enfin, et à côté de tout cela, l'extension de l'instruction primaire dans les campagnes, base de tout progrès sérieux.

L'Académie invite M. Im-Thurn à exprimer à M. Destremx le prix qu'elle mettra à être tenue au courant de ses travaux et à entretenir ainsi les liens qui existent déjà depuis près de 70 ans entre sa famille et elle.

M. l'abbé Azaïs lit une étude sur l'origine de la fête de Noël. Il affirme que la date du 25 décem-

bre remonte aux temps apostoliques. Il invoque d'abord, avec S. Augustin, à l'appui de cette date chronologique, le témoignage de la tradition. « Cette fête, dit-il, est née avec l'Eglise elle-même, et les touchants souvenirs de Bethléem, qui occupent une si grande place dans la foi chrétienne, ont été célébrés avec leur date historique, comme ceux du Calvaire et du Saint-Sépulcre ».

A ceux qui demandent comment on a pu connaître cette date, puisque les Evangélistes se taisent, M. l'abbé Azaïs répond : « Ce jour béni de la naissance du Sauveur, le plus glorieux de tous dans la vie de la Sainte-Vierge, avait été certainement conservé par Marie et désigné par elle aux Apôtres ; car une mère peut-elle oublier le jour où un fils lui a été donné, surtout lorsqu'elle sait que ce fils est appelé à des destinées si grandes ? N'est-ce pas Marie qui a fait connaître aux Apôtres les diverses circonstances du mystère de Bethléem, l'apparition de l'Ange aux bergers et les simples hommages de ces humbles pasteurs devenus les premiers adorateurs de la crèche ? N'a-t-elle pas dû révéler non-seulement l'heure, mais le jour de cette naissance divine ? Oui, c'est de la bouche de la Mère que les disciples du Fils ont recueilli cette date comme tant d'autres récits, et la tradition en est devenue dépositaire et l'a fidèlement conservée dans l'Eglise. Une date si grande, si mémorable, qui a été le point de départ d'une ère nouvelle, ne pouvait pas périr, et à défaut de l'Evangile, elle devait rester gravée au cœur des premiers chrétiens ».

Après la tradition, M. l'abbé Azaïs interroge les écrivains des premiers siècles. Ce sont d'abord les *Constitutions Apostoliques*, dont il établit l'autorité et qui confirment la date du 25 décembre. C'est ensuite l'homélie de S. Jean Chry-

sostome au peuple d'Antioche, qui vient à l'appui de la tradition de l'Eglise occidentale. Il explique ensuite pourquoi, pendant quelque temps, quelques Eglises des provinces orientales avaient célébré, le 6 janvier, la Nativité de Jésus-Christ, et il termine en ces termes :

« Si j'ai combattu dans cette étude les conclusions d'un de nos honorables confrères, il est un point sur lequel, je suis heureux de le proclamer, je me rencontre avec lui dans une complète fraternité de pensées et de sentiments. La note dominante de sa lecture sur *les origines de Noël* était une profession de foi vive et sincère en faveur de la divinité de cet Enfant mystérieux dont la première apparition sur la terre a fait l'objet de nos communes recherches. Si la date de sa naissance paraît encore enveloppée de quelque obscurité, il y a toujours une chose qui resplendit sans nuages aux yeux de notre foi : c'est la divine auréole du Sauveur, et mon âme fait écho à la sienne en saluant avec amour Celui qui est notre Maître, notre Rédempteur et notre Dieu ».

M. Teulon donne lecture de la traduction en vers d'un fragment des *Métamorphoses* d'Ovide, où le poète raconte le Déluge et le repeuplement de la terre par Deucalion et Pyrrha. Nous regrettons que le traducteur ait cru devoir, pour le moment, garder en portefeuille son élégante et fidèle reproduction de l'auteur latin, qu'il nous eût été agréable de mettre sous les yeux du public.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 février 1868.

Présents : MM. Viguié, *vice-président*; Teulon, de La Farelle, Pagézy, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Alph. Dumas, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Ernest Roussel, Eug. Brun, Albert Meynier, Im-Thurn, Balmelle, Penchinat, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 1er février est lu et adopté.

M. le Président, s'adressant à MM. *Balmelle* et *Penchinat*, présents à la séance, exprime les sentiments de satisfaction et de confraternité que les membres nouvellement élus trouveront au sein de la Compagnie. Il est donné lecture des lettres par lesquelles MM. *Flouest* et *Rédarès* remercient l'Académie de leur nomination et témoignent leurs regrets de n'avoir pu se rendre aujourd'hui à la convocation.

Cette lecture est suivie de celle d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique qui annonce que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1867, aura lieu à la Sorbonne le 18 avril prochain, et qu'elle sera précédée de quatre jours de lectures publiques du 14 au 17 du même mois.

L'Academie délègue MM. *Aurès* et *Révoil* pour la représenter à cette solennité.

M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. — Tome VII, 3e trimestre de 1867.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. — 33e année, 1866.

Journal des Savants. Janvier 1868.

Mémoires de l'Académie de Stanislas.— 1866.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille. — 1866, 3e série, 3e volume.

Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville. — 1861 à 1866, 2e partie.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Novembre 1867.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, publié par les *Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.* — 3me série, tome XVIII, octobre 1867.

Nuova Antologia, rivista mensile di scienze, lettere ed arti. — Anno terzo, sommaria delle materie, 1866-1867.

La Réforme scientifique, recueil mensuel périodique, publié à Morchain, près Nesle (Somme). — Février 1868.

M. Germer-Durand a la parole pour une nouvelle communication épigraphique :

« Les deux pierres tumulaires du moulin de M. *G. Ducros* (moulin de la Reynette), dont j'ai parlé dans l'avant-dernière séance et dont je n'avais pu estamper les inscriptions, ayant été dégagées, il y a une dizaine de jours, par les soins de notre confrère M. Aurès, je viens en mettre aujourd'hui le texte sous vos yeux.

» Ces deux pierres, de grande dimension (1m40 de hauteur et 0m60 de largeur), doivent avoir mar-

qué la sépulture de personnes de distinction. L'ornementation est du meilleur style. Les deux inscriptions sont inédites.

» L'une est ainsi conçue :

D · M
C · IVLII · VOLT
MANSVETI
TAVCII
EX · TESTAMENTO

D[is] M[anibus] C[aii] Julii, Volt[inia tribu], Mansueti Taucii. Ex testamento.

« Aux dieux mânes de Caius Julius Mansuétus Taucius, de la tribu Voltinia. D'après une clause de son testament »..

» Voici l'autre (je supprime les ligatures qui y sont fort nombreuses) :

D . M.
T·CALVII·POMPEIANI
CALVIVS·SECVNDVS·ET
POMPEIA·Q·F·SEVERILLA
FILIO·PIENTISSIMO·ET
DESIDERANTISSIMO.
QVI·INDIGNE·EREPTVS
EST.IVVENIS·EXEM
PLI·RARISSIMI·ANNO
RVM·XVII·M·V·DIER·VI

D[is M[anibus T[iti] Calvii Pompeiani. Calvius Secundus et Pompeia, Q[uinti] F[ilia], Severilla filio pientissimo et desiderantissimo, qui indigne ereptus est. Juvenis exempli rarissimi, annorum septemdecim, m[ensium] quinque, die[rum] sex.

« Aux dieux mânes de Titus Calvius Pompéianus. Calvius Sécundus et Pompéia Sévérilla, fille

de Quintus, au fils le plus tendre et le plus digne de regrets. Ce jeune homme, modèle des plus rares vertus, a été prématurément enlevé, à l'âge de dix-sept ans, cinq mois et six jours ».

» L'adjectif superlatif *desiderantissimus*, altération évidente de *desiderandissimus*, se rencontre sur d'autres inscriptions (Orell. 4644). Cette forme était usitée dans le latin épistolaire du IIe siècle. On la retrouve assez souvent dans la correspondance du rhéteur africain M. Cornélius Fronton, soit dans les lettres que lui adressent ses deux élèves, Marc Aurèle et Lucius Vérus, soit sous la plume de leur maître; et l'on sait si ce dernier se piquait d'élégance.— Pour cette raison, et pour d'autres encore que je n'ai pas le temps de vous déduire, je ne fais aucune difficulté d'assigner pour date à cette inscription le milieu du IIe siècle de notre ère.

» Permettez-moi, Messieurs, pendant que j'y suis, de vous communiquer le texte inédit (je le crois du moins) d'une inscription qui, bien qu'elle n'ait pas été trouvée à Nimes même, a cependant été découverte sur le territoire de notre département, à La Roque, canton de Bagnols. Voici tout ce que je sais sur l'origine de ce petit monument :

» Lorsque M. de Pistoris prit possession, il y a une dizaine d'années, du château de La Roque, qui lui a été légué par feu Mlle Deydé, de Montpellier, il trouva, dans l'une des chambres, la tablette de marbre que je viens de faire passer sous vos yeux. Il a bien voulu la mettre à ma disposition pour quelques jours.

»Cette tablette, haute de 0m243, large de 0m212, et épaisse de 30 millimètres, porte gravée avec soin, en petits caractères, l'inscription suivante :

D · M
AEGRILLIAE·FLO
RENTINAE·FILI
AE·PIENTISSIM
Q·VIX·ANN·XXXII
MEN·VII·DIE·X·
FECIT·A·AEGRI
LIVS·TROPHIMVS

[Dis] M[anibus] Ægrilliæ Florentinæ, filiæ pientissim[ae], q[uæ] vix[it] ann[is] triginta duo, men[sibus] septem, die[bus] decem, fecit A[ulus] Ægri[l]lius Trophimus.

« Aux dieux mânes d'Ægrillia Florentina, la plus tendre des filles, morte à l'âge de trente-deux ans, sept mois et dix jours, Aulus Ægrillius Trophimus a élevé ce tombeau ».

» Un éclat de la pierre par le haut a enlevé le D de la formule *Dis Manibus*. A part cela, l'inscription est intacte et complète. La dimension de cette plaque, l'absence de toute bordure, et surtout les fragments de courbes assez gracieusement tracées à la partie supérieure de l'inscription, tout semble indiquer qu'elle a été incrustée, comme cela se voit souvent, au centre de la face antérieure d'un sarcophage.

» A quelle époque cette plaque de marbre a-t-elle été découverte? Et sur quel point du territoire de La Roque? C'est ce qu'on ignore. Peut-être le sarcophage auquel elle appartint jadis sert-il encore aujourd'hui d'auge ou de pile dans quelque moulin ou quelque métairie des bords de la Cèze.

» Cette inscription a déjà été estampée par M. l'abbé Léon Vinas, curé de Jonquières (Hérault), correspondant du Comité impérial des Sociétés savantes, et j'ai lieu de penser qu'il a communiqué

son estampage au Comité ; néanmoins, je crois, ainsi que je l'ai dit, cette inscription encore inédite ».

M. Viguié lit un rapport sur un ouvrage de M. A. Giraud-Teulon fils, intitulé : *La Mère chez certains peuples de l'antiquité* :

« La question, dit-il, qui est savamment exposée et traitée par le jeune et brillant écrivain, est des plus neuves et des plus intéressantes : elle a été soulevée et examinée incidemment en France dans les profonds et ingénieux ouvrages de M. le baron d'Eckstein, mais elle a été magistralement discutée et élucidée, avec un savoir immense, par un professeur de Bâle, M. Bachofen, dans un livre qui fait autorité en cette matière : *Le droit de la Mère, recherches sur la gynécocratie du monde ancien*. M. Giraud-Teulon s'inspire de ces beaux travaux archéologiques, sans les reproduire servilement, et apporte dans la solution de ce délicat problème le résultat de ses recherches et de ses réflexions personnelles.

» La thèse très-originale et très-hardie qui est soutenue dans ces pages est celle-ci : « Le pouvoir de la mère est antérieur au pouvoir du père. La famille a commencé par le droit de la femme et non par le droit de l'époux ».

M. Viguié expose la thèse de l'auteur et les considérations principales sur lesquelles elle est appuyée. Ces considérations pourraient être rangées sous quatre chefs : 1° les mythes religieux, qui ne sont que la reproduction des sentiments de l'âme et des faits de la vie. Or, tous ces mythes nous indiquent une situation dans laquelle la femme, dans un âge anté-historique, exerçait l'action principale, tout au moins dans la famille. Toutes les divinités sont féminines, ainsi que toutes les

vertus. Le culte de Déméter, la Grande-Mère, est un indice frappant. 2° l'histoire. Les principaux historiens anciens, Hérodote, Strabon, Diodore de Sicile, sont unanimes à reconnaître que les droits de la femme prédominaient chez tous les peuples antérieurs aux Grecs : les Lyciens, les Locriens, les Légèles, les Cariens, les Etrusques, etc., peuples dont ces historiens nous retracent les mœurs *gynécocratiques.* 3° Les restes aujourd'hui encore existants des peuples disparus, et tout particulièrement les Basques des Pyrénées, dont les coutumes et la vie sont encore, à l'heure présente, gynécocratiques ; 4° enfin, la légende des Amazones.

« Tous ceux, continue M. Viguié, qui sont quelque peu familiarisés avec l'antiquité classique savent la place importante que les Amazones occupent dans les souvenirs et l'imagination du monde grec et romain; elles sont à l'origine de l'histoire. L'art, la poésie, la science du passé, tout est plein d'elles. Au Pœcile, la guerre des Amazones occupait la moitié des murs à côté de la prise de Troie et de la bataille de Marathon. Des statues et des colonnes sans nombre rappelaient leurs exploits. Tous les historiens graves, grecs ou romains, sont unanimes à vanter le courage et la puissance de ces héroïnes. Leur empire semble avoir été florissant dans tout le monde connu des anciens. C'était un empire exclusivement gynécocratique, où le droit de la mère et de la femme était posé en principe et, quand l'autorité en était contestée, soutenu avec succès par la force.

» Qu'étaient donc les Amazones et à quoi faut-il réduire la légende de ce monde démétérien ?

» La légende est la forme poétique de l'histoire. Le fait primitif et brutal s'est conservé dans cette gracieuse enveloppe. Il y a donc eu un monde

amazonien ; mais dans quelle proportion a-t-il existé ?

» M. Bachofen admet, en s'appuyant sur l'apparition de faits semblables en Asie, en Europe et en Afrique, que le mouvement amazonien a été général, et qu'un empire de la femme, dont le souvenir est demeuré dans l'histoire par la légende de ces héroïnes, a été partout reconnu. Ce fut sans doute, pense-t-il, à cette époque de l'humanité où la femme réagit contre l'hétairisme, contre la situation dégradante de la promiscuité. Cette réaction fut violente, sanglante ; toutes les versions de la fable représentent les femmes ardentes au massacre des hommes. Les Amazones seraient donc le souvenir de cet état de l'humanité où la femme, au nom de sa dignité et de la famille, réagit contre l'homme et fonda le droit démétérien à-peu-près dans tout le monde.

» M. Giraud-Teulon ne voudrait pas généraliser ce fait et suivre jusque-là son maître M. Bachofen. Il pense qu'il y a à la formation de la légende une cause plus simple et plus vraie dans ces époques reculées, dans cette Grèce pré-historique. Partout était établi le culte des divinités féminines et tout particulièrement de la Grande-Mère. Les Amazones ne seraient que les hiérodules de la Déesse.

« Les jeunes filles, dit notre auteur, qui la desser-
» vaient étaient choisies parmi les plus belles. Elles
» se livraient aux jeux gymniques, aux tournois;
» et, couvertes de brillantes armures, s'élançaient
» sur des chevaux fougueux ; le cheval est insépa-
» rable de l'Amazone dans la plupart des légendes.
» Lorsque les Grecs attaquèrent leurs temples,
» les Hétaires sacrées les défendirent intrépide-
» ment ; car, avec le sanctuaire, tombaient leur
» déesse, leur prestige religieux, leurs priviléges

» et toute une société qui les entourait de respect, » d'honneurs et de richesses. L'imagination des » envahisseurs, facile à émouvoir, s'intéressa à » ces belles héroïnes, et du conflit avec les Asiati- » ques ne garda que le souvenir ; de là aux com- » positions artistiques de l'Amazone, il n'y avait » qu'un pas; la création d'une Penthésilée mourant » aux bras d'Achille devint la poétique narration » d'un fait réel. Nous ne croyons donc pas à l'exis- » tence de sociétés d'Amazones, même de courte » durée, si par ce nom on entend des Etats exclu- » sivement féminins; et la légende ne nous paraît » qu'un souvenir des nations gynécocratiques, » conservé par le côté le plus romanesque et le » plus séduisant, les hiérodules. »

» Tous ces fait religieux et historiques, mythes, récits des grands historiens grecs, existence, débris existants dans nos montagnes d'un monde démétérien disparu, légendes amazoniennes, tout concourt à appuyer la thèse avancée qu'à l'origine de la famille, avant la reconnaissance de la puissance masculine, était en vigueur, au moins dans le cercle domestique, le droit de la mère, la gynécocratie.

» Tel est, en substance, le travail dont j'avais à vous donner une idée. Si j'avais à faire une critique de ce système, j'adresserais à l'auteur ou plutôt à la doctrine elle-même un double reproche. D'un côté, il y a une certaine insuffisance de preuves. Quand on pose une thèse aussi hardie, il ne faut pas être sobre de faits, de citations précises et de déductions. Après la lecture d'un pareil travail, l'esprit est surpris, hésitant, mais pas convaincu. D'un autre côté, je ne sais si c'est avec intention, mais il y a un silence que je ne m'explique pas au sujet de la tradition sémitique et plus particulièrement de la tradition biblique, si directement contraire, dans la Genèse, au principe même de

la gynécocratie. A quelque point de vue que l'on se place vis-à-vis de ce vénérable document, objet de travaux si beaux et si approfondis en Allemagne et en France depuis quelques années, la haute et capitale importance n'en saurait être ignorée ni méconnue par l'historien des sociétés antiques. Mais j'avoue bien que ma critique de fond est désarmée par cet avertissement de l'auteur :

« Les pages qui suivent, dit-il, sont extraites » d'une étude plus importante sur le même sujet. » Obligé à une esquisse rapide, nous craindrions » que l'insuffisance des preuves et des textes allé- » gués n'imprimât à notre dissertation une cou- » leur paradoxale, absolument contraire à la vé- » rité, si nous n'avertissions que notre but a été » d'exposer simplement et sommairement une » thèse nouvelle, non de prétendre la démontrer. » Le lecteur n'a donc à chercher ici ni enchaîne- » ment de faits, d'après l'ordre des temps, ni dis- » cussion scientifique proprement-dite. » — Il faut donc attendre et ne pas demander à un travail au-delà de ce qu'il prétend donner.

» Je ne terminerai pas ce compte-rendu sans adresser mes félicitations à l'auteur de cette étude. Je le loue d'abord de la direction de ses travaux. Ces recherches sur les sociétés antiques ont un charme austère qui n'attire que les esprits sérieux; c'est d'un bon augure, quand on voit un jeune écrivain engagé dans ces travaux difficiles et délicats qui exigent de l'érudition, de la force d'esprit et de vastes connaissances. Je le loue de son indépendance et de sa mesure. Il est habituel que l'élève renchérisse sur le maître et exagère sa tendance, surtout quand il s'agit d'une thèse neuve et originale. M. Giraud-Teulon sait se garder de cet emportement juvénile. Quelle que soit son admiration pour M. Bachofen, il sait résister

au maître, ne pas le suivre dans ce qu'il regarde comme excessif, et il a trop de droiture et d'amour personnel de la vérité pour répéter le *magister dixit*. Qu'il persévère dans ses recherches indépendantes, avec respect, mais sans engouement pour les maîtres de la science. Qu'il creuse lui-même les faits de l'histoire, les faits de la religion, ces profonds mythes qui donnent tant de clartés sur les origines des choses, ces mythes que le positivisme anglais de M. Grote peut dédaigner, mais dont la science historique doit s'attacher toujours plus aujourd'hui à comprendre le sens ; et, à ce sujet, je me permets de rappeler à notre auteur cette belle parole non de Platon, ce serait naturel, mais d'Aristote, dans le 1er livre de la *Métaphysique* : « L'ami de la science l'est en quelque sorte des mythes ». Enfin, je loue le jeune écrivain de son style ; il parle déjà avec une remarquable aisance la langue scientifique, langue sobre, claire, mesurée et qui, à l'occasion, ne dédaigne pas l'image. Aussi bien, M. Giraud-Teulon est de bonne race littéraire, et ce n'est pas dans cette Compagnie, heureuse et fière de les posséder, qu'il me siérait de louer les siens. Il a une belle tradition à continuer, et ce début nous est le gage qu'il ne le fera pas sans éclat ».

M. E. Brun lit une pièce de vers, intitulée : *Une visite à Pompéi*, que précède une notice explicative des principales curiosités de cette ville ancienne. Il débute en nous la représentant environnée de la masse énorme de cendres qu'on a extraite de ses fouilles :

Pompéi, je t'ai vue, après une nuit sombre,
    Te jeter en ressuscitant,
Sur les bords de ta fosse où plane encor ton ombre,
    Ton linceul de cendres flottant.

Il décrit ensuite la beauté de son site, les richesses de son commerce maritime, les plaisirs auxquels elle se livrait quand survint l'éruption du Vésuve qui l'ensevelit, et les épisodes les plus dramatiques de sa catastrophe, révélés par l'état des squelettes qu'on en a exhumés. Puis il chante sa résurrection :

Salut, cité, fille immortelle
Du passé, notre illustre aïeul !
Image de ses traits fidèle,
Tu sors de ton brûlant linceul,
Comme au printemps la fleur s'entr'ouvre
Sous la neige qui la recouvre,
Et tu reparais au soleil
Dans tout l'éclat de ta jeunesse,
Comme si quelqu'enchanteresse
T'endormait d'un profond sommeil !

L'auteur, après avoir parcouru la ville, entre dans les maisons et se représente comme le maître de l'une d'elles, qui vient en reprendre possession après une longue révolution de siècles :

Dans tes maisons abandonnées
J'entre comme le maître absent
Depuis d'innombrables années,
Qui les reconnaît en passant.
Debout encore, je retrouve,
Comme le nid où l'oiseau couve,
Le toit où je fus élevé.
Esclaves qui m'avez vu naître,
Ouvrez-moi, je suis votre maître
Qui des flammes s'était sauvé.

Il va visiter Diomède, Salluste et Pansa, ses principaux habitants, dont il a reconnu les mai-

sons à leurs noms écrits sur la porte et qui lui offrent l'hospitalité dans leurs beaux atriums, cette partie de la maison romaine destinée au logement des étrangers.

Plus loin, il se suppose un antique pompéïen qui rentre dans sa patrie après plusieurs siècles d'absence, en arrivant par le chemin de fer qui passe sous les murs de la ville.

Un char d'invention nouvelle,
Traîné par un coursier de feu,
Sous la montagne qu'il nivelle
M'a roulé sur son rouge essieu.
Amis, venez à ma rencontre;
Ma voile à l'horizon se montre,
Précipitez-vous vers le port;
Et, comme de vieux camarades
Que séparaient des mers sans rades,
Embrassons-nous avec transport.

De festons ornez vos pénates
Dans le triclinium d'été
Tendu de voiles écarlates,
Où le festin est apprêté.
Ceignons-nous de fleurs sous la treille,
Où pend une grappe vermeille,
Pour célébrer l'heureux retour
D'un compatriote posthume
Qui, dans la cité qu'on exhume,
Rentre après un si long détour.

Renversés sur des lits d'ivoire,
A la mode des temps passés,
Buvons, amis, à la mémoire
De nos compagnons trépassés.

Versez-nous, ô belles esclaves,
Le vin vieilli que, sous les laves,
L'autre jour on a déterré !

. . . .

L'auteur, après divers épisodes de ce banquet fantastique qu'il place chez Diomède, rentrant dans le monde réel, regrette d'être obligé de s'arracher de ce monde idéal où l'on vit à Pompéi et finit par cette strophe :

Que d'autres, dans nos temps si tristes,
Aillent visiter, en touristes,
Les vallons de la Suisse et les sites germains ;
Moi, j'aime mieux aller aux portes
Des solitaires cités mortes
M'asseoir, pour déplorer les malheurs des humains.

M. Teulon lit une traduction en vers du conte de *Philémon et Baucis*, extrait des *Métamorphoses* d'Ovide. Ecartant toute idée périlleuse de comparaison, il fait observer que l'œuvre de Lafontaine a été une œuvre d'imitation, qui, en prenant place parmi nos plus excellents modèles de poésie française, n'a pas eu d'ailleurs pour but de reproduire avec exactitude le travail et la pensée du poète latin. C'est cette pensée et ce travail primitifs que M. Teulon a voulu s'attacher à faire passer dans sa traduction avec le plus de fidélité possible. Nous regrettons qu'il ne nous ait pas plus autorisés à mettre le public à même de juger du succès de sa tâche qu'il ne l'a fait dans la précédente séance, pour la lecture de sa traduction de la fable de *Deucalion et Pyrrha*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 février 1868 (1).

Présents : MM. Viguié, *vice-président*, Teulon, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, Alb. Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Verdier, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Penchinat, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

M. *Roux-Ferrand*, membre honoraire, a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre de : *Origines du christianisme.* L'Académie charge son secrétaire de remercier M. Roux-Ferrand de son envoi, et de l'inviter à la représenter aux réunions de la Sorbonne du 14 au 18 avril prochain, concurremment avec MM. Aurès et Révoil déjà délégués.

M. le président Maurin, retenu chez lui pour cause de maladie, transmet à l'Académie la notice sur M. Fontaines, qui lui a été adressée pour elle par M. Benoit, professeur à la faculté de Montpellier. L'Académie apprécie ce témoignage rendu à

(1) Il y a une erreur à rectifier dans le compte-rendu de la séance du 1er février. C'est M Révoil, et non pas M. Liquier, qui a offert à l'Académie, au nom de M. Victor Faudon, l'*Essai sur les institutions judiciaires, politiques et municipales d'Avignon, sous les Papes.*

la mémoire de notre excellent confrère, et charge son secrétaire de remercier M. Benoit.

Il est donné lecture d'une lettre de M. *Paulin Talabot* qui exprime à l'Académie ses sentiments de gratitude, à l'occasion du titre de membre honoraire qu'elle lui a conféré à l'unanimité dans sa séance du 23 novembre. Une indisposition prolongée avait retardé sa réponse.

Une circulaire du Congrès des Sociétés savantes fait connaître la date de sa séance générale qui aura lieu, à Paris, le 20 avril prochain, et celle des séances des congrès provinciaux qui auront lieu en 1868, savoir :

Le congrès agricole et industriel normand, à Flers (Orne), le 8 juillet ;

Le congrès archéologique, à Carcassonne, le 20 novembre; à Narbonne, le 24; à Perpignan, le 26;

Le congrès scientifique, à Montpellier, le 1er décembre.

M. le sécrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.* — Tome XXI, 19e année ;

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.— 1866-1867, 12e volume ;

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.— Tome XVIII, 1867 ;

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Sarthe.— 2e série. Tome XL, 19e de la collection, 1867-1868 ;

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Programme des concours pour les prix, 1867 ;

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — 3e série, 29e année, 1867, 3e trimestre ;

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie. — Tome IX, 1865, 1866 et 1867.

M. le président renouvelle à MM. *Flouest* et *Rédarès*, membres nouvellement nommés et présents aujourd'hui à la séance, l'assurance des sentiments de fraternité déjà consignés au procès-verbal de la précédente.

M. Causse informe l'Académie que M. Dombre, ingénieur en chef du chemin de fer de Lunel à Arles, en faisant creuser les fondations d'un ouvrage sur l'embranchement d'Aiguesmortes, aurait mis à nu, ainsi qu'il le lui a déclaré lui-même, une pierre d'une grande dimension sur laquelle on voit d'un côté les attributs du roi S. Louis, un sceptre et des fleurs de lis, de l'autre côté, les insignes de l'abbé de Psalmody. Cette pierre devait servir de borne entre les propriétés cédées au saint roi et celles qui restaient au couvent, à suite de l'échange intervenu en 1248.

M. Causse ajoute qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour que ce reste précieux fût recueilli pieusement.

M. Lenthéric dit à l'Académie qu'un fait identique se serait produit, il y a quelques années.

L'Académie charge MM. Lenthéric et Causse de s'entendre avec M. Dombre, afin que la borne royale, rappelant un souvenir qui se rattache si intimement à nos chroniques locales et à l'histoire générale de notre pays, soit mise en lieu de sûreté

et même, si le fait est possible, dressée sur le point où elle a été trouvée.

M. Liotard soumet à l'Académie une étude de littérature légère, qu'il place sous la sauvegarde de cet aimable conseil d'Horace :

Nec semper arcum tendit Apollo.

Cette étude, où de patientes recherches bibliographiques se dérobent sous une forme enjouée, appartient au genre de compositions qualifiées par les curieux : *Dissertations singulières*. Le mot *chien* en a fourni le sujet; le rôle attribué au chien dans l'histoire, dans la littérature et les arts, en a fourni les développements.

M. Liotard débute par un travail de linguistique où il passe en revue les expressions dérivées du radical primitif, dans le grec, dans le latin et le français. L'Académie a particulièrement remarqué les curieuses observations qui accompagnent les termes *Cagne*, *Cagnard*, *Canaille*. Abandonnant le mot pour se rattacher à l'idée et à l'histoire de l'animal, l'auteur a divisé son travail en une série de chapitres où il a traité :

Des espèces de chiens et de l'emploi utile ou abusif que nous en faisons, suivant leur nature ou leur éducation.

Des noms propres imposés à ces animaux par leurs possesseurs, à diverses époques.

Des qualités et des défauts attribués à la race.

De l'intervention du chien dans l'histoire, dans la légende, dans le roman, dans la poésie, dans la peinture, etc.

Le grand nombre de faits, de citations, d'anecdotes qui remplissent le cadre de cette étude ne sauraient trouver place dans une simple analyse ; nous en détachons le fragment suivant :

LE CHIEN DANS L'HISTOIRE.

« Passant de la fiction à la réalité, que de fois rencontrerez-vous, à côté des figures historiques, la figure secondaire de cet ami de l'homme !

» Faut-il remonter jusqu'au chien d'Ulysse, jusqu'au chien d'Alcibiade ? Celui-là doué par le poète d'une qualité qu'il refuse aux êtres humains, aveuglés, il est vrai, par des passions désordonnées, l'ambition et la jalousie ; celui-ci servant de dérivatif pour débarrasser son maître de l'attention gênante de ses contemporains, si toutefois ce résultat fut obtenu ; car c'était encore s'occuper d'Alcibiade que de s'occuper de son chien.

» M'arrêterai-je au compagnon inséparable de S. Roch ? ou, franchissant de grands espaces pour me rapprocher de notre temps, vous rappellerai-je nos rois chasseurs de la dynastie des Valois ? Charles IX entouré de ses grandes meutes et écrivant un traité de vénerie;le désœuvré Henri III causant, jouant, mangeant, couchant pêle-mêle avec des chiens et autres bêtes de toute espèce, singes, perroquets, etc. ?

» Je préfère évoquer le gracieux tableau de Marie Stuart portant dans ses bras un petit chien mignon, frisé, qui semble l'accessoire obligé de son costume traditionnel ; et le grand levrier de Charles de Blois, compétiteur de Montfort au duché de Bretagne, que Froissart nous montre, comme un sinistre présage, abandonnant son premier maître pour aller lécher les bottes de son rival.

» Voulez-vous me suivre dans l'hôtel de la duchesse de Bouillon (la plus jeune des cinq sœurs Mancini) ? Nous y trouverons une collection de chiens, mêlés à toutes sortes d'autres bêtes. Ce n'est pas étonnant : elle était des bonnes amies de La Fontaine. A quelque heure qu'on arrivât chez

elle, on la voyait environnée de tous ces animaux, dont il fallait subir les jalouses querelles. Tout le monde ne les supportait pas aussi bien que le fabuliste, qui avait des droits particuliers à leurs égards en raison des hommages qu'il leur rendait et de l'immortalité qu'il leur assurait dans ses écrits.

» Un autre ami de la maison, le joyeux abbé de Chaulieu, ne le prenait pas aussi bien ; il écrivait un jour :

« J'aurais bien des plaintes à vous faire de vos » rigueurs et de celles de messieurs vos chiens, » et de madame *Cancan*, dont je porte encore les » marques... »

» Une autre chienne, nommée *Dorine* et par abréviation *Dodo*, ne l'avait pas plus épargné; nonobstant ses griefs, il s'était fait le pourvoyeur de la ménagerie de la duchesse. On le rencontre à Marseille, marchandant, pour cette destination, un jeune crocodile.

» Au reste ce goût singulier a été de tous les temps. Vers la même époque, on ne pouvait s'introduire dans la demeure de Crébillon sans entendre miauler une légion de chats qui remplissaient sa demeure, de la cave au grenier. Cela ne valait-il pas mieux que l'entourage ordinaire de loups qu'un chroniqueur nous représente partageant la chambre d'un maître aussi féroce que ses singuliers compagnons? Je veux parler d'un certain maréchal-de-camp nommé Méac, créature de Louvois et son principal agent dans les dévastations du Palatinat».

Nous signalerons encore, comme points saillants de ce travail considérable, qui a occupé à-peu-près toute la séance :

La nomenclature des principaux ouvrages dont le chien a été l'objet principal ;

Une tentative de réglementation et de taxation de la race canine dont l'idée remonte à 1813, et qui dut échouer par son exagération ;

Une singulière interprétation du nom donné à la forêt de Fontainebleau ;

La revue des fables de La Fontaine où la personnalité du chien est en jeu, pour en déduire la pensée du moraliste à l'endroit des mérites ou des vices de l'animal;

L'épisode de la chienne Myrrhina, transporté des dialogues de Lucien dans le roman archéologique de Bœttiger : *Sabine, ou Matinée d'une dame romaine à sa toilette.*

M. Liotard, en terminant et toujours à propos du chien, puise dans la bibliographie des proverbes, qui ne contient pas moins de 131 ouvrages imprimés connus jusqu'à ce jour, indépendamment d'une quarantaine de manuscrits, quelques détails explicatifs de certaines expressions qui émaillent trop souvent la conversation des gens du monde, mais dont l'interprétation fait défaut quelquefois. Il relève par occasion quelques lacunes dans l'ouvrage le plus considérable et le plus récent sur ce sujet : *Le livre des proverbes*, de M. Le Roux de Lincy.

Malgré l'autorité des écrivains spéciaux, il croit que la question reste encore indécise de savoir s'il y a lieu de dire : *le* chien de Jean de Nivelle, en appliquant le mot *chien* à l'animal, ou *ce* chien de Jean de Nivelle, en l'appliquant comme qualificatif injurieux au seigneur qui s'était enfui de France sur les terres de Flandre, au lieu de répondre à une sommation.

M. Liquier donne lecture de la traduction suivante de l'ode d'Horace : *O navis*, etc. la 14e du livre 1er.

AD REMPUBLICAM.

Un flot nouveau t'emporte à la mer courroucée,
O vaisseau ! Que fais-tu ? ne quitte pas le port.
Ne vois-tu pas que sur ton bord
Nul bras ne fait mouvoir la rame délaissée ?

Tes antennes aux vents ne peuvent résister ;
Ton mât plie et gémit sous l'effort des orages ;
Comment pourrais-tu, sans cordages,
Contre l'onde en fureur essayer de lutter ?

Ta voile est en lambeaux ; ta fervente prière
N'intéressera pas les dieux à tes succès.
Pin jadis, enfant des forêts,
A quoi peut te servir ton origine altière ?

La poupe où resplendit l'éclat des ornements
Du pilote n'est pas ce qui fait l'assurance ;
Prends pour ton guide la prudence,
Ou la mer te rendra le vil jouet des vents.

O toi dont je ressens tous les maux qui t'assiégent,
Qui connais tous les vœux que pour toi j'ai formés,
Fuis les Cyclades, que protégent
Les écueils menaçants autour d'elles semés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 mars 1868.

Présents : MM. Maurin, *président*, Teulon, de La Farelle, Alph. Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Flouest, Balmelle, Penchinat, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire perpétuel*, membres résidants.

Le procès de la séance du 29 février est lu et adopté.

M. le secrétaire informe l'Académie de l'insuccès des recherches qui ont été faites à la poste pour retrouver les sept volumes de nos Mémoires expédiés à l'adresse de M. le ministre de la marine.

M. Deloche a écrit à l'Académie pour lui soumettre un travail manuscrit de M. Martinowsky, professeur au collége spécial d'Alais, consistant en deux rubriques détaillées des produits minéralogiques des environs de cette ville et des Basses-Cévennes, ainsi que des localités auxquelles ils appartiennent. M. Courcière sera invité à examiner ce travail et à en faire l'objet d'un rapport.

M. le docteur Crimotel, de Paris, a adressé une lettre à l'Académie pour lui faire hommage d'un opuscule intitulé : *Le Médecin consolateur*. L'examen de cette publication est confié à M. l'abbé Azaïs.

M. Liotard a été chargé d'offrir à l'Académie un exemplaire d'un petit poème de M. J. Canonge,

en idiôme languedocien, intitulé : *Brune-la-Blonde, ou la Gardienne des Aliscamps*, légende arlésienne. L'Académie invite M. Ginoux à lui rendre compte de cette nouvelle production de notre ancien confrère.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Le Ver à-soie du Chêne à l'Exposition universelle de 1867, par Camille Personnat.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 9e année, 1868, n° 1.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. — 4e trimestre de 1867.

Bulletin de la Société médicale d'émulation de Paris. Nouvelle série. — Tome II, fascicule n° 1.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France.

Revue archéologique du Midi de la France — Volume II, numéro 3.

Memoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Tome IX, 40e volume de la collection des *Annales*.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — 3e série. Tome VII, 1866 et 1867.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — 3e série. Tome III, numéro 2, décembre 1867.

Histoire naturelle du Morbihan. Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature recueillies dans ce département.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — 2e série, tome XI, numéro 1.

Programme des concours de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, pour 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de La Rochelle. — 4e trimestre de 1867.

Programme du concours de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, pour 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Septembre à décembre 1867.

M. Alphonse DUMAS, chargé de présenter à l'Académie un rapport sur le dernier volume des mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, s'arrête principalement à une statistique agricole de la France, où plusieurs données d'un intérêt local ou général se trouvent résumées et offertes aux regards, dans une suite de tableaux et dans une carte de notre pays divisé en douze régions, limitées par leurs cultures naturelles.

M. Dumas termine ainsi son rapport : « Ces studieuses recherches, destinées à mettre en vive lumière tous les faits agricoles de quelque importance, non-seulement attestent le besoin éprouvé par les hommes spéciaux de pousser l'industrie rurale dans la voie du progrès, mais sont en même temps un signe non équivoque d'une plus grande faveur accordée aux choses de l'agriculture.

» Si cette disposition est aussi réelle qu'elle me le paraît, on ne saurait faire trop de vœux pour la voir s'étendre et se propager ; car l'un de ses premiers résultats serait d'appeler de plus en plus au sein des campagnes la résidence des familles aisées et riches, alors qu'elles se trouveraient lassées du mouvement tumultueux et de l'agitation souvent malsaine des grandes villes. Et les amis du pays et du bien se réjouiraient sincèrement de cet esprit nouveau qui, se généralisant, deviendrait le meilleur contre-poids aux

fièvreuses passions et aux ardentes convoitises, l'un des malheurs de notre époque. Qui ne sent, en effet, que l'amour sérieux du sol et l'ensemble des efforts tendant à en accroître la fécondité sont, après tout, la plus sûre garantie de l'existence heureuse des sociétés et des gouvernements placés à leur tête » ?

M. l'abbé Azaïs fait une lecture sur les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onuphre à Rome.

« Vous vous souvenez, dit-il, de ce beau poème de notre confrère, M. Jules Canonge, dans lequel il nous peint, en vers harmonieux, cette noble et grave figure du grand poète de l'Italie, avec ses agitations, ses souffrances et sa gloire. C'est le *Tasse à Sorrente* qui éveille l'intérêt le plus sympathique par la beauté mélancolique du sujet, l'émotion du récit et le charme douloureux qui s'attache à ce nom illustre. Or, je viens, dans cette lecture, détacher une page de ce poème et vous raconter les derniers jours de Torquato Tasso dans la paisible retraite du couvent de Saint-Onuphre. C'est la mort du poète chrétien, telle que devait la faire le chantre immortel de la *Jérusalem délivrée*, avec la douce paix et la sérénité de la foi, que je viens retracer, en m'inspirant des souvenirs d'une récente visite au monastère qui garde sa tombe ».

Notre confrère, après un rapide coup-d'œil jeté sur les douloureuses vicissitudes de ce poète infortuné, dont on a dit que sa vie tout entière fut un poème aussi dramatique que sa *Jérusalem délivrée*, nous le montre se rendant à Rome pour recevoir au Capitole les honneurs d'un triomphe semblable à celui qui avait été décerné, deux siècles auparavant, à Pétrarque. « Je vous ai des-

tiné, lui dit le Souverain-Pontife, la couronne de laurier, afin qu'elle soit aussi honorée par vous qu'elle a honoré les autres ». Il va frapper à la porte du couvent de Saint-Onuphre, sur les hauteurs du Janicule, « afin de commencer, dit-il pieusement, de ce lieu élevé, dans ses entretiens avec les bons religieux, sa conversation dans le Ciel ».

» Le Tasse sembla oublier un moment ses souffrances, dans cette demeure hospitalière et paisible. On aurait dit que, de cette hauteur, il respirait de plus près l'air du Ciel, et son âme dilatée s'ouvrait au désir des choses éternelles. Il se plaisait, tant que ses forces le lui permirent, à parcourir, à pas lents, appuyé sur le bras d'un frère, le vaste jardin qui s'étend derrière le monastère, sur les pentes du Janicule. On montre encore aujourd'hui les rejetons d'un vieux tronc qui porte le nom de *Chêne du Tasse*. C'est au pied de cet arbre que le poète venait s'asseoir et contempler les solennels et poétiques horizons de Rome. Il voyait à ses pieds la ville se déployer sur les deux rives du Tibre roulant toujours ses eaux jaunâtres, *flavum Tiberim*. Les dômes des nombreuses églises lui montraient radieuse et triomphante cette croix qu'il avait chantée dans son épopée. Le Capitole, avec sa haute tour et ses palais, lui rappelait cette couronne promise à son génie et qui maintenant n'avait plus pour lui de prestige. Le vaste amas de décombres du Mont-Palatin et les débris des monuments antiques faisaient éclater à ses yeux la fragilité de la gloire humaine; et ce contraste saisissant de grandeur et de ruines, que Rome présente dans sa beauté mélancolique, ajoutait à la tristesse et au profond désenchantement qui s'était emparé de son âme. Portant plus loin ses regards, il voyait l'antique Tibur avec ses souvenirs de Mécène et d'Horace, et à côté cette brillante *villa*

d'Este, où il avait trouvé, lui aussi, un autre Mécène, et dont les frais ombrages, les terrasses, les grottes, les eaux jaillissantes, avaient inspiré sa muse.

» Après avoir longtemps promené ses regards sur ces divers spectacles qui n'avaient plus la puissance d'émouvoir son âme, il les relevait vers le Ciel et il se disait que c'était là seulement qu'il trouverait le repos.

» C'est peut-être là, en laissant errer ses yeux sur les monuments de la cité éternelle, qu'il composa ce sonnet où respire toute la foi de son âme : « O Rome ! ce ne sont point les colonnes, les thermes, les arcs de-triomphe, que je recherche en toi, mais le sang répandu pour le Christ et les ossements dispersés des Martyrs, dans cette terre maintenant consacrée. Bien qu'une autre terre l'enveloppe et la recouvre partout, oh ! puissé-je lui donner autant de baisers et de larmes que je puis faire de pas en traînant mes membres infirmes » !

» Ce cri de foi et de poésie, échappé de son cœur, dut être le chant du cygne et son adieu suprême à la cité des Pontifes ».

M. Azaïs nous représente le Tasse se faisant porter, presque mourant, à l'église, pour recevoir avec plus de respect le Sacrement divin qui fortifie l'âme à l'heure suprême, et s'éteignant paisiblement, le 26 avril 1595, dans la cinquante-unième année de sa vie, au milieu des bénédictions de la religion. Il raconte ensuite l'ovation posthume qui fut décernée à ses dépouilles et qui ne fut, hélas ! que le triomphe de la mort. Il décrit le nouveau mausolée qui lui a été élevé de nos jours, dans l'église du couvent, et il termine ainsi :

« La mémoire du Tasse est toujours vivante chez les moines de Saint-Onuphre, et ils ont conservé

avec un respect religieux la chambre où l'illustre poète rendit le dernier soupir. On y voit la table de bois sur laquelle il travaillait, le vieux fauteuil où il avait coutume de s'asseoir, son encrier, quelques autographes, le crucifix, don du Pape Clément VIII, qu'il eut entre ses mains à ses derniers moments et qu'il légua au prieur du monastère, et quelques fragments du chêne à l'ombre duquel il allait se reposer. Simples et touchantes reliques, que le visiteur contemple avec un pieux attendrissement !

» Arrêtons-nous devant ce plâtre moulé sur la tête du poète et qui reproduit avec fidélité les traits de son visage. Il y a quelque chose de grand et de fier dans ce front large et puissant, mais on y voit aussi l'empreinte de la douleur et de la souffrance ; il y a l'inspiration du génie, mais on sent aussi que le malheur a creusé ces yeux et assombri ces traits.

» Il avait dit, dans un jour de découragement et de tristesse :

Se quiete è quaggiù fra il pianto et l'ira.

» S'il y a quelque repos ici bas entre les larmes et la colère ».

» Or, ce repos que son âme désirait avec tant d'ardeur, et qui semblait toujours le fuir, il le trouva enfin dans cette modeste cellule de Saint-Onuphre, tout embaumée de paix et de charité. Il le trouva dans l'affectueux dévouement des religieux qui veillaient nuit et jour à son chevet ; il le goûta surtout, ce doux repos, dans les consolations suprêmes de la religion, qui bénit son dernier soupir. Il exhalait son âme dans la paix du cloître, au seuil des catacombes, sous la bénédiction du Père commun des fidèles, dans cette Rome capitale de la foi et des arts, dont l'atmosphère

pieuse reposa son cœur des agitations de la vie. Et maintenant la charité et la prière des bons frères, toujours fidèles à sa mémoire, forment en quelque sorte une garde d'honneur auprès de son tombeau. Il fallait de tels gardiens pour la tombe du chantre glorieux des guerres de la Croix ».

M. Teulon lit une traduction en vers d'un nouveau fragment des *Métamorphoses* d'Ovide : *la Mort de Polyxène* et le *Désespoir d'Hécube*, livre XIII.

M. Causse rend compte de la dernière publication de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Bordeaux. Elle comprend un Bulletin météorologique, une Etude sur le port de Bordeaux, une biographie de Pierre Courtade, ancien membre de l'Académie, et un examen des expériences physiologiques de M. Hirn, de Colmar. Ces divers morceaux fournissent à M. Causse l'occasion de certaines observations critiques, quelquefois un peu sévères. Voici celles que lui inspire particulièrement l'indication qui est faite, dans le travail de M. Hirn, de moyens propres à remplacer la chaleur humaine par des *équivalents mécaniques*.

« A Dieu ne plaise que je veuille proscrire les recherches scientifiques ; l'homme a été placé ici-bas pour comprendre, pour s'élever vers le Créateur, en étudiant, en contemplant l'œuvre de la création. Mais, au milieu de ces hautes spéculations, ne faut-il pas se mettre en garde contre l'orgueil humain, si ardent à se produire? Ne faut-il pas éviter de substituer la créature à l'Auteur de la création ?

» Ce je ne sais quoi, si noble et si pur, que l'on appelle la vie, sera toujours un mystère pour

notre faiblesse; la science humaine ne pourra jamais créer la vie ou la remplacer par des *équivalents* ! Notre devoir est de la respecter et de nous humilier devant Celui qui en est le dispensateur ; n'imitons pas les héros de la Fable : Pygmalion cherchant à animer sa statue, ou ce Titan, orgueilleusement révolté, voulant dérober le feu du Ciel » !

M. Causse termine par quelques réflexions qui ne sont pas dépourvues d'un intérêt pratique, mais qu'il n'y a pas lieu de reproduire, parce qu'elles s'écartent plus ou moins du sujet qu'il avait à traiter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 28 *mars* 1868.

Présents : MM. Maurin, *président*, Teulon, de La Farelle, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Flouest, Rédarès, Penchinat, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Société hâvraise d'études diverses, relative à l'expo-

sition maritime internationale qui aura lieu prochainement au Hâvre.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Le Futur muséum, deuxième étude : la Destructivité.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1867.

Sonnetti scritti nei primi giorni del 1868, *dal commandatore Salvatore Fenicia da Ruvo.*

Sunto d'un sogno, *dal medesimo.*

Journal des Savants, février 1868.

M. le président communique, au nom de M. le docteur Brouzet, une étude sur la maladie des vers-à-soie, insérée dans le *Bulletin de la Société d'agriculture du Gard*. M. le président est chargé de remercier M. Brouzet, et M. Alphonse Dumas est invité à faire un rapport sur son travail.

L'ordre du jour appelle la nomination, en qualité d'associés-correspondants, de M. Al. Giraud-Teulon fils, auteur de l'ouvrage intitulé : *La mère chez certains peuples de l'antiquité*, et de M. Benoit, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, à qui nous devons une notice sur notre ancien confrère M. le docteur Fontaine. Il est procédé, à cet effet, au scrutin secret; ces deux messieurs sont élus l'un et l'autre à l'unanimité.

M. Germer-Durand annonce à l'Académie que, en creusant des tranchées pour établir des murs de caves dans une arrière cour de la maison de M. Riboulet, négociant, rue des Lombards, n° 15, on a rencontré, à 1m50 de profondeur, une mosaïque de grande dimension, mais qui, autant

qu'on en peut juger par les morceaux mis à découvert, ne présente que des dessins géométriques fort ordinaires, des étoiles à quatre rais, tracées en noir sur fond blanc. La bordure est simplement une bande noire, sauf les deux lignes intérieures formées de cubes alternés noirs et blancs. Les rayons des étoiles ont 29 centimètres; chaque cube, 1 centimètre et demi. La largeur totale de la bordure est de 14 centimètres, en y comprenant les deux lignes où les cubes noirs et blancs alternent. L'ensemble de cette mosaïque paraît avoir au moins 12 mètres de long sur 2m50 de large. Sur l'un des côtés longs, on a trouvé un seuil en pierre de Barutel. C'est évidemment le pavé d'une galerie ou promenoir.

La maison de la rue des Lombards où vient d'être trouvée cette mosaïque appartenait, dans la première moitié du XVIIIe siècle, à un membre de la nombreuse famille des Novy, l'avocat Novy-Cambon, et, vers les dernières années du même siècle, à la famille Rossel. C'est là qu'est mort, vers 1845, M. Jacques-Henri Rossel, vice-président du tribunal civil de Nimes, lequel avait transformé en jardin la cour sous le sol de laquelle se trouve la mosaïque. Au mois de juillet 1858, en faisant des réparations à la façade de cette même maison, on a mis au jour une inscription monumentale relative à un édile de la colonie nimoise nommé *T. Turpilius Capito* (1); et M. Germer-Durand pense que c'est sur l'emplacement de cette maison, dont plusieurs parties, par le caractère de leur architecture, remontent au XVIe siècle, que se trouvait, au moyen âge, la *Loge* ou Bourse des marchands lombards qui ont laissé leur nom à ce quartier.

(1) *Catal. du Musée de Nimes*, par A. Pelet, édit. de 1863, p. 88.

M. Germer-Durand lit encore la note suivante sur une inscription d'Aramon :

« Un de nos membres-correspondants, *M. Ch. Domergue*, de Beaucaire, m'a fait parvenir, en me priant de le mettre sous les yeux de l'Académie, un estampage de l'inscription suivante, qui se conserve dans la maison du Laurens, à Aramon :

MAMIDIA . LVTEVI . F
SIBI . VIRO . FILIO
VIVA . FECIT

Mamidia, Lutevi f[ilia], sibi, viro, filio viva fecit.

« Mamidia, fille de Lutévus, a, de son vivant, élevé ce tombeau pour elle-même, pour son mari et pour son fils ».

» La pierre est dans un état parfait de conservation ; les arètes des lettres gravées sont encore vives et nettes comme au sortir des mains du lapicide ; et les caractères portent l'empreinte du style de la meilleure époque de l'épigraphie nimoise.

» Cette inscription n'est pas inédite ; elle a été publiée, en 1802, par Vincens-Saint-Laurent, à la suite de la *Topographie de Nismes* (1) de son frère J.-C. Vincens. Ménard ne l'avait point connue ; elle a été relevée pour la première fois par J.-Fr. Séguier, et c'est dans les papiers de celui-ci que l'a trouvée Vincens-Saint-Laurent. Mais Ménard a connu et publié (2) une autre inscription, qui se trouvait de son temps (et qui se trouve

(1) Page 579, n° 84.

(2) Tome VII, p. 471. — Voir aussi G. Guiran, Msc. de la Bibl. de Nimes, cap. 8, p. 77.

sans doute encore aujourd'hui) dans l'église d'Aramon, et où figure le nom de cette même *Mamidia*. C'est l'épitaphe d'un tombeau élevé par elle à son fils T. Octavius Niger :

T. OCTAVIO. T. F. VOL
NIGRO
MAMIDIA. MATER

T[ito] Octavio, T[iti] f[ilio], Vol[tinia tribu], Nigro Mamidia mater.

« A Titus Octavius Niger, fils de Titus, de la tribu Voltinia, sa mère Mamidia ».

» En combinant ces deux *tituli*, nous voyons que Mamidia, fille du gaulois Lutévus, avait épousé un citoyen romain, de la *gens Octavia*, dont les membres étaient assez nombreux à Nimes, si nous en jugeons par les inscriptions qui nous ont transmis leurs noms, et qui sont au nombre de dix ; — qu'elle perdit son fils Titus et lui éleva un tombeau à Aramon ; — survécut à son mari, dont l'épitaphe ne nous est point parvenue ; et, que ayant réuni ces deux tombeaux dans un seul monument, où la place de sa sépulture était marquée d'avance à côté de son fils et de son époux, elle fit tracer, par un habile ciseau, la simple et belle inscription dont l'estampage est sous vos yeux.

» Vous remarquerez, Messieurs, l'analogie, ou plutôt l'identité du nom gaulois (*Lutevus*) du père de Mamidia avec celui d'une ville des Arécomiques, *Luteva*. C'est Pline (1) qui nous apprend que le nom de cette ville était chez les Gaulois *Luteva*, nom qui a persisté malgré la dénomination de *Forum-Neronis*, que les Romains lui avaient im-

(1) Plin. *Hist. Nat.*, III, 4 : « Lutevani, qui et Foroneronienses ».

posée ; car cette forme gauloise se retrouve presque intacte dans la forme française du nom de *Lodève* ».

M. Ginoux rend compte d'un petit poème écrit en langue provençale, dont l'auteur, M. Jules Canonge, a fait hommage à l'Académie. L'œuvre a pour titre : *Brune-la-blonde, ou la gardienne des Aliscamps*.

Chacun des six chants, dont se compose le poème, est une légende arlésienne, dans laquelle ou autour de laquelle l'héroïne Brune-la-blonde a un rôle.

« Préface, poème, pièces détachées, forment, dit M. Ginoux, un charmant petit volume, qu'on lit tout d'un trait, en disant à la fin : Déjà !

» Si Brillat-Savarin a pu dire : « Convier quel-
» qu'un, c'est se charger de son bonheur pendant
» tout le temps qu'il est sous notre toit », cet aphorisme de l'auteur de la Physiologie du goût est encore plus vrai de l'envoi d'un livre. Or, M. Canonge peut se flatter d'avoir parfaitement rempli cette obligation de laisser son lecteur sous le charme pendant tout le temps que dure la lecture.

» L'œuvre de M. Canonge est une de celles qu'on ne peut analyser qu'en la déflorant. Ce n'est pas par la charpente et par quelques citations qu'il faut juger du mérite d'une composition de ce genre, c'est surtout par la variété des nuances et la finesse des détails ; elles abondent dans le livre de M. Jules Canonge.

» La couleur locale y est prise comme au daguerréotype, jusques dans le titre même : *Brune-la-Blonde* ; car, dans la langue provençale, les noms patronymiques ont leur genre féminin. *Brune* ou *Brunette*, c'est la fille de Brun. Comme, en somme, ce n'est pas le nom qui détermine la

couleur de celle qui le porte, on peut avoir Brune-la-blonde ».

M. de Clausonne lit la Notice dont il avait été chargé sur M. le baron *A. de Daunant*, ancien pair de France et premier président, dont il résume la vie publique et fait ressortir l'honorable caractère. Il raconte la manière noble et désintéressée avec laquelle il se retira de la scène politique, lorsque les événements de 1848 lui parurent exiger cette retraite. Il le suit, de là, dans sa vie privée et dans ses travaux à l'Académie, où il a laissé de si précieux souvenirs, et il termine en rendant un juste hommage à une existence si dignement remplie.

M. Aurès communique une note qu'il se propose de lire aux prochaines réunions de la Sorbonne, et pour laquelle il sollicite l'approbation de l'Académie. Il démontre, dans cette note, que les monuments les plus simples en apparence sont quelquefois ceux sur lesquels on trouve les traces les plus évidentes du soin religieux avec lequel les anciens choisissaient les nombres, et des idées mystiques qu'ils attachaient à ce choix.

L'Académie, après avoir pris connaissance de ce travail, autorise son bureau à le transmettre au ministre, conformément à la demande de M. Aurès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 11 avril 1868.

Présents : MM. Maurin, *président*, de La Farelle, Pagézy, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Quesnault-Desrivières, Ern. Roussel, Im-Thurn, Lenthéric, Verdier, Flouest, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès de la séance du 28 mars est lu et adopté.

Un membre communique à l'Académie la douloureuse nouvelle de la mort de M. le docteur PLEINDOUX, qui a succombé aujourd'hui même, il y a à peine quelques heures, à la maladie dont il était atteint depuis le commencement de l'année. L'annonce inattendue de cette séparation, si voisine de celle de MM. de Daunant et Fontaines, cette nouvelle perte d'un de ses membres les plus anciens et les plus éminents, affectent vivement l'Académie, qui délibère de consigner au procès-verbal l'expression unanime de ses regrets.

MM. *Giraud-Teulon* fils et *Benoit* ont écrit à l'Académie pour lui exprimer leur reconnaissance de leur nomination comme associés-correspondants. M. Benoit a accompagné sa lettre de l'envoi de plusieurs de ses publications ci-dessous détaillées. L'Académie charge son secrétaire de lui en accuser réception et de lui en adresser ses remerciements.

MM. de La Farelle, Germer-Durand, Ernest Roussel et Maurin déposent sur le bureau les ouvrages suivants, savoir :

M. de La Farelle, une brochure de M. Pérès, *associé-correspondant*, intitulée : *Philosophie de l'humaine société, ou Cœnologie ;*

M. Germer-Durand, un volume de M. Eugène Arnaud, *associé-correspondant*, *sur la Palestine ancienne et moderne ;*

M. Roussel, un poème de M. W. Bonaparte-Wyse, en idiôme provençal, intitulé : *Li Parpayoun blu* ;

Et M. Maurin, un ouvrage de M. Pérès, *associé-correspondant*, intitulé : *Noologie, ou Philosophie de l'intelligence humaine.*

L'Académie charge son secrétaire de consigner au procès-verbal ses remerciements de l'envoi de ces divers ouvrages. Elle invite M. l'abbé Azaïs, M. Roussel et M. Penchinat, à lui présenter un rapport des trois derniers, dans l'ordre ci-dessus indiqué.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Congrès scientifique de France. — 33e session tenue à Aix en Provence, en décembre 1866. Tome II.

Principe universel de la vie, de tout mouvement et de l'état de la matière, par P. Trémaux. — 1re livraison.

La Réforme scientifique. — N° 7. Avril, 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. — 9e année, 1868, n° 2.

Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire. — Tome 1er, 1865.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Tome VI, 3e partie.

Les Maladies des vers-à-soie, par Eugène de Masquard. 1868.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1865.

Les mêmes, année 1866.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1866-1867.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. — Tome VII, 1867.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — 1865-1866, — 1866-1867.

Ouvrages offerts par M. le professeur Benoit:

Principes du traitement des tumeurs cancéreuses, 1861.

Ligature de la carotide primitive, 1852.

De l'emploi thérapeutique du nitrate d'argent dans les maladies des membranes muqueuses. 1859.

De l'anatomie pathologique, du diagnostic différentiel et du traitement des tumeurs cancéreuses. 1844.

Des principes qui doivent diriger dans l'étude et l'enseignement de l'anatomie humaine, 1852.

Exposer et apprécier les principales découvertes faites en chirurgie clinique, depuis le commencement du XIXe *siècle*, — Thèse de concours. 1850.

Abcès du rein, consécutif à la formation d'un calcul. 1862.

Du lait, de la lactation, et des maladies qui s'y rapportent. 1848.

Cas rare de l'abcès urineux de la fosse iliaque. 1857.

Réflexions d'un médecin à l'occasion d'une thèse de philosophie présentée à la Faculté des lettres de Montpellier. 1858.

Nouvel écorché plastique de M. A. Lamy. 1858.

Situation et tendances de la médecine moderne. 1858.

Autoplastie de la main. 1860.

De l'efficacité du traitement arabique dans les syphilis invétérées. 1860.

Du fongus douloureux du canal de l'urètre chez la femme. 1863.

Considérations sur le but et les principes de l'enseignement clinique. 1850.

Des tumeurs hémorrhoïdales, in-4°.

Mémoires de médecine et de chirurgie cliniques. 1850.

Considérations anatomiques et physiologiques sur une paralysie consécutive à la lésion de quelques nerfs spinaux, etc. 1858.

Fragments de médecine. 1852.

De l'œdème de la glotte. 1844.

M. DE CLAUSONNE donne lecture, en le soumettant au jugement de l'Académie, du *Compte-rendu* qu'il a rédigé de l'année 1866-1867. A la revue des travaux de l'année, il a substitué un tableau qui serait imprimé et distribué aux assistants, le jour de la séance publique. Il expose ensuite les raisons qui ont engagé l'Académie à transporter désormais au mois de mai l'époque de cette séance, et celles qui l'ont déterminée à augmenter le nombre de ses membres-résidants. Il termine par un résumé abrégé des pertes et des acquisitions qui ont eu lieu dans le personnel de ses membres, pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'Académie donne son approbation au travail de son secrétaire, et en autorise la lecture à la prochaine séance publique.

M. IM-THURN lit une étude sur le talent et sur les œuvres d'Ingres, dont il signale les formes

exquises, la fraîcheur, l'originalité, en même temps que l'individualité et l'enthousiasme.

M. Flouest, sur l'invitation de M. Aurès, entretient l'Académie d'une exploration sommaire de l'*oppidum gaulois de Nages*, qu'il a eu récemment l'occasion de faire en compagnie de M. Causse et du savant ingénieur en chef.

« Cet oppidum, dit-il, situé au sommet de l'étroit plateau qui termine, comme un promontoire, la rangée de collines dominant de ce côté la fertile *Vaunage*, a dû être très-considérable, et, en prouvant qu'une agglomération notable de population s'est formée sur ce point dès la plus haute antiquité, explique comment il a fini par donner son nom à toute la contrée d'alentour. Une vaste enceinte de murs en pierres sèches encore intacte, dans sa partie inférieure, sur toute son étendue, délimite, en suivant tous les accidents du sol, l'emplacement de l'oppidum. Ces murs, dont on aperçoit le parement extérieur en plusieurs endroits, ont une épaisseur moyenne d'un peu plus de deux mètres, qui doit aller en augmentant vers la base cachée par les éboulis que les siècles ont accumulés des deux côtés de leurs parois. Ils acquièrent une importance considérable et paraissent avoir été munis de contreforts, aux points où les exigences du terrain ont commandé un changement dans leur direction. Des espèces de tours en demi-saillie semblent même leur avoir été annexées, particulièrement du côté du nord-est, où les flancs de la colline, beaucoup moins abrupts, devaient offrir à l'assaillant un accès plus facile. L'irrégularité des matériaux composant ces murs, jointe à l'irrégularité de leur périmètre, contraste avec les travaux romains du même genre, dans lesquels l'appareillage des pierres a toujours joué un rôle

très-appréciable, et qui, d'ailleurs, affectaient le plus souvent une forme réglée d'avance par les traditions de l'art militaire. Cette différence radicale est rendue plus frappante encore par l'existence, à la base de la colline, de restes considérables d'un bel aqueduc couvert, construit par les Romains après l'anéantissement de la nationalité gauloise, pour utiliser les eaux d'une source abondante et limpide.

» L'intérieur de l'oppidum paraît avoir été divisé en plusieurs enceintes secondaires et avoir renfermé à sa partie centrale, comme presque tous ses congénères, une sorte de forteresse destinée à devenir le dernier refuge des assiégés, après la prise des retranchements extérieurs.

» Sur le flanc méridional de la colline, un champ de quelques mètres d'étendue, qui contient une prodigieuse accumulation de cailloux roulés de quartzite, de volume uniforme, et évidemment apportés de loin, puisque le sol géologique environnant ne comporte à aucun point de vue leur intervention naturelle, représente un de ces dépôts de *pierres de fronde* qu'on a remarqués dans un grand nombre de camps antérieurs à l'invasion romaine ».

« Ces constatations diverses ont eu d'autant plus d'intérêt pour les membres de l'Académie qui les ont faites, que l'oppidum de Nages leur a paru présenter une certaine analogie avec le bel oppidum de Mursceint, près Cahors, où l'on vient de faire d'importantes découvertes qui ont démontré la parfaite exactitude d'une des plus curieuses descriptions consignées dans *les Commentaires*, et qui, à ce titre, ont particulièrement attiré l'attention de l'illustre auteur de l'histoire de Jules César. Aussi M. Flouest demande-t-il à l'Académie de vouloir bien faire procéder à quel-

ques travaux de déblaiement et de voter des fonds à cet effet.

L'Académie, s'associant à ce désir de vérifier si notre contrée, déjà célèbre par ses vestiges de l'époque gallo-romaine, ne doit pas apporter, en ce qui concerne les temps antérieurs, un appoint considérable à ses études archéologiques, adopte, par un vote unanime, la proposition qui lui est faite, nomme une commission composée de MM. Aurès, Germer-Durand, Causse et Flouest, pour procéder à la vérification dont s'agit, et met à sa disposition une somme de cinquante francs, en exprimant le regret que les ressources actuelles de son budget ne lui permettent pas une allocation plus en rapport avec l'importance de la question à étudier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 25 avril 1868.

Présents : MM. Maurin, *président*; Teulon, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Causse, Brun, Meynier, Im-Thurn, Lenthéric, Verdier, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Roux-Ferrand, membre non-résidant, qui rend compte de la séance de la Sorbonne à laquelle il a assisté comme délégué de l'Académie. Il exprime la satisfaction qu'il a éprouvée lorsque, au moment de la distribution des récompenses, il a entendu proclamer le nom de M. Aurès, à qui M. le Ministre a conféré le titre d'officier de l'instruction publique. L'Académie félicite M. Aurès, présent à la séance, de cette honorable distinction, dont personne n'est mieux placé qu'elle pour apprécier la justice. Elle se rappelle avec plaisir que, l'année dernière, à pareille occasion, il en fut décerné une semblable et non moins méritée à un autre de ses membres, M. Germer-Durand.

M. Thévenot, secrétaire-général de la Société horticole de Troyes (Aube), a écrit à l'Académie une lettre qui accompagne l'envoi d'un volume de poësies, intitulé : *les Villageoises*, dont il la prie d'agréer l'hommage. L'Académie invite M. Liotard à lui faire un rapport de cet ouvrage.

M. l'abbé Azaïs dépose sur le bureau une brochure ayant pour titre : *Manuel curatif de la Gattine, ou procédés pratiques pour la guérison de la maladie des vers-à-soie*, par Mme Sabatier-Guibal. Ce travail est renvoyé au rapport de M. Alphonse Dumas.

L'Académie a reçu de M. le Préfet le 61e volume des *Brevets d'invention.*

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Journal des Savants, mars 1868.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. (Tome VII, 4e trimestre de 1867.)

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de Poitiers. (Janvier 1868.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère. (Tome XIX, janvier et février 1868.)

Revue de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. (Tome XXII, février 1868.)

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. (2e série, tome IX.)

Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. (Décembre 1867, janvier et février 1868.)

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. (Tome XI, 2e trimestre de 1868.)

Revue des Sociétés savantes des départements. (4e série, tome VI, décembre 1867.)

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Sociétés savantes : Histoire, Philologie et Sciences morales, 1867.

Esprit de la philosophie scolastique, par M. l'abbé de Cupély, 2 volumes.

M. Germer-Durand croit devoir faire observer, dans l'intérêt de la vérité, que ce dernier ouvrage est pseudonyme. Il n'existe point d'abbé Cupély, et les deux volumes dont s'agit ne sont point dûs à la plume d'un ecclésiastique.

L'Académie, invitée par son président à s'occuper de la vacance causée par le décès de M. *Pleindoux*, délibère qu'il n'y a pas lieu de pourvoir de sitôt au remplacement.

L'ordre du jour appelle la question de la séance publique. L'Académie fixe la tenue de cette séance au samedi 16 mai prochain, et elle nomme une commission composée des membres des deux commissions réunies de la publication du volume et du règlement, pour s'occuper, soit du choix des lectures, soit de divers points de détail, et lui faire un rapport sur le tout dans la séance ordinaire du 9.

M. Maurin, président, communique à l'Académie l'allocution qu'il se propose de prononcer à l'ouverture de la séance publique. L'Académie donne son approbation à cette lecture.

M. Lenthéric lit une *Étude sur les courants de la mer Méditerranée :*

« L'action des vents sur les mers produit, dit-il, à la surface, des ondulations, des courants d'autant plus rapides que le vent est plus considérable et qu'il a pu parcourir librement une plus grande étendue de mer, sans rencontrer de continent qui s'oppose à la libre propagation des lames. Le *Gulf-Stream* qui traverse l'Atlantique est produit par les vents alisés du N. E. et du S.-E., qui soufflent d'une manière continue entre le cap Vert et la pointe du cap San-Roque, qui marque la saillie orientale du Brésil dans le grand Océan. Le *Kurso-Rivo* doit son origine aux mêmes causes que le Gulf-Stream ; et de même que ce dernier contourne la Floride et remonte vers Terre-Neuve et l'Islande, le Kurso-Rivo se brise contre l'Australie, traverse les grandes îles de l'Inde, et, remontant les côtes de Malacca, de la Chine et du Japon, va réchauffer les eaux de la mer de Behring. Courants analogues dans toutes les grandes mers. Dans la Méditerranée, pas de marées, pas de vents réguliers, pas de grands espaces sur lesquels les vents puissent

exercer leurs effets, c'est-à-dire absence des conditions propres à la formation des grands courants.

» On a admis cependant, pendant longtemps, l'existence d'un courant littoral, allant de l'Ouest à l'Est le long de la côte d'Afrique et retournant de l'Est à l'Ouest le long de l'Italie, de la France et de l'Espagne ; de manière que ce courant entrerait et sortirait en même temps par le détroit de Gibraltar.

» Geminiano Montanari et Mercadier avaient même admis que le courant pénétrait dans la mer Noire, dans la mer de Marmara et dans la mer d'Azof, de manière à suivre fidèlement toutes les sinuosités de la mer Méditerranée.

» Cette assertion était une évidente exagération. Les courants de la Méditerranée peuvent, selon moi, se diviser en deux groupes : Premier groupe, courant de Gibraltar et des Dardanelles. Deuxième groupe, courants littoraux proprement dits. Les premiers sont dus aux différences d'évaporation et d'alimentation des trois bassins mis en communication : la mer Noire, la mer Méditerranée, l'Océan Atlantique.

» Dans la mer Noire, l'apport des fleuves et des pluies étant plus considérable que la perte due à l'évaporation, il doit nécessairement s'établir un courant continu allant de la mer Noire à la Méditerranée par le canal des Dardanelles. L'inverse a lieu dans la Méditerranée par rapport à l'Océan, qui fournit à chaque instant, au moyen du courant de Gibraltar, un volume d'eau représentant exactement la perte éprouvée dans notre bassin par les différences entre l'évaporation et l'apport des fleuves.

» Les courants littoraux, au contraire, sont la conséquence des vents de mer, et sont d'autant plus intenses que la force de ces vents est plus considé-

rable et que leur direction par rapport aux côtes se rapproche de 45 degrés. L'observation démontre que les vents régnants sont, dans la Méditerranée, le N.-O. et le S.-E.; rarement observe-t-on des vents d'E. ou d'O.

» Si donc on trace, sur une carte du littoral, la direction des vents régnants, on reconnaitra facilement que les courants qui en résultent sur les côtes ont, dans la plus grande partie des cas, une orientation de l'O. à l'E. sur les côtes d'Afrique, et de l'E. à l'O sur les côtes d'Italie, de France et d'Espagne.

» Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Montanari et plus tard Mercadier aient cherché à généraliser les phénomènes locaux observés, et à réunir en un seul tous ces courants partiels, considérés par eux comme les tronçons de leur courant littoral.

» En résumé, de la division qui a été établie il résulte clairement :

» 1° *Que le courant littoral, tel que l'avait conçu Montanari et que l'avait si minutieusement décrit Mercadier, n'existe pas;*

» 2° *Que les phénomènes discontinus qu'on a observés sur divers points du littoral de la Méditerranée n'ont entr'eux aucune liaison;*

» 3° *Que c'est aux configurations spéciales des côtes et à l'obliquité des vents du large par rapport au littoral qu'il faut attribuer les courants partiels observés jusqu'à ce jour;*

» 4° *Enfin, que ces courants sont essentiellement des courants de surface qui se propagent de couche en couche dans la masse liquide, à une profondeur en raison directe de la force du vent et de l'agitation de la mer* ».

A cette étude étaient jointes une planche représentant l'action produite par la vent à la surface

des ondes et une carte indiquant les vents dominants du bassin de la Méditerranée, ainsi que les courants littoraux qu'ils produisent. M. Lenthéric avait tracé sur cette carte le courant littoral hypothétique de Montanari.

M. Teulon donne lecture d'une traduction en vers français de la partie du xv[e] chant des *Métamorphoses* d'Ovide, où le poète met en scène le philosophe Pythagore et lui fait exposer sa doctrine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 mai 1868.

Présents : MM. Maurin, *président* ; de Labaume, Deloche, Pagézy, Alphonse Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse, Roussel, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Penchinat, Rédarès, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Paradan, membre honoraire.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, section de l'association philotechnique, 1867 ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 9e année, 1868, no 3 ;

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d agriculture de France, 3e série, tome III, numéros 3 et 4 ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, tome XI, 19e de la collection, 1er trimestre de 1868 ;

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, tome III, 1867 ;

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, 1868 ;

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, pages 77 à 92. Procès-verbaux, pages 25 à 40 ;

Acta universitatis Lundensis, 1865, 3 cahiers in-4o; 1866, 4 id.

Les cahiers de l'Université de Lund étaient accompagnés d'une lettre de M. W. Berling, bibliothécaire, qui exprime le désir de l'envoi de nos propres publications, à titre de réciprocité.

L'Académie charge son secrétaire de remercier l'Université de Lund et de l'aviser de l'acceptation de l'échange proposé.

Sur le rapport, fait par son secrétaire, de la commission chargée de s'occuper des préparatifs de la séance publique du 16 courant, l'Académie arrête, comme suit, le programme des lectures :

1. *Allocution* par M. Maurin, président ;
2. *Compte-rendu de l'année 1866 1867*, par M. de Clausonne, secrétaire-perpétuel ;
3. *Le monde à l'envers*, satire, par M. Ginoux;
4. *Etude sur Ingres et ses œuvres*, par M. In-Thurn ;
5. *Notice sur M. le Bon de Daunant*, par M. de Clausonne ;

6. *Beaucoup de bruit pour rien*, conte, par M. Dan. GRASSET ;

7. *Fragment d'une étude sur le chien*, par M. C. LIOTARD ;

8. *L'our et li dous Taffataïre*, imitation de Lafontaine, en vers patois, par M. BIGOT.

La séance aura lieu dans une des salles de l'Hôtel-de Ville, à 8 heures du soir. Le public sera admis sans cartes d'entrée Il sera toutefois adressé des lettres d'invitation *écrites* à M. le premier président, à Mgr l'Evêque, à M. le général commandant le département, à M. le procureur-général, et à M. le Maire ;

Et des lettres d'invitation *imprimées* à MM. les membres du Conseil municipal, à MM. les membres du Conseil général résidant à Nimes, à ceux de la Cour et du Tribunal, aux principaux fonctionnaires, aux rédacteurs des deux journaux de la localité, et aux personnes les plus connues pour leurs goûts littéraires, selon la liste qui sera arrêtée par les soins de la commission.

L'invitation à M. le préfet sera l'objet d'une visite spéciale qui lui sera faite par le président et le secrétaire de l'Académie.

Les siéges les plus proches de l'estrade seront réservés pour les personnes invitées.

L'annonce de la séance et le programme des lectures seront insérés dans les deux journaux de la localité. L'indication du jour sera affichée à l'entrée du domicile de chacun des membres de l'Académie.

Le programme des lectures et le tableau statistique des travaux de l'Académie pendant l'année 1866-1867 seront distribués aux assistants.

MM. Jules Salles, Liotard, Lenthéric, Rédarès,

sont invités à veiller à la bonne tenue de la séance et à en faire les honneurs.

M. GERMER-DURAND lit la note suivante relative à trois inscriptions, remontant à l'époque Carlovingienne, existantes à Uzès :

« Un jeune avocat d'Uzès, qui recherche avec autant d'amour que d'intelligence les monuments historiques et archéologiques relatifs à l'histoire de son pays, M. L. Rochetin, que j'interrogeais récemment sur une ancienne chapelle rurale, située à un kilomètre d'Uzès et connue sous le nom de *Saint-Geniès*, m'apprit que deux inscriptions existaient encastrées dans le mur du chevet de cette église, la seule partie qui en reste debout aujourd'hui. Notre confrère, M. Aurès, m'en ayant procuré un estampage, pris par les soins de M. Verney, conducteur des ponts et-chaussées à Uzès, j'ai pu les déchiffrer, et y reconnaître deux épitaphes chrétiennes inédites de l'époque carlovingienne.

» En voici la lecture et la traduction :

✝ V : KL : MADI : OBIIT : BERTIL
LE : BONAE : MEMORI[Æ] IN : DNO (1).

Quinto k[a]l[endas] madi[i], obiit Bertille, bonæ memoriæ, in Domino.

(1) Les caractères d'imprimerie ne me permettant pas de reproduire la disposition des lettres telles qu'elles sont gravées sur la pierre, je dois faire remarquer : 1° que le second I du mot MADI*i* est remplacé par un signe d'abréviation dans l'entre ligne ; 2° que l'I du mot MEMORIÆ est dans la panse inférieure de l'R ; 3° que le premier M du même mot ne se voit presque plus ; 4° que les deux dernières lettres du mot abrégé DNO sont également très-frustes.

» Le cinq des calendes de mai (27 avril), est morte dans le Seigneur Bertille, de sainte mémoire ».

IIII:KL:FEBR:OBIIT
HERMENFREDVS

PEREGRINVS
IN : DOMINO (1).

Quarto k[a]l[endas] febr[uarii], obiit Hermenfredus Peregrinus in Domino.

« Le quatre des calendes de février (29 janvier), est mort dans le Seigneur Hermenfroi Pélegrin ».

» Cette dernière inscription est gravée sur deux pierres, et le joint qui les réunit se trouve entre la 2e et la 3e lignes.

» Qu'était-ce que *Bertille ?*

» Qu'était-ce qu'*Hermenfroi Pélegrin ?*

» Nous ne saurions confondre notre Bertille ni avec la sainte du même nom, ni avec la perfide épouse de Béranger 1er, roi d'Italie, sacré deux fois empereur (2). Pour l'une comme pour l'autre, les lieux et les temps s'y opposent. Sainte Bertille vivait au VIIe siècle et mourut (3) le 5 novembre

(1) La terminaison VS des deux noms qui forment la 2e et la 3e lignes est représentée par un signe abréviatif très-connu ; l'I du mot IN qui commence la 4e ligne coupe la barre transversale de l'N, comme dans la fameuse inscription de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui est du VIIIe siècle (D. Martin, *Relig. des Gaulois*. 1726).

(2) Par le Pape Jean IX, en 904, et par le Pape Jean X, en 915.

(3) D. Mabillon. *Ann. Ord. S. Bened.*, III sec., prim. part.

702, dans le monastère de Chelles, dont elle était abbesse et où elle fut enterrée. Quant à Bertille, reine d'Italie, l'auteur du poème *De Laudibus Berengarii* (1) nous apprend que, pour prix de ses infidélités, son mari la fit périr par le poison, dans le Frioul. Son épitaphe ne saurait donc se trouver à Uzès, surtout avec la mention BONAE MEMORIÆ. Mais pourquoi ne verrions-nous pas, dans la Bertille de notre inscription, une des pieuses compagnes de l'infortunée princesse Doda? On sait que cette fille de Charlemagne, si lettrée, si aimante et si mal mariée, mourut en 843 à Uzès, où son cruel époux, le duc Bernard de Septimanie, l'avait reléguée, où elle passa les dernières années de sa vie, tenue en chartre privée par l'évêque Eléphas ou Eléphantus, et où elle composa, pour l'éducation de son fils Guillaume, devenu plus tard duc d'Aquitaine, le *Liber Manualis*, ce monument de sagesse chrétienne et de tendresse maternelle.

» Je ne voudrais pas affirmer que l'Hermenfroi Pélegrin de la seconde inscription soit l'ancêtre plus ou moins direct de la famille Pélegrin, qui a donné à l'église d'Uzès des chanoines de ce nom; mais bien qu'il y ait loin du IXe siècle au XVe, époque à laquelle je rencontre, dans l'histoire d'Uzès (histoire si peu étudiée jusqu'ici et si peu connue) un *François Pélegrin*, chanoine de la cathédrale et prieur de Saint-Paulet-de-Caisson, fondant une chapelle dans l'église de cette paroisse (2), il n'y aurait assurément là rien d'impossible.

(1) *Carmen paneg. de laudibus Berengarii Aug.*, l. II, v. 79-80, apud D. Bouquet, t. VIII, p. 114 A.

(2) Voir, à la suite de ma notice sur *le Prieuré et le Pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac*, les « Documents inédits annotés relatifs à l'histoire d'Uzès », p. 107, note 3.

» Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, ce que je crois pouvoir affirmer, d'après la seule inspection des caractères des deux inscriptions de Saint-Geniès c'est qu'elles sont du IXe siècle.

» A côté de ces deux inscriptions, permettez-moi d'en placer une troisième également trouvée à Uzès et que je crois aussi carlovingienne.

» Deux mots d'abord sur les circonstances dans lesquelles a été découverte cette pierre, malheureusement fruste et même brisée. Dans les premiers mois de l'année 1853, M. Bègue, en faisant fouiller le sol de l'Esplanade actuelle d'Uzès, pour y opérer une plantation d'arbres, rencontra, environ à un mètre de profondeur, « les restes d'une muraille qui décelaient, dit-il, une ancienne et solide construction... Après avoir fait mettre le tout à nu, je me suis trouvé en présence des vestiges, sans solution de continuité, d'une église... dont les murs d'enceinte appartiennent à deux époques différentes... Les murs latéraux, qui se raccordent parfaitement à un sanctuaire à pans coupés, remontent sans contredit au Xe ou au XIe siècle; les autres parties datent de l'époque ogivale ». J'extrais les renseignements qui précèdent d'un rapport qui fut fait, quelque temps après la découverte, au conseil municipal d'Uzès, par M. Bègue (1). Voici ce que M. Bègue ajoute au sujet de l'inscription dont je m'occupe : « Sous le pavé du porche, se trouvait une pierre tumulaire portant en lettres *gothiques* l'inscription suivante : UGECIE : Q : V. PNTEZ.—CEPVTVRAZ : ELEGIT. La moitié de cette pierre était calcinée par le feu... ».

» L'auteur du rapport auquel j'emprunte ces quelques lignes n'essaie même pas de rechercher

(1) Ce rapport a été inséré dans le journal l'*Opinion du Midi*, numéro du 17 mars 1853.

quelle a pu être cette église d'Uzès, dans laquelle il constate les caractères d'architecture de deux époques différentes. M. L. Rochetin, que j'ai interrogé sur ce point, pense que c'était l'église des Cordeliers, et je le pense avec lui. Seulement il reste à expliquer comment, dans les ruines de cette église des Cordeliers (ou plutôt des Frères-Mineurs, qui ont précédé les Cordeliers), on a pu retrouver des parties qui remontent au x[e] siècle. En effet, quelque rapide qu'ait été la diffusion de ce grand ordre de S. François, créé au commencement du XIII[e] siècle pour combattre les progrès de l'hérésie albigeoise, il n'a guère pu s'établir à Uzès avant le milieu ou la seconde moitié du XIII[e] siècle (1). La seule explication possible me paraît être celle-ci : C'est que les Frères-Mineurs, à quelque époque qu'ils se soient établis à Uzès, ont élevé leur chapelle et leur monastère sur les ruines d'une ancienne église. Mais quelle était cette église que le monastère des Franciscains est venu pour ainsi dire absorber et faire oublier ? Serait-ce l'église des SS. Pierre et Paul, dont il est question dans un diplôme de 896 donné par le roi de Provence, Louis l'Aveugle, en faveur de l'évêque Amélius ? Cet acte nous apprend que l'église des SS. Pierre et Paul avait été construite au VI[e] siècle par S. Ferréol et qu'elle était située « au nord d'Uzès et près de la ville », *a parte septentrionali, prope civitatem Ucegiæ*. Or, l'emplacement occupé autrefois par le monastère et l'église des Cordeliers n'est pas précisément au nord, mais au nord-ouest. Serait-

(1) Les Frères-Mineurs étaient déjà établis à Nîmes du temps de S. Louis, comme le prouve une lettre de ce pieux roi ordonnant au sénéchal de Beaucaire de payer à ces religieux une aumône de 5 sous tournois par semaine pour leur nourriture et de cinquante sous chaque année pour leur vêtement. — V. Ménard, t. I, Preuves, p. 79, col. 1.

ce l'église de S. Sulpice. nommée une seule fois, en 1156 (1), et dont le nom ne reparait plus? Mais nous n'avons aucune donnée sur la situation de S. Sulpice. Des études ultérieures sur la topographie de l'ancien Uzès pourront seules nous fixer sur ce point.

» Je reviens à la pierre tumulaire trouvée « sous le pavé du porche » de cette église. Et d'abord je rectifie le texte inexact donné par M. Bègue dans son rapport. Les deux côtés de la bordure assez bien conservés pour que la lecture ne laisse subsister aucun doute, portent les mots suivants, non point en lettres *gothiques*, mais en belles onciales de l'époque carlovingienne :

VCECIE : QVI : PNTEM
CEPVLTVRAM : ELEGIT : I

» L'I du mot QVI est dans l'V ; un signe d'abréviation remplace, dans le mot P*resе*NTEM, les quatre lettres qui manquent entre le P et l'N ; l'L du mot CEPVLTVRAM est dans le premier V. Quant au C pour S au commencement du même mot, j'ai déjà donné, il y a deux ans, des exemples de cette permutation, dans un fragment d'inscription chrétienne qui m'a paru être du VI[e] siècle (2).

» Mais avant le mot VCECIE, on distingue encore çà-et-là quelques traces de caractères. Et d'abord, à gauche en remontant, un P suivi d'un signe d'abréviation ayant la valeur de la terminaison VS; ce qui me fait penser que c'était l'épitaphe d'un

(1) Dans l'acte de dotation fait par le roi de France Louis VII à Raimond II, 20e évêque d'Uzès. — Hist. de Lang. t. II, Pr. col. 561.

(2) A propos d'un fragment d'inscription chrétienne trouvé à Nimes en 1866. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1865-66, p. 159.

évêque d'Uzès : EPUS. VCECIE. Puis, un peu plus loin, toujours à gauche, un H : puis un I précédé d'un L ; mais ces caractères n'offrent que des linéaments assez incertains.

» Si mes yeux ne m'ont pas trompé, et si les traces encore visibles sur la pierre, fortement écaillée en cet endroit, sont bien celles des caractères que j'ai cru y voir, c'est-à dire : ..LI'H.. PUS je trouverais là de quoi reconstituer le nom d'ELIPHAS ; et nous aurions, sur la dalle retrouvée en 1853, la plus grande partie de l'épitaphe de l'évêque *Eliphas, Elephas* ou *Elephantus*, qui occupait le siége d'Uzès à l'époque ou Doda mit au monde son second fils, Bernard, né à Uzès le 22 mars 841, comme elle nous l'apprend elle-même dans la préface de son *Liber Manualis*, adressé à son fils Guillaume (1) ».

M. PENCHINAT donne lecture d'une étude sur les *Sophistes et Platon*. S'attachant à suivre M. Grote, l'éminent historien de la Grèce, dans la voie qu'il a ouverte, il soutient que Platon avait diffamé et calomnié les Sophistes par esprit de système. D'après lui, les œuvres de ce grand philosophe, impartialement étudiées, démentent les reproches d'immoralité qu'il leur a prodigués. En élargissant le cercle de l'éducation, en répandant le goût des lettres, en habituant la jeunesse à la discussion, en lui enseignant avec l'art de parler la politique et la morale, enfin, en soumettant à l'examen le principe des institutions et des lois, les Sophistes, dit M. Penchinat, ont rendu un signalé service à la philosophie grecque et à l'esprit humain.

(1) « Post mortem quoque ejus (Ludovici Pii). in anno sequente. nativitas fratris tui, qui ex meo post te secundus egressus est utero, XI kal: Aprilis. in Vzecia urbe, Deo miserante. exorta est ».

M. Bigot lit à l'Académie son imitation patoise de la fable de Lafontaine, ci-dessus mentionnée, qui est destinée à clôre la séance de samedi prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 16 mai 1862.

Cette séance a eu lieu, à huit heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, devant un nombreux auditoire.

M. le Préfet, qui devait la présider, a été retenu par une affaire imprévue et a écrit à M. le président pour exprimer ses regrets.

Plusieurs membres du Conseil municipal s'étaient rendus à l'invitation qui leur avait été adressée.

Etaient présents, parmi les membres de l'Academie : MM. Viguié, *vice-président*, de Labaume, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Bigot, Gaspard, Causse, Roussel, Albert Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Flouest, Balmelle, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Paradan, membre honoraire.

Benoit, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, associé-correspondant.

M. Viguié, vice-président, a ouvert la séance par la lecture d'une allocution de M. Maurin,

président. Il a exprimé le regret que l'état de santé de celui-ci ne lui ait pas permis de venir occuper lui-même le fauteuil. L'idée principale de l'allocution a été que le goût des études littéraires va toujours se dévoloppant dans notre ville, témoin, d'une manière particulière, l'affluence des dames à nos séances publiques, dans ces dernières années. M. Maurin a pris texte de là pour signaler ce qu'il y a, selon lui, d'exclusif et de faux dans le point de vue où s'est placé Molière, dans ses *Femmes savantes*.

Les autres lectures se sont succédé dans l'ordre indiqué au progamme arrêté dans la séance du 9 de ce mois. La plupart ont déjà été plus ou moins analysées dans les procès-verbaux des séances précédentes, aux dates respectives où elles ont eu lieu (1).

Le conte en vers de M. Grasset : *Beaucoup de bruit pour rien*, a été lu, en l'absence de son auteur, par M. Rédarès. M. Grasset en avait remplacé la fin par la variante suivante, pour mieux l'approprier à la circonstance :

— Oui, Messieurs, ainsi font bien des gens ; et moi-même
Qui, pour blâmer autrui, me donne un mal extrême,

(1) Le compte-rendu de l'année 1866-67, par M. de Clausonne (11 avril 1868.)

Le monde à l'envers, satire, par M. Ginoux (18 janvier 1868.)

Notice sur M. de Daunant, par M. de Clausonne (28 mars 1868.)

Etude sur Ingres et ses œuvres, par M. Im-Thurn (11 avril 1868.)

Fragment d'une étude sur le chien, par M. Liotard (29 février 1868.)

Beaucoup de bruit pour rien, conte en vers, par M. Dan. Grasset (28 décembre 1866.)

N'ai-je pas, même absent, su trouver le moyen
De faire... un peu... sinon beaucoup de bruit pour rien?
— Encor, valait-il bien la peine
D'envoyer de longs vers au moins une centaine?...
— Mais, puisque un bienveillant appel
M'engage à vous payer mon tribut annuel,
Pour répondre à la voix amie
De notre chère Académie.
Au risque de troubler le cours
De vos doctes travaux, de vos savants discours.
Ma muse, hélas ! loin de vous endormie,
S'éveille à votre appel, joyeuse d'accourir,
Et vous mande, en ces vers, un lointain souvenir.
Ah ! puisse-t-il, en ranimant un autre.
Comme un fidèle écho me rapporter le vôtre !
Alors, mes vers, faits mal ou bien.
Pourront défier la satire ;
De ces rimes j'oserai dire :
Ce n'est qu'un peu de bruit, mais non du bruit pour rien.

La pièce en vers patois de M. Bigot : *l'Our et li dous Tafataïre*, a agréablement et joyeusement intéressé l'assemblée par la vérité des détails et la franche reproduction des mœurs et du langage de notre peuple nimois. On a vivement applaudi l'application finale de la moralité connue : « il » ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de » l'avoir mis par terre », lorsque l'auteur, par un essor aussi hardi qu'imprévu, a rappelé le patriotique enthousiasme avec lequel la France, en 1792, déjoua les projets d'invasion de l'Europe.

Séance du 23 mai 1868.

Présents : MM. Viguié, *vice-président* ; de Labaume, Pagézy, Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Roussel, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Flouest, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Les procès-verbaux de la séance du 9 mai et de la séance publique du 16 sont lus et adoptés.

M. le ministre de l'instruction publique a écrit au président de l'Académie pour l'informer qu'il a fait parvenir à leur destination les 159 exemplaires du volume de nos Mémoires (année 1865-1866), qui lui avaient été adressés, le 18 avril dernier, pour être transmis aux Sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en correspondance.

M. Fernand Verdier, *membre-titulaire*, a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre suivant : *Des effets de la transcription de la revente, relativement aux ayant-cause du vendeur originaire.* Cet ouvrage a obtenu un prix à l'Académie de législation de Toulouse.

M. Ad. Cazalet, *associé-correspondant*, a également fait hommage à l'Académie d'un volume d'*Esquisses littéraires et morales* qu'il vient de faire paraître.

Les remerciements de l'Académie à MM. Verdier et Cazalet seront consignés au procès-verbal.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1867. *Archéologie.*

Revue de la Société de Valenciennes. Tome XXII, n° 3, mars 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Janvier, février, mars 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4e série, tome VII, janvier 1868.

Bulletin de la Société académique de Laon. Tome XVI.

Journal des Savants. Avril 1868.

M. Ernest ROUSSEL donne lecture d'un rapport sur un recueil de poésies provençales : *Li Parpayoun blu*, récemment publié par Sir W.-C. Bonaparte-Wyse. Nous regrettons de ne pas avoir une analyse de ce travail à mettre sous les yeux de nos lecteurs. M. Roussel l'a accompagné de plusieurs citations de l'original. Il a présenté plusieurs observations intéressantes sur ces essais de renaissance de la poésie provençale auxquels nous assistons, et dont il signale M. Bonaparte-Wyse comme un des plus zélés promoteurs.

M. FLOUEST fait connaître à l'Académie qu'il s'est récemment rendu, en compagnie de plusieurs de ses membres (MM. Jules Salles, l'abbé Azaïs, Viguié et Lenthéric), à l'oppidum gaulois de Nages, afin de vérifier si les premiers travaux de déblaiement du mur d'enceinte, prescrits par la commission nommée à cet effet et dont il est

membre, avaient fourni des résultats utiles. Il a été reconnu :

Que le rempart de l'oppidum, détruit du côté du village, au sud-est, est, au contraire, en place et très-reconnaissable au nord, au couchant et au midi ;

Qu'il acquiert une importance très considérable à la naissance de l'étroit plateau qui constitue le sommet de la colline, du côté du nord ;

Qu'on rencontre, en ce point, la trace très-apparente de travaux accessoires formant des saillies semi-circulaires en dehors de la ligne normale du retranchement proprement dit.

« Les déblais commencés, ajoute M. Flouest, ont mis au jour, sur un parcours assez long, les parements extérieurs, en grosses pierres non cimentées, de murs juxtaposés et parallèles de deux mètres environ d'épaisseur, faisant présumer que, dans son état originaire, le rempart présentait à l'assaillant un ou deux gradins étroits et inclinés, en retrait l'un de l'autre, ayant permis de donner à la base une largeur et une solidité à toute épreuve. La grande élévation du parement inférieur au-dessus du sol laisse supposer qu'un troisième mur contigu aux deux autres sera peut-être découvert ultérieurement sous la masse énorme d'éboulis qui garnit encore le pied de la fortification.

» Des traces d'autres parements, traversant obliquement l'épaisseur du rempart, semblent, en quelques points et notamment dans le voisinage des appendices semi-circulaires, indiquer d'anciens passages donnant accès dans l'intérieur de l'enceinte.

» De petits murs adossés perpendiculairement au rempart, du côté intérieur, font naître la pen-

sée qu'ils ont soutenu des terre-pleins inclinés, permettant aux assiégés, de distance en distance, d'atteindre la plate-forme de ce rempart.

» Les investigations poursuivies dans l'intérieur de l'oppidum ont révélé qu'il était partagé en quatre sections, que l'ennemi avait successivement à emporter d'assaut avant de rester définitivement maître de la place, par des murs à-peu-près perpendiculaires l'un à l'autre et dont la base est encore parfaitement conservée. Ces murs se soudent, par leurs extrémités, à la face interne du rempart et viennent se rencontrer, vers le centre de l'oppidum, sur les flancs d'un épais massif de maçonnerie en pierre sèche, laissant soupçonner des particularités de formes très-remarquables et dans lequel il convient, sans doute, de voir les derniers vestiges d'une sorte de citadelle.

» Tous les membres de l'Académie qui ont constaté cet état de choses ont unanimement déclaré que l'oppidum de Nages légitime au plus haut degré les recherches archéologiques d'intérêt local ».

Après avoir entendu M. Flouest, l'Académie, s'associant à la pensée par laquelle il a terminé, invite la commission à poursuivre ses premiers travaux préparatoires, et à rechercher les moyens à l'aide desquels il serait possible d'en activer et d'en étendre le développement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 juin 1868.

Présents : MM. Maurin, *président* ; de Labaume, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Liquier, Brun, Lenthéric, Flouest, Rédarès, Penchinat, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai est lu et adopté.

M. de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, *associé-correspondant*, a fait hommage à l'Académie d'une pièce de vers qu'il a composée en l'honneur de Jeanne d'Arc, à l'occasion de la fête du 8 mai dernier, 439e anniversaire de la glorieuse délivrance d'Orléans.

Les remercîments de l'Académie à M. de Vauzelles seront consignés au procès-verbal.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Compte-rendu des travaux de la commission archéologique du département de la Côte-d'Or. 1866 et 1867 ;

Commission archéologique du département de la Côte-d'Or. Répertoire archéologique, arrondissement de Dijon ;

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. 3e série, tome III, numéro 5 ;

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1867 ;

Bulletin de la Société d'agriculture etc, du département de la Lozère, tome XIX, 1868, mars et avril ;

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, XIe cahier, 1868 ;

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, publiés en 1868 ;

Catalogue des brevets d'invention, année 1867, numéro 11.

M. l'abbé Azaïs a la parole pour un rapport sur un ouvrage de M. *E. Arnaud*, pasteur à Crest, membre de la Société asiatique de Paris, associé-correspondant de l'Académie du Gard, intitulé : *La Palestine ancienne et moderne*, ou *Géographie historique et physique de la Terre-Sainte.*

« Depuis l'auteur inconnu, dit-il, de l'*Itinéraire de Bordeaux en* 333 jusqu'à l'expédition scientifique du duc de Luynes, cet illustre Mécène des arts et des sciences, dont la perte récente a été un deuil pour la France, la Palestine a été l'objet de nombreuses explorations entreprises, quelques-unes au nom de la science, la plupart sous l'impression d'une pensée de foi. Les nombreuses caravanes de pélerins qui se sont succédé sur les chemins de la Terre-Sainte, depuis le 21 août 1853 jusqu'à ce jour, ont contribué à attirer sur Jérusalem les regards de l'Europe chrétienne. Ces croisades pacifiques qui, deux fois par an, conduisent aux rivages de la Palestine des groupes nombreux de pieux voyageurs, ont donné naissance à plusieurs ouvrages de foi et d'érudition qui ont familiarisé les lecteurs avec les souvenirs bibliques des Saints-Lieux ; et j'ai rendu compte, il y a

un an, dans une de nos séances, du livre intéressant de M. l'abbé Coulomb, devenu un de nos associés-correspondants: *Le Calvaire et Jérusalem, d'après la Bible et Josèphe.*

» L'ouvrage dont je viens vous entretenir n'a pas une semblable origine. Ce n'est pas un récit de voyage. L'auteur n'a point visité la Terre-Sainte. C'est une œuvre d'érudition patiente, faite à l'aide des diverses publications qui ont paru sur la Palestine, depuis l'*Onomasticon* de S. Jérôme jusqu'aux travaux scientifiques des voyageurs modernes. C'est en recourant à ces sources nombreuses que M. Arnaud a composé une étude pleine d'intérêt sur la Terre-Sainte, au point de vue géographique, historique et physique.

» Quand on voit l'érudition de l'auteur et l'étendue de ses connaissances philologiques, on regrette qu'il n'ait pas visité lui-même les lieux dont il parle. Son ouvrage y aurait gagné un intérêt plus grand ; car la visite des lieux qui furent le théâtre de la Révélation ancienne et de la prédication évangélique contribue pour une large part à l'intelligence des écrivains sacrés. « De même, dit S. Jérôme, que ceux qui ont visité Athènes comprennent mieux l'histoire de la Grèce, et ceux qui ont navigué depuis la Troade, en passant par Leucate et l'Acrocéraunie, jusqu'en Sicile, et de là jusqu'à l'embouchure du Tibre, ont une intelligence plus parfaite du troisième livre de l'*Enéide,* de même ceux qui ont visité la Judée et connaissent l'histoire des cités et des lieux antiques, sous leur ancien nom comme sous leur nouveau nom, comprennent mieux la Sainte-Ecriture ». De là ces courses, ces explorations qu'entreprit S. Jérôme à travers la Judée, qui communiquèrent à son esprit une intelligence plus nette, plus précise et plus claire du texte sacré. C'est cette étude si fructueuse faite sur les lieux que M.

Saint-Marc Girardin recommande dans ses *Souvenirs de voyage*. «Je plains, dit-il, les savants qui lisent les livres et qui ne voient pas les lieux ; mais je plains encore bien plus les voyageurs mondains qui voient les lieux, mais qui ne lisent pas les livres. Il y a je ne sais combien de choses que les lieux leur auraient dites, s'ils les avaient interrogés à l'aide des livres. Les livres à leur tour disent moins, quand les lieux ne les expliquent pas. »

» Je ne doute point que la Bible et les livres qu'a consultés M. Arnaud ne lui eussent dit bien plus de choses, s'il eût donné, comme un commentaire à cette lecture, la visite des lieux qu'ils rappellent. Chaque pas que l'on fait, quand on foule ce sol sacré, réveille un souvenir ; les Livres Saints rencontrent, dans chaque site, dans chaque ruine, une sorte d'interprétation vivante ; on les comprend mieux en face de ces lieux, et ils savent eux-mêmes mieux faire comprendre ce que l'on voit.

» Si M. Arnaud n'a pas interrogé les lieux consacrés par de si grands mystères, il a consulté les principaux ouvrages qui les décrivent : la Bible et l'historien Josèphe, les Pélerins des premiers siècles, les écrivains des Croisades, Foulques de Chartres, Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, et les voyageurs français, anglais et allemands des trois derniers siècles. Il s'est adressé surtout aux ouvrages modernes qui, en ouvrant une ère nouvelle pour la science, ont contribué à la solution de certains problèmes géographiques et historiques, et aux études récentes publiées sur cette contrée, depuis la mission américaine qui a exploré le Jourdain et la Mer-Morte en 1850, jusqu'à l'expédition scientifique du duc de Luynes en 1866.

» Je regrette que l'auteur n'ait pas mis à contribution les rapports de M. Guérin, ancien élève

de l'école normale et de l'école d'Athènes, chargé par le gouvernement d'une mission scientifique en Palestine. Cet intelligent explorateur a signalé trois cents ruines ou villages encore habités, occupant l'emplacement de quelque cité ancienne, qui avaient échappé aux autres voyageurs. M. Arnaud aurait puisé, dans ces Mémoires, de précieuses indications.

» Quoique le titre de cet ouvrage n'accuse qu'un traité de géographie de la Palestine, l'auteur aborde cependant bien des questions qui ne s'y rattachent que d'une manière indirecte. Comme l'histoire du peuple hébreu se lie intimement à celle du pays qu'il occupa, M. Arnaud nous fait connaître les origines de cette nation et ses migrations à travers les déserts de l'Arabie. Il nous parle en même temps des peuples qui avaient habité auparavant cette contrée et des nations voisines avec lesquelles les Juifs eurent des relations.

» Un des chapitres les plus intéressants est celui qui nous offre le tableau des peuples primitifs. M. Arnaud prend le Xe Chapitre de la Genèse, où se trouvent les noms des fils et des petits-fils de Noé ; et, à l'exemple de Bochart et de Michaëlis, il nous montre que les noms cités dans le texte sacré sont, non-seulement des noms d'hommes, mais encore des noms de peuples et de lieux, ou, en d'autres termes, que la liste donnée par Moïse est à la fois généalogique et géographico-ethnographique.

» Après avoir raconté les migrations des peuples primitifs, l'auteur les étudie d'après les données de la philologie comparée. « L'étude comparée des diverses langues du globe, dit-il, jette un grand jour sur l'histoire des migrations des peuples primitifs. La Genèse proclame l'unité de ces peuples et dépeint leurs diverses ramifications ; mais elle ne nous dit rien, ou presque rien, de

leurs longs voyages à travers les solitudes de la terre. L'histoire profane, qui ne remonte pas si haut que Moïse, se tait également sur les premiers établissements des hommes, sur leurs rapports mutuels, sur leur séparation en peuplades distinctes et sur la situation respective de celles-ci. Là donc où l'histoire garde le silence ou se meut au milieu des ténèbres, là où la tradition sacrée s'arrête, quel guide nous reste-t-il encore dans cette recherche d'un si haut intérêt, sinon la philologie comparée, qui peut jusqu'à un certain point reconstruire le monde à sa naissance, en retraçant, au moyen de la linguistique et de la géographie réunies, le mouvement général des populations ».

Le rapporteur signale quelques pages remarquables sur les peuples primitifs, sur la mission providentielle de la Palestine et sur l'itinéraire géographique des Israëlites dans le désert, sur les campements et les marches du peuple de Dieu, d'après une savante étude de M. le comte de Berton.

M. l'abbé Azaïs fait ressortir tout ce qu'offre d'intéressant, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, la nomenclature historique et la description sommaire que fait M. Arnaud des villes et des bourgades de la Terre-Sainte. Il appelle l'attention de ses collègues sur des dolmens et des menhirs découverts par le duc de Luynes au-delà du Jourdain, et il termine en ces termes:

« Je me plais à rendre hommage, en finissant, à l'érudition biblique de M. Arnaud, à ses connaissances philologiques et à ses savantes recherches ; et quand je pense que c'est dans une petite ville de province que cet homme, qui est un hébraïsant distingué, qui possède plusieurs langues modernes, qui est profondément versé

dans l'interprétation de nos Livres Saints, a composé ce travail remarquable sur la Palestine, qui accuse de longues et consciencieuses études, je ne puis m'empêcher de reconnaître en lui un homme vraiment docte, qui unit à la science un mérite de plus, celui de la modestie ».

M. LIQUIER lit une traduction en vers des deux premières odes d'Horace : *Mæcenas, atavis*, et *Jam satis terris nivis*. Il fait précéder cette lecture, pour chacune des deux odes, de quelques réflexions que nous nous empressons de reproduire :

« Par l'ode à Mécène, qui, placée en tête des œuvres d'Horace, en est en quelque sorte la dédicace, le poète, dit M. Liquier, a voulu acquitter la dette de sa reconnaissance envers son illustre protecteur, auquel il adresse la louange la plus délicate et la plus flatteuse.

» Il lui rappelle sa royale origine : *Mæcenas, atavis edite regibus* ; ce qui devait plaire d'autant plus à Mécène, que tout le monde, à Rome, n'acceptait pas qu'il fût un vrai descendant des rois d'Etrurie, ainsi qu'il en avait la prétention. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était d'une ancienne famille de l'ordre équestre, que, par un calcul bien entendu, il ne voulut pas quitter pour le patriciat.

» A cette flatterie Horace joint celle des expressions les plus tendres et les plus touchantes : *o et præsidium et dulce decus meum*, lui dit-il avec effusion.

» Mais Mécène était poète ; il avait composé dix livres de poésies et deux tragédies, qui sont perdus ; il devait donc être d'autant plus sensible à la valeur qu'Horace donne à son suffrage en matière de poésie lyrique : *Quod si me lyricis vatibus inseres — sublimi feriam sidera vertice* ; c'est

ainsi que, par un élan vraiment pindarique, il termine son ode.

» Mécène, par ses services, ses largesses et sa familiarité particulière, s'était attiré le dévouement d'Horace, comme il s'était sincèrement attaché à lui. Ce qui en est la meilleure preuve, c'est qu'à sa mort, qui précéda de moins d'une année celle d'Horace, il le recommanda à Auguste en ces termes : *Horatii, ut mei, esto memor*: «*Souvenez-vous d'Horace comme de moi-même.*» Ces sentiments honorent autant le protecteur que le protégé, et le reflet de la gloire de l'un s'est étendu sur la mémoire de l'autre, qu'il a rendue impérissable.

A MÉCÈNE.— Livre 1er. Ode 1re.

Fils de rois, mon soutien, mon bonheur et ma gloire,
Mécène, des mortels plusieurs ne sont heureux
Que lorsqu'à des rivaux disputant la victoire,
Ils font voler un char dans le cirque poudreux,
Et qu'évitant la borne, à la palme olympique
Ils doivent jusqu'aux dieux la gloire de monter.
Tel croit ses vœux comblés, si la faveur publique
Aux suprêmes honneurs tâche de le porter.
Tel autre est satisfait, quand son grenier enserre
Tous les blés qu'en ses champs l'Afrique a moissonnés.
Au laboureur qui fend le sol héréditaire
Tous les trésors d'Attale en vain seraient donnés ;
On n'en obtiendrait pas que, nautonnier timide,
De la mer myrtienne il sillonnât les flots.
Craignant le vent qui gronde au rivage numide,
Le marchand vante fort ses champs et le repos ;
Mais bientôt au repos plus que jamais rebelle,

Il revient radouber ses vaisseaux amarrés.
Du massique vieilli plus d'un ami fidèle
Trouve heureux les moments à boire consacrés,
Ou du vert arbrisseau goûtant le doux ombrage,
Ou couché près de l'eau du rocher jaillissant.
Plusieurs aiment les camps et le clairon sauvage
Mêlant à la trompette un son retentissant,
Et la guerre en tous lieux des mères détestée.
Le chasseur, des frimas affrontant la rigueur,
Oublie à son foyer sa compagne attristée,
Quand sa meute poursuit le cerf avec ardeur,
Quand par le sanglier ses toiles sont rompues.
Moi, le lierre immortel que décerne Apollon
Me met au rang des dieux ; moi, les forêts touffues,
Les danses de la nymphe et du faune au vallon
M'entraînent, si j'obtiens qu'Euterpe et Polymnie
M'inspirent de Lesbos les chants harmonieux.
Que si par toi ma lyre a le sort qu'elle envie.
Mon front, dans son orgueil, ira toucher les cieux.

» Après l'ode à Mécène, continue M. Liquier, vient l'ode à Auguste, qui paraît être aussi une sorte de dédicace faite dans l'ordre des sentiments d'affection et de reconnaissance du poète. C'est une de ses plus belles et des plus marquées du caractère pindarique; elle est aussi un des écueils les plus redoutables pour un traducteur.

» Après la chute de la république, Horace se trouvait de ceux qui avaient à se faire beaucoup pardonner par l'heureux triumvir, que le succès de ses entreprises faisait élever au rang des dieux par les flatteurs de tous genres. Le poète avait été tribun d'une légion dans l'armée de Brutus ; il avait, tant bien que mal, combattu à Philippes,

rejecta non bene parmula, dit-il, dans l'ode 7, livre 2 ; et il était toujours soupçonné de nourrir au fond de son âme les sentiments politiques dont il avait été le champion. « Craignez-vous de vous faire marquer d'une tache d'infamie dans la postérité, en paraissant notre ami? » lui écrivait Auguste. Il fallait qu'Horace effaçât ces impressions défavorables, ou qu'il renonçât à la faveur de Mécène et à recouvrer ses biens confisqués. Dans cette position, il crut ne pouvoir mieux faire que d'imiter Virgile et Varius, devenus les adeptes du nouveau régime; et, pour acquitter sa dette de reconnaissance, il répéta en beaux vers ce qu'avait dit Virgile dans une de ses églogues pour acquitter la sienne : « que le dieu Mercure était descendu sur la terre sous la figure d'Auguste, ou du moins que ce dieu avait fait si bien qu'Auguste lui ressemblait de tous points. »

» C'était le temps où le Sénat romain décernait au continuateur de César le titre d'Auguste, de prince, de père de la patrie etc., et lui conférait pour 10 ans le gouvernement de l'Empire, dont ce prince semblait toujours vouloir se démettre; ce dont certainement Horace n'avait pas besoin de le dissuader, comme il le faisait dans l'ode dont je m'occupe.

» Le poète a été blâmé pour son revirement politique et ses flatteries. Mais il ne faut pas perdre de vue que, comme Virgile, il avait à recouvrer son modique héritage, qui avait été confisqué, ainsi qu'il le dit dans l'épître 2, livre 2 :

..........Me dimisere Philippi
Decisis humilem pennis, inopemque paterni
Et laris et fundi;

et qu'il était sans ressources,

.........Paupertas impulit audax
Ut versus facerem......

ajoute-t-il.

» Il faut surtout lui tenir compte de l'usage qu'il fit, dans l'intérêt de l'humanité et de ses anciens amis proscrits, de son influence auprès de Mécène, bien plus accessible à l'indulgence et à la pitié qu'Auguste.

» Qui n'excuserait pas les flatteries du poète et le changement apparent de ses sentiments politiques, en faveur des exigences de sa position et du bien qu'il a obtenu pour ses compagnons d'infortune » ?

A CÉSAR AUGUSTE. — Livre Ier. Ode 2.

Trop longtemps Jupiter fit tomber sur la terre
Ou la neige ou la grêle, et son bras ennemi
A sillonné nos murs des feux de son tonnerre ;
Rome d'épouvante a frémi.

Rome a craint le retour de ces moments terribles
Où Pyrrha vit surgir des prodiges nouveaux,
Quand Protée, au sommet des monts inaccessibles,
De la mer poussait les troupeaux ;

Quand les ormeaux voyaient des poissons à leur cîme,
Au lieu de la colombe aimant l'ombrage frais ;
Quand les daims effrayés des eaux fendaient l'abîme,
Aux lieux où furent des forêts.

Le Tibre ramenant ses flots de l'Etrurie,
De ses jaunâtres eaux couvrit les champs romains,
Sur les tombeaux des rois déchaîna sa furie
Et renversa les temples saints,

Lorsque, cédant aux vœux d'Ilia, sa compagne,
Il osait, sans l'aveu du souverain des dieux,
Débordant sur sa gauche, au loin de la campagne
Dérober la plaine à nos yeux.

Un jour ils apprendront nos fratricides guerres,
Ces fils que nos fureurs ont rendus moins nombreux ;
Ils sauront que le fer aiguisé par leurs pères
Trop souvent fut tourné contr'eux.

A quel dieu recqurra le peuple en sa détresse,
Pour qu'il soutienne encor l'empire chancelant ?
La vestale elle-même en vain à la déesse
Offrirait un vœu suppliant.

Qui, par un don des cieux, obtiendra l'avantage
D'expier nos forfaits ? Prophétique Apollon.
Viens à nous, il est temps ; dans le sein d'un nuage,
Descends du haut de l'Hélicon.

Ou toi plutôt, Vénus au gracieux sourire ;
Que suivent en tous lieux les ris et les amours,
Ou toi, père oublié d'une race en délire,
Dieu Mars. prête-nous ton secours.

Cesse tes jeux cruels ; que notre sort te touche,
Toi, que ravit le cri des combattants pressés,
Et le Marse sanglant et son regard farouche
Sur ses ennemis terrassés.

Mais si, venu des cieux, en changeant de figure,
Tu parais sous les traits d'un prince jeune encor,
Dépose dans ces lieux tes ailes, ô Mercure,
Et de César venge la mort.

Renonce à regagner ta demeure céleste ;
Reste chez les Romains, joyeux et sans courroux ;
Et des vents orageux que le souffle funeste
Ne t'emporte pas loin de nous.

Sois toujours de ton peuple et le prince et le père ;
Le Mède des combats affronte le hasard ;
Bientôt sera dompté son effort téméraire
Sous un chef tel que toi, César !...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 *juin* 1868.

Présents : MM. Vignié, *vice-président* ; de Labaume, Pagézy, Dumas, Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Brun, Verdier, Flouest, Rédarès, Penchinat, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est lu et adopté.

M. Bigot fait hommage à l'Académie d'une troisième édition de son volume de poésies patoises, intitulé : *Li Bourgadiero*. Cette édition comprend trois fables de plus que les précédentes :

L'Eglo et lou Croupatas.

Lou Sabarnaoû et lou Banquié.
L'Our et li dous Tafataïré.

M. l'abbé Azaïs offre à l'Académie un *Recueil de Discours sur l'Education*, qui ont été prononcés à l'Ecole de Pont-Levoy par Mgr Peschoud, évêque de Cahors, et qu'il a fait précéder d'une biographie de ce prélat, ancien aumônier au Lycée de Nimes.

M. le président remercie, au nom de l'Académie, MM. Bigot et l'abbé Azaïs, présents à la séance.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Annuaire de la Société philotechnique. 1867.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1867, 3e et 4e trimestres.
Revue de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. Avril 1868.
Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. 1867.

M. Pagésy soumet à l'Académie une étude qu'il a intitulée : *De la vraie civilisation en France*, dans laquelle il développe la thèse que, s'il est vrai que ce mot de civilisation suppose, à côté d'un certain mouvement progressif de bien-être et d'intelligence, un progrès analogue de moralité chez un peuple, il est permis de douter que cette dernière condition soit suffisamment accomplie de nos jours pour que nous ayons beaucoup à nous glorifier du chemin que nous avons fait.

M. Flouest rend compte d'une nouvelle visite qu'il a faite à l'*oppidum* de Nages, avec MM.

Aurès et Germer-Durand. Les fouilles, continuées avec intelligence autour du massif central, ont mis en évidence des murs juxtaposés, paraissant pénétrer les uns dans les autres à-peu-près perpendiculairement, et révélant ainsi un système de construction du genre le plus étrange et le plus inattendu. Elles ont fait découvrir de nombreux débris de vases et d'ustensiles décelant, les uns, une origine romaine, les autres, une origine celtique. On a trouvé une médaille sur laquelle sont gravés les mots : NEM.-COL., dont des signes non équivoques permettent de fixer la date à l'époque où nos contrées, sans être encore tout-à-fait romaines, avaient cependant commencé à cesser d'être purement gauloises. On a mis également la main sur quelques restes dispersés d'une sorte d'argile réfractaire portant des traces mélangées de feuilles et de grains, qui paraît avoir dû faire partie de la construction d'un four. Enfin, une autre découverte non moins intéressante est celle d'une quantité considérable d'ossements d'animaux ruminants réunis sur un seul point, de manière à autoriser l'hypothèse que c'était là le lieu consacré aux sacrifices.

M. Flouest fait part à l'Académie des raisons qu'il a d'espérer que l'administration sera disposée à consacrer quelques ressources à la continuation, sur une plus grande échelle, des fouilles commencées.

M. Fernand Verdier donne lecture d'un premier fragment d'un mémoire qu'il a publié sur les *Gains de survie entre époux*, et qui a été couronné par l'Académie de législation de Toulouse. Cette partie est relative à l'histoire de notre ancien droit français. Le mémoire porte pour épigraphe ces mots tirés d'une novelle de Justinien : *Nihil in rebus mortalium perinde venerandum est at-*

que matrimonium. Après avoir montré la société gallo-romaine gouvernée par le droit romain, il indique comment, après l'invasion des barbares et les conquêtes des Francs, une scission bien tranchée s'opère entre le Nord et le Midi :

« Dans les provinces du Nord, dit-il, les Francs, supérieurs en nombre, absorbent entièrement la race indigène et font prévaloir leurs mœurs et leurs coutumes. Le droit romain disparaît et il est remplacé par les lois des vainqueurs. Ce sont ces pays qu'on a appelés depuis pays de coutume. Dans le Midi, au contraire, la population gallo-romaine est la plus nombreuse ; elle sent moins le poids de la conquête, elle ne subit pas autant l'influence des envahisseurs. Elle garde ses lois, ses habitudes. C'est là que la civilisation romaine a jeté son dernier éclat, que les lettres et les arts ont compté leurs derniers émules, que les vieilles mœurs ont poussé les racines les plus profondes. Le droit romain y survécut au milieu des ruines amoncelées par la conquête et continua à régir le pays occupé. Ce furent ces contrées qu'on appela pays de droit écrit : *regiones in quibus secundum legem romanam judicantur judicia*.

» Dans les pays de droit écrit, le régime imposé aux époux fut le régime dotal tel que l'avaient organisé Auguste et plus tard Justinien. On y rencontre l'usage du *sponsalitium* ou *donatio ante nuptias*, avec le baiser anté-nuptial, qui est le premier don de la future. Outre le *sponsalitium*, l'époux faisait à sa future un autre don connu sous le nom de *dotalitium*, ainsi qu'on le voit dans le contrat de mariage du fils du comte de Toulouse, en 1037 ; plus tard, le *sponsalitium* et le *dotalitium* se confondent dans une seule et même idée, et le don du futur à sa future reçoit indifféremment l'une et l'autre

dénomination ; c'est ce que l'on remarque, notamment, dans le contrat de mariage de Guillaume VII, sire de Montpellier, avec Mathilde de Bourgogne, en 1156. Cependant ces divers avantages ou gains de survie ne tardèrent pas à tomber en désuétude et à donner naissance à une autre combinaison que l'on connut sous le nom d'augment de dot. Ce gain nuptial et de survie était pris par la femme en proportion et en récompense de sa dot. L'augment de dot tenait à *la fois* de la donation anté-nuptiale, de l'*hypobolon* des Grecs, qui était une sorte de dégénérescence des donations à cause de noces, et du *morgengabe* des Allemands, qui était un don du matin, *quasi matutinale donum,* fait par l'époux à la femme, le matin du jour des noces et avant le festin. Le mari, dans la plupart des provinces de droit écrit, recueillait aussi un gain de survie appelé contre-augment, qu'il retenait sur la dot de la femme prédécédée.

» Dans plusieurs provinces, la femme avait droit à un autre gain de survie, qu'on appelait bagues et joyaux. Dans quelques autres, elle avait également un droit d'habitation, si elle restait en viduité.

» Dans l'Alsace et le Roussillon, les femmes avaient aussi droit à des gains de survie, qui, tous, avaient leur originalité propre. Dans la première de ces provinces, on suivait la coutume de *Ferrette;* dans la deuxième, le gain accordé à la femme était connu sous le nom de *Tenute.*

» On retrouve enfin, dans les pays de droit écrit, la *quarte du conjoint pauvre,* dont l'empereur Justinien avait doté la législation romaine. Elle était accordée à l'époux survivant qui n'avait pas de biens ou n'en avait pas de suffisants pour sa subsistance.

» Quant au droit de succession proprement dit,

il n'existait entre conjoints que conformément au droit romain et tel qu'il a passé dans notre droit moderne. Les époux ne succédaient qu'à défaut de parents et à l'exclusion du fisc seulement.

» Dans les pays coutumiers, au contraire, le droit romain disparut entièrement; et les coutumes germaniques y régnèrent sans contestation. Le régime dotal y fut inconnu; il fut remplacé par la communauté, qui devint le type de toutes les associations qui se formèrent au moyen-âge, et constitua dès lors un moyen de civilisation des plus puissants. C'est par elle que la constitution de l'ordre moderne dans la famille s'est formée, et que la femme a conquis dans la société la place qui lui appartient. Dans le principe, chez les Germains, le mari achète sa femme: *si vir virginem mercetur*, *pretio empta sit*, dit la loi des Saxons. Plus loin elle ajoute: *Uxorem ducturus trecentos solidos det parentibus ejus*. La loi salique contient sur la veuve une disposition pareille: *Ille qui viduam accipere vult*, *tres solidos æque pensantes et denarium habere debet*. Mais, grâce à l'association par la communauté, à l'influence du christianisme et à l'adoucissement des mœurs, la femme ne tarda pas à être réhabilitée et relevée de cette sorte de déchéance si humiliante pour elle. La dot ne fut plus le prix de l'achat fait par le mari, mais un avantage assuré à la femme comme récompense de sa fidélité et du dévouement qu'elle avait montré pendant tout le cours de l'union conjugale. De là naquit le douaire qui pendant plusieurs siècles a été la règle des rapports des époux entr'eux. A son origine et pendant un certain temps, le douaire conserve encore quelque chose de matériel; il se ressent de son origine germanique, si bien qu'une des formules passées en force de loi était celle-ci: *Au*

coucher gagne la femme son douaire. Mais les mœurs et les idées s'épurant, il ne tarde pas à se transformer et à s'imprégner d'un esprit plus approprié à la civilisation moderne. C'est ainsi qu'il sera attribué à la veuve; il ne constituera pas, comme le *morgengabe*, le prix de la virginité, *præmium virginitatis defloratæ*. Ce ne sera pas la cohabitation charnelle qui y donnera lieu, mais simplement la célébration du mariage. D'un autre côté, le douaire, à la différence de la dot germanique, devient un gain de survie et se change en usufruit.

» Indépendamment du douaire, quelques coutumes accordaient à la femme un droit d'habitation dans l'une des maisons de son mari, pendant sa vie, ou tout au moins pendant sa viduité.

» Quant à la succession proprement dite, les coutumes, comme les pays de droit écrit, n'appelaient le conjoint qu'après tous les parents et à l'exclusion du fisc ».

La seconde partie de la lecture est renvoyée à quinzaine.

M. Liquier termine la séance par la lecture d'une traduction en vers de la deuxième partie du *Carmen seculare* d'Horace : *Dianam teneræ dicite Virgines*. Il accompagne cette lecture des observations suivantes, à titre de commentaire :

« L'ode dont j'ai à vous lire la traduction fut, à ce qu'on suppose généralement, composée par Horace, à l'occasion des *jeux séculaires*, ainsi nommés parce qu'ils étaient célébrés de 110 en 110 ans. On distingua d'abord les jeux apollinaires des jeux séculaires; mais on finit par confondre les premiers dans les seconds. — Voyez le *Chant séculaire* — livre des Epodes — *in fine*.

» Ces jeux furent institués à Rome par Valérius Publicola, en l'honneur d'Apollon et de Diane, dont des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles chantaient les louanges alternativement.

» La coutume était que ces jeux fussent annoncès par un héraut parcourant la ville et criant : *Venez voir les jeux qu'aucun de vous n'a vus avant et ne verra après.*

» L'échéance de la période séculaire arriva sous Auguste, et Horace eut l'insigne honneur d'être choisi pour composer l'hymne que devaient chanter les jeunes garçons et les jeunes filles, autrement dit *le Chant séculaire.*

» *Les jeux séculaires*, depuis les premiers Césars, revinrent à des intervalles de plus en plus courts, au point que, sous l'empereur Claude, ils eurent lieu, dit-on, de dix en dix années. Ces jeux furent portés au plus haut degré de magnificence par l'empereur Philippe, le successeur de Gordien, ainsi que cela est attesté par Eusèbe et Eutrope. On cherchait ainsi à faire oublier au peuple romain les torts de ses maîtres et la perte de sa liberté.

Vierges, chantez le nom de la chaste déesse;
Jeunes Romains, chantez Phébus aux blonds cheveux.
Et Latone, qu'aima jadis avec ivresse
Le souverain maître des dieux.

Chantez comment Phébé des monts gravit la pente,
Recherche les torrents et les sombres forêts,
L'algide sourcilleux et le noir Erymanthe,
Et du Cragus l'ombrage frais.

Enfants, chantez Délos, centre de son empire,
De la molle Tempé le gracieux vallon,

Et le noble carquois s'unissant à la lyre
Sur les épaules d'Apollon.
Que l'un et l'autre, émus par votre humble prière,
Chassent sur le Breton, sur le Parthe insoumis,
Loin de César et nous, et la peste et la guerre,
Et sauvent les peuples amis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 juillet 1868.

Présents : MM. Viguié, *vice-président* ; Pagézy, Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Roussel, Brun, Albert Meynier, Lenthéric, Verdier, Flouest, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance, savoir :

Une circulaire de MM. Chenevier et Chavet, imprimeurs à Valence, annonçant leur projet de réimprimer le second volume, devenu fort rare, de l'*Histoire générale du Dauphiné*, par Nicolas

Chorier, et contenant les conditions de la souscription ;

Une lettre de M. Sausse-Villiers, associé-correspondant, accompagnant l'envoi d'un mémoire imprimé sur *les Courses et les Combats de taureaux dans le Midi de la France*, couronné par la société protectrice des animaux. L'Académie charge son secrétaire d'adresser ses remercîments à M. Sausse-Villiers ;

Une lettre de M. Cyprien Robbe, ancien officier, à Anduze, faisant hommage à l'Académie d'un exemplaire d'une *Grammaire complète et raisonnée de la langue espagnole*, qu'il vient de publier. M. Fernand Verdier est invité à présenter un rapport sur cet ouvrage ;

Une lettre de M. E. Arnaud, pasteur à Crest, associé-correspondant, qui acquitte son tribut annuel par l'envoi d'un mémoire manuscrit sur *la Mer Morte*, destiné à servir d'appendice à son ouvrage sur la Palestine. M. l'abbé Azaïs est chargé d'examiner si ce mémoire, vu sa longueur et sa nature, devra être l'objet d'une lecture ou d'un simple rapport.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Journal des Savants, mai 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, avril 1868.

Les fêtes religieuses du Château de Moreuil, 7 et 9 juin 1868, par l'abbé J. Corblet, chanoine-honoraire d'Amiens.

Bulletin de la Société d'Agriculture, etc., du département de la Lozère, mai 1868.

Bulletin de la Société d'Agriculture, etc., de Poligny, 1868, numéro 5.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1868.
Mémoires de la Société littéraire de Lyon. Littérature, histoire, archéologie, 1867.

M. Alphonse Dumas offre à l'Académie, qui l'en remercie, un certain nombre d'exemplaires des anciens volumes des mémoires de la Compagnie, qu'il a trouvés dans la bibliothèque de son beau-père, M. Benjamin Valz.

L'ordre du jour appelle l'élection, à titre d'associé-correspondant, de M. Bonaparte-Wyse, présenté par MM. Roussel, Bigot, Causse et Ginoux, à la suite du rapport qui a été fait, dans la séance du 23 mai, de son recueil de poésies patoises, intitulé : *Li parpayoun blû*.

Il est procédé au scrutin, et M. Bonaparte-Wyse ayant obtenu plus des deux tiers des suffrages des membres votants, est admis au nombre des associés-correspondants. L'Académie charge son secrétaire de l'aviser de sa nomination.

M. Germer-Durand lit une note sur trois inscriptions tumulaires qu'il a eu l'occasion de voir dans la Vaunage :

« Les trois ou quatre visites, dit-il, faites sur les lieux par la Commission que vous avez chargée d'étudier l'oppidum celtique de Nages, ont mis en émoi les habitants de la vallée du Rhôny. En voyant les membres d'une Compagnie savante explorer avec ardeur la *Roque-de-Viou*, le *Castelas* de Langlade, et ce mamelon fortifié qui est comme le centre primitif des populations de leur vallée, les Vaunajols ont appris à attacher plus d'importance aux restes d'antiquités dont, à chaque pas, leur pays est semé. Tous, depuis le maire et l'instituteur jusqu'aux enfants de l'école,

tous se sont empressés de recueillir les débris qui leur ont été signalés comme pouvant avoir quelque intérêt pour la science archéologique, de les mettre à la disposition des membres de l'Académie et de leur donner toutes les indications de nature à les mettre sur la voie de quelque découverte.

» C'est à ce concours de circonstances que votre Commission doit la connaissance des trois inscriptions funéraires que je mets en ce moment sous vos yeux. Les deux premières, inédites, sont fort simples; mais l'une d'elles nous donne peut-être un nom nouveau, *Tissius*. La troisième, publiée par Vincens-Saint-Laurent (1), ne pouvait être expliquée, par suite de mauvaise lecture.

» Voici le texte de ces inscriptions :

[*D.M*]
SECVNDINI (2)
FIL

[*Dis Manibus*] *Secundini*, *filius*.

« Aux dieux mânes de Sécundinus, son fils ».

» Il est impossible d'être plus bref et plus simple. Le caractère est pur et de la belle époque. — Les sigles D. M. ne se voient plus, sans doute parce que le crépit les cache, ou parce que la partie supérieure de la pierre a disparu. Je les ai rétablies, parce que le sens de la phrase les appelle nécessairement.

» Cette pierre se trouve à Nages, encastrée dans le mur d'une maison particulière.

(1) *Topogr. de Nismes*, p. 581. n° 118.

(2) L'N et l'I sont liés, c'est-à-dire que la seconde barre verticale de l'N est surhaussée, comme si l'I y avait été superposé.

[*D.M*]
L.TISSIO.ET
QVARTVLAE
VXS[ORI]

[*Dis Manibus.*] *L* [*ucio*] *Tissio et Quartulæ uxsori.*

« Aux dieux mânes. A Lucius Tissius et à son épouse Quartula ».

» La dernière ligne est fruste ; le v seul se voit bien. De l'x et de l's on n'aperçoit plus que la partie supérieure.

» *Tissius* est-il réellement un nom nouveau, latinisation de quelque nom gaulois ? Ou n'est-ce pas tout simplement une mauvaise orthographe du *gentilitium* TITIVS, assez commun à Nimes et dans les environs ? Il nous est resté, en effet, huit *tituli* d'affranchies appartenant à la *gens* TITIA (1).

» Cette pierre, d'un style très-simple, mais très-pur, comme la précédente, et où les trois mots de la deuxième ligne sont séparés par d'élégants fleurons ayant la forme d'une feuille de lierre, est aujourd'hui encastrée dans une muraille à Saint-Dionisy. — Les sigles D.M sont également absents; nous les avons suppléés, bien que le sens ne les réclame pas absolument.

D.M
M.QVIETI.SE
VERINI.MERI

(1) *Titia Amabilis*, Ménard, t. VII. p. 362 ; *Titia Crescentina*, ibid, p. 332 ; *Titia Donata*, ibid, p. 345; *Titia Epictesis*, ibid. p. 318 ; *Titia Philematio*, ibid. p. 465 ; *Titia Restituta*, Not. des Trav. de l'Ac. du Gard pendant l'année 1808, p. 342 ; *Titia Severina*, Ménard, t. VII, p. 362 ; *Titia Titulla*, Not. des Trav. de l'Ac. du Gard pendant l'an XIII, p. 22.

A.SECVNDINA
MATER.DE.FVN
ERATICIO.FACE
VNDVM.CVRAVIT

D[is] M[anibus] M[arci] Quieti Severini. Meria Secundina, mater, de funeraticio faceundum curavit.

« Aux dieux mânes de Marcus Quiétus Sécundinus. Sa mère, Méria Sécundina, a fait les frais de ses funérailles.

» Si l'on compare notre lecture avec celle que donne la *Topographie de Nismes*, on ne sera pas étonné que le texte publié en 1801 ait résisté jusqu'ici à toute interprétation. L'inscription, en effet, avait été négligemment relevée par la personne qui la transmettait à Séguier en 1758; et Vincens-Saint-Laurent n'a pu donner, pour cette inscription comme la plupart de celles qui forment son recueil, que le texte qu'il trouvait dans les papiers de Séguier.

» Ainsi, à la fin de la 3e ligne et au commencement de la 4e, le nom de la mère de Quiétus, MERIA, n'est représenté, dans la *Topographie*, que par un M suivi de cinq points. Or, bien que l'I qui termine la 3e ligne nous laisse quelque doute; par suite d'une retouche évidente du lapicide; bien que l'E lié à l'M ait des barres transversales très-courtes, nous lisons sans hésitation MERIA, forme de nom inusitée, il est vrai (1).

» A la fin de la 5e ligne, la *Topographie* ne donne pas de point entre l'E et l'F; cependant le point est visible sur l'estampage.

(1) Peut-être est-ce une altération de MARIA, féminin de MARIVS, qui se rencontre quatre fois dans nos inscriptions Nimoises.

» Au commencement de la 6e ligne, elle lit FRATICIO, en liant le T et l'I ; la pierre porte, et très-lisiblement, ERATICIO, en huit lettres distinctes et dont aucune n'est douteuse.

» L'adjectif *funeraticius* se trouve sur un assez grand nombre de manuscrits du Digeste ; mais le substantif *funeraticium* ne s'est rencontré jusqu'à présent que sur deux autres textes lapidaires étrangers à notre pays (1), où il a, comme ici, le sens de « frais des funérailles, dépenses du service funèbre ».

» A la fin de la 6e ligne, la *Topographie* donne FACIE au lieu de FACE. *Faceundum* est pour *faciundum*. La substitution de l'E à l'I, aussi bien que l'emploi du mot *funeraticium*, nous semble assigner à cette inscription une époque beaucoup plus basse qu'aux deux précédentes ; et nous inclinons à penser qu'elle ne remonte pas plus haut que la fin du IVe siècle.

» Entre les sigles D.M. se trouve une *ascia* tournée à droite, que la *Topographie* ne reproduit pas.

» La pierre sur laquelle a été pris l'estampage que je soumets à l'Académie, se trouve, non pas à Calvisson, comme l'indique vaguement la *Topographie*, mais dans le four communal du hameau de Bizac, commune de Calvisson.

» Je ne doute pas qu'une démarche de votre Commission auprès de M. le maire de Calvisson ne le décidât à se dessaisir, en faveur de notre Musée, de cette pierre qui, dans l'endroit où elle se trouve, ne peut que se dégrader chaque jour davantage ».

L'Académie encourage la Commission à agir officieusement auprès de ce magistrat, dans le sens du vœu exprimé par M. Germer-Durand.

(1) Voir Orelli, nos 2417, 4107, 4420.

M. Alph. Dumas lit le rapport qu'il avait été chargé de faire sur trois brochures, relatives à la maladie des vers-à-soie, récemment adressées à l'Académie, par M. de Masquard, par M. le docteur G. Brouzet et par Mme Sabatier-Guibal.

« Les auteurs des publications dont j'ai à rendre compte, dit-il, en se résumant, se sont attachés depuis plusieurs années, avec une ardeur et une persévérance dignes de la reconnaissance de nos populations agricoles, à pénétrer les causes du mal qui détruit les vers-à-soie de toute race, et à lui trouver un remède.

» M. de Masquard, dont le livre n'est point un simple manuel de l'Educateur, mais contient en outre une histoire générale de l'industrie de la soie, n'a point à proposer, comme ses deux émules, un spécifique proprement dit, applicable à l'insecte malade. Selon lui, c'est de l'ensemble des soins intelligents, justifiés par l'expérience des plus habiles, les Chinois et les Lombards, que doivent sortir la régénération et le salut du ver-à-soie; et M. de Masquard reproduit ici ses propres directions, publiées il y a une quinzaine d'années, et dont n'avaient eu qu'à s'applaudir ceux qui avaient voulu s'y conformer.

» M. le Dr Brouzet, se fondant, d'un côté, sur ce fait, reconnu par la sience, que la maladie générale qui a envahi les vers-à-soie doit son origine à des parasites microscopiques du règne végétal ou du règne animal, venus on ne sait d'où et s'attachant successivement à l'œuf, au ver, à la chrysalide et au papillon du ver-à-soie; et, d'un autre côté, sur cet autre fait non moins positif, que certains agents chimiques, et notamment *le nitrate d'argent*, sont employés avec succès en médecine, quand il s'agit de faire périr de pareils

germes d'infection, a ainsi été amené à tenter l'action du nitrate d'argent sur les parasites du ver-à-soie. Après divers essais, la dose et le mode d'administration de cette substance lui ont paru consister en une solution d'un gramme de nitrate d'argent dans un kilogramme, soit un litre, d'eau. On y verse les graines avant le moment où elles se préparent à éclore ; celles qui vont au fond du bain sont seules bonnes, et on devra rejeter les autres qui flottent ou surnagent. Mais si, même pour les plus pesantes, on a lieu de craindre l'infection, soit par hérédité, soit par contagion, on aspergera les vers sur leurs canis, après leur quatrième mue, au moyen d'un balai trempé dans la solution ci-dessus indiquée, sans qu'on ait d'ailleurs à craindre que la feuille ainsi mouillée devienne pour eux une nourriture malsaine. Les papillons devront être arrosés de la même manière, et aucun inconvénient n'en résultera pour leur accouplement. D'heureuses éducations ont été obtenues par ce procédé, ces deux dernières années, et officiellement constatées ; néanmoins, le savant M. Pasteur, auquel des chrysalides et des papillons de chambrées ainsi traitées viennent d'être soumis, n'a pas laissé que d'y découvrir encore un certain nombre de corpuscules.

» Mme Sabatier-Guibal a eu recours à un autre procédé, qui est bien aussi le sien, formulé à la suite de studieuses recherches et d'expériences nombreuses, et dont elle dit des merveilles. Personne ne révoquera en doute ses assertions, quoiqu'on ne voie point dans sa brochure qu'elle ait appelé, pour reconnaître les beaux résultats énoncés, l'examen d'hommes faisant autorité en ces matières et dont elle aurait utilement invoqué le témoignage pour faire partager sa foi si grande en sa méthode curative. — Le salut des vers-à-soie malades ou prêts à le devenir, c'est, selon Mme

Sabatier, la vapeur du soufre en combustion ; vapeur à laquelle il faut les soumettre pendant leur éclosion, et qu'il convient ensuite de leur continuer une fois par jour jusqu'à celui de leur montée à la bruyère. Et si, après la quatrième mue, la pébrine envahissait manifestement la chambrée, la fumigation sulfureuse se ferait alors dans une plus complète mesure, au moyen de quatre réchauds placés aux angles de la pièce et y répandant la vapeur, en même temps qu'on fermerait portes et fenêtres, du soir au lendemain matin. Ce traitement héroïque, loin de précipiter la fin des malades, les rend, au contraire, à la santé, et donne à des vers condamnés la force de produire d'excellents cocons. Toutefois, deux ou trois années de l'application du soufre aux vers qu'on voudra assainir seront nécessaires pour détruire entièrement en eux le principe du mal dont ils se trouvaient si profondément atteints.

» Telles sont, en abrégé, les idées et les prescriptions exposées dans les trois publications spéciales qui ont été presque simultanément adressées à l'Académie. J'ai cherché à les présenter avec toute la concision et la fidélité qui ont dépendu de moi ; mais là se bornera mon rôle de rapporteur, car déclarer l'excellence absolue de l'un des traitements indiqués, ou même la supériorité relative de l'un d'eux, serait dépasser ma compétence. Je dois laisser aux savants et aux hommes de pratique le soin d'apprécier et de juger à ce double point de vue ; je puis, néanmoins, dire que ce grand problème ne me paraît point encore définitivement résolu ».

M. Fernand Verdier continue sa lecture sur *les gains de survie entre époux*, commencée à la dernière séance.

Après avoir montré la nécessité d'une réforme

dans nos lois en cette matière, il ajoute : « Mais est-ce dans la loi romaine, dans les pays de droit écrit, ou dans les pays coutumiers, qu'il convient de chercher le modèle à suivre ou la règle à adopter ? Certes, le droit romain est un de ces monuments qui défient les siècles, et c'est avec raison qu'on l'a appelé la sagesse écrite, que de tout temps il a fait l'admiration des jurisconsultes et leur a servi de guide. Mais il s'agit ici d'une matière sur laquelle les progrès du temps, les changements opérés dans les mœurs, les usages, la religion, ont apporté une modification profonde. Rien ne ressemble moins, en effet, à la famille chrétienne que la famille telle qu'elle était organisée dans le monde païen. L'omnipotence exagérée du père, du mari, la sujétion extrême de la femme, faisaient du mariage romain une institution où tout était organisé dans l'intérêt d'un seul, et qui ne réalisait guère dans la pratique cette définition si belle de l'union conjugale, donnée par les jurisconsultes : *Conjunctio maris et feminæ, consortium omnis vitæ, divini et humani juris communicatio*... La quarte du conjoint pauvre, que, sous l'influence des idées chrétiennes, Justinien avait accordée aux époux, serait insuffisante. C'est là une aumône que la loi fait au conjoint survivant qui se trouve dans la pauvreté. Elle a quelque chose de blessant pour la dignité des époux, d'humiliant pour celui qui la reçoit. Elle n'est point en rapport avec la sainteté et l'étroitesse des liens qui unissent le mari et la femme, avec l'affection qui en résulte. Ce n'est donc point dans le droit romain que nous prendrons le modèle que nous avons à suivre.

» Dans les pays de droit écrit, la législation n'est autre que la tradition romaine, élargie, développée. La nécessité de la dot, la suprématie du mari, l'infériorité marquée de la femme, la com-

plète séparation d'intérêts furent les principaux caractères de la loi de ces pays. Il est vrai que, sous l'inspiration du sentiment chrétien, des avantages furent assurés aux conjoints : à l'épouse, par l'augment de dot, les bagues ; et joyaux, l'habitation ; au mari, sous le nom de contr'augment ; mais ces avantages étaient empreints d'un caractère et soumis à des règles qui seraient en contradiction avec nos idées et notre expérience, et qui en paralysaient d'ailleurs, en grande partie, la généreuse intention. Cependant, telle quelle, la législation de ces pays avait un mérite réel ; elle assurait aux époux des gains réciproques ; et, tout en restant fidèle à la tradition romaine, elle avait placé le mariage à une hauteur inconnue pendant la période païenne, et relevé notamment la femme de la trop grande infériorité où elle était placée avant le triomphe de l'influence chrétienne. A bien des égards, elle est donc préférable à la loi qui régit actuellement les époux, et peut nous servir de modèle.

» Le système des pays coutumiers a également des imperfections et des inconvénients; mais il est supérieur, par les principes qui lui ont servi de base et par les tendances auxquelles il obéissait. Grâce au régime de la communauté, il touchait de plus près à l'idéal du mariage, tel que l'a compris le christianisme. En élevant la femme au niveau de l'homme, en lui faisant une part égale dans les fruits de la collaboration commune, en l'associant d'une manière complète à la bonne et à la mauvaise fortune, aux déceptions et aux triomphes de son époux, il la réhabilitait et la plaçait au rang qui lui était destiné, d'après la loi évangélique. C'est cette conception si juste, si vraie, qui, en servant de fondement aux sociétés chrétiennes, a fait la supériorité des civilisations modernes sur les civilisations antiques. On ne saurait

nier, en effet, que la femme ne soit prédestinée à l'amélioration morale et intellectuelle de l'homme. Aussi est-ce avec raison qu'on a remarqué que la civilisation et la moralité d'un peuple étaient en rapport direct avec la place qu'occupait la femme dans la société. Rome a été la première cité du monde, tant que les femmes romaines ont offert le modèle de toutes les vertus domestiques ; sa décadence ne date que du jour où, enivrées par les richesses et les vices des nations vaincues, elles abdiquèrent, avec la pureté des mœurs antiques, le secret de leur force et le signe de leur prédestination sociale. Sa ruine a commencé le jour où le sanctuaire de la famille, déserté ou déshonoré par elles, n'a plus été qu'un foyer de scandales et de désordres de toute nature.

C'est donc la gloire du christianisme d'avoir relevé l'homme en relevant la femme, et d'avoir arrêté l'humanité dans la voie de dégénérescence où elle était entraînée. C'est le mérite des pays coutumiers d'avoir adopté, comme règle de l'union conjugale et des rapports des époux, un régime qui était mieux en harmonie avec le type chrétien du mariage et de la famille. Mais la communauté n'est pas toujours fructueuse, elle peut ne donner que des pertes. Aussi les pays de coutume ne s'étaient pas bornés à l'admettre comme base de l'association conjugale. On avait trouvé, dans le douaire accordé à la femme, le moyen de satisfaire aux sentiments de la nature et à toutes les exigences qui naissent de l'union des époux. Cette institution vraiment chrétienne en était le complément indispensable, et elle comblait une lacune par suite de laquelle le mariage, même avec la communauté, était en contradiction avec son principe et manquait à la plus essentielle, à la plus grave de ses destinées.

» Un point est certain, c'est que la comparaison

montre la supériorité de l'ancienne législation sur celle qui nous régit. Les rédacteurs du Code Napoléon, placés entre deux traditions opposées, les ont consacrées l'une et l'autre. Le régime dotal marche côte à côte avec le régime de la communauté. Il faut cependant le constater avec satisfaction, la communauté a été l'objet de leur prédilection, et ils lui ont accordé la prépondérance en la proclamant le droit commun de la France. Ils ont compris que la communauté, en élevant la femme au niveau de l'homme, en l'associant à ses travaux, contenait les véritables éléments de civilisation. Ils ont rejeté les idées des légistes du xvi[e] siècle qui médisaient de la femme et lui attribuaient une nature inférieure à celle de l'homme. Ces légistes, en effet, pleins d'une injuste prévention contre ce sexe, ont regretté, avec une naïveté surprenante et une crudité de langage injurieuse, les temps heureux de l'antiquité romaine ou druidique, où les maris tenaient leurs épouses sous une dépendance absolue. D'Argentré, le savant commentateur de la coutume de Bretagne, Coquille, ne leur épargnent pas les jugements malveillants et iniques. Le monde moderne n'a point ratifié les attaques injustes contre un sexe qui a évidemment ses défauts, mais qui possède aussi des qualités précieuses. Et le sentiment général est que la femme n'a point une nature inférieure à celle de l'homme. Cependant, il faut le reconnaître, les rédacteurs du Code Napoléon n'ont pas entièrement échappé à ces préventions; et nos lois contiennent plus d'une disposition défavorable à la femme que rien ne justifie. Il appartient à notre époque d'effacer des distinctions qui ne sont plus en rapport avec nos sentiments, et de mettre notre législation en harmonie avec les progrès accomplis par la civilisation moderne.

» Parmi les modifications qu'elle semble exiger, il n'en est pas de plus urgente et de plus juste que celle qui fait l'objet de cette étude. Il est, à ce moment, démontré que les règles actuelles sont insuffisantes à remplir le but du mariage, et à satisfaire à toutes les aspirations et à tous les intérêts qui naissent des rapports conjugaux. Il faut donc appeler le conjoint survivant à la succession du conjoint prédécédé, en proportionnant la part qui doit lui revenir au nombre et à la qualité des parents. Nous ne devons pas, sous ce rapport, rester en arrière de la plupart des autres nations chrétiennes, qui toutes ont adopté des dispositions favorables aux époux ».

M. Liquier fait précéder des détails suivants la lecture de sa traduction de l'ode d'Horace à Agrippa, la 6e du livre Ier :

Ode 6. Livre Ier. — AD AGRIPPAM.

« Marcus-Vipsanius Agrippa appartenait à la famille des Vipsaniens, qui lui dut son illustration. Il avait été dévoué à César ; après la mort du dictateur, il se livra au parti d'Octave avec qui il avait été élevé et, comme Mécène, devint son confident et son favori. Non moins homme de mer habile que grand capitaine, il triompha à la tête des armées romaines, dans les Gaules, en Germanie, en Espagne, en Sicile, et remporta deux victoires navales sur Sextus Pompée, dont il détruisit la flotte à l'aide d'une machine de guerre qu'il avait inventée. C'est surtout à Actium qu'il se signala par sa bravoure et sa prudence, et on lui attribua la plus grande part dans cette victoire.

» Auguste voulut récompenser son dévouement et ses services en lui faisant épouser sa fille Julie, veuve du jeune Marcellus, le fils de cette malheureuse Octavie dont notre honorable collègue M.

Maurin nous faisait naguères une si belle et si touchante peinture.

» Vous savez tout ce qu'eut d'amertume pour Agrippa, et pour Auguste même, ce mariage mal assorti, qu'il n'avait pu faire qu'en répudiant Marcella, sa deuxième femme, nièce de l'empereur. Sa première femme, dont il eut Julia Vipsania, mariée à Tibère, fut Cécilia Attica, fille d'Atticus.

» De sa troisième femme Julie issurent quatre enfants, Agrippine, Posthumus Agrippa que fit mourir Tibère, Caïus et Lucius César, qu'Auguste avait adoptés comme ses successeurs à l'empire, mais qui moururent jeunes; les mêmes dont, d'après l'opinion la plus accréditée, notre Maison-Carrée porterait, à titre de dédicace, les noms et les titres de princes de la jeunesse. — *Caïo et Lucio Cæsari, principibus juventutis.*

» Notre colonie Nimoise, qui devait compter dans son sein de nombreux vétérans ayant combattu sous ses ordres, et qui devait à son affection particulière, outre la Maison-Carrée, quatre grandes voies, des temples, et probablement le Pont-du-Gard, voulut consacrer son souvenir par une médaille où, sur l'une des faces est figurée la tête d'Agrippa à côté de celle d'Auguste, et sur l'autre face se trouve le crocodile enchaîné à un palmier, figure allégorique sans doute de l'expédition d'Egypte et de la victoire d'Actium.

» C'est de cette médaille que François Ier tira les armes qu'il donna à notre cité, à la place du taureau d'or qu'il lui avait d'abord donné.

» Agrippa mourut en Campanie, à l'âge de 51 ans. Il donna au peuple romain les bains et les jardins portant son nom. Gouverneur de Rome après Mécène, il avait doté cette ville de nombreux et importants monuments publics, et,

entr'autres, du Panthéon et de gigantesques aqueducs.

» Ce qui fait le plus grand honneur au caractère d'Agrippa, c'est que, consulté par Auguste sur son projet de rétablir la république et d'abdiquer l'empire, il opina pour ce parti, que Mécène, moins scrupuleux ou plus clairvoyant, repoussa avec énergie.

» La figure d'Agrippa fait un contraste frappant avec celle de Mécène. Le premier avait toute l'allure et le caractère du soldat ; c'était, comme nous le dirions aujourd'hui, l'homme de la consigne. Sa démarche et son costume étaient en harmonie avec ses habitudes militaires, il se faisait remarquer dans les rues de Rome par sa tunique retroussée fort haut. De son côté, le voluptueux Mécène attirait les regards par sa démarche efféminée et par sa robe traînante.

» Il est à présumer qu'Agrippa avait reproché à Horace de n'avoir chanté ni les victoires d'Auguste, ni les siennes.

» Horace s'excuse en alléguant son insuffisance et l'aptitude de Varius pour l'épopée, bien supérieure à la sienne. Il appelle Varius le cygne du chant Méonien, c'est-à-dire homérique, du nom de Méon, père d'Homère, et élève les exploits d'Auguste et d'Agrippa à la hauteur de ceux qu'a chantés le poète grec. Quant à lui, dit-il, il ne s'occupe que de chanter la table et les amours.

» On suppose que Mars, Mérion, Ulysse, Diomède représentent allégoriquement dans l'ode, outre Auguste et Agrippa, divers grands hommes de guerre de l'empire romain ».

Voici la traduction :

Le cygne qui redit les chants de Méonie,
Varius décrira tes glorieux combats

Et les nombreux succès qu'a valus ton génie
A nos vaisseaux et nos soldats.

Agrippa, ce n'est pas à notre voix débile
D'essayer de tels chants, de peindre sur les flots
Ulysse errant au loin, et l'inflexible Achille,
Les forfaits d'Atrée et ses maux.

Le respect interdit à ma muse tremblante
D'élever jusqu'à toi les accords que j'obtiens ;
Elle craint de ternir, sur sa lyre impuissante,
Les lauriers d'Auguste et les tiens.

Qui pourrait peindre Mars et sa brillante armure
De diamant formée et reflétant les cieux,
Mérion, Diomède à qui Minerve assure
Un secours qui l'égale aux dieux ?

Moi, je chante la table et l'amoureuse guerre
Où des ongles coupés à l'amant on fait peur ;
Libre ou brûlant d'amour, d'un joyeux caractère
Et toujours d'une égale humeur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 juillet 1868

Présents : MM. Viguié, *vice-président* ; Pagézy, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Al. Meynier,

Lenthéric, Ginoux, Flouest, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Bosc, *associé-correspondant.*

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

M. le baron Gaston de Flotte, de Marseille, a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un exemplaire d'un volume de poésies, qu'il vient de publier sous le titre de *Souvenirs.*

M. Ginoux est invité à présenter un rapport sur le volume de M. de Flotte.

M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue agricole, etc., *de Valenciennes.* — Mai 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., *de Poitiers.* Nos 124 et 125. — Février et mars 1868.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. — 17e année. 65e et 66e livraisons.

Académie de la Rochelle. Section de littérature, choix de pièces lues aux séances. — No 14.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. Nos 13, 14, 15 et 16. — Février à avril 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements. — Février et mars 1868.

Annales de la Société impériale d'agriculture, etc., *du département de la Loire.* — Les quatre livraisons de 1867.

Discours prononcés au Sénat par S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, et M. Charles Robert, secrétaire général du même ministère, dans les séances des 22 et 23 mai 1868, au

sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur.

Casimir Ier, roi de Pologne, moine de Cluny au XIe siècle, étude historique par M. Jacques Malinowsky.

Méditations sur la religion chrétienne, par M. Guizot.

Souvenirs, poésies par M. le baron Gaston de Flotte.

M. Maurin, retenu chez lui pour cause d'indisposition, a prié M. Liquier de lire à sa place la note suivante sur les puits romains :

« Je m'étonne, dit-il, que la question des puits romains n'ait jamais tenté la curiosité de nos archéologues, dans le passé comme dans le présent. Je sais bien qu'on me répondra que l'épigraphie n'a rien à y voir, ni l'art monumental non plus. Mais il s'agit d'un ouvrage utile, et peut-être, en reportant son attention sur le magnifique aqueduc dont ils dotèrent leur Némausus, voudra-t-on bien reconnaître que nos ancêtres, les Gallo-Romains, étaient aussi bien nos maîtres en fait de travaux utiles qu'en fait de travaux d'art. Et cependant ils ne disposaient pas de toutes les ressources d'action que nous donne une science incontestablement supérieure. En tout cas, ce ne sont pas eux qui eussent passé cent ans à discourir sur les moyens de se procurer un supplément d'eau dont ils auraient eu besoin, avant de mettre la main à l'œuvre.

»Dans la rue qu'habite notre confrère M. Aurès, il se rencontre un puits romain d'un caractère vraiment monumental. On arrive à l'eau par un escalier à larges marches et même à palier, autant qu'il m'en souvient ; car ce n'est pas récemment que je l'ai vu.

» Cette note n'a pas précisément pour but de vous le décrire, ni de décrire ceux qui se rencontrent dans le voisinage et au loin ; car on en trouve un peu partout dans notre ville. Dresser la carte, s'il est permis d'user de l'expression, des puits romains qui se sont conservés plus intacts que nos monuments, et cela se comprend ; dessiner leur profil, ce peut être la tâche d'un de mes savants confrères, ce ne saurait être la mienne. L'objet de ma communication est plus restreint et peut-être aussi plus actuel. Vous allez en juger.

» Un observateur très-connu pour son exactitude, l'auteur de la *Topographie de Nîmes*, qui a appartenu, je crois, à l'ancienne Académie de Nîmes, a consigné dans cet ouvrage un fait qui m'a paru mériter l'attention.

» S'occupant des puits de la ville moderne, il énumère les diverses couches de terrains superposées, qu'il faut traverser pour arriver à l'eau ; et sa conclusion, résultat des faits observés, c'est que, après avoir brisé la couche de poudingue calcaire, connue dans notre idiôme local sous le nom de *cistre dur*, on trouve une nappe d'eau excellente et inépuisable qui coule sur un lit de gravier calcaire. M. Vincens ajoute que les Romains ont connu cette disposition aquifère du sol, et qu'il a été reconnu que, dans les quartiers même où les eaux se rencontrent plus près de la surface, ils n'ont pas hésité à creuser plus profondément et à descendre le niveau de leurs puits au-dessous de la roche de brèche, comme on le faisait de son temps, quand on ouvrait un nouveau puits.

» Ainsi, à la période Gallo-Romaine, ainsi encore au siècle dernier — car si la *Topographie de Nîmes* n'a été publiée qu'en 1802, les matériaux qui la composent ont été recueillis avant 1789 — il suffisait, pour s'assurer la possession d'une lame d'eau inépuisable, de parvenir au lit

de gravier calcaire, après avoir passé le poudingue qui le précède immédiatement dans la succession des couches.

» Si cette observation est générale, s'appliquant aussi bien aux terrains de la plaine qu'à ceux qui se rapprochent de nos collines calcaires — et rien ne prouve le contraire, — il faut reconnaître que les choses sont bien changées à l'heure actuelle ».

M. Maurin raconte ensuite les travaux qu'il a fait exécuter pour recreuser son puits et les divers terrains que les puisatiers ont traversés. L'eau jaillit en abondance, lorsqu'on fut arrivé au lit de gravier calcaire. Mais elle fut bientôt épuisée, et il fallut reprendre le forage du puits. On traversa un banc d'argile, succédant au gravier calcaire, une couche de cailloux siliceux empâtés dans l'argile, puis un lit de cailloux roulés, comme ceux dont l'amoncellement a déterminé ces côteaux qui s'étendent à l'horizon méridional de notre ville. L'eau reparut enfin. Mais en trois jours elle baissa de cinquante centimètres.

« Comment se fait-il, continue M. Maurin, qu'il faille aujourd'hui creuser plus bas que les Romains, plus bas même que nos pères, pour avoir de l'eau dans nos puits. Ils la trouvaient sur le lit du gravier calcaire, nous sommes obligés de descendre jusqu'à la couche siliceuse.

» Eprouverions-nous des sécheresses plus intenses que celles qu'ils éprouvaient eux-mêmes ? Les pluies seraient-elles devenues plus rares et moins abondantes ? Au siècle dernier, il était constant, d'après une série d'observations scrupuleusement recueillies, que, si les pluies étaient plus fréquentes à Paris qu'à Nimes, en revanche il tombait plus d'eau à Nimes qu'à Paris ; et la différence, au profit de notre cité, calculée sur une période de dix ans, était d'un tiers par an. Certes, ce n'était

pas trop pour compenser la déperdition d'humidité opérée sur notre sol par les vents du Nord si violents, qui sont et qui ont été de tout temps le fléau de notre climat. Je dis de tout temps, car un poète grec, qui vivait sous Miltiade, Eschyle, les signalait comme tels dans des vers qui nous ont été transmis par Galien ; et plus tard, sous le règne de Tibère, le géographe Strabon ne les caractérisait pas dans d'autres termes. Il est vrai que tous les deux n'en parlent que comme d'un ouragan qui renverse les hommes et balaie les pierres ; mais un fait ne va pas sans l'autre. Plus un vent sec est impétueux, et plus la dessiccation s'accroît sur son parcours.

Si les observations météorologiques contemporaines prouvent qu'il n'y a rien de changé dans le régime des pluies, et si, d'autre part, on trouve dans l'histoire du passé la preuve que nos pères ont eu à subir des périodes d'aussi grande sécheresse que nous, il faudrait chercher ailleurs la cause de ce fait nouveau de nos puits taris à la couche du gravier calcaire.

Cette cause ne se trouverait-elle pas dans les défrichements de nos bois et de nos garrigues qui ont eu lieu depuis la Révolution ? Il est bien certain que l'arbre ou l'arbuste protége, par son ombrage, les eaux souterraines aussi bien que celles qui coulent à la surface, et il retient d'ailleurs les terres par ses racines sur les terrains en pente. Quoi de plus aisé à comprendre que les réservoirs intérieurs, d'où s'échappent par infiltration les eaux qui alimentent les puits, peuvent se tarir, quand les couches supérieures sont soumises à l'ardeur dessiccative des rayons du soleil ? Ces rayons, tombant sur une surface nue, atteignent jusqu'aux sources que le sol renferme en son sein, alors qu'il n'y a plus ni arbre ni terre fraîche pour les préserver.

» Mais quoi qu'il en soit des causes qui ont amené l'état de choses actuel, je n'ai pas pris la plume, vous le comprenez sans peine, pas plus pour en rechercher la raison que pour en indiquer le remède.

» Je n'ai voulu que vous signaler ce fait, que les Romains n'avaient pas besoin de fouiller aussi profondément le sol pour obtenir une nappe abondante dans leurs puits.

» Cela ne les avait pas empêchés de chercher des approvisionnements d'eau au dehors pour accroître les ressources de leur consommation domestique.

» Ajoutez encore que ceux qu'ils retiraient de la source de la Fontaine étaient beaucoup mieux aménagés ; car ils n'avaient pas eu l'étrange idée de les gaspiller, en faisant couler ses ondes fraîches et pures dans de vastes bassins et de larges canaux, qui présentent à l'évaporation une surface si considérable.

» On sait que ce système de travaux a été conçu et exécuté par un ingénieur militaire, nommé Maréchal, vers la fin du siècle dernier. Cet ingénieur s'est naturellement inspiré des souvenirs de son art, quand il a transformé le canal naturel où coulent les eaux de la source en fossés de citadelle. Il est regrettable que la configuration des lieux, telle qu'ils existaient du temps des Romains, n'ait pas été respectée davantage ; seulement on eût pu les modifier en ramenant les berges en pente douce sur le bord de l'eau, et en faisant sur les terrassements de nombreuses plantations qui auraient poussé vigoureusement par le voisinage de l'eau et qui, par l'ombre qu'elles auraient projetée, auraient mis obstacle à une évaporation trop rapide. Peut-être pourrait-on ajouter encore que les plantations auraient assaini l'air ambiant par l'absorption des gaz méphitiques qui ont été pen-

dant longtemps une cause d'accès de fièvre pour les environs de la Fontaine, et dont on n'a pu se débarrasser que par un curage fréquent du canal.

» Et, tout cela dit, faut-il bien ajouter que les Romains n'avaient pas à satisfaire des besoins industriels aussi pressants que les nôtres ».

M. Albert Meynier fait part à l'Académie de quelques réflexions sur la sculpture.

Après avoir rapidement passé en revue l'histoire de cet art aux différentes époques, il examine les questions suivantes :

— Quelle est la loi de production des œuvres d'art ?

— Quelle est leur nature, quel est leur but ?

— Quelles sont, dans les arts, les conditions où s'accomplit le progrès ?

Il conclut en engageant les sculpteurs à étudier les chefs-d'œuvre de l'art moderne ; à consulter avec persévérance la nature ; mais pardessus tout, à ne pas oublier, comme l'a si bien dit M. Gustave Planche :

« Qu'Athènes nous a laissé des œuvres d'un goût plus pur, d'une simplicité plus éclatante, d'une grandeur plus vraie que tous les ouvrages modelés en Europe depuis la Renaissance »; — et que c'est parmi ces œuvres que nous devons toujours aller chercher, en dernier ressort, des enseignements et des exemples.

M. Emile Causse donne lecture à l'Académie d'une note détaillée sur une inscription romaine découverte au village de Cabrières (Gard).

Cette inscription lui paraît remonter, par sa forme, à une belle époque de l'art.

Elle a été portée à la connaissance de l'Académie par les soins de M. Henri Londès, propriétaire à Bezouce.

D'après les appréciations de M. Causse, le modeste village de Cabrières remonterait à une époque très-reculée ; il serait d'origine romaine, peut-être gauloise ; sa dénomination primitive aurait été *Ernon*, dénomination qui a été conservée jusqu'à nos jours par un quartier où l'on heurte, à chaque pas, des poteries antiques, des bas-reliefs, des inscriptions, des moulins en lave, des pierres tumulaires.

La ville de Némausus, d'après M. Causse, utilisait la belle fontaine de Cabrières. On aperçoit encore aujourd'hui, dans le lit tourmenté du Canabon, les restes non-équivoques d'un aqueduc antique. M. Jules Teissier avait émis l'idée que ce fait pourrait se reproduire aujourd'hui.

Le cippe funéraire, dont il s'agit en ce moment, porte le nom de *Primulus*. Il a été trouvé au quartier d'Ernon, près du cimetière moderne.

Ce fait a inspiré à M. Causse les réflexions suivantes :

« A Cabrières, dit M. Causse, comme à Arles, comme à Rome, comme ailleurs, les générations éteintes sont superposées et, en quelque sorte, amoncelées ; la mort dans le passé, la mort dans le présent....., la mort dans l'avenir ! toujours la mort !

» En présence de cette fatalité irrésistible, de cette œuvre de destruction qui ne s'arrête jamais, *du peu que nous sommes*, comme disait Bossuet, comment expliquer nos agitations, nos tracasseries incessantes, nos vues ambitieuses ? L'homme, cette créature misérable, cette créature d'un jour, ne serait-il pas tenté de répudier la vie qui lui a été donnée comme un funeste présent, si une Pro-

vidence miséricordieuse n'avait mis en lui le sentiment du devoir, en face de lui, comme une lumière consolante et pure, les douces perspectives de l'espérance ? »

Il y a lieu d'espérer que, par le dévouement éclairé de M. Henri Londès, le cippe funéraire de la vallée des *Fouzes* pourra prendre place dans nos musées.

L'Académie charge M. Causse de remercier M. Londès et de lui offrir de sa part une médaille d'argent, en retour de sa communication.

M. Liquier lit une traduction en vers de deux Odes d'Horace.

Il les fait précéder, l'une et l'autre, de quelques commentaires et de quelques détails.

Ode 18. Livre III. — AD FAUNUM.

O Faune, qui poursuis les nymphes fugitives,
Dans mes champs abrités daigne porter tes pas;
Et, quand tu quitteras mes élèves craintives,
De maux cruels ne les afflige pas.

Je t'immole un chevreau lorsque finit l'année;
Chère à Vénus, la coupe épanche, unie au miel,
La vermeille liqueur par l'automne donnée,
Et notre encens fume sur ton autel.

Aux nones, quand ta fête en décembre est venue,
Dans l'herbe épaisse on voit se jouer les troupeaux,
Et du village aux prés la foule descendue
Y paît ses bœufs et suspend ses travaux.

Le loup suit les brebis sans leur livrer la guerre;
Devant toi se répand la dépouille des bois,

Et le gai vigneron frappe du pied la terre
Que dans son cœur il maudit tant de fois.

Ode 17. Livre 1er. — A Tyndaris.

Pan, qui du mont Lycée aime à gravir les pentes,
Souvent pour Lucrétile abandonne ces lieux;
Il défend mes troupeaux des chaleurs accablantes,
Ainsi que des vents orageux.

De leur époux lascif vagabondes compagnes,
Mes chèvres vont brouter le thym, les arbrisseaux,
Sans craindre la couleuvre au sein de nos campagnes,
Sans peur du loup pour leurs chevreaux,

Aussitôt que du dieu le chalumeau rustique
A frappé, Tyndaris, de ses aimables sons,
Les rochers sous lesquels s'incline l'humble Ustique,
Et les côteaux de nos vallons.

Les dieux m'ont accordé toute leur bienveillance;
Mon encens et mes vers sont agréés par eux;
Viens; pour toi de mes champs la corne d'abondance
Versera des fruits savoureux.

Bravant les feux du jour au vallon solitaire,
Des doux chants de Théos viens charmer les échos;
Dis l'épouse d'Ulysse en sa douleur amère,
Et Circé pleurant ce héros.

Ici, la coupe en main, tu boiras, sous l'ombrage,
La liqueur de Lesbos, qui trouble peu les sens.
Bacchus qui, parmi nous, veut régner sans partage,
Hait Mars et les débats sanglants.

Ne crains pas que Cyrus, te prodiguant l'injure,
Porte sur toi les mains dans ses transports jaloux ;
Que ton voile innocent et que ta chevelure
Soient victimes de son courroux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er août 1868.

Présents : MM. Viguié, *président*, Pagézy, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Brun, Ginoux, Lenthéric, Flouest, Penchinat, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), accompagnant l'envoi d'un volume de poésies intitulé : *Musettes et Clairons.*

M. Causse est invité à présenter un rapport sur le volume dont s'agit.

M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance:

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1866-67.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1867, nos 3 et 4.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, tome XI, 1867-68.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, 1867.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1er trimestre de 1868.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, n° 6, mars 1868, 3e série, tome III.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1867.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres de 1867, nos 56, 57 et 58.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, 3e série, tome X.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, pages 177 à 224.

Inscription étrusco-latine du tombeau de Publius Volumnius, étude, par Boudard.

La Rampelado, de Louis Roumieux, *pouesio prouvençalo*.

M. Penchinat est invité à présenter un rapport sur le volume de la *Rampelado*, de M. Louis Roumieux.

Afin qu'il puisse être procédé, sans retard et dès le commencement des vacances, au travail de publication du volume de ses Mémoires pour l'année 1867-1868, l'Académie invite son président à nommer les membres de la commission qui auront à s'occuper de cette tâche. M. le président désigne

les membres du bureau et MM. Aurès, Liquier et Penchinat.

L'Académie decide, sur le rapport de M. l'abbé Azaïs, que le Mémoire sur la *Mer Morte* de M. le pasteur Arnaud, associé-correspondant, dont il a été question dans la séance du 4 juillet, sera inséré en entier dans ce volume.

M. le secrétaire-perpétuel communique à l'Académie la lettre de remerciements qu'elle l'avait chargé d'adresser à M. Guizot, à l'occasion de l'envoi du 3e volume de ses *Méditations sur la religion*. Il exprime à notre président honoraire combien la Compagnie se félicite d'avoir à sa tête un si digne défenseur d'une si noble cause, combien elle se réjouit de le voir consacrer à de tels travaux un talent dont les années ne font qu'accroître l'autorité, sans rien lui enlever de sa vigueur.

Au nom de M. *Charvet*, associé-correspondant de l'Académie et lauréat de 1865, M. Germer-Durand donne lecture d'un intéressant Mémoire intitulé : *Racine et sa famille maternelle à Uzès et à Saint-Maximin*, dont l'auteur l'a chargé de faire hommage à la Compagnie.

M. Charvet commence par quelques notes historiques sur le village de Saint-Maximin, dont le nom parait pour la première fois dans une charte de 1096, par laquelle Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, le donne à la cathédrale du Puy, en même temps que les villages de Sagriès, La Bruguière, etc. Il rappelle ensuite les démêlés des consuls avec les seigneurs au sujet de la nomination au consulat, et donne la série de ces seigneurs depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe.

C'est en 1659 que le P. Antoine Sconin,

chanoine régulier de Sainte-Geneviève, vicaire-général et official du diocèse d'Uzès et oncle maternel de Racine, acheta d'Olivier de Thézan le vieux château de Saint-Maximin et ses dépendances, fit démolir les anciennes constructions et édifier la maison moderne, qui était à peine terminée, quand son neveu Jean Racine, orphelin de père et de mère depuis sa quatrième année et destiné par son oncle à l'état ecclésiastique, arriva auprès de lui à Uzès, le 8 novembre 1661. Racine avait alors 22 ans.

M. Charvet emprunte aux lettres écrites d'Uzès par Racine à M. Vitart, à La Fontaine et à quelques amis, des fragments qui, pour n'être pas inédits, n'en sont pas moins curieux à relire. Racine y exprime avec agrément ses impressions au sujet du pays, du climat, des mœurs, de la langue d'Oc qu'il ne comprend pas. Dans certain passage d'une lettre du 6 juin 1662, on voit (ainsi que le remarque justement M. Charvet) que, « si Racine ne succéda pas à son oncle comme prieur de Saint-Maximin, ce ne fut peut-être pas sans en avoir eu l'intention et le désir... Mais la Providence réservait au poète d'autres destinées ; avant la fin de l'année 1662, il quittait Uzès pour ne plus y revenir ».

L'auteur continue l'histoire de la seigneurie de Saint-Maximin, qui demeura dans la famille Sconin jusqu'à la Révolution, et donne les renseignements les plus précis sur la maison que cette famille possédait à Uzès, et qui se trouvait située à l'est de la ville, adossée à l'intérieur du rempart entre l'Evêché et la porte Saint-Julien, comme on le voit sur un curieux plan d'Uzès au XVIIe siècle, communiqué par M. Rochetin à M. Charvet, et dont celui-ci joint à son mémoire un *fac-simile*.

M. Eug. Brun lit la pièce de vers suivante :

LA MORT D'UN CHÊNE.

Il était, près de mon village,
Un vieux chêne à l'épais feuillage,
Temple autrefois de nos hameaux,
Qui vit les saintes assemblées
Des habitants de nos vallées
Siéger sous ses vastes rameaux.

—

Je me souviens qu'avec ma mère,
Dans mon enfance, âge éphémère,
Poursuivant à travers les prés
Le papillon à l'aile blanche,
J'y venais prier, le dimanche,
Et bégayer les chants sacrés.

—

J'y jouais, dans mon premier âge.
Il abritait pendant l'orage;
Et, dans la joyeuse saison
Où se tient la fête votive,
Selon la mode primitive,
On y dansait sur le gazon.

—

Le troupeau de la métairie,
Quittant l'herbe de la prairie,
Pendant la chaleur, y gîsait;
Et, suspendant sa faux tranchante,
Pendant que la cigale chante,
Le moissonneur s'y reposait.

—

De son asile solitaire
Les amants cherchaient le mystère;
Et, sans craindre d'être troublés,
Venaient s'y cacher, à la brume,
Quand le toit du village fume
Et que le ver luit dans les blés.

—

. . . .
. . . .

Des générations sans nombre
Se succédèrent, à son ombre.
Il dominait la plaine au loin,
Et sa vieillesse vénérée
Des annales de la contrée
Etait le fidèle témoin.

—

. . . .
. . . .

Sacrilége amour des richesses !
Un barbare l'a mis en pièces
Et l'a vendu pour un peu d'or.
Qu'en hiver sa vigne se gèle,
Qu'en été sur son champ il grêle,
Et qu'on lui vole son trésor !

—

On m'a dit qu'il fallut combattre
Un jour tout entier pour l'abattre;
Que sa chute immense ébranla
Toute la campagne voisine,
Et que de son tronc en ruine
Un essaim de nids s'envola.

—

Pleurez, moissonneurs; pleurez, pâtres;
Pleurez, enfants aux yeux folâtres;
Pleurez, colombes et ramiers;
Pleurez, hautbois aux gais quadrilles;
Pleurez, garçons et jeunes filles,
Le vieux chêne que vous aimiez!

M. Liquier communique à l'Académie la traduction suivante de deux odes d'Horace, après l'avoir fait précéder de quelques notes en forme de commentaires :

Ode 15. Livre 1er. — NEREI VATICINIUM.

Sur les mers, au mépris de l'hospitalité,
Quand Pâris entraînait perfidement Hélène,
A la voix de Nérée, avec docilité,
Les vents partout calmés retenaient leur haleine.

Cette voix par ces chants révélait l'avenir :
« Celle que tu conduis au palais de tes pères
Causera ton malheur; la Grèce va s'unir
Pour briser Ilion et tes nœuds adultères.

» Combattants et coursiers sont baignés de sueur;
Race de Dardanus, pour toi quel deuil s'apprête!
Minerve, sur son char, est ivre de fureur;
L'égide est à son bras, le casque est sur sa tête.

» De Cythérée en vain tu reçois le secours;
En vain ta chevelure est avec soin peignée;
Tu consacres en vain, pour d'indignes amours,
Aux chant volupteux ta lyre efféminée.

» Nonchalamment couché, tu n'éviteras pas
Le redoutable Ajax, qui, prompt comme la foudre,

Voudra, pour t'immoler, s'attacher à tes pas,
Et bientôt tes cheveux traîneront dans la poudre.

» Ne vois-tu pas Ulysse et Nestor de Pylos,
Ulysse, le fléau de ta race proscrite,
Teucer de Salamine, et le fier Sthénélos
Qui, comme eux, veut ta vie et vole à ta poursuite?

» Sthénélos, qui sait l'art de dompter les coursiers,
De diriger un char, de conduire une armée!
Remarque Mérion; mais, entre ces guerriers,
Vers toi, plein de fureur, vient le fils de Tydée.

» Ce fils, qui de son père efface les exploits,
Tu le fuis haletant, comme, dans la vallée,
Le cerf, voyant le loup qui sort du fond des bois,
S'enfuit en oubliant l'herbe qu'il a foulée.

» Est-ce ce qu'attendait l'objet de tes amours?
En proie à son couroux, qui dans son camp l'enchaîne,
Achille de Pergame a prolongé les jours;
Mais la flamme s'apprête et sa chute est prochaine. »

Ode 20 — Livre 1er — A MÉCÈNE.

Dans une coupe simple, illustre chevalier,
Tu boiras l'humble vin du crû de la Sabine,
Dont je scellai l'amphore au fond de mon cellier,
Lorsque du Vatican la joyeuse colline
Et les échos des bords du fleuve paternel,
Cher Mécène, au théâtre annonçaient ton entrée,
Excitant les transports et l'élan solennel
Des applaudissements d'une foule charmée,
Et Cécube et Calès du jus de leurs raisins

Emplissent tes celliers ; mais Falerne et Formie
Ne m'offrent pas leurs dons pour corriger les vins
Dont ma table à tes yeux se montrera servie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 août 1868.

Présents : MM. Pagézy, présidant la séance en l'absence de MM. Maurin et Viguié ; Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Eug. Brun, Albert Meynier, Verdier, *membres-résidants.*

M. Liotard est invité à remplir les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. de Clausonne et de M. l'abbé Azaïs.

Le procès-verbal de la séance du 1er août est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre du ministre de l'instruction publique, à la date du 31 juillet, qui annonce l'allocation d'une somme de 400 fr. au profit de l'Académie, et qui demande la désignation du membre de la compagnie au nom duquel le mandat devra être ordonnancé.

M. le secrétaire-perpétuel, avant de partir, a déjà satisfait à cette demande du ministre, en lui indiquant M. Charles Liotard, trésorier. Il a en même temps anticipé les remerciements que l'A-

cadémie délibère de consigner en outre sur son registre.

M. le président se fait l'interprète de la satisfaction de la compagnie, lorsqu'elle a appris que deux de nos confrères : M. *A. Viguié*, membre titulaire, président du consistoire de l'Eglise réformée, et M. *Numa Boucoiran*, membre honoraire, directeur de l'école de dessin, avaient été compris dans les récentes nominations au grade de chevalier de la Légion-d'honneur.

M. Germer-Durand donne lecture à l'Académie de la lettre suivante qu'il a reçue de *M. Jules Canonge,* membre honoraire :

« Cher collègue,

» Lecteur assidu de vos travaux archéologiques, j'ai habituellement le plaisir d'en applaudir la parfaite exactitude : par exception, ne vous en êtes-vous pas écarté, dans la séance du 4 juillet, en traduisant : *De funeraticio faceundum curavit* par « a fait les frais de ses funérailles » ?

» Les inscriptions constatant qu'une chose a été exécutée aux frais de quelqu'un portent habituellement : DE.SVO.

» *De Funeraticio*, que vous-même faites remarquer être ici, contrairement à l'usage, employé substantivement, me semble désigner la « somme destinée aux frais des funérailles » ; cette somme pouvait avoir été réservée, désignée pour cet usage, soit par la volonté du défunt, soit par l'assemblée des héritiers, ou parents, ou amis. Sécundina remplirait ici un office analogue à celui d'exécuteur testamentaire ou délégué de la famille. Je crois donc que le sens vrai serait :

» Sécundina a pris soin de faire élever ce monument, en prélevant « les frais sur la somme destinée aux funérailles ».

» On peut chercher à le dire avec plus de concision ; mais je ne trouve aucune autre interprétation possible de la formule : *De Funeraticio*.

» Voyez surtout, dans mon objection, une preuve du soin avec lequel je vous lis, et recevez mon affectueux *vale* ». JULES CANONGE.

Nimes, 29 juillet 1868.

« On est trop heureux, dit M. Germer-Durand, lorsqu'on s'occupe d'épigraphie en province, de rencontrer des lecteurs aussi attentifs et aussi compétents que M. Jules Canonge. Aussi, après vous avoir donné lecture de sa lettre, ai-je cru qu'il était de mon devoir de le remercier publiquement de l'intérêt qu'il veut bien prendre aux communications épigraphiques que je fais à l'Académie.

» Quant à l'interprétation qu'il propose du mot : *Funeraticium*, je lui demande de me permettre de suspendre mon adhésion.

» La question du *Funeraticium* est neuve, et les éléments pour la résoudre sont peut-être encore bien insuffisants. Ainsi que je l'ai dit dans ma note du 4 juillet, avant l'inscription de Bizac, trois autres inscriptions seulement (Orelli, 2417, 4107 et 6086) avaient fait connaître ce mot.

» Peut-être l'étude comparée de ces trois monuments, et surtout de deux d'entre eux (2417, Réglement du collége d'Esculape et d'Hygie, daté du 19 septembre de l'an 153 de notre ère ; et 6086, Réglement du collége des adorateurs de Diane et d'Antinoüs, daté du 1er janvier 133), nous fournirait-elle quelques données pour la solution de la question à laquelle M. Canonge paraît s'intéresser.

» Je me propose de l'entreprendre prochainement, et j'appelle l'attention de notre honorable et savant confrère sur ces deux textes si impor-

tants pour l'étude des mœurs de certaine classe de la société romaine au second siècle de notre ère ».

M. Aurès, à l'occasion de cette inscription, exprime, une seconde fois, le vœu que des mesures soient prises pour faire parvenir l'inscription dont s'agit à la collection centrale de Nimes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 août 1869.

Présents : MM. Pagézy, présidant la séance en l'absence de MM. Maurin et Viguié ; Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, Charles Liotard, Brun, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 17 août est lu et adopté.

M. *E. Arnaud*, pasteur de l'Eglise réformée de Crest, associé-correspondant, a fait hommage à l'Académie d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre de : *Symbolisme de l'alphabet hébreu*. Les remerciements de l'Académie seront consignés au procès-verbal.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — 2e série, tom XI, n° 3.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4e série, tome VII. Avril 1868.

La même, mai et juin 1868.

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux, 3e série, 29e année. 1867, 4e trimestre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle. 1er trimestre de 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère. Juin 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.— 1868, n° 7.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Avril, mai et juin 1868.

Mémoires de la Société académique du département de l'Aube. 1867.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Tome IXe, 1859-1867.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres etc. de l'Aveyron. Juillet 1864—mars 1866.

Biographies aveyronnaises. Tome I.

Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix. Mai 1867.

Séance publique de la même Académie. Juin 1868.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. Juin 1868.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France. Tome IX, 3e livraison.

Journal des savants. Juin 1868.

Id. Juillet 1868.

Les communications suivantes ont été adressées à l'Académie par M. Ph. Eyssette, président du tribunal civil de Largentière, membre non-résidant.

La lecture des deux notes archéologiques a été faite par M. Germer-Durand, et celle des stances par M. Liotard.

PREMIÈRE NOTE.

« Dans le courant de l'année 1866, des bûcherons travaillant à des défrichements du sol forestier, aux environs de l'ancienne abbaye de Mazan, découvrirent, engagée dans les racines d'une vieille souche, une corne remplie de pièces d'or.

« Ce trésor fut aussitôt réparti entre les heureux inventeurs, mais l'Etat intervint en sa qualité de propriétaire. Les pièces furent restituées et déposées au greffe du tribunal de Largentière, où elles sont demeurées assez longtemps ; l'administration des domaines les a, depuis peu, réclamées pour les expédier à Paris.

« Ce trésor numismatique consistait en une trentaine de pièces d'or, appartenant toutes au XVe siècle.

» Nous avons remarqué d'abord, et en assez notable quantité, l'écu de France frappé au nom de François Ier, *Franciscus rex D. G.*; l'écu chargé de trois fleurs de lys et surmonté ou timbré de la couronne royale ouverte, en forme de bandeau fleurdelisé, avec la salamandre en cimier; — à l'avers, la croix fleurdelisée et la légende *Christus vincit, regnat, imperat*.

» Sur une de ces pièces, fabriquée probablement en Dauphiné, la croix est cantonnée de fleurs de lis et de dauphins.

» Nous avons reconnu un certain nombre de monnaies siciliennes, portant d'un côté une croix et de l'autre les armes d'Anjou, Sicile et Jérusa-

lem. Les unes sont au nom de Charles, empereur; les autres, au nom de Philippe II.

» Parmi ces dernières, deux particulièrement ont fixé notre attention, à cause de leur devise se rattachant sans doute au glorieux combat de Lépante :

Domine, da mihi virtutem contra hostes tuos.

» Et cette autre,

Virtus Domini suos coronat.

» Notre intérêt n'a pas été moins excité à l'aspect de petites monnaies d'or, fort usées et presque frustes, où les armes de Sicile peuvent cependant être encore reconnues. Il ne reste de la légende qu'un mot bien nettement lisible, c'est le mot *reges*. C'en est assez pour signaler Isabelle et Ferdinand, *rois* de Sicile.

» Pour compléter cette galerie historique, ajoutons un ducat de Ferrare, avec le nom d'Alphonse et la devise *Adsit nobis virtus Domini* ; — celui de Lucques, avec le nom de Cosme et les armes des Médicis, trois globes disposés en triangle; — enfin deux pièces attribuées aux sérénissimes républiques, et dont l'une porte le lion de Saint-Marc, et l'autre porte le nom de Doria.

» Avant d'expédier à Paris ces curiosités numismatiques, il nous a paru utile d'en opérer la description et d'en certifier l'exsistence.

SECONDE NOTE.

«Une découverte intéressante vient de nous être signalée.

» Un habitant de cette ville a trouvé chez lui, dans un fouillis de vieux fer, un scel ecclésiastique du moyen-âge, parfaitement conservé, et dont il a bien voulu nous soumettre une empreinte fort exacte, relevée sur cire.

» Le sceau est de forme elliptique, mesurant

sept centimètres sur le grand axe et quatre centimètres sur le petit axe, encadrement compris.

» Il porte la légende suivante, tracée en caractères gothiques : *Sigillum capituli beati Germani antissidorensis* (sceau du chapitre du bienheureux Germain d'Auxerre). La première lettre du mot *sigillum* et les cinq dernières du mot *antissidorensis* sont effacées ; les mots sont écrits en toutes lettres, sans abréviations, et séparés entr'eux par deux points superposés. Le pôle inférieur du grand axe est marqué par une croix grecque, intercalée dans la légende; le même signe devait exister au pôle correspondant, mais a été effacé. Dans le champ du sceau, figure de face et en pied l'image du patron titulaire du collége canonial.

» Le saint évêque d'Auxerre est revêtu d'une tunique de lin, descendant à longs plis jusqu'à ses pieds chaussés de sandales ou de brodequins découpés; l'extrémité inférieure de l'aube est bordée en relief d'une étoffe ou parement cousu ; un amict enveloppe le cou, en forme de coule monastique ; la chasuble, relevée sur les bras, est largement drapée.

» Dans la main droite du Pontife, est engagée la hampe svelte et légère d'une crosse épiscopale; la main gauche soutient un évangéliaire orné.

» Le chef est couvert de la mitre ou *cidarys*, de moyenne ampleur et de forme triangulaire.

» A droite et à gauche de la vénérable effigie, apparaissent une étoile et un croissant, placés en regard l'un de l'autre. Le croissant n'est pas posé de champ, comme il l'est habituellement dans les armoiries, mais bien verticalement et affectant la forme d'un disque lunaire *au naturel*.

» Sans rien préjuger sur le sens héraldique ou mystique de ce double symbole, ne serait-il pas permis de supposer que les chanoines ont voulu

indiquer que le cycle de la prière publique correspondait au cycle des heures et se liait aux évolutions sidérales, mesurant parmi les hommes la durée du jour et de la nuit? L'étoile du matin et l'astre du soir, ainsi rapprochés et combinés, seraient alors la traduction emblématique et imagée de ce verset du Psalmiste :

A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini.

» En résumé, notre sceau capitulaire est digne de fixer l'attention des archéologues par sa forme, son antiquité et son authenticité, bien qu'il ne nous soit pas encore permis de l'attribuer à une église spéciale ou à un corps religieux déterminé.»

Stances à un peintre paysagiste.

—

Blocs de granit, bondissantes cascades,
Qui du désert attestez les grandeurs ;
Ruisseaux fuyant sous de fraîches arcades
Et du midi tempérant les ardeurs ;

—

Harmonieux lointains, cîmes dorées,
Blanches vapeurs qui reflétez les cieux,
Vous colorant de teintes empourprées,
Dernier éclat d'un soir majestueux ;

—

Saules, baignant vos longues chevelures.
Rameaux où tremble un rayon de soleil,
Dômes touffus aux fines dentelures
Se détachant à l'horizon vermeil ;

—

En vous voyant, ravissantes merveilles,
En admirant votre cycle enchanteur,
Je dis : « Heureux le mortel qu'en ses veilles
» Vient visiter le souffle inspirateur,

—

» Qui, sur la toile où son âme est passée,
» Fit ruisseler la vie et la clarté,
» Et condensa l'éclair de sa pensée
» Dans un rayon d'idéale beauté ! »

—

Je dis encor : « Plus heureux est le sage
» Qui, du tableau scrutant la profondeur,
» De la nature, éblouissante image,
» Monte et s'élève à son divin Auteur ! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

—

TABLEAU STATISTIQUE

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD

PENDANT L'ANNÉE 1867-68.

SÉANCES	AUTEURS.	
		Académie du Gard.
9 nov. 1867.	E. Teulon.	Quelques pages consacrées à la mémoire de M. le baron *Ach. de Daunant.*
7 déc. 1867.	L. Pagézy.	Etat statistique des travaux de l'Académie, pendant l'année 1866-67.
Id.	Id.	Tableau statistique contenant l'état des présents et des absents.
18 janv. 1863.	Ch. Liotard.	Compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1867.
1er fév. 1868.	Olliv.-Meinadier	Rapport après examen du compte précédent.
28 mars 1868.	G. de Clausonne.	Notice sur M. le baron *Ach. de Daunant.*
11 avril 1868.	Id.	Compte-rendu de l'année 1866-67.
25 avril 1868.	L. Maurin.	Allocution pour l'ouverture de la séance publique.
		Agriculture.
1er févr. 1868	E. Im-Thurn.	Compte-rendu de l'ouvrage de M. L. Destremx, membre non-résidant : *Agriculture méridionale ; le Gard et l'Ardèche.*
14 mars 1868.	Alph. Dumas.	Rapport sur une « Statistique agricole de la France », dans les *Mémoires de la Société d'agriculture*, etc. d'Orléans.
4 juill. 1868.	Id.	Rapport sur trois brochures de M. de Masquard, du docteur G. Brouzet et de Mme Sabatier-Guibal, relatives à la maladie des vers-à-soie.

SÉANCES.	AUTEURS.	
		Archéologie.
21 déc. 1867.	A. Aurès.	Mémoire sur la métrologie gauloise.
18 janv. 1868.	Germer-Durand	Note sur quatre pierres tumulaires romaines, trouvées par M. G. Ducros, pasteur à St-Gilles, en démolissant le barrage du Moulin-de-la-Reynette.
15 févr. 1868.	Id.	Complément de la note précédente.
29 févr. 1868.	E. Causse.	Communication sur une borne du domaine de Psalmody trouvée par M. Dombre, ingénieur.
28 mars 1868.	Germer-Durand	Note sur une mosaïque découverte chez M Riboulet, négociant, rue des Lombards.
Id.	Id.	Note sur une inscription d'Aramon, d'après un estampage communiqué à l'Académie par M. *Ch. Domergue*, associé-correspondant.
Id.	A. Aurès.	Sur le soin religieux avec lequel les anciens choisissaient les nombres, et les idées mystiques qu'ils attachaient à ce choix.
11 avril 1868.	Flouest.	Compte-rendu d'une exploration sommaire de l'*oppidum* gaulois de Nages.
9 mai 1868.	Germer-Durand	Note sur trois inscriptions de l'époque carlovingienne à Uzès.
23 mai 1868.	Flouest.	Rapport sur les travaux de déblaiement entrepris à l'*oppidum* gaulois de Nages.
20 juin 1868.	Id.	Compte-rendu d'une nouvelle visite à l'*oppidum* gaulois de Nages.
4 juillet 1868.	Germer-Durand	Note sur trois inscriptions tumulaires de la Vaunage.
18 juillet 1868	L. Maurin.	Note sur les puits romains de Nimes.
Id.	E. Causse.	Sur une inscription romaine découverte à Cabrières.
17 août 1868.	Jules Canonge, memb. honor.	Lettre à M. Germer-Durand sur le sens du mot *Funeraticium* dans l'inscription de Bizac.
29 août 1868.	Phil. Eyssette, memb. non-rés.	Monnaies d'or du XV[e] siècle, trouvées à Mazan (Ardèche).
Id.	Id.	Sceau du chapitre de Saint-Germain-d'Auxerre.

SÉANCES.	AUTEURS.	
		Beaux-Arts.
4 janv. 1868.	Alb. Meynier.	Etude sur la sculpture française et Jean Goujon.
11 avril 1868.	E. Im-Thurn.	Etude sur le talent et les œuvres d'Ingres.
18 juillet 1868	Alb. Meynier.	Réflexions générales sur la sculpture.
		Droit.
20 juin 1868.	F. Verdier.	Mémoire sur les gains de survie entre époux.
4 juill. 1868.	Id.	Continuation de ce mémoire.
		Economie politique.
20 juin 1868.	L. Pagézy.	De la vraie civilisation en France.
		Histoire et Géographie.
9 nov. 1867.	L. Maurin.	Compte-rendu du livre de M. E. Salvador, intitulé : *Le littoral de la Méditerranée ; Marseille et son avenir.*
23 nov. 1867.	E. Causse.	Notice sur l'ancien couvent de Psalmody.
15 févr. 1868.	A. Viguié.	Rapport sur un ouvrage de M. Alexis Giraud-Teulon, intitulé : *La mère chez certains peuples de l'antiquité.*
6 juin 1868.	L'abbé Azaïs.	Rapport sur un ouvrage de M. E. Arnaud, associé-correspondant : *La Palestine ancienne et moderne, ou Géographie historique et physique de la Terre-Sainte.*
1er août 1868.	E. Arnaud, associé-corresp.	Mémoire sur la Mer-Morte.
id.	Gr. Charvet, associé-corresp.	Racine et sa famille maternelle à Uzès et à Saint-Maximin.
		Littérature.
21 déc. 1867.	Ch. Liotard.	Rapport sur un recueil de M. Jacques Foulc, intitulé : *Chants nationaux des deux mondes.*
29 févr. 1868.	Id.	Dissertation sur le chien.
14 mars 1868.	E. Causse.	Compte-rendu d'un fascicule des *Mémoires de l'Académie de Bordeaux.*
id.	L'abbé Azaïs.	Les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onuphre.

SÉANCES.	AUTEURS.	
28 mars 1868.	Ir. Ginoux.	Rapport sur un poème provençal de M. Jules Canonge, intitulé : *Brune-la-Blonde ou la Gardienne des Aliscamps.*
23 mai 1868.	E. Roussel.	Rapport sur un recueil de poésies provençales, de M. William C. Bonaparte-Wyse, intitulé : *Li Parpaioun blu.*
		Philosophie.
7 déc. 1867.	L. Maurin.	Thémiste, ou un Orateur philosophe du IVe siècle de l'ère chrétienne.
21 déc. 1867.	Id.	Continuation du même sujet.
9 mai 1868.	L. Penchinat.	Etude sur les Sophistes grecs et sur Platon.
		Poésie.
7 déc. 1867.	C. Liquier.	Traduction de l'Ode d'Horace : *Beatus ille.*
4 janv. 1868.	Id.	Traduction des deux odes d'Horace : *Eheu ! fugaces, Posthume*, et *Poscimus : si quid vacui.*
18 janv. 1868.	Ir. Ginoux.	Le monde à l'envers, satire.
1er févr. 1868.	E. Teulon.	Traduction d'un fragment des *Métamorphoses* d'Ovide : *Deucalion et Pyrrha.*
15 févr. 1868.	E. Brun.	Une visite à Pompéi.
id.	E. Teulon.	Traduction d'un fragment des *Métamorphoses* d'Ovide : *Philémon et Baucis.*
29 févr. 1868.	C. Liquier.	Traduction de l'ode d'Horace : *O navis, referent in mare.*
14 mars 1868.	E. Teulon.	Traduction d'un fragment des *Métamorphoses* d'Ovide : *Mort de Polyxène.— Désespoir d'Hécube.*
25 avril 1868.	Id.	Traduction d'un fragment des *Métamorphoses* d'Ovide : *Pythagore exposant sa doctrine.*
9 mai 1868.	A. Bigot.	L'Our et li dous Taffataïre, fable imitée de La Fontaine.
6 juin 1868.	C. Liquier.	Traduction, avec commentaires, des deux odes d'Horace: *Mæcenas, atavis*, et *Jam satis terris.*
20 juin 1868.	Id.	Traduction avec commentaires de l'ode d'Horace : *Dianam teneræ dicite virgines.*

SÉANCES.	AUTEURS.	
4 juill. 1868.	C. Liquier.	Traduction avec commentaires de l'ode d'Horace à Agrippa : *Scriberis Vario fortis.*
18 juillet 1868	Id.	Traduction avec commentaires des deux odes d'Horace : *Faune*, *nympharum* et *Velox amœnum sæpe.*
1er août 1868.	E. Brun.	La mort d'un chêne.
id.	C. Liquier.	Traduction avec commentaires des deux odes d'Horace : *Pastor quum traheret* et *Vile potabis.*
29 août 1868.	Ph. Eyssette, membre non-résidant.	Stances à un peintre paysagiste.
		Prix.
9 nov. 1867.	L. Pagézy, et Causse.	Communication relative à la question proposée pour le prix Talabot : *Histoire de la Sériciculture.*
		Religion.
21 déc. 1868.	A. Viguié.	Etude historique sur les origines de la fête de Noël.
1er fév. 1868.	L'abbé Azaïs.	Etude historique sur l'origine de la fête de Noël.
		Sciences.
25 avril 1868.	Ch. Lenthéric.	Etude sur les courants de la mer Méditerranée.

Nimes, Typ. Soustelle, b. St-Antoine, 9.

PROCÈS-VERBAUX

DE L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1868-69.

NIMES,
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMP^e,
rue Pradier, 12.

1869

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 7 novembre 1868.

Présents : MM. Deloche, *occupant le fauteuil de la présidence*, en l'absence de MM. Maurin et Viguié, Pagézy, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Causse, Verdier, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. le ministre de l'instruction publique a envoyé à notre trésorier le mandat de 400 fr. annoncé dans sa lettre du 31 juillet. M. le secrétaire est chargé de lui en accuser réception et de lui renouveler les remerciements de la Compagnie.

Le même ministre a avisé l'Académie de la distribution faite, par l'intermédiaire de ses bureaux, de 167 exemplaires du dernier volume de nos mémoires (1866-1867) à l'adresse des diverses sociétés savantes de France.

Il est donné lecture de l'adresse et des programmes envoyés par MM. les secrétaires généraux du Congrès scientifique de France, dont la trente-cinquième session s'ouvrira à Montpellier, le 1er décembre prochain.

L'Académie, désirant satisfaire au vœu de ces messieurs et donner un témoignage de l'intérêt que cette solennité lui inspire, délibère de s'y faire représenter par plusieurs de ses membres, et charge son secrétaire d'envoyer son adhésion.

MM. Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs et Flouest acceptent le mandat qui leur est offert par l'Académie, aux fins de cette représentation.

M. Liotard fait hommage à l'Académie du nouvel *Annuaire du département du Gard*, publié par ses soins et par ceux de M. Ernest Liotard, son frère ;

Et M. Causse, d'une note ou brochure imprimée, contenant la lecture qu'il a faite, dans la séance du 18 juillet dernier, sur un cippe funéraire découvert à Cabrières (Gard).

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Journal des Savants, août et septembre 1868.

Société agricole, scientifique, etc., des Pyrénées-Orientales, 15e et 16e volumes.

Annales de la Société académique de Nantes, 1867, 1er et 2e semestres.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXIX, 3e partie, et XXXe, 1re partie.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tome XXI et XXIIe.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1866-1867.

Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XIe.

Mémoires de l'Académie des sciences, etc., du département de la Somme, 2e série, tome VI.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, 42e *et* 43e volumes.

Annales de la Société d'agriculture, etc., du Puy, tome XXVIII.

Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg, 1867.

Bulletin de la Société académique du Var, nouvelle série, tome I.

Bulletin de la Société des sciences, etc., de Semur, 4e année, 1867.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1868, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1867 et 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poligny, 1868, nos 8 et 9.

Bulletin de la Société archéologique, etc., de Béziers, 2e série, tome IV, 3e livraison.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, no 59, 1er trimestre de 1868.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome VIIIe, 2e trimestre de 1868.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 3e série, tome IIIe, nos 7 à 10.

Bulletin des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, no 4, 1867.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poitiers, nos 126, 127, 128.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai à septembre 1868.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1867.

Académie de la Rochelle, section des sciences naturelles. Annales, 1866-1867.

Revue agricole, industrielle et artistique, juillet et août 1868.

Journal d'agriculture pratique, etc , pour le Midi de la France, avril, mai et juin 1868.

Catalogue des brevets d'invention, n° 4, 1868.

Distribution des récompenses aux Sociétés savantes, 18 avril 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements, juillet 1868.

M. le trésorier informe l'Académie que, sur la demande de MM. Aurès et Flouest, M. le préfet lui a envoyé un mandat de 500 francs, destiné à pourvoir à la dépense des travaux qui seraient jugés utiles pour l'exploration de l'*oppidum* de Nages. L'Académie charge son secrétaire d'exprimer à M. le préfet sa reconnaissance de ce secours généreux, qui lui permettra de reprendre et de continuer, sur une plus grande échelle, les fouilles entamées pour cet intéressant objet.

M. Germer-Durand dépose sur le bureau la photographie de M. Gergonne, autrefois professeur de mathématiques transcendantes au Lycée de Nimes, et plus tard recteur de l'Académie de Montpellier. La Compagnie accueille avec une satisfaction marquée cette reproduction fidèle des traits d'un ancien confrère, qui a laissé de si excellents souvenirs, et elle invite M. Germer-Durand à remercier en son nom la famille qui l'a chargé de nous la transmettre.

M. Aurès appelle l'attention de l'Académie sur la découverte faite, l'année dernière, d'un assez grand nombre de petits autels votifs, la plupart anépigraphes, dans les foudations

d'une maison alors en construction, au nº 30 de la rue de la Fontaine.

Deux de ces monuments portent cependant des inscriptions dont M. Aurès a relevé les estampages, qu'il soumet à l'Académie.

Sur le premier on lit :

SILVANO
SACRVM

Le second est dédié aux *Proxsumi*, et, à ce titre, mérite d'être particulièrement remarqué :

POMPEIA
POMPVLIA
PROXSVMIS
V. S. L. M.

On ne connaissait encore que quatorze monuments de cette catégorie, lorsque M. le capitaine Colson en a fait l'objet d'un travail spécial imprimé dans les mémoires de l'Académie pour l'année 1850-51, page 42. Mais M. Germer-Durand en a publié, depuis lors, un nouveau découvert à Nimes en 1855, et celui-ci devient maintenant le seizième.

Trois ont été découverts à Vaison, un à Avignon, et un dans la Camargue, ensemble cinq trouvés hors du département du Gard ; mais les onze autres proviennent de notre département et ont été trouvés, savoir : un à Beaucaire, un près d'Uzès, et les neuf derniers à Nimes même.

Ces divers monuments, au nombre de seize, sont aujourd'hui conservés :

Un dans le musée de Lyon ;

Deux dans celui d'Avignon ;

Un autre en Camargue, dans la propriété de M. le président Causse ;

Six dans le musée de Nimes, et trois à Nimes chez divers particuliers.

En total treize.

Quant aux trois derniers, ils sont maintenant perdus, quoique publiés par Spon, par Lancelot et par Séguier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 novembre 1868.

Présents : MM. Viguié, *vice-président* ; Teulon, Deloche, de La Farelle, Pagézy, Dumas, Aurès, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Causse, Desrivières, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Balmelle, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants;

Paradan, membre honoraire; Bosc, associé-correspondant, assistant à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le professeur Planchon, secrétaire-général du congrès scientifique de Montpellier, a écrit pour remercier l'Académie de son adhésion et de l'envoi de ses délégués.

M. le baron *de Larcy*, membre non résidant, a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'une nouvelle brochure intitulée : *Louis XVI et les Etats généraux, jusqu'aux journées des* 5 *et* 6 *octobre* 1789, faisant suite à sa précédente brochure : *Louis XVI et Turgot*. Cet envoi est accueilli avec l'intérêt que méritent le sujet et le talent de l'auteur.

M. Malinowsky, professeur au Collége spécial d'Alais, a écrit à l'Académie pour lui faire également hommage de deux publications :

l'une, relative à l'*origine de l'exploitation du charbon de terre dans le bassin houiller du Gard*, l'autre, intitulée : *Casimir Ier, roi de Pologne, moine de Cluny au XIe siècle*.

M. le secrétaire est chargé d'adresser à M. de Larcy et à M. Malinowsky les remerciements de l'Académie.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance.

Journal des savants, octobre 1868.

Revue archéologique du midi de la France, vol. II, no 5.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 22e volume, 1868, 1er et 2e trimestres.

Bulletin de la Société académique de Brest, tome V, 1re livraison.

Mémoires de la Société impériale des sciences, etc., de Lille, 1867.

Mémoires couronnés ou publiés par décision spéciale de la dite Société, 1867.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1867.

Journal d'agriculture, etc., pour le midi de la France, juillet et août 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle, 2e trimestre de 1868.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., d'Orléans, 4e trimestre de 1868.

Revue agricole, etc., de la Société de Valenciennes, septembre 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère, juillet, août et septembre 1868.

M. Pagézy présente à l'Académie le rapport dont il a été chargé sur le nouveau

volume des *Méditations sur la religion chrétienne,* publié par M. Guizot, notre président honoraire. Ce volume traite des rapports du christianisme avec l'état actuel des sociétés et des esprits. Il se divise en six méditations, dont les trois premières sont consacrées à combattre les préjugés trop répandus, qui considèrent le christianisme comme s'accommodant mal de la liberté, comme n'ayant pas de relation nécessaire avec la morale, et comme apportant des entraves au développement de la science. M. Guizot s'attache à démontrer au contraire que la religion chrétienne est sympathique à la liberté, qu'elle s'allie à la morale par le plus puissant des liens, enfin qu'elle n'a aucun sacrifice à réclamer ni à redouter de la science, l'une et l'autre se mouvant dans deux sphères distinctes.

Les trois dernières méditations pénètrent dans le fond même du sujet, en passant en revue le principe et la portée de l'ignorance, de la foi et de la vie chrétiennes, en présence de la liberté, de la morale philosophique et de la science humaine.

M. Guizot annonce un dernier volume où il traitera son sujet essentiellement au point de vue historique.

Ce résumé rapide ne saurait évidemment donner qu'une bien imparfaite idée du beau travail de M. Guizot. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut se mettre en contact avec la supériorité de vues et l'élévation de pensées qui n'abandonnent jamais notre auteur.

M. E. Causse rend compte à l'Académie d'un volume de poésies offert par M. Achille Millien, de Nevers.

L'honorable rapporteur rappelle d'abord ce

que fut la poésie dans les temps antiques ; il s'exprime ainsi :

« Dans la Grèce primitive, la poésie avait le pas sur la prose, ou plutôt la prose n'existait pas.

» Les poètes étaient des demi-dieux, descendus de l'Olympe pour éclairer et charmer les populations de cette heureuse contrée.

» Dans la Messénie, on éleva des temples à Homère.

» Les Romains ne dédaignèrent pas de se constituer les disciples des Grecs dans les sciences et dans les arts ; Virgile marchait à côté de Tite-Live et de Cicéron ».

M. Causse ne peut pas se dissimuler que le rôle de la poésie est singulièrement amoindri dans nos sociétés modernes.

Quelle est la cause de cette transformation ?

On doit la trouver principalement, d'après les appréciations du rapporteur, dans le *positivisme* de notre époque et dans le culte des intérêts matériels.

Ces préliminaires posés, le rapporteur aborde l'œuvre de M. Millien :

« Elle est intitulée : *Musettes et Clairons*, titre modeste et ambitieux tout à la fois ».

Après avoir distribué au poète nivernais la part d'éloges qui lui revient, le rapporteur considère comme un devoir pour lui de signaler à l'Académie quelques expressions d'un goût douteux, des vices de langage :

« La correction, dit M. Causse, n'est pas seulement un mérite, *c'est un devoir ;* ce sont les propres paroles de Quintilien, que Quintilien avait empruntées à Aristote, ou plutôt,

c'est la voix de la raison dont ces illustres morts ont été si souvent les heureux interprètes ».

Malgré les imperfections qu'il signale, le rapporteur n'hésite pas à recommander l'œuvre de M. Millien à l'attention de l'Académie.

M. Pagézy présente quelques détails statistiques sur les séances de l'Académie pendant l'année 1867-1868, qui a pris fin au 31 août dernier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 décembre 1868.

Présents : MM. Viguié, *vice-président ;* de La Farelle, Pagézy, Dumas, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Courcière, Liquier, Causse, Desrivières, Brun, Meynier, Ginoux, Verdier, Rédarès, Balmelle, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel,* membres résidants ;

MM. Paradan, membre honoraire ; Bosc, associé correspondant, assistant à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance.

Smithsonian Contributions to Knowledge, tome XV, 1 vol. in-4°, Washington, 1867.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, Washington, 1 vol. in-8°, 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, mai à septembre 1868.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, lettres, etc., de Toulouse, 6e série, tome VI.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres, etc., d'Arras, 2e série, tome II.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 3e trimestre de 1868.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 2e trimestre de 1868.

Nouveaux mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, tome IV, 1er fascicule.

Association française contre l'abus du tabac, statuts et réglements. — *Les dangers du tabac.*

Le secrétaire informe l'assemblée que la commission chargée, dans la séance du 16 janvier dernier, de préparer la révision du réglement est prête à présenter son travail. L'Académie s'ajourne à samedi prochain, 12 courant, en séance administrative, pour entendre le rapport et procéder à l'examen du nouveau projet.

M. Flouest communique à l'Académie quelques détails sur l'ouverture du congrès scientifique de Montpellier, à laquelle il a assisté, et il lui apprend que notre confrère, M. *Aurès*, y a été élu président de la section d'archéologie. L'Académie accueille avec sympathie la nouvelle de cet honneur décerné à l'un de ses membres.

M. Courcière rend compte de deux communications de M. Malinowski, professeur au collége industriel d'Alais :

La première consiste en un travail manuscrit, intitulé : *Vade-mecum du minéralogiste dans l'arrondissement d'Alais.* C'est une espèce de table à double entrée des produits minéralogiques des basses Cévennes et des localités auxquelles ils appartiennent. Ces deux rubriques, avec les détails et les explications qu'elles contiennent, paraissent au rapporteur très-propres à développer le goût de la minéralogie en aidant les jeunes minéralogistes dans leurs recherches.

Dans son second envoi, l'auteur poursuit le même but par une autre voie. C'est une

courte brochure dans laquelle, en développant une partie de l'histoire de l'industrie minérale à Alais et dans les environs, il s'attache à montrer l'utilité de l'étude des minéraux. Il fait connaître les progrès de l'industrie houillère dans cette région, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Ce travail, dont l'Académie n'a reçu que la première partie, s'arrête à la fin du siècle dernier. Il est presque entièrement consacré à raconter l'influence exercée par M. Pierre de Tubeuf sur le développement des exploitations houillères du Gard, et l'existence accidentée de cet intrépide *Argonaute* de l'industrie moderne, suivant l'expression pittoresque de son auteur.

M. Ginoux rend compte d'un volume de poésies, dont M. le baron Gaston de Flotte, de Marseille, a fait hommage à l'Académie.

Il commence par quelques considérations générales sur la mobilité dans la foi politique et religieuse dont paraissent émaillées aujourd'hui les œuvres des poètes les plus éminents :

« S'il est dans la nature du poète, dit M. Ginoux, d'être, suivant l'inspiration du moment, sceptique ou croyant, royaliste ou révolutionnaire, M. de Flotte n'est pas poète ; car il n'a pas changé.

» Il a fait lui-même son portrait dans les cinq vers, dont il a fait précéder son poème de la Vendée :

Ah ! que n'ai-je vécu dans ces jours de tempête !
Au cri de foi, de liberté.
Embrassant l'autel insulté,
J'aurais été soldat au lieu d'être poète ,
J'aurais fait ce que j'ai chanté.

» M. de Flotte est resté jacobite, et de plus il est poète. Comme Orphée, il jette quelquefois ses regards en arrière, pour voir si Eurydice

ne le suit pas. Nous n'imiterons pas les femmes de Thrace, et, pour sa fidélité, nous ne jetterons dans l'Hèbre ni sa tête ni sa lyre ».

Sans s'arrêter davantage aux pièces politiques du recueil, M. Ginoux examine les autres genres de poésie qu'a traités M. de Flotte :

« Dans la satire, dit-il, il manie très bien le persiflage. Sa *musa pedestris,* comme l'appelait Horace, a des allures vives et dégagées ; on aimerait d'y voir peut-être un peu plus le *facit indignatio versum* de Juvénal ».

M. Ginoux parle avec quelques détails d'une pièce philosophique intitulée *l'Industrie*, qu'il trouve très bien comme boutade humoristique, mais il ne voudrait pas que M. de Flotte la donnât comme l'expression de sa pensée philosophique et qu'il dit :

Je parle en philosophe, et non pas en poète.

Il aimerait mieux la proposition renversée. Et à ce propos il se livre à une digression fantaisiste sur l'industrie, qui n'est que la science appliquée et qui fait réellement la supériorité du présent sur le passé.

Un genre dans lequel excelle M. de Flotte, dit en terminant M. Ginoux, c'est l'élégie. A ce propos, il lit en entier la pièce intitulée : *La bénédiction d'une cloche,* qui lui paraît de nature à mériter d'attirer l'attention de l'Académie. Nous regrettons que sa longueur en empêche l'insertion dans ces pages.

M. Paradan, membre honoraire, communique à l'Académie un résumé du livre que M. Barafort, président à la cour impériale de Lyon, vient de publier sur la *Séparation des patrimoines*. Il s'attache à faire ressortir la netteté de vue, le sens droit et l'érudition de l'auteur. C'est un hommage rendu au talent

d'un compatriote, qui, après s'être fait connaître avec distinction au barreau du Vigan et à celui de Nimes, a bientôt honorablement conquis la position élevée qu'il occupe aujourd'hui dans la magistrature.

M. Liquier lit une traduction en vers de l'ode d'Horace : *Justum et tenacem.*

« Ce sont les quatre premières strophes, dit-il, qui ont fait le grand renom de cette œuvre poétique et l'ont jusqu'à un certain point vulgarisée. Peu de personnes connaissent les strophes suivantes et se sont plu à les retenir. La raison en est qu'après avoir peint et loué éloquemment l'homme juste et ferme, Horace met, brusquement et sans transition apparente, dans la bouche de Junon, une sorte de harangue sur la guerre de Troie à tous les dieux de l'Olympe assemblés à propos de l'enlèvement de Romulus au ciel sur les chevaux de Mars, son père.

» Ce défaut, si l'on ose l'appeler ainsi, avait fait accuser Horace d'avoir manqué de jugement dans l'économie de son œuvre et de lui avoir donné un sens obscur, lorsque tout à coup une idée due à la sagacité d'un commentateur éminent (1) vint illuminer ce sens d'un jour nouveau et jusqu'à un certain point disculper Horace. Ce commentateur savait que César, de son vivant, avait été accusé par ses ennemis de vouloir transporter à Constantinople le siége de l'Empire. Il en tira cette conséquence qu'Auguste devait être soupçonné par les Romains de nourrir la même pensée, que Constantin a depuis lors réalisée si fatalement pour Rome. Rapprochant ces circonstan-

(1) Lefèvre.

ces des diverses parties de l'ode, le commentateur demeura convaincu qu'Horace avait eu pour but, dans toute l'étendue de la pièce, de détourner Auguste d'un semblable projet, d'abord en louant la justice unie à la constance, et ensuite en montrant Junon résolue à s'opposer au rétablissement de Troie et à la résurrection de sa splendeur passée.

» Au moyen de cette interprétation plus ou moins contestable, qui a fait fortune cependant, le sens de l'ode ne paraît plus suspendu après les quatre premières strophes, et ces strophes se lient assez bien au contraire avec celles qui suivent.

Voici la traduction de M. Liquier :

Du Juste rien n'abat la mâle fermeté ,
Ni les ardents transports d'un peuple frénétique,
Ni l'Auster soulevant la mer Adriatique ,
Ni le front menaçant d'un despote irrité ,

Ni la puissante main du dieu qui tient la foudre.
Au dessus de la crainte, il verrait , sans pâlir,
Les cieux dans le néant près de s'ensevelir
Et le monde croulant sous ses pieds mis en poudre

C'est par cette vertu que des héros fameux,
Pollux, Hercule, aux cieux ont obtenu leurs places;
C'est par elle qu'Auguste, ayant suivi leurs traces,
Boit le nectar vermeil à la table des dieux.

Par elle tu domptas les tigres indociles
Et tu les attelas à ton char, ô Bacchus !
Elle fit éviter le Styx à Quirinus ,
Lorsque Mars l'enleva sur ses coursiers agiles.

En ce temps à l'Olympe ainsi parla Junon :
« Aux combats entraîné pour un juge adultère
Complice de l'épouse à tes murs étrangère,
Tu devais succomber , imprudent Ilion ,

Lorsque, se refusant à tenir sa promesse,
Laomédon des dieux excitait le courroux.
Contre toi des vainqueurs je dirigeais les coups,
Et Pallas leur prêtait son aide vengeresse.

Tout le peuple eut le sort du pontife trompeur,
Comme le roi Priam et sa race parjure :
D'Atride, par son sang, Pâris paya l'injure ;
Hector même tomba sous les coups d'un vainqueur.

Nos discordes des Grecs prolongèrent le siége.
Aujourd'hui, ce héros qui m'était odieux,
Je veux le rendre à Mars, le mettre au rang des dieux.
Sa mère était Troyenne : elle fut sacrilége ;

Mais au dieu Mars, mon fils, il doit aussi le jour.
De l'immortalité qu'il ait donc l'avantage
Et du nectar divin savoure le breuvage,
Pourvu que, des Troyens empêchant le retour,

L'immensité des mers sépare Rome et Troie.
Que ce peuple exilé soit heureux désormais,
J'y consens ; mais qu'il reste en exil à jamais.
De Priam et Pâris que pour toujours je voie

Les sépulcres foulés par les pieds des troupeaux,
Et que la bête fauve en fasse son repaire.
Qu'il existe, à ce prix, sur la terre étrangère,
Un Capitole illustre, et que Rome en repos

Sur le Mède asservi domine en souveraine ;
Qu'elle étende son nom dans les climats lointains,
Des confins de l'Europe aux pays africains,
Jusqu'au Nil, de l'Egypte enrichissant la plaine.

De l'or, qui dans le sol devrait rester caché,
Que Rome soit rebelle à rechercher la place ;
Surtout qu'elle n'ait pas la criminelle audace
De jouir d'un trésor aux lieux saints arraché.

Que son glaive vainqueur touche aux bornes du monde,
Aux lieux que le soleil consume de ses feux,
A ces champs situés sous un ciel nébuleux
Que la glace engourdit et que l'orage inonde.

Mais voici des Romains ce que serait le sort,
Si, des pays troyens gardant trop la mémoire,
Ils voulaient quelque jour ressusciter leur gloire
Et faisaient, pour ce but, un imprudent effort :

Ilion, renaissant sous de mauvais auspices,
Périrait de nouveau par la flamme et le fer ;
Moi, la femme et la sœur du puissant Jupiter,
De mes Grecs contre lui j'armerais les milices.

Sans relâche, trois fois Apollon construirait
Son mur d'airain ; trois fois il joncherait la terre,
Et trois fois sur ses fils la malheureuse mère,
Trois fois sur son époux l'épouse pleurerait. »

Mais ce sujet sied mal à des lyres badines ;
Cesse de rapporter les entretiens des dieux,
O muse; toi qui n'as que d'humbles chants joyeux,
Crains de les élever jusqu'aux hauteurs divines.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 *décembre* 1868.

Présents : MM. Viguié, *président ;* Teulon, de Labaume, Deloche, de La Farelle, Pagézy, Dumas, Salles, Aurès, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Tribes, Causse, Desrivières, Brun, Albert Meynier, ImT-hurn, Ginoux, Rédarès, Balmelle, Flouest, de Clausonne, *secrétaire perpétuel,* membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu est adopté, ainsi que celui de la séance administrative du 12.

L'assemblée écoute avec une douloureuse sympathie le juste hommage qui est rendu par son président à la mémoire de M. Eugène Abric, un de ses plus anciens membres, enlevé par une mort subite dans la nuit du 7 courant. M. Abric faisait partie de l'Académie depuis trente-six ans et s'était toujours sérieusement intéressé à ses travaux. Il avait donné, il y a deux ans, un témoignage de cet intérêt en acceptant la présidence, où il fit preuve d'une assiduité exemplaire, malgré son âge avancé, et qu'il exerça avec cette sûreté de jugement et ce tact parfait qui le distinguaient. L'Académie délibère que l'expression des regrets que cette perte lui inspire sera consignée sur ses registres.

C'est avec un sentiment bien pénible aussi que l'Académie entend la lecture d'une lettre

par laquelle M. *Léonce Maurin* annonce que l'altération de sa santé l'a mis daus l'impossibilité d'assister aux séances, et qu'il croit en conséquence devoir donner sa démission. M. Maurin a tant vécu avec et pour l'Acrdémie, il en a été un membre si utile et si actif, il l'a si souvent intéressée par ses travaux, que la Compagnie n'aurait jamais cru à la possibilité de voir rompre de la sorte un lien qui remonte d'ailleurs au commencement de l'année 1832. Elle charge son bureau, renforcé de MM. Dumas et Aurès, de se rendre auprès de lui, de lui exprimer le profond regret que lui cause sa détermination, et, si leurs efforts pour l'en faire revenir demeurent impuissants, de lui dire quel précieux souvenir elle conservera de sa longue présence dans son sein et de sa collaboration si variée, si bien nourrie et si intelligente.

Il est donné lecture de deux autres lettres de démission :

L'une, de M. le docteur *Serre*, membre non-résidant à Alais. M. Serres était aussi un des vétérans de la Compagnie, dont il faisait partie depuis 1831, et le doyen des membres de sa catégorie. L'Académie le voit également avec peine renoncer, à cause de l'impossibilité où il se trouve de se rendre aux séances, à lui demeurer plus longtemps attaché d'une manière active.

L'autre lettre est de M. *Gaspard*, membre résidant, qui se trouve privé de cette qualité par sa nomination de professeur de rhétorique au Lycée de Montpellier et par le changement de domicile qui en est la conséquence.

MM. Serres et Gaspard expriment l'un et l'autre le désir de ne pas rester étrangers à l'Académie, et celle-ci délibère, à l'unanimité, qu'ils lui demeureront attachés, aux termes du

nouveau réglement, à titre de membres honoraires. Le secrétaire est chargé de porter cette délibération à leur connaissance, et de leur témoigner, avec ses regrets, l'espérance qu'elle conserve de profiter, plus d'une fois encore, du concours de leurs lumières et de leur travail.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Deloche, inspecteur d'académie pour notre département, qui porte à la connaissance de la Compagnie un projet de concours et de prix que le ministre de l'instruction publique a conçu la pensée d'organiser dans les divers ressorts académiques, afin d'encourager le progrès des hautes études sur les divers points de l'empire. Les sociétés savantes, parmi lesquelles devront être choisis en majorité les membres des jurys d'examen, sont invitées à donner leur avis sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer tout leur effet à ces intentions généreuses. M. Deloche ne doute pas que l'Académie du Gard ne soit toute disposée à entrer, pour ce qui la concerne, dans cette pensée du gouvernement.

L'Académie s'empressant, en effet, de déférer au vœu exprimé au nom du ministre, charge une commission composée des membres du bureau et de MM. Deloche, Aurès et Liquier, d'examiner de plus près le projet annoncé, et de préparer, sous forme de réponse à M. l'inspecteur d'académie, l'indication des moyens qui paraîtraient les plus propres à atteindre le but proposé.

M. Jules Salles remet à l'Académie une brochure intitulée : *Note géologique sur le pic Péguerre,* dont M. Ch.-L. Frossard l'a chargé de lui faire hommage. M. Salles est prié d'adres-

ser les remercîments de la Compagnie à M. Frossard.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires d'agriculture, etc., publiés par la Société impériale d'agriculture de France, 1866.

Bulletin des séances de la dite Société, août 1868.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne, 1867.

Revue agricole, industrielle, etc., de Valenciennes, octobre 1868.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 3e trimestre de 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements, août 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, novembre 1868.

Bulletin du Comité archéologique de Noyon, comptes-rendus et travaux lus aux séances, tome III.

Catalogue des Brevets d'invention, 1868, n° 6.

M. Liotard lit à l'Académie un rapport sur un volume de poésies de M. Thévenot, intitulé *les Villageoises* :

« M. Thévenot, dont j'ai, dit-il, à vous entretenir, s'est préoccupé, en bon patriote, de nous faire apprécier sa chère province. Dans le livre qu'il nous envoie, la Champagne a tout fourni, excepté pourtant la saveur de son vin.

» L'auteur est Champenois. Ses descriptions, lorsqu'elles ne s'égarent pas un peu trop dans le vague et le lieu commun, sont empreintes d'un vif sentiment de localité ; elles mettent en relief Provins, Nogent, le Paraclet. Le livre

est éclos sous les presses d'un typographe d'Arcis-sur-Aube; il est édité par le libraire Socard, de Troyes ; c'est, à tous les points de vue, une œuvre de décentralisation. Je ne lui en fais pas un reproche, bien au contraire; et à ce propos, qu'il me soit permis de m'inscrire en faux contre le proverbe sot et menteur qui a fait le rapprochement injurieux de 99 moutons et 1 Champenois. Quel est le mauvais plaisant ou le mal avisé qui a osé comparer à la Béotie une contrée à laquelle la France doit une collection de chroniqueurs et d'historiens tels que :

Jean de Troyes,
Ville-Hardouin,
Juvénal des Ursins,
Le sire de Joinville,
Le cardinal de Retz ;

des savants et de grands esprits tels que :

Mabillon,
Pithou,
Colbert,
Royer-Collard,

et dans les œuvres légères :

Le rimeur Thibaut de Champagne, l'aimable et spirituel Eustache Deschamps, et le gai Coquillart, et le fin Lafontaine et son joyeux ami, le chanoine Maucroix ;

» Et dans les arts, Mignard et Girardon.

» Et qui ne voudrait être Béotien ou Champenois comme Passerat ou Diderot ?

» Certes, si Reims, Langres, Troyes, Nogent représentent assez honorablement la Champagne industrielle ; si les côteaux d'Aï et d'Epernay donnent une place hors ligne à la Champagne vinicole, les noms que je viens de citer assurent aussi à la Champagne une valeur littéraire qui n'est pas digne de mépris.

» M. Thévenot a placé à la fin de son livre

une nomenclature des principaux ouvrages récemment publiés par les écrivains de la Champagne ; il aspire à prendre sa place dans cette cohorte de lettrés. Quels sont ses titres ? L'examen de son œuvre va nous l'apprendre.

» Je l'ai tout d'abord accueilli, sur la forme et sur l'annonce, avec une prévention favorable. L'auteur n'a pas voulu sortir de la province pour courir la vie aventureuse de Paris. Quelques pages d'introduction, placées en tête du volume par M. Lesguillon, qui le patronne à son entrée dans le monde, nous apprennent que M. Thévenot est jeune (ceci me dispose à l'indulgence), qu'il jouit de l'*aurea mediocritas*, pour le moins (ceci me rendra plus exigent), et qu'il fait des vers pour son agrément, sans y être poussé par la dure nécessité. Il emprunte volontiers ses sujets à la vie des champs, comme l'annonce le titre de son volume, *les Villageoises ;* mais il chante aussi avec conviction, avec foi, la paix, le travail, la charité.

» Je constate donc avec satisfaction que, chez M. Thévenot, la pensée est toujours pure, les sentiments honnêtes, avec une teinte religieuse assez prononcée ; la versification est correcte, la construction grammaticale l'est un peu moins.

» M. Lesguillon, pour préciser le caractère dominant de l'œuvre dont je vous entretiens, ajoute que M. Thévenot est un *disciple du bon sens*.

» Je serais presque tenté de dire : Tant pis ! un poète ! et jeune, et débutant.

» Je prétends rencontrer le bon sens, la raison sous la plume ou dans l'enseignement du philosophe et de l'économiste ; mais ce genre d'éloge me désoriente ici, et j'attends autre chose de mon poète.

» Je ne craindrais pas qu'il fût un peu ce

que les Anglais appellent *fey*, c'est-à-dire, à mon sens, qu'un petit grain de folie ne lui messiérait pas. J'irai jusqu'à dire que je lui souhaiterais un peu de ce que Le Kain exigeait de Mlle Sainval : *le diable au corps*.

» M. Thévenot, avec son amour de la raison et de la sagesse, se maintient constamment dans une gamme modeste et une température modérée, et n'atteint par suite qu'à un réalisme froid. — Sa parole manque de nerf, de souffle, d'ampleur. L'auteur possède les règles de la métrique. Le vers a de la facilité, assez souvent même de la grâce ; mais la couleur, l'animation font défaut, la chaleur encore plus, même dans la pièce intitulée : *Délire* ».

M. Liotard termine par quelques citations accompagnées de réflexions critiques à l'appui de son jugement.

M. l'abbé Azaïs lit la première partie d'une étude intitulée *le Père Lacordaire*.

« Je ne viens pas, dit-il, louer ici le grand écrivain et le puissant orateur. Je ne viens pas dire ce qu'il fut dans sa vie publique, dans ses luttes pour la liberté de l'Eglise, dans ses travaux apologétiques ; quelle part il eut dans le mouvement religieux du siècle. Je vois en lui l'ami de la jeunesse, l'instituteur de l'enfance, le *maître d'école*, ainsi qu'il s'était appelé lui-même dans son procès à la chambre des pairs ; et un sentiment d'admiration et de sympathie profonde me porte à honorer en lui un modèle achevé dans l'œuvre de la jeunesse. Pour le prêtre qui vit au milieu des jeunes gens, le Père Lacordaire à l'école de Sorèze est plus qu'un exemple ; c'est un maître éminent dont il aime à recueillir les leçons ».

Après avoir rappelé le souvenir de S. Jérôme réfugié au pied de la crèche de Bethléem, consacrant ses vieux jours à l'éducation de la jeunesse, du chancelier Gerson employant les dernières années de sa vie à enseigner aux enfants le catéchisme et les éléments de la langue latine, notre confrère nous montre le Père Lacordaire descendant de cette chaire de Notre-Dame où sa parole avait recueilli les plus beaux triomphes de l'éloquence chrétienne, et allant comsacrer à l'enfance, dans une obscure retraite, les derniers restes d'une « voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint ». Il raconte l'histoire de cette antique abbaye de Sorèze, fondée au VIIIe siècle par les Bénédictins, dont les moines, après avoir défriché les forêts et fécondé de leurs sueurs une terre inculte, s'appliquèrent à creuser au cœur des populations, plus profondément que dans le sol, ces larges sillons où devait germer la semence des vertus de l'Evangile. L'auteur suit, dans ses développements et ses transformations, l'école annexée à l'abbaye; il en signale les maîtres les plus éminents, et il fait connaître une innovation importante introduite, au XVIIIe siècle, dans le plan des études de ce collége. Au lieu de confier à un seul maître l'enseignement du grec et du latin, de la littérature et de l'histoire, on assigna un professeur spécial à chacune de ces études. Ce fut le système de la division des facultés, qui existe aujourd'hui à l'école d'Eton, l'une des plus célèbres de l'Angleterre et dans une partie de l'Allemagne.

Le Père Lacordaire, dit M. l'abbé Azaïs, allait continuer les traditions glorieuses de Sorèze, en acceptant la direction de cette école. C'est là qu'il allait désormais concentrer toute son activité, tout son cœur, toute sa vie et

révéler un veritable génie d'instituteur et d'éducateur.

M. Flouest fait connaître que les fouilles de l'*oppidum* de Nages viennent d'être reprises et laissent déjà pressentir des résultats considérables. Une nouvelle monnaie gauloise a été recueillie dans des terres extraites de la partie centrale.

Il a récemment accompagné M. Aurès à Calvisson, et s'est livré avec lui à une sorte d'enquête archéologique, qui a provoqué, au profit de l'Académie, des dons importants. Outre le cippe funéraire de Bizac, dont l'intéressante inscription a déjà été signalée par MM. Germer-Durand et Jules Canonge et dont nos confrères ont obtenu la concession de la municipalité de Calvisson, ils ont encore reçu pour la Compagnie, de MM. Louis Coutelle et Auguste Courdesse, propriétaires dans les environs, trois monuments funéraires avec inscriptions et une monnaie d'argent au type de Domitien.

Ils ont constaté, au même lieu, l'existence d'une ancienne villa gallo-romaine sur l'emplacement du domaine de *Plaisance*, appartenant à M. Clauzel. De nombreux vestiges (fûts de colonnes, débris céramiques très variés, enduits d'appartements, tuyaux de plomb, médailles) ne laissent aucun doute à cet égard.

Enfin, ils ont visité avec intérêt la collection paléontologique formée par MM. Audry frères, et dans laquelle on remarque particulièrement une très belle série de bélemnites du terrain néocomien des environs

Sur la proposition de MM. Flouest et Aurès, l'Académie charge son secrétaire d'écrire à MM. Coutelle et Courdesse, pour leur offrir à chacun, en reconnaissance de leurs dons, une

médaille d'argent qui leur sera décernée à sa prochaine séance publique. Il sera, en outre, adressé une lettre de remercîments à M. le maire de Calvisson, qui a promis d'envoyer au musée de la Maison-Carrée le cippe funéraire de Bizac, dont il a été question dans la séance du 4 juillet dernier.

M. TEULON lit la première moitié de la traduction qu'il a faite de la fable de Phaéton, dans les *Métamorphoses* d'Ovide. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas jugé à propos d'en livrer quelques extraits à l'impression.

Sur le vœu exprimé par M. AURÈS, l'Académie charge son secrétaire d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique son mémoire sur la concordance des Vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, avec prière de l'admettre au prochain concours de la Sorbonne. Ce mémoire a été inséré dans le dernier volume de nos publications.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 janvier 1869.

Présents : MM. Viguié, *vice-président ;* de Labaume, Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Roussel, Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel,* membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre est lu est adopté.

M. Destremx de Saint-Christol, membre non-résidant, a chargé M. Im-Thurn d'offrir en son nom à l'Académie une brochure qu'il vient de publier sur un projet d'adduction d'eau à Alais. M. Im-Thurn est invité à adresser à M. Destremx les remerciements de l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Exposition universelle de 1867. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Michel-Chevalier, 13 vol. in 8°.

Journal asiatique, septembre 1868.

Bnlletin de la Société dunoise, mars 1868.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1868.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., du département de la Marne, 1867.

Description des Machines et procédés pour

lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844. Tome 64.
Journal des Savants, novembre 1868.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un président et d'un vice-président. Le scrutin auquel il est procédé à cet effet donne 18 suffrages sur 19 votants à M. Viguié pour la présidence, et un pareil nombre à M. de Labaume pour la vice-présidence. Ces messieurs sont en conséquence investis de ces fonctions pour l'année 1869, et adressent leurs remerciements à l'Académie.

On passe ensuite à trois autres scrutins qui amènent successivement la nomination, comme associés-correspondants, de MM. *A. Millien*, de Nevers, *Malinowsky*, professeur au collége spécial d'Alais, et le baron *Gaston de Flotte*, de Marseille. Les candidatures de ces messieurs avaient été inscrites sur le registre dans les séances des 21 novembre et 5 décembre.

M. Alphonse Dumas accepte le mandat qui lui est offert par l'Académie de rédiger une notice sur la vie et des travaux de M. *Eugène Abric* que la mort vient de nous enlever.

Pareille tâche est confiée à MM. les docteurs Albert Puech, de Nimes, et *Aillaud*, de Beaucaire, le premier, associé-correspondant, le second, membre non-résidant, pour ce qui concerne les notices sur nos confrères, MM. *Fontaines* et *Pleindoux*, décédés au commencement de l'année dernière.

Les membres de la députation chargés de porter à M *Léonce Maurin* l'expression des sentiments pénibles éprouvés par l'Académie, à la nouvelle de sa démission, rendent compte de la visite qu'ils ont faite en conséquence à

cet honorable et cher confrère. Ils ont eu le chagrin de trouver chez lui une détermination tout à fait arrêtée, par suite de l'état de sa santé. Leur mission s'est donc réduite à l'assurer des profonds regrets et de la vive sympathie de la Compagnie. M. Maurin les a priés, en retour, de dire à celle-ci combien il était touché et reconnaissant de cet affectueux témoignage de son intérêt et de son amitié.

Après avoir entendu avec peine le récit de cette visite qui lui enlève toute espérance de conserver M. Maurin comme membre actif dans son sein, l'Académie lui défère à l'unanimité le titre de membre honoraire.

L'Académie apprend avec une vive satisfaction que M. le maire a nommé M. *Germer-Durand* à la place redevenue vacante de bibliothécaire de la ville. Elle se félicite de cet accomplissement du vœu qu'elle avait chaudement exprimé, il y a deux ans, à cet égard, avec la confiance que l'autorité municipale et le public n'auraient qu'à s'applaudir de ce choix. Elle est sensible, d'ailleurs, à cet hommage aux anciennes traditions, d'après lesquelles la garde de la bibliothèque publique était ordinairement confiée à un de ses membres.

Le secrétaire, au nom de la commission nommée dans la dernière séance, soumet à l'Académie un projet de réponse à la communication que M. l'inspecteur *Deloche* lui avait faite des intentions du ministre de l'instruction publique, relativement à un système de concours et de prix qu'il s'agirait d'organiser dans les divers ressorts académiques, en vue du progrès des hautes études dans notre patrie. La commission indique l'histoire du Languedoc, l'archéologie locale et l'agriculture.

et l'industrie méridionales, comme les matières qui seraient les plus propres à provoquer des travaux sérieux et intéressants dans le ressort de l'Académie de Montpellier.

L'Académie approuve le projet de réponse qui lui est proposé, et elle charge son secrétaire de l'adresser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

M. Viguié fait une lecture où il présente des considérations historiques sur les fêtes chrétiennes en général. Ces considérations sont relatives au caractère et à l'importance attribuées par l'Eglise à ces solennités et à la manière dont elles étaient celébrées dans les premiers siècles chrétiens.

M. Rédarès communique à l'Académie une pièce de vers, en forme de stances, de M. Casimir Tourel, avoué près le tribunal de première instance, dont M. Causse avait demandé au bureau d'autoriser la lecture. Sous le titre de *Petit Goujon*, et avec le refrain : *Petit Goujon, crains l'hameçon*, revenant à la fin de chaque stance, cette œuvre de poésie légère renferme de sages conseils de vigilance et de prudence à l'adresse de la jeunesse. En voici quelques strophes :

Comme l'hirondelle qui vole
En rasant le flot argenté,
Tu veux ta part de liberté ;
Que ton ambition est folle !
 Petit goujon,
 Crains l'hameçon.

Ah ! dis-tu, paroles amères !
Ne suis-je pas créé par Dieu ?
Les oiseaux qui vont en tout lieu
Ne sont-ils pas aussi mes frères ?
 Petit goujon,
 Crains l'hameçon.

. . . .

Ne sais-tu pas que, sur la terre,
L'oiseau, que partout on bénit,
Hélas ! même au bord de son nid
Des vautours rencontre la serre ?
Petit goujon,
Crains l'hameçon.

Puis, après avoir énuméré les périls auxquels expose une trop grande liberté, le poète continue :

Grand parmi tous, l'homme lui-même
N'est pas à l'abri du danger,
S'il ne sait parfois transiger
Avec la liberté qu'il aime.
Petit goujon,
Crains l'hameçon.

Ainsi pour toi l'heure fatale
Va sonner, si tu ne fuis pas,
Et, passant de vie à trépas,
Tu vas éprouver ma morale.
Petit goujon,
Crains l'hameçon.

Menu fretin est trop volage
Pour goûter un si beau discours ;
Hélas ! aux dépens de ses jours
Il apprend à devenir sage.

M. Liquier termine la séance par la lecture d'une traduction en vers de l'ode d'Horace à la fortune : *O Diva, gratum quæ regis Antium*, la 35e du Livre I.

Il l'accompagne de quelques détails concernant les fouilles faites sur l'emplacement de l'Antium antique, ainsi que de quelques réflexions sur le caractère de l'Ode et sur les hommages rendus par le paganisme à la Déesse qui en fait le sujet. Cette Déesse était considérée, nous dit-il, comme capricieuse, inconstante, re-

doutable pour les hommes heureux et secourable pour les infortunés, frappant quelquefois aveuglément l'innocent comme le coupable. C'est ce qu'exprime avec une énergique conviction ce vers d'un poète latin : *Legem nocens veretur, fortunam innocens.*

Voici la traduction :

O toi, qu'Antium charme et qu'Antium révère,
Qui, du plus humble état, élèves au plus grand,
Et te plais à changer en scène funéraire
    Le triomphe du conquérant,

L'indigent laboureur instamment te supplie ;
Il t'invoque, à son tour, celui dont les vaisseaux
Sillonnent en tous sens la mer de Carpathie,
    O déesse, reine des flots !

Par le Dace indompté, le Scythe sous la tente,
Le vaillant Latium, les peuples, les cités,
Le monarque barbare et sa mère tremblante,
    Tes caprices sont redoutés.

Le tyran, pour son trône, est sans cesse en alarmes ;
Il a peur que ton pied ne l'abatte soudain,
Et que le peuple oisif que l'on appelle aux armes
    N'arrache le sceptre à sa main.

Par la nécessité, ta compagne homicide,
Tes pas sont précédés ; des coins, des crocs hideux,
Chargent sa main d'airain, où, près du plomb li-
    S'étalent des clous monstrueux. [quide,

Sous de blancs vêtements, la douce confiance,
A l'espérance unie, aime à suivre tes pas,
Et lorsqu'en deuil, aux grands tu ravis ta pré-
    Elles ne t'abandonnent pas. sence,

Cependant un public perfide nous oublie ;
La courtisane aussi foule aux pieds son serment,
Et les amis, quand tout est bu jusqu'à la lie,
    Nous laissent dans l'isolement.

Chez les Bretons lointains qu'il doit vaincre , ô
[déesse !
Conserve-nous César ; daigne aussi protéger ,
Dans l'extrême Orient, cette fière jeunesse,
Qui , sur ces mers, va s'engager.

Que nous devons rougir de ces luttes cruelles ,
Où des frères se sont donné le coup mortel !
Qu'avons-nous respecté ? Que de mains crimi-
Des dieux ont profané l'autel ! [nelles

Retrempe notre fer pour de nobles conquêtes ;
Que nos glaives, par toi, sur l'enclume remis,
Soient tournés désormais contre les Massagètes
Et les Arabes ennemis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 16 *janvier* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président ;* Teulon, de La Farelle, Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Desrivières, Ernest Roussel, Brun, Im-Thurn, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Balmelle, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 2 janvier est lu et adopté.

M. le baron *Gaston de Flotte*, de Marseille, et M. le professeur *Malinowski*, d'Alais, élus associés-correspondants, à la dernière séance, ont écrit l'un et l'autre à l'Académie pour la remercier de leur nomination.

M. le maire de Calvisson a également écrit pour annoncer l'expédition à Nimes de la pierre tumulaire de Bizac, et pour témoigner sa satisfaction, ainsi que celle de son administration municipale, d'avoir pu faire quelque chose d'agréable à l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, juillet à décembre 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère, octobre et novembre 1868.

Bulletins de la Société académique d'agriculture etc., de Poitiers, juillet, août et novembre 1868.

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 1868.

Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère, tome I, 1867.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 2e volume, 1re livraison, 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poligny, 1868, no 11.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 10e à 20e volumes, 1861 à 1866.

Congrès scientifique de France, tenu à Nice en 1866, 2e partie.

Catalogue des Brevets d'invention, 1867, no 12.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 *juillet* 1844, tome LXIIe.

Le trésorier dépose sur le bureau le compte des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'année 1868. Ce compte et les pièces à l'appui sont renvoyés à une commission composée (selon le réglement) de trois membres du bureau : MM. Germer-Durand, l'abbé Azaïs et de Clausonne.

M. Aurès fait part à l'assemblée de la découverte d'une pierre antique, portant une inscription grecque, trouvée près d'Uzès dans une vigne appartenant à M. Alphonse Abauzit, adjoint à la mairie de cette ville. M. Abauzit a obligeamment consenti à la translation de cette pierre au musée de Nimes, où l'inscription pourra être commodément déchiffrée. Sur la proposition de M. Aurès, l'Académie charge son secrétaire de remercier M. Abauzit et de

lui offrir une médaille d'argent qui lui sera décernée le jour de la prochaine séance publique.

M. Ernest ROUSSEL, chargé de présenter un rapport sur un volume de poésies provençales, la *Rampelado* de M. Roumieux, croit devoir faire précéder ce rapport de quelques réflexions préliminaires et plaider, comme il l'a dit, les circonstances atténuantes avant d'entretenir l'Académie de poésie provençale.

Il rappelle les hautes destinées de la langue romane du Midi, aïeule de la langue provençale, et son influence sur les littératures française, italienne et allemande du XIIe siècle. Il cherche à prouver que les patois qui ont persiste en France n'ont pas altéré le sentiment national des populations qui les parlent.

Invoquant ensuite l'autorité de M. Egger, l'auteur du rapport ajoute que le complet anéantissement de certains patois serait une véritable perte pour l'art. Ils ont, en effet, un charme particulier et comme une saveur de terroir que rien ne peut remplacer.

L'Académie française elle-même a paru partager cette opinion, quand elle a couronné Jasmin et Mistral, et les nations étrangères ont donné et donnent à la renaissance provençale des témoignages de sympathie qui nous imposent le devoir d'étudier un mouvement littéraire auquel s'intéressent les érudits de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Suède.

M. l'abbé AZAÏS lit la deuxième partie de son étude sur le P. Lacordaire à Sorèze.

Après avoir raconté comment le P. Lacordaire fut appelé à la direction de l'école de Sorèze, il nous fait connaître l'intelligence et le dévouement qu'il montra dans ses nouvelles fonctions.

« Les études devinrent le premier objet de sa sollicitude. Il substitua les programmes universitaires à l'ancien système des Bénédictins, s'entoura de professeurs distingués et fit revivre les glorieuses traditions de l'école. Il assistait aux classes, présidait les commissions à l'époque des examens et interrogeait les élèves.

» Pour stimuler l'ardeur de ses chers jeunes gens, il établit de puissants moyens d'émulation. Ce fut l'*Athénée*, pour les élèves qui avaient les premières places dans les compositions et dont la conduite était sans reproche ; ce fut, pour les grands, l'*Institut*, véritable aristocratie littéraire, composée de douze membres, l'élite de la maison.

» Le but que poursuivit le P. Lacordaire ne fut pas de faire seulement des bacheliers, des érudits, des lettrés, mais de faire surtout des hommes, des hommes de conviction et de devoir, à l'âme droite et sincère, aux sentiments généreux et au caractère fortement trempé. Ce fut l'œuvre de la religion, et le P. Lacordaire s'attacha à la montrer à ses élèves comme la plus douce amie de leur jeune âge, appelant avec elle l'apaisement des besoins de l'intelligence et des aspirations du cœur.

» Afin de prémunir leur foi contre les périls qu'elle pourrait rencontrer plus tard dans le monde, il écrivit ces admirables *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, qui furent comme le complément de l'enseignement religieux de l'école.

» Préparer à l'Eglise des enfants dociles, à l'Etat des citoyens dévoués, voilà la grande ambition du P. Lacordaire. Il voulait que ses élèves, sans cesser d'être chrétiens, restassent toujours Français, qu'ils fussent de leur temps, sans renier le passé ! Il aimait à

leur rappeler que la France n'est pas un pays de servitude, mais de liberté, et qu'ils devaient porter dans tous leurs actes l'âme d'un citoyen, c'est-à-dire une âme libre, indépendante, désintéressée, ne transigeant jamais avec le devoir et ne s'inspirant que d'un sincère patriotisme. La grande œuvre qu'il leur proposait dans le monde, c'était de travailler de tous leurs efforts à l'alliance légitime de la religion et des libertés modernes ».

M. l'abbé Azaïs raconte les belles fêtes qui eurent lieu en 1857 à Sorèze pour célébrer le centième anniversaire de la résurrection de l'école et le jubilé millénaire de la fondation de l'abbaye. On y vit le maréchal Pélissier à côté du P. Régis, ancien abbé de la Trappe de Staouéli ; et lorsque le vainqueur de Sébastopol et le Père Trappiste, qui avaient fait, chacun à sa manière, leur campagne d'Afrique, se jetèrent avec émotion dans les bras l'un de l'autre, ce fut une scène touchante qui excita les exclamations enthousiastes de l'assemblée.

« L'école grandissait sous la direction d'un tel maître, et on y sentait quelque chose de grand et d'élevé qui trahissait un homme supérieur. Heureux au milieu de ses enfants, épris chaque jour d'une plus vive tendresse pour leurs âmes, le P. Lacordaire ne s'apercevait pas du sourd travail qui le minait en secret et qui diminuait peu à peu ses forces : « Je ne me sens pas vieillir, disait-il ; le corps change, les rides se creusent, les cheveux blanchissent ; mais l'âme surnage au dessus des ruines qui commencent, comme la lumière du jour éclaire et dore les colonnes d'un temple tombé ». Le mal s'aggrave, et sous l'étreinte douloureuse de la maladie, le grand religieux, dissimulant presque au delà des forces humaines ses tor-

tures, garde jusqu'au bout le caractère viril de sa foi et de son âme, et il s'éteint en poussant ce cri de victoire, comme pour forcer les portes de la demeure éternelle : « Mon Dieu, ouvrez-moi ! ouvrez-moi ! »

» Et maintenant qu'il repose sous une humble pierre, dans cette école qui fut, comme il l'avait dit lui-même, le tombeau de sa vie et l'asile de sa mort, *viventi sepulcrum, morienti hospitium*, l'amour, encore plus que l'admiration, demeure attaché à sa mémoire. Nous aimons à le saluer comme l'âme la plus virile, la plus fortement trempée, la plus héroïque de notre temps. Nul n'a compris et pratiqué comme lui cette féconde alliance de la religion et de la liberté ; nul n'a aimé comme lui la jeunesse et n'a su parler un langage plus éloquent.

» Son éternel honneur c'est d'avoir été non seulement un brillant génie et un grand caractère, mais surtout un grand cœur ».

M. Teulon achève la lecture de sa traduction en vers de la fable de Phaéton, des *Métamorphoses* d'Ovide.

M. Eugène Brun termine la séance par celle de la pièce de vers suivante :

LA FONTAINE DU BOIS.

Où vas-tu , fontaine du bois ,
Par un doux feuillage voilée,
Fontaine riante, où je bois ,
Quand je passe dans la vallée ?

Vas-tu mourir dans le désert ?
Vas-tu te perdre dans un fleuve ?
Vas tu t'engloutir dans la mer ,
Onde pure, où l'oiseau s'abreuve ?

Tu ne le sais pas, et tu cours
Sur la pelouse de ta rive,
Sans te demander où ton cours,
Entraîné par sa pente, arrive.

Que ce soit près, que ce soit loin,
Où que la main de Dieu te pousse,
Sur le rocher ou sur la mousse,
Tu n'en as pas le moindre soin.

Comme toi, l'homme suit sa route
Vers un avenir incertain;
Mais, moins heureux que toi, le doute
L'inquiète sur son destin.

Est-il un corps bâti de fange,
Qui se dissout et qui périt,
Ou bien un immortel esprit,
Qui remonte au séjour de l'ange?

Tout finit-il à notre mort?
Ou la mort est-elle suivie
Pour nous d'une éternelle vie,
Qui nous prépare un meilleur sort?

Le monde est-il un phénomène,
Q'un jeu du hasard a produit?
Est-ce une loi qui le conduit,
Est-ce un caprice qui le mène?

Se dirige-t-il en avant
Dans le chemin que Dieu lui trace,
Ou, sur lui-même se mouvant,
Reste-t-il à la même place?

, ...
. . . .
. . . .

Faible ruisseau, le sais-tu, toi?
Sais-tu des hommes et des choses
Quelles sont les métamorphoses?
Si tu le sais, apprends-le-moi!

L'onde murmure, l'oiseau chante,
Le ciel brille comme un saphir,
Et des fleurs la tige penchante
Frissonne au souffle du zéphir.

Tout vit au sein de la nature,
Chaque être de bonheur frémit;
L'homme est la seule créature
Qui sous le firmament gémit.

Reste ici, fontaine modeste,
Reste à l'ombre de ce beau val,
Tu ne sais pas quel site agreste
Tu vas parcourir en aval !

Tu rencontreras des rivages
Brûlés par un soleil ardent,
Où sur un lit de rocs sauvages
Roulera ton cours imprudent.

Ne va pas au torrent rapide,
Qui gronde là-bas, te mêler,
Et laisse ton onde limpide
Ici paisiblement couler.

Ici le souffle des orages
Ne trouble jamais ton cours pur.
Contente-toi d'un sort obscur,
Sous l'abri de ces frais ombrages.

Mais non ; loin de ton lit natal,
Que tu meures ou que tu vives,
Il faut, comme moi, que tu suives
De ta pente le cours fatal !

Hélas ! l'un et l'autre nous sommes
Sujets à d'immuables lois.
Le même destin à la fois
Pousse les ondes et les hommes.

Eh bien ! au gré de Jéhova,
Poursuivons chacun notre course.
Homme, je vais où l'homme va,
Source, va-t'en où va la source !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 *janvier* 1869.

Présents : MM. de Labaume, ***vice-président*** ; de La Farelle, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Roussel, Brun, Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Flouest, de Clausonne, ***secrétaire-perpétuel***, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une circulaire du ministre de l'instruction publique, annonçant que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1868, aura lieu à la Sorbonne, le 3 avril 1869, et que cette distribution sera précédée de quatre séances de lectures publiques, les 30, 31 mars, 1er et 2 avril. La circulaire énonce, en outre, les conditions auxquelles les lectures sont soumises, et les délais pendant lesquels les sociétés pourront utilement se faire représenter à la Sorbonne.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance.

Revue agricole, etc., de Valenciennes, novembre 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements, octobre-novembre 1868.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1867.
Journal des Savants, décembre 1868.

M. de Clausonne, au nom de la commission chargée de l'examen des comptes, en atteste la parfaite régularité. L'Académie les approuve et vote des remercîments à M. Liotard, son trésorier, pour l'exactitude et les soins qu'il apporte à l'accomplissement de sa tâche.

Le secrétaire dépose sur le bureau un mémoire manuscrit, le seul qui soit arrivé jusqu'ici, pour le concours du *prix Talabot*. Le délai expire dans deux jours. Il convient, en conséquence, de nommer la commission qui aura à rendre compte du résultat de ce concours. L'Académie désigne, à cet effet, les mêmes membres qui avaient été chargés, l'an passé, d'en rédiger le programme. Ce seront, en conséquence, outre M. le président, membre de droit, MM. de Labaume, Deloche, Pagézy, Ollive-Meinadier, Causse, de Clausonne, et Alphonse Dumas en remplacement de M. Abric, décédé.

Il est procédé à la nomination d'une autre commission pour préparer le programme du prix à décerner en 1870, dont le sujet devra appartenir, cette fois, à la littérature. Sont nommés : MM. Germer-Durand, Roussel et Ginoux, outre l'adjonction de droit du président et du secrétaire.

M. Germer-Durand porte à la connaissance de l'Académie diverses découvertes faites, pendant le mois de janvier 1869, dans les tranchées ouvertes, soit par la ville, soit par l'administration du gaz.

« M. Gérin, agent-voyer en chef de la ville,

est venu, dit-il, déposer à la bibliothèque une bulle en plomb et trois moyens bronzes du haut empire.

» La bulle en plomb est du pape Martin IV, qui occupa le trône pontifical du 22 février 1281 au 28 mars 1285.

» Un des moyens bronzes est une *Faustine mère.*

» Ces deux objets ont été trouvés dans les tranchées creusées pour le remplacement des tuyaux de conduite portant l'eau de la Fontaine au bassin du square de la Bouquerie.

» Les deux autres moyens bronzes sont un *Domitien* et encore une *Faustine mère.*

» Ces deux dernières médailles ont été trouvées dans le jardin de la Fontaine, auprès de la rive gauche du canal, à droite de la grille qui ouvre sur le Cours-Neuf. En creusant une fosse assez large et assez profonde destinée à un pied de marronnier, les ouvriers ont trouvé un grand nombre de tuiles romaines brisées, de goulots d'amphores et d'autres vases, un mur transversal couvert de grandes *lauses* et dans lequel était scellé un anneau de fer, et, parmi ces débris, les deux médailles dont nous venons de parler.

» De l'autre côté de la grille, et toujours sur le bord du canal, en creusant pour planter un autre marronnier, on a trouvé encore, en grande quantité, des fragments de tuiles, des morceaux d'amphores et autres poteries de l'époque romaine. Nul doute que ces débris n'aient été rejetés là, lors du curage des canaux par les ouvriers de l'ingénieur Maréchal, au milieu du dernier siècle.

» Le 21 janvier, les ouvriers chargés de poser les tuyaux de conduite du gaz, en creusant une tranchée, le long de la place des Arènes, parallèlement au Palais de Justice,

ont rencontré, en face de ce monument, à plus de 1 mètre de profondeur, d'énormes assises en pierre froide taillées avec soin, qui ont évidemment appartenu au soubassement d'un édifice considérable. Cet édifice devait être d'une grande magnificence d'ornementation, si l'on en juge par les chapiteaux, frises, corniches et autres restes de marbres sculptés qu'on a recueillis toutes les fois qu'on a eu à remuer le sol aux environs du Palais de Justice. De là, certains auteurs ont prétendu que cet emplacement était, dans le Nimes romain, celui de la basilique de Plotine. M. Pelet (1) a pensé que c'était là que se trouvait le xyste donné à notre colonie par C. César, l'un des fils adoptifs d'Auguste. J'ai moi-même émis l'hypothèse (2) que le monument dont l'existence en ce lieu est attestée par tant de beaux débris pouvait bien avoir été une basilique, m'appuyant sur cette analogie, que, dans un grand nombre de villes romaines, l'amphithéâtre et la basilique se retrouvent construits l'un près de l'autre.

» En avançant du Sud au Nord, les terrassiers furent arrêtés, dix pas plus loin, par une pierre d'assez grande dimension, gisant en travers de leur tranchée. Pour faire disparaître cet obstacle, ils eurent recours au marteau et firent voler la pierre en éclats. Notre confrère M. Aurès, passant par là et apercevant sur les fragments des débris de guirlande et des lettres, eut bientôt reconnu que la pierre qu'on mutilait ainsi n'était rien moins qu'une inscription funéraire de la belle époque. M. le

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, v[e] série, tome III, 1868, pages 67 à 72.

(2) *Ibid.*, page 66.

maire, informé, voulut bien se rendre sur les lieux avec M. Gérin, et donna ordre de recueillir avec soin et de transporter à la Maison-Carrée les morceaux qu'on venait de sortir de la fouille, puis de dégager la partie encore enterrée et qui se trouvait au dehors de la tranchée.

» Ces débris, si déplorablement mutilés qu'ils soient, permettront, nous l'espérons, non seulement de rétablir le texte de l'inscription que nous possédons déjà, mais le monument lui-même ».

M. Germer-Durand complète sa communication par celle du texte de l'inscription découverte et par quelques autres détails archéologiques qui trouveront naturellement leur place dans le prochain volume de nos mémoires.

M. Ernest Roussel continue la lecture de son étude sur la *Rampelado* de M. Louis Roumieux.

Il considère ce poète comme un troubadour dépaysé à notre époque. La fécondité et la souplesse de son inspiration auraient, il y a cinq siècles, charmé et égayé les châteaux et les chaumières, égayé surtout, car la corde joyeuse est celle qui vibre le plus haut sur sa lyre.

M. Liquier termine la séance par la lecture de deux Odes d'Horace :

ODE 12e DU LIVRE Ier. *Quem virum aut heroa, etc.*

A Auguste.

Quel mortel, quel héros, sur la flûte ou la lyre,
O divine Clio, sera par toi chanté ?
De quel dieu, dans tes chants, à l'écho dois-tu dire
Le nom par l'écho répété,

Sur le haut Hélicon, sur les pentes ardues
Du Pinde et de l'Hémus, où l'on vit autrefois
Du sommet de ces monts les forêts descendues
Suivre Orphée aux sons de sa voix,

Sa voix dont Calliope enseigna l'harmonie,
Qui suspendait le cours des rapides torrents
Et qui, des vents fougueux apaisant la furie,
Touchait l'yeuse par ses chants ?

Louons d'abord le dieu, source de la lumière,
Le père des humains, l'arbitre de leurs jours;
Roi des dieux, qui gouverne et les mers et la terre
Et des saisons règle le cours.

Rien de plus grand que lui n'existe dans le monde;
Rien n'est pareil à lui; rien n'en approche aux cieux;
Après lui, mais de loin, Pallas est la seconde
Qui marche à la tête des dieux.

Nous ne nous tairons point sur toi, sur ton courage,
Comme sur tes hauts faits, intrépide Bacchus,
Ni sur toi, qui poursuis des bois l'hôte sauvage,
Diane, ni sur toi, Phébus.

Alcide et les jumeaux de la voûte céleste
Auront part à nos chants; de ces fils de Léda,
L'un domptait les coursiers; l'autre, aux combats du ceste
A nul mortel ne le céda.

Sitôt qu'au sein des nuits brille leur blanche étoile,
L'assurance renaît dans le cœur du nocher;
Les vents sont apaisés, les cieux restent sans voile,
Le flot retombe du rocher.

Puis, du fier Romulus faut-il chanter la gloire,
Ou de Pompilius, du superbe Tarquin
Dirons-nous dans nos chants la mémorable histoire,
Ou de Caton la noble fin ?

Acquittant avec joie une dette publique,
La muse devra-t-elle exalter Régulus,
Emile et sa grande âme et sa mort héroïque,
Les Scaures et Fabricius ?

Non moins que ce dernier, Curius et Camille
Ont, sous leur humble toit, connu la pauvreté ;
Dans les camps, aux Romains, chacun d'eux fut utile,
Grâce à sa rude austérité.

Marcellus va croissant dans l'estime commune,
Ainsi que l'arbre croît lentement et sans bruit ;
L'astre d'Iule brille aux cieux, comme la lune
Brille entre les feux de la nuit.

O toi, qui de Saturne as reçu la naissance,
Toi des humains le père et le suprême roi,
Veille bien sur César : jouis de ta puissance ;
Mais que César règne sous toi.

Que le Parthe indompté, qui nous menace encore,
Le Sère, l'Indien, nos nouveaux ennemis,
Et les peuples lointains des lieux où naît l'aurore
Au joug de César soient soumis !

César paisiblement gouvernera la terre.
Toi, fais trembler les cieux sous ton char inclinés,
Dieu grand, et continue à lancer le tonnerre
Sur les bois sacrés profanés.

—

ODE 28e DU LIVRE Ier : *Te maris et terræ, etc.*

Archytas et le matelot

LE MATELOT.

O toi, qui mesuras et les mers et la terre
Et des sables sans nombre as calculé les grains,
Ton corps sans sépulture attend quelque poussière,
Aux rivages apuliens.

Que t'a servi d'avoir à la voûte étoilée
Tenté de pénétrer, d'avoir pu parcourir
Et l'un et l'autre pôle en ta vaste pensée ?
Archytas, tu devais mourir !

ARCHYTAS.

Et Minos, et Tithon enlevé par l'aurore,
Ont payé le tribut que l'on doit à la mort;
Le convive des dieux, Tantale, et Pythagore
Ont éprouvé le même sort.

Des enfers Pythagore avait été la proie,
Mais, relâché par eux, au monde il reparut ;
L'antique bouclier qu'il rapporta de Troie
Témoigne assez de ce qu'il fut.

Ce sage amant du vrai, devinant la nature,
Que n'épargnèrent point les ciseaux d'Atropos,
Dans la tombe, où son corps reçut la sépulture,
Laissa seuls sa chair et ses os.

Nous serons tous plongés dans une nuit profonde ;
Tous, vers les sombres bords, nous porterons nos pas.
Les uns aux jeux de Mars, d'autres au sein de l'onde,
Doivent rencontrer le trépas.

A tout âge aux mortels l'existence est ravie :
Proserpine sur eux frappe au hasard ses coups ;
Moi-même j'ai péri dans les flots d'Illyrie,
Victime des vents en courroux.

De grâce, ô nautonnier, sur mes os et ma tête
Jetez un peu de sable ; et si sur vos agrès
L'Eurus se déchaînait, qu'Eole le rejette
Sur Venouse et sur ses forêts.

Puisse, pour ce bienfait, Jupiter équitable,
Et des murs tarentins Neptune protecteur,
Vous combler de leurs dons ! Votre refus coupable
A vos fils porterait malheur.

Contre vous-même aussi Némésis indignée
S'armerait pour punir ce refus inhumain.
Jetez sur moi trois fois de sable une poignée,
Et reprenez votre chemin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 février.

Présents : MM. Viguié, *président* ; de Labaume, Pagézy, Alphonse Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Desrivières, Brun, Alb, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Réda-ès, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel ;* membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. Millien qui remercie l'Académie de sa nomination en qualité d'associé-correspondant ;

2° D'une lettre de M. Gilles, de Marseille, accompagnant l'envoi d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre : *les Fosses Mariennes et le canal Saint-Louis.* M. Aurès est invité à présenter un rapport sur cet ouvrage.

M. *Roux-Ferrand*, membre honoraire, a adressé à l'Académie le prospectus d'une publication prochaine qu'il annonce sous le titre de *Dictionnaire de philosophie morale, au point de vue chrétien.*

Le secrétaire dépose sur le bureau les

ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Revue bibliographique de droit et de jurisprudence, décembre 1868.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1867 et 1868.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Sciences, arts et belles-lettres, tome IX, 4e livraison.

Etudes sur la chronologie des sires de Bourbon, Xe — XIIIe siècles, par M. A. Chazaud, archiviste du département de l'Allier.

M. Germer-Durand informe l'Académie qu'il est venu à sa connaissance que M. Melchior de Vogüé, connu dans le monde savant par ses beaux travaux sur la Palestine, et qui s'occupe, en ce moment, de la publication d'une série importante de monuments orientaux contruits du Ier au VIIe siècle de notre ère, ayant appliqué à quelques-uns de ces monuments la théorie métrologique exposée par notre confrère *M. Aurès* dans son travail sur *l'Unité linéaire employée à Carthage*, a été extrêmement frappé des résultats qu'elle lui a donnés. « Ces résultats sont d'autant moins suspects, ajoute M. Germer-Duraud, que les mesures de M. de Vogüé avaient été prises en dehors de toute préoccupation métrologique, et que, quand le savant voyageur releva ces monuments, il ne connaissait pas les travaux de notre confrère ».

M. Desrivières fait une lecture sur l'insuffisance ou la fausseté des classifications par genres en littérature.

Avant d'attaquer tel ou tel genre en particulier, il fait quelques remarques sur la division première de la prose et de la poésie ; il

combat l'opinion de ceux qui prétendent que la fiction est l'essence de la poésie, ou qui ne la conçoivent qu'assujétie à un rhythme régulier. « Il est impossible, dit-il, de regarder comme essentielles des règles variables. Comme la nature, la poésie est éternelle dans sa beauté et dans sa grandeur. Chaque fois que nous verrons la parole animée par de vives images, par de grandes figures, par le transport des passions et par le charme de l'harmonie, nous pourrons dire hardiment qu'il y a là de la poésie. A ce compte, il sera permis de citer comme poètes Bossuet, Fénelon, Buffon, Châteaubriant, Tacite, Platon, tous les beaux génies enfin dont s'honore l'humanité ».

M. Desrivières combat ensuite les définitions de la poésie lyrique ; de l'épopée, du drame. Il analyse et critique les opinions émises à ce sujet par le Batteux, le chevalier de Jaucourt, Blair, Sulzer et Laharpe.

Passant ensuite aux compositions en prose, l'éloquence appelle surtout son attention, et il continue comme suit :

« Les anciens, dont toute la vie était occupée par de grands intérêts publics, l'ont définie l'art de persuader, *ars suadendi*. Appliquant la parole à la plus noble des causes, à celle de la liberté qui remuait, pour la défendre contre des voisins jaloux et ombrageux, et plus souvent contre ses propres passions, une multitude qu'il fallait *convaincre*, ils ont vu toute l'éloquence dans des assemblées publiques ; là se trouvait l'unique moyen d'influence et de pouvoir. Politique, législation, guerre, paix, alliances, tout se débattait sur le Forum et dans l'Agora. L'Athénien, vif, ingénieux et sensible, se laissait gourmander par Démos-

thènes, qui aiguillonnait sa paresse et le faisait courir aux armes pour combattre la tyrannie savante de Philippe. Les Romains, graves, flegmatiques et fiers, cédaient au génie brut et âpre du vieux Caton ou à l'éloquence persuasive de Cicéron. Tout se passait dans les violents débats des factions et de la liberté, dans la conduite et dans la vie active des affaires. On conçoit déjà la préoccupation des anciens, qui avaient vu toute l'éloquence dans sa partie la plus étendue, la plus importante et presque la seule agissante. Cependant ils auraient pu se convaincre dans Platon qu'elle était applicable à des matières purement spéculatives. Dans leurs poètes, les morceaux où la poésie renferme le plus d'éloquence ne *prouvent* rien, et, par conséquent, ne *persuadent* rien. Ces morceaux sont éloquents parce qu'ils émeuvent puissamment l'âme de celui qui les lit ou qui les écoute.

» Plus tard, les littérateurs, adoptant aveuglément la définition des anciens, sans avoir leur motif et leur excuse, n'ont vu l'éloquence que dans les *discours publics*. Cependant leur vie à eux n'était pas un long plaidoyer, un combat perpétuel pour la patrie. L'éloquence s'était réfugiée dans les matières spéculatives de la philosophie, dans la peinture des passions, ou plutôt il n'y avait d'éloquence que dans la chaire ; et là, pour le bonheur des peuples, elle conservait toute son indépendance. Mais le christianisme s'adressait à un ordre d'idées purement religieuses, et ne réagissait que par contre-coup sur la vie publique. On peut affirmer que l'éloquence ne parlait point aux intérêts matériels de la société, à la vie publique des nations ; elle y restait entièrement étrangère. Circonscrite ainsi par la nature des gouvernements, l'éloquence fut longtemps

toute littéraire chez les modernes. Si on rapporte l'éloquence au degré seul du sentiment, la langue française offre une infinité de morceaux où l'on ne *persuade* pas. Dans les pages où Montaigne pleure la Boëtie, il est éloquent et sublime, mais du style simple, du vrai sublime. En racontant la mort de Turenne, Mme de Sévigné est plus éloquente que Fléchier.

» Nous aimons à convenir qu'avec nos mœurs nouvelles et nos institutions, l'éloquence n'a pas de plus brillant théâtre que nos assemblées législatives. Quoique, sous ce rapport, nous n'ayons rien à envier aux républiques anciennes, et que des voix, fortes de l'esprit public et de la raison, discutent les intérêts de la société, nous le répétons encore, toute l'éloquence n'est pas là : elle existe ailleurs que dans les discours publics.

» Nous n'entendons pas apporter un esprit trop exclusif dans l'examen de cette question. L'erreur que nous combattons est surtout celle des personnes qui ne veulent reconnaître la poésie et l'éloquence que dans les œuvres poétiques et dans les œuvres oratoires ; la poésie et l'éloquence, considérées comme idée et comme image, comme sentiment, éclatent dans une lettre, dans un récit, dans une partie très peu étendue d'une composition littéraire quelconque. L'éloquence et la poésie sont indépendantes de la forme ; elles vivent surtout du sentiment et de la pensée ».

M. Liotard entretient l'Académie de la réimpression à un nombre très limité d'exemplaires d'un petit volume qui était devenu presque introuvable. « Eclos en 1579, pendant le tenue des *grands jours* de Poitiers, son contenu présente un singulier contraste avec la gravité et la sévérité de l'œuvre de justice cri-

minelle qui s'accomplissait alors dans cette ville. Les magistrats qui y avaient été envoyés éprouvaient sans doute le besoin d'aller se dérider de temps en temps, *desipere in loco*, au sein d'une société choisie où l'on pût causer d'autre chose que de l'objet de leur mission. Parmi les maisons où la ville de Poitiers leur assurait ce délassement, figurait en première ligne celle où Mme Desroches et sa fille Catherine étalaient leurs grâces et leurs connaissances littéraires. C'est là que l'insolente apparition d'une puce sur le sein de cette dernière devint l'occasion d'une sorte de tournoi poétique et enfanta une quantité inconcevable de pièces de vers également insipides, tant en français qu'en grec et en latin. Ce sont ces pièces qui ont composé, sous le titre de la *Puce de mademoiselle Desroches*, le recueil ci-dessus mentionné, où les signatures des hommes les plus graves, Pasquier, Brisson, de l'Escale, Loysel, de La Guéronnière, Rapin, tous disciples ou imitateurs de Ronsard, se rencontrent au dessous de mièvreries, de folâtreries, et je me permettrai d'ajouter de niaiseries qui n'étaient malheureusement pas sans précédents. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes en plein XVIe siècle, et que Malherbe et Boileau n'avaient pas encore paru ».

Après avoir ainsi signalé l'existence et la réimpression du livre, M. Liotard en a extrait les deux ou trois observations grammaticales qui suivent :

1° L'emploi du simple *duire*, presque inusité, syncope de *ducere* dont nous avons fait les composés : induire, séduire, produire, conduire, déduire, traduire, introduire. Dans une des pièces de la *Puce*, translatée par Etienne Pasquier du latin d'Anthoine Loysel, le mot

duit (page 38) présente le sens de conduit, mené, et, par extension, de instruit, ayant appris.

La Fontaine emploie ce même mot autrement :

> Genre de mort (1) qui ne duit pas
> A gens peu curieux de gouter le trépas.

N'est-il pas dérivé ici, non de *ducere, ductum*, mais de *decet*, il convient ?

2° La pièce de Claude Binet (p. 58) intitulée : *Amour piqué*, est, quant au fond, la reproduction de celle d'Anacréon : *l'Amour piqué par une abeille*, sauf les deux différences que, dans la pièce de Binet, la rose à cueillir c'est le sein de la cruelle Desroches, appelée Rochette, par allusion à la dureté de son cœur, et qu'à l'abeille est substituée la trop illustre puce.

« Je remarque dans ce morceau un curieux exemple de construction, qui a quelque rapport avec la figure appelée par les rhéteurs, *hypallage*.

« L'exemple le plus saisissant de cette figure, mentionné dans tous les traités des tropes, est emprunté au vers de l'Enéide :

Ibant obscuri solâ sub nocte......

» Ils marchaient obscurs, au milieu de la nuit seule, pour : *seuls pendant la nuit obscure.*

» Dans cet exemple, on voit l'épithète qui se déplace pour s'appliquer à un objet voisin, dans la même phrase.

(1) A propos de mourir de faim : *Le Trésor et les Deux hommes*, IX, 16.

» L'expression de la pièce de Binet qui se rapproche de cette figure est celle-ci :

Soudain amour rempli de dueil,
La plaie au bras, la larme à l'œil,
S'envolle au *secour* de sa mère.

« C'est-à-dire, s'envole auprès de sa mère, pour que le secours vienne d'elle à lui.

» Par une analogie aussi transparente, nous entendons par l'amour de Dieu, l'amour que nous avons pour Dieu, aussi bien que l'amour que Dieu a pour nous.

» N'y a-t-il pas le même jeu de mots dans ce passage d'Isaïe : *Decalvabit Dominus verticem filiarum Sion, et Dominus* crinem *earum* nudabit ?

Crinem n'est-il pas mis pour *Caput* ?

3° Voici ma dernière observation :

« Un des auteurs qui ont participé au recueil de la Puce, Raoul Cailler, en parlant de la petite bête, se sert agréablement d'un verbe peu répandu : *avier*, donner ou soutenir la vie.

Il est bien vrai qu'un autre hyver,
Qu'une grande froideur de l'air
Esteint la chaleur qui *t'avie.*

« Avier, pour donner ou rendre la vie, ne m'a pas semblé un terme à dédaigner ».

M. Bigot lit une pièce de vers intitulée : *la Maison de Jacques,* où il dépeint la joie et le bonheur d'un pauvre ouvrier qui, à force de labeur, d'économie et de persévérance, parvient à se bâtir une modeste demeure où il peut loger commodément sa jeune famille et sa vieille mère. Il signale le contraste d'une

telle situation avec celle résultant de la possession d'une fortune acquise par des opérations aventureuses, et quelquefois pires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 février 1869.

Présents : MM. Viguié, *président;* de Labaume, de La Farelle, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Tribes, Desrivières, Roussel, Brun, Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire perpétuel,* membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

M. *Teulon*, retenu chez lui par une indisposition, a écrit à l'Académie pour lui envoyer un exemplaire du compte-rendu de la première assemblée générale de l'Association fraternelle des anciens élèves du Lycée de Nîmes. Cette brochure a été offerte par M. le professeur Chaptal, secrétaire de l'Association, et contient son rapport. M. Teulon sera prié de transmettre à M. Chaptal les remerciements de l'Académie.

M. *Germer-Durand* fait hommage à la compagnie, au nom de Mlle Reine Garde, d'un volume que celle-ci vient de faire paraître sous le titre de *Hélène, ou l'ange du dévouement.* M. *Viguié* est invité à présenter un rapport sur cet ouvrage.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe, 4e trimestre de 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poligny, 1868, dernier numéro ; 1869, numéro 1.

Revue agricole, etc., de Valenciennes, décembre 1868.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, 1867 et 1868.

Bulletin de la Société dunoise, janvier 1869.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, vol. II, avril 1867 à avril 1868.

Bulletin de la Société archéologique, etc. du Vendômois, VIIe année, 1868.

Journal d'agriculture pratique, etc. pour le midi de la France, octobre, novembre, décembre 1868.

Journal des savants, janvier 1869.

Det Kongelige Norske, fredericks Universitets Aarsberetning for Aaret 1867.

Meteorologiske Iagttagelser paa Christiania observatorium, 1867, in-4o oblong.

Mémoires pour servir à l'histoire des crinoïdes vivants, Christiania, 1868, par M. le docteur et professeur Michael Sars.

Recherches sur la siphilis, appuyées de tableaux statistiques tirés des archives des hôpitaux de Christiania, par M. le professeur Boeck. Christiania, 1862.

L'Académie délibère d'aller après demain présenter ses hommages à M. Janvier de La Motte, nouveau préfet du Gard.

Elle délègue MM. Aurès et Révoil, membres-résidants, et M. Roux-Ferrand, membre honoraire, pour la représenter aux lectures publiques

et à la distribution des récompenses aux sociétés savantes, qui auront lieu à la Sorbonne du 30 mars au 3 avril prochain.

Après avoir entendu le rapport, présenté par M. de Clausonne, de la commission chargée de choisir la question à mettre au concours pour le prix de 1870, l'Académie en approuve les conclusions et adopte le sujet et le programme suivants :

Du drame moderne
au point de vue de l'art et des mœurs.

» Le déshonneur chez la femme est le thème
» le plus journellement exploité sur notre
» scène française comtemporaine.

» *Apprécier la valeur d'un pareil ressort*
» *dramatique.*

» *Rechercher les causes et étudier les con-*
» *séquences littéraires et morales de son per-*
» *sistant emploi.*

» *Examiner particulièrement la nature et*
» *les effets du prestige dont on se plaît à en-*
» *tourer au théâtre la femme déchue.*

» L'Académie ne recevra que des mémoires
» en prose. Elle craindrait que, traitées en
» vers, les questions posées ne devinssent trop
» aisément une occasion de satire et de décla-
» mation.

» Les œuvres des concurrents devront être
» adressées, affranchies, au secrétaire perpé-
» tuel de l'Académie, avant le 1er mars 1870,
» et porter une épigraphe ou devise, repro-
» duite dans un pli cacheté, contenant le nom
» et la demeure de l'auteur.

» Les académiciens ordinaires et les mem-
» bres honoraires sont exclus du concours.
» Tout concurrent qui se sera fait connaître,

» même indirectement, en sera pareillement
» exclu.

» Le prix offert par l'Académie consistera
» en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Ce programme sera inséré dans les journaux du département du Gard, dans ceux des départements voisins et dans les principaux journaux de Paris. Il sera également adressé aux diverses sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en relation.

M. Révoil donne lecture à l'Académie d'un mémoire intitulé : *Etudes sur les monuments de la Provence, du Comtat et d'une partie du Languedoc et du Dauphiné, antérieurs au* IXe *siècle.*

Notre confrère discute d'abord, dans cette dissertation, l'importance des ravages et des destructions des Sarrasins, et prend ensuite pour point de départ de sa théorie les constructions romanes, de diverses époques bien distinctes, de lacathédrale d'Aix, en s'appuyant sur des descriptions et orientations de ces constructions parfaitement désignées dans deux chartes de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle.

Après avoir prouvé d'une manière évidente que l'oratoire du Sauveur de cette cathédrale, (appelé aujourd'hui nef du *Corpus Domini*), appartient au moins au milieu du IXe siécle, il a cherché tous les signes caractérisques de la construction de cet édifice qui emprunte sa sculpture, ses profils et son ordonnance à l'architecture romane du Bas Empire.

Ces caractères distinctifs observés, M. Révoil passe à l'étude de l'église de Saint-Restitut (Drôme), et les reconnaît tous dans ce monument ; de plus, il signale pour la première fois aux archéologues et aux architectes des signes pointillés, des tailles en épis et en fougères ,

des lettres de tâcherons d'alphabet presque antique, et le mot VGO écrit en caractères carlovingiens (le G surtout), nom du maître ès-pierres qui construisit cet édifice remarquable.

Après de nombreuses et longues recherches, notre confrère a découvert le même nom sur quatre monuments assez distants les uns des autres : à Saint-Gabriel (Bouches-du-Rhône), à Beaumont et à Vaison (Vaucluse) et enfin dans la crypte d'Apt, que cet artiste a contre-signée du *me fecit*.

Il signale également, parmi les signatures de maîtres ès-pierres qu'il a retrouvées celes de *Poncius*, *Stefanus*, *Joannes Bonus*, *Petrus Lans*, *Salvator*, *Guillermus*, etc., mêlées à de nombreuses initiales, et le nom de *Salardus* gravé quatre fois sous la voûte de la Trésorerie de Viviers, au milieu de sujets et d'ornements les plus variés. M. Révoil fait observer la similitude parfaite de quelques uns de ces ornements avec ceux de l'église de Germiny-des-Prés (Loiret), dont la date est certaine et qui fut bâtie par Theodulfe, évêque d'Orléans, en 806.

Dans cette classification nouvelle, M. Révoil fait donc entrer tous les monuments de nos contrées, en totalité ou en partie, sur lesquels on retrouve presque toujours réunis les cinq caractères suivants :

1° Grand appareil, tout au moins dans les angles des constructions ;

2° Taille générale en chevron ;

3° Ordonnance architecturale, détails, profils et sculpture imitant le style antique du Bas-Empire ;

4° Sigles et lettres de tâcherons de forme presque antique, terminées en queue de poisson pour la plupart; particularités dans la forme de l'A, du B, de l'H et du G en faucille,

monogramme du Christ, ou ornements gravés ou placés sans ordre, sans doute avant la pose ;

5° Travail pointillé, en fougères, épis, barbes de plume ; figures géométriques sur les appareils intérieurs ou extérieurs.

Cette coutume semblerait indiquer une sorte de franc-maçonnerie.

Saint-Gabriel près de Tarascon, Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), Saint-Quenin et l'église Notre-Dame, de Vaison, Notre-Dame-des-Doms, d'Avignon; Saint-Trophime, Saint-Honorat, Saint-Blaise, Saint-Jean-de-Moustier, à Arles ; une portion des constructions de Montmajour près de cette ville ; les églises de Pernes et de Cavaillon (Vaucluse) appartiendraient en totalité ou en partie à cette famille d'édifices carlovingiens, ainsi que bon nombre de petites églises rurales disséminées dans ces diverses contrées.

L'Académie a écouté avec le plus vif intérêt cette étude, fruit d'un travail approfondi, qui a déjà reçu l'approbation des hommes les plus compétents, et qui doit être lue aux prochaines réunions de la Sorbonne. M. Révoil l'a accompagnée de nombreux et intéressants estampages recueillis avec persévérance et à grands frais, lesquels viennent d'ailleurs parfaitement à l'appui de sa démonstration.

M. Aurès communique à l'Académie une note qu'il se propose de lire à la prochaine réunion de la Sorbonne, sur les dimensions d'un petit autel votif du Musée de Nimes.

Les dimensions de ce monument, dédié par L. Classius aux *Matræ (Matris)*, sont discutées et comparées entre elles, dans ce mémoire, après avoir été exprimées en mesures romaines antiques, et servent ainsi à constater, une

fois de plus, l'importance que les anciens attribuaient à certains nombres et spécialement aux nombres impairs et aux nombres carrés.

« Cette foi en la puissance particulière de
» quelques nombres, dit M. Aurès, en termi-
» nant son étude, se rencontre partout dans
» l'antiquité. Pythagore et Platon en avaient
» fait comme le fondement de leurs théories
» philosophiques, et l'on ne doit pas, dès lors,
» s'étonner de voir cette croyance confirmée
» par l'étude des monuments antiques et en
» particulier par celle des monuments épigra-
» phiques ».

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce mémoire, en approuve l'envoi à M. le ministre de l'instruction publique.

M. Aurès termine la séance par le compte-rendu d'une visite qu'il a faite, la semaine dernière, à la *Grotte des Morts*, de Durfort. Cette grotte, qui appartient aujourd'hui à M. Dhombre, quoique déjà signalée depuis longtemps dans les écrits de M. le docteur Viguier, d'Anduze, et de M. d'Hombres-Firmas, d'Alais, n'était pourtant pas suffisamment connue; mais une exploration récente de M. Teissier, de La Vel, près Boucoiran, vient d'en révéler l'importance ; car il en a déjà retiré, indépendamment d'une quantité considérable d'ossements humains, une collection très intéressante d'objets en silex, d'os travaillés et de poteries celtiques dont il se propose de faire faire des photographies et qui pourront être portés, par ce procédé, à la connaissance de l'Académie.

Après avoir entendu cette communication, l'Académie nomme une commission qu'elle charge de prendre de plus amples renseignements sur cette affaire et de se concerter avec

M. Dhombre pour assurer la conservation des objets qui pourront être ultérieurement recueillis.

Les membres de cette commission sont : MM. Germer-Durand, Aurès, Liotard, Révoil, Courcière et Flouest, sans compter le président et le secrétaire, membres de droit, aux termes du réglement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 *mars.*

Présents : MM. Viguié, *président ;* Alphonse Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Roussel, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

M. le pasteur Hugues, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 27 février est lu et adopté.

L'Académie a reçu communication de la mort de M. Sausse-Villiers, un de ses associés-correspondants, auquel elle doit plusieurs études. Aujourd'hui même, M. Sausse avait été inscrit à l'ordre du jour et était attendu pour la lecture de quelques fragments d'un travail récent sur Rabaut-Saint-Etienne. La nouvelle inattendue de sa fin, survenue à Montfrin, le

10 de ce mois, impressionne péniblement la Compagnie, qui comptait sur sa présence à la séance de ce jour, et qui charge son secrétaire d'adresser à la famille l'expression de ses regrets.

M. *Roux-Ferrand* à écrit à l'Académie pour la remercier de l'avoir invité à la représenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et pour l'informer qu'il a présenté à la Société philotechnique un rapport sur le dernier volume de nos *Mémoires*.

L'Académie a reçu une circulaire du Congrès des délégués des sociétés savantes, annonçant la tenue de sa session, à Paris, du 5 au 10 avril prochain.

M. le préfet a adressé à l'Académie une invitation à assister à la solennité agricole du Concours annuel d'animaux de boucherie, qui aura lieu à Nimes, le 16 courant.

M. *Germer-Durand* fait hommage à l'Académie, au nom d'un de ses anciens élèves du collége de Nimes, M. Achard, connu dans le monde littéraire sous le nom de Charles Pradier, des deux publications suivantes :

1° Deux numéros d'un journal littéraire intitulé : *L'Hirondelle. — A tous vents* ;

2° *Les De profundis de Nemausa*, œuvre poétique, où se trouvent mentionnés, avec la sympathie qu'ils méritent, les noms de nos compatriotes, la plupart nos confrères, Reboul, Nicot, Boyer, Pleindoux, etc., décédés dans ces dernières années.

M. Ern. Roussel est invité à présenter un rapport sur cette publication.

L'Académie examine avec intérêt un *Album*

du même M. Achard, qui contient les autographes de plusieurs écrivains distingués de nos jours. Elle charge M. Germer-Durand de ses remerciements.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance.

Matériaux d'archéologie et d'histoire, par MM. J. Guillemin et L. Landa, de Saône-et-Loire, janvier 1869.

Mémoires de la Société dunkerquoise, 1867-1868.

Société d'agriculture de la Haute-Saône, rapport sur les opérations séricicoles de M. Douillier, à Rosey.

Revue des Sociétés savantes des départements, décembre 1869.

Petit goujon, pièce de vers, par M. Casimir Tourel.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. *Louis Roumieux*, de Beaucaire, qui est nommé associé-correspondant, au scrutin. La candidature de M. Roumieux avait été inscrite sur le registre dans la séance du 30 janvier, à la suite d'un rapport de M. Roussel sur son volume de poésies patoises intitulé : *la Rampelado*.

M. Viguié, au nom de la commission nommée dans la précédente séance, rend compte de la visite que trois de ses membres, MM. Aurès, Flouest et lui, ont faite à *la grotte des Morts*, de Durfort. Parfaitement accueillis par le propriétaire, M. Dhombre, ils ont vérifié que les objets les plus remarquables avaient été déjà extraits de la grotte, lors de l'exploration de M. Teissier, mentionnée au précédent procès-verbal. Toutefois, s'il ne reste guères qu'à glaner dans la cavité actuellement ou-

verte, il y a des indices de l'existence d'une seconde, à l'investigation de laquelle il serait intéressant de procéder. Mais nos délégués ont dû provisoirement s'arrêter devant l'hésitation du propriétaire à accorder une autorisation définitive.

L'Académie approuve ce qu'a fait sa commission, et lui laisse le soin de poursuivre ses tentatives, s'il y a lieu.

M. Ginoux lit la première partie d'une étude sur « Charles Fourier et ses disciples ».

M. Liquier termine la séance par la lecture de la pièce suivante, que M. *Maurin* lui a adressée pour être offerte à l'Académie :

Epître à mon ami Casimir Liquier.

« Depuis que, désertant cette antique demeure
» Dont la porte pour toi s'ouvrit de si bonne heure,
» Les lettres ont cessé d'occuper tes loisirs,
» Ami, de quel côté cherches-tu tes plaisirs ?
» Est-ce donc pour toujours que tu pris congé d'elles ? »

— Hélas ! l'oiseau qui sent le plomb briser ses ailes
Et ramener au sol son essor radieux,
Est-il libre, dis-moi, de remonter aux cieux ?
Comme lui, mon destin est de ramper à terre
Sans avoir, comme lui, vu de près la lumière.
Contre les lois du sort que sert de se raidir ?
On ne les change pas au gré de son désir.
Il est plus beau qu'aisé de savoir se soumettre
Au mal dont nul effort ne peut se rendre maître ;
Mais il est plus humain de ne rien négliger
Du traitement moral qui peut le soulager.
Je le cherchais en moi, lorsque je sentis naître
Un penchant, jusqu'alors rebelle à tout mon être,
Pour le monde des fleurs et ses travaux charmants
Que la nature paie en dons reconnaissants.
Qu'au souffle de l'hiver, qui rugit dans la plaine,
Succède du printemps la douce et tiède haleine,

Que le ciel nébuleux de la rude saison
Fasse place à l'azur ; qu'un bienfaisant rayon
De l'astre qui répand la lumière et la vie
Me donne le signal ; et je n'ai qu'une envie :
C'est de voir mon gazon, mes plantes et mes fleurs,
D'admirer leur éclat, d'aspirer leurs senteurs.
Ici, la Primevère à la hampe écourtée
Entr'ouvre sa corolle à teinte veloutée,
Et là, la Pâquerette étale à ses côtés
Sa petite couronne à fleurons tuyautés
Plus loin, c'est la Jacinthe à la grappe odorante,
La Tulipe arrondie en coupe étincelante ;
Le Narcisse à bouquet, le Crocus jaune et gris,
La Renoncule à flamme et l'Iris bleu lapis,
La Jonquille dorée et l'Arabette blanche
Tapissant le rocher qu'enroule la Pervenche,
L'Anémone étoilée au disque triomphant
Qu'entoure son manteau (1) de pourpre éblouissant,
Puis la modeste fleur qui, dans l'herbe égarée,
Trahit à son parfum sa présence ignorée.
Spectacle merveilleux, qui, pour cadre riant,
De l'arbuste et de l'arbre a le vert éclatant !
S'il manque quelque chose à cette œuvre infinie
Déroulant en tout sens sa muette harmonie,
Le ciel pourvoit à tout, et voilà que j'entends
L'oiseau qui fend les airs célébrer le printemps,
Et l'insecte, sous l'herbe humide de rosée,
Saluer par ses cris la lumière rosée,
Qui, dès l'aube, épanchant ses brillantes couleurs,
Le réveille en son nid de verdure et de fleurs.
Dans ce monde, où tout bruit, j'aperçois ou devine
L'abeille du pollen dépouillant l'étamine,
Et le taon qui poursuit son vol horizontal,
La cétoine dorée aux reflets de métal,
Le capricorne à musc, la libellule bleue,
Le papillon zébré dit le *Grand porte-queue*. . . .
Chacun donne sa note à l'immense concert.
— Ce sont là, diras-tu, les plaisirs du désert.

(1) Nom donné en horticulture au premier rang de pétales de cette fleur.

— Ami, je le sais trop, mais qui pourrait me rendre
Le vif attrait auquel je ne puis plus prétendre
De vos réunions, où j'eus le sort constant
De me plaire toujours, de m'instruire souvent ?
Je suis un exilé, qui, loin de sa patrie,
Vers elle tourne en vain un regard plein d'envie,
Plus malheureux qu'au temps où l'orageux courant
Me jetait tout meurtri dans les îles du Vent.
Non pas que de ces lieux la splendeur végétale
Effaçât les regrets de la terre natale
Qui dans mes souvenirs doucement se mirait !
Sous le tropique ardent, l'arbre de la forêt
Avec son tronc noueux à la courbe opulente,
Son front luxuriant et sa taille géante,
Qui peut-être datait de l'âge primitif,
A la séduction trouvait mon cœur rétif.
De la liane en fleurs ni la riche guirlande,
Ni de fruits merveilleux la savoureuse offrande
Ne produisaient sur moi l'irrésistible attrait
Que me donnait la mer, quand mon œil parcourait
Ses vagues d'un bleu clair qu'irisait la lumière.
Oh ! alors une larme humectait ma paupière,
Une larme de joie, en ressentant l'espoir
D'en franchir l'étendue un jour, et de revoir
Tout ce que je laissai d'affections lointaines
Par delà l'horizon, imitant ces Troyennes
Que du toit paternel chassait l'exil amer
Et qui s'en consolaient en regardant la mer.

Si, pour me séparer de tous mes chers confrères,
De l'immense Océan je n'ai plus les barrières,
Le mal, qui sur mon front appesantit sa main,
Hélas ! entre eux et moi dresse son mur d'airain !
Ami, toi qui reçois les tristes confidences
De mon âme éprouvée au creuset des souffrances,
Songeant à son exil sans espoir de retour,
Dis-leur bien de ma part qu'il n'est pas un seul jour
Où la publicité s'entr'ouvre à leurs ouvrages
Qui ne me trouve prêt à savourer leurs pages.
Si suivre leurs travaux de près m'est interdit,
Il ne l'est pas de loin. Aussi mon cœur se dit :
Il pouvait m'arriver quelque chose de pire,
Et tout n'est pas perdu, puisque je puis les lire.

La lecture de cette épitre excite chez les membres de l'Académie un sentiment unanime d'affectueuse sympathie, dont le secrétaire est chargé de transmettre l'expression à M. Maurin, en y ajoutant celui qu'inspire à la Compagnie la manière édifiante dont notre ancien confrère sait mettre en pratique, dans sa pénible épreuve, ces préceptes de la sagesse antique où il a puisé si souvent pour répandre un sérieux intérêt sur ses études et ses tributs académiques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 27 *mars* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président* ; de Labaume, de La Farelle, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Liquier, Brun, Ginoux, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars est lu et adopté.

Il est donné lecture :

D'une lettre de M. *Maurin*, qui remercie l'Académie des sentiments dont le secrétaire-perpétuel lui a transmis l'expression, à l'occasion de son épître à M. Liquier ;

D'une lettre de M. *Roux-Ferrand*, qui explique que ses rapports sur les volumes de nos mémoires ne figurent pas *in extenso* dans l'Annuaire de la Société philotechnique, mais qu'on

en trouve la mention aux pages 285 et 286 du tome XXIXe ;

D'une lettre de M. *Louis Roumieux*, qui exprime sa reconnaissance de sa nomination au titre d'associé-correspondant ;

Enfin, d'une lettre de M. le Préfet, qui accompagne l'envoi d'un exemplaire du *Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, rédigé, sous les auspices de l'Académie, par M. *Germer-Durand*, et publié par ordre du ministre de l'instruction publique et sous la direction du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, 1 vol. in-4°

M. le préfet, grâce à l'allocation d'un crédit voté par le conseil général, a reçu un certain nombre d'exemplaires de cet intéressant ouvrage, pour être mis entre les mains des fonctionnaires et des personnes qui peuvent le consulter utilement. Outre celui qu'il adresse aujourd'hui à l'Académie pour sa bibliothèque, il annonce l'intention d'en étendre la distribution à tous les membres de la Compagnie.

L'Académie charge son secrétaire d'exprimer sa reconnaissance à M. le préfet. Elle se félicite de l'honorable témoignage d'approbation que vient de recevoir, par la publication ci-dessus expliquée, l'ouvrage de notre confrère M. Germer-Durand, fruit d'une érudition habilement appliquée et d'investigations patientes et laborieuses. Ce volume, sorti aujourd'hui avec un certain luxe des presses de l'imprimerie impériale, avait déjà été, en 1863, lorsqu'il n'était encore qu'à l'état de manuscrit, l'objet d'une distinction honorable. Le Comité des sociétés savantes lui avait décerné le prix du concours d'histoire et, à cette occasion, l'Aca-

démie avait reçu une médaille d'argent. Il demeure maintenant, par suite de la publicité qui vient de lui être donnée, un précieux monument susceptible de faciliter et d'éclairer plus d'une recherche historique.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Société des sciences industrielles de Lyon. Séance solennelle du 5 *février* 1868. Distribution des médailles.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen, 3e année, 1867.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues du 14 au 17 avril 1868.

Libro decimoquarto della politica del gran commandatore Salvatore Fenicia da Ruvo-Bari, 1868.

Journal des savants, février 1869.

M. le président Viguié présente le rapport de la commission chargée de l'examen du seul mémoire qui ait été produit au concours pour le prix Talabot. Elle y a reconnu le fruit d'un travail consciencieux et d'études variées. Mais quelques lacunes au fond et certaines négligences dans la forme et dans le style ne lui ont pas permis de conclure à ce qu'il fût couronné. Tel qu'il est, ce mémoire lui a paru mériter cependant une mention honorable. La commission désirerait même que cette mention fût accompagnée, à titre d'encouragement, d'une portion de la somme de 1,000 fr. allouée par M. Talabot, le surplus demeurant réservé pour un nouveau concours.

M. Talabot, à l'assentiment préalable du-

quel cette solution devait être soumise, a écrit une lettre dans laquelle il déclare s'en rapporter entièrement à l'Académie. Il l'autorise à accorder à l'auteur du mémoire la somme qu'elle jugera convenable, sans que le prix à affecter au nouveau concours projeté doive cesser d'être maintenu au chiffre de 1,000 fr.

Une réponse aussi généreuse est accueillie avec un vif sentiment de satisfaction et de reconnaissance, dont le secrétaire est chargé d'adresser l'expression à M. Talabot.

L'Académie, approuvant alors l'idée émise par la commission, accorde une mention honorable au mémoire dont s'agit, et décide qu'une somme de 300 fr. sera offerte à l'auteur à titre d'encouragement, si mieux il n'aime recevoir une médaille d'or de la même valeur. Il est procédé en conséquence à l'ouverture du pli cacheté qui accompagnait le mémoire, et dans lequel se trouve le nom de M. *Pascal Jourdan*, ingénieur civil en résidence à Guéret (Creuse), membre ou correspondant de diverses Sociétés de botanique et de l'Académie d'Hippone.

L'Académie, passant ensuite aux dernières conclusions de la commission, en vote l'adoption, et arrête en conséquence comme suit le programme d'un nouveau concours:

« *Examen critique des diverses méthodes* » *employées ou proposées pour combattre la* » *maladie des vers à soie.*

» *L'auteur devra exposer les divers systè-* » *mes curatifs, scientifiques ou empiriques,* » *et les apprécier au double point de vue de* » *la science et de l'expérience.*

» *Dans le cas où il jugerait insuffisantes* » *les solutions examinées, l'Académie le* » *verrait avec plaisir en indiquer une nou-* » *velle* ».

« Les œuvres des concurrents devront être
» adressées, affranchies, au secrétaire-perpétuel de l'Académie, avant le 1er mars 1870,
» et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom
» et la demeure de l'auteur.

» Les académiciens ordinaires et les membres honoraires sont exclus du concours.
» Tout concurrent qui se sera fait connaître,
» même indirectement, en sera pareillement
» exclu ».

Le prix, consistant en une somme de 1,000 francs, et dû, comme il a déjà été dit, à la générosité de M. Talabot, sera décerné par l'Académie dans sa séance publique du mois de mai 1870.

Le programme ci-dessus recevra une publicité pareille à celle qui a été donnée au précédent.

M. Germer-Durand, après avoir fait part à l'Académie de l'intention où il est de lui présenter, chaque mois, une note indicative des découvertes et acquisitions relatives à l'archéologie et à l'histoire locales, l'informe que l'inscription C. VIBIVS. ASIATICVS, dont il l'a entretenue dans la séance du 30 janvier dernier, et qui avait été brisée par les ouvriers, a été, sous la surveillance de notre confrère M. Aurès, complètement reconstituée par un habile mouleur, M. Pocheville.

Pendant le mois de février, deux objets ont été acquis par M. le maire, sur la proposition du conservateur de la bibliothèque de la ville. C'est d'abord un abraxas ou amulette gnostique portant le nom du dieu Bélénos, l'Apollon gaulois. Cette pierre gravée, trouvée à Nimes en l'an IX, fut, à l'époque de sa découverte, soumise à l'examen de M. J.-J. Trélis, alors

garde de la bibliothèque publique et devenu, quelques années plus tard, secrétaire-perpétuel de l'Académie. Trélis rédigea, à cette occasion, une note que M. Germer-Durand a retrouvée dans nos archives, et dont il donne lecture, « d'abord (dit-il) parce qu'elle est intéressante, et ensuite parce qu'elle n'a point été recueillie dans nos Mémoires et n'a reçu aucune publicité ».

Le second objet qui est venu enrichir les collections de la bibliothèque est un *carlin* ou écu d'argent de Charles II dit le Boiteux, roi de Provence (1289-1309). Cette pièce, trouvée il y a un an, dans le territoire de Nimes, manquait à notre médailler.

Un *aureus* d'Auguste, au revers de Caius et Lucius César, ses fils adoptifs, auxquels fut dédiée notre Maison-Carrée, a été trouvé, le jour des Cendres, dans le quartier de Valdegours. M. Germer-Durand pense que cet *aureus* a été, comme l'exemplaire que possède notre médailler, coulé dans les Gaules. On n'y retrouve, en effet, ni cette puissance de relief ni cette vivacité de contours qui distinguent les monnaies d'or battues à Rome.

« M. l'abbé Goiffon, aumônier des dames de Saint-Joseph des Vans, m'a signalé, continue M. Germer-Durand, l'existence de l'inscription suivante, tracée sur une pierre dont on s'est servi pour fermer l'orifice d'un puits, dans la cour de l'orphelinat dirigé par ces religieuses, rue Richelieu, et M. L. de Bérard a bien voulu m'en procurer l'estampage que je mets sous vos yeux.

D(is) M(anibus) Iuliae, Sex(ti) filiae, Quartulae p(arens) p(osuit).

« Aux dieux mânes de Julia Quartula, fille

» de Sextus (Julius), son père a élevé ce tom-
» beau ».

» Cette inscription est inédite.

» Dans les derniers jours du mois de février, les ouvriers chargés de creuser, le long du boulevard de l'Esplanade, la double tranchée destinée aux nouveaux tuyaux de conduite du gaz, ont trouvé au pied de l'escalier du Palais de Justice, l'inscription suivante :

Hoc monimentum maesoleumque, monimentorum caussaque paratum, manibus addictum sacrisque priorum, ut aeque frui liceat; qui dominus fuerit hujus vendere ne liceat, caveo atque rogo per numina divom. Vendere si velit, emptorem littera prohibeb(it).
Hostilia, L(ucii) f(ilia), v(iva) poss(it) (1).

« Pour assurer la jouissance paisible de ce
» monument et mausolée, élevé comme mar-
» que de souvenirs, consacré aux mânes et au
» culte des ancêtres; et pour empêcher que
» celui qui en sera propriétaire puisse le ven-
» dre, j'invoque la garantie et la puissance
» des dieux. Et s'il voulait le vendre, cette
» inscription écartera tout acquéreur.

» Hostilia, fille de Lucius Hostilius, a, de
» son vivant, élevé ce tombeau ».

» A la droite du cadre qui contient cette inscription, on remarque, dans un encadrement, un *clypeus* et au dessous une espèce de fuseau. Cette pierre n'est que la moitié de droite du fronton d'un tombeau monumental élevé par Hostilia à son père, aux divers membres de sa famille, à ses affranchis et à leurs descendants. L'épitaphe de Lucius Hostilius devait se trouver sur la partie gauche, qui a

(1) Pour *posuit*.

disparu. On reconnaît, dans le texte que nous venons de reproduire, les débris informes d'une de ces formules métriques, d'un usage banal, par lesquelles la personne qui fait construire le tombeau sur un terrain à elle appartenant demande qu'il ne soit jamais vendu.

» La place où a été trouvée cette pierre semble indiquer qu'elle aurait été employée, sans doute à l'époque des Wisigoths, à réparer le mur d'enceinte romain, qui passait précisément à cet endroit ».

M. Ginoux continue la lecture de son étude sur Charles Fourier et ses disciples.

M. Liquier termine la séance par la lecture d'une traduction en vers de l'ode d'Horace à Pollion : *Motum ex Metello*, la 1e du livre II. Il la fait précéder des observations suivantes à titre de commentaire :

« Pollion, à qui cette ode est adressée, est le même dont Virgile a parlé dans ses 3e et 4e bucoliques. Il fut orateur, poète, historien ; il avait passé le Rubicon avec César et avait pris part à la bataille de Pharsale. Son histoire des guerres civiles est perdue ; il en reste très peu de fragments, et ce mot, conservé par Suétone, que César aurait dit en voyant les corps des 40,000 Romains gisant à Pharsale : « *Hoc voluerunt*... Ils l'ont voulu... »

» On a supposé que c'était pour faire sa cour à Auguste qu'Horace avait rappelé l'épouvante causée, dans cette mémorable bataille, aux chevaux et aux cavaliers, par l'éclat des épées. Il aurait voulu ainsi faire allusion à l'ordre donné par César à ses soldats de frapper au visage leurs ennemis de l'aile gauche de l'armée, formant un corps de 7,000 hommes, composé en entier de jeunes hommes des premiè-

res familles de Rome, que César supposait tenir beaucoup à ne pas perdre leur beauté. En effet, le désordre commença par ce corps, qui, se rejetant sur le gros de l'armée, l'entraîna dans sa déroute.

» A la fin de l'ode, Horace revient à ses idées favorites ; il engage sa muse à ne pas imiter les hymnes funèbres du poète de Céos (Simonide), rival de Pindare, et renommé surtout pour ses *thrènes* ou *lamentations*. A ces chants Horace préfère, dit-il, les chants légers et joyeux ».

Voici la traduction :

ODE Ire. — LIVRE Ier. — A POLLION.

Pollion, du sénat glorieuse lumière,
Des êtres opprimés éloquent protecteur,
Qui, dans la Dalmatie, as conquis par la guerre
Les lauriers du triomphateur,

Tu traces le tableau de la guerre civile
Que vit de Métellus naître le consulat ;
Ton génie accomplit la tâche difficile
De peindre, avec un vif éclat,

Des troubles de ce temps la cause malheureuse;
Ses ligues, ses excès et les glaives tachés
D'un sang non expié. Crains la cendre trompeuse :
Tu marches sur des feux cachés.

Qu'en ce moment ta muse abandonne la scène,
Et lorsque tu seras dégagé du lien
Qui t'enchaîne à l'histoire, alors qu'elle reprenne
L'ancien cothurne athénien.

J'entends déjà sonner la trompe menaçante
Et le clairon bruyant. L'éclat des boucliers
Et les éclairs du glaive ont frappé d'épouvante
Les chevaux et les cavaliers.

Je vois les chefs, couverts d'une noble poussière,
Qui parcourent les rangs de chaque légion ;
Tout est soumis d'un bout à l'autre de la terre,
Hors l'âme ferme de Caton.

Junon, qu'aidaient les dieux protecteurs de l'Afrique,
Qui ne put la défendre et comme eux la quitta,
Sur les fils des vainqueurs au rivage punique
A voulu venger Jugurtha.

Par de nombreux tombeaux, quelle plaine latine
N'atteste des combats le résultat sanglant,
Et de notre Occident l'éclatante ruine,
Dont a retenti l'Orient ?

Quels lieux ont ignoré les maux de la patrie ?
Quels fleuves n'a souillés un carnage inhumain ?
Quelle mer nos fureurs n'ont-elles pas rougie ?
Quel champ n'a bu du sang romain ?

Mais n'abandonne pas les doux chants de ta lyre
Pour ceux qui de Céos attristèrent les bords ;
Viens, muse, dans la grotte où Vénus nous attire,
Essayer de légers accords.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 10 *avril* 1869.

Présents : MM. Viguié, président ; de La Farelle, Pagézy, Dumas, Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Brun, Meynier, Verdier, Rédarès, Flouest, de Clausonne,

secrétaire-perpétuel; l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire-adjoint.

M. *Pascal Jourdan*, ingénieur civil à Guéret (Creuse), qui a obtenu une mention honorable au concours sur la sériciculture, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de la *Flore murale du Tombeau de la Chrétienne* (province d'Alger), et de la *Flore murale de la ville de Tlemcem* (province d'Oran).

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Revue des Sociétés savantes des départements, septembre 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de La Rochelle, 3e et 4e trimestres de 1868.

Annales de l'Académie de Mâcon, tome VII, 1867.

Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, 2e série, tome X.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère, décembre 1868.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1868.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, suite des procès-verbaux.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, de juillet 1866 à mai 1868.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, concours de 1867, distribution des récompenses.

Revue archéologique du Midi de la France, volume II, nos 6 et 7.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer, octobre et décembre 1868.

Recueil des publications de la Société impériale

havraise d'études diverses, 1867, et séance publique du 2 août 1868.

Habitations lacustres de la Savoie, 2e mémoire qui a obtenu le prix d'archéologie, au concours des *Sociétés savantes* en 1866, par L. Rabut, professeur de dessin, officier d'Académie. Album.

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux, 1868.

M. *Roux-Ferrand*, membre honoraire de notre Compagnie qui l'avait délégué pour la représenter aux séances de la Sorbonne, écrit à M. le secrétaire-perpétuel pour lui faire connaître le vif intérêt avec lequel il a suivi ces réunions auxquelles ont pris part plusieurs Sociétés savantes du midi de la France.

M. *Pascal Jourdan* adresse à l'Académie du Gard ses remerciements empressés pour la mention et le généreux encouragement accordés à son travail sur la sériciculture.

L'Académie procède à la nomination des membres de la commission qui doit préparer la séance publique. MM. Flouest, Dumas et Bédarès sont invités à se joindre, à cet effet, aux membres du bureau.

M. Flouest annonce à l'Académie, d'après une obligeante communication de M. Dhombres, ingénieur en chef, la découverte dans l'arrondissement du Vigan d'une nouvelle station de l'âge de la pierre.

Il signale l'existence, au milieu d'un terreau noir évidemment formé par la décomposition d'abondantes matières animales, de nombreux ossements de ruminants, fracturés intentionnellement et portant la trace certaine de la main de l'homme. Tous les os longs notam-

ment présentent cette cassure longitudinale et caractéristique que l'on croit avoir été provoquée par le désir d'en extraire la moelle. Un maxillaire inférieur présente également, sur toute l'étendue de sa base et dans la partie la plus épaisse, ces entailles si souvent remarquées et généralement attribuées aux exigences de la fabrication des aiguilles et des menus poinçons.

Ces intéressants vestiges sont datés par un beau couteau en silex blanc, d'une facture très habile, qui a été trouvé au milieu d'eux et que M. Flouest fait passer sous les yeux des membres de l'Académie, en même temps que divers instruments de même nature provenant de localités très diverses, afin d'en mieux faire ressortir le caractère.

Des travaux de déblai à accomplir ultérieurement permettront d'acquérir des notions plus complètes sur cette station. Provisoirement, tout la signale comme devant être rangée dans la catégorie des *abris sous roche* dont plusieurs contrées, et notamment le département de la Dordogne, ont offert de nombreux exemples.

M. Verdier donne lecture du rapport qu'il avait été prié de faire sur la grammaire espagnole de M. Cyprien Robbe, d'Anduze, ancien officier de l'armée française.

Après quelques observations générales sur la beauté et la richesse de la langue espagnole, sur son importance au point de vue littéraire et commercial, sur sa facilité relative, qui naît des analogies qui se rencontrent dans sa syntaxe avec la langue française, et de son orthographe presque toujours en rapport avec la prononciation, M. Verdier examine quelles sont les conditions d'une bonne grammaire,

fait ressortir les difficultés que présente une œuvre de cette nature, et sa valeur au point de vue scientifique. Il analyse ensuite plusieurs chapitres de ce volume compacte, met en relief la méthode de l'auteur, le soin avec lequel chaque partie de l'ouvrage est traitée, et le compare avec les grammaires espagnoles qui l'ont précédé. De cette comparaison résulte pour lui la supériorité incontestable de la grammaire de M. Robbe sur celles de ses devanciers.

« En résumé, dit en terminant M. Verdier, l'œuvre de M. Robbe se distingue par d'éminentes et nombreuses qualités : méthode, clarté, précision, abondance, tels sont les mérites d'un ouvrage qui dénote chez son auteur une connaissance parfaite de la langue espagnole, de l'érudition, de la science, ainsi qu'une aptitude et une constance au travail qui lui font le plus grand honneur. C'est là un traité complet sur la langue espagnole et le guide le plus sûr que puisse suivre un Français qui veut se familiariser avec elle ».

M. Alph. Dumas communique à l'Académie la notice biographique sur M. *Eug. Abric.*

M. Brun termine la séance par le récit d'une excursion qu'il a faite à un ancien oppidum, situé près de Sauve, et connu sous le nom de *ville de Mus.* Il le fait précéder d'un aperçu topographique, dans lequel il esquisse les aspects pittoresques des montagnes abruptes qui l'environnaient. « Elle était située, dit-il, à l'extrémité méridionale du plateau d'une montagne calcaire, hérissée de vastes rochers, qui la protégeaient efficacement contre une attaque, enveloppée d'une enceinte de rochers, qui en étaient la défense naturelle, et environnée d'autres montagnes calcaires qui

ajoutaient encore à la sûreté de sa défense. Elle était protégée, en outre, du côté du couchant, par une gorge profonde et presque perpendiculaire, qui formait, de ce côté-là, une barrière infranchissable à l'ennemi. Elle n'était en danger d'être attaquée avec succès que du côté du Midi, par un vallon aboutissant à une plaine découverte, par où l'ennemi pouvait facilement en approcher. Malgré tant d'avantages naturels de défense, la ville avait jugé prudent de se fortifier par une épaisse muraille en pierres sèches, dont il reste encore des débris sur le haut de la montagne. Elle en occupait le versant, et de là elle s'étendait assez loin, au couchant, dans le vallon, où l'on rencontre encore quelques uns de ses vestiges. C'est dans ce vallon que passait la route qui y menait, en suivant probablement la même direction qu'un chemin rural, qui sert à l'exploitation des forêts environnantes. Elle traversait le torrent, qui coule dans la gorge mentionnée plus haut, sur un pont, dont quelques vestiges subsistent encore. Les ruines qu'on y rencontre sont d'une médiocre importance. Elles consistent principalement dans un canal, qui amenait à la ville les eaux d'une source voisine, dans un bassin romain servant à recevoir celles qui étaient destinées à approvisionner sa partie basse, où on le voit, et dans les débris de la grande muraille en pierres sèches, dont nous avons déjà parlé. Les autres ne consistent que dans la trace de quelques maisons, des clapiers qu'on a formés en déblayant une partie de l'emplacement de la ville pour le cultiver, et de nombreux débris de poterie dont il est parsemé.

» C'était, dit l'auteur, une petite ville de 12 à 15,000 habitants, autant qu'on peut en juger par l'étendue apparente de son emplacement,

circonscrit par la limite infranchissable des rochers qui le bordaient et par l'espace sur lequel s'étendent les débris de poterie qu'on y rencontre. La principale curiosité de ces ruines, ajoute l'auteur, est celle du canal, qu'on avait été obligé, pour établir son niveau, de tailler à des profondeurs quelquefois étonnantes dans les vastes bancs de rochers qui encombraient le plateau de la montagne, et dont quelques uns s'élevaient à une hauteur extraordinaire ». L'auteur admire avec raison la puissante énergie que témoigne, de la part d'une petite ville, l'entreprise d'un ouvrage aussi difficile. Quant à la source où il allait s'alimenter, on n'en est pas bien sûr, parce qu'au bout d'un certain temps on en perd complètement les traces. L'opinion commune, que l'auteur combat par des raisons plausibles, est qu'il allait recueillir les eaux de fontaines assez éloignées de là, qui surgissent au pied de la montagne, où s'élèvent les ruines de l'ancien château féodal de Fressac.

M. E. Brun se demande ensuite quelle a pu être cette population inconnue, qui était venue se réfugier parmi ces montagnes abruptes, comme dans une forteresse. « Ce n'étaient pas certes, dit-il, ses richesses qui avaient pu exciter l'avidité de ses voisins. C'était une population évidemment pauvre. La grossièreté de ses ustensiles de ménage, attestée par les débris qui en restent, et l'aridité du sol sur lequel elle était établie, en sont une preuve irrécusable. Quelle a pu être sa destinée, son passé, son genre de vie, et la cause de sa disparition ? Il n'en reste, dit-il, aucun souvenir. Les gens du pays l'ignorent, et il n'en subsiste aucune tradition. On n'a conservé que le nom de la ville où elle a vécu. On peut affirmer néanmoins que c'était une

ville ancienne. Elle existait à l'époque romaine, témoins son bassin en maçonnerie romaine et les nombreux morceaux de tuiles romaines mêlés aux fragments d'ustensiles qui parsèment son emplacement. Mais la contruction primordiale de sa muraille d'enceinte prouve qu'elle remonte à une époque bien plus éloignée et que son origine se perd dans l'obscurité de ces temps inconnus où nos Cévennes commencèrent à être peuplées ». L'auteur suppose avec vraisemblance qu'elle a péri à l'époque des invasions barbares, qui renversèrent l'empire romain et bouleversèrent nos contrées.

Il se livre ici à quelques réflexions mélancoliques sur le sort des villes qui disparaissent sans laisser d'autres traces de leur existence que quelques ruines, qui disparaissent elles-mêmes au bout d'un certain temps, et sur celui de leurs populations, dont le souvenir s'efface presque aussitôt qu'elles ont été détruites. Il termine par quelques pensées de philosophie morale sur la brièveté de la vie humaine, attestée par la rapidité avec laquelle le temps anéantit les œuvres des hommes et jusqu'au souvenir de leur existence.

M. Verdier propose M. *Robbe*, auteur de la grammaire espagnole dont il vient de rendre compte, comme associé-correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 24 avril 1869.

Présents : MM. Viguié, président; A. Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Tribes, Roussel, Brun, Meynier, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, l'abbé Azaïs, secrétaire-adjoint.

M. le secrétaire-adjoint donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. de Clausonne, son secrétaire-perpétuel, qui fait connaître son heureuse arrivée à Rome et qui s'empresse d'envoyer à ses collègues un souvenir de cordiale confraternité. L'Académie accueille avec le plus affectueux intérêt cette communication et charge le secrétaire-adjoint de faire connaître à M. de Clausonne combien elle est touchée de cette marque de sympathie.

M. François Vidal, pasteur à Bergerac, écrit à l'Académie du Gard pour la prier d'agréer l'hommage de ses deux volumes de poésie religieuse : *Mélodies hébraïques* Il rappelle qu'il est enfant du Gard, et que, quoique vivant loin de ce département, il est toujours profondément attaché à sa terre natale. L'Académie accepte cet hommage avec reconnaissance, et décide qu'il sera rendu compte de cet ouvrage par un de ses membres.

Le secrétaire-adjoint dépose les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 14, 15, 16 et 17 avril 1868. Archéologie.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3me série, tome II.

Bulletin de la Société académique de Laon, tome XVII.

Les chapiteaux mérovingiens de l'eglise de Chévy. — Extrait du tome XVIII du *Bulletin de la Société académique de Laon.*

Mélodies hébraïques, par M. François Vidal, l'un des pasteurs de l'Eglise réformée de Bergerac.

Choix de Mélodies hébraïques, 2me édition, suivies d'un tragédie tirée de l'Ecriture sainte et de quelques autres pièces inédites, par M. François Vidal.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1868, XXIIe volume, 3me et 4me trimestres.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, tome VIIIe, 4e trimestre de 1868.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers, 132, 133, 134.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 10e année, 1869.

Société impériale havraise d'études diverses. Procès-verbaux des séances, 1869.

Société protectrice des animaux, janvier 1867.

Société impériale d agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, 20e année, tome XXVIII, janvier 1869.

Comptes rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1869, feuilles 1-3.

Bibliotheca veneziana, catalogo d'una raccolta di libri, carte geografiche et vedute di Venezia e del suo territorio.

La séance publique est fixée au mercredi 19 mai.

M. l'abbé Azaïs, secrétaire-adjoint, communique à l'Académie le rapport sur les travaux de l'année, qui doit être lu à la séance publique.

M. Ernest Roussel lit une étude sur les *Origines de la galanterie française*. S'appuyant sur les travaux les plus modernes qui ont été publiés sur la littérature et la philosophie indoue, l'auteur de cette étude croit pouvoir faire remonter l'origine de cette vertu nationale jusqu'aux Aryâs. La science archéologique admet tous les jours des hypothèses plus hardies et moins vraisemblables.

M. Brun termine la séance par la lecture d'une épître en vers, qui est une réponse à la pièce que notre confrère, M. *Maurin*, a adressée à l'Académie.

Nous avons été tous émus profondément
Et versé sur ton sort de sympathiques larmes ,
En entendant ces vers, vague gémissement,
Dans lesquels tu nous peins, avec leurs divers [charmes ,
Les fleurs , de ton exil solitaires amours ,
Que , pour te consoler de ton destin funeste,
Seul plaisir, nous dis-tu, qui tristement te reste,
Tu cultives en paix, au fond de nos faubourgs ,
Et ceux où tu nous dis, avec un doux sourire,
Qu'un sort plus malheureux aurait pu t'affliger,
Puisque si, parmi nous, tu ne peux plus siéger,
Tu peux encor, du moins, tu peux encor nous lire.
C'en est donc fait , Maurin ! Tu nous quittes , [tu pars
De ce lieu, dans lequel nous aimions à t'entendre ,
Tu n'as pas écouté notre vœu le plus tendre ,
Et tu vas t'enfouir loin de tous les regards.
Tel est, dis-tu, l'arrêt fatal des destinées ;
Il faut t'en éloigner, quels que soient tes regrets

D'abandonner un lieu que, depuis tant d'années,
Tu hantais, et qui fut pour toi si plein d'attraits,
Comme loin du bosquet, que charmait son ramage,
S'enfuit l'oiseau blessé, que tu prends pour image.
Nous ne t'entendrons plus lire ces beaux discours,
Où la science était à l'élégance unie,
Et dont, en écoutant leur si douce harmonie,
Le bruit de notre éloge interrompait le cours.
Nous perdons un ami tendre autant que fidèle,
Un compagnon aimable et digne d'être aimé,
Et par qui notre esprit fut si longtemps charmé;
Mais nos vœux te suivront, comme un nom-
[breux cortége,
Dans la retraite, où vont languir tes jours souf-
[frants,
Et tu seras toujours, sur ton glorieux siége,
Présent par la pensée au milieu de nos rangs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 8 *mai* 1869.

Présents : MM. Viguier, président; Deloche, Pagézy, Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Q. Desrivières, Ernest Roussel, E. Brun, Réd. rès, Penchinat, Flouest, l'abbé Azaïs, secrétaire-adjoint.

Les ouvrages suivants ont été déposés sur le bureau :

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique, 4e série, tome IX, janvier 1869.

Travaux de l'académie impériale de Reims, 44e volume, année 1865-1866, nos 3 et 4.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, section de l'association philotechmique, année 1868.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2e série, tome XII, nos 1 et 2, 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11e série, tome XI, 20e tome de la collection, 1869.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e semestre, année 1868.

Histoire naturelle du Morhiban, catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature recueillis dans le département, publiés sous les auspices de la Société polymathique.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXe, janvier, février et mars 1869.

Le secrétaire-adjoint donne lecture à l'Académie d'une nouvelle lettre du secrétaire perpétuel, datée de Naples. M. de Clausonne poursuit son beau voyage avec un plaisir toujours croissant. Il fait une ample provision de souvenirs qui promettent un vif intérêt à sa famille et à ses amis, et, nous l'espérons aussi, à ses confrères de l'Académie.

Une lettre du président de l'Académie de Mâcon fait appel à l'Académie de Nimes et la convie à prendre part à la souscription ouverte pour élever une statue à Lamartine, sur l'une des places de sa ville natale. Notre Compagnie regrette de ne pouvoir s'associer à cette pensée généreuse. Néanmoins, comme le génie de Lamartine appartient à la France tout entière, elle engage ses membres à souscrire individuellement. Le produit de cette souscription sera envoyé, au nom de l'Académie de Nimes, à celle de Mâcon.

M. de Daunant Paradès adresse à l'Académie une note sur une découverte faite dans sa propriété du mas d'Agon, dans la Camargue. En labourant un champ, la charrue a rencontré deux urnes antiques, longues et effilées et dont les ouvertures étaient engagées l'une dans l'autre. L'intérieur renfermait quelques ossements humains, un crâne avec les dents adhérentes.

L'Académie charge son secrétaire de remercier M. de Daunant-Paradès de son obligeante communication, et elle lui fait exprimer le désir que ces deux urnes soient déposées au musée de la Maison-Carrée.

M. *Jules Canonge*, membre honoraire, adresse à l'Académie la communication suivante dont la lecture a excité un vif intérêt :

« Dans une note publiée par le journal *le Temps* (numéro du 4 mai 1869), M. Sainte-Beuve mentionne la tête antique qu'on admire à Bruxelles, chez le duc d'Aremberg, et que les archéologues ont, jusqu'à ce jour, supposé être une variante du Laocoon. En 1856, un moulage de cette tête m'a été offert par S. A. le duc d'Aremberg, qui s'était fait une habitude de venir passer les mois du printemps à Nimes, où son séjour était signalé par des actes de bienfaisance que n'ont point oubliés nos indigents. Ce plâtre figure dans mon cabinet à côté d'un autre moulage de la tête du Laocoon du Vatican, et j'ai pu l'étudier à loisir.

» Les renseignements que je tiens de la bouche même de l'illustre donateur ou des lettres de son secrétaire intime, M. Staëdtler, m'ont fait connaître l'origine de ce chef-d'œuvre. S'ajoutant à ces données, mes remarques et mes recherches personnelles m'ont amené à me former une opinion que je n'ai vue émise

nulle part, et que je crois devoir faire connaître.

» Le Laocoon du Vatican fut exécuté, à Rome, par trois artistes rhodiens, pour la décoration du palais des Césars ; il est en marbre de *Carrare*. On ne peut donc pas voir en lui l'original de ce groupe, célèbre dès la plus belle époque de l'antiquité grecque. La tête de l'hôtel d'Aremberg est en marbre grec de *Paros* et fut découverte dans une fouille, près d'*Athènes* ; par là, son antériorité se trouve établie ; cette œuvre devait être connue des auteurs du Laocoon de Rome, qui ont pu s'en inspirer. Une longue étude comparative de ces deux têtes m'a, de plus, convaincu de ce fait que le personnage n'est pas identique.

» Le Laocoon du Vatican a bien l'âge, l'élégance solennelle de type, la qualité de forme, en un mot, le style que doit présenter un grand prêtre d'Apollon et de Neptune ; sa douleur est bien celle du père plus préoccupé de ses fils que de lui même ; c'est moins le paroxysme de la crise physique que la suprême angoisse de l'âme.

» Dans le chef-d'œuvre de l'hôtel d'Aremberg, la musculature est plus rude, plus énergiquement accentuée, surtout aux attaches du cou et de l'épaule ; une contraction plus violente désorganise les lignes du visage et fait loucher le regard ; le cercle des prunelles et le point visuel sont fortement creusés. Dans l'art grec, cette particularité est très rare et ne doit se rencontrer que sur une figure qui n'a rien de sacré. Plus aigu, le *rictus* de la bouche fait mieux apparaître les dents entre lesquelles on croit entendre jaillir le gémissement d'un mal profond. La barbe se tord en mèches incultes, ainsi que les cheveux, qui ne portent aucun attribut sacerdotal, ni le lau-

rier du prêtre d'Apollon, ni les bandelettes mentionnées par Virgile. Ici, tout manifeste une nature moins noble, plus forte, plus jeune peut-être, mais fatiguée par d'anciennes souffrances; ce n'est point l'agonie de la mort, mais l'exaspération d'un long martyre. De plus (et cette différence, que je n'ai vue signalée nulle part, me paraît très significative), l'angle de flexion des deux faces n'est point le même. La tête du Vatican a tout l'affaissement du moment suprême ; elle expire ; celle de l'hôtel d'Aremberg ne fait, au contraire, que se rejeter violemment en arrière pour exhaler le cri d'une douleur habituelle, mais devenue intolérable.

» Frappé de ces différences, j'ai cherché, ailleurs que dans le Laocoon, la solution du problème, et je me suis arrêté à la conjecture que voici :

» Au chapitre X de ses histoires, Pline décrit, comme existant à Athènes, une statue célèbre représentant Philoctète. Cette statue se faisait, dit-il, admirer par une *expression de douleur telle qu'elle arrachait des larmes à ceux qui la contemplaient*. L'auteur de ce chef-d'œuvre était Pythagoras de Léontium, qui avait vaincu le célèbre Myron dans un concours de sculpture.

» Si l'on rapproche ce texte de l'exacte description qui précède, si l'on veut bien tenir compte des traits particuliers, des différences notables que je viens de signaler, ne serat-on pas porté à reconnaître, dans la tête conservée à l'hôtel d'Aremberg, non plus un *Laocoon*, mais un *Philoctète ?* un admirable fragment de la statue mentionnée par Pline comme existant à Athènes, où ce marbre de Paros fut, en effet, découvert ? Les grands musées contiennent plus d'une œuvre d'art dont l'at-

tribution, généralement reçue, ne repose pas sur des bases d'une probabilité aussi admissible.

» C'est donc (tout semble autoriser à le croire), non pas une variante d'une œuvre déjà connue, mais un chef-d'œuvre de plus, et l'un des plus éminents produits par la grande époque de l'art grec, que nous fait connaître et admirer le Philoctète de la famille d'Aremberg ».

M. le président Viguié lit à ses confrères l'allocution qu'il doit prononcer dans la séance publique, et l'Académie écoute avec émotion l'hommage profondément senti qu'il rend à la mémoire des chers et regrettés confrères que nous avons perdus.

M. Penchinat présente une belle étude sur un philosophe d'une grande espérance, à qui la mort n'a pas permis d'achever son œuvre, et qui, comme Pascal, dont il rappelle la vigueur, n'a laissé que des fragments, M. Lequier.

M. l'abbé Azaïs signale et décrit deux monuments chrétiens des premiers siècles, à Nimes. Le premier est une inscription funéraire incrustée dans les murs de la maison Laune, rue des Jardins, et qui a été déjà relevée par M. Germer-Durand. Au dessous de cette inscription, on remarque, gravées au trait, une couronne et une palme de chaque côté. La présence de cet ornement ne peut être attribué au caprice du lapicide ; et M. Germer-Durand, ainsi que M. Léon Renier, le savant épigraphiste, n'hésitent pas à y reconnaître, sinon une preuve positive, du moins un très puissant motif de croire que la personne dont le nom est gravé sur ce monument était

chrétienne. Dans le langage de la primitive Eglise, la couronne et les palmes sont le symbole du martyre.

Cette pierre porte, il est vrai, le sigle ordinaire D. M, qui est le caractère le plus connu des tombeaux païens. Mais M. de Rossi et M. Le Blant ont retrouvé également ce sigle sur des tombes chrétiennes, et ils prétendent que c'était une simple formule funéraire qui était devenue indifférente.

Le second monument est un bas-relief trouvé dans le sol nimois et déposé aujourd'hui au palais épiscopal. Le sujet sculpté sur cette pierre représente un personnage portant une brebis sur ses épaules. Or, n'est-ce pas là la figure du Bon Pasteur, si souvent reproduite sur les monuments chrétiens des premiers siècles? Peut-être cette sculpture était placée sur la tombe de quelque pasteur des premiers âges, qui avait fait entrer les premières brebis dans le bercail de l'Eglise naissante de Nimes, tandis que la pierre funéraire, avec ses palmes et sa couronne, indiquerait la tombe d'une martyre qui, avant S. Baudile, aurait versé son sang pour la foi nouvelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 19 *mai* 1869.

Cette séance a eu lieu à huit heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-ville, devant une assemblée nombreuse et choisie.

M. le préfet, qui devait la présider, a été

retenu par un deuil de famille et a écrit à M. le président pour lui exprimer ses regrets.

Mgr l'évêque a chargé le secrétaire-adjoint de transmettre à l'Académie le regret qu'il éprouvait que sa tournée pastorale pour confirmer les enfants des villages voisins ne lui permît pas d'assister à cette séance.

M. le général Bittard des Portes a écrit au secrétaire qu'une indisposition le privait du plaisir de se trouver à cette réunion.

M. le premier-président Gouazé et M. Séatelli, colonel du régiment, s'étaient empressés de se rendre à l'invitation qui leur avait été faite.

Etaient présents, parmi les membres de l'Académie : MM. Viguié, *président* ; A. Dumas, J. Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Q. Desrivières, Roussel, Brun, Ginoux, Verdier, Rédarès, Balmelle, Penchinat, Flouest, l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint ;*

M. Moriau, membre honoraire ; M. Benoît, professeur à la Faculté de médecine, membre correspondant.

M. Viguié, président, a ouvert la séance par une allocution dans laquelle il a indiqué le rôle qui appartient aux Académies de province et les services qu'elles sont appelées à rendre. Il s'est fait ensuite l'interprète de la Compagnie en payant un dernier tribut d'hommages et de regrets à la mémoire des quatre confrères que la mort a si soudainement frappés, M. le docteur Fontaine, M. le docteur Pleindoux, M. Abric et M. le président Liquier.

M. l'abbé Azaïs, secrétaire-adjoint, a lu ensuite un rapport sur les travaux de l'année. Il a particulièrement insisté sur les découvertes archéologiques de cette année et sur les fouilles commencées à l'oppidum de Nages.

M. Rédarès a lu l'épître en vers que M. MAURIN a dernièrement adressée à l'Académie (1).

M. ERNEST ROUSSEL a apprécié, dans une étude approfondie, le mouvement de renaissance provençale commencé d'une manière si brillante par les félibres.

M. BRUN a donné lecture de sa pièce de vers intitulée : *la Fontaine du bois* (2).

M. PENCHINAT a lu son travail sur Platon et les sophistes, étude de fine et ingénieuse critique, qui cherche à relever ces pauvres vaincus de la philosophie de la condamnation que Platon et son école ont fait peser sur eux (3).

Enfin, M. BIGOT termine la séance par une pièce de poésie intitulée : *la Chanson de la mer,* qui a provoqué de vifs applaudissements (4).



Séance du 22 *mai* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président* ; Pagézy, Salles, Germer-Durand, Liotard, Bigot, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest et l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint.*

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

(1) Séance du 13 mars 1869.
(2) Séance du 16 janvier 1869.
(3) Séance du 9 mai 1868.
(4) Séance du 12 janvier 1867

C'est le jour et à l'heure même de cette séance que notre digne et excellent confrère M. le président *Liquier* succombait à une maladie imprévue qui l'a promptement ravi à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. Un juste hommage lui a déjà été rendu sur sa tombe, au nom de la Compagnie, par son ancien collègue et ami M. Maurin. Cet hommage a été renouvelé dans la séance publique du 19 courant. Sur la proposition de son président, l'Académie délibère que le procès-verbal de sa séance de ce jour contiendra, en outre, l'expression de ses profonds et unanimes regrets. M. Liquier aimait l'Académie et était aimé d'elle. Son caractère et son talent avaient quelque chose de sympathique dont nous conserverons tous un durable et précieux souvenir.

Le secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Revue des Sociétés savantes des départements. — Quatrième série, tome IX. — Février-mars 1869.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1869.

Inscriptions romaines trouvées en Belgique, deux fascicules. *Inscriptions belges à l'étranger*, deux fascicules, par M. Schuermans. Liège, 1869.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. — Année 1868-1869.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — 3e série, tome IV.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Tome XXIX. Février.

Journal d'agriculture pratique et d'économie

rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute Garonne et de l'Ariége. 3e série, tome XX. — Mars 1869.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Tome XV. Février 1869.

M. Pagézy soumet à l'Académie une étude qui a pour titre : *Considérations sur la politique, dans l'intérêt du peuple français et de son gouvernement*. L'auteur s'oppose à toute analyse de sa lecture, qui a été écoutée avec intérêt, et ne veut en faire connaître que le sujet.

M. Ginoux lit la dernière partie de son étude sur le Fouriérisme. Il poursuit l'exposition de ces théories étranges enfantées par une imagination en délire, et il les flétrit avec une vive énergie, au nom de la raison et de la morale.

Voici l'analyse de ses trois lectures :

« Comme philosophe, dit M. Ginoux, Fourier enseigne que l'humanité, après qu'elle aura traversé un certain nombre d'existences, est destinée à l'harmonie universelle, au bonheur parfait, même dans notre monde sublunaire.

» Comme économiste, il donne la formule selon laquelle doit se faire, sans heurt, sans frottement, l'engrénage de toutes les passions humaines, et qui est dans la combinaison de ces trois forces : le capital, le travail et le talent.

» Voilà donc Fourier aux prises avec les éléments extérieurs et avec Dieu, aux prises avec les éléments intérieurs, c'est-à-dire avec lui-même, aux prises avec les éléments sociaux, c'est-à-dire avec ses semblables. Comment en a-t-il raison ? Comment se dégage sa résultante, l'harmonie universelle ?

» Dans cette triple division, M. Ginoux passe

en revue toutes les excentricités auxquelles Fourier s'est trouvé amené par la logique, toutes les inconséquences auxquelles sont réduits les disciples, qui veulent retrancher de la doctrine du maître certains accessoires qui, par le fait, en sont la clé de voûte.

» Il ne faut pas demander à Fourier sur quelles données scientifiques repose sa cosmogonie, ni quelle est la démonstration astronomique des événements qu'il nous prédit ; partout, dit M. Ginoux, partout le rêve occupe la place de la réalité. Le désir de l'homme, telle est la base du raisonnement par lequel il fait espérer la transformation de la nature entière.

» Dieu ne peut pas avoir mis dans le cœur de l'homme un désir quelconque, sans lui avoir donné le moyen de le satisfaire un jour ; il ne peut pas surtout lui savoir mauvais gré de l'avoir satisfait.

» Et voilà comment on se met en frais de toute espèce de créations, et voilà pourquoi on taille en plein drap sur notre planète.

» Le soleil est trop chaud, — on zèbre, on moire pour le Cafre celui qui existe, on en crée un pour le Lapon. On a promis le bonheur, — il faut bien faire disparaître les douleurs physiques qui empêcheraient notre grand conducteur harmonien d'arriver à sa terre promise.

» Toute la conception cosmogonique de Fourier n'est faite qu'en regard du triple objectif dont se composent les excès atmosphériques générateurs des maladies : excès de froid ou de chaud, excès d'humidité ou de sécheresse, excès d'orage ou de calme.

» L'homme doit continuellement travailler à s'assujétir la nature, il ne doit pas espérer d'en faire la conquête définitive : telle est la conclusion de cette première partie du travail de M. Ginoux.

» Fourier a-t-il meilleur marché du monde moral? Comment obtient-il l'harmonie de l'homme avec lui-même? Que fait-il de cette dualité qui le tient continuellement en lutte?

» Jusqu'ici tous les philosophes qui se sont occupés de l'homme moral ont reconnu en lui deux sortes d'instincts, ceux-ci bons, ceux-là mauvais; et tous les codes du devoir se sont résumés à commander le développement des uns et la compression des autres. Selon Fourier, toutes les angoisses de l'humanité ont pour origine cette distinction qui comprime certaines passions et les jette ainsi violemment hors de leurs sphères.

» Satisfaction donnée à toutes les facultés sensitives et affectives, tel est le fond de la doctrine de Fourier, tel est le sens de la formule : *les attractions sont proportionnelles aux destinées*.

» C'est un mélange d'épicurisme et de fatalisme.

» La conclusion de M. Ginoux, dans cette deuxième partie, est que tout cela obtenu ne constituerait pas le bonheur; et que, au lieu de faire des théories qui excitent les convoitises, il vaudrait mieux prêcher la résignation aux déshérités des jouissances de la terre, et aux riches l'abnégation, le dévouement, le sacrifice.

» Les disciples abandonnent volontiers, du système du maître, tout ce qui tient à sa psychologie; mais on doit avoir, suivant eux, pour l'économiste la plus profonde admiration.

» Or, en quoi consiste la doctrine économique de Fourier? Dans le travail attrayant. Le travail sera rendu attrayant par les séances courtes et variées, ce que Fourier appelle l'alternat; le travail sera rendu attrayant par la promiscuité des sexes dans les armées industrielles. L'amour qui est, en civilisation, subversif de

l'harmonie, dit Fourier, devient, dans l'ordre combiné, la source de travaux qui glaceraient d'épouvante nos mercenaires esprits.

» La question économique de la division du travail est jugée par l'immense résultat qu'elle a obtenu : l'invention des machines. Elles permettront à l'homme de laisser reposer ses bras et par conséquent de donner plus d'activité à son intelligence.

» Quant à ce qui est de créer le travail par la volupté, il faut peu connaître le cœur humain, pour croire que ces légions de débauchés feraient autre chose que des légions de flâneurs.

» Un système est condamné, quand il est arrivé là qu'on puisse lui appliquer ces paroles de l'hiérophante : « Ne faites, ne proposez que » des choses qui ne soient pas repoussées par la » conscience universelle ».

» On a trop souvent confondu, dit, en terminant, M. Ginoux, l'école phalanstérienne et l'école communiste ; l'une est le niveau égalitaire, l'autre est au contraire une échelle de hiérarchie poussée à l'infini ; l'une procède par l'autorité, par le gouvernement, l'autre prétend ne faire appel qu'à la liberté ; l'une abrutirait par le despotisme, l'autre avilirait par la licence des mœurs ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 *juin* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président* ; Deloche, Pagézy, Dumas, Germer-Durand, Liotard,

Q. Desrivières, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, de Clausonne, l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*.

M. Jeannel, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Journal des savants, mai 1869.

Anciennes et nouvelles poésies, par M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans, associé-correspondant.

Ce volume est accompagné d'une lettre où M. de Vauzelles, en l'offrant à l'Académie, exprime le sentiment douloureux que lui a causé la nouvelle de la mort de M. Liquier.

M. Jules Canonge, membre honoraire, fait hommage à l'Académie d'une nouvelle édition d'un de ses ouvrages de poésie, intitulé : *Varia. Sourire, aimer, songer, souvenance.* — 4e édition, corrigée et rectifiée par l'auteur.

La Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône envoie, par l'intermédiaire de M. Flouest, à l'Académie du Gard un exemplaire de ses mémoires : tome v, 2e partie. Ces mémoires ont d'autant plus d'intérêt pour nous qu'ils renferment une notice archéologique très remarquable sur le camp de Chassey (Saône-et-Loire), par M. Flouest, membre de cette Société, devenu aujourd'hui notre confrère. La lecture de cette longue et belle étude reporte notre pensée sur l'oppidum de Nages, et nous fait pressentir quelques unes des richesses archéologiques que doit renfermer

notre enceinte gauloise. Elle nous promet surtout un historien qui donnera à l'oppidum de Nages un peu de cette célébrité que la plume de M. Flouest a désormais attachée aux ruines du camp de Chassey.

M. *Jeannel*, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, associé-correspondant de l'Académie du Gard, voulant acquitter son tribut envers la compagnie, donne lecture d'un travail qu'il a commencé sur l'*Ame des bêtes*. Dans cette étude, semée de fines observations, de traits piquants et d'ingénieux aperçus, qui rappellent parfois notre bon Lafontaine, il interroge tour à tour la Bible, la mythologie, la poésie et l'histoire, et il constate chez les bêtes une faculté innée, qui les rend capables d'un certain degré d'intelligence, d'affection et de dévouement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 *juin* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président* ; Pagézy, Dumas, Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Brun, Albert Meynier, Ginoux, Verdier, Rédarès, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

M. Alègre, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est lu et adopté.

Madame la baronne *de Pages*, née comtesse

de Vernède de Corneillan, associée-correspondante, a écrit à l'Académie pour lui communiquer un projet d'institut agricole modèle, dont le but serait d'offrir aux jeunes filles des campagnes une éducation appropriée aux besoins de la vie rurale.

« Le commerce, les arts, l'industrie, dit-elle dans sa lettre, attirent dans les villes une foule de femmes dont l'existence est basée sur des modes précaires, sur des vanités coupables, des ambitions ridicules ou des travaux d'aiguille à peine rétribués.

» Rien ne les retient aux champs, qui se dépeuplent, et que l'ignorance, l'impiété et la démoralisation envahissent.

» J'ai pensé qu'une éducation *modeste*, spécialement consacrée à enseigner les connaissances qui peuvent être utiles à des fermières, aurait une importance réelle pour le salut moral du pays. Les filles de paysans, qui ont le bonheur d'avoir une famille, apprennent chez elles une grande partie de ce qui constitue mon programme; mais il y a les orphelines, les enfants abandonnées, qui trouveraient à l'institut agricole de Sainte-Geneviève l'instruction de la ferme et la certitude d'un avenir honnête, au lieu de la misère et des tentations du vice.

» L'enquête agricole faite dans nos départements, par ordre de l'Empereur, constate l'opportunité de la fondation que je propose, et qui serait pour les filles d'agriculteurs une sorte de Saint-Denis rural, analogue au Saint-Denis de la Légion d'honneur pour les filles de militaires.

» Mon programme comprend des études spéciales qui seraient divisées selon la zone agricole à laquelle appartiendrait l'élève ; et,

en attendant des succursales dans chaque département, il y aurait des bourses départementales.

» L'Empereur a bien voulu approuver ce projet, qui a également obtenu l'appui des ministres de l'agriculture et de l'instruction publique, de nos plus éminents évêques, parmi lesquels Mgr Plantier et l'évêque de Montpellier, enfin de M. Tisserant, directeur général des fermes impériales, de nombreux préfets et conseils généraux, etc., etc. »

L'Académie charge son secrétaire de remercier Mme de Pages de cette communication, et de lui exprimer sa sympathie et ses vœux pour le succès de l'œuvre utile qu'elle veut entreprendre.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Jacques Jasmin, conférence donnée à l'hôtel de ville d'Orthez, par M. Adolphe Cazalet, associé-correspondant.

Revue agricole, industrielle, etc, de Valenciennes, mars 1869.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 *juillet* 1844, tome LXV.

Le secrétaire informe l'Académie que, conformément au vœu qu'elle en avait exprimé, M. Paradès de Daunant s'est empressé de faire porter et déposer au musée de la Maison Carrée les deux urnes antiques, engagées l'une dans l'autre, qui ont été trouvées à sa campagne du mas d'Agon, en Camargue, et dont il a été question dans la séance du 8 mai.

M. Flouest qui avait eu, dans la journée, l'occasion de voir ces deux urnes au Musée,

ne doute pas, d'après l'inspection qu'il en a faite, qu'elles n'aient été spécialement destinées à une sépulture, et il fait part de son appréciation à l'Académie.

Celle-ci délibère que le procès-verbal contiendra l'expression de sa satisfaction de voir ces deux vases antiques recueillis dans notre Musée. Elle est particulièrement reconnaissante à M. Paradès de Daunant du soin qu'il a pris de faire réparer celui des deux qui avait essuyé quelques avaries par l'effet de la fouille.

M. Germer-Durand, continuant le compte-rendu des découvertes archéologiques de l'année, entretient cette fois l'Académie de celles qui ont eu lieu pendant les mois de mars et d'avril 1869 :

« Le 2 mars, dit-il, un berger vint soumettre à mon examen un certain nombre de monnaies d'or et d'argent du XVIe siècle, qu'il avait trouvées récemment sur le territoire de la commune de Jonquières-et-Saint-Vincent.

» A quelle époque et par quelles mains ce petit trésor a-t-il été caché là ?

» La majorité des pièces qui le composent étant étrangères, il nous semble permis de conjecturer qu'il appartenait à quelqu'un de ces soldats mercenaires qui, pendant les guerres de la Ligue, ravageaient le diocèse de Nimes, se donnant tantôt au duc de Montmorency, qui y représentait alors le parti du roi, tantôt au colonel d'Ornano, qui tenait pour la Ligue. On sait même que parfois ces mercenaires battaient la campagne pour leur propre compte, témoin ceux qui, en 1583, étant sortis de Beaucaire avec les capitaines La Ferrière et Castellet, s'emparèrent du fort de Sainte-Anastasie (v. Ménard, t. v, note 5, p. 17).

» L'un de ces routiers, que Ménard appelle les « brigands de l'une et l'autre religion », aura, dans un moment d'alarme, enfoui son trésor dans un *clapas*, au milieu des bois dont ce terrain, aujourd'hui dénudé, était alors couvert ; puis il aura succombé aux hasards de son métier, sans pouvoir venir le reprendre.

» Quoi qu'il en soit des causes et des circonstances de cet enfouissement, il nous paraît hors de doute qu'il a eu lieu aux années que nous venons d'indiquer. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que les dates d'émission de toutes les pièces qui composent ce trésor, ou du moins de celles que j'ai eues entre les mains (et je crois en avoir examiné la plus grande partie) sont renfermées entre les dernières années du règne de Louis XII et l'année 1580 ».

M. Germer-Durand donne ensuite, par ordre chronologique, la liste descriptive des 89 pièces (26 d'or et 63 d'argent) qu'il a pu étudier, et dont la meilleure partie a été, sur sa proposition, acquise par M. le maire pour le médaillier de la ville de Nimes.

Il entretient ensuite la Compagnie de tombes gallo-romaines trouvées par le sieur Japavaire dans sa vigne, située au N.-O. du Mont-Duplan (ancien *Puech-Jazieu*), et sur l'une desquelles était gravée l'inscription suivante :

Q. POMPEIO
OCEANO

» La face de la pierre qui porte l'inscription était tournée en dedans ; et (ainsi que me le faisait remarquer notre confrère, M. Jules Canonge), on dirait que le mort avait voulu avoir sans cesse son épitaphe sous les yeux.

» M. l'abbé Azaïs a recueilli l'un des crânes trouvés dans ces sépultures (je ne sais si c'est celui de Q. Pompéius Océanus) ; et, comme la conformation lui en a paru singulière, il doit prier un de nos confrères compétents de l'examiner au point de vue de la science anthropologique.

» Le sieur Japavaire a encore rencontré, dans cette même vigne, une amphore d'environ 1 mètre de haut et de 35 centimètres de large, dont la partie supérieure est brisée ; mais tous les morceaux subsistent, de manière qu'elle pourrait être restituée.

» Le sieur Japavaire, vous le savez, messieurs, en échange d'un jeton d'argent que vous lui avez décerné, sur ma proposition, a bien voulu abandonner au Musée l'inscription d'Océanus et l'amphore dont je viens de parler. Ces deux objets ont été, depuis quelque temps déjà, transportés et déposés à la Maison-Carrée, par les soins de M. Gérin, agent-voyer. Je regrette qu'on n'y ait pas joint le cippe anépigraphe qui était placé en face de l'inscription.

» Je dois encore mentionner, non à titre d'antiquité, mais comme un objet curieux trouvé par M. Japavaire dans ce même terrain, une bague en argent avec chaton carré en émail. Dans un fond blanc est incrustée une main ouverte, en noir, et autour, en caractères cursifs d'une extrême ténuité : *Célie Foucaux*. C'était évidemment le nom de la personne qui possédait cette bague. Autant qu'on en peut juger par la forme de l'anneau, par l'état du métal et par la cursive employée, cette bague ne peut remonter au delà des dernières années du XVIIe ou peut-être des premières du XVIIIe siècle.

» Du 5 au 20 mars, la continuation des tran-

chées que la Compagnie du gaz a ouvertes de la place Belle-Croix à la porte de la Madeleine , m'a permis de recueillir quelques faits qui pourront servir à l'étude de la topographie du Nimes romain.

» On a trouvé : 1° dans la rue Saint-Castor, trois assises énormes, en pierre froide , taillées et appareillées avec soin, et une autre quelques pas plus loin. Ces pierres sont posées à l'aplomb du soubassement de la tour du clocher , et formaient évidemment la continuation du mur latéral nord de l'édifice antique sur les substructions duquel s'est élevée, au IXe siècle , notre première cathédrale; 2° au commencement de la rue Fresque, un aqueduc romain passant sous la maison de M. Rebuffat, pharmacien, et s'engageant ensuite, sous le sol de la rue Fresque, dans une direction qui va précisément aboutir aux Arènes.

» Dans un terrain situé au coin de la rue de l'Abattoir et du quai du Cadereau, M. L. de Bérard a trouvé : 1° le pied chaussé d'une statuette en marbre blanc; 2° un fond de vase en terre de Samos portant l'estampille du potier Félix, FELICIS MA*nu* ; 3° un anneau en bronze, ayant pour chaton une surface plane en forme de semelle, et qui porte gravé en creux et à rebours le mot VIVAS ».

M. Germer-Durand, qui a lui-même exploré ce terrain, il y a quelques années, de concert avec M. de Bérard, donne ensuite une liste de noms ou de marques de potier qu'il a ainsi recueillis, soit sur des fonds de vase en terre de Samos, soit sur des manches d'amphore.

Deux fragments très courts d'inscriptions grecques ont été trouvés aux environs du Mont-Duplan, l'un sur marbre, par M. l'abbé Azaïs, le 15 avril ; l'autre, sur pierre rose de

Roquemaillère, par M. Révoil, il y a quatre ans. M. Germer-Durand en entretient l'Académie, et, rapprochant ce dernier fragment de deux autres trouvés en 1742, lors du curage de la Fontaine, et dont le texte nous a été conservé par Lancelot et reproduit par Ménard (t. VII, p. 303 et 304), il essaie une restitution des cinq premières lignes de l'inscription, dont il donne ensuite la traduction que voici :

Décret des artistes dionysiaques. — Attendu que L. Sammius Maternus, acteur de la compagnie des artistes dionysiaques, proclamé trois fois grand-prêtre de la sainte confrérie thymélique, a obtenu les honneurs du premier rang et figuré comme hymnagore dans les fêtes les plus brillantes....

M. Viguié rend compte d'une excursion qu'il a faite tout récemment au chemin de fer en construction sur la ligne d'Alais à Brioude. Il a admiré les travaux d'art hardis et grandioses qui ont été accomplis au milieu de ces montagnes escarpées et de ces précipices. Il raconte la visite qu'il a faite, avec la petite caravane dont il faisait partie, au couvent de Notre-Dame des Neiges, au point culminant de la voie ferrée, et l'accueil affectueux et hospitalier qu'ils ont reçu de la part des frères trappistes, paisibles habitants de ce couvent. Ce petit voyage a eu lieu sous la direction et grâce aux soins de M. Dombre, ingénieur en chef de cette branche du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. M. Viguié se plaît à signaler la savante audace et le talent avec lesquels notre compatriote M. Dombre a exécuté ces difficiles travaux, dotant par là notre contrée d'une rapide et précieuse communication avec

des départements qui n'auraient pas cru, il y a quelques années, à la possibilité de se voir traversés par une route ferrée (1).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 3 *juillet* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président,* Deloche, Pagézy, Dumas, Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et adopté.

M. Gottardo Cattaneo, de Milan, a écrit à l'Académie pour lui envoyer deux exemplaires d'un opuscule qu'il a publié sous le titre : *Della riacclimatazione del gelso*, et pour la prier d'admettre ce travail au concours ouvert sur la maladie des vers à soie.

Il sera répondu à M. Cattaneo que le réglement interdit l'admission au concours de tout mémoire dont l'auteur s'est fait connaître. En même temps, l'Académie, en retour de l'attention que M. Cattaneo a eue de lui communiquer son étude sur le sujet intéressant dont s'agit, invite M. Alphonse Dumas à en pren-

(1) Cette lecture a été insérée tout entière dans le *Courrier du Gard* des 13, 14 et 15 juillet ; ce qui nous dispense de plus amples détails.

dre connaissance et à lui en présenter un rapport.

M. le préfet du Gard a adressé à l'Académie le nombre d'exemplaires du *Dictionnaire topographique* du département, par M. Germer-Durand, nécessaire pour être distribué aux membres résidants. Le surplus des exemplaires annoncés par M. le préfet dans la séance du 27 mars dernier sera expédié dans quelques jours.

M. Germer-Durand invite ses confrères à lui signaler les erreurs ou les omissions qu'ils pourraient découvrir dans les articles qui composent ce volume.

M. l'abbé Azaïs fait hommage à l'Académie, de la part de M. l'abbé Tastevin, d'une brochure intitulée : *Quelques recherches archéologiques sur la Cathédrale de Nimes*. L'Académie charge M. l'abbé Azaïs de ses remerciements.

M. Pascal Jourdan (à qui l'Académie a accordé une mention honorable et une médaille d'or de 300 fr. pour son mémoire sur la sériciculture) a envoyé un exemplaire du livret des expositions industrielle, artistique et florale de Guéret (Creuse).

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Journal des savants. Mai 1869.

Mémoires de la société archéologique de l'Orléanais. Tome XI, et l'atlas in-4°.

Mémoires de la société impériale d'émulation d'Abbeville. 1867 et 1868.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1867, 1868.

Mémoires de la société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 1868.

Mémoires de la société d'émulation de Montbéliard. 2e série. 1er et 2e volume.

Bulletin de la société médicale d'émulation de Paris. Nouvelle série, tome II, fascicule no 2.

Bulletin des séances de la société impériale et centrale d'agriculture de France. No 4, février 1869.

Bulletin de la société protectrice des animaux. Mars et avril 1869.

Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre de 1869.

Notice sur une presse sténographique destinée à écrire mécaniquement avec la vitesse de la parole et pouvant s'appliquer avec avantage aux transmissions télégraphiques, par H. Gensoul. Bagnols, 1869.

L'intérêt du sujet traité dans cette dernière brochure et le nom de son auteur, qui est un de nos compatriotes, font éprouver à l'Académie le désir qu'elle soit l'objet d'un rapport. M. *Deloche fils*, associé-correspondant à Montpellier, sera invité à se charger de ce soin.

M. Pagézy signale à l'Académie un article de M. Viollet-Leduc dans le *Journal officiel* du 29 juin dernier, contenant la description d'un instrument inventé par notre confrère M. Henri Révoil, avec lequel on peut dessiner un objet placé à un ou plusieurs kilomètres de distance, comme s'il n'était qu'à quelques mètres. L'article fait mention, en outre, de deux expériences successives des avantages pratiques de l'emploi de ce précieux instrument, dit *téléiconographe*. Ces expériences ont été faites en présence de l'Empereur par M. Réveil lui-même, et elles ont été suivies de fé-

licitations et de paroles encourageantes adressées par Sa Majesté à l'inventeur.

L'Académie accueille avec un vif intérêt cette communication d'une invention et d'un fait qui font honneur à un de ses membres, et elle décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. *Cyprien Robbe*, d'Anduze, dont la candidature au titre d'associé-correspondant est inscrite sur le registre depuis le 10 avril. Il est procédé, à cet effet, à un scrutin qui aboutit à l'unanimité des voix en sa faveur. Le secrétaire est chargé de porter ce résultat à sa connaissance.

M. Viguié lit un rapport sur le dernier ouvrage de Mlle Reine Garde, intitulé : *Hélène ou l'Ange du dévouement*. A l'occasion de ce livre, le rapporteur traite la question de l'utilitarisme dans l'art, et plus spécialement dans le roman. Il apprécie ainsi, en terminant, l'œuvre de Mlle Reine Garde :

« Hélène est, en effet, l'ange du dévouement. Elle se dévoue à son père, à sa mère, sa vraie, son unique passion ; à son frère, qu'elle ramène à la fin dans la bonne voie ; aux pauvres, qu'elle va visiter dans leurs mansardes, et à propos desquels l'auteur a écrit deux épisodes pleins d'intérêt.

» Le dévouement d'Hélène se manifeste dans la bonne et la mauvaise fortune, et c'est surtout après les revers qu'il est plus admirable. Cette jeune fille est une perfection, trop une perfection pour qu'elle nous intéresse vivement ; il semble qu'elle n'a pas à lutter contre ses penchants égoïstes, tant tout coule de source, tant son dévouement paraît lui coûter peu

d'efforts. Je lui en veux pourtant un peu, et il est un point où elle ne me paraît pas parfaite. Pourquoi fait-elle tant de peine à cette excellente famille Goda en refusant d'épouser le fils, alors que tout l'y convie, et qu'elle ne paraît pas éloignée de cette union ? Elle a été une si bonne fille et une si bonne sœur ; elle aurait fait une femme charmante et une excellente mère.

» Il ne faut pas chercher dans le livre de Mlle Reine Garde les grands mouvements, le jeu des passions, l'intérêt dramatique, les vastes conceptions et une forme de haut ton. Non, ce n'est pas à cela que vise l'auteur : elle écrit pour les jeunes filles et veut leur faire du bien. De la simplicité, de la piété, des intentions excellentes, un grand fonds de candeur, un parfum de douceur et de vertu pratique, voilà ce qu'on trouvera dans ces pages, et ce résultat est la meilleure récompense de l'auteur. Ce livre est, comme ses aînés, l'effusion d'une âme droite et pure. Reine Garde est une personne modeste et pieuse, que la passion du bien a élevée et dont elle a fait un auteur original, à part, goûté de beaucoup, aimé de tous. L'auteur écrit avec toute son âme ; elle nous dit qu'on lui a raconté l'histoire si touchante d'Hélène ; c'est bien possible ; mais nous qui connaissons bien Reine Garde, nous sommes sûr qu'elle l'aurait tout aussi bien trouvée dans son propre cœur ».

M. Albert Meynier rend compte de deux volumes de « *Mélodies hébraïques* », dont M. Vidal, pasteur de l'église réformée à Bergerac, a récemment fait hommage à l'Académie.

Après avoir constaté que l'inspiration de M. Vidal a sa source dans nos livres saints, le rapporteur continue en ces termes :

« La tâche est lourde et pénible, à notre époque, de composer des poésies religieuses. Au milieu de l'indifférence générale, des préoccupations de toutes sortes qui nous accablent, de la vie affairée et inquiète que nous menons, ceux qui l'entreprennent ont besoin de se ceindre vigoureusement les reins avant de commencer le combat; ils n'en ont que plus de mérite, lorsqu'ils remportent le prix de la lutte, ou du moins qu'ils se rapprochent du but proposé à leurs efforts. Ce but, M. Vidal nous le dit dans sa préface, consiste à faire luire parmi nos misères un rayon de ce soleil de l'idéal, de la grâce, qu'il a si poétiquement mis en parallèle avec le lampadaire éclatant autour duquel notre pauvre planète poursuit incessamment son voyage. Ce but, c'est, en touchant les cœurs, de les amener à des pensées plus hautes et plus austères, « de les trans-» porter dans le véritable domaine de la reli-» gion et de la foi ».

« Pour cela, le poète doit prendre ses pensées les plus intimes et les dévoiler au lecteur; il doit arracher de son âme ses émotions et ses expériences les plus secrètes, et les étaler aux regards souvent distraits du public; il doit laisser sonder ses plaies les plus profondes aux yeux les plus indifférents, et livrer en spectacle la partie de lui-même la meilleure, et, dirais-je, la plus sacrée. Notre auteur n'a pas reculé devant ce devoir pénible, il a compris à merveille les conditions de la poésie religieuse; et, lorsqu'il s'est décidé à publier son ouvrage, il a pu, comme faisait Agrippa à propos de son admirable recueil des *Tragiques*, répéter ces mots, et dire à son livre :

Tu es né légitimement,
Dieu même a donné l'argument. »

L'exemple de D'Aubigné opposé à celui de J.-B. Rousseau sert au rapporteur à montrer une fois de plus toute la difficulté qu'il y a à transporter dans une imitation quelque chose de la force, de l'inspiration hardie d'un modèle aussi magnifique, aussi imposant que la Bible. Il fait voir ensuite avec quelle verve M. Vidal a su remplir cette tâche De nombreuses citations prises dans les principales pièces de ses deux recueils : *le Voyant*, — *le sacrifice d'Abraham*, — *la Malédiction de Caïn*, — *la Harpe de David*, — servent à cette démonstration.

« Mais le poète, continue M. Meynier, descend quelquefois de ces hauteurs, et, dans un ordre d'idées plus humain et plus intime, il sait encore nous toucher. Il paraphrase le chapitre XXXIe du livre des Proverbes, et nous montre la *femme forte et pieuse*, pleine de tendresse, de sagesse et d'activité, embellissant la route sévère que l'homme a souvent à gravir, le consolant dans ses afflictions, et le soutenant, quand il glisse, d'une main forte et pourtant douce. Il nous raconte les souvenirs charmants du passé que le *cerisier noir*, aujourd'hui, hélas! arraché et dont il a peine à retrouver la place effacée, rappelle à son cœur. A chaque pierre, à chaque tombe il rattache une espérance, l'espérance du revoir dans la céleste patrie,

Où tout, arbres et fleurs, a fraîcheur immortelle,
Où Christ, soleil divin, leur verse radieux
La vie et la gloire éternelle! »

Le second recueil de M. Vidal se termine par une tragédie tirée de l'écriture sainte : *la Mort de S. Jean-Baptiste*. Les beautés et les imperfections en sont tour à tour signalées. Aussi bien, malgré leurs exquises qualités, les poésies de M. Vidal ne sont pas sans quelques

taches : métaphores un peu ambitieuses, défaillances dans l'inspiration, négligence de style ; mais ces taches ne suffisent pas à déparer les ouvrages offerts à l'Académie.

En finissant l'examen des volumes qu'il s'est efforcé d'analyser aussi impartialement que possible, le rapporteur signale encore tout ce qu'ils contiennent de littéraire, d'élevé, de profondément religieux Il conclut, en proposant à l'Académie de conférer à M. Vidal, comme une juste marque d'estime et de respectueuse sympathie, le titre d'associé, correspondant.

Séance du 17 *juillet* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président*; Alphonse Dumas, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Meynier, Ginoux, Rédarès, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est lu et adopté.

M. Cyprien Robbe, nommé associé correspondant dans cette séance, a écrit à l'Académie pour la remercier.

M. Pagézy, complétant sa communication relative à l'invention du *téléiconographe* par notre confrère M. Révoil, dépose sur le bureau divers dessins, exécutés à l'aide de cet instrument, qui lui ont été adressés de Paris, et parmi lesquels on remarque deux portraits faits à 80 mètres de distance et le *sommet des*

Alpines à 10 kilomètres. Il signale en outre un article de l'*Illustration* du 10 courant qui reproduit le récit des expériences faites à deux reprises devant l'Empereur et qui annonce qu'une commission d'officiers d'état-major a été chargée d'étudier ce nouveau procédé au point de vue de la topographie et de la marine. L'article contient aussi une description de l'instrument accompagné d'un croquis.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer, nos 1 à 5, janvier à mars 1869.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome XII, année 1868, en 4 livraisons trimestrielles.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1er trimestre de 1869.

Société de la carte géologique de France. Discussion des statuts.

Revue des Sociétés savantes des départements, avril et mai 1869.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Orléans, 1869, 3e trimestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, no 1.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1869, no 5.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, avril 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, avril et mai 1869.

Société impériale havraise, d'études diverses, procès-verbaux des séances, mars et avril 1869.

Au nom de M. Aurès, absent de Nimes en ce moment, M. Germer-Durand communique à l'Académie la copie d'une lettre que notre confrère vient d'écrire à M. le ministre de l'instruction publique, en même temps qu'il adressait au Comité des Sociétés savantes une étude métrologique sur l'inscription trouvée par M. Antonin Macé à la Chapelle-Blanche (Savoie), publiée et interprétée par M. L. Renier dans le *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (t. IV, année 1857, p. 171).

Cette lettre a pour but d'appeler l'attention de M. le ministre sur l'importance de l'étude de la métrologie gauloise et sur la convenance qu'il y aurait à ce que le Comité des Sociétés savantes provoquât, de la part de ses nombreux correspondants, des recherches sur un point si intéressant de nos antiquités nationales.

Après avoir résumé la thèse qu'il se croit autorisé à soutenir sur ce sujet et qu'il a plusieurs fois exposée devant l'Académie, sur l'identité du pied gaulois avec notre pied de roi, M. Aurès rappelle les hésitations du comité à se prononcer sur les travaux qu'il a soumis à son examen :

« A l'occasion d'un mémoire sur le système métrique gaulois, envoyé par moi, dit-il, au concours de 1867, le Comité, après s'être déclaré d'abord incompétent, quoique la question traitée fut essentiellement une question d'archéologie nationale, a fini cependant par reconnaître sa compétence, mais en se contentant de me signaler comme « un virtuose en chiffres », au lieu d'exprimer publiquement son opinion sur mon travail et sur les nouvelles

recherches qu'il peut être utile d'entreprendre pour le confirmer ou pour le combattre.

» L'année suivante, en réponse à un mémoire sur la concordance des Itinéraires romains de la Gaule, dont l'objet essentiel est de fournir de nouveaux arguments pour la détermination de l'ancienne lieue gauloise, le Comité s'est encore abstenu de faire connaître son opinion sur cette partie principale de mes recherches, et s'est contenté, cette fois, de m'adresser, en termes généraux, des éloges formulés (je suis heureux d'avoir à le reconnaître) plus sérieusement que l'année précédente.....

» Il s'agit purement et simplement de la constatation d'un fait matériel, dont l'existence ou la non existence suffit pour résoudre une importante question d'archéologie nationale, et qu'il m'est impossible cependant de constater seul, d'une manière complète et définitive, parce que les monuments à l'aide desquels une solution peut être obtenue se trouvent disséminés sur tous les points de la France et se dérobent ainsi à mon examen.

» Pour les étudier tous, il faudrait que le comité voulût bien adresser lui-même un appel spécial à ses correspondants, à peu près comme il l'a fait pour la rédaction des Dictionnaires topographiques et des Répertoires archéologiques. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 31 *juillet* 1869.

Présents : MM. Viguié, *président* ; de Labaume, Germer-Durand, l'abbé Azaïs , Liotard, Rédarès, Flouest, de Clausonne , *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

M. Guillaume Guizot,associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet est lu et adopté.

M. le président paie un juste tribut de regrets à la mémoire de M. Ollive-Meinadier , qu'une courte maladie vient de nous enlever, le 23 de ce mois, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il rappelle son assiduité exemplaire aux séances, son empressement à s'acquitter de tous ses devoirs académiques, ses connaissances spéciales et pratiques en agriculture, souvent utilisées lorsqu'il s'agissait de rendre compte d'ouvrages sur cette matière. Son égalité d'humeur et la douceur de son caractère lui avaient d'ailleurs acquis depuis longtemps l'affectueuse estime de ses confrères. Les dispositions prises par sa famille pour sa sépulture, à son domaine de Luc, n'ont pas permis à la Compagnie de lui rendre l'honneur accoutumé en l'accompagnant à sa dernière demeure. Elle délibère aujourd'hui que l'expression de ses sentiments sera du moins consignée au procès-verbal et conservée au registre de ses séances.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, qui annonce l'érection d'une statue à Ronsard dans la ville de Vendôme ,

sous le patronage de plusieurs membres de l'Institut. Les souscriptions seront reçues chez M. Franck, libraire, à Paris, rue de Richelieu, 67.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, 1868, tome XVIII.

Registres consulaires de la ville de Limoges, tome II, feuilles 21 à 31.

Nobiliaire du Limousin, tome II, feuilles 26 à 27.

Mémoires de l'Académie impériale de Caen, 1869.

Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France, avril, mai et juin 1869.

Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, tome IV, 2e fascicule.

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche, 1er volume, 2e partie, 1857 ; 2e volume, 1864 ; 3e volume, 1868.

Mémoires sur l'histoire du Cotentin, par messire Toustain de Billy. 1re partie, villes de Saint-Lô et de Carentan.

Matériaux d'archéologie et d'hitoire, par MM. les archéologues de Saône-et-Loire, numéros 2 et 3, février 1869.

Société académique de Saint-Quentin, 1868.

Annales de la Société académique de Nantes, 1868, 1er et 2e semestres.

Journal des savants, juin 1869.

Annales des sciences physiques et naturelles, publiées par la Société impériale d'agriculture de Lyon, 3e série, tome XI, 1867.

M. l'abbé Azaïs, au nom de M. l'abbé Blanc, curé de Domazan, associé-correspondant, fait hommage à l'Académie d'un volume ayant pour titre : *Chant de la Sibylle hébraïque* (texte grec et traduction française). M. l'abbé Azaïs est chargé des remerciements de la Compagnie.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. *François Vidal*, pasteur de l'Eglise réformée de Bergerac, que MM. l'abbé Azaïs, Albert Meynier et de Clausonne avaient proposé pour associé-correspondant, à la suite d'un rapport sur ses deux volumes de poésie hébraïque, dans la séance du 3 courant. Cette nomination est faite à l'unanimité.

Le travail de publication du volume de nos mémoires pour l'année 1868-1869 est confié à une commission composée des membres du bureau et de MM. Teulon, Rédarès et Flouest.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 *août* 1869.

Présents : MM. Liotard, Bigot, Gineux, Rédarès, Flouest, de Clausonne, *secrétaire perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 31 juillet est lu et adopté.

M. le ministre de l'instruction publique a attribué à l'Académie une allocation de 400 francs à titre d'encouragement de ses travaux et en témoignage de l'intérêt qu'ils lui inspirent. Le secrétaire transmettra à Son Excel-

lence l'expression de la gratitude de la Compagnie.

M. le préfet du Gard a invité l'Académie à assister aux services religieux, suivis d'un *Te Deum*, qui seront célébrés, le 15 courant, à l'église cathédrale de Nimes et au Grand Temple, à l'occasion de la fête de l'Empereur. Les membres de l'Académie ont été déjà convoqués à domicile pour cette cérémonie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 3e et 4e trimestres de 1868. 1er trimestre de 1869.

Travaux de l'Académie de Reims, année 1866-1867, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1869. 1er trimestre.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai 1869. 18e séance publique.

Table des matières de la publication de la Société de géographie de Genève.

M. le recteur de l'Académie de Montpellier a écrit au président pour l'informer que le moment est venu de composer et de réunir le jury qui sera chargé d'examiner les ouvrages destinés à prendre part au concours ouvert dans le ressort académique, selon le décret du 30 mars 1869, et de décerner le prix. En conséquence, et conformément à l'arrêté ministériel du 31, disposant qu'une portion des membres du jury sera nommé dans chaque ressort par les Sociétés savantes, M. le recteur invite notre Compagnie à procéder au

plus tôt à la désignation de deux de ses membres.

L'Académie, s'empressant de déférer à cette invitation et tout en regrettant de n'être pas aujourd'hui plus nombreuse, reconnaît qu'il y a urgence à cause de la prochaine convocation du jury d'examen, et elle délègue MM. Deloche et Germer-Durand. Cette nomination n'est d'ailleurs que la reproduction d'un choix déjà en quelque sorte convenu dans une précédente séance. Le secrétaire est chargé de la porter à la connaissance de M. le recteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TABLE

DES

PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1868-1839.

Séances.	Auteurs.	
		Académie du Gard.
7 nov. 1868.	»	Allocation de 500 fr. pour l'exploration de l'*oppidum* de Nages.
Id.	»	Quatre membres nommés pour représenter l'Académie au Congrès scientifique de Montpellier.
21 nov. 1868.	Pagézy.	Détails statistiques sur les séances de l'Académie pendant l'année 1867-68.
5 déc. 1868.	»	Révision du Réglement.
Id.	E. Flouest.	Rapport sur le Congrès scientifique de Montpellier.
19 déc. 1868.	»	Décès de M. *Eugène Abric*.
Id.	»	Démission de M. *Léonce Maurin*.
Id.	»	Démissions de M. le docteur *Serre*, membre non-résidant et de M. *Gaspard*, membre-résidant. — Ils sont nommés membres honoraires.

Séances.	Auteurs.	
19 déc. 1868.	Deloche.	Communication relative à l'organisation, par le Ministre de l'Instruction publique, de concours et de prix dans les divers ressorts académiques.
2 janv. 1869.	»	Nomination du Président et du Vice-Président (MM. *A. Viguié* et *G. de Labaume*).
	»	M. *L. Maurin*, nommé membre-honoraire.
Id.	»	Nomination de deux associés-correspondants (MM. *J. Malinowski* et *G. de Flotte*).
Id.	Alb. Puech.	Notice biographique sur le docteur *C. Fontaine*.
16 janv. 1869.	C. Liotard.	Compte des recettes et dépenses de l'année 1868.
30 janv. 1869.	»	Commission nommée pour rendre compte du résultat du concours ouvert pour le prix Talabot.
Id.	»	Commission nommée pour préparer le programme d'un prix de littérature à décerner en 1870.
Id.	»	Commission de publication.
27 févr. 1869.	»	Deux membres résidants et un membre honoraire sont délégués pour représenter l'Académie aux lectures publiques de la Sorbonne.
Id.	De Clausonne.	Rapport sur la question de littérature pour le concours de 1870.
13 mars 1869.	»	Décès de M. *Sausse-Villiers*, associé-corresp.
Id.	»	Election de M. *L. Roumieux*, comme associé-correspondant.
27 mars 1869.	A. Viguié.	Rapport sur le concours pour le prix Talabot (Sériciculture).
Id.	»	Nouveau concours pour le prix Talabot.
Id.	Germ.-Durand.	Dictionnaire topographique du Gard.
10 avril 1869.	Alph. Dumas.	Notice biographique sur M. *Eug. Abric*.
24 avril 1869.	Azaïs.	Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1868-69.

Séances.	Auteurs.	
8 mai 1869.	"	Demande de souscription pour la statue de Lamartine.
Id.	A. Viguié.	Communication de l'Allocution destinée à la séance publique.
22 mai 1869.	"	Décès de M. *Casimir Liquier*, membre-résidant.
3 juill. 1869.	"	Election de M. *Cypr. Robbe*, comme associé-correspondant.
31 juill. 1869.	"	Décès de M. *A.-E. Ollive-Meinadier*, membre-résidant.
14 août 1869.	"	Allocation de 400 fr. à l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique.
Id.	"	Nomination de deux membres pour faire partie du jury chargé de juger le concours ouvert dans le ressort académique.
		Archéologie.
7 nov. 1868.	Aurès.	Découverte de deux autels votifs, l'un à Silvain, l'autre aux Proxumes.
19 déc. 1868.	Flouest.	Rapport sur les fouilles de l'*oppidum* de Nages.
Id.	Aurès.	Mémoire sur la concordance des Vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem.
16 janv. 1869.	Id.	Inscription en caractères grecs trouvée près d'Uzès.
30 janv. 1869.	Germ.-Durand.	Découvertes archéologiques faites à Nimes pendant le mois de janvier 1869.
13 févr. 1869.	Id.	Communication au sujet d'un travail de M. Aurès sur l'*Unité linéaire à Carthage*.
27 févr. 1869.	Révoil	Etude sur les monuments de la Provence, du Comtat et d'une partie du Languedoc et du Dauphiné antérieurs au XIe siècle.

Séances.	Auteurs.	
27 févr. 1869.	Aurès.	Sur un autel votif du Musée de Nimes dédié aux *Matræ*.
Id.	Id.	Compte-rendu d'une visite à la *Grotte des Morts* de Durfort.
13 mars 1869.	Viguié.	Compte-rendu d'une nouvelle visite à la même grotte.
27 mars 1869.	Germ.-Durand.	Découvertes archéologiques pendant le mois de février 1869.
10 avril 1869.	Flouest.	Une nouvelle station de l'âge de la pierre dans l'arrondissement du Vigan.
8 mai 1869.	"	Urne funéraire trouvée dans la Camargue, au mas d'Agon.
Id.	J. Canonge.	Sur une tête antique du cabinet du duc d'Aremberg.
Id.	Azaïs.	Deux monuments chrétiens des premiers siècles à Nimes.
19 juin 1869.	Germ.-Durand.	Découvertes archéologiques pendant les mois de mars et d'avril 1869.
17 juillet 1869.	Aurès.	Etude métrologique d'une inscription trouvée à la Chapelle-Blanche (Savoie).
		Beaux-Arts.
3 juillet 1869.	Pagézy.	Note sur le *Téléiconographe* inventé par notre confrère M. Révoil.
17 juillet 1869.	Id.	Complément de la note précédente.
		Droit.
5 déc. 1868.	Paradan.	Rapport sur un ouvrage de M. Barafort ayant pour titre : *Séparation des patrimoines*.

Séances.	Auteurs.	
		Economie politique.
22 mai 1869.	Pagézy.	Considérations sur la politique, dans l'intérêt du peuple français et de son gouvernement.
		Grammaire.
10 avril 1869.	Verdier.	Rapport sur la *Grammaire complète et raisonnée de la langue Espagnole* de M. Cyprien Robbe.
		Histoire.
24 avril 1869.	E. Roussel.	Etude sur les origines de la Galanterie française.
		Littérature.
21 nov. 1868.	Causse.	Rapport sur un volume de poésies de M. Achille Millien, intitulé : *Musettes et Clairons*.
5 déc. 1868.	Ginoux.	Compte-rendu d'un recueil de poésies de M. le baron G. de Flotte, intitulé : *Souvenirs*.
19 déc. 1868.	C. Liotard.	Rapport sur les poésies de M. Thévenot : *Les Villageoises*.
16 janv. 1869.	E. Roussel.	De la renaissance de la poésie provençale, à propos de *la Rampelado* de M. L. Roumieux (1re partie).
30 janv. 1869.	Id.	Même sujet (2e partie).
13 fév. 1869.	Quesnault-Desrivières.	De l'insuffisance ou de la fausseté des classifications par genres en littérature.
Id.	C. Liotard.	A propos de la réimpression du livre intitulé : *La Puce de mademoiselle Desroches*.
3 juillet 1869.	Viguié.	Rapport sur un roman de Mlle Reine Garde, intitulé : *Hélène, ou l'Ange du dévouement*.
Id.	Alb. Meynier.	Rapport sur deux volumes de *Mélodies hébraïques* de M. Vidal, pasteur à Bergerac.

Séances.	Auteurs.	
		Pédagogie.
19 déc. 1868.	Azaïs.	Le P. Lacordaire à l'école de Sorèze (1re partie).
16 janv. 1869.	Id.	Même sujet (2e et dernière partie).
19 juin 1869.	Mme H. de Pages	Projet d'institut agricole modèle pour les jeunes filles des campagnes.
		Philosophie.
13 mars 1869.	Ginoux.	Etude sur Ch. Fourier et ses disciples (1re partie).
27 mars 1869.	Id.	Etude sur Ch. Fourier et ses disciples (2e partie).
5 mai 1869.	Penchinat.	Etude sur les fragments philosophiques de Lequier.
22 mai 1869.	Ginoux.	Etude sur Ch. Fourier et ses disciples (3e et dernière partie).
5 juin 1869.	Jeannel.	Essai sur l'âme des bêtes.
		Poésie.
5 déc. 1868.	Liquier.	Traduction avec commentaire de l'ode d'Horace : *Justum et tenacem* (III, 3).
19 déc. 1868.	Teulon.	Traduction de la fable de Phaéton (*Métamorphoses* d'Ovide). — 1re partie.
2 janv. 1869.	Cas. Tourel.	Petit goujon (*).
Id.	Liquier.	Traduction avec commentaire de l'ode d'Horace : *Ad Fortunam* (I, 35).
16 janv. 1869.	Teulon.	Traduction de la fable de Phaéton (2e et dernière partie).
Id.	Eug. Brun.	La Fontaine du bois.

(*) Pièce de vers d'un auteur étranger à l'Académie, communiquée, avec l'autorisation du bureau, par MM. Causse et Rédarès.

Séances.	Auteurs.	
30 janv. 1869.	Liquier.	Traduction de deux odes d'Horace : A Auguste *Quem virum* (I, 12) ; Archytas et le matelot, *Te maris et terræ* (I, 28).
13 fév. 1869.	Bigot.	La maison de Jacques.
13 mars 1869.	L. Maurin.	Epître à mon ami Casimir Liquier.
27 mars 1869.	Liquier.	Traduction avec commentaire de l'ode d'Horace : A Pollion, *Motum ex Metello* (II, 1).
24 avril 1869.	Eug. Brun.	Epître à M. Léonce Maurin.
		Religion.
21 nov. 1868.	Pagézy.	Rapport sur le livre de M. F. Guizot, intitulé : *Méditations sur la religion chrétienne.*
2 janv. 1869.	Viguié.	Considérations historiques sur les fêtes chrétiennes en général.
		Sciences.
5 déc. 1868.	Courcière.	Rapport sur deux brochures de M. Jacq. Malinowski : *Vade-mecum du minéralogiste dans l'arrondissement d'Alais ; — Origine de l'exploitation du charbon de terre dans le bassin houiller du Gard.*
		Voyages.
10 avril 1869.	Eug. Brun.	Excursion à un ancien *oppidum* voisin de Sauve et connu sous le nom de *Ville de Mus*.
10 juin 1869.	Viguié.	Excursion au chemin de fer en construction sur la ligne d'Alais à Brioude.

Nimes. — Typ. Clavel-Ballivet et Cie.

PROCÈS-VERBAUX

DE L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1869-70.

NIMES,
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMP^{e}
rue Pradier, 12.

1870

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 6 novembre 1869.

Présents : MM. Viguié, *président*; Deloche, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Tribes, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants,

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le directeur des domaines à M. le Préfet du Gard, relative à un projet d'aliénation de la tour dite *Carbonnière*, sur la route d'Aigues-mortes. Cette lettre porte en marge un *communiqué* par lequel M. le Préfet exprime le désir de connaître le sentiment de l'Académie sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à conserver cette construction.

L'Académie, en manifestant d'ores et déjà la pensée unanime que la disparition de ce monument historique serait très regrettable, délibère que M. Révoil sera invité à rédiger une

note motivée, qui puisse servir de base à la réponse qui sera adressée à M. le Préfet.

M. Chervin aîné, instituteur communal à Lyon, a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un mémoire sur le bégaiement, qui a été lu à la Sorbonne.

M. l'abbé Azaïs offre à l'Académie, de la part de M. l'abbé Tastevin, un volume intitulé : *Notice sur la paroisse Notre-Dame-et-Saint-Castor* (cathédrale de Nimes).

Les remercîments de l'Académie pour ces deux envois seront consignés au procès-verbal.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Marseille, 1868-1869.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, du département de la Marne, 1868.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1868.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXX, 2e partie, 1868.

Bulletin de la Société statistique des sciences naturelles, etc., du département de l'Isère, 3e série, tome I.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, etc., du département de l'Oise, tome VII, 1re partie, 1868.

Bulletin de la Société académique du Var, nouvelle série, tome II.

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, 4e année, 1866-1867.

Annales de l'Académie de Mâcon, tome VIII.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tome XXIII, lettres et arts.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 5e année, 1868.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, nº 5, 1868.

Mémoires d'Agriculture, etc., publiés par la Société impériale et centrale d'agriculture de France, année 1867.

Mémoires de la Société académique du département de l'Aube, tome v, 3e série, 1868.

Organisation de la Société académique du département de l'Aube.

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1869.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1869, 2e trimestre.

Société impériale havraise d'études diverses. Procès-vorbaux et séances, pages 5 à 16.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, février à juillet 1869, 6 fascicules

Bulletin de la Société académique de Poitiers, mars à juin 1869, 4 fasicules.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1er semestre de 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1869, nos 6 et 7, 2 fascicules.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1868.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1868, nos 3 et 4, 1869, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1869, 4e trimestre.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, janvier à juin 1868.

Revue agricole, industrielle, etc., de la Société de Valenciennes, juillet et août 1869, 2 fascicules.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, juillet et août 1869, 2 fascicules.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juin à septembre 1869, 4 fascicules.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1869.

Revue des Sociétés savantes des départements, juin 1869.

Nouveaux Mémoires de la Société du Bas-Rhin. Mémoires couronnés en 1868, tome IV, 3e fascicule.

Société de Numismatique. Comptes-rendus, pages 49 à 96.

Bulletin de la Société impériale archéologique du Midi de la France, séance publique de 1869.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, tome IX, 4e et 5e livraisons.

Journal des savants, juillet à septembre 1869, 3 cahiers.

Memoirs read before the Boston society of natural history, 1866 à 1869, 4 volumes in-4o.

Occasional papers of the same society, relié.

Proceedings of the same society, pages 1 à 272.

Condition and doings of the same society, mai 1868.

Annual of the same society, 1868-1869.

Annual Report of the Trustees of the Museum of comparative Zoology, at Harvard College, in Cambridge, 1868.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, 1867, Washington, relié.

Origine du patronage liturgique des Boulangers. Mémoire lu à la Sorbonne, par M. l'abbé Corblet.

Quatre mémoires sur sujets divers, par J.-F. Artur, docteur ès-sciences, Paris.

Inauguration du Musée municipal de Villeneuve-lez-Avignon.

Société de secours des amis des sciences, fondée par M. Thénard. Compte-rendu de la séance publique de 1869, à la Sorbonne.

En envoyant, pour la première fois, les volumes de ses mémoires ci-dessus mentionnés, la Société d'histoire naturelle de Boston a exprimé le désir de recevoir nos publications en échange. — Cette demande est accueillie à l'unanimité.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry a envoyé une circulaire dans laquelle elle annonce et recommande une souscription entreprise pour l'acquisition de la maison natale de notre célèbre fabuliste de la Fontaine dans cette ville, et pour son appropriation à l'usage d'une Bibliothèque et d'un Musée local. L'Académie délibère de donner à ce projet toute la publicité en son pouvoir, en la mentionnant au compte-rendu de sa séance destiné à l'impression (1).

M. Germer-Durand dépose sur le bureau les exemplaires du volume des Procès-verbaux de nos séances, année 1868-1869, dont l'impression avait été confiée à ses soins. Le secrétaire en fait autant de notre nouveau réglement délibéré à la fin de 1868, ainsi que du tableau des séances pour l'année qui commence. Le tout sera distribué conformément aux prescriptions dudit réglement.

Sur la proposition de son président, l'Académie décide que M. *Léonce Maurin*, membre honoraire, sera invité à rédiger une notice sur M. le président *Liquier*, dont il a été l'ami in-

(1) Les souscriptions et envois devront être adressés à M. PÉRIN, trésorier du comité, à Château-Thierry (Aisne).

time, et dont nul mieux que lui ne saurait retracer la vie et les travaux.

M. Viguié présente à l'Académie, de la part de M. *Rodier de la Bruguière*, membre non-résidant, un mémoire manuscrit contenant une histoire de l'Eglise chrétienne pendant le siècle apostolique. C'est un résumé complet, solide, et puisé aux sources de cette belle période. M. Viguié se plaît à signaler les passages qui l'ont surtout frappé, en particulier les chapitres relatifs aux premières hérésies.

Au nom de M. *J. Malinowski*, associé-correspondant et professeur au collége spécial d'Alais, M. Germer-Durand lit la première partie d'un mémoire sur les *Anciennes relations de la Pologne avec l'abbaye de Saint-Gilles.*

L'auteur commence par raconter l'ambassade de Ladislas Ier, duc de Pologne, à l'abbaye de Saint-Gilles, d'après l'ouvrage, en langue polonaise, publié en 1853 par son illustre compatriote, le comte Alexandre Przezdziecki, et où ce savant a réuni, avec une pieuse érudition, tous les documents qu'il a pu rencontrer sur ce fait historique. C'est d'abord le passage de Martin Gall, le plus ancien des chroniqueurs de la Pologne, passage d'après lequel « un évêque polonais, du nom de Francon, aurait suggéré à Ladislas Hermann et à Judith, sa femme, désolés de n'avoir pas d'enfant, l'idée de fondre une petite statue d'enfant en or pur, d'y joindre plusieurs dons précieux en ornements d'église richement brodés, et de les envoyer, par des messagers fidèles, à l'abbaye de Saint-Gilles, avec une lettre à S. Gilles et aux moines de son monastère ».

Voici la traduction de cette lettre : « Ladis-
» las, par la grâce de Dieu duc de Pologne,
» et Judith, sa légitime épouse, au vénérable
» abbé de Saint-Gilles et à tous ses frères,

» humble obéissance et dévoûment. Ayant
» appris que le bienheureux S. Gilles s'est
» rendu célèbre et particulièrement vénérable
» par la prérogative de la bonté ; et que,
» grâce au pouvoir qu'il a reçu de Dieu, il
» vient promptement en aide à ceux qui l'in-
» voquent ; dans l'espérance d'obtenir une
» postérité, nous vous offrons ces présents
» comme un témoignage de notre dévotion
» envers lui, et nous vous supplions humble-
» ment d'appuyer, par vos saintes prières, la
» prière que nous lui adressons » (1).

« L'abbé et ses religieux, continue le chroniqueur, ayant lu la lettre ci-dessus et reçu les cadeaux du prince, exprimèrent aux ambassadeurs leur gratitude ; et, s'étant imposé trois jours de jeûne accompagnés de supplications et de prières, ils implorèrent le Dieu de majesté, dont la puissance est infinie, lui demandant de combler les vœux de ses fidèles, et particulièrement de ceux qui montraient tant de magnificence dans leurs présents, etc... Ils disaient avec ferveur :

— Euge, serve Dei, caput hujus materiei,
Perfice servorum quæ poscunt vota tuorum.
Pro puero puerum, pro falso perfice verum.
Confice carnalem, retinens tibi materialem.

« Les pieux cénobites de Saint-Gilles n'avaient point achevé le jeûne qu'ils s'étaient imposé que déjà, au fond de la Pologne, la duchesse Judith se réjouissait d'avoir conçu un fils ».

» Cette naissance miraculeuse de Boleslas eut pour effet, dit M. Malinowski, l'introduction et la propagation du culte de S. Gilles en

(1) Patrologie de l'abbé Migne, t. 160, col. 874.

Pologne, en Bohême et jusqu'en Hongrie. Plusieurs églises furent élevées sous son invocation. L'une, à Cracovie, près de la montagne sur laquelle est situé le château royal, fut fondée par Ladislas Hermann lui-même. Une autre, dans la ville de Klodava ; une troisième, dans celle de Lenczyça ; une quatrième, dans un lieu nommé Krobia. Celle de Breslaw fut élevée par le comte Pierre de Skrynno, qui fit donner au baptême à son fils le nom de Gilles (en polonais *Idri*). Mais la fondation la plus magnifique en l'honneur de notre saint fut faite par S. Ladislas, roi de Hongrie, en 1091 : c'est l'abbaye de Saint-Gilles (en hongrois *Sent-Igis*) à Sichem, dans le diocèse de Veszprim, où des Français seuls pouvaient être promus au sacerdoce et ne dépendaient que de l'abbé de Saint-Gilles des Bouches du-Rhône ».

Après avoir raconté l'ambassade de Ladislas Hermann à S. Gilles, d'après le livre du comte Alexandre Przezdziecki, M. Malinowski croit devoir faire remarquer que la vie de ce duc de Pologne n'était pas sans reproche et nous expose les faits que l'histoire met à sa charge.

« Ladislas Hermann était le second fils de Casimir Ier, surnommé *le Moine*, roi de Pologne, qui mourut en 1058. Son fils aîné, Boleslas *le Téméraire*, après maints hauts faits, se rendit maître d'une grande partie de la Russie et fixa même sa résidence à Kiew. Cependant, quelque temps après, il revint à Cracovie, soit qu'une réaction ait eu lieu de la part des Russes, soit que Boleslas ait été abandonné par les nobles, qui ne voulaient pas rester longtemps éloignés de leurs foyers et de leurs familles. Quoi qu'il en soit, le roi lui-même revint aussi dans sa capitale. Là, il eut la malheureuse idée de sévir contre ceux qui

l'avaient abandonné ; mais il rencontra un antagoniste redoutable dans la personne de l'évêque de Cracovie, Stanislas Fzczepanowski, qu'il fit assassiner. Certains historiens affirment que toute la justice était du côté de Stanislas et mettent tous les torts du côté du roi. D'autres représentent l'évêque comme chef d'un parti politique soutenu par les Bohêmes, jaloux de la grandeur de la Pologne. Et cette assertion ne paraît pas dénuée de tout fondement, lorsque nous lisons, dans la chronique de Martin Gall, cette phrase significative : *Neque enim traditorem episcopum excusamus, neque regem vindicantem sic se turpiter excusamus.*

« Le meurtre accompli, Boleslas II se trouva isolé. Frappé d'excommunication par le pape Grégoire VIII, il fut obligé de quitter la Pologne, erra longtemps et mourut ignoré, loin de sa patrie, dans un couvent de Carinthie. C'est alors qu'on proclama Ladislas Hermann, son frère, chef de la nation. Il put accepter cette offre sans scrupule ; car la raison d'état l'exigeait, puisque son frère était déchu aux yeux du clergé et du peuple. Mais Boleslas *le Téméraire*, ce Boleslas exilé, avait un fils, nommé Miecislas, âgé de dix ans et doué des qualités les plus heureuses. Si Ladislas Hermann eût été un prince loyal et honnête, il devait prendre les rênes du gouvernement comme régent, comme tuteur du jeune Miecislas. Il y a plus : le jeune Miecislas mourut, au bout de quelque temps, dans les bras de sa mère et de sa grand-mère, toutes deux princesses russes, et l'opinion publique accusa hautement Ladislas Hermann et le parti bohême de sa cour d'avoir abrégé la vie de son neveu, pour transmettre le sceptre à son propre fils, à ce jeune Boleslas obtenu par les prières des Bénédictins de Saint-Gilles.

« L'histoire charge aussi la mémoire de Boleslas II du meurtre d'un frère illégitime, nommé Qbigniew, que son père avait eu dans sa jeunesse. Lorsque Boleslas II devint le chef de l'état polonais, Qbigniew afficha hautement ses prétentions à la couronne, et plus d'une fois troubla le règne de son frère. Boleslas II trouva enfin moyen de s'en défaire ; et, cette mauvaise action ayant troublé sa conscience, il résolut, suivant l'habitude du temps, d'expier sa faute par un pélerinage à Saint Gilles » .

C'est ce pélerinage que M. Malinowski nous racontera dans la seconde partie de son mémoire.

Après cette lecture, un membre fait remarquer que l'auteur de cette intéressante étude s'est servi plusieurs fois, dans le courant de son récit, pour désigner la ville et l'abbaye de Saint-Gilles, d'une locution tout-à fait inexacte, en disant « Saint-Gilles en Provence », ou « Saint-Gilles des Bouches-du-Rhône ». Saint-Gilles était en Languedoc, et n'a jamais fait partie du département des Bouches-du-Rhône, mais a toujours appartenu à celui du Gard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 novembre 1869.

Présents : MM. Vignié, *président ;* Deloche, de Labaume, Pagézy, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Courcière, Tribes, Quesnault Desrivières, Brun, Lenthéric, Rédarès, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre est lu et adopté.

M. le ministre de l'instruction publique a écrit à l'Académie qu'il avait reçu les 169 exemplaires de nos Mémoires destinés à être transmis à diverses sociétés savantes.

M. Charles Liotard fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de l'*Annuaire du Gard* pour l'année 1869-1870, qu'il a publié conjointement avec M. Ernest Liotard, son frère.

M. Germer-Durand offre également à la Compagnie, au nom de M. Ulysse Donzel, doyen de l'ordre des avocats, un opuscule intitulé : *Causeries et propos divers sur la réserve des eaux de la Fontaine de Nimes*.

Les remerciements de l'Académie à MM. Charles Liotard et Ulysse Donzel seront consignés au procès-verbal.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance:

Revue des Sociétés savantes des départements, juillet et août 1869.

Revue des Sociétés savantes des départements, septembre et octobre 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poligny, 1869, numéros 8 et 9.

Journal d'agriculture pratique, etc. pour le midi de la France, juillet à septembre 1869.

Société impériale havraise. Procès-verbaux des séances des 9 et 23 juillet, 13 et 27 août 1869.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, année 1867-1868, 2 volumes.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2e trimestre de 1869.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2e série, tome v, 1re livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc. de la Lozère, août et septembre 1869.

Bulletin de la Société académique de Brest, tome v, année 1868-1869.

Mémoires de la société d'émulation du Doubs, 4e série, 4e volume, 1868.

Journal des savants, octobre 1869.

Souvenirs de Grand-Rieu, (Lozère), par Isidore Hedde, ancien délégué du gouvernement français en Chine, associé-correspondant.

M. Germer-Durand lit un article du journal *la Haute-Loire* annonçant la nomination de M. le docteur Martel, du Puy, l'un de nos associés-correspondants, au titre de chevalier de la Légion d'honneur. Il exprime, à cette occasion, le regret que nos associés-correspondants n'entretiennent pas de relations plus fréquentes avec la compagnie.

M. Révoil, empêché de se rendre à la séance, a adressé à l'Académie la note qu'il avait été invité à rédiger au sujet de la *Tour Carbonnière*. L'Académie charge son secrétaire d'adresser cette note à M. le préfet, en insistant sur ce point : que cette construction peut être considérée comme faisant partie de l'ancien système des fortifications d'Aiguesmortes, et en émettant, en conséquence, le vœu qu'elle

soit conservée et classée, comme les remparts eux-mêmes, au nombre des monuments historiques. Il serait d'ailleurs facile de remédier à la gêne qu'on lui reproche de causer à la circulation, en en faisant le centre d'un rond-point autour duquel serait tracée la grande route.

M. l'abbé AZAÏS rend compte d'une notice sur l'*inauguration du musée municipal de Villeneuve-lez-Avignon*, dont l'auteur, M. Coulondre, maire de cette ville, a fait hommage à l'Académie.

« Qui ne connaît, dit le rapporteur, cette antique cité, sentinelle avancée de la France, séjour aimé des princes, résidence des papes, cette *vallée de bénédiction*, comme l'appela Innocent VI, qui fut une pépinière féconde de saints, de savants, de prélats et de religieux ? Elle eut, au VIe siècle, une sainte, dont on vient de retrouver l'antique inscription et le sarcophage, sainte Casarie, et, à la fin du Ve siècle, un saint abbé, saint Pons, dont le culte est si populaire dans cette ville. Quatorze papes et seize rois ont séjourné dans son enceinte, et tous les grands personnages qui ont visité Avignon ont posé les pieds dans ses murs ».

M. l'abbé Azaïs décrit les deux abbayes qui ont été la gloire de Villeneuve ; celle de Saint-André, qui vient d'ouvrir de nouveau ses portes à une congrégation religieuse, et la Chartreuse, fondée par le pape Innocent VI, qui n'offre presque plus aujourd'hui que des ruines.

M. le rapporteur retrace ensuite rapidement l'histoire de cette ville, aimée des papes, comblée des faveurs des rois, qui atteignit, au XIVe siècle, l'apogée de sa splendeur et qui cherche aujourd'hui à se consoler de la perte de sa grandeur passée par le culte des souve-

nirs. Elle n'a conservé de son ancienne splendeur que quelques monuments délabrés, un tombeau incomparable et quelques tableaux signés des plus grands noms. Elle a pieusement recueilli dans un musée ces précieuses reliques et elle les présente à l'admiration des touristes.

« C'est au patriotique dévouement d'un homme actif et intelligent que Villeneuve doit la création de ce musée. M. Coulondre, maire de cette ville, a voulu réunir toutes les richesses artistiques de sa ville natale : il a fait appel au patriotisme des habitants, et, à l'instant, des mains généreuses lui ont apporté, avec des tableaux, des sculptures, des gravures précieuses, des médailles antiques, des inscriptions, des meubles d'un travail curieux et des manuscrits. Tous ces trésors de l'ancienne fortune de Villeneuve ont été recueillis dans les vastes salles de l'hospice, à côté du tombeau d'Innocent VI, cet admirable chef-d'œuvre de la sculpture du XIVe siècle.

» Ce musée a été solennellement inauguré, il y a à peine un an, le 27 octobre 1868, en présence d'une affluence nombreuse et choisie, sous la présidence de Mgr Plantier. Ce sanctuaire des arts reçut en quelque sorte, en ce jour, la consécration de l'éloquence, et tour à tour, M. Coulondre, M. le vicomte Henri de Pontmartin, le digne fils d'un écrivain célèbre et Mgr l'évêque de Nimes firent entendre d'éloquentes paroles.

» Nous aimons à rendre hommage au zèle et au dévouement de M. Coulondre, qui a fait de cette œuvre sa pensée de prédilection, qui a déployé une activité infatigable pour réveiller la ville qu'il administre du découragement où l'ont jetée les fatales disgrâces du

temps présent, et dont le nom demeure désormais attaché à ce musée. Si, il y a un quart de siècle, Villeneuve avait eu un tel maire à sa tête, elle n'aurait pas vendu sa magnifique bibliothèque et elle se serait ainsi épargné la honte de cet acte de vandalisme».

M. Pagézy présente à l'Académie le dépouillement statistique qu'il a fait de nos travaux pendant l'année 1868-1869. Il signale le nombre des présences et des absences, et ajoute quelques considérations sur les lacunes plus ou moins sensibles qu'il a remarquées, soit au point de vue de l'assiduité, soit à celui des matières traitées. L'Académie remercie M. Pagézy de son travail, et ordonne le dépôt de ses tableaux aux archives.

M. Ch. Liotard rend compte d'une excursion accomplie, en septembre et octobre 1869, sur les côtes de la Manche, dans quelques parties de la Bretagne, et dans le bassin de la Loire.

Les stations sur lesquelles M. Liotard a recueilli les détails qu'il communique à l'Académie sont : en Normandie : Rouen, le Hâvre, Trouville, Caen, Cherbourg, Avranches et le mont Saint-Michel ; en Bretagne : Saint-Malo, Rennes, Vannes ; les environs du Morbihan et Nantes ; et en remontant la Loire : Angers, Tours, Blois, Orléans et les anciennes résidences royales qui avoisinent ces dernières villes. Enfin dans l'intérieur : Bourges et les bains de Royat, près de Clermont-Ferrand.

«Mes derniers jours de liberté ont été consacrés à la visite des anciennes résidences royales accumulées le long de la Loire, aux environs de Tours et de Blois.

» Vous savez combien, à portée de ces somp-

tueuses demeures de souverains qui ont été si souvent le siège du gouvernement, sont venues se grouper ou s'abriter de grandes résidences seigneuriales; j'ai laissé de côté, faute de temps, et en raison d'ailleurs de leur intérêt secondaire, les châteaux d'Ussé, de Langeais, d'Azay-le-Rideau, et tant d'autres remarquables à divers titres (1), pour concentrer mon attention sur les cinq palais ou châteaux qui occupent une plus grande place dans l'histoire : Amboise, Blois, Chaumont, Chambord et Chenonceaux.

» Je serai bref au sujet même de ces demeures royales dont la description remplit des livres spéciaux qui sont dans toutes les mains ; je note seulement quelques impressions à vol d'oiseau.

» Amboise, Blois et Chaumont se distinguent de Chambord et Chenonceaux par leur situation élevée et leur assiette imposante. Du haut de leurs terrasses, l'œil émerveillé contemple, dans le bassin de la Loire, des beautés naturelles, dont aucune parole ne peut faire comprendre la magnificence, et qui expliquent l'heureux choix de ces emplacements. Chenonceaux est bâti en plaine; mais là encore les bords gracieux du Cher justifient parfaitement le site choisi. Quant à Chambord, on s'est toujours demandé quelle raison avait pu mouvoir François Ier à relever un donjon féodal bâti en

(1) Il ne reste à peu près rien du Plessis-lès-Tours, sombre demeure ou plutôt prison volontaire de Louis XI. Chanteloup, qui fut l'honorable retraite de Choiseul, a disparu, et de ses débris on a élevé le ridicule monument appelé *Pagode de Chanteloup*, que l'on aperçoit sur la lisière d'un bois, en allant à Chenonceaux.

plein désert, aux bords d'une mesquine rivière, le Cosson ; et à le couronner de cette riche décoration pour laquelle semble avoir été créée l'épithète de flamboyante.

» Chambord, Chaumont et Chenonceaux sont isolés et offrent à leurs propriétaires une retraite paisible, loin du bruit et du tumulte de la grande ville. Les châteaux d'Amboise et de Blois, comme résidences souveraines, présentent l'inconvénient d'être contigües aux habitations privées.

» Amboise, depuis le séjour d'Abd-el-Kader et de sa suite, était resté dans un état fâcheux d'abandon; l'heureuse restauration du château de Blois encourage à entreprendre ici des travaux analogues. La chapelle, isolée du château, est déjà tout à fait rafraîchie : on voit refleurir au dessous de ses tribunes, la frise délicate qui en est le plus remarquable ornement. Dans tout le reste du château, on en est encore aux démolitions; car il faut, dans tous les lieux qui ont perdu leur destination première, abattre avant de réparer.

» On entre ou l'on sort à Amboise par une de ces énormes tours où se déroule un chemin rampant que l'on peut facilement parcourir en voiture, et qu'on se représente en idée encombré par la brillante cavalcade qui formait la suite de François Ier et de Charles-Quint. On s'appuie avec terreur sur la balustrade du balcon où furent accrochés les complices de la Renaudie, sous les yeux de l'infortunée reine d'Ecosse, forcée d'assister à cette abominable exécution.

» Le château de Chenonceaux, à cinq quarts d'heure d'Amboise, est loin d'être rétabli dans son ancienne splendeur. Depuis qu'il est sorti des domaines de la couronne, il a appartenu à diverses familles pour lesquelles son entretien

était une trop lourde charge. Il vient de passer des Villeneuve à M. Pelouze, prédécesseur de M. Dumas, notre compatriote, dans la haute position de président de la commission des monnaies. Ce propriétaire fait des efforts louables pour remettre en honneur la résidence affectionnée de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis ; mais c'est une œuvre qui ne paraît pouvoir être accomplie que par les ressources inépuisables du gouvernement.

» Chaumont ne laisse rien à désirer, quoique depuis longtemps cet admirable château soit aux mains de simples particuliers. Cela s'explique : l'étendue des bâtiments n'est pas considérable, et ils ne sont jamais tombés dans un état de délabrement désespérant. Il faut aussi rendre justice aux possesseurs actuels, les MM. d'Aramon (originaires du Gard) et le vicomte Walsh, second mari de leur mère. Ils ont apporté, dans la restitution de ce monument historique, autant de persévérance que de goût. Le pont-levis et les fortes tours conservent au château son aspect primitif de forteresse du moyen-âge ; mais cette forme sévère est rachetée et tempérée par la coupe toute moderne d'un parc délicieux.

» Quant au château de Blois, il n'est jamais devenu la propriété d'une famille privée. Apanage de la couronne ou propriété communale, il ne pouvait être affecté qu'à un service public, comme Versailles ou Saint-Germain ; son affectation momentanée au service de la guerre lui a fait courir de graves dangers. L'administration des beaux-arts l'a repris à temps pour lui restituer son ordonnance première et sa riche décoration des xve et xvie siècles. On n'a pas pu refaire l'aile du couchant, où Gaston d'Orléans a substitué à l'architecture de Louis XII et de François Ier l'insignifiante

bâtisse de Mansart ; mais toutes les parties où le bâtiment primitif est conservé, ont repris fraîcheur et couleur. Il ne manque plus, pour compléter aux yeux du visiteur émerveillé le tableau de la vie princière au XVIe siècle, qu'un mobilier approprié aux usages de ce temps et une population de gentilshommes aux pourpoints de velours.

» Quelques fanatiques, aux yeux par trop clairvoyants, croient retrouver à Holy-Rood et à Fontainebleau les traces du sang de Rizzio et de Monaldeschi. On chercherait en vain à Blois, dans la chambre d'Henri III, la marque de celui d'Henri de Guise ; mais à l'aspect des lieux scrupuleusement rétablis, la grande chambre avec oratoire, le grand cabinet du roi, le couloir étroit par où l'on dirigea la victime pour lui ôter la liberté de ses mouvements, le petit escalier par où descendirent les assassins postés par Loignac, on ne peut se défendre d'un certain frémissement : l'affreuse tragédie se présente à l'esprit dans tous ses détails et toutes ses péripéties. Oh ! l'horrible temps ; mais l'admirable chose que ce palais des derniers Valois !

» La jolie galerie de Louis XII ne réveille pas ces pénibles souvenirs. On y a installé, avec un goût exquis, les tableaux et objets d'art qui occupaient, il y a deux ans, les combles de l'aile de François Ier. La salle des Etats, dernière surprise que l'on réserve aux visiteurs, les laisse sous l'agréable impression de la séance mémorable où Louis XII fut acclamé *le Père du Peuple*.

» Lisez et commentez le beau travail de M. de La Saussaye sur le château de Blois, admirez les superbes dessins qui reproduisent les détails de ce palais, et, en particulier, le merveilleux escalier à jour qui conduit aux appar-

tements de Catherine de Médicis et d'Henri III, et je vous garantis que vous n'aurez plus d'autre pensée que d'aller constater sur place la vérité de ces attachantes descriptions.

» Que vous dirai-je de Chambord ? C'est une enveloppe de pierre admirablement ouvragée, qui n'enveloppe plus rien ; de grands espaces vides, des sculptures dégradées, des murs nus et effondrés par l'enlèvement des lambris et des tentures : partout le tableau de la désolation, s'harmonisant avec l'existence du propriétaire errant et exilé, matériellement impuissant à restaurer une demeure où il faudrait enfouir des millions. Deux grandes pièces renferment une apparence de mobilier ; les parois en sont cachées par les images des Bourbons de la branche aînée et du maréchal de Saxe ; les casernes où ce dernier avait logé le régiment de Hulands dont les manœuvres étaient encore pour lui une image réduite de la guerre, ne présentent plus que des débris informes. Le palais est menacé du même sort. Aujourd'hui le délabrement, demain peut-être la ruine. Le parc lui-même participe de la tristesse de cette résidence abandonnée. La végétation y est pauvre comme le sol ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 décembre 1869.

Présents : MM. Viguié, *président* ; de Labaume, Deloche, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Roussel, Brun, Meynier, Lenthéric, Ginoux, Im-Thurn, Verdier, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants;

L. Alègre, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est lu et adopté.

M. le président lit une lettre de notre confrère M. Causse, qui s'excuse de sa longue absence, par suite de l'état de sa santé. L'Académie associe ses regrets aux siens et témoigne l'espérance qu'il pourra bientôt venir reprendre sa place au milieu d'elle.

M. Isidore Hedde, associé-correspondant, a adressé à l'Académie une lettre relative à sa brochure : *Souvenirs de Grandrieu*, déjà mentionnée au procès-verbal de la séance précédente. Cet hommage rendu à la mémoire de M. Philippe Hedde, son frère, autrefois membre de la Compagnie, ne pourra pas, à cause de la publicité que l'auteur lui a donnée lui-même, prendre place au prochain volume de nos Mémoires. Mais l'Académie y trouve un assez grand sujet d'intérêt pour en motiver l'insertion, par extrait, dans le compte rendu

bi-mensuel de nos séances. M. Germer-Durand est invité à préparer ce résumé.

La Société littéraire et philosophique de Manchester a envoyé à l'Académie le volume de ses mémoires en 1868 et le recueil de ses procès-verbaux de 1866 à 1868, en trois cahiers. Elle exprime le désir de recevoir en retour ceux de nos volumes qui lui manquent, à partir de l'année 1863-1864. Le secrétaire et le bibliothécaire sont chargés de satisfaire à ce vœu.

M. *D. Grasset*, proviseur au lycée de Tarbes, associé-correspondant, nous a adressé un exemplaire du journal de la localité, où se trouve imprimé un rapport qu'il a lu à la séance de la Société académique des Hautes-Pyrénées, sur un ouvrage de Mme veuve Louise Marès, intitulé : *Causeries maternelles*. L'Académie, sensible à ce souvenir d'un ancien confrère, charge son secrétaire de lui adresser ses remerciements.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1869.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, dernier trimestre 1868.

Bulletin de la même Société, 1er et 2e trimestres de 1869.

Bulletin de l'Académie delphinale, 3e série, tome IV, 1868.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 7e série, tome I.

Bulletin de la Société dunoise, octobre 1869.

Comité archéologique de Senlis, comptes-rendus et mémoires, année 1868.

Memoirs of the literary and philosophical Society of Manchester, *Third series*, 1868.

Proceedings of the same Society :

Volume v. — Session 1865-1866.
id. vi. — id. 1866-1867.
id. vii. — id. 1867-1868.

L'ordre du jour appelle la nomination de trois membres résidants, conformément aux délibérations prises dans la séance du 6 novembre. Trois candidatures seulement ont été inscrites, le même jour, au registre, sur la présentation de MM. Viguié, Deloche, Liotard, Rédarès, Flouest et de Clausonne. Ce sont, par ordre d'âge, celles de :

MM. *Charles Dombre*, ingénieur en chef des ponts et chaussées et du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ;

Gouazé, premier président à la cour impériale de Nimes ;

Albert Puech, docteur-médecin, en ce moment associé-correspondant.

Les scrutins individuels successivement ouverts pour chacun de ces trois candidats donnent les résultats suivants :

20 membres votants.

MM.	Charles Dombre,	20 voix.
	Gouazé,	20 id.
	Albert Puech,	19 id.

Et un bulletin blanc.

En conséquence, M. le président proclame ces trois messieurs membres résidants de l'Académie. Le secrétaire aura à les aviser de leur élection.

M. Lenthéric lit une étude sur le littoral d'Aiguesmortes aux XIIIe et XIVe siècles. Ce travail, fruit de recherches aussi intéressantes que laborieuses et complètes, a eu pour but de retracer, aussi exactement que possible, l'itinéraire suivi par S. Louis entre Aiguesmortes et la mer, et de montrer en suite quelles ont été jusqu'à nos jours les variations du chenal maritime.

Ce mémoire est accompagné de cinq planches donnant :

La première, divers extraits de cartes anciennes indiquant les variations du cours du Rhône ;

La deuxième, une carte topographique sur laquelle est tracé le Canal-Viel (itinéraire de S. Louis) et les vestiges retrouvés entre Aiguesmortes et la mer ;

La troisième, les dessins de la tombe des Porcelets et d'une pierre-limite, placée du temps de S. Louis, entre les terres du roi et celles de l'abbaye de Psalmodi ;

La quatrième et la cinquième, les plans, élévations et coupes de la digue de la Peyrade, contemporaine des remparts d'Aiguesmortes.

Le texte se divise en cinq paragraphes présentant successivement :

1° Les opinions diverses sur les limites du littoral au XIIIe siècle ;

2° L'estuaire du Rhône au moyen âge ;

3° Le Port au XIIIe siècle. — Le Canal-Viel. — Le Grau-Louis ;

4° La Peyrade. — Le Grau de Croizette ;

5° Un résumé et des conclusions, dont voici la teneur :

« La situation du littoral d'Aiguesmortes, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, a subi les modifications suivantes :

» Aux époques les plus reculées et vraisemblablement anté-historiques, la mer a recouvert toute la plaine comprise entre Aiguesmortes et le rivage actuel, et les alluvions marines se retrouvent jusqu'au premier cordon littoral qui constitue le prolongement du massif de la *Sylve Godesque*.

» L'action combinée des vents et des courants du large (Sud et Sud-Est) détermine peu à peu une série de cordons littoraux qui détachent successivement du domaine maritime, d'abord les étangs de *Leyran*, puis ceux de la *Marette*, de la *Ville* et du *Roi*, enfin ceux du *Repausset* et du *Repos*.

» Ces étangs, qui faisaient tous partie de l'estuaire du Rhône, paraissent avoir existé depuis les temps les plus anciens, bien que leur configuration générale, leurs dimensions et surtout leurs profondeurs aient été l'objet de transformations continues.

» Depuis le XIIIe siècle et même depuis une époque certainement beaucoup plus éloignée, la plage actuelle désignée sous le nom de *Boucanet* n'a pas éprouvé de variation sensible; mais la situation générale du pays s'est complètement modifiée; les forêts qui existaient aux VIIIe, IXe, Xe siècles, ont été détruites; le fond des étangs qui étaient alimentés par le Rhône s'est considérablement exhaussé. Les branches des deux *Rhônes-morts*, qui venaient se perdre dans les étangs voisins d'Aiguesmortes, se sont complètement atterries. Il en est de même du *Rhône-vif*, dérivé sous François Ier, dont le grau (Grau-Neuf) a cessé de fonctionner.

» A l'époque de S. Louis, la communication entre la mer et les étangs n'avait lieu que par un grau naturel situé assez loin à l'Ouest sur le territoire actuel du département

de l'Hérault, et dont l'ouverture était protégée par un banc de rochers formant une sorte de rade naturelle. Les travaux exécutés par S. Louis ont eu pour objet le curage de la partie de l'étang de la Marette qui formait alors le port d'Aiguesmortes, et le recreusement du *Canal-Viel* et du grau situé à l'embouchure qui a porté, depuis cette époque, le nom de *Grau-Louis*.

» L'ensemble du port d'Aiguesmortes, du temps de S. Louis, comprenait donc le port proprement dit, qui se trouvait dans les parties profondes de l'étang de la Marette, le Canal-Viel et le Grau-Louis, protégé par le banc de rochers dont il vient d'être question.

» Quelques années plus tard, un nouveau grau s'ouvre à l'Est du Grau-Louis. Ce grau commençait à se former à l'époque de S. Louis; mais il n'était qu'à l'état de grau d'alimentation ou de déversement pour les étangs et ne pouvait encore être utilisé pour la navigation.

» Sous l'empire des souvenirs des récentes expéditions, on le nomme grau de *Croizette* et il devient navigable, pendant que le Grau-Louis et le Canal-Viel commencent à s'ensabler.

» En même temps, Philippe-le-Hardi fait construire les remparts et la digue de la *Peyrade*; et le port, déplacé dans l'étang de la Ville, se trouve ainsi réuni à la mer par un nouveau chenal plus direct, et protégé, sur plus d'un kilomètre, par une digue monumentale qui peut servir d'abri aux navires.

» Cette situation, très différente de celle qui existait du temps de S. Louis, dure depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe, et constitue une amélioration sensible sur la navigation par le Canal-viel et le Grau-Louis.

» Au commencement du XVIIIe siècle, le grau de Croizette se trouvant à peu près ensablé, on reconnaît alors l'insuffisance et l'instabilité des graus naturels, et on ouvre, en 1825, le *Grau-du-Roi* à travers le cordon littoral qui sépare la mer de l'étang du Repausset.

» C'est l'état actuel, qui, sauf quelques rectifications et quelques travaux d'entretien de peu d'importance, n'a pas été sensiblement modifié depuis près d'un siècle et demi ; de telle sorte que le port d'Aiguesmortes, délaissé aujourd'hui malgré les souvenirs glorieux qui s'y rattachent, est arrivé à un état de dépérissement à peu près complet, alors que tous les ports de la Méditerranée ont été l'objet de travaux immenses, qui leur ont permis de satisfaire aux exigences toujours croissantes du commerce et de la navigation ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 décembre 1869.

Présents : MM. Viguié, *président*; de Labaume, Deloche, Dumas, Aurès, Liotard, Bigot, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint prend la place de M. de Clausonne, secrétaire-perpétuel, empêché pour cause d'indisposition.

Il dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. N° 12, mars, avril, mai et juin 1869.

Bulletin de la Société de médecine de Poitiers. 4e série, n° 32.

Revue archéologique du midi de la France. Volume II, n° 8, in 4°.

Société des Amis des sciences naturelles de Rouen. 4e année, 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 3e trimestre de 1869.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 139 à 141, juin et août 1869.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts

de Valenciennes. Revue agricole et industrielle, septembre 1869.

Le Pape et le concile, par Janus, traduit de l'allemand par Alexis Giraud-Teulon fils.

Le secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre adressée à l'Académie par M. le docteur Carret, de Chambéry, à l'occasion de l'envoi de deux exemplaires de sa brochure sur l'insalubrité des poêles en fonte. Il émet, dans cette lettre, l'opinion que l'usage de ces poêles dans les magnaneries n'est pas sans influence sur la maladie des vers à soie connue sous le nom de pébrine, et il appelle sur ce point l'attention des hommes compétents, et en particulier de l'Académie du Gard.

Un exemplaire de cette brochure est remis à M. le docteur Puech, qui veut bien se charger d'en rendre compte.

M. le président souhaite la bienvenue aux trois nouveaux confrères que l'Académie a appelés à siéger dans son sein, et il leur exprime les vives sympathies avec lesquelles leur nomination a été accueillie.

M. Gouazé répond, en son nom et au nom de ses confrères, pour remercier l'Académie du cordial accueil qui leur est fait. Ils suivront avec intérêt les séances de la Compagnie dont ils sont heureux d'être devenus membres, et ils viendront y chercher un délassement plein d'attrait aux fonctions laborieuses qu'ils ont à remplir.

M. Aurès, poursuivant ses études métrologiques, lit un travail intéressant sur une inscription grecque de Labège, dans la Haute-Garonne, et y trouve la confirmation des idées qu'il a émises sur la métrologie gauloise.

M. Deloche donne lecture à l'Académie de la notice biographique que M. Maurin, sur la

demande qui lui en avait été faite, a bien voulu composer sur notre regretté confrère, M. le président *Liquier*. L'auteur a successivement fait passer sous nos yeux : l'homme, avec sa nature bonne, franche, affectueuse et ses riches facultés ; le magistrat éminent, avec la vigueur de son esprit, la sûreté de ses jugements, la fermeté de son caractère et l'étendue de ses connaissances ; et l'homme de lettres, qui aimait à se délasser de ses austères travaux par le culte des muses, et qui s'attachait, dans ses heures de loisir, à traduire en vers français les odes d'Horace, son poète de prédilection. M. Maurin s'est très heureusement inspiré de son cœur autant que de ses souvenirs, et il a fait revivre avec une vérité attachante, dans sa notice, la physionomie de ce cher confrère, si promptement ravi à l'affection des siens. L'Académie a écouté, avec l'intérêt le plus sympathique, cette remarquable étude, et l'a accueillie comme un digne hommage rendu à la mémoire du membre que nous avons perdu.

Par suite de l'invitation qui lui avait été adressée dans la précédente séance, M. *Germer-Durand* dit qu'il a pris connaissance de la notice (en partie imprimée et en partie manuscrite) adressée à l'Académie par M. *Isidore Hedde*, ancien délégué du gouvernement français en Chine et l'un de nos associés-correspondants, intitulée : *Souvenirs de Grandrieu* (*Lozère*). Il communique à la Compagnie quelques passages de cet écrit qui lui ont paru présenter de l'intérêt, soit par eux-mêmes, soit surtout parce qu'ils feront un instant revivre parmi nous le souvenir d'un excellent et ingénieux confrère, M. *Philippe Hedde*, qui fut membre titulaire de l'Académie de 1849 à 1858, et dont les recherches et les travaux sur divers

sujets ont souvent contribué à la variété de ses séances. M. Philippe Hedde, avant de venir se fixer à Nimes, avait été conservateur du Musée de Saint-Etienne, et il avait publié, sur l'histoire de cette capitale du Forez, un livre qui n'est pas sans valeur.

Voici les passages extraits par M. Germer-Durand :

« Après avoir visité Grèzes, sur le revers oriental de la Margeride, je m'étais dirigé sur le Malzieu... Je parcourus la vallée de la jaune Truyère, l'ancienne *Triobre* de Sidoine Apollinaire :

Flavum crastinus aspicis Triobrem,
Tunc terram Gabalum satis nivosam...

» Puis je me portai sur un autre point que je connaissais imparfaitement, mais qui avait laissé dans mon esprit un vague souvenir de liaisons amicales et de plaisirs de jeunesse. C'était Grandrieu, situé sur le versant N.-E. de la Margeride, à 28 kilomètres environ de Langogne, et un peu moins de Saugues... Là, dans les gorges de l'Allier, soit à Monistrol, soit à Alleyras, ou dans les défilés du Nouveau-Monde et de Lestang, tout le long de la voie ferrée, le touriste pourra contempler les étonnants effets des roches éruptives, les sublimes horreurs des éruptions volcaniques.

» Grandrieu est un chef-lieu de canton, assis pittoresquement sur le penchant du promontoire d'un large plateau, à la jonction de deux cours d'eau, frais, limpides, pleins de truites saumonnées : l'un, celui des *Mèdes*, prend naissance à peu de distance, au dessus du hameau de ce nom; l'autre, celui de *Grandrieu*, le plus considérable, a donné son nom au chef-lieu, et descend des sources abondantes de Montagnac-Latour, à 1,335 mètres

d'altitude... Les environs du village de Grandrieu sont très arrosés, giboyeux, boisés, plantés de hêtres, de sorbiers (*dréliers*), aux baies de corail, si recherchées par les grives, et d'autres essences, qui forment de charmantes promenades.

» La dénomination de Grandrieu (*grandis rivus*) est commune à beaucoup de localités, Grandrieux (Aisne), Grandriaux (Ardennes), etc. Grandris est le nom de deux villages du département de la Loire et d'un bourg considérable de l'arrondissement de Villefranche (Rhône), situé près de l'embouchure du ruisseau le Grandris, qui se jette dans l'Azergue, un des tributaires renommés de la rive droite de la Saône. La situation du *Grandris* lyonnais, sur un terrain accidenté, arrosé, montagneux, au milieu d'un delta fertile, giboyeux, rappelle trop bien celle du Grandrieu lozérien pour que je n'insiste pas sur cette coïncidence de physionomie locale.

» J'ai peu étudié l'histoire de cette localité, qui a dû avoir sa part dans les anciennes guerres, dans les vieilles luttes civiles et religieuses; ce qui le prouverait, ce sont les traces nombreuses de donjons, de tours et de forteresses. Grandrieu ne présente qu'une ancienne église... On reconnait, à plusieurs de ses arceaux, le plein-cintre roman, et puis la tendance ogivale du style gothique du XIIIe siècle. Le vieux cimetière l'entoure de ses générations accumulées. C'est là que, à côté de son fils Jules (1) et de son petit-fils Auguste

(1) Voir, dans la Notice biographique mise par notre confrère, M. l'abbé de Cabrières, en tête des *Dernières Poésies* de Jean Reboul, les pages touchantes consacrées à la mémoire de Jules Belviala.

Hedde, repose M. Laporte de Belviala, conseiller à la cour de Nimes, dont la mémoire est restée justement révérée dans les départements du Gard et de la Lozère.

» Tout le versant est de la Margeride qui regarde Grandrieu est composé de riches bruyères, de magnifiques prairies, arrosées par de puissantes sources qui sourdent d'un sol primitif. La botanique présente ici une moisson aussi riche que variée. La plante la plus abondante, et qui affectionne plus particulièrement les terrains silico-argileux du bas de la montagne, est une espèce de prêle (*equisetum*), dont les divisions de la tige servent aux femmes de bobines pour filer; on l'appelle *lous cannetous*. De jolis bois de pins, de bouleaux et de hêtres embellissent le paysage. De charmants hameaux, situés sur la pente orientale, ressemblent à des oasis, à de véritables nids d'oiseaux. Ici, *Espinous* ; après, *Martinas*; plus bas, *Belviala*, ancien manoir des seigneurs de *Condres* (*Condate* de la carte de Peutinger). Le nom de *Belviala*, cher au pays, est celui d'une famille, malheureusement éteinte, des plus considérées de la Lozère et du Gard.

» Le hameau de Belviala présente la plus heureuse situation pour l'agrément et la fertilité du sol, mais il ne se trouve pas sur les voies de communication nombreuses et parfaitement entretenues qui sillonnent le pays. C'est là qu'on jouit de l'air le plus sain, de la vue la plus agréable, des eaux les plus pures, de la tranquillité la plus complète. Aussi pris-je là un repos nécessaire, dans l'ancienne maison de famille.

» Il me tardait de rentrer à Grandrieu, où je trouvai le plus sympathique accueil. Il est vrai que mon frère, M. *Philippe Hedde*, qui

avait épousé sa cousine, la fille aînée de M. de Belviala, et qui a laissé d'excellents souvenirs par ses études et ses œuvres miscellanées, l'avait habité longtemps. Il y était avec son fils Félix, si universellement regretté, et qui a laissé de si brillants et si touchants souvenirs. Ses poésies fugitives, échappées à la plume d'un écolier de quinze ans, ont été religieusement recueillies et publiées vers 1851, quelque temps après sa mort, par M. l'abbé A. de Cabrières, son condisciple à l'Assomption.

» Ce fut donc pour moi un pieux pèlerinage, de revoir les lieux qu'un frère chéri avait jadis foulés, où il avait recueilli ses impressions diverses... »

M. Viguié termine la séance par la lecture d'une épître en vers qu'un de nos associés-corrrespondants, M. *François Vidal*, originaire du département du Gard et pasteur à Bergerac, a adressée à l'Académie pour la remercier du titre qu'elle lui a conféré.

Le même M. Vidal, toujours par l'intermédiaire de M. Viguié, a fait hommage à l'Académie d'un *Essai sur les causes de la dépopulation des campagnes*, qui a obtenu une mention honorable dans un concours ouvert par la Société académique de Nantes. Le secrétaire est chargé de remercier M. Vidal de son double envoi.

Voici son épître à l'Académie

Merci, messieurs, merci ! Votre seule indulgence,
Tandis que j'admirais vos travaux en silence,
Vous a fait abaisser un bienveillant regard
Sur moi, fils bien obscur, mais fils pieux du Gard,
M'associer à votre illustre compagnie,
Et me donner le droit — longue et secrète envie ! —

De siéger parmi vous, et de parler ici
Devant l'*alma parens* ; merci, messieurs, merci·

Exilé dès longtemps de nos chères montagnes
Si doux que fût l'exil dans les riches campagnes
Que la Dordogne arrose, et dont les verts côteaux
Semblent coquettement se mirer dans ses eaux,
J'aimais à m'élancer, loin des trésors qu'étale
L'Eden du Périgord, vers la terre natale,
A m'enfoncer, de cœur et d'esprit à la fois,
Dans le creux des vallons, sous l'ombrage des
[bois,
A gravir les sommets aux crêtes onduleuses,
Ou, suivant du Gardon les rives sinueuses,
A visiter Massane et Beaurivage et Ners,
Lieux charmants, dont l'écho répète encor ces vers:
« *Aï ! s'avez din voste village...* » qui d'Estelle
Disaient pour Némorin l'amour tendre et fidèle,
Dans cette langue d'oc dont nos vieux trouba-
[dours
Se servaient pour chanter la gloire et les amours.
Cette langue sonore, harmonieuse et douce,
Qui sut railler gaîment aux murs de Caderousse,
Qui d'Isaure, à Toulouse, exprima les douleurs,
Qui dans Jasmin souvent nous arracha des pleurs;
Cette langue toujours si douce à mon oreille,
— Ni Jasmin, ni Mistral, ni *Marthe*, ni *Mireille*,
Ne l'empêcheront pas — vieillit et disparaît,
Et Bigot seul encore en garde le secret.
La langue d'oil l'emporte, et déjà la remplace,
Même aux lieux, où, laissant une immortelle trace,
Son nom, comme un cachet par le temps ciselé,
Est le nom dont le sol lui-même est appelé.

Mais quoi ! tout ici-bas ne doit-il pas s'éteindre ?
L'homme et tout ce qu'il fait passe. Faut-il se
Si notre langue d'*oc* éprouve le destin [plaindre
Qu'éprouvèrent l'hébreu, le grec et le latin ?

La fleur naît, brille et meurt. De même, le lan.
[gage,
Meurt quand le veut la loi souveraine : l'usage,
L'usage, qui n'admet ni plaintes, ni regrets ;

Qui, par le changement, amène le progrès ;
Et, repoussant du pied la langue dépassée,
Par la langue nouvelle ouvre à notre pensée,
Au savoir, à l'esprit, au cœur, à la raison,
Un essor plus rapide, un plus vaste horizon.
Ainsi l'humanité s'avance; ainsi chaque âge
Ajoute incessamment à ce noble héritage
Que le passé prépare et lègue à l'avenir ;
Ainsi l'espoir toujours renaît du souvenir :
Mystérieux anneaux, formant la chaîne immense
Qui sans cesse finit et sans cesse commence.

Et c'est vous, du progrès les sages promoteurs,
Artistes, érudits, poètes, orateurs,
Vous, gardiens vigilants de la science humaine
Dont vos labeurs féconds étendent le domaine,
Qui, des aïeux toujours accroissant le trésor,
Le laissez aux neveux plus grand, plus riche encor.

Telle votre cité, double et vivant symbole,
Le front resplendissant de la double auréole
Que lui font, dans ses murs confondus et pressés,
Les monuments divers par les siècles laissés,
La *Némausus* latine, orgueil des Narbonaises,
Ou *Nimes* la française, entre les plus françaises,
Montre partout, unis et se donnant la main,
L'art moderne à côté de l'art grec et romain.
C'est la Tourmagne, au loin dominant sur la plaine;
Les Arènes, théâtre géant, où, sans peine,
Aux jeux sanglants du cirque, avide de les voir,
La cité tout entière à l'aise allait s'asseoir;
C'est la Porte d'Auguste et la Maison-Carrée,
La Fontaine à longs flots versant l'onde azurée ;
C'est Némausus, enfin, jusques dans ses débris
(Vieux torses, chapiteaux, mosaïques, lambris)
Montrant ce qu'elle fut jadis. Mais, avec elle,
C'est Nimes, plus humaine, et peut-être aussi [belle.
Son théâtre, il est vrai, n'a point la majesté
Du cirque colossal, sombre de vetusté ;
Mais il corrige, amuse, il répand la lumière ;
Et jamais, de leur sang inondant la poussière,
Ses acteurs, tout meurtris du combat relevés,
Ne sont au spoliaire en secret achevés.

Nimes fière, à bon droit, des monuments antiques,
Plus encor des nouveaux : églises, basiliques,
Palais, temples, autels, écoles, hôpitaux,
Elevés par l'esprit du Christ, — divins canaux,
Par lesquels il répand ses bienfaits à la terre,
Fait droit à l'opprimé, soulage la misère,
Et verse sur nos maux, nos péchés, nos douleurs,
Sa grâce, son pardon, son amour et ses pleurs ;
Fière des boulevards, vivante promenade,
Des squares, des jardins, de la vaste esplanade
Où, courbés à ses pieds, sculptés par le ciseau
De l'immortel Pradier, ce Phidias nouveau,
Les fleuves, à l'envi, de leurs urnes fécondes
Versent incessamment le tribut de leurs ondes ;
Fière de ses métiers, dont les riches tissus,
Moirés de soie et d'or, de fin lin, de byssus,
Châles, rubans, tapis, font d'elle une patrie
Au travail, au commerce, à l'art, à l'industrie;
Nimes, mêlant l'utile au beau, le saint au vrai,
Recueillant tout débris qu'une fouille, un déblai
Retrouve et met au jour dans la cité païenne ;
Et restaurant sans cesse, elle ville chrétienne,
Avec un soin pieux, en bonne et noble sœur,
Les ravages qu'y fait le temps dévastateur.

Mais faut-il donc, toujours courbé sur la matière,
Vivre pour restaurer des monuments de pierre ?
Pour faire des tissus plus riches et plus fins ?
Pour creuser des canaux, pour tracer des chemins,
Et, sur les rails de fer où la vapeur nous berce,
Jusqu'aux bouts de la terre étendre son commerce?
Non, l'homme ne vit pas de pain seul ; il lui faut
Un aliment meilleur, un but placé plus haut.
Il lui faut l'aliment de l'esprit : la parole
Qu'inspira la pensée ou le cœur, et qui vole,
Partout où retentit son accent créateur,
Eveiller la pensée ou relever le cœur; [mière ;
Qui, comme au premier jour, fait jaillir la lu-
Qui du saint et du beau nous ouvre la carrière ;
Qui, des cieux descendue et remontant aux cieux,
Y guide notre essor. Et c'est bien vous, messieurs,
C'est bien vous, dont la voix surtout la fait en-
[tendre,

Dont les nobles travaux aident à la comprendre;
Vous, qui, de ses rayons semés de toutes parts,
Rassemblez le faisceau, l'offrez à nos regards ,
De ses vives clartés illuminez notre âme,
Et soudain, l'emportant sur vos ailes de flamme,
Lui faites pressentir cet éternel séjour
Où s'uniront la foi, la science et l'amour.

Mais j'allais vous louer, je crois... Non, je n'ai garde :
C'est la postérité que ce soin là regarde,
Messieurs. Moi, justement fier de l'insigne honneur
Que je reçois, je veux seulement de mon cœur
Epancher à vos pieds toute la gratitude;
Vous dire : Votre amour du progrès, de l'étude,
De l'art, de l'idéal sera le mien aussi ;
Vous répéter encor : Merci, messieurs, merci !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 8 *janvier* 1870.

Présents : MM. Viguié, *président*, de Labaume, Pagézy, Dumas, Jules Salles, Aurès, l'abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Causse, Quesnault-Desrivières, Roussel, Brun, Albert Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire perpétuel*, membres-résidants ;

Pérès, membrenon-résidant.

M. Germer-Durand s'est excusé de ne pouvoir se rendre à la séance, pour cause d'indisposition.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de notre confrère M. Maurin, chargé par la famille Béchard d'annoncer à l'Académie la mort aussi prompte qu'imprévue de M. *Ferdinand Béchard*, qui, après avoir fait activement partie de la Compagnie, était devenu depuis plusieurs années un de ses membres honoraires. Nos assemblées représentatives et le barreau de la cour de cassation nous avaient enlevé le concours quotidien de cet homme distingué, qui avait continué, d'ailleurs, de consacrer à l'étude et aux sciences morales et politiques les loisirs que lui laissaient ses fonctions. Il n'avait pas cessé de nous donner communication de ses écrits, dont quelques uns ont été

couronnés par l'Institut. La ville de Nimes perd en lui un de ses plus éminents citoyens, et l'Académie entend que ses registres conservent la mention des profonds regrets que lui inspire ce nouveau vide fait par la mort dans ses rangs.

M. Flouest informe la Compagnie que M. *L. Alègre*, un de nos membres non-résidants, vient d'être nommé officier d'Académie. La nouvelle de cette distinction accordée à notre confrère à raison des œuvres utiles qu'il a fondées à Bagnols, dans l'intérêt de l'instruction publique et des lettres, est accueillie avec sympathie par l'Académie, qui décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

Le président fait hommage à l'Académie :

1° Au nom de M. Albin de Montvaillant, maire d'Anduze et président de la Société des Jeux Floraux de cette ville, d'une publication contenant les résultats d'un concours poétique, dont le sujet était une pièce de vers : *Hommage à Florian*.

2° D'un volume publié par M. Pérès, l'un de nos membres non-résidants, sous le titre de : *Philosophie de l'humaine société, ou cœnologie.*

M. Ernest Roussel est invité à présenter un rapport sur la première, et M. Ginoux sur la seconde de ces publications.

Le secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France, 1867.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Tome XX, 1866.

Bulletin de la même société. 2e série, tome I, 1867.

Les Siéges de Soissons en 1814, par Maxime

Laurendeau, complément du bulletin précédent.

Rapport fait à la Société d'agriculture de la Gironde et *Résolutions adoptées par l'assemblée.* — Séance du 25 novembre 1869.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord : Bulletin du 9 juin au 22 décembre 1869. — *Recherches des voies romaines du département.*

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux. — 1868, 3e trimestre.

Appendice au Bulletin de l'Académie delphinale de 1868. — 3e série, tome IV.

Société française de numismatique et d'archéologie. — Feuilles 7, 8, 9, 10 du compte-rendu des séances.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, novembre 1869.

Société impériale havraise d'études diverses. — Procès-verbaux des séances, septembre et octobre 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère. — Octobre et novembre 1869.

Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. — 1er volume, 3e livraison. — 2e volume, 2e livraison.

Acta universitatis lundensis. 1867, 2 volumes in-4o.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 26e et 27e volumes. — in-4o.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie — 1er trimestre de 1869.

Journal des Savants. — Novembre 1869.

M. *Pascal Jourdan*, a adressé à l'Académie un numéro du *Mémorial de la Creuse*, contenant un article qu'il y a fait insérer, et qui est relatif à la découverte d'un crâne et d'ossements humains dans les mines d'é-

tain de Montebras, exploitées dans ce département.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un président et d'un vice-président pour l'année 1870. A cet effet, il est procédé à un scrutin qui, sur 25 votants, donne 24 voix à M. *de Labaume* pour la présidence et autant à M. *Aurès* pour la vice-présidence.

M. Viguié cède immédiatement le fauteuil à M. de Labaume, après avoir remercié l'Académie de la constante bienveillance dont elle l'a honoré. M. de Labaume remercie à son tour la compagnie du témoignage de sympathie dont il vient d'être l'objet, et il rend hommage à la manière distinguée dont son prédécesseur s'est acquitté des fonctions dans lesquelles il est appelé à lui succéder.

L'Académie passe ensuite à l'élection de M. *Coulondre*, maire de Villeneuve-lez-Avignon, et de M. *Pascal Jourdan*, de Bagnols, ingénieur à Guéret, proposés dans les séances des 20 novembre et 4 décembre pour le titre d'associés-correspondants. Le premier se recommande par les soins éclairés qu'il s'est donnés pour la création et l'inauguration récente du Musée de Villeneuve-lez-Avignon ; le second, par la mention honorable, avec médaille d'or, qu'il a obtenue, l'an passé, au concours sur l'histoire de la sériciculture, ouvert par M. Talabot. Ils sont, l'un et l'autre, nommés successivement au scrutin.

Conformément à l'article 65 du règlement, il est procédé à la nomination d'une commission qui devra préparer le programme du concours à ouvrir et du prix à décerner en 1871. Cette commission est composée de MM. Germer-Durand, Aurès, Viguié, Révoil, Flouest.

Le trésorier dépose sur le bureau ses comp-

tes de l'année 1869, dont l'examen, aux termes de l'article 75 du règlement, doit être renvoyé à trois membres du conseil d'administration. M. le président désigne MM. Germer-Durand, de Clausonne et l'abbé Azaïs.

M. LENTHÉRIC demande la parole pour produire de nouveaux renseignements qu'il a été à même de recueillir sur l'histoire de la *Tour Carbonnière* et sur les divers projets dont elle a été l'objet :

« Cette tour, dit-il, a été construite à la fin du XIIIe siècle, en même temps que les remparts d'Aiguesmortes, dont elle était un poste avancé. Elle a été conservée comme ouvrage défensif jusqu'en 1810. A cette époque, en vertu du décret du 23 avril, elle fut remise à la ville d'Aiguesmortes en toute propriété. Le 24 mars 1819, la ville d'Aiguesmortes, dûment autorisée par une ordonnance royale, fit au département de la Guerre l'abandon gratuit de cette tour, conformément au vœu exprimé dans une délibération du conseil municipal du 24 janvier précédent. Le service du génie en prit possession par autorisation du ministre de la guerre en date du 4 mars 1819, et, depuis lors, n'a pas cessé d'administrer cet immeuble national.

» Dans le courant de l'année 1825, M. l'ingénieur en chef du Gard demanda la démolition de la Tour Carbonnière par le motif que ce monument menaçait ruine, et, par sa chute, pouvait occasionner des accidents et intercepter la communication de Nimes à Aiguesmortes. Cette demande donna lieu à une conférence entre les ingénieurs des ponts et chaussées et les officiers du génie. Le procès-verbal de cette conférence, soumis au comité des fortifications ainsi qu'à la commission mixte des

travaux publics, et contenant des conclusions favorables à la démolition, n'ont pas heureusement les suites que ses rédacteurs pouvaient en attendre. Le comité des fortifications et la commission mixte furent d'avis de conserver la Tour Carbonnière ; et, par lettre du 21 septembre 1825, le ministre de la guerre approuva les avis conformes de ces deux assemblées.

» En 1858, le commandant du génie, à Nîmes, proposa la restauration complète de la Tour Carbonnière, à raison non de l'utilité du monument comme ouvrage défensif, mais des souvenirs historiques qui s'y rattachent. Le colonel, directeur des fortifications, au contraire, moins sensible à de tels souvenirs, demanda la remise de la Tour au service des ponts et chaussées. Le comité des fortifications partagea la manière de voir du commandant du génie, et accorda les fonds demandés pour la restauration.

» En 1859, on commença les travaux approuvés par le ministre de la guerre. Depuis lors, ils n'ont pas cessé de marcher régulièrement et vont être terminés en 1870; la dotation est allouée. Les dépenses faites jusqu'à ce jour s'élèvent à 10,860 francs environ. Elles atteindront, en 1870, la somme de 11,500 fr.

» La Tour Carbonnière n'a jamais été remise à l'administration des domaines ; elle n'a jamais fait partie des bâtiments affectés à l'administration des douanes, et elle continue à être entretenue par le service du génie.

» La fausse nouvelle de sa démolition projetée a été le résultat d'une confusion avec une autre construction voisine, qui n'a, d'ailleurs, aucun intérêt historique ».

M. l'abbé Azaïs rend compte d'un ouvrage de

M. l'abbé Tastevin, qui a pour titre : *Notice su la Cathédrale de Nîmes.*

« L'histoire d'une église est souvent, dit-il, l'histoire civile et religieuse d'une cité. De même que tous les actes importants de la vie du chrétien reçoivent leur consécration dans son enceinte, les circonstances solennelles de la vie d'une cité se rattachent aussi à cet édifice sacré. C'est à l'ombre de son antique église que la cité a grandi, c'est là qu'étaient ses écoles, que ses pauvres recevaient les secours de la charité, que les orphelins étaient recueillis et qu'elle trouvait elle-même un refuge au jour du danger. Ce qu'est pour l'homme le toit paternel qui a abrité ses jeunes années, l'église l'est pour le peuple chrétien, c'est comme l'âme et la vie d'une cité.

» On comprend le pieux intérêt qui s'attache à ces murs sacrés qui rappellent de si grands souvenirs, et qui ont abrité tant de générations. Or, notre vieille cathédrale, qui porte sur ses pierres noircies l'empreinte des siècles et la trace des divers événements dont elle a été le témoin, provoque un semblable intérêt ; et le regard ne peut s'arrêter sur elle, sans qu'un sentiment de curiosité sympathique ne s'éveille dans l'âme. Souvent renversée et se relevant toujours de ses ruines, son histoire demeure associée à celle de la ville de Nimes. Elle existait au IVe siècle, lorsqu'elle vit vingt-et-un évêques des Gaules se réunir en concile dans son enceinte, par les soins d'un de ses plus éminents évêques, S. Félix. C'est ce concile, mentionné par l'historien Sulpice Sévère, dont les actes, restés jusqu'ici inconnus, viennent d'être retrouvés, il y a à peine quelques années, par le savant abbé Héfélé, dans une bibliothèque d'Allemagne.

» Quelques années après, cette église tombe,

avec son évêque, sous les coups des barbares conduits par le terrible Chrocus. Elle se relève pour subir de nouvelles dévastations. Saccagée par les bandes sarrasines, elle est rebâtie avec plus de magnificence ; et, au XIe siècle, c'était une belle église romane à trois nefs, ornée de riches sculptures et flanquée de deux tours imposantes, lorsque, le 5 juillet 1096, le pape Urbain II, l'illustre promoteur des croisades, la consacra solennellement. Ce fut dans cette circonstance que Raymond, comte de Saint-Gilles, épousa cette église en présence du Souverain Pontife et des évêques présents à cette dédicace, et la dota généreusement.

» La noble fiancée des comtes de Saint-Gilles ne put être protégée par la grandeur de ces souvenirs, et elle fut condamnée à subir de nouvelles dévastations. Que reste-t-il de cette belle architecture du XIe siècle? Une façade mutilée et quelques fragments d'une admirable frise, reproduisant quelques scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Peut-être les larges assises de sa tour remontent-elles à l'église du IVe siècle, bâtie, d'après la tradition, sur les ruines d'un temple païen.

» Cette église devait avoir son histoire. C'est la tâche qu'a entreprise un de ses prêtres, M. l'abbé Tastevin. Il en a compulsé avec joie les archives, et, restreignant son sujet, bornant son travail aux temps modernes, il s'est fait l'historien de la paroisse Notre-Dame-et-Saint-Castor, depuis sa création, à la fin du XVIIe siècle, jusqu'à nos jours.

» Voici en quels termes un de nos confrères, M. l'abbé de Cabrières, a applaudi à cette œuvre :

« Je n'ai jamais traversé la place qui s'é-
» tend devant notre vieille cathédrale, sans me
» sentir pénétré de respect pour cette ruine sans

» architecture, qui, malgré des siècles d'outra-
» ges et de dévastations, est restée le plus cher
» de nos sanctuaires. A peine une des tours et
» quelques pans de muraille sur la façade et du
» côté de la cure subsistent pour attester quelle
» était la majesté de la mystique épouse des
» comtes de Saint-Gilles, de cette église qui
» s'élevait triomphante sur les ruines humiliées
» d'un temple païen, et que le Pape Urbain II
» avait daigné consacrer de ses propres mains.
» Mais enfin, telle qu'elle est, et si indigne
» qu'elle puisse être de son titre aux yeux des
» étrangers, notre cathédrale est, comme vous
» l'avez si bien dit, en modifiant la pensée de
» Reboul, la vénérable aïeule de notre cité. Là,
» nos pères ont formé leurs fortes convictions
» catholiques; là, des scènes de scandale et de
» profanation ont marqué sur la pierre des
» traces ineffaçables; là, depuis sept cent ans,
» des générations se sont succédé, faisant
» monter vers Dieu et vers son Christ d'arden-
» tes prières; là enfin, nous tous, Nimois de
» vieille roche, nous retrouvons le souvenir de
» nos aïeux, les tombeaux de nos grands évê-
» ques et la mémoire toujours jeune de cette
» glorieuse histoire de notre ville, si fidèle à sa
» religion.

» Vous avez, mon cher ami, consacré vos
» veilles à la mission plus douce de nous pein-
» dre le côté spirituel de cette longue et no-
» ble histoire. Vous nous avez raconté la
» vie laborieuse des curés qui se sont succédé
» à la Cathédrale, et qui, tous, animés d'un
» même esprit de zèle et de dévouement, ont
» traversé des époques bien différentes, sans
» permettre à leurs œuvres de languir, à leur
» courage d'hésiter. Enfin, vous n'avez laissé
» ni une cloche sans généologie, ni une ins-
» cription sans détail pour l'expliquer... »

(Tere) N'ILLA	Terentilla
(Ma) T. (er) .INRED (ivivæ)	Mater.inredivivæ
TERTVLLAE	Tertullæ
(f) ILIAE.	Filiæ

Le mot *inredivivæ* de cette inscription offre un certain intérêt ; il se produit ici pour la première fois dans notre épigraphie locale.

M. Révoil montre également à l'Académie un *simpulum* découvert auprès de l'emplacement de l'ancienne ville de *Territiæ*, dans la commune de Mouriès (Bouches-du-Rhône). Cet instrument, conforme à celui reproduit dans le dictionnaire d'Antony Rich, trouvé également dans un vase d'argile, offre cependant une particularité assez originale. Sur le bord de la poche de cette cuiller sont deux crocs saillants, qui devaient servir à l'arrêter sur les bords mêmes du vase dans lequel se puisaient les libations.

M. Pérès, membre non-résidant, a pris la parole, à la fin de la séance, pour exposer comme suit, en abrégé, la pensée fondamentale de sa *Théorie de l'humaine société*, qu'il a développée tout au long dans le volume offert par lui à l'Académie, ainsi qu'il est mentionné au commencement de la séance.

« La société n'est connue, dit-il, que par des assimilations qui en défigurent l'idée. C'est aux faits qu'il faut s'adresser pour en obtenir une notion scientifique.

» Cette grande institution consiste en des communications de toute sorte de services entre les membres d'une population quelconque, intéressées ou désintéressées, mais toutes motivées par l'insuffisance de la personnalité pour l'accomplissement, par soi, de ses fins providentielles.

» La raison de cette insuffisance est dans la

diversité des individualités qui possèdent, divisément, les facultés dont le concours est nécessaire à la satisfaction des besoins de chacune d'elles.

» Rien de plus positif que les bases de la société. Rien de plus nécessaire que l'organisation de son mécanisme. Aussi a-t-il été incessamment ébauché et plus ou moins perfectionné. Pour l'élever au plus haut degré de perfection possible, il faut donc rechercher quelle doit être cette institution, le flambeau de l'analyse à la main.

» Parmi les services qui doivent faire la matière des relations sociales intéressées, les uns sont particuliers à un plus ou moins grand nombre de personnes, les autres sont généraux, nécessaires à la satisfaction des besoins communs à toutes.

» Aussi ce service des besoins de chacun par l'emploi des facultés d'autrui, le service impersonnel, en un mot, se partage-t-il en service libre, comprenant toutes les fractions de l'industrie et de de l'activité intellectuelle de l'homme, et en service hiérarchique, restreint aux fonctions qu'aucune entreprise individuelle ne saurait accomplir.

» Le service hiérarchique, c'est l'Etat, dont l'institution est si mal comprise, si mal définie.

» L'Etat n'est pas le maître des individualités politiques : il en est le serviteur.

» Avant d'être citoyen, l'individu est homme: libre, soumis seulement à la discipline du devoir, telle qu'elle est formulée par les inspirations du for interne éclairé par la raison d'être de la chose, et par la législation du for externe.

» Ce régime du libre-arbitre de l'homme discipliné par le devoir est inviolable, parce

qu'il est la première condition de l'existence et du fonctionnement régulier du mécanisme social.

» Et quand on recherche la raison des institutions sociales généralement reconnues, on les voit se subordonner les unes aux autres, tenir entre elles par un lien analogue à celui de la causalité, depuis le principe fondamental de la mutualité des services jusques aux minutieuses prescriptions de la loi morale, de la loi civile, de loi politique.

» Chacune de ces institutions est adhérente à d'autres, parce que, au point de vue de la personnalité, qui est la cause opératrice commune à toutes, la subséquente est un but et l'antécédente le moyen de l'atteindre.

» Si les hommes étaient logiques, ils seraient moraux et l'état social serait parfait.

» Mais en raison de l'infirmité de la nature humaine, il ne suffit pas au sujet de savoir ce qu'il doit faire, il lui faut le vouloir et le pouvoir.

» Ici se fait sentir la nécessité de la foi et des institutions du christianisme.

» Si l'économie politique a été traitée de matérialiste par les uns, d'imaginaire par les autres, c'est que les économistes ont écourté cette science. En unissant la partie morale à la partie matérielle, on en fait un corps de doctrine complet : une *cœnologie* ou science de la mutualité des services dans l'humanité, comprenant, en sa partie théorique, l'exposition du principe, la loi générale, et, en sa partie pratique, les règles de la morale et de la législation ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 janvier 1870.

Présents : MM. de Labaume, *président*, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Causse, Roussel, Brun, Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Flouest, Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

Jeanjean, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté.

M. *Coulondre*, maire de Villeneuve-lez-Avignon, a écrit à l'Académie pour la remercier de sa nomination comme associé-correspondant.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société académique de Boulogne. — année 1868, pages 337 à 388.

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer. — Tome III. — 1re partie. — 1868-69.

Bulletin de la société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. — Juin, juillet, août, septembre 1869, 4 cahiers.

Bulletin de la Société impériale et Centrale d'Agriculture de France, 3e série, tome IV, no 2.

Mémoires de la société littéraire de Lyon. — Année 1868.

Almanach de l'Archéologue français, 1870.
Journal des savants. — Décembre 1869.

M. le président présente le rapport de la commission nommée dans la séance précédente pour le choix du sujet de prix à décerner en 1871. C'est le tour, cette année, d'une question historique, et la commission propose de mettre au concours :

L'*Histoire de la foire de Beaucaire*.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité par l'Académie.

En conséquence, le programme sera adressé aux journaux du département du Gard ; à ceux des départements voisins et des principales villes commerçantes en rapport avec celle de Beaucaire à l'époque de la foire ; enfin, aux principaux journaux de Paris. Il sera également envoyé aux diverses sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en relation.

Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétaire-perpétuel de l'Académie, avant le 1er février 1871, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les Académiciens ordinaires et les membres honoraires sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu.

Le prix offert par l'Académie consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Il sera décerné dans sa séance publique du mois de mai 1871.

M. Germer-Durand donne lecture à l'Académie de ses notes sur les découvertes archéologiques opérées pendant les mois de mai et juin 1869.

Il s'agit d'abord de deux puits romains trou-

vés, en mai, dans l'enclos appartenant à M. Ad. Gilly, rue de la Plate-Forme, et d'une espèce d'aqueduc, grossièrement construit, que M. Germer-Durand pense n'avoir été qu'un canal de drainage ou *vallat-ratier*, destiné à recueillir les eaux de la colline, et à les porter dans le canal de décharge qui, du temps des Romains, mettait les bassins de la source en communication avec le lit du *Cadereau* dit actuellement de *Saint-Laurent*. — Dans le premier des puits découverts, se trouvait un certain nombre de vases à puiser de l'eau, de différentes grandeurs, et dont quatre, retirés intacts, sont aujourd'hui entre les mains de M. Roulle, propriétaire du puits où ils ont été trouvés, et de MM. Masson et Bedos.

M. Germer-Durand entretient ensuite l'Académie d'un cippe funéraire, à double inscription, dont la présence dans le jardin du château de Ribaute, près d'Alais, lui a été signalée par une lettre de M. le comte Ladislas Chamski, qui habite cette propriété. L'inscription du château de Ribaute avait déjà été communiquée, en 1810, à l'Académie du Gard, qui l'a publiée dans la *Notice de ses travaux* pour ladite année.

Un puits de grande dimension a été découvert au sommet de la colline dite *Serre-du-Paradis*, commune de Nimes, près de Courbessac, et vidé par le propriétaire du terrain, le sieur Desplans. M. Germer-Durand en a été averti par M. Gérin, agent-voyer en chef de la ville, et il paraît résulter, de l'examen qui en a été fait, que ce puits, dans les déblais duquel on n'a rencontré que des ossements d'animaux, des morceaux de poteries grossières et un assez beau fragment de verre irisé, aurait été un puits de sonde creusé par les construc-

teurs de la Fontaine d'Eure pour s'assurer de la nature de la roche. L'ayant trouvée trop compacte, ils se seraient décidés à faire dévier leur canal, qui contourne en effet le pied de la colline.

L'estampage d'un fragment d'inscription grecque rapporté de Saint-Gilles, dans les premiers jours de juin, par M. Ed. Flouest, et communiqué par lui à M. Germer-Durand, a fourni à celui-ci l'occasion d'un travail de restitution, qu'il soumet à l'appréciation de ses confrères. Les détails sur les circonstances dans lesquelles cette inscription a été trouvée — détails consignés dans les recueils manuscrits de feu M. Hector Mazer — prouvent que plusieurs inscriptions grecques sur plaques de marbre, comme celle-ci, ont été trouvées à Saint-Gilles, à l'époque de la révolution, et détruites pour en faire « des dessus de petits meubles ou des encoignures ».

M. Jeanjean donne communication d'une partie d'un long et intéressant mémoire sur *l'Homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes*. Ce travail est le fruit des recherches qu'il a faites, pendant quatre années consécutives, dans 40 ou 45 grottes de cette contrée.

Avant de faire connaître ses propres découvertes, l'auteur présente le résumé succinct de celles faites en France de 1827 à 1869, et qui établissent la haute antiquité de l'homme. Les travaux sur ce genre d'études de MM. Tournal, de Christol, Marcel de Serres, Dumas, Joly, Gervais, Boucher de Perthes, Lartet, Christy, de Vibraye, Garrigou, Filhol, Peccadeau, Brun et Milne-Edwards sont ainsi successivement passés en revue.

« Les découvertes, dit M. Jeanjean, faites dans les grottes, dans les sables et graviers

du diluvium, dans les anciens tombeaux de l'Angleterre et de la France, dans les amas coquilliers du Danemark et dans les habitations lacustres de la Suisse et de l'Italie, ont permis d'établir une chronologie anté-historique, basée à la fois sur l'apparition successive des diverses matières qui ont servi à la fabrication des armes et ustensiles de nos ancêtres et sur la contemporanéité de l'homme avec certaines espèces d'animaux dont les débris se trouvent associés aux siens et à ceux de son industrie. C'est ainsi qu'on a été amené à diviser les temps préhistoriques en trois âges successifs, savoir :

» *L'âge de pierre*, qui embrasse deux périodes : 1° celle de *la pierre taillée*, subdivisée en deux époques : l'époque de l'ours des cavernes et du mammouth, et l'époque du renne ; 2° la période de *la pierre polie*.

» *L'âge de bronze*, précédé probablement par un âge de cuivre de courte durée.

» *L'âge de fer*, dont les plus anciens spécimens ont été trouvés dans quelques tourbières du Danemark et dans certaines habitations lacustres de la Suisse ».

Ces principes établis, l'auteur décrit la contrée connue sous le nom de *Basses-Cévennes*, les formations géologiques de ses montagnes ainsi que les rivières qui l'arrosent.

Puis il consacre un chapitre de son mémoire au récit des fouilles qu'il a fait pratiquer dans les grottes du canton de *Sumène* et à la description des restes d'animaux et des débris de l'industrie humaine qu'il y a rencontrés.

» Les puissantes couches calcaires appartenant au *terrain oxfordien*, qui dominent la vallée de Sumène, du côté gauche du *Rieutort*, renferment plusieurs cavernes fort intéressantes, dont les principales sont : *la grotte des fées*, *la caverne des Camisards* et *Baoumò clausidò*

(grotte fermée). Ces grottes ont servi d'habitation à l'homme pendant la période de la *pierre polie*. M. Jeanjean y a découvert des os travaillés, des silex taillés, beaucoup de tessons de poterie, des indices de feu, et des ossements d'animaux appartenant à la France actuelle. Mais la caverne des Camisards a servi aussi de repaire au grand ours des cavernes, dès le commencement de l'époque quaternaire. Cet ours, à front bombé, était alors fort répandu dans les Cévennes et il a laissé de nombreux débris dans la grotte des Camisards, qui était entièrement vierge de toute fouille, lorsque, au mois d'octobre 1867, M. Jeanjean y est entré pour la première fois.

» Dans la commune de Saint-Laurent-le-Minier, à deux kilomètres environ de Ganges et à dix mètres au dessus de la route qui conduit de cette ville à Saint-Laurent, se trouve une cavité connue dans le pays sous le nom de *la Salpétrière*.

» Cette caverne profonde, située près la rivière de *la Vis*, au pied de hautes montagnes abruptes et boisées, était dans d'excellentes conditions pour servir de refuge aux grands carnassiers de l'époque quaternaire ; aussi les ossements d'*ursus spelæus* y sont excessivement abondants. Depuis quinze ans, cette grotte a été visitée par plusieurs savants, et des fouilles considérables y ont été pratiquées. M. Jeanjean en a extrait, outre beaucoup d'ossements, une tête et un crâne d'ursus spelæus. Ces débris fossiles sont disséminés dans le dépôt inférieur qui appartient au diluvium, tandis que le dépôt supérieur, composé d'une terre noirâtre, contient en quelques endroits des restes de notre industrie. Comme la *grotte des Camisards* de Sumène, *la Salpétrière* a donc été habitée par l'homme à une époque posté-

rieure à celle où elle était fréquentée par le grand-ours des cavernes. En face de la Salpétrière, de l'autre côté de la Vis, on voit une grotte, dite aussi *des Camisards*, qui a été une station humaine, puisque l'auteur de ce mémoire y a trouvé un silex taillé et quelques morceaux de poterie primitive.

» Passant ensuite au canton de Ganges, M. Jeanjeau décrit d'abord *la grotte de la Roque*, déjà connue par une notice qu'a publiée M. Boutin. Cette cavité souterraine servait de demeure à l'homme, qui y fabriquait ses armes et outils en silex, tels que couteaux, grattoirs, pointes de flèche, etc. M. Louis Figuier, dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur *l'Homme primitif*, a placé cette grotte parmi celles de l'époque du grand-ours. Mais M. Jeanjean démontre, par le mode de taille des silex et par les restes d'animaux qu'on y a rencontrés, que ce gisement appartient à la fin de *l'époque du Renne*. Il en est de même de celui de *la grotte de l'Aven-Laurier*, située à cinquante mètres au dessus de la grotte de la Roque et qui servait de tombeau aux antiques habitants de ces forêts. On y trouve en effet de nombreux débris humains et des restes de notre industrie : poinçons, racloirs en os, poteries noires, dents d'animaux percées pour servir de collier, etc.

» A cent cinquante mètres environ de la grotte de l'Aven-Laurier, sur le même niveau et du côté de Saint-Bauzile-de-Putois, il existe une grotte, à large ouverture, dont le sol est formé par de puissantes couches de limon jaunâtre ; c'est *baoumò douço* (grotte douce, agréable.) Cette grotte a été fréquentée par l'homme aux temps préhistoriques, puisqu'on y trouve, avec des cendres, et du charbon, des ossements de ruminants, quelques os travaillés et des tessons de poterie non cuite.

» *La grotte des Demoiselles*, située sur le plateau du Thaurac, à quinze cents mètres environ du village de Saint-Bauzile, est remarquable par la grandeur des salles, la beauté et l'élégance des stalactites. Parmi les magnificences qu'on se plaît à y admirer, il faut citer en première ligne la *salle de la Vierge*, qui a près de cent mètres de hauteur, et qui est le dernier tableau de cette belle et vaste galerie souterraine. Malheureusement, le sol de cette grotte ne recèle que très peu de fossiles, puisque, malgré diverses recherches, M. Bourguignac, seul, y a trouvé, dans un couloir situé à gauche de la salle dite *le Vestibule*, des ossements d'ours appartenant à trois espèces différentes.

» A trois kilomètres de Ganges, sur la crête de la montagne qui domine à gauche le ruisseau de Rieutort, on trouve trois petites grottes, appelées *Baumelles*, dont les deux premières ont servi de sépulture, à l'époque de la pierre polie. MM. Boutin et Jeanjean y ont trouvé, avec des débris humains, de beaux silex polis ou taillés à petits éclats. La troisième grotte, la plus éloignée, était au contraire une station humaine ; car M. Jeanjean, qui l'a fait fouiller le premier, y a remontré des ossements d'animaux coupés en long, des restes de feu, et de nombreux débris de poterie non cuite ».

Après la lecture de son travail, M. Jeanjean place sous les yeux de l'Académie les plus beaux spécimens des restes d'animaux et des débris de l'industrie humaine qu'il a découverts dans les grottes des cantons de Sumène et de Ganges.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 janvier 1870.

Présents : MM. de Labaume, *président*, Deloche, Pagézy, Dumas, Salles, Aurès, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants ;

Deloche fils, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. *Pascal Jourdan*, ingénieur civil à Guéret, qui remercie l'Académie de sa nomination comme associé-correspondant ;

2° D'une lettre de notre confrère M. *Canonge*, membre honoraire, accompagnée d'un recueil de contes et nouvelles, intitulé : *Les Ames en péril*, dont il fait hommage à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Liotard. Le secrétaire est chargé de remercier M. Canonge, et de lui exprimer l'intérêt avec lequel l'Académie accueille ses productions, toujours fraîches et gracieuses ;

3° D'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant, pour le 23 avril prochain, la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du concours de 1869. Cette

distribution sera précédée de trois jours de lectures publiques, les 20, 21 et 22 avril. La circulaire fait connaître, en outre, les conditions auxquelles les lectures seront soumises et les délais pendant lesquels les Sociétés pourront utilement se faire représenter à la Sorbonne.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1869, nos 10 et 11.

Bulletin de la Société Dunoise, pages 281 à 312.

Revue agricole, industrielle, etc., de Valenciennes, octobre 1869.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1869.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, de Savoie, 2e série, tome XI.

M. Im-Thurm présente à l'Académie une étude sur Alfred Tonnellé, né à Tours, le 5 décembre 1831. Tonnellé est un philosophe chrétien, épris de la nature et de l'art avec le généreux élan d'une individualité aussi élevée qu'enthousiaste. Son œuvre tend à établir le parfait accord de l'idée et du signe, leur marche simultanée en avant, sans l'absorption de l'un de ces éléments par l'autre. « L'œuvre » d'art doit être, dit-il, pareille à une lampe » d'albâtre dont la matière est pure et belle; » l'idée de la beauté brûle au dedans comme » une flamme divine et en éclaire la forme ». Tout son amour état tourné vers l'étude du beau, et l'art lui servait de marchepied dans ce vaste champ d'investigation, d'où il n'a pu être arraché que par la mort la plus regrettable, à l'âge de vingt-septans.

M. Puech lit la première partie d'un travail

intitulé : *Recherches statistiques sur la fréquence des anomalies de l'homme.*

« Parmi les questions que soulève l'étude des anomalies de l'homme, l'une des plus intéressantes est sans contredit celle qui recherche le rapport à établir entre les êtres monstrueux ou anormaux et les êtres bien conformés. A raison de son attrait philosophique, la question a été agitée à toutes les époques. La science était à son berceau que déjà on s'en préoccupait ; et pourtant, en dépit de ces efforts, la solution n'est point encore acquise, à moins qu'on ne veuille donner ce nom aux résultats contradictoires qui existent à ce sujet dans la science. Après en avoir cité de nombreux exemples et montré que l'écart entre la proportion la plus faible et la proportion la plus forte n'est pas moindre de 4615, M. Puech discute une à une les méthodes usitées, et conclut à l'emploi de la statistique raisonnée appliquée au moment de la naissance.

» Pendant les premiers jours de la vie, dit-il, l'enfant est soumis à un examen minutieux, les moindres particularités sont relevées avec soin, à plus forte raison les anomalies dont son corps peut être le siége. Plus tard, on cherchera à les dissimuler ; pour le présent, on n'est préoccupé que d'une pensée : y remédier ; c'est dans ce but que l'on va, de porte en porte, demandant avec instance une guérison ; et c'est pour ce motif qu'il faut mettre en quarantaine les données fournies par les médecins célèbres, leur pratique étant encombrée de cas exceptionnels et étant par suite une image infidèle de ce qui existe en réalité. Pour appliquer la méthode numérique avec rigueur, il faut faire, non seulement ce que, à l'imitation de tant d'autres, j'ai fait dans le cours d'une quinzaine d'années de

pratique hospitalière et civile, c'est-à-dire noter avec soin les accouchements auxquels on a participé et mettre en regard les anomalies constatées, mais encore mettre à contribution l'expérience d'autrui, soit en fouillant les recueils français, allemands et anglais, soit en sollicitant des documents inédits par des lettres écrites à divers médecins. On a ainsi réuni plus de 2 millions de naissances ; mais après avoir discuté la valeur de ces matériaux et élagué ceux dans lesquels cette notion est incomplète ou limitée aux anomalies capitales, on arrive à un chiffre de 250,000 naissances et de 1,020 anomalies, sur lequel repose le travail soumis à l'Académie ».

Après avoir groupé dans divers tableaux ces matériaux de provenance multiple, l'auteur arrive aux conclusions suivantes qui, en donnant une idée des résultats auxquels il est parvenu, résument la première partie de son étude.

1° Au point de vue général, la proportion moyenne des anomalies est de 1 pour 245 naissances.

2° Au point de vue particulier, la proportion varie sensiblement d'état à état.

La Suède a 1 anomalie pour		133 naissances.
La Russie,	id.	137
La Bavière,	id.	141
La Saxe,	id.	161
La Prusse,	id.	167
La France,	id.	196
L'Angleterre,	id.	287
L'Autriche,	id.	344

3° Les enfants naturels sont plus exposés aux anomalies que les enfants légitimes.

4° Les grossesses répétées se succédant à de courts intervalles, une disproportion d'âge très marquée entre les conjoints, et les mariages

consanguins augmentent le chiffre des anomalies.

5° Les anomalies compatibles avec la vie se transmettent fréquemment par l'hérédité.

6° La gestation des êtres monstrueux suit son cours régulier, sauf dans le sixième des cas.

7° Le sexe des êtres monstrueux est plus souvent féminin que masculin. Sur un total de 716 cas, on a trouvé 480 sujets féminins et 236 sujets masculins seulement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 février 1870.

Présents : MM. Aurès, *vice-président*, Dumas, Salles, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Roussel, Brun, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Puech, l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*.

M. de Labaume, *président*, et M. de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, ont transmis à l'Académie le regret qu'ils éprouvaient d'être empêchés d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue agricole etc., de la Société de Valenciennes, novembre 1869.

Annales de la Société académique de Nantes, 1er semestre de 1869.

Libro decimoquinto della Politica del cavaliere gran, croce Salvatore Fenicia, da Ruvo.

Journal d'agriculture pratique etc., pour le midi de la France, novembre et décembre 1869, 2 cahiers.

Revue des Sociétés savantes des départements, novembre 1869.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1870.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome xe.

***Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, tome VIIe, 1865-1869, dern. livr.**

M. Alphonse Dumas présente à l'Académie le rapport dont il avait été chargé sur une brochure italienne de M. Gottardo Cattaneo, de Milan, ayant pour titre : *De la réacclimatation du mûrier*.

« L'auteur, dit-il, membre de diverses sociétés savantes, après s'être livré à une étude attentive et réfléchie des causes de l'épidémie, sans précédents dans l'histoire du ver à soie, qui, depuis une vingtaine d'années, sévit sur ce précieux insecte, a été amené à cette conviction : que le mûrier, aussi bien que l'animal qui vit de son feuillage, transportés du nord de la Chine en Europe, sont chez nous des êtres exotiques ; qu'en cette qualité, ils n'ont pu échapper à la loi générale en vertu de laquelle toute espèce organisée qu'on éloigne de son lieu d'origine s'altère par degrés successifs, et même parfois soudainement, sous l'influence de circonstances accidentelles particulièrement défavorables ; et qu'enfin, cette altération et de l'arbre et du ver se trouve aujourd'hui évidemment et scientifiquement démontrée. En effet, à l'égard de la maladie du ver, aucun doute ne s'élève ; quant à celle de l'arbre, elle est moins apparente, mais divers chimistes et entre autres Liebig, le plus illustre d'entre eux, ont reconnu, en leurs analyses comparatives, que notre mûrier d'Europe ne produisait plus aujourd'hui qu'une feuille dépourvue d'une notable partie de ses éléments résineux et sucré. Or, dit M. Cattaneo, quand nous savons que le ver à soie est partout mal alimenté, avons-nous besoin de recourir à d'autres causes pour nous expliquer son dépérissement général ?

» La cause essentielle du mal ainsi trouvée, le remède était tout naturellement indiqué, il consistait à ramener notre mûrier, vieilli et affaibli, à sa santé et à sa vigueur primitives, en redemandant à son pays d'origine les semences qu'il nous avait autrefois fournies. C'est ce qu'a mis à exécution M. Cattaneo ; il s'est procuré des graines de ces mûriers chinois, descendants directs et non expatriés de ceux à qui nous dûmes nos premiers plants européens ; ces graines lui ont, la même année, donné des tiges pleines de force, dont il a aussitôt formé des pépinières et tiré des greffes qu'il a pratiquées sur de jeunes mûriers de notre pays, double opération qui lui a également bien réussi ; et ces succès, comme aussi ceux obtenus de ce nouveau feuillage pour les vers qu'on en a nourris, ayant été constatés par plusieurs comités agricoles et finalement portés à la connaissance du ministre de l'agriculture du royaume d'Italie, M. Cattaneo a cru devoir réunir l'ensemble de ces faits dans une courte publication, en vue de servir un intérêt national de premier ordre ».

M. Dumas termine son compte rendu succinct, en exprimant le vœu que les essais si heureusement tentés chez nos voisins soient répétés dans notre midi, où le relèvement de l'industrie séricicole ne serait pas moins urgent et précieux.

M. Ernest Roussel lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Jeux Floraux de la ville d'Anduze*. Le sujet mis au concours était un *Hommage à Florian*.

Outre les discours prononcés à l'ouverture de ces jeux, et le rapport sur le concours, ce livre, édité au nom de la ville par M. le maire d'Anduze, fondateur des jeux floraux, renferme

vingt-deux pièces couronnées ou distinguées par le jury.

A la suite d'une rapide appréciation littéraire sur le caractère général de l'œuvre de Florian, M. Ernest Roussel soumet à l'Académie quelques réflexions au sujet du concours de 1869 et lit en entier celle des pièces de vers qui lui a paru le plus en harmonie avec le sujet proposé.

Le rapporteur conclut en disant que M. Albin de Montvaillant, fondateur des jeux floraux d'Anduze, a donné un bon exemple et a bien mérité des lettres.

L'Académie a écouté avec beaucoup d'intérêt les détails de cette fête littéraire d'Anduze, et elle a chargé M. Ernest Roussel de remercier M. de Montvaillant de son envoi.

M. Puech lit la seconde partie de son mémoire sur les anomalies de l'homme et leur fréquence relative.

« Quoique les faits anormaux se comptent par milliers, et que la plupart d'entre eux aient été décrits dans leurs moindres détails, étudiés sous toutes leurs faces par les esprits les plus éminents, on en est encore à se demander la cause réelle de leur production. Les théories ne manquent pas, cela va de soi, mais les plus célèbres, les plus généralement admises sont celles qui s'arrêtent aux faits tangibles, aux données fournies par l'observation. Imitant cette réserve, nous ne produirons pas, dit M. Puech, de nouvelles hypothèses, nous résumerons simplement l'état de la science en disant que les anomalies dépendent, soit d'un arrêt de développement, soit d'un excès de développement, soit de maladies contractées dans le sein maternel.

» Ainsi l'absence d'un ou de plusieurs doigt

reconnait un arrêt de développement pour cause immédiate, l'existence d'un double pouce ou d'un double petit doigt un excès de développement, enfin les cas décrits sous le nom d'amputations spontanées sont des exemples relatifs à la dernière cause. Les ingénieuses expériences de M. Dareste, la connaissance plus exacte des lois de l'évolution embryonnaire ont, dans ces dernières années, éclairci quelques points, apporté quelques notions précieuses ; mais plus on pénètre les mystères de la transformation de nos organes et moins on a lieu d'être surpris de la fréquence de leurs déviations. L'ovule originel est si petit, la structure primordiale en est si élémentaire, les changements si rapides et si multiples à la fois, que l'observateur reste confondu en présence de ces métamorphoses successives et du résultat final, la merveille de la création.

» Pour rabaisser notre orgueil, certains naturalistes disent, il est vrai, que l'homme a pour ancêtres le gibbon et l'orang-outang ; mais combien ils sont loin de le démontrer : leurs prétendues preuves ne résistent pas à l'examen, et l'origine simienne de l'homme reste à l'état d'idée paradoxale et de titre à fracas. Qu'il me suffise de le dire, la tératologie fouillée dans tous les sens ne présente pas de types donnant quelque créance à cette assertion, et, à défaut d'autres arguments, ce résultat négatif ruine, par son fondement, cette opinion issue d'analogies plus curieuses que solides ».

Divisant ensuite les anomalies en A partielles, B générales ou monstruosités unitaires, C monstruosités doubles, M. Puech distribue sous ces trois chefs les documents rassemblés, établit la fréquence numérique de chacun de ces groupes, énumère les déviations les plus com-

munes et résume dans 3 tableaux les enseignements qui résultent de ses recherches. Lorsque l'occasion s'en présente, il signale les faits qui lui sont propres, les décrit en quelques traits, complétant ainsi l'esquisse des nombreuses difformités auxquelles le corps humain est exposé. Il termine en ces termes :

« En écrivant cette étude, en rassemblant les nombreuses statistiques partielles sur lesquelles elle repose, j'ai cherché, dans la mesure de mes forces, à combler une des lacunes de la science. Je ne saurais me flatter d'avoir complétement réussi ; car mes conclusions, incontestables à l'endroit des anomalies ou monstruosités d'observation commune, sont sujettes à révision en ce qui concerne celles qui se présentent exceptionnellement à l'examen. Il est à peine besoin de le dire, il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût autrement ; bien des fois je me suis heurté à des obstacles contre lesquels la volonté la plus énergique doit forcément s'arrêter. A l'encontre des œuvres créées par l'imagination, les travaux analogues à celui que j'ai entrepris ne sauraient s'improviser ; ils réclament des loisirs et de nombreux matériaux. Or, si les loisirs sont parcimonieusement accordés au médecin, les matériaux ne viennent pas toujours au gré de celui qui les cherche. Mon exemple, j'en ai la conviction, sera tôt ou tard suivi ; aussi je souhaite à ceux qui reprendront cette étude qu'ils la mènent à bien et couronnent l'édifice auquel, ouvrier de la première heure, j'ai eu l'ambition d'apporter quelques pierres ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 février.

Présents : MM. de Labaume, *président* ; Deloche, Dumas, Aurès, Liotard, Causse, Roussel, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

M. Pagézy, retenu par la maladie, a écrit pour s'excuser.

Le procès-verbal de la séance du 12 février est lu et adopté.

L'Académie délègue MM. Viguié et Lenthéric, membres résidants, et M. Roux-Ferrand, membre honoraire, pour la représenter à la réunion des Sociétés savantes, qui aura lieu à la Sorbonne du 20 au 23 avril prochain. En faisant connaître cette délégation au ministre, le secrétaire lui adressera en même temps l'étude sur le « littoral d'Aiguesmortes », de M. Lenthéric, lue dans la séance du 4 décembre dernier, et il la lui recommandera au nom de la Compagnie, pour être admise aux lectures publiques de cette solemnité.

Il est donné lecture d'une circulaire du Congrès scientifique de France, annonçant la tenue de sa 37e session, au mois d'août prochain, à Moulins. Cette circulaire est accompagnée de l'envoi du programme.

M. le préfet du Gard a adressé à l'Académie un exemplaire de la *Carte géologique*

minéralogique de l'Ardèche et un mémoire explicatif, que le conseil général de ce département a attribués à notre Compagnie. Cette carte et ce mémoire sont l'œuvre de M. Ledoux, ingénieur des mines. Le secrétaire est chargé d'accompagner des remerciements de l'Académie l'accusé de réception de cet envoi.

M. Ebrard, médecin en chef de l'hôpital-général de notre ville, et MM. les pasteurs Emilien et Charles Frossard ont fait hommage à l'Académie : le premier, d'un ouvrage sur *le Suicide*, considéré aux points de vue moral, philosophique, religieux et social ; les deux autres, d'une *Note sur une grotte contenant des restes humains de l'époque paléolithique, près de Bagnères-de Bigorre.*

MM. Puech et Flouest sont invités à faire un rapport sur ces deux publications, et le secrétaire adressera à leurs auteurs les remerciements de l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Vœu en faveur de l'inscription dans les lois françaises du caractère obligatoire de l'instruction primaire, par le groupe havrais de la ligue de l'enseignement. Broch. in 4°, avec cartes.

Journal des Savants, janvier 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1869, n° 3.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère, décembre 1869.

Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes. — Revue agricole, industrielle, etc., tome XXIII, pages 313 à 331.

Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, 2e série, tome III.

Bulletin de la Société d'émulation du départe-

ment de l'Allier, tome x, 4e livraison ; tome xi, 1re livraison.

Société scientifique et littéraire d'Alais, 1er vol., 2e bulletin, 1870.

Cette dernière publication, attire particulièrement l'attention de l'Académie, qui accueille avec sympathie cette manifestation nouvelle de vie scientifique et littéraire dans notre département, et charge son secrétaire d'exprimer à la Société naissante son désir de voir s'établir entre elle et nous des communications suivies. Elle le charge aussi de lui offrir le volume de nos *Mémoires*, année 1867-1868, récemment publié, et de la prier de nous envoyer le premier numéro de son Bulletin.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. *Frédéric Béchard*, proposé pour le titre d'associé-correspondant dans la séance du 15 janvier dernier. Le scrutin qui est ouvert à cet effet donne à M. Béchard bien au-delà du nombre de voix nécessaire, d'après le réglement, pour assurer la nomination.

Le secrétaire dépose sur le bureau quatre mémoires qui lui ont été adressés pour le concours du prix Talabot. Le délai expire dans trois jours. Il convient, en conséquence, de nommer la commission qui aura à rendre compte du résultat de ce concours. L'Académie désigne à cet effet les mêmes membres qui avaient été chargés, l'an passé, d'en rédiger le programme.

M. Ginoux rend compte d'un ouvrage dont M. Jacques-Emile Pérès a fait hommage à l'académie.

Déjà l'auteur, qui est membre non résidant de la Compagnie, avait lui-même fait oralement une analyse de son livre qui a pour titre : *Phi-*

losophie de l'humaine société ou Cœnologie. M. Ginoux s'est contenté de faire connaître le plan du livre, et d'entrer dans la discussion de quelques phénomènes sociaux qui naturellement devaient trouver place dans l'ouvrage de M. Pérès : la liberté — la propriété — la population — et les subsistances.

«La méthode de M. Pérès, dit-il, dans l'observation des faits sociaux, est la même que celle de Newton dans l'observation des phénomènes physiques. Newton observe les corps graves; il voit une pomme tomber à terre ; il reconnait, dans ce fait, un fait permanent et il dit : les corps graves sont attirés les uns vers les autres proportionnellement à leurs masses, et la loi de gravitation est découverte.

» M. Pérès observe la nature humaine, les phénomènes sociaux, et à la suite de cette étude qu'il appelle *cœnographie* (de κοινος et de γραφω, description de l'état social), il aperçoit que, dans la nature, tout est diversité : diversité de climats, diversité d'espèces, diversité de créatures en chaque espèce, diversité d'intelligences et de caractères; et de cette permanence de diversités, il conclut à une loi providentielle, loi du monde moral, qui est le support universel des créatures les unes par les autres et de chacune par toutes.

»Pour M. Pérès, ce n'est donc point dans les institutions humaines, c'est dans la nature des choses, qu'il faut chercher les principes fondamentaux de l'état social.

« Voilà sa théorie, et, dans la pratique, voilà l'application constante qu'il observe de cette loi dans tous les temps et sous toutes les zônes ».

M. Causse a commencé la lecture d'un mémoire intitulé : *De la liberté humaine considérée au point de vue philosophique et dans ses rapports avec l'ordre social.*

L'auteur s'attache à démontrer, dans un *Avant-propos* développé, que la méthode de raisonner proclamée par le chancelier Bacon dans son *Novum Organum* doit être appliquée à la psychologie comme aux sciences naturelles, que c'est la seule méthode rationnelle, la seule qui puisse conduire sûrement à la découverte de la vérité.

Amené par son sujet à parler de l'esclavage, M. Causse dit que S. Paul et le philosophe Sénèque, dont la doctrine, en cette matièrère, n'aurait été, selon lui, que l'écho affaibli du grand Apôtre, ont porté à l'esclavage des coups dont il ne se relèvera jamais.

Toujours d'après l'auteur du mémoire, Narcisse, le favori de Claude, le confident de Néron, aurait été un disciple secret de S. Paul ; quelques paroles émanées de Narcisse lui-même, empruntées au *Satyricon* de Pétrone, paraissent ne laisser à M. Causse aucun doute sur ce point.

«La famille de Narcisse fut, dit-il, la première famille de Rome convertie au christianisme ; l'Eglise catholique invoque, sous le nom de Narcisse, les 5 août et 27 octobre de chaque année, deux Saints dont la canonisation remonte à l'origine même du christianisme, et qui ne seraient autre chose, l'un et l'autre, que des descendants de Narcisse l'affranchi ».

Restent les appréciations de Tacite et de Racine :

» Tacite, dit M. Causse, ne fut pas favorable au christianisme naissant ; cette disposition morale du grand historien a bien pu influer sur la sévérité de son jugement.

» Quant à Racine, il n'a fait que suivre les inspirations de Tacite ».

M. Eugène Brun donne lecture d'une pièce

de vers intitulée *Villégiature*, dont nous détachons les strophes suivantes :

Que d'autres, pour lesquels l'or seul a des at-
De la fortune amants serviles, [traits,
Brûlent en été dans les villes,
Moi, je pars, pour aller respirer un air frais.

Le riche, pour guérir la goutte dont il souffre,
Fruit amer de sa volupté,
Va boire avec fracas des volcans l'eau de soufre,
Dans quelque vallon enchanté.

Un petit coin de bois, au bord d'une rivière
Où je me baigne sans témoin,
Dans les champs cévenols, où j'ai vu la lumière,
Me suffit, sans aller si loin.

Là, je lis ou j'écris, je médite, je rêve,
Je pêche, je chasse, je dors,
Et je me ris de ces trésors [trêve.
Pour lesquels les mortels se tourmentent sans

Qu'importe la richesse à qui n'a nul besoin,
Et lorsqu'on n'a pas d'autre envie
Que celle de passer, caché dans quelque coin,
Une modeste et pure vie ?

Les bruits du jour n'ont point d'accès auprès de
Et, couché sous d'épais ombrages, [moi,
Je n'entends pas les sourds orages [effroi.
Qui grondent sur nos temps, saisis d'un sombre

Le matin, dès que l'aube à ma fenêtre brille,
Cassant un morceau de pain bis
Je vais voir traire la brebis,
Ou l'épi du blé mûr crier sous la faucille.

Puis j'erre dans les champs, par des circuits di-
Cueillant l'abricot ou la pêche, [vers.
Buvant du ruisseau l'onde fraîche,
Et feuilletant un livre ou de prose ou de vers.

Dans le milieu de la journée,
Quand j'ai pris mon repas, sur les prés du hameau,
Pendant toute l'après-dînée,
Je fais ma méridienne à l'ombre d'un ormeau.

Le soir, dans la rivière, à l'heure où la colombe
Vient s'abreuver, en se couchant
Dans le chêne touffu qui du vallon surplombe,
Je me baigne au bruit de son chant.

Par les monts et les bois, les champs, je me promène,
Tantôt contemplant l'horizon,
Tantôt dormant sur le gazon
Et me laissant aller où le hasard me mène.

J'écoute le murmure harmonieux des bois,
Quand le vent balance leurs cimes,
Concert immense et plus agréable cent fois
Que nos concerts les plus sublimes.

Je regarde voler le nuage dans l'air,
Dessinant des êtres féeriques,
Et je le suis au loin, comme un navire en mer,
Parmi des mondes chimériques.

Je vois à l'horizon se coucher le soleil
Dans d'éblouissantes nuées,
Où semblent être situées
Des villes de saphir, d'opale et de vermeil.

Quand la nuit sur la terre a déployé ses voiles,
Des êtres sondant le destin,
Je contemple le ciel illuminé d'étoiles,
Comme une salle de festin.

. . . .

Nos pères n'allaient pas courir les eaux thermales ;
Ils étaient sobres, sains et forts,
Ils sortaient de parents énergiques et mâles,
Et méprisaient tous nos conforts.

Mais déjà l'hirondelle au loin s'est envolée,
Les premiers froids se font sentir ;
La nature d'un ciel pâle et gris s'est voilée.
L'hiver s'avance, il faut partir.

Adieu, vieux chênes blancs des monts qui m'ont vu naître,
Solitaire abri du berger !
Je vous quitte à regret et sans retour peut-être.
Puissiez-vous longtemps m'ombrager !

M. Aurès termine la séance en lisant la première partie d'une *Etude sur les origines du calendrier romain*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 *mars* 1870.

Présents : MM. de Labaume, *président*; Deloche, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Causse, Quesnault-Desrivières, Roussel, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest, Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

René Deloche, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 26 février est lu et adopté.

M. *Frédéric Béchard* a écrit pour remercier l'Académie de sa nomination comme associé-correspondant.

Le secrétaire informe l'Académie de la réception d'un mémoire pour le concours ouvert l'année dernière et ayant pour sujet : *le Drame moderne, au point de vue de l'art et des mœurs.* L'examen de ce mémoire est renvoyé à la commission qui avait été chargée de préparer le programme du concours, avec adjonction de M. Albert Meynier.

M. l'abbé Léger a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'une brochure intitulée : *Réponse touchant la liberté de conscience et des cultes, le progrès, la civilisation, les aspirations nationales et le pouvoir temporel du Pape.* M. le président, à qui la brochure a été adressée, est chargé de remercier M. l'abbé Léger.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Société scientifique et littéraire d'Alais : 1er Bulletin contenant le compte rendu de 1868-1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres etc., de Poitiers. — Novembre et décembre 1869 — 2 cahiers.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1868-69, 14e volume.

Société archéologique de Rambouillet. — Mémoires et documents. Tome 1, 1re livraison.

Catalogue des brevets d'invention. — Année 1869, no 8.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. — III — du 23 avril 1868 au 17 juin 1869.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. — Tome IX, 3e trimestre de 1869.

M. Germer-Durand communique à la Compagnie la note des lectures qui ont paru à la commission de publication devoir prendre place dans le volume de nos *Mémoires* pour l'année 1868-1869. Ce travail de la commission est approuvé par l'Académie.

M. Causse achève sa lecture sur *la Liberté humaine, au point de vue philosophique et dans ses rapports avec l'ordre social.*

« Il pose en principe que la liberté est un des éléments essentiels de la nature humaine ; cela fait, il en tire cette conséquence, que les constitutions des peuples, leurs lois, la justice, la religion, doivent s'harmoniser avec ce principe ; s'il en est autrement, il y a antagonisme entre l'homme et le citoyen, lutte incessante, révolution !

» L'auteur recherche, dans la deuxième

partie de son œuvre, quels sont les peuples qui ont obéi à leur volonté personnelle et quels sont ceux qui n'ont été que les instruments passifs de la volonté d'autrui.

» Selon lui, la constitution anglaise est celle qui s'est le mieux harmonisée avec la nature de l'homme, celle qui a résolu, de la manière la plus heureuse, cette question qui se pose depuis six mille ans : l'alliance de l'ordre avec la liberté.

» D'après les appréciations de M. Causse, la *liberté* est un élément nécessaire de la prospérité ; la prospérité donne naissance à la *charité*, la charité, cette création d'en haut, cet élément si nécessaire dans nos sociétés humaines !

» *Chose merveilleuse*, s'écrie-t-il, *le travail, loi de nécessité devient une loi de fraternité et d'amour !*

M. Causse, termine son mémoire par les paroles suivantes :

« Tout s'unit, tout s'enchaîne dans la destinée de l'homme. La charité, comme un
» ange d'en haut, fait descendre sur nos mi-
» sères un baume réparateur ; la liberté en-
» traîne la responsabilité ; la responsabilité
» appelle la justice ; la justice devient inex-
» plicable sans la vie à venir, cette vie où les
» larmes du juste cesseront, où son âme, dé-
» barrassée de l'enveloppe grossière des sens,
» ira s'abîmer dans le sein de Dieu, son der-
» nier refuge, son éternel appui ! »

M. Albert Puech lit le rapport dont il avait été chargé sur l'ouvrage du docteur Ebrard intitulé : *Du suicide, considéré au point de vue médical, philosophique, religieux et social.*

« Au nombre des questions qui se posent fréquemment à l'esprit, celle du suicide est

sans contredit une des plus émouvantes, une des plus capables d'exciter la sollicitude universelle. Alors que, tous les jours, on voit des malheureux subir les opérations les plus douloureuses pour prolonger leur existence, on a peine à comprendre qu'il y en ait, même parmi ceux qui sont favorisés par la fortune, qui cherchent à en abréger brusquement la durée. Il y a dans un tel acte une aberration si complète de l'instinct de la conservation, un oubli si total des lois divines et naturelles, qu'en présence de sa perpétration, on est amené à se demander s'il est accompli sous l'empire d'une entière liberté morale ou bien plutôt sous l'incitation d'une perversion morbide.

» Que cette perversion soit le mobile fréquent du suicide, personne ne le conteste ; les maisons d'aliénés en fournissent de nombreux exemples, et nous-même avons été appelé à en constater des cas irrécusables. Mais, dans les circonstances pour le moins aussi nombreuses où cette résolution paraît notoirement exempte de trouble intellectuel, où la faculté du raisonnement existe dans toute son intégrité, où surtout de puissants motifs provoquent la détermination, est-il permis, en dépit de ces apparences, de l'attribuer quand même à l'insanité ?

» Cette thèse a été présentée et soutenue avec talent, il y a une vingtaine d'années, par M. Bourdin ; mais avec les meilleurs esprits, avec les aliénistes les plus éminents, nous la croyons exagérée, et ne saurions en aucune façon nous y associer. La folie suicide existe, cela est incontestable ; mais, quoi qu'on en ait dit, tous ceux qui se donnent la mort de propos délibéré ne sont pas assurément des fous.

« A raison de son importance, de son ac-

croissement progressif, de la diversité de ses causes, du problème social qu'il soulève, l'acte par lequel l'homme se donne sciemment et volontairemet la mort a attiré, à toutes les époques, l'attention des philosophes et des médecins. Pour se borner au présent, on citera les ouvrages de MM. Brière de Boismont et Lisle ainsi que celui de M. Des Etangs intitulé : *Du suicide politique en France*. Ces diverses publications, dont la plus ancienne a quinze ans de date, n'ont point arrêté un des médecins distingués de notre ville, M. le docteur Ebrard ; après avoir recueilli de nombreux documents, il en a fait l'objet de ses méditations et a consacré à cette étude un ouvrage de 500 pages in-8°. S'inspirant de ses devanciers, sans les suivre pas à pas, il a fait œuvre de moraliste et de médecin tout à la fois, stigmatisant de sa plume indignée « cet acte d'orgueil insensé, cette révolte contre les décrets de Dieu, cet abus coupable du libre arbitre », ainsi qu'il le définit ».

Entrant ensuite dans l'examen de l'ouvrage, M. Puech en donne une analyse détaillée ; il énumère les points principaux, met en relief les idées capitales et conclut en ces termes :

» Fidèle à mon rôle de rapporteur, j'ai résu-
» mé cet ouvrage, m'abstenant avec un égal
» soin d'applaudir aux pensées auxquelles je
» m'associe et d'improuver celles qui, d'après
» moi, seraient sujettes à controverse. Mainte-
» nant que l'Académie a présents à l'esprit les
» éléments du jugement, elle me permettra de
» me départir de ma réserve, et voudra bien
» m'autoriser à lui soumettre en quelques traits
» mon appréciation.

» A part quelques lacunes essentiellement médicales et probablement volontaires, l'ou-

» vrage du docteur Ebrard est complet. Re-
» marquable à bien des points de vue, il se
» recommande surtout par l'étendue des re-
» cherches et la richesse des citations. Tous
» les poètes et grands prosateurs qui ont inci-
» demment abordé la question ont trouvé place
» dans cette étude achevée et pleine d'intérêt.
» On peut différer d'opinion sur quelques points,
» on peut ne pas partager toutes les idées de
» l'auteur ; mais on doit reconnaître la bonne
» foi et la sincérité qu'il a apportées à leur
» exposition, la modération et la convenance
» qu'il a mises à les faire valoir. Dans un sujet
» qui, par sa nature, prête à la déclamation,
» il a su se renfermer dans une juste limite,
» évitant le calme de l'indifférent et la verve
» de commande du rhéteur. A l'imitation de
» certain auteur, il ne s'est point fait l'exécu-
» teur testamentaire des dernières volontés des
» suicidés ; il a proscrit le drame et le roman,
» pour s'en tenir à la réalité, si émouvante
» dans sa simplicité. Atteindra-t-il le but qu'il
» ambitionne ? arrêtera-t-il le suicide dans sa
» progression ascendante ? Je le souhaite sincè-
» rement ; mais qu'il réussisse ou qu'il échoue,
» M. le docteur Ebrard n'en aura pas moins le
» mérite d'avoir écrit un bon livre et accompli
» une bonne action ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 mars 1870.

Présents : MM. Aurès, *vice-président*, présidant la séance à la place de M. de Labaume empêché pour cause d'indisposition, Dumas, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Causse, Roussel, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants ;

Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté.

Sur la proposition de son président, l'Académie délibère que le procès-verbal de la séance de ce jour contiendra l'expression des regrets que lui inspire la perte de M. *Jules Canonge* l'un de ses membres honoraires, décédé à Nîmes, le 14 de ce mois. Ses travaux littéraires et son goût très-vif pour tout ce qui était objet d'art lui avaient procuré, à Paris et ailleurs, plus d'une relation distinguée, et lui avaient ainsi créé dans sa ville natale une position dont l'Académie se plait à constater la valeur.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. *Roux-Ferrand*, qui remercie l'Académie de l'avoir compris au nom-

bre de ses délégués à la prochaine réunion de la Sorbonne, et qui lui fait hommage d'un volume intitulé : *Histoire abrégée des inventions et découvertes*. Cet ouvrage a été composé dans un but d'utilité pour les écoles primaires ;

2° D'une lettre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, qui remercie notre compagnie de l'envoi de nos *Mémoires* des années 1854 à 1857, et qui exprime le désir de recevoir ceux de 1842 à 1844. Il sera répondu à l'Académie de Lyon que ces années sont épuisées, de sorte qu'il nous est impossible de satisfaire à son vœu ;

3° D'une lettre de M. *Jeanjean*, membre non-résidant, à Saint-Hippolyte, demandant une place, dans l'ordre du jour de la séance du 9 avril prochain, pour la continuation de la lecture de son étude sur *L'homme et les animaux des cavernes dans les Basses-Cévennes*. Cette demande est accueillie avec empressement ;

4° D'une lettre de la Société générale d'acclimatation et de progrès pour la zone du Nord-Est, à Nancy, accompagnant l'envoi de cinq exemplaires d'une brochure de M. G. de Dumast, son président. Le but de cette brochure est de relever l'impropriété du terme de *sériciculture*, appliqué à l'éducation des vers à soie. Ce mot devrait être réservé à l'art de travailler et de soigner la soie, ainsi que l'indique l'élément *sericum*, en grec σηρικον, signifiant *soie* ou *qui est de soie* ; quant à l'art d'élever le ver, l'expression à employer devrait être *sériculture*, du mot grec σηρ, *ser*, qui signifie le ver lui-même.

M. *Adolphe Ricard*, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, présent à la séance, offre à l'Académie le n° 32 des publications de cette société, formant un volume

in-4°. L'Académie prie M. Ricard de vouloir bien faire agréer ses remerciements à la société qu'il représente.

M. Causse est chargé de remerciements analogues pour M. Ernest Bosc, au nom de qui il fait hommage à la Compagnie d'un volume intitulé : *Traité complet de la tourbe.*

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres, etc., de Lyon. Classe des sciences, tome XVII, 1869-1870.

Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, pages 281 à 324 et 9 à 24.

Bulletin de la société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, janvier 1870.

Bulletin de la société protectrice des animaux, janvier 1870.

Bulletin de la société de médecine pratique de Paris, année 1869.

Bulletin de la société d'histoire naturelle de Colmar, 10e année, 1869.

Revue agricole, industrielle, littéraire, etc., de Valenciennes, janvier 1870.

Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 8e année, 1869.

Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1869.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, tome XX de la collection, 4e trimestre de 1869.

Bulletin de la société d'agriculture et du comice agricole de l'arrondissement de la Rochelle, année 1869.

Mémoires de la société des antiquaires de Normandie, 3e série, 8e volume.

Société française de numismatique et d'archéo-

logie, feuilles 11 à 17 des comptes rendus des séances.

Journal des savants, février 1870.

Racines et éléments simples dans le système linguistique indo-européen, par Abel Hovelacque.

M. Rédarès lit le rapport dont il avait été chargé sur l'ouvrage qu'a offert à l'Académie M. Barafort, président de chambre à la cour de Lyon : *Des partages d'ascendants et des modifications à introduire dans la loi sur cette matière à propos de l'enquête agricole.*

I

« Les jurisconsultes et les économistes se préoccupent, dit-il, depuis plusieurs années, des inconvénients qui résultent pour la famille, pour l'industrie nationale et pour l'agriculture, de notre législation sur les partages d'ascendants.

» Le rapport de M. de Forcade à l'Empereur sur les résultats de l'enquête agricole faite en 1866, 1867 et 1868 indiqua les modifications principales que l'opinion publique réclame et que l'enquête a fait connaître.

» Notre éminent compatriote, M. Barafort, a analysé d'une main sûre les dispositions du code sur cette matière ; il a précisé, en les justifiant, les changements que l'intérêt général sollicite.

II

» Le père de famille, dont le patrimoine pourrait être partagé en nature, a-t-il la faculté, tenant la loi qui existe, d'attribuer tous ses immeubles à l'un de ses enfants et d'apportionner les autres en valeurs mobilières ou à l'aide de soultes?

» Cette question, d'un intérêt pratique quotidien, est résolue négativement par la jurisprudence.

» M. Barafort estime que cette interprétation de la loi n'est pas juridique. Sa discussion séduit le lecteur.

» Mais il n'est pas à présumer que la cour régulatrice renonce à une doctrine consacrée par cinq arrêts souverains. Dans cette persuasion, M. Barafort fait la critique de la loi.

» Avant 1789, la propriété foncière avait des privilèges; on n'en a conservé que le souvenir. Aujourd'hui, l'enfant qui reçoit de son père un lot en argent est aussi bien traité que celui à qui sont attribués des immeubles.

» Cela posé, le respect pour les appréciations du père, quand il distribue son patrimoine entre ses héritiers, doit interdire toute réclamation à l'enfant, pourvu qu'il n'ait pas été matériellement lésé; autrement, le sol sera indéfiniment morcelé, cause d'amoindrissement pour l'industrie, cause de ruine pour l'agriculture.

III

» L'égalité est de l'essence de tout partage. Que le partage d'ascendants soit entre-vifs ou testamentaire, l'enfant lésé de plus du quart et celui dont la réserve n'a pas été respectée ont une action en rescision du contrat où leurs droits ont été méconnus.

» Cette action dure dix ans. Le délai ne court que du décès. L'estimation des biens est faite valeur non à l'époque du partage, mais lorsque la succession est ouverte.

» Tel est le code. M. Barafort en fait toucher au doigt les inconvénients.

» Il y a intérêt à ce que la propriéte ne

reste pas incertaine. Une vente faite à très-vil prix ne peut être attaquée pour cette cause que pendant deux ans. Pourquoi ne pas limiter à cette durée l'exercice de l'action en rescision contre les partages d'ascendants?

» La crainte d'un procès paralyse l'effort de l'agriculteur laborieux que son père a loti en immeubles. Pourquoi, dit M. Barafort, ne pas considérer le partage entre-vifs de présuccession comme irrévocable, du jour où il est accepté, pour tous les biens qui s'y trouvent compris, sauf l'action pour lésion et le réglement à faire entre les co-héritiers, à raison des objets et valeurs dont le partage ne s'est pas occupé?

» Quand l'action est fondée sur une rescision de plus du quart, les tendances de la cour suprême refusent au défendeur la faculté de faire cesser l'instance par l'offre d'une somme ou d'une parcelle représentant la valeur du déficit, objet de la plainte. Quelques cours impériales étendent l'application de cette règle au cas où la réserve a été ébréchée.

» M. Barafort considère comme inutile et comme contraire aux véritables principes la sévérité de cette jurisprudence. Si elle est fondée sur le code, il faut le modifier.

» Il en est de même de la disposition qui annulle radicalement tout partage d'ascendant où l'un des co-héritiers a été omis.

» Ne concilierait-on pas tous les intérêts en attribuant à l'enfant omis les biens restants jusqu'à concurrence, et, si ces biens ne suffisent pas, en réduisant les lots formés par le partage jusqu'à satisfaction légitime?

» L'auteur signale encore ce qu'a d'excessif le droit de transcription de un et demi pour cent sur les biens partagés entre-vifs par un père.

IV

» Du résumé qui précède se dégagent les vœux à l'expression desquels l'auteur a consacré la moitié de son livre.

» Liberté pour le père de distribuer son patrimoine ainsi qu'il l'entend, pourvu que chacun des enfants reçoive une valeur égale à celle qui lui revient (1).

» Division du patrimoine paternel en deux masses, celle, objet d'un partage d'ascendants, devant être considérée comme indépendante de l'autre.

» Irrévocabilité du partage de présuccession, sauf les cas de lésion.

» Réduction à deux ans de l'action en rescision. Le contrat entre-vifs servirait de point de départ à ce délai.

» Faculté pour le défendeur d'arrêter le cours de l'action par le paiement ou l'expédition d'un supplément égal à la valeur du déficit.

» Validité du partage malgré l'omission d'un des héritiers, sauf à lui à se faire attribuer jusqu'à concurrence les biens restés libres, et, à défaut, une partie de la masse partagée.

» Substitution d'un droit fixe au droit proportionnel de transcription perçu aujourd'hui sur les partages entre-vifs.

V

» Voilà, dit le rapporteur, voilà la substance et le but de l'étude qu'a publiée M. Barafort.

(1) L'auteur désirerait que même les partages judiciaires pussent toujours être faits par attribution, si tel était l'intérêt des parties.

» Le style en est limpide, sobre, élégant. Les déductions s'y dégagent avec netteté, abondance et vigueur ; elles se recommandent par l'érudition et par les aperçus philosophiques sur lesquels elles se fondent ; on y reconnait l'auteur du traité *de la Séparation des patrimoines* ».

Ce sujet excite l'intérêt de l'assemblée et donne lieu à diverses observations, particulièrement de la part de M. le premier président Gouazé, qui défend la doctrine de la cour de cassation sur la matière.

M. l'abbé Azaïs termine la séance par une lecture où il nous représente S. Augustin s'entretenant avec sa mère et ses amis, dans sa retraite de *Cassiacum*, près de Milan.

« Le nom de Tusculum, dit-il, nous rappelle cette antique ville du Latium, assise sur les hauteurs qui s'élèvent à l'horizon de la campagne romaine, et près de laquelle Cicéron possédait cette *villa* somptueuse dont on voit encore aujourd'hui les ruines, et où il composa ses traités de philosophie, connus sous le nom de *Tusculanes*. Lorsqu'il écrivit les cinq livres qui portent ce nom, le philosophe romain était déjà avancé en âge et atteint par le malheur. Séparé de sa femme Térentia, il avait perdu sa fille Tullia, à laquelle un de nos confrères, M. *Maurin*, a consacré une étude pleine d'intérêt et de charme. Dans toutes ses affections comme dans toutes ses espérances publiques et domestiques, Cicéron était frappé de deuil, et c'est ce qui nous explique le choix du sujet des Tusculanes. C'est la mort, c'est l'immortalité, dont la pensée attire les âmes affligées, qui aiment à se nourrir de la perspective d'une vie meilleure. Ce traité est comme le testament philosophique et religieux d'un sage, un instant

comblé de toutes les faveurs de la fortune, puis accablé sous le poids du malheur.

» Le spectacle que présente Cicéron, s'élevant, sur les hauteurs de Tusculum, dans le calme d'une studieuse retraite, au dessus des agitations politiques et jusqu'aux régions sereines de la philosophie, a quelque chose qui touche et qui provoque l'admiration. Mais, il faut l'avouer, les solutions qu'il donne aux grandes questions qui tourmentent l'esprit humain trahissent l'infirmité profonde de la philosophie antique. Les subtilités de la pensée et la beauté du langage déguisent mal le vide et l'impuissance des doctrines de l'Académie et du Portique. La conclusion à laquelle est conduit Cicéron, à la fin du cinquième livre des Tusculanes, après avoir établi que la philosophie est la médecine de l'âme et que la vertu rend l'homme heureux, c'est que le sage a le droit de quitter volontairement la scène du monde, en se donnant la mort. Ainsi le suicide, voilà le dernier mot des Tusculanes.

» Or, à quatre siècles de distance, voilà un autre philosophe, jeune encore, qui a essayé de tous les systèmes de la philosophie antique et qui s'en est bientôt dégoûté, parce qu'ils ne lui offraient qu'un sable mouvant sur lequel sa grande intelligence ne pouvait asseoir rien de solide ; qui s'est épris d'un enthousiasme momentané pour l'*Hortensius* de Cicéron et qui le laisse bientôt échapper de ses mains ; qui flotte incertain à tout vent de doctrine, et qui, enfin, las de tant d'efforts impuissants, désespérant de la vérité sans cesser de l'aimer, tombe découragé, abattu, dans l'abîme du doute. Mais, arrivé là, quand tout semblait perdu, on le voit tout à coup se relever et reprendre son vol, lentement d'abord comme un aigle blessé, puis avec plus d'ardeur, saluant

avec transport et avec larmes cette Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle qu'il avait trop tard connue et trop tard aimée, et des abîmes des passions et du doute remontant vainqueur, par le mouvement des ailes de l'âme, aux plus hauts sommets de la lumière et de l'amour divin.

» Ce philosophe, qui porta pendant seize ans la double chaîne de ses passions et de ses erreurs et qui la secoua pour se faire l'humble disciple du Christ, c'est S. Augustin, qu'on a appelé le Cicéron chrétien, le Platon de l'Evangile, et qui dépasse les deux philosophes de l'antiquité de toute la distance qui sépare les faibles lueurs de l'aube naissante des radieuses splendeurs du soleil. Il appartient à la famille de ces grands génies, il en a la largeur, l'élévation, les regards d'aigle et les sublimes élans. Mais il possède déjà ce que les autres n'ont fait que pressentir ; il contemple dans la pleine lumière ce que les philosophes de la Grèce et de Rome ont à peine entrevu de loin. Ceux-ci sont restés au seuil, tandis qu'il est entré dans le sanctuaire de la vraie sagesse, et c'est ainsi qu'Augustin se révèle à nous dans ses entretiens avec ses disciples, au sein de la paisible retraite de Cassiacum.

» Il est dans l'univers des lieux privilégiés que les leçons et les études du génie ont rendus à jamais célèbres : à Athènes, sur les bords du Céphise, les jardins d'Académus, avec leurs belles allées de platanes et d'oliviers, foulées par les philosophes ; à côté, le portique où Zénon enseignait ; sur les rivages de l'Attique, le cap Sunium où Platon faisait entendre, sur le seuil du temple de Minerve, dont les colonnes sont encore debout, ces admirables leçons que la postérité a saluées comme la préface humaine de l'Evangile ; dans l'île de Rhodes,

la colline où Eschine, exilé, avait fondé une école d'éloquence; aux environs de Rome, les hauteurs de Tusculum où le souvenir de Cicéron plane avec tant de majesté. Or, la retraite de Cassiacum, non loin de Milan, où Augustin se retira après sa conversion avec quelques amis choisis, mérite de prendre rang parmi ces lieux devenus célèbres; et c'est là qu'il composa ces ouvrages philosophiques que nous voulons appeler les Tusculanes chrétiennes ».

M. l'abbé Azaïs, nous montre Augustin, dans la villa de Cassiacum, partageant son temps entre la lecture des livres saints et les études philosophiques. Dans ses entretiens avec sa mère et ses amis, il agite les grandes questions de Dieu, de l'âme, de la liberté humaine, de la vérité; et c'est de ces entretiens, recueillis par des sténographes, que sont sortis trois ouvrages philosophiques: le *Traité contre les Académiciens*, le livre de la *Vie bienheureuse* et celui de *l'Ordre* ou de *la Providence*.

Notre confrère fait ressortir la doctrine de S. Augustin et de ses amis dans ces dialogues, et il termine ainsi son analyse:

« La plupart des idées qu'Augustin a développées dans ces entretiens étaient empruntées aux philosophes de la Grèce et de Rome. C'était « le divin Platon », ainsi que le fils de sainte Monique aimait à l'appeler, « le vénérable et presque divin Pythagore, le maître Aristote », comme il se plaît à les désigner dans ses ouvrages, qui venaient confirmer son enseignement. Mais leurs idées, en passant par les livres d'Augustin, se transforment et s'agrandissent; elles dépouillent le vêtement grossier de la philosophie païenne pour revêtir la forme chrétienne. Jusqu'alors, ces idées n'avaient été entrevues que de quelques esprits

supérieurs, la foule y était restée étrangère. Mais, au souffle du christianisme, elles descendent dans les masses et deviennent populaires ; de jeunes adolescents, comme Adéodat, les saisissent dans toute leur grandeur ; de simples femmes, comme sainte Monique, les comprennent et les développent ; et, dans la bouche de quelque humble catéchiste, elles font plus de vrais sages que n'en ont formés Platon et Cicéron, avec toute la pompe de leurs discours ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 avril.

Présents : MM. de Labaume, *président* ; Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Brun, Meynier, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest, Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars est lu et adopté.

M. Jeanjean, retenu à Saint-Hippolyte pour cause de maladie, a écrit pour s'excuser et exprime le vœu que sa lecture, annoncée pour aujourd'hui, soit renvoyée à la séance prochaine. Cet ajournement est adopté.

M. Viguié dépose sur le bureau, au nom de M.L. Clamèns, instituteur communal à Sauve, qui en fait hommage à l'Académie, une brochure intitulée : *Recherches historiques sur l'ancien évêché d'Arrisitum, et les grands hommes qui tirent leur origine de ce bourg*. Cette étude a pour but principal d'établir qu'*Arrisitum*, qui fut le siége de l'évêché du même nom, ne se trouvait pas sur le Larzac, mais n'était autre que le bourg connu aujourd'hui sous le nom d'*Arrigas*, dans le département du Gard. Le travail de M. Clamens avait été l'objet d'une mention honorable à notre concours de 1866, sans que l'Académie ait entendu pour cela se ranger aux conclusions de l'auteur.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ou-

vrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin des séances de la société impériale et centrale d'agriculture de France. 3e série. Tome v, no 1.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, février 1870.

Congrès scientifique de France, 37e session, à Moulins. Programme des questions.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. 1er semestre de 1869.

Société française de numismatique et d'archéologie. Tome II, année 1870, p. 1-176.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère en janvier et février 1870.

Bulletin de la Société dunoise, avril 1870.

L'ordre du jour appelle l'élection de MM. *Barafort*, président de chambre à la cour impériale de Lyon, et *Albin de Montvaillant*, maire d'Anduze, présentés l'un et l'autre dans la séance du 12 février dernier, à titre d'associés-correspondants. Les deux scrutins secrets successivement ouverts à cet effet donnent aux deux candidats bien au delà du nombre de voix nécessaire, d'après le règlement, pour assurer la nomination.

M. Albert Meynier rend compte d'une visite qu'il a faite, il y a quelques mois, au musée de Bruxelles ; il passe en revue les œuvres qui, dans cette riche collection, lui ont paru spécialement dignes d'intérêt. Il s'attache, en particulier, à décrire les tableaux des grands artistes flamands et hollandais qui ont tour à tour sollicité son attention.

Le superbe « Martyre de Saint-Liévin » par Rubens, — les scènes piquantes peintes avec tant de verve et d'esprit par Jean Steen, — la

grande « Kermesse » de David Téniers le jeune, — bien d'autres ouvrages des maîtres anciens treuvent place dans ce résumé rapide, qui a intéressé l'Académie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 avril 1870.

Présents : MM. de Labaume, *président*, Deloche, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Roussel, Brun, Meynier, Ginoux, Rédarès, Flouest, Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Jeanjean, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de la Société scientifique et littéraire d'Alais, en réponse aux témoignages de sympathie récemment adressés par l'Académie à cette société, à l'occasion de l'envoi de ses *Bulletins*. Son secrétaire-archiviste, M. Louis Des Hours, exprime dans cette lettre le vœu de la compagnie de voir se consolider, entre elle et l'Académie, un échange habituel de communications et de bons rapports.

La lettre de M. Des Hours est accueillie avec une satisfaction fraternelle, et l'Académie décide qu'elle sera déposée et conservée aux archives, après que mention en aura été faite au procès-verbal ;

2° De deux lettres de M. *Barafort*, président de chambre à la cour imperiale de Lyon, et de M. *Albin de Montvaillant*, maire d'Anduze, remerciant l'Académie de leur nomination au titre d'associés-correspondants ;

3° D'une lettre de M. *Pérès*, membre non-

résidant, pour recommander l'*Annuaire bibliographique de la province*, qui est à la veille de paraître, sous la direction de M. Alexandre Massé. M. Ernest Roussel est prié d'insérer, dans le *Courrier du Gard*, un extrait du prospectus de cette publication ;

4° D'une lettre de M. le recteur de l'académie de Montpellier, invitant notre compagnie à rendre publiques dans le département du Gard les conditions du concours pour le prix de 1,000 fr. créé dans chaque ressort académique par le décret du 30 mars 1869, et à nommer deux de ses membres pour faire partie du jury appelé à juger le concours et à décerner le prix dans le ressort particulier de Montpellier.

L'Académie, déférant à cette double invitation, charge son secrétaire d'adresser à tous les journaux du département une note relative au concours dont s'agit, et nomme MM. *Germer-Durand* et *Flouest* pour prendre place au jury d'examen qui prononcera.

Le concours est ouvert, cette année, sur des questions d'archéologie. Le terme en a été fixé au 31 mai prochain.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1868-69.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne, 1869.

Revue des Sociétés savantes des départements.— Décembre 1869.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. — 2e semestre de 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. — 1870, n° 1.

Revue agricole, industrielle, etc., de la Société impériale de Valenciennes. — Février 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. — Octobre à décembre 1869, 3 cahiers.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1869.

Bulletin des sciences de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — Décembre 1669.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai. — 1866-1867.

De la régénération du mûrier, par M. G. Cattaneo, traduit de l'italien par M. Louis Des Hours, d'Alais.

Compte rendu de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents, par M. Terme, député du Rhône.

Studj sulla lingua humana, supra alcune antiche iscrizioni e sulla ortografia italiana, del dottor A. Ghirardini, consigliere emerito del tribunale di Pavia. — Milan, 1869, in-4°.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, l'Académie décide que le procès-verbal contiendra mention des faits suivants, récemment arrivés à sa connaissance, qui intéressent quelques-uns de ses membres, et dont la nouvelle lui a été, à ce titre, très-sympathique, savoir :

La nomination de M. *Germer-Durand* au grade de chevalier de la Légion d'honneur ;

Celle de M. *Ernest Roussel* au grade de chevalier de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, à l'occasion de ses études sur la renaissance provençale, présentées à l'académie de Barcelone ;

Le succès obtenu par la lecture que M. *Lenthéric* a faite, aux réunions de la Sorbonne, de

son mémoire sur *le Littoral d'Aiguesmortes*, aux 13e et 14e siècles ;

Enfin, le témoignage dont la Société scientifique et littéraire d'Alais a voulu accompagner l'expression ci-dessus mentionnée de ses sentiments pour notre Académie, en décernant le titre de membre honoraire à M. *de Clausonne*, secrétaire-perpétuel, et à M. *Germer-Durand*, bibliothécaire-archiviste.

L'ordre du jour appelle la décision à prendre sur les concours pour les prix.

En ce qui concerne le concours sur la maladie des vers-à-soie ouvert par M. Paulin Talabot, la commission, par l'organe de M. *Alphonse Dumas*, rapporteur, expose qu'elle a trouvé qu'aucun des cinq mémoires produits ne réunissait suffisamment toutes les conditions nécessaires pour être digne du prix ; mais il y en a deux qui lui ont paru mériter une mention honorable à titre d'encouragement, mention qui pourrait être accompagnée d'une médaille d'or de la valeur de la moitié du prix de mille francs, soit 500 fr. pour chacun.

La commission est d'ailleurs d'avis que, conformément aux termes formels de l'art. 67 du réglement, un sixième mémoire portant pour épigraphe : *Aide-toi, le ciel t'aidera ; la persévérance vient à bout de tout*, devait, dans tous les cas, être exclu du concours comme n'étant arrivé au secrétariat que le 31 mars 1870, c'est-à-dire un mois après l'expiration du délai fixé dans le programme.

L'Académie adopte à l'unanimité toutes les conclusions de la commission, et procédant à l'ouverture des deux plis afférents aux deux mémoires désignés par elle et portant pour épigraphe :

L'un : *Suum cuique. — Much ado about nothing*,

L'autre : *Les recherches scientifiques doivent avoir pour but la vérité*,

Elle trouve :

Dans le premier, le nom de M. le docteur *N. Joly*, professeur à la faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Toulouse ;

Dans le second, celui de M. *Ernest Plagniol*, à Chomérac (Ardèche).

En conséquence, le secrétaire demeure chargé d'écrire à ces deux messieurs qu'ils ont obtenu chacun une mention honorable à titre d'encouragement, laquelle sera accompagnée d'une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Une décision analogue est prise pour le concours sur le *Drame moderne*. La commission, dont M. *Ernest Roussel* est rapporteur, a jugé que le seul mémoire produit (lequel se trouve dénué par conséquent de terme de comparaison) se recommandait par plus d'un bon côté ; mais qu'il n'avait cependant pas une valeur absolue assez saillante pour que le prix complet d'une médaille d'or de 300 fr. lui fût décerné. L'Académie décide de lui accorder une mention honorable, à titre d'encouragement, en réduisant la valeur de la médaille à 150 fr.

L'ouverture du pli relatif à ce mémoire, portant pour épigraphe : *Des Ailes !* présente le nom de M. *Charles Conus*, à Epinal (Vosges). Le secrétaire fera connaître à M. Conus la décision de l'Académie.

La tenue de la prochaine séance publique est fixée au samedi 28 mai, au local accoutumé de l'Hôtel-de-Ville, à huit heures du soir. Une commission composée des membres du bureau et de MM. Ginoux, Rédarès et Dombre est chargée de préparer le choix des lectures et de s'occuper des mesures nécessaires.

M. JEANJEAN donne lecture à l'Académie de

la deuxième partie de son mémoire sur *l'Homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes.* Dans ce travail, l'auteur décrit les principales grottes des cantons du Vigan, de Saint-Hippolyte et de Sauve, ainsi que les richesses archéologiques et paléontologiques qu'il y a découvertes.

« La ville du Vigan est bâtie sur un calcaire compacte, sans fossiles, associé au schiste talqueux des Cévennes, et qui, ordinairement de couleur gris-bleuâtre, prend diverses teintes et l'état cristallin, quand il est en contact avec le granite. Il peut alors être exploité comme marbre, notamment à Bedoux près de Mandagout, au Fesq près d'Aulas et aux environs d'Aumessas et d'Arrigas.

» Quoique le *calcaire primitif* présente généralement des couches peu disloquées, il forme cependant, dans la vallée de l'Arre, quelques galeries souterraines dont les plus importantes sont : *La grotte de Vèzenobre*, près du village d'Avèze, qui devait être habitée par l'homme dans les temps préhistoriques, puisqu'on y rencontre des restes d'anciens foyers, de la poterie non cuite, quelques silex taillés et des ossements d'animaux, fracturés par les Troglodytes ; les *grottes de Sarrazin* au quartier de *Goulsou*, et de *Montaran* près de *Bréau*, qui ont servi de sépultures, à l'époque néolithique. Les restes humains qu'on y découvre sont accompagnés d'objets de notre industrie, de débris de repas et d'indices de feu.

» D'après les découvertes faites à Aurignac par M. Lartet, à la fin de l'âge de l'ours des cavernes, le festin des funérailles s'accomplissait devant la grotte sépulcrale, tandis qu'à l'époque de la pierre polie, dans les Cévennes, c'était ordinairement dans la grotte même et

non loin du corps du défunt que se faisaient la cérémonie funèbre et le repas funéraire.

» Il existe, sur le versant de la montagne de *Tessonne*, vis-à-vis *Esparon*, dans le calcaire dolomitique de l'oolite inférieure, une petite grotte, dont les parois sont tapissées par une brèche très-dure, contenant de nombreux débris d'*ursus spelæus*. Cette cavité, fouillée pour la première fois, en 1846, par M. de Reydellet, ingénieur civil et directeur à cette époque des travaux des mines de houille de Cavaillac, a été visitée en 1868 par M. Jeanjean, en compagnie de M. Pellet, alors agent-voyer de l'arrondissement du Vigan. Malgré la tenacité de la couche de stalagmite dans laquelle les débris organiques sont engagés, ces géologues purent extraire quelques dents et un *maxillaire* inférieur de ce grand carnassier, qui habitait alors les cavernes.

» Les montagnes calcaires des étages *oxfordien* et *corallien* qui entourent au nord et à l'est la ville de Saint-Hippolyte renferment un certain nombre de grottes, dont la plupart étaient fréquentées par l'homme à l'*époque de la pierre polie*. Une des plus intéressantes est la petite *grotte de l'Esprit*, située dans le domaine de ce nom et où M. Jeanjean a découvert, avec des restes humains, des tessons de poterie noire, ainsi que des armes et des outils en silex, dont les plus beaux spécimens sont : une tête de louve de 17 centimètres de longueur, une autre tête de louve de 15 centimètres, un couteau-hache et un couteau-grattoir plat et circulaire d'un genre tout particulier qu'on n'a rencontré encore que dans les Cévennes.

» *La grotte de la Fournarié ou des Camisards*, près du hameau de *Vallatougès*, a servi de tombeau aux premiers habitants de la contrée ;

on y trouve leurs dépouilles ainsi que les restes de leur industrie, et l'auteur de ce mémoire en a extrait, entre autres objets intéressants, un joli couteau en silex pouvant, au besoin, servir de scie.

» Sur la montagne de *Pédemar*, dont l'altitude est de 344 mètres et qui appartient au terrain néocomien, on voit une grotte presque entièrement remplie par une brèche à ossements, que MM. Victor et Jeanjean ont explorée et où ils ont rencontré des débris de rhinocéros, de cerf et de cheval. Mais aucun reste humain n'était mêlé à ces ossements fossiles.

» Les environs du village de La Cadière renferment plusieurs cavernes qui présentent beaucoup d'intérêt. Nous citerons : *la Baume de Grâce*, *la grotte de Puéchagut*, *Baume fleurie*, *la grotte de Vesson*, *la grotte des Porcs*, et *la grotte des Chèvres*. Ces dernières, après avoir servi d'abord de repaire au *grand ours*, ont été habitées plus tard par l'homme ; et la grotte de Vesson, par sa belle situation et ses dimensions considérables, était également propre à la demeure de l'homme. Aussi y trouve-t-on de nombreux débris de l'industrie de nos premiers ancêtres, et des restes de leurs festins. Les silex taillés en forme de grattoir ou de couteau y sont très abondants.

» On trouve, dans la commune de Couqueyrac, plusieurs grottes remarquables telles que celles *de la Poterie*, *du vieux château*, *etc.*; mais la plus connue est celle de *la Roquette*, qui, depuis la fin de l'époque néolithique, a été souvent habitée. Parmi les nombreux objets que M. Jeanjean y a découverts, on remarque une belle pointe de lance en cuivre rouge et une plaque de schiste, sur laquelle un artiste de l'époque a gravé, avec la pointe d'un silex, une image qui paraît être l'emblème du soleil.

Probablement l'habitant de la Roquette qui a figuré cet astre sur une pierre de schiste était animé d'un sentiment religieux et rendait ainsi hommage à l'objet de son adoration. Aux environs du domaine de Ceyrac, l'archéologue peut visiter plusieurs *monuments mégalithiques* en forme de *dolmens, menhirs, cromlechs, etc.*; mais tous ces antiques tombeaux ont été fouillés déjà depuis longtemps.

» Une excursion scientifique des plus intéressantes est une visite à la *grotte du Salpêtre*, située dans la commune de Pompignan, au sommet de la crète de la montagne du *Causse* qui envisage le Mont-Saint-Jean. Les fouilles que M. Jeanjean y a fait pratiquer l'ont mis en possession d'une collection complète d'outils ou d'objets de parure en os, ainsi que d'une grande hache polie et de fragments de vases présentant les ornements les plus variés.

» L'antique cité de Sauve (*Salvium* ou *Salvia*) construite en amphithéâtre au pied de la montagne de *Coutach*, possède une magnifique source, qui forme la majeure partie des eaux du Vidourle. Par la limpidité comme par l'abondance de ses eaux, cette fontaine naturelle avait attiré l'attention de nos ancètres, qui s'étaient établis dans le voisinage, dès l'âge de la pierre polie. Aussi trouve-t-on fréquemment des haches en pierre dans les grottes comme dans les champs du territoire de Sauve.

» Les cavernes de *Dieuregard, du Salpêtre, de Coutach, d'Esplèche et de Mus* étaient fréquentées par l'homme ou lui servaient de tombeau ; elles renferment beaucoup d'objets de notre industrie, tels qu'instruments en pierre ou en bois de cerf et des débris de poterie primitive. Au contraire, le sol de la *grotte de Noguier* appartient au *diluvium* et contient des débris d'espèces animales pour la plupart aujourd'hui

éteintes ; ce sont des restes d'*elephas primigenius*, d'*ursus spelæus* et de *bos primigenius*.

» Aux confins de la commune de Sauve et à l'extrémité d'un plateau en roches calcaires, au pied duquel coule le ruisseau de Crespenon, se trouvent les ruines d'un ancien camp retranché ou enceinte fortifiée, remontant probablement à l'époque néolithique et qui a servi plus tard d'emplacement à un oppidum, auquel la tradition a conservé simplement le nom de *Mus*. M. Jeanjean décrit les vestiges tant de la bourgade celtique que de la cité romaine, et rend compte des découvertes faites jusques à ce jour en cette localité.

» Enfin, l'auteur termine par la description de la *grotte des Morts* près Durfort, visitée depuis 1795 par divers géologues, mais qui vient d'acquérir une certaine célébrité par les découvertes récentes faites par M. Teissier, ainsi que par les travaux et les publications de la société scientifique et littéraire d'Alais ».

La communication de M. Jeanjean est accueillie par l'Académie avec un vif intérêt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 mai 1870.

Présents : MM. Aurès, *vice-président* ; Dumas, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° De trois lettres : de MM. Joly, de Toulouse ; Ernest Plagniol, de Chomérac ; Charles Conus, d'Epinal, qui remercient l'Académie, chacun de leur côté, de la distinction dont ils ont été l'objet : les deux premiers, dans le concours pour le prix Talabot ; le troisième, dans celui sur *le Drame moderne* ;

2° D'une lettre de M. Lasalle, inspecteur principal du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée (rive droite), qui envoie, au nom et de la part de M. Talabot, la somme de 1,000 fr. par lui promise pour le concours relatif à la maladie des vers à soie.

La commission chargée de préparer le programme des lectures pour la séance publique demande l'ajournement de son rapport à la prochaine séance.

MM. Viguié et Lenthéric, nos délégués aux réunions des sociétés savantes, à Paris, rendent compte de leur voyage, et ajoutent, en leur qualité de témoins oculaires, quelques détails

intéressants à ceux mentionnés à cet égard au procès-verbal de la séance précédente.

« L'Académie, dit M. Viguié, sera heureuse d'apprendre que la nomination de M. Germer-Durand au grade de chevalier de la Légion d'honneur a été accueillie avec un empressement plus qu'ordinaire par la grande assemblée de la Sorbonne. Ce fut naturellement une joie sensible pour nous que de voir un des nôtres obtenir une pareille distinction. Mais les applaudissements unanimes et répétés de l'immense auditoire témoignèrent qu'il était, lui aussi, pénétré des mêmes sentiments. Ceci est une occasion de plus pour la Compagnie d'être convaincue que ce n'est pas seulement parmi nous que notre savant confrère est estimé et aimé, et que ses mérites scientifiques sont appréciés à leur légitime valeur ».

«En second lieu, continue M. Viguié, la lecture faite par M. Lenthéric sur le port d'Aiguesmortes aux XIIIe et XIVe siècles a été particulièrement goûtée et remarquée. Une exception des plus rares a été faite en faveur de cette œuvre. Les nominations au grade d'officier d'académie étaient déjà décidées et signées pour récompenser des travaux antérieurs, et il n'est pas d'usage qu'on décerne une distinction immédiate au membre qui vient de faire une lecture. Mais l'étude archéologique et historique de M Lenthéric a été tellement distinguée que, malgré les précédents, sa récompense a été aussitôt résolue et offerte, et la nomination de l'auteur au grade d'officier d'académie immédiatement signée ».

L'Académie remercie M. Viguié de sa communication, qu'elle a écoutée avec l'intérêt le plus sympathique.

M. Viguié, reprenant la parole, signale un

nouveau succès pour le Midi, celui de M. Paul de Rouville, professeur à la faculté des sciences de Montpellier, qui a obtenu une médaille d'argent pour ses travaux géologiques et sa carte du département de l'Hérault. M. Paul de Rouville nous appartient à plus d'un titre. C'est un enfant du Gard. Après avoir été le disciple, il est aujourd'hui l'émule et le collaborateur de notre éminent confrère, M. Emilien Dumas ; il a, comme lui, rendu déjà bien des services à la science et au pays. M. Viguié propose à la Compagnie de se l'attacher par le lien plus officiel d'associé-correspondant.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Journal des savants, mars 1870.

Recueil des publications de la Société impériale havraise d'études diverses, 1868.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, tome XXXI, 1er de la 4e série.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 3e et 4e trimestres de 1869.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e et 4e trimestres de 1869.

Journal d'agriculture pratique, etc., pour le midi de la France, janvier à mars 1870, 3 cahiers.

Société scientifique et littéraire d'Alais, 3e bulletin.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, année 1866-1867.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome VII, 2e partie.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1870.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, année 1868.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, année 1868.

Revue agricole, industrielle, etc., de Valenciennes, mars 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, mars 1870.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1869, nº 4.

M. Alphonse Dumas lit son rapport sur le prix Talabot, destiné à prendre place au programme de la séance publique. L'Académie le revêt de son approbation.

M. Ph. Eyssette, membre non-résidant, a envoyé les deux pièces suivantes, dont la seconde, en vers latins, nous fait assister aux divers aspects d'une scène de buveurs d'eau réunis pour leur santé autour d'une source thermale, des Pyrénées. Elles ont été lues, l'une et l'autre, par M. Charles Liotard.

Traduction de l'ode d'Horace :

Angustam amice pauperiem. — LIVRE III, ODE 2.

A tout jeune romain des armes dès l'enfance,
La manœuvre, et des camps l'austère pauvreté ;
Qu'à cheval, harcelant le Parthe révolté,
Il lui fasse sentir la pointe de sa lance,
Nuit et jour au péril, en hiver, en été.

Déjà le cœur ému d'un sinistre présage,
Reines sur le rempart tremblent pour un époux ;
Ah ! qu'il n'aille, imprudent, provoquer le cour-
[roux
D'un lion qui bondit au milieu du carnage.
Mourir pour sa patrie, enfants, est noble et doux.

Oui, la mort dans son épouvante
Saisit le lâche désert ur ;

Elle abat de sa faux sanglante
Une jeunesse sans vigueur.

La vertu brille toujours pure,
Ne subit affront ni censure,
Et, dans les comices romains,
Ne voit les faisceaux consulaires,
Au gré des fureurs populaires,
Livrés ou ravis à ses mains,
Mais porte au ciel, ambitieuse,
Ses titres d'immortalité ;
Son aile libre et dédaigneuse
Fuit les fanges de la cité.

Sachons honorer avec elle
La bouche discrète et fidèle
Qui garde le secret des dieux ;
Moi, de l'impie et du profane,
Du divulgateur de l'arcane
Je fuis le contact odieux.

O Cérès, si quelqu'un outrage
Tes saints mystères par ses ris,
Je ne permets point qu'il partage
Ma couche au-dessous des lambris ;
Bercés sur la même nacelle,
Je défends qu'une planche frêle
Nous sépare des flots amers ;
Car sur le juste téméraire
S'étend quelquefois la colère
Qui plane sur les fronts pervers.

Du châtiment inexorable
Rien ne peut garder le méchant ;
Le vengeur le suit, s'approchant
D'un pas lent, mais inévitable.

INTER POCULA.

SOUVENIR DES PYRÉNÉES.

Nympharum assidui cultores agmine denso
Circumstant almos aditus ; spes tanta salutis
In fragili arridet patera ! Portabile flumen
Excipiunt manibus, tepidos et pectore rores.
Hic matrona decens, hic virgo nobilis ; adsunt

Litibus et prætor dimissis, ense relicto
Miles et indutus talari veste sacerdos... .
O miseras hominum fauces, o guttura sicca!
Discumbunt omnes ; varius modus ipse bibendi :
Deglutit male cautus aquas tirunculus ; alter
Ore reluctantes et naribus exspuit — at tu
Hauris hians latices, flexa cervice supinus,
Et tremulos addis, naso auxiliante, susurros ;
Illudens imitaris aves ; in gutture rauco
Nympha jocosa strepit, dum pensilis æstuat humor.

M. Albert Puech lit le rapport dont il avait été chargé sur le *Bulletin de la Société de médecine de Paris* et sur le *Bulletin de la Société de médecine de Poitiers*.

Dans le second de ces Bulletins, M. le docteur Bonnet, médecin distingué de Poitiers, mentionne un accouchement de trois filles et d'un garçon par une femme de trente-six ans. A l'occasion de ce fait, M. Puech trace l'histoire des grossesses *quadruples*. Afin d'établir mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à aujourd'hui la rareté relative de ces cas anormaux, il met à contribution les documents statistiques rassemblés à l'occasion de ses précédentes recherches et empruntés, pour la plupart, aux divers états de l'Allemagne.

« Dans l'intervalle de 24 ans, de l'année 1826 à 1849, il y a eu, dit M. Puech, dans le royaume de Prusse, 13 millions 208 mille 868 accouchements simples, 149,964 accouchements doubles, 1689 accouchements triples et 36 accouchements quadruples, c'est-à-dire un accouchement double pour 89 naissances, un accouchement triple pour 7,910 naissances et un accouchement quadruple pour 371,126 naissances. De 1847 à 1856, sur 1 million de nouveau-nés, on a constaté, dans le royaume de Saxe, 975,092 enfants nés seuls,

24,582 enfants nés deux à deux et 316 nés trois à trois : en d'autres termes, sur 10,000 individus, il y a eu 123 jumeaux et un accouchement trigémellaire ; enfin sur 400,000 individus, il se produirait un accouchement quadrigémellaire. Si l'on porte son examen sur une période allant de 1834 à 1858, on trouve une proportion sensiblement différente : on a 125 jumeaux et 1 trijumeau pour 10,000 naissances et un accouchement quadrigémellaire pour 600,000 naissances.

» Fait-on cette recherche pour d'autres pays, on trouve des rapports encore plus dissemblables : ainsi, dans le royaume de Wurtemberg, on a un accouchement double pour 85 naissances, un accouchement triple pour 6,464 naissances et un accouchement quadruple pour 190,991 naissances. Dans le duché de Mecklembourg-Schwerin, on a un accouchement double pour 69 naissances, un accouchement triple pour 6,436 naissances, et enfin un accouchement quadruple pour 178,925 naissances. Toutefois, comme, à l'égard de ces deux derniers états, la moyenne n'est pas établie sur des chiffres assez forts pour échapper à l'influence des séries, on se gardera de considérer ces résultats particuliers comme définitifs ; seulement, on devra être moins réservé à l'égard des résultats généraux qui, basés sur un total de 27 millions de naissances, paraissent devoir inspirer une confiance plus motivée. Fort de ces chiffres, on est autorisé à conclure que les accouchements quadruples s'observent dans la proportion de 1 : 800,000 naissances, avec cette restriction, applicable à toutes les moyennes, c'est que cette proportion est susceptible d'augmentation et de diminution, et que, suivant le pays et les années, on relèvera

des différences assez notables. Faute de documents relatifs aux divers autres états de l'Europe, on ne saurait établir cette assertion d'une façon mathématique ; tout ce que l'on peut d re, c'est que les grossesses quadruples s'observent plus souvent en Russie et en Irlande qu'en France notamment.

» Sous le rapport des accouchements quadruples, notre pays occupe le dernier rang, à en juger du moins d'après les documents publiés tout récemment. Pendant une période de huit années, allant de 1858 à 1865, on a compté en France :

8,040,645 accouchements simples,
83,719 accouchements doubles,
1,005 accouchements triples,
et 4 accouchements quadruples.

En d'autres termes, on a un accouchement double pour 97 naissances, un accouchement triple pour 8,000 naissances et un accouchement quadruple pour 2 millions et plus de naissances. En 1860, l'accouchement quadruple relevé a donné 3 garçons mort-nés et 1 fille vivante ; en 1862, une femme du département de l'Eure a mis au monde 1 garçon et 3 filles, tous vivants ; en 1864, une femme du département du Morbihan a enfanté 4 garçons vivants ; enfin, en 1865, une femme du département du Jura a accouché de deux garçons et de deux filles mort-nés. De mémoire d'homme, il n'y a jamais eu, dans le département du Gard, de fait analogue; mais on a relevé pour la période étudiée :

103,639 accouchements simples,
950 accouchements doubles,
6 accouchements triples.

» Nous n'insisterons pas plus longuement sur cette anomalie physiologique, nous nous bornerons seulement à dire en terminant qu'il

n'y a pas lieu de regretter à ce sujet l'infériorité de la France par rapport aux autres nations.

» En effet, s'il est de notoriété publique que les accouchements multiples donnent plus de mort-nés que les accouchements simples, on ne saurait davantage contester qu'un jumeau a moins de vitalité qu'un enfant né seul, un enfant issu d'une grossesse triple qu'un enfant issu d'une grossesse double, et enfin que les enfants issus d'une grossesse quadruple ont à peine quelques chances de survivre à l'accouchement qui leur a donné le jour. Sur 100 enfants issus de 25 grossesses, 3 seulement ont atteint leur première année, et encore sont-ils nés en Amérique, le pays où les miracles se produisent encore aujourd'hui. On n'a pas de raisons sérieuses pour traiter de fable cette observation, mais on est tout au moins autorisé à la taxer d'exceptionnelle ; car les autres enfants ont succombé dans les premières semaines et même le plus souvent dans les vingt-quatre heures qui ont suivi leur venue au monde. Les gestations multiples sont, en conséquence, un mal plutôt qu'un bien, et les dérogations aux lois de la nature, loin de concourir à l'accroissement des peuples, en entravent, dans une certaine mesure, la légitime progression.

» A l'endroit des mères, il est à noter que cette exubérance de fécondité n'a pas les inconvénients qu'on pourrait redouter *a priori*. Sauf le développement exagéré du ventre, qui se montre de bonne heure et marche plus tard d'un pas inégal par suite de l'entrave amenée par la présence de produits multiples et par la nutrition insuffisante à laquelle ils sont soumis, la gestation ne se signale point par des symptômes spéciaux ; seulement il est rare qu'elle

arrive à son terme normal, et l'expulsion a lieu habituellement dans le cours du septième ou du huitième mois. Grâce à la petitesse physiologique des produits, l'accouchement a toujours été aisé ; le médecin a eu rarement à intervenir et les mères se sont assez vite rétablies ».

M. Puech donne lecture d'un autre rapport sur un ouvrage du docteur Carret, de Chambéry, qui a trait à une question intéressant au plus haut degré l'hygiène populaire : *L'insalubrité des poêles en fonte.*

« Ce n'est point, dit M. Puech, une étude ex-professo, mais bien le récit pur et simple des diverses phases par lesquelles la question a passé ; en lisant cette brochure, on assiste tour à tour à la naissance de l'idée, à son développement, au récit des controverses qu'elle a suscitées, et enfin on entrevoit le triomphe qui l'attend.

» Plus favorisé que bien d'autres, M. Carret a pu voir sa cause soutenue, ses droits de priorité non contestés, et son travail être l'objet d'un rapport à l'Académie des sciences, faveur exceptionnelle, réservée à quelques élus.

» Après la publicité donnée par la presse politique et scientifique à cette question, il suffira de rappeler que les poêles en fonte chauffés à blanc exhalent de l'oxyde de carbone, que ce gaz très-délétère détermine une sorte d'empoisonnement caractérisé par de la céphalalgie, des vertiges, etc., etc., et que la mort peut s'ensuivre, dans un temps plus ou moins rapide, suivant qu'on a séjourné plus ou moins longtemps dans une pièce dont l'atmosphère est viciée par l'existence de l'oxyde de carbone.

» Faute d'avoir observé des cas de ce genre,

on se reconnait incompétent pour juger du bien fondé de cette description ; mais on doit remarquer qu'elle présente quelques lacunes, notamment l'absence complète de détails anatomo-pathologiques. On fera également ses réserves à l'endroit de la méningite cérébro-spinale, qui est, pour M. Carret, le résultat du chauffage par les poëles ; car votre rapporteur a constaté cette affection en été, c'est-à-dire en l'absence de cette cause. Enfin, en ce qui concerne la *pébrine*, on ne peut davantage s'associer à la manière de voir de l'auteur. A en croire les sériculteurs qu'on a consultés, les poëles en fonte ne sont point employés dans les magnaneries du département, et malheureusement on ne saurait nier les nombreux ravages produits par cette maladie des vers à soie.

» A part ces critiques, l'ouvrage examiné a une haute et sérieuse importance en ce qu'il donne une explication plausible de faits jusqu'alors méconnus, ou, tout au moins, mal interprétés dans leur mode de production. Esprit éminemment observateur, M. le docteur Carret a eu le mérite d'en établir la cause et d'appeler sur elle, avec la persévérance de l'homme convaincu, l'attention de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences. A tous les points de vue, il a droit à nos éloges ; aussi avons-nous l'honneur de proposer à l'Académie de lui voter des remerciements pour l'intéressante communication qu'il lui a faite ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 *mai* 1870.

Présents : MM. de Labaume, *président* ; Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Quesnault-Desrivières, Roussel, Brun, Meynier, Ginoux, Bédarès, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai est lu et adopté.

Le président et le secrétaire informent l'assemblée de la visite qu'ils ont faite à M. le préfet, pour le prier d'assister à la séance publique annuelle du 28 courant.

Il est donné lecture d'une lettre du président de la Société française de numismatique et d'archéologie, qui nous demande d'adresser une pétition au préfet de la Seine et au conseil municipal de Paris, pour les prier de préserver de la destruction l'antique amphithéâtre romain récemment découvert dans la capitale.

Il sera répondu que l'Académie adhère vivement aux sentiments et aux vœux exprimés par la Société d'Archéologie pour la conservation de ce monument, et qu'elle l'autorise pleinement à user de cette adhésion, s'il lui paraît utile de le faire, dans l'intérêt du but à atteindre; mais qu'elle croirait indiscret de hasarder elle-même une démarche directe auprès des autorités parisiennes.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ou-

vrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Origines de la foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*.

Recueil de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, 1870.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars 1870.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et Mémoires, tome VIII, pages 1 à 16.

Revue des Sociétés savantes des départements, janvier et février 1870.

Sur le rapport de la commission pour la séance publique, le programme de cette séance est arrêté comme suit :

Discours d'ouverture, par M. DE LABAUME, président.

Compte rendu des travaux de l'année, par M. DE CLAUSONNE, secrétaire-perpétuel.

Rapport sur le concours pour le prix Talabot, par M. Alph. DUMAS.

Rapport sur le concours relatif au drame moderne, par M. Ernest ROUSSEL.

Essai sur l'âme des bêtes, par M. le professeur Ch. JEANNEL (lecture faite à l'Académie la séance du 5 juin 1869.)

MM. Liotard, Lenthéric, Flouest et Rédarès sont priés de vouloir bien se charger de veiller à la bonne tenue et aux honneurs de la séance.

On se conformera aux précédents pour les invitations et pour les divers détails de la cérémonie.

MM. de Labaume, de Clausonne et Roussel communiquent à l'Académie les lectures qu'ils doivent faire selon les indications ci-dessus.

Ces lectures reçoivent l'approbation de la compagnie.

M. Eug. Brun termine la séance par la lecture d'une pièce intitulée : *Les Arènes de Nimes, un jour de fête*. En voici le début :

Sortez de votre solitude,
Vieilles Arènes, nos amours !
Voici venir la multitude
Qui vous hantait dans vos beaux jours.
Fuyez, bruyantes hirondelles
Qui tourbillonnez autour d'elles,
Et de vos fosses levez-vous,
Gladiateurs morts, sous les voûtes
De leurs vastes gradins dissoutes,
Où vous dormez, percés de coups !

C'est aujourd'hui grand jour de fête,
Des jeux y vont être donnés.
Les drapeaux pavoisent leur faîte,
Ville et champs sont abandonnés.
Hommes, femmes, enfants y courent,
Des flots de peuple les entourent,
Le spectacle va commencer.
Soldats, dispersez vos cohortes ;
Ouvrez-vous, grilles de leurs portes,
Et laissez le peuple passer !

Une foule immense, à la ronde,
S'y plonge en bonds impétueux,
Les envahit et les inonde
Avec un bruit tumultueux,
Sous tous leurs portiques tournoie,
Sur tous leurs gradins se déploie,
S'entasse sur leurs blocs tremblants
Et les remplit jusqu'à leur cime,
En se suspendant sur l'abîme
Des fragments brisés de leurs flancs.

De haut en bas, la populace,
Que grossissent des flots nouveaux,
Roule, pour chercher une place,
Jusqu'au fond de leurs noirs caveaux,

Se presse dans leurs galeries,
Foulant dentelles et soieries,
Et sous ses pas précipités
Comme d'écumantes cascades,
Ebranle leurs hautes arcades
Qui grondent en sons répétés.

Que leur spectacle est admirable,
Lorsque, par dessus leur sommet,
Les encombre un peuple innombrable,
Tant que leur enceinte en admet ;
Que des parures toutes fraîches
De leurs flancs tapissent les brèches,
Comme un parterre qui fleurit ;
Qu'on siffle, en déchirant la nue,
Qu'on applaudit et que l'on hue,
Qu'on vocifère et que l'on rit !

Comme autrefois, elles tressaillent,
Sur leurs fières fondations
Que les siècles en vain assaillent,
D'immenses acclamations
Qu'on entend du fond des campagnes
Jusqu'à la cime des montagnes
Où la vieille Némausus dort,
Lorsque la foule qui s'y presse
Se réjouit avec ivresse,
Dans un frénétique transport.

On croirait les voir tout entières
Et belles comme anciennement,
Lorsque de leurs arches altières
On posa le couronnement.
Les multitudes qui s'entassent
Sur leurs gradins qui se crevassent
En couvrent les rangs écroulés,
Et l'on rêve aux grandes batailles
Que se livraient dans leurs murailles
Les gladiateurs mutilés.

Que m'importent les jeux vulgaires
Qu'on y représente aujourd'hui !
Je ne m'en émerveille guères,
Je remonte le temps enfui.

Je vois tendre, sur leurs portiques
Inondés d'eaux aromatiques,
Le velarium empourpré.
Je vois l'esclave qu'on y traîne,
Pour être exposé sur l'arène
Et par les bêtes dévoré.

Partant de là l'auteur se transporte en imagination dans les temps anciens; et, après avoir évoqué le souvenir et reproduit le tableau des jeux sanglants, bien autrement pleins d'émotions, de cette époque, il termine comme suit :

Il était, joueur téméraire,
Ce peuple romain vraiment grand ;
Il élevait, pour se distraire,
Sur des arceaux à triple rang,
De vastes monuments sans plâtre
En gigantesque amphithéâtre,
Magnifiquement ciselés,
Dans lesquels était réunie
Une multitude infinie
De spectateurs amoncelés.

Des grands jeux, qui firent leur gloire,
Le temps est passé pour toujours.
Il n'en reste que la mémoire.
Les jeux vulgaires de nos jours,
Jeux futiles, en sont indignes.
Nos mœurs sont des mœurs trop bénignes.
Laissons-les donc en paix. Laissons
La pâle fleur de nos collines
S'épanouir sur leurs ruines
Et s'y suspendre les buissons !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 28 mai 1870.

Cette séance a eu lieu, à huit heures du soir, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, devant une assemblée nombreuse et choisie.

Plusieurs membres du conseil général et du conseil municipal s'étaient rendus à l'invitation qui leur avait été adressée.

M. le préfet, président d'honneur, a pris place au bureau, conjointement avec M. de Labaume, président de l'année.

Etaient présents, en outre, parmi les membres de l'Académie : MM. Alphonse Dumas, J. Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Roussel, Brun, Ginoux, Verdier, Bédarès, Flouest, Gouazé, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants;

MM. Paradan, membre honoraire; L.-Ch. Jeannel, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Montpellier, associé-correspondant.

M. G. de LABAUME, président, a ouvert la séance par un discours dont le sujet était la tendance de notre époque à la dépopulation des campagnes. Il a recherché les causes de ce fait, malheureusement trop certain ; il en a déploré les effets, et il a fait valoir les avantages qu'un plus grand développement de la vie agricole aurait pour la prospérité et pour la moralité du pays.

M. de CLAUSONNE, secrétaire-perpétuel, a lu le compte rendu des travaux de l'année. Il a signalé plusieurs faits intéressants à Bagnols, à Villeneuve, à Anduze, et particulièrement celui de la création de la Société scientifique et littéraire d'Alais, qui attestent un mouvement heureux de vie intellectuelle dans notre département. Il a payé un juste tribut de regrets à la mémoire de M. Ollive-Meynadier, membre résidant, et de MM. Ferd. Béchard et Canonge, membres honoraires, que la mort nous a enlevés. Il a fait connaître les acquisitions nouvelles que l'Académie a faites pendant l'année qui vient de s'écouler, et il a terminé par des remerciements aux personnes du pays qui ont bien voulu honorer la séance de leur présence.

M. Alphonse DUMAS a lu son rapport sur le concours pour le prix Talabot. Il a résumé le contenu des cinq mémoires envoyés en temps utile, et il a fait connaître les noms des concurrents qui ont obtenu une mention honorable : MM. *N. Joly* professeur, à la faculté des sciences et à l'école de médecine de Toulouse, et *Ernest Plagniol*, à Chomérac (Ardèche), ainsi que le tout a déjà été expliqué dans la séance du 23 avril.

M. Ernest ROUSSEL a lu un autre rapport sur le concours relatif au *Drame moderne*, et il a également proclamé le nom de l'auteur du seul mémoire envoyé, M. *Charles Conus*, d'Epinal (Vosges). L'Académie a décerné une mentions honorable à ce mémoire, selon les explications contenues au procès-verbal de la même séance. M. Roussel a présenté, en même temps, une analyse soignée du travail de M. Conus.

M. *Jeannel*, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Montpellier, a bien voulu se

rendre à l'invitation que l'Académie lui avait adressée, et il a terminé la séance par la lecture de sa spirituelle et piquante étude sur *l'Ame des Bêtes*, dont il a été déjà rendu un compte sommaire dans le procès-verbal de la séance du 5 juin 1869.

Séance du 4 juin 1870.

Présents : MM. de Labaume, *président*, Deloche, Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Roussel, Verdier, Rédarès, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

Bosc, Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, associés-correspondants.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai et celui de la séance publique du 28 sont lus et adoptés.

M. Germer-Durand dépose sur le bureau les quatre brochures suivantes, dont M. le docteur V. Auphan, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, l'a chargé de faire en son nom hommage à l'Académie :

Considérations médicales sur les eaux sulfuro-bitumineuses d'Euzet-les-bains (Gard). — Alais, J. Martin, 1858.

Un chapitre de Thérapeutique thermale. Traitement hydro-minéral de la chlorose et de ses complications. Alais, J. Martin, 1864.

Traitement hydro-minéral du Rhumatisme. — Alais, A. Veirun, 1868.

Du midi de la France au point de vue des eaux minérales sulfureuses. —Montpellier, J. Martel aîné, 1869.

M. Albert Puech accepte l'invitation qui lui est faite de présenter un rapport sur ces

quatre publications du président de la Société d'Alais.

M. I. Gilles, de Marseille, fait hommage également à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Aurès, d'une brochure intitulée : *Campagne de Marius dans la Gaule*, suivie de *Marius, Marthe, Julie, devant la légende des Saintes Maries*. M. Aurès se charge de l'examen de cet opuscule, pour en rendre compte conjointement avec une première publication du même auteur sur les *Fosses mariennes*, dont la compagnie lui a déjà confié le rapport.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. 1868-69.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest : 1er trimestre de 1869.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1868, 4e trimestre, accompagné du programme des questions mises au concours pour 1870.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1869.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle. 12e cahier.

Notice historique sur Montbéliard et ses monuments, par E. Tuffard.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 1865-1867.

Bulletins de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers : janvier, février et mars 1870.

Même bulletin. De l'abolition des octrois.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3e série n° 2.

Nouveaux mémoires de la Société des sciences,

agriculture et arts du Bas-Rhin. Tome 4, 3e fascicule.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France. Tome IX, 6e Livraison.

Journal des Savants. Avril 1870.

Det Kongelige Norske Fredéricks Universitets Aarsberetning for Aaret 1868. Christiania.

Traité élémentaire des fonctions elliptiques, par le Dr M. O. J. Broch. Christiania, 1867.

Ungedrückte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel, von Dr C. P. C. Caspari, professor der theologie an der Norwegischen universitet. Christiania, 1869.

Le glacier de Boïum en juillet 1868, par S. A. Sexe. Christiania, 1869.

Ces quatre dernières publications sont un envoi de l'Université royale de Norwège, à Christiania.

Un membre informe la compagnie que notre confrère M. *H. Révoil*, chargé en ce moment même, par le ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts, d'une mission qui a pour but l'étude des monuments carlovingiens répandus dans les provinces rhénanes, vient d'être nommé par le Pape chevalier de l'ordre de S. Grégoire-le-Grand.

M. GERMER-DURAND met sous les yeux de ses confrères une hache celtique en pierre de couleur noire, qui a été trouvée, la veille même, par son fils, M. Fr. Germer-Durand, dans le chemin qui va de la commune de Galargues à la station du chemin de fer.

M. Flouest, qui l'a examinée, croit pouvoir assurer, vu sa pesanteur, qu'elle est en basalte.

M. LIOTARD termine la séance par la lecture suivante sur deux fables de La Fontaine :

» Je vous ai quelquefois entretenus des emprunts faits par La Fontaine ou à La Fontaine, en indiquant, comme le font d'autres commentateurs, que le même sujet avait été traité avant ou après le cher Bonhomme.

» Je vous apporte encore deux communications du même genre, à propos de deux de ses fables qui ne sont pas des moins gentilles :

Le Chien qui porte à son cou le dîner de son maître.

Liv. VIII. F. 7.

» Guillon indique deux origines :

La fable 163 de Camerarius, auteur latin, et ce passage très-curieux de Pantagruel (Liv. II chap. 14.) que je transcris :

Panurge racontant comment il a échappé au danger d'être rôti à la broche en allumant un incendie :

» Ainsi que je regardois en grand'liesse ce
» beau feu, me guabelant et disant : Ha ! pao-
» vres pulces, ha ! paovres souris, vous aurez
» maulvais hiver, le feu est en vostre pailler,
» sortirent plus de six, voire plus de treize cens
» et unze chiens, gros et menus, touts ensem-
» ble de la ville, fuyans le feu ; de première
» venue, accoururent droict à moi, sentans l'o-
» deur de ma paillarde chair, demi-roustie, et
» m'eussent dévoré à l'heure, si mon bon ange
» ne m'eust bien inspiré.....

» Soudain je m'advise de mes lardons, et les
» jectois au milieu d'entr'eux; tous les chiens,
» d'aller et de s'entrebattre l'ung l'autre à bel-
» les dents, à qui auroit le lardon : par ce mo-
» yen, me laissèrent, et je les laisse aussi se
« pellaudans l'ung l'autre ».

» Je ne saisis pas parfaitement ici l'assimilation que signale M. Guillon. — Elle est plus apparente dans la citation faite par Ch. No-

dier, qu'il emprunte à un recueil de joyeusetés intitulé *Le Trésor des récréations.*

Pages 232 — 233.

» Un homme avoit accoustumé son chien
» d'aller à la boucherie avec un panier pendu
» au col où il mettoit aussi l'argent ; et quand
» il étoit venu à la boucherie, les bouchers lui
» mettoient de la chair pour l'argent qu'ils y
» trouvoyent. — Mais quand il venoit à estre
» encontré d'un autre chien, il avoit paour que
» ce chien lui mangeast sa chair, et pourtant il
» la mangeoit lui mesme; mais quand il venoit
» à l'encontre de luy, il portoit loyaument la
» chair à la maison ».

» Voilà bien à peu près la relation de l'événement qui peut avoir inspiré la fable de La Fontaine : cette source de renseignements paraît avoir été ignorée de M. Guillon.

Mais voici un troisième document qui échappe à Guillon comme à Nodier. Peut-être le livre d'où je l'extrais (*Propos de table de Martin Luther*) n'était-il pas publié de leur temps, du moins en français.

La première traduction n'a paru qu'en 1844 ; elle est de M. Gustave Brunet, et l'édition encore unique de 1844 est devenue assez rare (1).

On y lit, page 173, (et ici l'auteur parle *de visu*) : « J'ai vu à Lintz, en Autriche, un chien
» qui était dressé à aller, avec un panier au cou,
» chercher de la viande chez le boucher. Lors-
» que d'autres chiens venaient essayer de la
» lui enlever, il posait le panier et se battait
» vigoureusement avec eux ; mais quand il s'a-
» percevait qu'ils étaient trop forts pour qu'il

(1) Le texte allemand des *Tischreden* a été imprimé, pour la première fois, à Eisleben en 1566, et réimprimé, presque en même temps, en 1567 et 1568 à Francfort, à Leipsick et à Iéna.

» leur tint tête, il s'emparait lui-même d'un mor-
» ceau de viande, afin de ne pas tout perdre.
» C'est ainsi qu'agit notre empereur Charles : il
» a pendant longtemps défendu les bénéfices ec-
» clésiastiques ; mais voyant que chaque prince
» s'emparait des monastères et les dépouillait,
» il prend possession des évêchés, et il vient de
» se saisir de ceux de Liége et d'Utrecht »!

La Fontaine ne connaissait pas probablement l'anecdote citée dans le livre attribué à Luther, et cependant il se rencontre avec lui, non-seulement dans le fond et les détails du récit, mais encore dans l'application politique qui sert de conclusion, sinon de moralité à sa fable.

Ecoutez plutôt :

Je crois voir en ceci l'image d'une ville
Où l'on met les deniers à la merci des gens ;
Echevins, prévôt des marchands,
Tout fait sa main; le plus habile
Donne aux autres l'exemple, et c'est un passe-(temps)
De leur voir nettoyer un monceau de pistoles.
Si quelque scrupuleux, par des raisons frivoles,
Veut défendre l'argent, et dit le moindre mot,
On lui fait voir qu'il est un sot ;
Il n'a pas de peine à se rendre,
C'est bientôt le premier à prendre.

La Fontaine aurait pu seul nous tirer d'embarras, et changer nos suppositions en certitude. Il n'hésite pas, en d'autres endroits, à nous renseigner sur ses emprunts ;

Par exemple dans :

L'avare qui a perdu son trésor.
(Liv. IV. F. 20),

le texte développé

« L'usage seulement fait la possession »,

aurait pu être emprunté à Montaigne, qui dit, Liv. 1er chap. 42 des *Essais* :

« C'est le jouir, non le posséder, qui nous rend heureux ».

Mais le fabuliste avoue nettement son larcin quelques vers plus bas :

L'homme au trésor caché qu'Esope nous pro-
Servira d'exemple à la chose. (pose)

La 59e fable d'Esope est effectivement plus que le point d'appui de La Fontaine : il lui emprunte une foule de détails précis ; il devient même, sur quelques points, exact traducteur.

Je mets les deux textes en regard : celui d'Esope en latin :

La Fontaine	Esope
Il avait dans la terre une somme Son cœur avec. (enfouie	In loco quodam defodit, unà defosso illic et animo suo et mente ...
Il y fit tant de tours qu'un fossoyeur (le vit, Se douta du dépôt, l'enleva sans (mot dire. Notre avare un beau jour ne trouva (que le nid.	Id autem, quùm ex operariis quidam observâsset, cognovit, et refossam massam abstulit
Voilà mon homme aux pleurs, il gé- (mit, il soupire, Il se tourmente, il se déchire.	Vacuum locum videns, lugere cœpit, et capillos evellere.

Et la sage remontrance du Passant :

Dites-moi donc de grâce, Reprit l'autre, pourquoi vous vous (affligez tant,	Ne sic, ait, heus tu tristare. Neque enim habens aurum habebas.
Puisque vous ne touchiez jamais à (cet argent, Mettez une pierre à la place, Elle vous vaudra tout autant.	*Tu avais cet or sans l'avoir* Lapidem igitur pro auro acceptam recondo, et puta tibi aurum esse. Eumdem enim tibi usum præstabit.

Esope reproduit, dans son ὁ μυθος δηλοι., la pensée fondamentale du début :

Fabula significat nihil esse possessionem, nisi usus adfuerit.

Phèdre après Esope, Benserade, Desbillons, Grillo, Lessing après La Fontaine, ont repris et développé, avec plus ou moins de bonheur et de succès, la même idée.

M. Guillon cite ces imitations. Il relève aussi, dans le *Cymbalum mundi* de Despériers, un passage qui rappelle le détail le plus piquant du récit d'Esope :

« Je m'en voys mettre des os et des pierres » au lieu du thrésor que Pyrargus l'usurier a » caché en son champ ».

(Dial. 4. pag. 140.)

Mais aucun de ces commentateurs ne me paraît avoir signalé un passage curieux de l'*Utopie* de Th. Morus, que je mets sous vos yeux en l'empruntant à la traduction de Gueudeville. (Ed. 1730, pag. 190.)

« Que dirons-nous des avares, ces malheu» reux hydropiques, qui brûlent pour l'argent et » dont la soif ardente ne s'éteint jamais ? Ils en» tassent espèce sur espèce, monnoie sur mon» noie; est-ce pour s'en servir ? Rien moins que » cela. Le métal leur étant bien plus cher qu'eux » mêmes, ils seraient fort fâchés de l'employer » à leurs propres usages. De quelle utilité leur » est donc cet amas de pièces ? à les contem» pler et à les compter ?

» De bonne foi, peut-on dire que ces gens-là » jouissent d'une vraie volupté ? Disons plutôt » qu'ils sont les victimes, les esclaves d'une » imagination séduite par le faux plaisir ».

Rapprochons ces quelques lignes des vers de la fable :

« Je demande à ces gens de qui l'ambition
Est d'entasser toujours, mettre somme sur (somme,
Quel avantage ils ont que n'ait pas un autre (homme.
Ce malheureux attendait,
Pour jouir de son bien une seconde vie,
Ne possédait pas l'or, mais l'or le possédait.
. . . . n'ayant d'autre déduit
Que d'y ruminer chaque nuit,
Et rendre sa chevance à lui-même sacrée.

Thomas Morus continue :

» Quelle idée aurons-nous de ces *Harpagons*
» qui, par une autre sorte de vice, cachent soi-
» gneusement un or dont ils ne profiteront ja-
» mais, et qu'ils ne verront peut-être de leurs
» jours? La crainte qu'on ne leur arrache, qu'on
» ne leur enlève leur trésor, les tient dans une
» inquiétude continuelle, si bien que souvent ils
» perdent par la peur qu'ils ont de perdre. En
» effet n'est-ce pas une perte effective, quand, pri-
» vant de votre argent vous et peut-être tous les
» mortels, vous l'enfouissez, vous l'enterrez ?

» Cependant, après que vous avez ca-
» ché bien avant votre trésor, comme si vous
» l'aviez mis en lieu de sûreté, et qu'il fût ab-
» solument hors de portée des voleurs, vous sau-
» tez de joie. Mais supposons que quelqu'un,
» découvrant par hasard ce dépôt confié à la
» terre, se l'approprie et l'emporte ; — vous
» survivez dix ans à ce vol et vous l'ignorez.
» — Dites-moi, s'il vous plait, pendant ces der-
» nières années que vous aurez vécu depuis le
» vol de votre argent, que vous importait-il
» qu'on l'eût laissé en sa place ? Assurément
» cela vous était égal; et puisque votre posses-
» sion imaginaire ne vous eût été utile en rien,
» pendant tout ce temps-là, il était fort indiffé-
» rent à votre égard qu'on prît ou qu'on ne prît
» pas ce trésor enterré ».

La Fontaine a-t-il connu ce passage de Th. Morus ? J'inclinerais à le croire. Y a-t-il dans sa fable réminiscence, imitation ou simple concordance? je vous le laisse à penser.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 *juin* 1870.

Présents : MM. Aurès, *vice-président*, Deloche, Pagézy, Salles, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Ch. Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Meynier, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

Alègre, Jeanjean, membres non-résidants ;
Paradan, membre honoraire ;
Bosc, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre du Secrétaire-archiviste de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, demandant les volumes de nos Mémoires postérieurs à celui de l'année 1866-1867.

Il sera fait droit à cette demande, et cette société sera inscrite sur la liste de nos correspondantes ;

2° D'une lettre de M. Chalmeton, associé-correspondant, lequel fait hommage à l'Académie d'une pièce en un acte et en vers intitulée : *Il ne faut pas courir deux... veuves à la fois*, et envoie, en outre, à la compagnie la copie manuscrite d'un rapport qu'il a présenté à l'Académie de Clermont sur le volume de notre ancien confrère, M. Jules Canonge, ayant pour titre : VARIA. *Sourire, Aimer, Songer.* SOUVENIR. M. Brun est invité à rendre compte du proverbe dramatique, et M. Germer-Durand

à examiner le rapport sur l'œuvre de M. Canonge.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. *Paul de Rouville*, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Montpellier, proposé comme associé-correspondant dans la séance du 7 mai. Le dépouillement du scrutin lui donne l'unanimité des voix. Le secrétaire est chargé de l'informer de sa nomination.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. 1870. 1er et 2e trimestres. Deux fascicules.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1869. 1er trimestre.

Opinion de la province sur la question des Arènes gallo-romaines de Paris. Société française de numismatique et d'Archéologie.

The first annual report of the american musæum of natural history. Janvier 1870. New-York.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Avril et mai 1870. Deux fascicules.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. 1870. N° 3. Deux fascicules.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 1868-1869. Un fort volume in-8°.

Adduction des Eaux à Alais, par L. Destremx de Saint-Christol. 1868 et 1870. Deux brochures.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province. In-4°. Tome VII. 1869.

Revue archéologique du midi de la France. In-4°. Volume II, n° 9.

M. Albert Puech lit le rapport qu'il avait été chargé de présenter sur quatre brochures offertes, dans la séance précédente, par M. le docteur V. Auphan, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, toutes relatives aux traitements par les eaux minérales.

« L'*Hydrologie*, dit le rapporteur, ou plus simplement l'étude des eaux minérales, n'est à vrai dire qu'un chapitre de thérapeutique médico-chirurgicale; mais ce chapitre est si complexe, si étendu qu'on a lieu d'applaudir aux efforts des hommes distingués qui s'en occupent d'une façon particulière.

« Au premier abord, le champ d'exploration paraît singulièrement restreint et peu en rapport avec le nombre des médecins qui s'y sont volontairement confinés; mais, en dépit, des apparences, l'horizon est encore assez vaste ; il s'agrandit même au fur et à mesure que l'on approfondit le sujet et cherche à en éclairer toutes les faces. Il ne suffit pas d'être médecin, il faut être encore chimiste, pour apprécier la qualité des eaux, leur variation saisonnière, leur dégénérescence possible ; géologue, pour déterminer, avec le milieu d'où elles sourdent, les terrains de diverse nature qu'elles traversent. Ainsi comprise, l'hydrologie devient une science qui occupe la vie entière d'un homme, et absorbe à son profit les forces vives d'une intelligence d'élite.

I

« Parmi les rares sources d'eaux minérales contenues dans le département, celles d'Euzet méritent d'être placées au premier rang. Situées à l'extrémité méridionale du plateau qui s'étend de Barjac aux villages de Saint-Hippolyte-de-Caton et de Saint-Jean-de-Ceyrar-

gues, elles ont été étudiées, dès 1699, par plusieurs médecins de la Faculté de Montpellier, qui consignèrent, dans un travail réimprimé depuis, les propriétés qu'ils leur avaient reconnues. Grâce à leurs vertus thérapeutiques, leur fortune fut rapide; et, à en croire un rapport d'experts dressé en 1746 par les sieurs Durand et Deidier, médecins, tous les ans, plus de cinq cents malades venaient y chercher la santé. Plus tard, et par suite de l'incurie regrettable des propriétaires, leur vogue se perdit, et avec les années le chiffre des baigneurs alla en diminuant. Malgré leur efficacité, la décadence était complète, lorsqu'elles vinrent dans les mains d'un homme intelligent : il répara les bâtiments qui menaçaient ruine et en fit édifier de nouveaux. M. le docteur Auphan, auquel fut confiée, en 1853, l'inspection médicale de l'établissement, ne négligea rien pour relever cette réputation déchue; grâce à son activité, à sa persévérance, les eaux sulfuro-bitumineuses d'Euzet sortirent de l'oubli dans lequel elles étaient tombées; et, en lisant la brochure qu'il a consacrée à leur étude, on s'expliqua leur renommée passée et on augura favorablement de leur avenir. C'était une ressource de plus pour le médecin de nos contrées ; c'était une découverte heureuse pour les malades que la modicité de leur fortune ou le manque de temps tiennent éloignés des eaux sulfureuses des Pyrénées.

II

« Aux termes de la loi qui régit en France les eaux minérales, chaque médecin inspecteur est tenu d'adresser chaque année à l'Académie de médecine le résultat de ses observations. Que cette réglementation soit exces-

sive, je l'accorde volontiers ; mais je dois reconnaître qu'elle rachète ses inconvénients par quelques avantages; elle excite l'émulation des travailleurs, motive des récompenses et donne des droits à l'avancement. M. le docteur Auphan en est un exemple : après douze années de labeurs actifs, après avoir obtenu une médaille pour un de ses rapports, il fut appelé par M. le ministre du commerce à l'inspection des eaux d'Ax (Ariège).

«Quelque mérité que fût ce choix, il imposait de nombreuses obligations à celui qui en était l'objet ; s'il n'avait plus à créer, à faire connaître un établissement, il avait à s'initier à un milieu auquel il était resté jusqu'alors étranger et à préciser les proprietés des sources qui s'y trouvent à profusion. A en juger par les deux brochures consacrées à l'étude de cette importante station, on est en droit d'affirmer qu'il est à la hauteur de sa nouvelle position ; on ne saurait en fournir ici la preuve, mais en disant que chaque page porte le cachet d'une saine observation, qu'on y sent le médecin maître de son sujet et rompu aux difficultés de la clinique, on aura fidèlement résumé l'impression éprouvée par le lecteur impartial.

III

« **Au nombre des devoirs inhérents à la profession médicale**, il n'en est pas de plus lourd à supporter que celui de rester à son poste à toute heure du jour et de la nuit. Cet esclavage — car c'en est un pour celui qui est soucieux de sa mission et de la confiance que lui témoignent ses clients — n'est point également imposé à tous, et les médecins des eaux thermales en particulier s'y dérobent

pendant sept à huit mois de l'année. Après une saison bien remplie, mais relativement courte, ils se reposent au sein de leurs foyers laissant à nous, pauvres praticiens, le souci d'être toujours sur la brèche. Quelques-uns cependant, faisant exception à la règle, viennent vivre de notre vie et s'associer à nos labeurs quotidiens. Tel est notamment le cas du docteur Auphan : rentré à Alais vers les premiers jours d'octobre, il partage son temps entre la clientèle et les livres, entre l'hôpital, dont il est le chirurgien-adjoint, et la *Société scientifique et littéraire* dont il est le président actuel. Ces occupations, quelque suffisantes qu'elles paraissent, ne l'absorbent pas tout entier : vienne une circonstance solennelle, un congrès, par exemple, il sera prêt à payer de sa personne et à acquitter son tribut scientifique : telle est l'origine de la brochure dont il reste à faire mention : *Du midi de la France au point de vue des eaux minérales sulfureuses*. Ecrite en vue du congrès tenu à Montpellier en décembre 1868, elle est au niveau de ses aînées, et témoigne une fois de plus en faveur de l'étendue de ses connaissances.

IV

« Dans cette esquisse ébauchée à grands traits, j'ai, plus d'une fois, mêlé la vie de l'auteur à l'exposé de ses œuvres ; mais l'une et l'autre ont des relations si étroites, des connexions si intimes qu'il eût été difficile d'agir différemment. Sans doute, on eût pu se borner à une froide et sèche analyse, mais si cette tâche eût été plus aisée pour le rapporteur, on peut affirmer par avance qu'elle eût médiocrement intéressé l'Académie. Pour les mêmes motifs, l'énumération des diverses

sources d'Ax et d'Euzet, leur composition chimique, la quantité de leur débit dans les vingt-quatre heures, le degré variable de leur thermalité, leur action sur le corps humain etc., tous les détails techniques, en un mot, ont paru devoir être passés sous silence. Les personnes que ces questions intéressent, liront avec fruit ces diverses brochures ; elles y trouveront, avec des renseignements précieux, la raison d'être de ce jugement sympathique à l'œuvre et à l'auteur ».

M. Jeanjean donne lecture de la dernière partie de son mémoire sur *l'Homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes*.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur la constitution géologique du canton de Quissac, l'auteur rend compte des recherches qu'il a faites dans les principales cavités souterraines de ce pays, notamment dans les *grottes des Demoiselles et du Bœuf* (commune de Brouzet-et Liouc), ainsi que dans les *grottes du Vieux-Château* et de *Bergeron* (communes de Bragassargues et de Puechredon). Puis, M. Jeanjean fait la description des *grottes de Mialet* et de l'*Ermitage*, près d'Alais.

La grotte du Fort, à Mialet, est célèbre par les découvertes paléontologiques qui y ont été faites depuis plus de quarante ans. Vers l'année 1826, MM. Julien, médecin, et Buchez, pasteur à Mialet, firent exécuter dans cette grotte des fouilles considérables et y recueillirent une grande quantité d'ossements appartenant à l'Ours et au Lion des Cévennes, qu'ils envoyèrent à Cuvier et à Marcel de Serres.

Plus tard, ce dernier vint visiter cette grotte, et après avoir décrit les espèces animales qu'on y avait trouvées, et signalé la présence de restes humains ainsi que de frag-

ments de poterie, il émit l'idée que l'homme devait être contemporain de l'ours des Cévennes, puisqu'on rencontrait à la grotte du Fort des ossements humains associés avec ceux du grand ours. Mais M. Jeanjean, sans contester la co-existence de l'homme avec les espèces animales, aujourd'hui éteintes, de la période quaternaire, ne croit pas devoir adopter l'opinion de Marcel de Serres, quant à la simultanéité de gisement dans la caverne de Mialet entre les débris d'*Ursus spelæus* et les restes humains.

La grotte de l'Ermitage, près d'Alais, est une petite cavité, qui servait de repaire à une espèce d'hyène (hyæna spelæa) plus forte que celles de notre époque. On y trouve les débris de ce carnassier ainsi que des animaux qui servaient à sa nourriture.

L'arrondissement d'Alais est bordé, au levant, par une montagne connue sous le nom de *Serre du Bouquet*, dont le sommet s'élève à 631 mètres au-dessus de la Méditerranée. Les roches qui la composent, appartenant aux terrains néocomien et urgonien, renferment un nombre assez considérable de grottes, dont voici les plus importantes :

Dans la commune de Brouzet, la *Grande-Baume*, les *grottes de l'Aven-à-Trois-Gorges* et de la *Curiosité*, qui ont servi d'habitation ou de sépulture à l'homme dans les temps préhistoriques.—La *grotte funéraire de Seynes*, dans la commune de ce nom, où M Jeanjean a recueilli, avec des restes humains, beaucoup d'objets d'industrie fort intéressants. — Enfin, on voit, au milieu des forêts communales de Bouquet et de Navacelles, les *grottes de Payan* et de *Rédollet*, qui renferment aussi de nombreux vestiges du séjour de l'homme à l'époque *néolithique*.

Dans un dernier chapitre, M. Jeanjean présente le résumé de son travail et les conclusions qui en découlent. Il commence par diviser les cavernes des Basses-Cévennes en plusieurs catégories. Les unes ont servi de repaire aux animaux carnassiers, tandis que les autres ont été utilisées par l'homme comme lieux d'habitation ou de sépulture. Au commencement de la période quaternaire, une faune particulière, composée de grands animaux dont les espèces sont perdues, occupait les Cévennes comme la majeure partie de l'Europe occidentale. Un ours de grande taille et au front bombé était abondamment répandu dans les vallées de l'Hérault, de la Vis, du Rieutort et du Gardon, où il fréquentait des cavernes profondes, comme la Salpétrière, la grotte des Camisards et la caverne du Fort.

Le lion des cavernes parcourait les montagnes qui dominent le Gardon de Mialet, tandis que l'hyène portait le ravage parmi les animaux qui fréquentent les environs d'Alais. Des mammouths et des rhinocéros habitaient les côteaux que baignent le Vidourle et ses affluents. Enfin, le grand bœuf, le bouquetin, le cerf, le sanglier et le renard peuplaient les forêts et devenaient souvent la proie des terribles carnassiers qui les infestaient.

Mais ces derniers régnaient en maîtres souverains dans toute la contrée des Basses-Cévennes; car l'homme, qui avait apparu en Europe pendant cette génération de grands animaux et qui, d'après les découvertes de MM. Marcel de Serres et Emilien Dumas, s'était avancé dans le Midi de la France jusqu'aux environs de Lunel (Hérault) et de Pondres (Gard), n'avait pas encore pénétré dans les montagnes escarpées des Basses-Cévennes, où il aurait rencontré, pour ainsi dire, à cha-

que pas, un adversaire extrêmement redoutable, l'ours des cavernes.

A la fin de l'*âge du Renne*, alors que depuis bien des siècles l'homme habitait les vallées de la Dordogne, du Lot, de l'Aveyron, de l'Ariége et de l'Isère, et y vivait principalement du produit de la chasse, quelques peuplades pénétrèrent dans les Cévennes par les vallées de l'Hérault et du Gardon et vinrent se fixer aux environs de Ganges et de Mialet. Mais là, elles eurent à chasser d'autres animaux que le renne; car ce ruminant n'a pas habité les Cévennes, ni probablement aucune localité de la région Sud-Est de la France.

Si donc l'absence de tout débris de renne dans les grottes des Basses-Cévennes laisse subsister quelque doute sur l'apparition de l'homme dans cette contrée à la fin de la *période palæolithique*, il est certain, d'après les découvertes faites par M. Jeanjean, qu'à l'*époque de la pierre polie*, l'espèce humaine était déjà bien répandue dans le pays, surtout dans la vallée du Vidourle.

Ce fait une fois établi, l'auteur du mémoire dépeint les mœurs, les habitudes, l'industrie et jusqu'aux croyances religieuses des antiques Cévenols ; il décrit leurs lieux d'habitation et de sépulture, leurs armes, outils, ustensiles de ménage et objets de parure ; puis il démontre que les peuplades qui habitaient les Basses-Cévennes pendant l'*époque néolithique*, appartenaient à une race métisse provenant du contact qui s'était établi dans la contrée entre la race touranienne ou mongole et la race celtique.

L'étude de M. Jeanjean se termine ainsi :

« Les conclusions que nous venons de formuler résultent logiquement, croyons-nous, des découvertes que nous avons faites dans les

grottes des Basses-Cévennes. Mais en publiant le résultat de nos recherches, nous nous sommes préoccupés beaucoup plus de présenter les faits avec exactitude, que d'en tirer des déductions absolues ou trop hasardées. Nous avons voulu simplement apporter quelques nouveaux matériaux à l'histoire de l'homme préhistorique et nous laissons à nos maîtres le soin d'établir le couronnement de l'édifice ».

M. le président remercie M. Jeanjean de la communication qu'il a bien voulu nous faire de son important mémoire. L'Académie l'a accueilli avec reconnaissance et en a entendu la lecture avec le plus vif intérêt.

M. Penchinat termine la séance par une lecture pleine d'intérêt sur le plafond de la chapelle Sixtine, œuvre capitale de Michel-Ange, qu'il a visitée et examinée en détail pendant son récent séjour à Rome, et dont le caractère grandiose et l'exécution aussi pure que hardie lui ont causé une impression des plus vives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 2 juillet 1870.

Présents : MM. Aurès, *vice-président ;* Pagézy, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Flouest, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. *Paul de Rouville*, professeur de géologie à la faculté des sciences de Montpellier, qui remercie l'académie de sa nomination comme associé-correspondant.

M. Germer-Durand croit devoir informer l'Académie que, dans un mémoire lu récemment à l'Académie des sciences de Belgique, *sur l'Etalon prototype universel des mesures linéaires*, M. Constantin Rodenbach, membre de cette Société, cite avec honneur les travaux de M. Aurès sur le pied gaulois et la coudée égyptienne. M. Germer-Durand pense que la Compagnie apprendra avec plaisir cet hommage rendu aux persévérantes recherches de notre confrère, et se félicite de voir les curieux résultats par lui obtenus attirer de plus en plus l'attention des sociétés savantes.

Le même membre, en son nom et au nom de M. Flouest, rend compte de la mission dont ils se sont acquittés, comme membres du jury chargé de juger les ouvrages envoyés

au concours académique d'archéologie pour 1870. Dans la réunion qui a eu lieu, ce jour même, à Montpellier et qui était présidée par M. le recteur, le jury, après avoir entendu les rapports sur les œuvres soumises à son examen, a décerné le prix au mémoire de M. Aurès *sur le culte des Proxumes*, culte domestique qui paraît avoir été spécial aux Volces Arécomiques.

L'Académie remercie M. Germer-Durand de sa double communication et s'associe à la satisfaction qu'il a exprimée des succès de notre confrère M. Aurès.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Compte rendu de la 4e session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, à Copenhague, par P. Cazalis de Fondouce, secrétaire du comité, membre de plusieurs sociétés savantes. 1869 et 1870.

Bulletin de la Société académique de Laon, tome XVIII, années 1866-1867 et 1867-1868.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, années 1867-1868, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société des sciences naturelles des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 1er volume, 1870.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome VII.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, avril et mai 1870.

Société impériale havraise d'études diverses. Procès-verbaux des séances. Séances du 25 février au 25 mars 1870.

Journal des Savants, mai 1870.

M. Pagézy lit quelques pages où il traite

des chemins de fer et les juge d'une manière assez sévère, en se montrant plus sensible à quelques-uns de leurs défauts qu'aux côtés considérables par où ils se recommandent. L'excès de la dépense, l'augmentation du prix des denrées, la perturbation survenue dans l'industrie des transports, l'élévation très-forte des tarifs relativement aux petites fortunes, la concentration de certaines professions à Paris, au détriment de la province, enfin une trop grande affluence de populations attirée vers les grandes villes, au préjudice des campagnes, par la facilité des déplacements : tels sont les principaux inconvénients signalés par M. Pagézy, qui termine en exprimant l'espoir que la voie nouvelle de liberté et de contrôle dans laquelle le gouvernement est récemment entré amènera des modifications utiles dans l'intérêt de la partie nombreuse de la population à laquelle les chemins de fer ne sont pas accessibles.

M. l'abbé Azaïs, s'inspirant de son récent voyage en Italie, fait une lecture qui a pour titre : *Visite à Subiaco, ou le Berceau de l'ordre bénédictin.*

Après une description de la campagne romaine, il fait une halte à Tivoli, l'antique Tibur, où tant d'illustres romains possédaient de somptueuses *villas* dont les ruines subsistent encore. Il décrit successivement le temple célèbre de la Sibylle avec ses dix colonnes corinthiennes, celui de Vesta et la magnifique cascade de l'Anio, si admirée des artistes.

Le souvenir d'Horace plane sur ces lieux. C'est là qu'il avait une modeste *villa*, vraie retraite de poète, où il savourait tout le charme de l'*aurea mediocritas*. C'est ce petit coin de terre qui lui sourit entre tous les autres, et c'est là que sa lyre élégante et facile a trouvé

des accords pour les divers sentiments de l'âme. A côté sont les ruines de la *villa* de Catulle, le poète érotique et licencieux, de Quintilius Varus, et de Mécènes, le favori d'Auguste et l'ami d'Horace.

Notre confrère décrit ensuite la *villa* d'Este, cet autre Mécènes, où les poètes recevaient une affectueuse hospitalité, et il reprend la route de Subiaco, à travers une contrée pittoresque, accidentée, d'un aspect très-varié et d'une riche culture. Il salue, en passant, la maison des champs qu'Horace possédait sur ces montagnes, et la fontaine de Blandusie, dont les eaux limpides et fraîches semblent murmurer encore le nom du poète.

» Cette campagne que nous traversons, dit-il, ces côteaux, ces bois, ces sommets, c'est toujours Horace : ce sont les lieux qu'il a chantés, les sites qu'il a décrits. Nous avons fait jusqu'ici de ce poète notre aimable compagnon de route. Mais bientôt un autre personnage, plus grave et plus austère, disciple d'une plus haute philosophie, vient prendre auprès de nous la place du chantre de Tibur. C'est un romain encore, mais d'une autre nature et d'une autre trempe. C'est un jeune patricien chrétien, nommé Benoît, le descendant de l'illustre famille des Anicius, *gens Anicia*, qui avait fourni tant d'hommes distingués à l'empire et de laquelle devait sortir un des plus illustres papes, S. Grégoire-le-Grand ».

M. l'abbé Azaïs nous montre le jeune Benoît, fuyant les délices de Rome, s'enfonçant dans ces gorges inaccessibles et s'arrêtant, dans sa course, au milieu d'un abrupte rocher qui domine en surplombant le cours de l'Anio,

dans une grotte étroite où ne pénètre aucun rayon de soleil. De nombreux disciples viennent se presser autour de lui, et l'on compte bientôt douze monastères placés sous son autorité.

« Quelle était, dit M. l'abbé Azaïs, l'occupation de ces légions monastiques ? La prière et le travail. Apres les longues oraisons et le chant des cantiques sacrés, Benoît mettait une cognée, une bèche dans la main de ses disciples, et leur montrant le sol qu'il fallait défricher, il leur disait : *ecce labora*. Ces hommes infatigables extirpaient les ronces, abattaient les arbres, défonçaient le sol, faisaient refleurir le désert sous leurs sueurs fécondes. Ils défrichaient avec non moins d'ardeur le champ devenu si aride de la science, et ils sont ainsi devenus deux fois les sauveurs de l'Europe, par la culture du sol et par la culture des lettres. Ils ont bâti des églises pour la prière, des cités pour les peuples, des hospices pour les pauvres, des écoles pour l'enfance, et la civilisation dont nous jouissons est le fruit immortel de leurs travaux. C'est la réponse populaire et triomphante à ceux qui demandent à quoi bon les moines ? »

Notre confrère nous montre le souvenir de S. Benoît tout autrement vivant que celui d'Horace, dans cette vallée de Subiaco, qu'il semble avoir remplie des bénédictions de son âme. Il décrit l'antique monastère, le *Sacro Speco* avec ses cinq chapelles superposées en étages sur les flancs du rocher, ses curieuses peintures, si remarquables par leur caractère archaïque.

« Voici l'ancien champ d'épines que le saint rougit de son sang. La tradition raconte que S. François d'Assise, visitant ce site, y planta deux rosiers. Les rosiers se sont multipliés et ont pris la place des ronces. Aujourd'hui ce

champ de ronces est couvert de belles touffes de rosiers, et le visiteur en emporte quelques feuilles comme un souvenir des florissantes vertus de S. Benoît.

» Ce jardin présente dans sa transformation un touchant symbole. A l'époque où parut S. Benoît, l'humanité avec ses passions, ses vices et ses erreurs était semblable à un champ de ronces. Mais le pieux solitaire prie, il dompte son corps, il cultive le sol; des légions de moines à son exemple défrichent les landes, cultivent les âmes, combattent l'ignorance, et font éclore, comme un magnifique jardin de roses, cette belle floraison de vertus chrétiennes qui sont comme les roses de l'Evangile ».

« Quand Néron, poursuit M. l'abbé Azaïs, dans la *villa* qu'il avait fait bâtir en face, sur l'autre rive de l'Anio, se livrait à ses orgies honteuses, il était loin de soupçonner qu'un homme obscur, un descendant de ces chrétiens qu'il livrait aux bêtes féroces du Colisée, ou qu'il transformait en torches vivantes dans son jardin du Vatican, commanderait un jour en ces lieux. Or, par un jeu de la Providence, dont les exemples deviennent fréquents, la *villa* de Néron à Subiaco s'est écroulée sous les coups des barbares, et ses débris ont servi à bâtir un monastère et à élever un sanctuaire au Dieu dont il avait proscrit le culte. C'est de ce rocher qu'a jailli, comme une source intarissable, cet immense courant de foi, d'abnégation, de charité, qui a vivifié le monde. C'est de ce monastère que sont sortis, avec l'institut de S. Benoit, la fleur de la civilisation chrétienne, la science, la victoire de l'âme sur la matière, et tout ce que l'esprit de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de dévouement ajoute de grandeur et de charme à l'étude, au travail et à la vertu ».

M. l'abbé Azaïs visite ensuite le saint monastère, celui de Sainte-Scolastique. Sa bibliothèque est riche en précieux manuscrits, son imprimerie est la plus ancienne de l'Italie, et ses religieux continuent les traditions savantes des Bénédictins d'autrefois.

Notre voyageur parcourt ensuite la ville de Subiaco, née, comme Saint-Gilles, à l'ombre du cloître. Il a le plaisir de voir, à la tête des écoles, des religieuses françaises venues de Valence, qui donnent l'enseignement en français. Elles occupent l'ancien palais de Pie VI, qui fut évêque de Subiaco et qui mourut à Valence. Ainsi la France, après avoir reçu de Subiaco, il y a quatorze siècles, une colonie bénédictine, lui envoie aujourd'hui en échange des sœurs pour ses écoles.

M. Aurès termine la séance en donnant lecture du dernier chapitre de son mémoire sur les *Proxumes*, dont les conclusions sont :

» Que les Proxumes sont des divinités topiques ;

» Qu'on ne doit pas les considérer comme des dieux, mais que ce sont, au contraire, de simples génies, dont le culte, essentiellement privé, n'a jamais été célébré en public ;

» Et qu'enfin ce sont des génies féminins, qui doivent être considérés comme les mânes divinisés des aïeules ».

Séance du 16 juillet 1870.

Présents : MM. Viguié (occupant le fauteuil de la présidence en l'absence de MM. de Labaume et Aurès), Pagézy, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Quesnault-Desrivières, Ginoux, Penchinat, Flouest, Dombre, Gouazé, Poech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est lu et adopté.

M. Louis Chalmeton, homme de lettres à Clermont-Ferrand, et M. l'abbé Magloire Giraud, chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, tous deux associés-correspondants, font hommage à la Compagnie :

Le premier, d'une brochure intitulée : *De l'Unité économique et politique en Europe* ;

Le second, d'une *Nouvelle étude de Saint-Cyr de Provence.*

Les remercîments de l'Académie seront consignés au registre.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Strasbourg. 2e année, nos 8, 9, 10. Août à Décembre 1869.

Annales de la Société académique de Nantes, 1869. 2e semestre.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi. Juin 1870.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, etc., du département de la Somme, 2e série. Tome VII.

Bulletin de la Société des beaux-arts de Caen. 4e volume, 2e cahier.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, Année 1870. — No 1.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. Pages 101 à 124.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. Avril 1870.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 2e série, tome XI. 1er trimestre de 1870.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome IV, nos 40 à 58. — 1862 à 1867. Table.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome V, nos 60, 61, 62. — 2e, 3e et 4e trimestres de 1868.

Le même. Tome V. no 63. 1er trimestre de 1869.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Tome VIII. 2e cahier.

Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin. Tome V. no 1. 1870.

Bulletin de la Société académique du Var. Nouvelle série. Tome III.

Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 3e série, tome IX, années 1864 à 1868.

M. Pagézy, ayant remarqué que le *Dictionnaire universel des sciences, lettres et arts*, publié en 1862, en mentionnant dix-sept villes qui possèdent des établissements consacrés à la fabrication des bougies, passe néanmoins la nôtre sous silence, exprime le désir que la

publicité des procès-verbaux de l'Académie serve à réparer cette lacune, et il signale l'existence d'un établissement considérable du même genre, à Nimes, sur la route d'Arles, appartenant à MM. Foulquier et Vitalis.

M. FLOUEST rappelle que l'Académie, dans une précédente séance, avait appris avec une vive satisfaction que le prix de mille francs, institué par l'Empereur pour le concours ouvert en 1870 aux études archéologiques, venait d'être attribué, dans la circonscription académique de Montpellier, à son vice-président M. Aurès, pour son *Etude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes*. Elle avait manifesté le désir qu'une communication officieuse du rapport fait au jury du concours sur cet important travail lui permît d'acquérir une connaissance sommaire des faits qu'il révèle et des conclusions auxquelles il conduit. M. Flouest donne lecture de ce rapport. Il est écouté avec d'autant plus d'intérêt que le culte des Proxumes paraît avoir pris naissance dans le pays des Volces arécomiques et y être resté cantonné. L'Académie exprime le vœu que le mémoire de M. Aurès et les nombreux dessins qui le complètent puissent être prochainement livrés à la publicité.

M. VIGUIÉ, après quelques réflexions générales ayant pour but d'écarter l'idée que l'esprit positif et scientifique de notre siècle soit fatalement destiné à étouffer l'enthousiasme et la poésie, revendique spécialement pour notre contrée méridionale l'honneur de n'avoir jamais laissé éteindre ce glorieux flambeau ; il cite les anciens noms de Clara d'Anduze, de Pons Fabre d'Uzès, de Pierre de Barjac ; puis les noms modernes d'Imbert, de Florian,

de Verdier-Allut ; et, arrivant enfin à l'époque actuelle, où Canonge et Reboul étaient hier encore à nos côtés, il nous annonce et nous *dénonce*, dit-il, un nouveau poète, enfant, comme eux, de notre cité, qui s'était longtemps tenu caché, et dont l'œuvre, récemment publiée, a été pour lui une source de satisfactions et d'émotions qu'il désire faire partager à l'Académie.

« M. Jean Gaidan, dit-il, ancien négociant, ancien directeur du comptoir d'escompte, et dont les services et les succès sont si connus et si estimés dans notre monde des affaires, M. Jean Gaidan vient de publier discrètement, pour sa famille et pour ses amis, un volume de poésies capable à lui seul de fonder une solide et brillante renommée littéraire.

« *Aubes d'Avril et Soirées de Novembre*, tel est le titre du recueil dont les pièces correspondent en effet à la jeunesse et à l'âge mur de l'auteur. Ces vers sont, sans contredit, remarquables par la pureté de la forme ; et on sent, même à une lecture rapide, le lettré, maître de sa langue et complétement initié aux secrets de la littérature classique, et fortement nourri des auteurs anciens et modernes. Ces vers sont, sans contredit, remarquables aussi par la distinction des tours et des allures, et on s'aperçoit aussitôt que l'auteur ne sait rien dire d'une façon banale et qu'il est le disciple du grand poète qui lui a soufflé :

Odi profanum vulgus et arceo.

« Mais ce qui me frappe par dessus tout dans ces vers, c'est la sincérité de l'inspiration ; c'est une âme qui se livre, c'est un cœur qui

palpite et se montre tel qu'il est ; rien d'apprêté, rien de cherché, tout est vrai.

« Les préfaces sont menteuses, dit-on ; la sienne ne l'est pas, quand il dédie son livre à ses amis et qu'il leur dit (p. XII) :

Dans ces feuillets pris au hasard,
O mes amis ! la bonne part
Est bien la vôtre ;
A nos souvenirs d'amitié
J'ai donné de moi la moitié,
Au rêve l'autre.

Et de ces chants inachevés,
De ces biens perdus ou rêvés,
J'ai fait mon livre :
Nulle grande œuvre, sur ma foi ;
Mais, dans ces lambeaux, c'est bien moi
Que je vous livre.

« Cette inspiration si sincère est vraiment puissante ; un grand souffle agite ces pages. Je ne saurais assez dire à quel point de surprise, d'émotion, m'a enlevé le poète. Certes, je m'attendais à beaucoup de M. Gaidan, que quelques initiés connaissent comme un de ces littérateurs charmants et délicats qu'il est si agréable de rencontrer; mais j'avoue que son œuvre a dépassé toutes mes prévisions et m'a montré l'auteur sous un jour vraiment inattendu. Elans magnifiques, pensées profondes et grandioses, délicatesse touchante, tendresse de cœur d'une pureté incomparable, ce livre en est plein. Et si je compare cette production à tant d'autres contemporaines, que je remercie l'auteur de n'être pas entré dans cette voie de mignardise, de sensiblerie de cœur, de douleurs affectées, dont on nous fait trop souvent un si complaisant étalage ! Certes, il y a de la tristesse dans ces pages,

mais une noble tristesse ; des regrets et des larmes, mais des regrets sincères et des larmes vraies. Que je le remercie aussi de n'avoir pas sacrifié au goût du jour par quelque excentricité de forme ou de pensée, en chantant, en vers baroques et qui feraient frémir Boileau, quelque élucubration étrange, matérialiste ou positiviste. M. Gaidan est de la grande famille des croyants de l'esprit ; et les sentiments, les pensées et les espérances qui s'exhalent en ces beaux vers sont les réalités éternelles qui sont au fond de toute âme généreuse et qui, à travers les formes diverses et inévitables des cultes, demeurent le patrimoine sacré de l'humanité chrétienne.

» Je ne puis naturellement faire entendre en ce moment tous les accords de ce clavier harmonieux ; mais je mentionnerai comme m'ayant particulièrement touché :

» La pièce à L. C. — *Hommage à la vie de famille* ;

» Celle signalant l'*Enfant* comme révélateur de Dieu ;

» Le *Banquet de la cinquantaine*, faisant contraster les joies du foyer conjugal avec les tristesses de la vie célibataire ;

» Les *Monts*, où respirent la soif de Dieu et le besoin de le comprendre et de l'adorer ;

» *Phœbé*, pièce pleine de vues profondes et originales harmonisées avec l'état de la science moderne ;

Celle intitulée *l'Immortalité*, pleine des hautes espérances de la vie future, que je remercie l'auteur de m'avoir dédiée ;

» J'ajoute comme remarquables par des vers d'une autre facture, pleins d'élan et de mouvement :

» *Si tu veux être roi,*

» *Le chant de l'Arabe,*
» *Russie.*

» Je terminerai par la citation des deux pièces suivantes : la première, où l'amour du sol natal trouve chez M. Gaidan un généreux interprète ; la seconde, pleine du sentiment religieux et le plus touchant, à propos de la mort d'un jeune enfant :

Le Retour.

« Après avoir, au début, rendu hommage aux splendeurs des contrées alpestres, l'auteur prend congé d'elles, et se repliant avec amour sur celle qui l'a vu naître, il termine comme suit :

Recevez mes adieux, vallons, hautaines crêtes,
Beaux ombrages mouvants sur des champs de [velours ;
Salut, fier Nivolay, doux berceau des Charmettes,
Où mon rêve eût voulu d'innocentes amours.
En vain, fraîche oasis, la nature prodigue
Des splendeurs du printemps couronne ton été :
J'ai besoin de revoir mon ardente garrigue,
Et l'olivier chétif au feuillage attristé ;

J'ai besoin de revoir cette tour solitaire,
Orgueil de la colline où j'ai posé mon toit ;
J'ai besoin de revoir mon père octogénaire,
Ma mère au doux regard qui soupire après moi !
Tes Alpes déploîraient plus de magnificence
Et tes lacs plus d'azur, que je fuirais encor :
Les démons familiers des lieux de ma naissance
Ne voltigent pas sur ce bord !

Les regards éblouis de merveilleuses cîmes,
De lacs étincelants et de glaciers lointains,
De cascades tombant du ciel dans des abîmes
Et de monts vaporeux hérissés de sapins,
Je retourne joyeux à mes landes arides,

Comme l'enfant sauvage à ses premiers autels :
J'ai le mal du pays, et mes lèvres avides
Ont soif de baisers fraternels.

Jeanne.

Ne me pleurez pas ; je suis la colombe
De l'arche éternelle où sont les aïeux ;
Je revole au ciel à travers la tombe,
Le chemin terrible et silencieux.

Dans votre séjour, mon ombre légère,
Du monde invisible apportant l'adieu,
Eut à peine un nom; mais la messagère
A fait souvenir de l'âme et de Dieu.

Mon destin est beau ; l'esprit me rappelle,
Et je vous attends où vous viendrez tous.
Le soleil divin reprend l'étincelle :
Ne me pleurez pas ; mais souvenez-vous !

M. Viguié dépose sur le bureau, à la suite de sa lecture, un exemplaire des *Aubes d'avril et Soirées de novembre* dont M. Gaidan fait hommage à l'Académie.

L'Académie le prie de se charger de ses remercîments à l'auteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 *juillet* 1870.

Présents : MM. Viguié (présidant la séance en l'absence de MM. de Labaume et Aurès), Pagézy, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Ch. Liotard, Verdier, Rédarès, Flouest , Puech , de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre des lettres, sciences et beaux-arts, à la date du 21 courant, qui demande divers renseignements sur l'origine de l'Académie, sur la date de sa fondation, sur celle de son autorisation ministérielle, sur sa dénomination précise, sur le nombre de volumes qu'elle a publiés, etc.

L'Académie approuve le projet de réponse qui lui est soumis par son secrétaire, et dans lequel il est particulièrement insisté sur le lien intime de filiation qui unit l'Académie du Gard actuelle, reconstituée en l'an IX et en 1804, après la tourmente de 1793, à l'ancienne Académie royale de Nimes, fondée par lettres-patentes de Louis XIV, en date du 16 août 1682, et agrégée à l'Académie française, par délibération de cette Compagnie du 2 octobre 1692.

Il est donné lecture également d'une circulaire du *Congrès international d'archéologie*

et d'histoire annonçant l'ouverture et la tenue d'une prochaine session, à Bâle, du 20 au 24 septembre de l'année courante.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Juillet 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. 1870. Nos 4 et 5.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Juin 1870.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Juin et juillet 1870.

Bulletin de la Société dunoise. Juillet 1870.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Année 1869.

Même société. *Nobiliaire du Limousin*. Pages 297 à 456.

Journal des Savants. Juin 1870.

Histoire de l'Eglise chrétienne au siècle apostolique. Paris, chez Meyrueis, 1870.

Biographie de Fortuné Pin, brochure offerte à l'Académie par M. L. de Berluc-Pérussis. Nice, 1870.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. *V. Auphan*, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, proposé comme associé-correspondant dans la séance du 18 juin. Le scrutin ouvert à cet effet donne à M. Auphan bien au delà du nombre de voix prescrit par le règlement.

Le secrétaire est chargé de l'informer de sa nomination.

M. Flouest fait à l'Académie le rapport dont il avait été chargé, à une précédente séance, sur un ouvrage déposé sur le bureau

au nom et comme hommage de M. Paul Cazalis de Fondouce, ingénieur civil à Montpellier et membre de plusieurs associations scientifiques. Cet ouvrage est intitulé : *Compte rendu de la 4e session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Copenhague*, suivi de visites dans les musées de Copenhague, Christiania, Stockolm et Lund. Le rapporteur en a facilement fait ressortir la netteté, la forme excellente et la richesse en détails intéressants. Grâce aux résumés substantiels rédigés par l'auteur à la suite de chaque séance du Congrès, le lecteur n'ignore rien des importantes questions qu'on y a traitées, et dont la discussion a jeté de nouvelles et précieuses lumières sur les origines, les signes distinctifs, les mœurs, les migrations des populations qui ont habité l'Europe dans des temps bien antérieurs à ceux dont l'histoire a commencé à garder le souvenir. Enrichi de nombreux dessins très-habilement et très-fidèlement exécutés, le compte rendu de M. Cazalis de Fondouce se fait lire avec fruit, même après ceux qu'ont publiés deux princes de la science : MM. de Quatrefages, à Paris, et Desor, à Neufchâtel (Suisse). Il fournit d'ailleurs, dans un appendice du plus grand intérêt, de curieuses indications sur les collections si variées et malheureusement si peu connues encore des archéologues français, réunies dans les musées des grandes villes scandinaves qui ont eu la gloire de devenir les foyers intellectuels de ces lointaines régions.

Le nouveau travail du jeune savant montpelliérain étendra considérablement la notoriété que de précédents écrits ont déjà acquise à son nom parmi les érudits qui se livrent à l'étude de la haute antiquité. Pour lui, comme

pour beaucoup d'autres, les recherches purement géologiques destinées à mettre en relief les caractères de cette étrange période quaternaire, qui a immédiatement précédé celle dont l'évolution s'accomplit sous nos yeux, sont devenues une initiation inévitable aux données scientifiques relatives à l'ancienneté de l'homme. La logique des faits a irrésistiblement entraîné le naturaliste dans le domaine de l'archéologie, et c'est alors que, sur le terrain si grandement élargi de ses investigations, M. Cazalis de Fondouce a trouvé les matériaux de ses belles études sur la grotte sépulcrale de Saint-Julien-d'Alcas et la grotte des morts de Durfort, publiées, la première en 1867 et la seconde en 1869, avec la collaboration de M. J. Ollier de Marichard.

M. Germer-Durand entretient l'Académie des découvertes archéologiques qui ont été faites, à Nimes ou dans le département, pendant le troisième trimestre de 1869.

Ce sont d'abord, pour le mois de juillet, deux épitaphes métriques, l'une du VIe siècle, celle de Ste Casarie, l'autre du XVe, celle d'un archiviste du domaine du roi, Guy Quotin.

Le texte de l'épitaphe de Ste Casarie, ou du moins de la dernière partie de cette épitaphe, a été recueilli par les historiens et les hagiographes des XVIIe et XVIIIe siècles, et la dalle de marbre blanc qui la portait se voyait, jusqu'en 1790, dans une chapelle dédiée à cette Sainte, en l'abbaye de Saint-André, à Villeneuve-lez-Avignon. Ce marbre, brisé en 1793, avait disparu. M. Aug. Meissonnier, de Villeneuve, a retrouvé la plupart des fragments dans la maison d'un neveu de l'abbé Paulin Malosse, archéologue villeneu-

vois, qui, dans les premières années de ce siècle, a écrit deux intéressantes dissertations, sur les antiquités de Nimes et de Saint-Remy. M. A. Coulondres, maire de Villeneuve-lez-Avignon, ayant envoyé à M. Aurès un estampage pris sur ces fragments, M. Germer-Durand, en examinant avec soin cet estampage, a été frappé d'un détail épigraphique ou plutôt paléographique, qui lui a paru s'y produire assez régulièrement pour qu'il faille y chercher une signification particulière. Il s'agit de la présence d'un point carré entre les deux branches de la lettre V, lorsqu'elle est employée comme consonne initiale ou comme lettre numérale, et dans l'absence de ce point, quand elle a la valeur de la voyelle U, ou qu'elle n'apparaît en qualité de consonne que dans l'intérieur des mots.

M. Germer-Durand se demande s'il y a d'autres exemples de cette particularité ; il n'est pas à sa connaissance qu'elle ait été encore remarquée. Il donne ensuite le texte de l'inscription, d'après l'estampage pour la partie qui subsiste, et d'après M. Edm. Le Blant (*Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 517) pour les fragments disparus depuis la Révolution. Voici la traduction qu'il y a jointe :

« (Ici repose la vierge Casarie...). Morte
» (dans cette grotte) à l'âge de .... ans et
» deux mois, elle vit aujourd'hui en posses-
» sion de l'immortalité. C'est Valens qui, bai-
» gné de larmes, a demandé, en vertu de ses
» droits de prêtre et de son titre d'époux, que
» cette tombe lui fût élevée.
» Casarie, de sainte mémoire, est morte au
» milieu de la nuit, à l'aurore du dimanche 11
» décembre, quarante-six ans après le consu-
» lat de Basile-le-Jeune, personnage consulai-

» re, la douzième année du règne du seigneur
» Childebert roi, cinquième indiction ».

D'après M. Le Blant, le 46e post-consulat de Basile-le-Jeune, calculé d'après la méthode victorienne, doit être rapporté à l'an 586, dont le mois de décembre correspond à la 5e indiction. Childebert II étant devenu roi d'Austrasie en 575, la douzième année de son règne tombe précisément en 586. Toutes les indications concourent donc à établir d'une manière incontestable la date de ce précieux monument, recueilli aujourd'hui, par les soins de M. Coulondres, dans le musée de Villeneuve-lez-Avignon.

C'est sur une pierre assez petite, encastrée dans le mur de façade d'une maison de la rue Bachalas à Nimes, et qui provient sans doute du cimetière de l'ancienne église Saint-Baudile, que M. Germer-Durand a découvert et estampé l'épitaphe métrique de l'archiviste Guy Quotin. Voici le texte et la traduction qu'il en a donnée :

Anno milleno centum quater bis q(u)eq(ue) deno,
Augusti mense, Guidonis corp(us) opertum
Pulvis suscepit. Debitum reddit naturale.
M(o)erens incolam luget Occitania fruge(m).
Cartarum regis custos fuit atq(ue) poeta;
Artuta fulxit. Cui gaudia det Deus. Amen.
Pater n(oste)r. Ave, M(ari)a.

« L'an mil quatre cent vingt, au mois d'août,
» la terre a reçu et recouvert le corps de Guy.
» Il a payé sa dette à la nature. Le Languedoc
» affligé pleure un citoyen vertueux. Il fut
» garde des archives du roi et poète ; il brilla
» comme maître ès-arts. Que Dieu lui donne
» les joies du Paradis ! — Notre Père. Je vous
» salue, Marie ».

« Nous savons par Guiran, dit M. Germer-

Durand, que le garde des Archives mort en 1420 avait été nommé à ce poste, le 18 mai 1413, par le sénéchal Lhermite de La Faye. Mais nous ne connaissons de sa vie que ce que nous en révèle vaguement son épitaphe. Nous ignorons quelles preuves il donna des « vertus » qui, à sa mort, motivèrent le « deuil de toute la province », et ce qu'il produisit comme « poète » ; mais nous savons qu'il laissait un fils, Pierre Quotin, auquel il avait légué sans doute, avec les traditions d'un savoir rare pour l'époque, ses procédés de versification latine ».

A l'aide de documents inédits puisés dans les archives municipales, M. Germer-Durand cherche à reconstituer la biographie de P. Quotin, et nous apprend, entre autres faits, qu'il fut chargé par Louis XI, en 1461, de faire rentrer la contribution imposée à tous les tabellions de la sénéchaussée, et condamné, vers 1470, à payer au roi la somme énorme de 8,000 écus, « pour l'amende de certains grands cas, abus de justice, et autres crimes et délits commis par ledit Cotin ».

Pierre Cotin eut un fils, nommé Pierre comme lui, qui fut peintre et peintre-verrier. M. Germer-Durand a retrouvé, dans les registres d'un notaire d'Uzès, le prix-fait, en date du 4 mars 1478 (1479), d'un rétable et d'une verrière qui lui furent commandés par un riche marchand d'Uzès, Jacques de Vaulx, pour la chapelle de Notre-Dame-de-Piété de l'église Saint-Etienne.

Les découvertes faites pendant le mois d'août se composent :

1° D'un denier de Vespasien, trouvé dans une vigne située presque au pied de la Tour-Magne. Ce dernier n'est pas donné dans Cohen ;

2° D'un fragment de terre cuite, trouvé à l'enclos Gilly, portant répétées plusieurs fois, sur quatre lignes parallèles, cette estampille de potier, en lettres de près de deux centimètres de haut :

C. AVR. SACR.

3° De l'inscription suivante :

IV....
Q.VALE....
DONI..
V.S.L.M.

que M. Germer-Durand supplée, lit et traduit comme suit :

Iu(noni) Q(uintus) Vale(rius) Doni(us) v(otum) s(olvit) l(ubens) m(erito.

« Quintus Valérius Donius s'acquitte avec empressement du vœu qu'il a fait à Junon ».

M. Germer-Durand communique encore à l'Académie l'estampage de deux inscriptions inédites, relevées au mois de septembre, par son fils, architecte à Nimes, sur les murs du château de Barjac. Le texte et la lecture de ces deux inscriptions seront insérés dans nos *Mémoires*.

Il mentionne, en terminant, la découverte faite, le 24 septembre 1869, au chemin d'Avignon :

1° D'un tombeau romain consistant en une auge en pierre, scellée avec crampons de fer, dans laquelle on a pu recueillir divers objets intéressants en bronze, verre ou poterie samienne, qui ont été transportés dans les vitrines du Musée ;

2° D'une charmante tête de *Mercure*, qui est également au Musée.

TABLE

DES

PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1869-1870.

Séances.	Auteurs.	
		Académie du Gard.
4 déc. 1869.	»	Election de trois membres résidants (MM. *Ch. Dombre*, *Gouazé* et *Alb. Puech*).
20 nov. 1869.	Pagézy.	Statistique des travaux de l'Académie, pendant l'année 1868-69.
18 déc. 1869.	L. Maurin.	Notice biographique sur M. *Cas. Liquier*.
8 janv. 1870.	»	Décès d'un membre honoraire (M. *Ferd. Béchard*).
Id.	»	Election du Président et du Vice-Président de l'année (MM. *G. de Labaume* et *A. Aurès*).
Id.	»	Election de deux associés-correspondants (MM. *A. Coulondre* et *P. Jourdan*).
Id.	»	Commission chargée de préparer le programme d'un prix d'histoire à décerner en 1871.
Id.	C. Liotard.	Compte des recettes et dépenses de l'année 1869.
15 janv. 1870.	»	Rapport de la Commission chargée de préparer le programme d'un prix d'histoire à décerner en 1871.

Séances.	Auteurs.	
26 févr. 1870.	»	Election d'un associé-correspondant (M. *Frédéric Béchard*).
Id.	»	Commission nommée pour juger les mémoires envoyés au concours de Sériculture.
12 mars 1870.	»	Commission nommée pour juger le concours sur le *Drame moderne*.
Id.	Germ.-Durand.	Rapport de la Commission de publication.
20 mars 1870.	»	Décès d'un membre-honoraire (M. *Jules Canonge*).
9 avril 1870.	»	Election de deux associés-correspondants (MM. *Barafort* et *Albin de Montvaillant*).
23 avril 1870.	»	Nomination de deux membres (MM. *Germer-Durand* et *Flouest*) pour le jury d'examen du concours archéologique ouvert dans le ressort académique de Montpellier.
Id.	Alph. Dumas.	Rapport sur le concours de Sériculture (prix Talabot). — Voir aussi les séances des 7 et 28 mai.
Id.	E. Roussel.	Rapport sur le concours de Littérature. — Voir aussi les séances des 21 et 28 mai.
7 mai 1870.	Viguié.	Rapport sur l'assemblée générale des Sociétés savantes, qui a eu lieu à la Sorbonne, le 23 avril 1870.
21 mai 1870.	G. de Labaume.	Communication de l'Allocution qui doit être prononcée à la Séance publique : *De la dépopulation des campagnes*. — (Voir aussi la séance du 28 mai).
Id.	G. de Clausonne	Compte-rendu des travaux de l'année 1869-1870.
18 juin 1870.	»	Election d'un associé-correspondant (M. *Paul de Rouville*).
2 juillet 1870.	Germ.-Durand.	Résultat du concours archéologique ouvert dans le ressort académique de Montpellier.

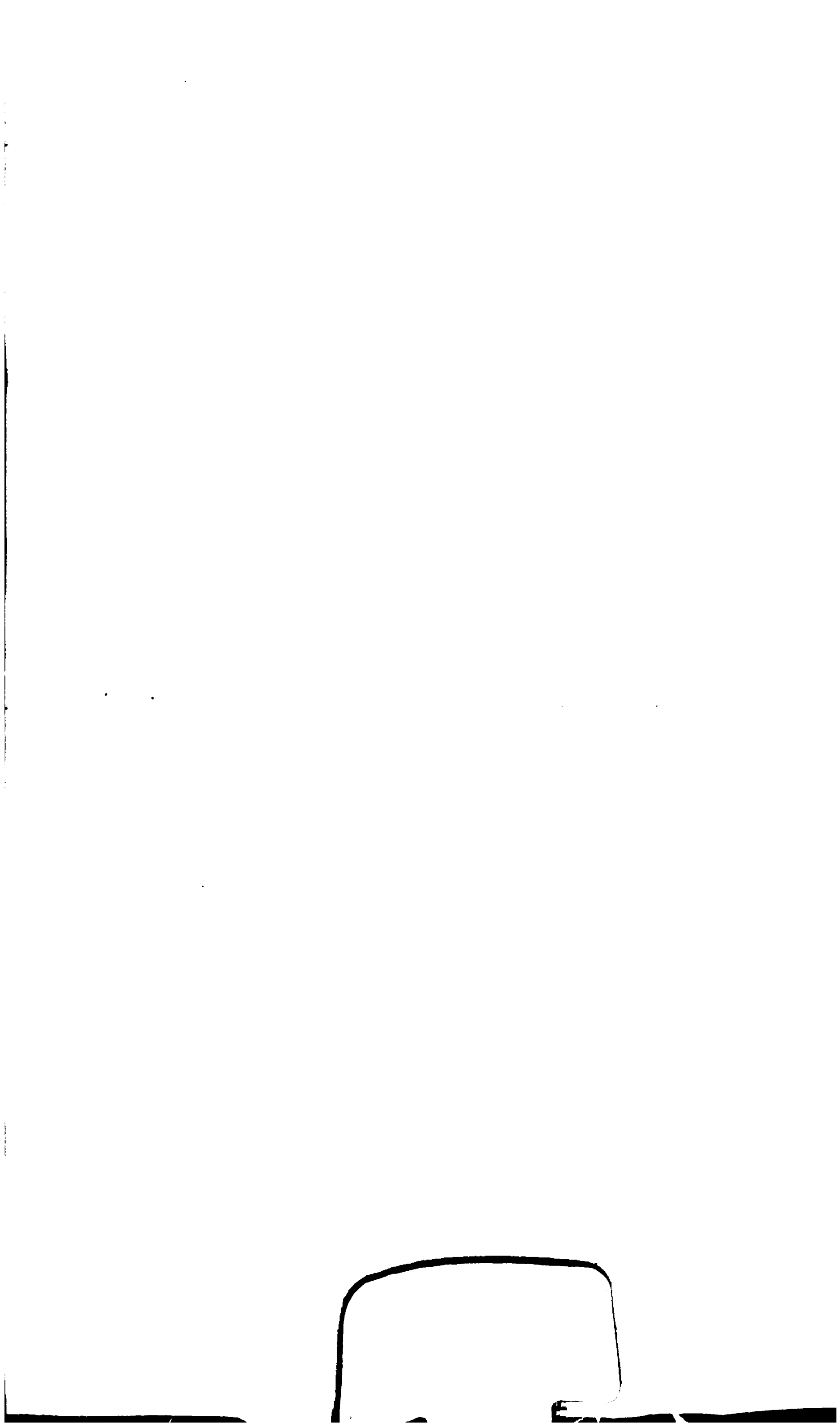
Séances.	Auteurs.	
30 juillet 1870.	G. de Clausonne	Réponse à une lettre du Ministre des Lettres, Sciences et Beaux-Arts demandant divers renseignements sur l'Académie.
Id.	»	Election d'un membre-correspondant (M. le docteur *V. Auphan*).
		Agriculture.
12 fév. 1870.	Alph. Dumas.	Rapport sur une brochure italienne intitulée : *De la réacclimatation du mûrier.*
		Archéologie.
6 nov. 1869.	»	Tour Carbonnière.
20 nov. 1869.	Révoil.	Note au sujet de la démolition de la tour Carbonnière.
4 déc. 1869.	C. Lenthéric.	Le Littoral d'Aiguesmortes aux XIIIe et XIVe siècles.
18 déc. 1869.	Aurès.	Inscription grecque de Labège.
8 janv. 1870.	C. Lenthéric.	Nouveaux renseignements sur la Tour Carbonnière.
Id.	Révoil.	Fragment d'inscription trouvé rue Neuve-des-Arènes.
15 janv. 1870.	Germ.-Durand.	Découvertes archéologiques à Nimes et dans le Gard, pendant les mois de mai et juin 1869.
26 févr. 1870.	Aurès.	Etude sur les origines du calendrier romain (1re partie).
4 juin 1870.	Germ.-Durand.	Hache celtique trouvée à Galargues (Gard).
2 juill. 1870.	Id.	Communication relative aux études métrologiques de M. Aurès.

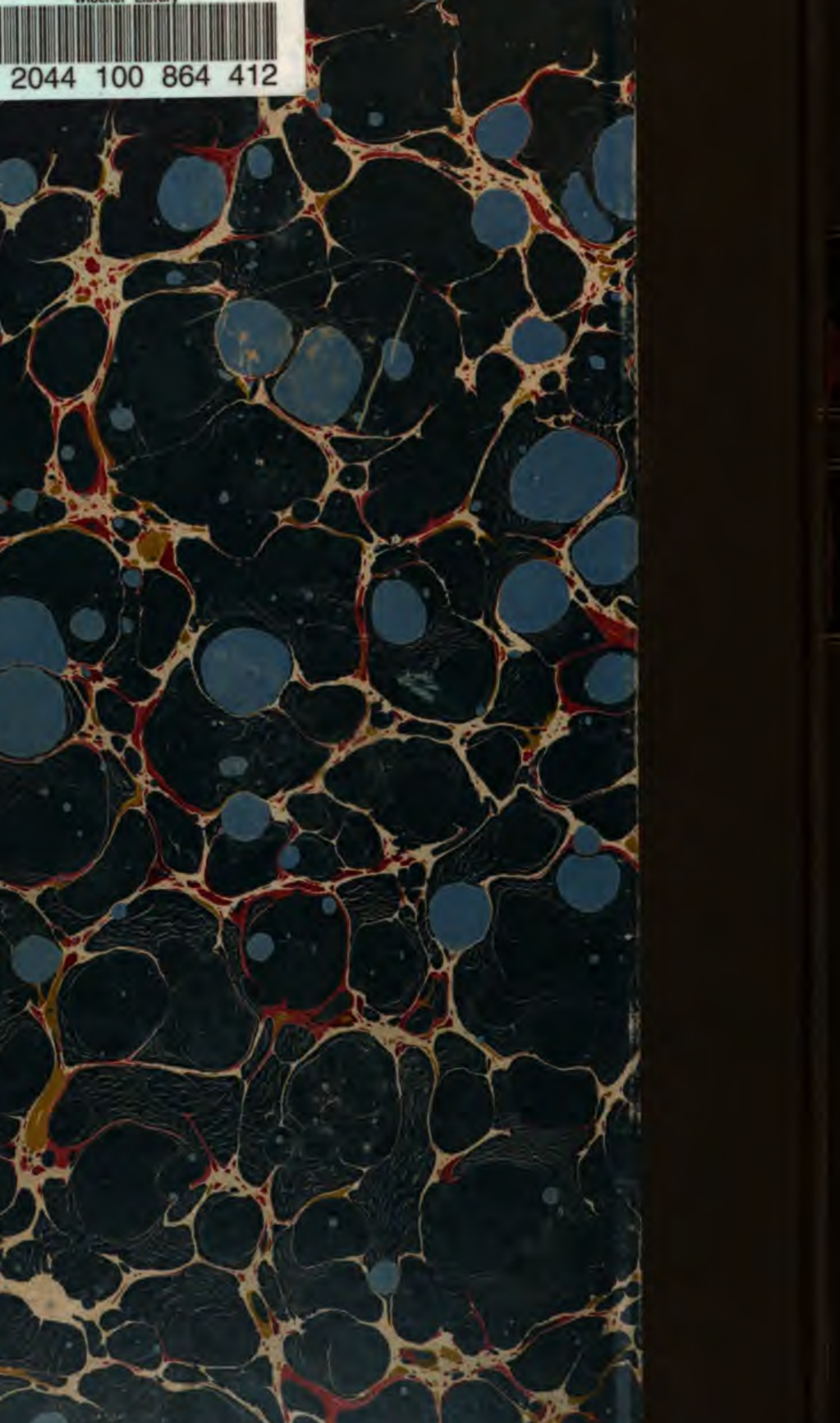
Séances.	Auteurs.	
16 juillet 1870.	Flouest.	Rapport sur un mémoire de M. Aurès intitulé : *Etude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes.*
30 juillet 1870.	Germ.-Durand.	Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard, pendant le 3e trimestre 1869.
		Archéologie préhistorique.
15 janv. 1870.	Jeanjean.	L'homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes (1re partie).
23 avril 1870.	Id.	Même sujet (2e partie).
18 juin 1870.	Id.	Même sujet (3e et dernière partie).
30 juillet 1870.	Flouest.	Rapport sur un ouvrage de M. P. Cazalis de Fondouce intitulé : *Compte-rendu de la 4e session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Copenhague*, etc.
		Beaux-Arts.
20 nov. 1869.	Azaïs.	Rapport sur une notice de M. A. Coulondre intitulée : *Inauguration du musée de Villeneuve-lez-Avignon.*
8 janvier 1870.	Révoil.	Sur le *Téléiconographe*.
9 avril 1870.	Alb. Meynier.	Une visite au musée de Bruxelles.
18 juin 1870.	L. Penchinat.	Le plafond de la chapelle Sixtine.
		Droit.
20 mars 1870.	E. Rédarès.	Rapport sur un ouvrage de M. Barafort intitulé : *Des partages d'ascendants*, etc.

Séances.	Auteurs.	
		Economie politique.
2 juillet 1870.	Pagézy.	Des chemins de fer.
		Esthétique.
29 janv. 1870.	E. Im-Thurn.	Etude sur Alfred Tonnellé.
		Histoire.
6 nov. 1869.	Malinowski.	Anciennes relations de la Pologne avec l'abbaye de Saint-Gilles.
8 janv. 1870.	Azaïs.	Rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Tastevin intitulé : *Notice sur la Cathédrale de Nimes.*
		Hygiène.
7 mai 1870.	A. Puech.	Rapport sur un ouvrage du docteur Carret, de Chambéry, intitulé : *L'insalubrité des poêles en fonte.*
		Industrie.
16 juillet 1870.	Pagézy.	Communication relative à une fabrique de bougies.
		Littérature.
12 fév. 1870.	E. Roussel.	Rapport sur un recueil intitulé : *Jeux floraux de la ville d'Anduze.*
4 juin 1870.	C. Liotard.	Etude sur deux fables de La Fontaine.
16 juillet 1870.	A. Viguié.	Rapport sur un recueil de poésies de M. J. Gaidan intitulé : *Aubes d'avril et Soirées de novembre.*

Séances.	Auteurs.	
		Médecine.
29 janv. 1870.	A. Puech.	Recherches statistiques sur la fréquence des anomalies de l'homme (1[re] partie).
12 févr. 1870.	Id.	Même sujet (2[e] et dernière partie).
7 mai 1870.	Id.	Rapport sur le *Bulletin de la Société de médecine de Paris* et sur le *Bulletin de la Société de médecine de Poitiers*.
18 juin 1870.	Id.	Rapport sur quatre brochures du docteur V. Auphan relatives à l'hydrologie.
		Philosophie.
8 janv. 1870.	J.-A. Pérès.	Théorie de l'humaine société.
26 fév. 1870.	I. Ginoux.	Rapport sur l'ouvrage de M. J.-A. Pérès intitulé : *Philosophie de l'humaine société, ou Cœnologie*.
Id.	E. Causse.	De la liberté humaine considérée au point de vue philosophique et dans ses rapports avec l'ordre social (1[re] partie).
12 mars 1870.	Id.	Même sujet (2[e] et dernière partie).
Id.	A. Puech.	Rapport sur un ouvrage du docteur Ebrard intitulé : *Du suicide considéré au point de vue médical, philosophique, religieux et social.*
20 mars 1870.	Azaïs.	S. Augustin à Cassiacum, ou les Tusculanes chrétiennes.
28 mai 1870.	C.-L. Jeannel.	Fragment sur l'âme des bêtes.
		Poésie.
18 déc. 1869.	Fr. Vidal.	Epître de remercîment à l'Académie.
26 févr. 1870.	E. Brun.	Villégiature.

Séances.	Auteurs.	
7 mai 1870.	Ph. Eyssette.	Traduction de l'ode d'Horace : *Angustam amice pauperiem pati* (III, 2).
Id.	Id.	*Inter pocula*, souvenir des Pyrénées.
21 mai 1870.	E. Brun.	Les Arènes de Nimes, un jour de fête.
		Religion.
6 nov. 1869.	Rodier de La Bruguière.	L'Eglise chrétienne aux siècles apostoliques.
		Voyages.
20 nov. 1869.	C. Liotard.	Excursion sur les côtes de la Manche, en Bretagne et dans le bassin de la Loire.
18 déc. 1869.	Germ.-Durand.	Rapport sur une brochure de M. Isidore Hedde intitulée : *Souvenir de Grandrieu (Lozère)*.
2 juillet 1870.	Azaïs.	Une visite à Subiaco, ou le Berceau de l'ordre bénédictin.




2044 100 864 412